Université de Lille

École doctorale SHS / IRHiS CNRS UMR 8529

Thèse de doctorat

Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes,
histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

LE CORPS ET LA VOIX DANS LES GRÈVES DES MINEURS D'ANZIN, 1833-1880

par Adrien Quièvre

Sous la direction de **Béatrice Touchelay**, Professeure, Université de Lille
et **Vincent Tiffon**, Professeur, Université d'Aix-Marseille

Composition du jury de soutenance :
Marion Fontaine
Professeure, Centre d'histoire de Sciences Po, rapporteure
Judith Rainhorn
Professeure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, rapporteure
Mélanie Traversier
Professeure, Université de Lille, examinatrice et présidente de jury
Céline Hervet
Maîtresse de conférences, Université de Picardie Jules Verne, examinatrice
Karine Le Bail
Chargée de recherche au CNRS, examinatrice
Carlotta Sorba
Professeure, Université de Padoue, examinatrice

Soutenue le 6 septembre 2023 à l'Université de Lille

LE CORPS ET LA VOIX DANS LES GRÈVES DES MINEURS D'ANZIN, 1833-1880

REMERCIEMENTS

Je remercie ma directrice de thèse Béatrice Touchelay et mon co-directeur de thèse Vincent Tiffon, qui m'ont accompagné durant ces années de doctorat et m'ont fait profiter de leurs connaissances, de leurs remarques et de leurs précieux conseils.

Je remercie sincèrement Judith Rainhorn, Marion Fontaine, Mélanie Traversier, Karine Le Bail, Céline Hervet et Carlotta Sorba qui me font le grand honneur de faire partie de mon jury de thèse.

Je remercie les membres de mon comité de suivi de thèse, Mélanie Traversier et Véronique Goudinoux.

Cette thèse a bénéficié, durant ses trois premières années d'une bourse doctorale de l'Université de Lille portée par le CEAC (Centre d'étude des arts contemporains, ULR 3587) de l'université de Lille où j'ai débuté ce doctorat en musicologie. Je remercie son directeur de l'époque, Christian Hauer. Je remercie également les membres de l'IRHiS (Institut de recherches historiques du Septentrion, UMR 8529) de m'avoir accueilli au sein du laboratoire en 2019, et en particulier son directeur Stéphane Michonneau, à qui je suis reconnaissant d'avoir soutenu l'ancrage de mes recherches en histoire.

Je remercie les équipes des centres d'archives où j'ai travaillé durant toutes ces années : les Archives départementales du Nord, les Archives Nationales, les Archives de la préfecture de police de Paris. Et, plus particulièrement : Cécile Gérard de la Bibliothèque municipale de Valenciennes ; Guillaume Broekaert des Archives municipales de Valenciennes ; Nathalie Mercier de la mairie d'Anzin ; Jean-Pierre Hazard et Marc Cachera de la mairie d'Abscon ; l'équipe du Parc-Musée de la Mine de Saint-Etienne, en particulier Mireille Grivot en charge du centre de documentation et Jean-Paul Gaschignard, Conservateur en chef des bibliothèques ; l'équipe en charge des archives du Centre historique minier de Lewarde.

Je remercie l'ensemble des enseignants-chercheurs, doctorants, collègues, étudiants avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger au cours de colloques, journées d'études et séminaires auxquels j'ai participé depuis le début de mon doctorat. Toutes nos discussions ont grandement contribuées à nourrir cette recherche.

Je remercie mes proches pour leur soutien.

Merci, enfin, à Natacha, sans qui ce travail n'aurait pas abouti.

RÉSUMÉ DE LA THÈSE

Cette thèse, située au croisement de l'histoire sociale et des études sonores (*sound studies*), analyse la place du corps, du son et de la voix dans les grèves des mineurs de la Compagnie des mines d'Anzin dans le Nord de la France, entre 1833 et 1880. Il s'agit plus précisément, dans une démarche de micro-histoire sonore et sensible, de restituer et d'analyser l'ensemble des gestes, des paroles, des sons, des bruits, des musiques et des silences par lesquels les ouvriers et les ouvrières d'Anzin mènent leurs luttes. Ce travail entend nuancer les recherches menées depuis les années 1970 sur les grèves de mineurs survenues en France avant l'avénement des syndicats, présentées par l'histoire sociale comme des révoltes confuses, désorganisées, sauvages, violentes et tumultueuses.

Depuis l'étude rapprochée des sources d'époque (policières, judiciaires, patronales et journalistiques), la thèse met en lumière la diversité des pratiques sonores, vocales et gestuelles des ouvriers en situation de grève, comme par exemple : les cortèges arpentant le territoire pour diffuser l'arrêt du travail et propager les revendications, les chansons et les musiques, les passages de nuit dans les quartiers ouvriers pour réveiller leurs habitants et les engager à la grève, les réunions grévistes tenues en secret pour échapper à la surveillance des autorités patronales et policières, les communications codées pour préparer ou prolonger discrètement la grève, les dispersions silencieuses des groupes grévistes dans le but d'échapper aux barrages de gendarmes ou de troupes, les modalités d'opposition, de négociation et d'échanges avec les autorités.

La thèse montre que ces différentes pratiques sonores, vocales et gestuelles jouent un rôle central durant les grèves en permettant le déclenchement, la diffusion et le maintien des conflits par la communication et la coopération des ouvriers grévistes. Ce travail défend ainsi l'idée que les paroles, les chants, les sons, les bruits et les gestes des ouvriers grévistes d'Anzin au XIX^e^ siècle témoignent d'une rationalité des pratiques collectives contestataires.

ABSTRACT

This thesis, at the crossroad between social history and sound studies, examines the role and the importance of body, sounds and voices during the coal miners' strikes that happened in Northern France, between 1833 and 1880. More precisely, this work adopts a micro-historic approach in order to describe and analyze all the gestures, words, sounds, noises, music and silences by which the workers of Anzin lead their struggles. This thesis thus discusses and nuances the research carried out since the 1970s on the miners' strikes that occurred in France before the advent of the unions, presented by social history as confused, disorganized, savage, violent and tumultuous revolts.

From the close study of period sources (police, judicial, private journalistic archives), the thesis highlights the diversity of the sound, vocal and gestural practices of strikers: sonorous processions formed to reach various coal mining pits and propagate demands, noise intended to wake sleeping miners and engage them in the conflict, clandestine meetings, acoustic communication using morse code, songs and musics, use of various musical instruments or objects to create sounds, improvised or planned negotiation and exchanges with the authorities.

The thesis shows that the different sound, vocal and gestural practices, together or separately, play a key role during strikes by allowing the triggering, dissemination and defense of conflicts through communication and cooperation between the strikers. At last, this work defends the idea that the words, songs, sounds, noises and gestures of the striking workers of Anzin in the 19th century express a rationality of collective protest practices.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements 3

Résumé de la thèse 5

Abstract 7

Table des matières 9

Table des illustrations 13

Introduction 17

L'histoire à l'écoute des grèves de mineurs 19
Le problème du corps et de la voix dans les grèves de mineurs 23
Définition du sujet 24
Méthode et sources 28
Progression de la thèse 31

Chapitre 1 : Les dynamiques du refus 33

1. Colères à bas bruit 35

Panorama des départs de grèves 35
Premières mentions du corps et de la voix 40
Face aux archives, deux attitudes : « entendre » et « écouter » 42

2. Entrées en voix 43

L'espace du refus 43
Les travailleurs de la mine 48
Les premiers grévistes 50
Paroles grévistes : refus et revendications 52
Manières de dire le refus 57
Sur le carreau de fosse : les interlocuteurs des grévistes 61
Esquisses du dialogue 62

3. Anzin, mai 1833 : formes et nuances de voix 64

Sonner la révolte 64
Parcours des grévistes 66
Premier « colloque » 70

Conclusion 75

Chapitre 2 : Entente et mésentente 77

1. Premiers accords 77

Sur le carreau de fosse : persuader et convaincre 78
Mouvements des premiers grévistes 80

La grève, l'archive et le temps 83
Le cabaret : premier relais des voix grévistes 84

2. Propagation des grèves à d'autres fosses **87**

La contestation en mouvement – le territoire d'Anzin 87
D'une fosse à l'autre, corps et voix 91
Sur les carreaux des fosses : gestes et voix variés pour faire cesser le travail 95
Occuper les routes et les chemins 100
Les formes de la « violence » grévistes 104
Ripostes des ouvriers non grévistes 107

3. Toc ! Toc ! **109**

Les corons d'Anzin 109
Dans les corons : naissance de la grève 111
Éclats sonores et vocaux 113
1851 : premier passage dans les corons 119
Tumultes organisés 124
Conclusion 128

Chapitre 3 : Musiques grévistes 131

1. Concert de voix **132**

Les sources de la musique dans les archives de grève 132
Le chant : une pratique collective 134
Chansons de grève 136
La Marseillaise des mineurs 139

2. Sonorités instrumentales **142**

Les instruments des cortèges 142
La musique à la Compagnie des mines d'Anzin 145
Deux musiques en opposition 150

3. Le corps, la musique et l'espace **152**

Rythmique gréviste 152
Cartographie sonore 154
Les marches grévistes 160
La voix sur le pas 164

Conclusion **167**

Chapitre 4 : Phénoménologie de la répression 171

1. Les moyens de l'ordre **171**

Pour les autorités : le défi du lieu 171
Moyens humains et matériels 175
La lutte pour le territoire 177

2. Traques, confrontations et arrestations **180**

L'art de la traque 180
La voix dans les confrontations entre ouvriers et autorités 181
De la confrontation au corps-à-corps 185

La chasse aux meneurs....187
Les arrestations....192
3. Les ouvriers sous surveillance 194
Les modalités de la surveillance dans le bassin d'Anzin....195
Les cabarets sur écoute....197
Surveillance aux frontières du bassin....200
Les agents du renseignement....203
Conclusion 207
Chapitre 5 : Camouflages et résistances sonores 211
1. Camouflages des corps et des voix 211
Voix et identité....212
Leurre vocal....214
Masques et faux-semblants....216
2. Discussions secrètes 219
Les tactiques pour échapper aux espions....219
Réunions dans les forêts....223
La nuit gréviste....225
3. Communications codées et pratiques d'écoute 231
Des signaux sonores pour s'organiser....231
Toc ! Toc! (reprise)....233
La voix, le geste, l'écoute....237
L'environnement sonore d'une mine de charbon au XIXe siècle....238
Dans les mines de charbon : perceptions ouvrières....241
L'écoute et le sonore à l'épreuve des catastrophes....244
Sensorialités croisées....247
Conclusion 248
Chapitre 6 : Les formes de la négociation 251
1. Les foules discutantes 252
La discussion par les foules....252
1846 : accords synchrones....253
1848 : la portée du « nous »....255
Les voix multiples de la négociation....257
2. Les délégués contre les foules 260
Premières délégations....260
Les délégués de 1866....263
En 1878 : délégations de femmes....266
Les conditions de discussion de la délégation....267
1866 : Fragments du texte émissaire....269
Les délégués grévistes de 1880....274
3. La voix transposée : écrits de grève 276
1833 et 1846 : premiers écrits sans réponse....276

1878 : l'écrit pour contourner la grève 280
De la pétition aux affiches : les écrits grévistes en 1880 286
Conclusion **290**

Chapitre 7 : Retour au silence ? **293**

1. Fins des grèves **293**
Bilan 293
Analyse des résultats 295
La fin de la grève de mai 1833 297
Mai 1833 et les causes de la reprise 299

2. « La voix de la raison » **302**
Le travail de voix des autorités 302
Les formes de la parole 305
Les lieux des prises de parole 309
Les corons lors de la grève de 1878 311
Placards et proclamations : quand l'écrit redouble la voix 315
Les arguments mobilisés par les autorités pour forcer le retour au travail 318

3. Retour au silence ? **325**
« Écouter » et « comprendre » 325
Les ouvriers face aux proclamations 327
Le retour au travail sous surveillance 330
Une parole gréviste absente 333
Conclusion **335**

Conclusion générale **339**

Sources **347**

Annexes **363**
Carte du bassin houiller du Nord. 363
Carte des concessions de chemins de fer de la Compagnie d'Anzin en 1882. 364
Carte des concessions de la Compagnie des mines d'Anzin en 1883 365
Tableau récapitulatif des grèves des mineurs d'Anzin 366

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1. « La fosse de l'Enclos à Denain (Mines d'Anzin), Dessin à la plume d'André-J. Renard », s.d. 46

Illustration 2. « Anzin. Fosse du Chauffour près de Valenciennes », lithographie de N. Leclercq, 1854.....47

Illustration 3. Anzin. Vue d'ensemble de la fosse Bleuse-Borne, vers 1900. 89

Illustration 4. Vue du quartier d'Orléans à Denain en 1897. 120

Illustration 5. Exemple de carte sonore, extraite de l'ouvrage Le Paysage sonore de Murray Schafer.....156

Illustration 6. Exemple de carte sonore, extraite de l'ouvrage Le Paysage sonore de Murray Schafer.....157

Illustration 7. « Type de mineur [de la Cie des mines d'Anzin] », vers 1900. 163

Illustration 8. « La grève d'Anzin. – Détachement de dragons empêchant les grévistes de s'approcher de la fosse du Chaufour, près de Valenciennes. (Vue d'après photographie de M. Delsart, d'Anzin) », août 1878. 179

« Il vaut la peine de tendre l'oreille – peut-être y a-t-il là quelque chose de grand à saisir. »

Jeanne HERSCH, *L'Étonnement philosophique*, 1981.

INTRODUCTION

L'historiographie des mouvements ouvriers a amplement insisté sur les spécificités des grèves de mineurs survenues en France au XIXe siècle. Jusqu'aux années 1880 qui voient l'institutionnalisation des syndicats ouvriers et le déplacement des luttes des mineurs sur le terrain du réformisme politique[1], ces grèves prennent la forme de la « révolte[2] » ou de l'« émeute[3] » : ce sont des conflits courts et violents, peu ou pas organisés, déclenchés par les ouvriers pour obtenir de meilleures rémunérations ou protester contre leurs conditions de travail.

Ainsi, selon l'historienne Michelle Perrot, auteure d'une étude exhaustive sur les grèves ouvrières survenues en France entre 1871 et 1890, les grèves de mineurs qu'elle qualifie d'« éclatantes, massives, spectaculaires[4] », se distinguent des conflits menés par les ouvriers d'autres secteurs de l'industrie par leur spontanéité et leur violence[5]. « Plus que d'une lutte ouvrière, on a le sentiment d'une révolte tribale[6] » écrit Perrot au sujet des grèves de mineurs. Tout comme Perrot, Bruno Mattéi, Evelyne Desbois et Yves Jeanneau co-auteurs d'une étude d'ethnologie historique sur les mineurs de France insistent sur ce qui les distingue des autres travailleurs : « Ces grosses masses noires, n'ont rien à voir avec le prolétariat urbain "classique", mieux réparti, plus contrôlable[7]. »

André Lebon dans son livre sur la vie quotidienne des mineurs au XIXe siècle, affirme que les contestations de ces ouvriers prennent tout au long du siècle la forme de « manifestations de rébellion […] inorganisées[8] ». Guy Caire, dans une synthèse sur l'histoire des grèves ouvrières en France publiée en 1978 écrit des grèves de mineurs survenues au cours du siècle qu'elles sont « peu organisées, […] souvent spontanées et violentes[9] ». Louis Challet et Bernard Plessy, auteurs d'une étude sur la vie quotidienne

---

1. Joël MICHEL, « Syndicalisme minier et Politique dans le Nord-Pas-de-Calais », *Le Mouvement social*, n° 87, avril-juin 1974, p. 9-33.
2. Bruno MATTÉI, *Rebelle, rebelle ! Révoltes et mythes du mineur, 1830-1946*, Seyssel, Champ Vallon, 1987.
3. Diana COOPER-RICHET, « La Foule en colère : les mineurs et la grève au XIXe siècle », *Revue d'histoire du XIXe siècle,* numéro 17, 1998/2.
4. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève*, Paris, Mouton, 1974, tome I, p. 367.
5. *Ibid*, p. 375.
6. *Ibid*.
7. Evelyne DESBOIS, Yves JEANNEAU, Bruno MATTÉI, *La Foi des charbonniers. Les mineurs dans la bataille du charbon, 1945-1947*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1986, p. 62.
8. André LEBON, *La Vie quotidienne du mineur en 1900*, Escaudain, Association des amis du musée d'Escaudain, 1976, p. 41
9. Guy CAIRE, *La Grève ouvrière*, Paris, Les éditions ouvrières, 1978, p. 20.

des mineurs au temps de *Germinal* assurent quant à eux que leurs grèves ne sont l'effet d'« aucun calcul[10] ».

Bruno Mattéi, dans son étude sur les grèves survenues en France entre 1830 et 1946, qualifie les conflits déclenchés par les mineurs tout au long du XIXe siècle de « révoltes spontanées[11] ». Dans plusieurs travaux qu'elle consacre à l'histoire des mines et des mineurs en France, Diana Cooper-Richet reprend et prolonge cette image de la grève minière brutale et soudaine. Son article sur les foules ouvrières paru en 1998 mentionne les grèves de mineurs qui surviennent « sans aucune forme d'organisation[12] ». L'historienne insiste également, dans son livre de synthèse sur l'histoire des mineurs de France, sur la spécificité des conflits miniers au XIXe siècle, débutés « violemment et spontanément[13] ».

Dans leurs études, de nombreux historiens et historiennes mobilisent le registre de l'émotion collective pour expliquer la soudaineté et la violence des grèves de mineurs. Plessy et Challet écrivent que ces mobilisations sont l'effet de « colères collectives[14] » ; Michelle Perrot que les grèves de mineurs sont la conséquence de « coups de colère[15] ». Pour Philippe Guignet, la grève de 1833 que mènent les ouvriers d'Anzin pour obtenir de meilleurs salaires est le résultat d'une « fugace flambée de colère[16] ». Sandy Petrey, dans son étude sur les sources de *Germinal*, qualifie les grèves survenues dans le bassin minier d'Anzin en 1866, 1872, 1878 et 1880 de « révoltes convulsives[17] ». Daniel Demangeat, mentionnant également dans un mémoire de recherche les grèves de mineurs de la Compagnie d'Anzin parle de leur « caractère pandémique[18] ». Cette tendance à un envahissement émotionnel brusque et incontrôlable serait accentuée par l'absence d'organisations syndicales. Pour l'historien Yves Le Maner en effet, auteur d'un article sur les pratiques des mineurs grévistes du Pas-de-Calais, les grèves minières au XIXe

---

10. Bernard PLESSY, Louis CHALLET, *La Vie quotidienne des mineurs au temps de Germinal*, Paris, Hachette, 1984, p. 286.
11. Bruno MATTÉI, *Rebelle, rebelle !…, op. cit.*, p. 13.
12. Diana COOPER-RICHET, « La Foule en colère… », *art. cit.*, p. 61.
13. Diana COOPER-RICHET, *Le Peuple de la nuit. Mines et mineurs en France, XIXe-XXe siècle*, Paris, Perrin, 2011 [2002], p. 307.
14. Bernard PLESSY, Louis CHALLET, *La Vie quotidienne…, op. cit.*, p. 286.
15. Michelle PERROT, « Le militant face à la grève dans la mine et la métallurgie au XIXe siècle », *Le Mouvement social*, numéro 99, 1977, p. 77.
16. Philippe GUIGNET, « L'Émeute des quatre sous, ou les voies de la protestation sociale à Anzin (mai 1833) », *Revue du Nord*, tome 55, numéro 219, 1973, p. 363.
17. Sandy PETREY, « The Revolutionary Setting of *Germinal* », *The French Review*, volume 43, numéro 1, 1969, p. 56.
18. Daniel DEMANGEAT, *Étude de grèves de mineurs dans le Denaisis de 1870 a 1914*, mémoire de recherche en histoire, Université Paris-Est Créteil Val de Marne, 1990, p. 39.

siècle qui précèdent l'entrée en jeu des syndicats à la fin du siècle possèdent un caractère « "sauvage" » et « "archaïque"[19] ».

Toutes ces mentions dressent une même image des grèves menées par les ouvriers mineurs au XIXe siècle : celle de conflits violents, soudains et inorganisés, déclenchés par des excès de colère. Cette impression de brutalité est renforcée par la présence de nombreuses évocations relatives à l'environnement sonore des contestations de mineurs, que les historiens et les historiennes décrivent comme extrêmement bruyant.

L'histoire à l'écoute des grèves de mineurs

Dans les études sur l'histoire des grèves minières en France, les évocations de grévistes chantant, criant, injuriant, huant, menaçant et tentant par divers gestes et pratiques de produire du vacarme sont nombreuses.

Sitôt l'arrêt du travail déclaré, on lit dans l'étude de Louis Challet et Bernard Plessy que les grévistes, « "chauffés" par quelques meneurs, en bandes bruyantes et colorées […] se portent près des puits pour interdire aux non-grévistes de descendre, ou pour propager le mouvement[20]. » Pour les grèves survenues dans le bassin minier du Nord de la France en 1872, 1878 et 1880, Michelle Perrot mentionne des rassemblements de mineurs qui prennent la forme de « promenades chantantes » et de « bruyants cortèges[21] ». L'historien Yves Le Maner souligne qu'au XIXe siècle : « Les manifestations [de mineurs] sont terriblement bruyantes : des centaines, parfois des milliers de gens, s'égosillent à crier pendant des heures[22] ». Diana Cooper-Richet signale les « hordes » de grévistes, qui « chantent *La Marseillaise* comme à Anzin[23] ». L'auteure ajoute que la pratique de la grève chez les mineurs atteste tout au long du siècle de « l'impérieuse nécessité qu'éprouvent les ouvriers de crier leur insatisfaction[24] ».

Plusieurs travaux mentionnent des ouvriers mineurs passant bruyamment, la nuit, dans les quartiers ouvriers afin d'y répandre la grève. Yvette Savary détaille dans une étude sur la condition des mineurs du Nord de la France ces expéditions, « moyen couramment employé » par les mineurs pour diffuser la grève. Savary cite notamment le cas de la grève de 1866 survenue dans le bassin d'Anzin au cours de laquelle des « groupes de

---

19. Yves LE MANER, « Pratique de la grève chez les mineurs du Pas-de-Calais (1889-1914) », *Liber amicorum : études historiques offertes à Pierre Bougard,* Arras, Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, 1987, p. 328.
20. Bernard. PLESSY, Louis CHALLET, *La Vie quotidienne…, op. cit.*, p. 290 .
21. Michelle PERROT, *Les ouvriers en grève…, op. cit.*, tome I, p. 308.
22. Yves LE MANER, « Pratique de la grève… », *art. cit.*, p. 328.
23. Diana COOPER-RICHET, *Le Peuple de la nuit…, op. cit.*, p. 326.
24. Diana COOPER-RICHET, « La Foule en colère… », *art. cit.*, p. 61.

mineurs, armés de bâtons parcourent les rues, démontent les volets, cassent les vitres, frappent aux portes, pénètrent dans les domiciles des ouvriers paisibles pour les convaincre à les suivre, les entraînent de force. » À cette occasion écrit Savary, « les femmes se joignent parfois à leurs maris, et les excitent[25]. » Samuel Hayat, dans son article sur les grèves survenues à Anzin évoquent un procédé similaire notamment en 1878 : ces « promenades de nuit, en “bande” ou en “groupe”, permettent aussi de passer de maison en maison pour encourager les mineurs à ne pas descendre [dans les mines][26]. » Michelle Perrot signale également la récurrence chez les mineurs des grèves « brusquement mûries pendant la nuit » lors desquelles « les militants passent de coron en coron, frappant aux portes, glissant des billets, fixant des lieux de rassemblement[27] ».

Tous ces textes insistent également sur les « injures[28] », les « huées[29] », les « sarcasmes[30] » ou encore les « menaces[31] » qu'adressent les grévistes aux autorités, aux ouvriers non grévistes et aux patrons. Pour Yvette Savary la récurrence de ces paroles et de ces attitudes s'explique par certains conditionnements propres au monde de la mine : « Il est certain que le manque d'instruction, la dureté de leur travail et de leur vie, les rendent tout naturellement grossiers[32] ».

Outre les diverses mentions et évocations de bruits visant à restituer l'ambiance tumultueuse des grèves de mineurs, des auteurs établissent la comparaison entre les cortèges de mineurs en France au XIX^e^ siècle et ceux que décrit Émile Zola dans son roman *Germinal*. C'est notamment le cas de Michelle Perrot qui, dans plusieurs passages de son étude, loue la fidélité historique du roman de Zola, notamment lorsqu'elle écrit : « Zola, décrivant superbement le cortège vociférant et harassé déambulant dans la plaine flamande, s'est inspiré de modèles classiques, et récents[33] ». Ce point mérite une attention particulière en raison du traitement littéraire des cortèges et de la voix des ouvriers dans le roman[34].

---

25. Yvette SAVARY, *La Condition du mineur…*, *op. cit.*, p.123.
26. Samuel HAYAT, « Une politique en mode mineur. Ordre patronal et ordre communautaire dans les mines du Nord au XIX^e^ siècle », *Politix*, numéro 119, 2017, p. 137
27. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève…, op. cit.*, tome II, p. 418.
28. Bernard PLESSY, Louis CHALLET, *La vie quotidienne…*, *op.cit.*, p. 297.
29. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève…*, *op. cit.*, tome II, p. 557.
30. Yvette SAVARY, *La Condition du mineur… op. cit.*, p. 128.
31. Samuel HAYAT, « Ordre patronal… », *art. cit.*, p. 137.
32. Yvette SAVARY, *La Condition du mineur…, op. cit.*, p. 107.
33. Michelle PERROT, *Les ouvriers en grève…*, *op. cit.*, tome II, p. 555.
34. À l'instar de Michelle Perrot, les historiens André Lebon, Bernard Plessy et Louis Challet, Marcel Gillet ainsi que les spécialistes de la littérature Henri Marel et Henri Mitterand ont souligné la fidélité historique des descriptions de mineurs dans *Germinal*.

Germinal, paru en 1885, raconte la lutte des ouvriers mineurs de Montsous, une version fictionnelle du bassin minier d'Anzin, engagés dans une grève contre la Compagnie qui les emploie. Pour composer son œuvre, Zola s'est lui-même rendu à Anzin en 1884 et s'est documenté sur les grèves menées par ces mêmes ouvriers dans les années 1860 et 1870[35]. *Germinal* foisonne de nombreuses descriptions sonores de l'univers minier. Zola y donne à entendre les manières de parler des ouvriers, les bruits du travail, l'ambiance des quartiers ouvriers ainsi que les pratiques sonores et vocales des cortèges grévistes, ces descriptions dont Perrot et d'autres auteurs ont loué la fidélité. J'en donnerai une parmi toutes celles qui ponctuent le roman, qui témoigne de la façon particulière dont Zola traite la question de la voix des grévistes. À ce point du récit, la grève a débuté depuis plusieurs semaines dans le bassin de Montsous. Les ouvriers, les ouvrières, tentent de diffuser le conflit, d'empêcher le travail et se faire entendre. Dans cette scène, Zola décrit « l'ouragan des gestes et des cris » qui accompagne le cortège des mineurs :

> « Les femmes avaient paru, près d'un millier de femmes, aux cheveux épars, dépeignés par la course, aux guenilles montrant la peau nue, des nudités de femelles lasses d'enfanter des meurt-de-faim. Quelques-unes tenaient leur petit entre les bras, le soulevaient, l'agitaient, ainsi qu'un drapeau de deuil et de vengeance. D'autres, plus jeunes, avec des gorges gonflées de guerrières, brandissaient des bâtons, tandis que les vieilles, affreuses, hurlaient si fort que les cordes de leurs cous décharnés semblaient se rompre. Et les hommes déboulèrent ensuite, deux mille furieux, des galibots, des haveurs, des raccommodeurs, une masse compacte qui roulait d'un seul bloc, serrée, confondue, au point qu'on ne distinguait ni les culottes déteintes, ni les tricots de laine en loques, effacés dans la même uniformité terreuse. Les yeux brûlaient, on voyait seulement les trous des bouches noires, chantant la *Marseillaise*, dont les strophes se perdaient en un mugissement confus, accompagné par le claquement des sabots sur la terre dure[36]. »

Dans cette scène, Zola en « peintre des foules[37] » rend palpable et vivante l'ambiance sonore en décrivant les hurlements, les chants transformés en « mugissement confus », le vacarme des corps. Ce qui frappe à la lecture de ces lignes, c'est combien les voix réunies paraissent former une seule et même voix, puissante et collective. Cette manière de traiter les voix des ouvriers et des ouvrières n'est pas propre à l'extrait en question. Elle parcourt l'ensemble du roman, comme l'a montré Claude Duchet dans une étude sur les voix et les

---

35. Émile ZOLA, « Mes notes sur Anzin », *in* Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale*, Glasgow, Glasgow University, 1989.
36. Émile ZOLA, *Germinal*, Paris, La librairie illustrée, 1885, p. 332.
37. Alain PAGÈS, « La Danse de la foule », *Revue d'histoire du XIXe siècle,* numéro 17, 1998/2, p. 69.

paroles dans le roman de Zola : « Cri, rumeur, silence… le plus souvent la foule-peuple n'est que voix. Voix compacte, opaque, à l'échelle du groupe. L'acte de communication qui s'y lit rassemble en lui la totalité du et d'un message […] ; le sujet s'absente, se dessine en creux, sous l'ombre de la voix, qui en tient lieu, qui occupe son lieu[38]. » Dans la description que fait Zola des cortèges de mineurs, l'individualité disparaît, tout se mélange. La grève, au fond, est assimilée au surgissement d'une masse sonore et tumultueuse. On voit ainsi comment le parallèle établi par de nombreux auteurs entre le traitement romanesque des cortèges chez Zola et les cortèges des mineurs au XIXe siècle renforce un peu plus cette image des grèves minières comme des contestations collectives extrêmement bruyantes lors desquelles les ouvriers hurlent et chantent d'une seule et même voix.

Pour terminer sur la dimension sonore des grèves de mineurs, il convient de souligner l'emploi très fréquent dans les études des termes d'« explosion » et d' « éclatement » pour qualifier l'entrée en grève des ouvriers. L'historien Joël Michel décrit les grèves de mineurs au XIXe siècle comme des « explosions spontanées[39] » et souligne dans son ouvrage de synthèse sur l'histoire des mines en France qu'« une étincelle suffit[40] » pour que les mineurs entrent une grève. La grève minière, souligne André Lebon, est une « explosion populaire dure et brutale[41] ». Elle « éclate souvent sans prévenir, brutale et sauvage[42] » écrivent pour leur part Evelyne Desbois, Yves Jeanneau et Bruno Mattéi. Pour Bernard Plessy et Louis Challet, les grèves de mineurs au XIXe siècle prennent la forme d'« explosions confuses d'une irritation sourdement entretenue pendant des jours[43] ».

---

38. Claude DUCHET, « Le Trou des bouches noires. Paroles, société, révolution dans *Germinal* », *Littérature*, numéro 24, 1976, p. 29-30.
Sur la dimension sonore du roman *Germinal* et de son adaptation cinématographique par Claude Berri en 1993, voir l'article de : Virginie PRIOUX, « La voie/voix du silence dans les *incipit* de *Germinal* d'Émile Zola et de Claude Berri », *Loxias*, numéro 33, 2011.
39. Joël MICHEL, « L'échec de la grève générale des mineurs européens avant 1914 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 29, numéro 2, 1982, p. 230
40. Joël MICHEL, *La Mine, dévoreuse d'hommes*, Paris, Gallimard, 1993, p. 62.
41. André LEBON, *La Vie quotidienne du mineur en 1900*, Escaudain, Association des amis du musée d'Escaudain, 1976, p. 42.
42. Evelyne DESBOIS, Yves JEANNEAU, Bruno MATTÉI, *La Foi des charbonniers… op. cit.*, p. 62.
43 Bernard. PLESSY, Louis CHALLET, *La Vie quotidienne des mineurs… op. cit.*, p. 289.

Ces quelques mentions, parmi tant d'autres[44], forment une image terriblement bruyante et violente des grèves menées par les ouvriers mineurs au XIXe siècle. Leurs luttes sont assimilées à des phénomènes tumultueux et assourdissants où semble régner la plus grande confusion.

Le problème du corps et de la voix dans les grèves de mineurs

On voit donc que l'histoire sociale dessine, depuis plus de quarante ans, un tableau des contestations minières particulièrement tumultueux et turbulent. Celles-ci paraissent se réduire à l'expression uniforme d'une protestation violente et bruyante. Bien que le sonore, la voix et les gestes ne constituent pas les objets d'étude de ces travaux, le son et le bruit émergent comme des modalités d'action privilégiées par les mineurs pour mener leurs luttes : les cris, les chants, les pratiques bruyantes, par leur importance et leur récurrence semblent en effet occuper une place prépondérante dans le « répertoire d'actions[45] » des mineurs grévistes.

Ce constat unanime soulève pourtant de nombreuses questions. Car, la voix, le bruit et les gestes bruyants ont beau figurer comme des éléments centraux et structurants de ces contestations, il n'en est donné, au fil des pages lues, qu'une impression partielle. Les

---

44. Pour l'historien américain Reed Geiger qui a consacré une étude à la Compagnie des mines d'Anzin entre 1800 et 1833, les grèves des mineurs au début du siècle prennent la forme d'une « explosion spontanée ». Reed G. GEIGER, *The Anzin coal company 1800-1833 : big business in the early stages of the French industrial revolution*, Newark, University of Delaware Press, 1971, p. 15.
Marcel Gillet, spécialiste de l'histoire du Nord et des mineurs décrit quant à lui les grèves déclenchées par les ouvriers d'Anzin au milieu du siècle comme une « série d'explosions brutales qu'interrompent de longs mois d'accalmie ». Marcel GILLET, « Aspects de la crise de 1846-1851 dans le bassin houiller du Nord », *Revue du Nord*, tome 38, numéro 149, janvier-mars 1956, p. 21.
On relève également dans de nombreux travaux l'emploi du verbe « éclater » pour qualifier les commencements des conflits, notamment chez : Jean-Pierre AGUET, « Les Grèves de mineurs en France sous la monarchie de Juillet (1830-1848) », *Revue suisse d'histoire*, 4 (3), 1954, p. 362 ; Henri MAREL, *Germinal. Une documentation intégrale… op. cit.*, p.16 ; Henri MITTERAND, « Zola à Anzin : les mineurs de Germinal », *Travailler*, numéro 7, 2002/1, p. 46. Frédérique GIRAUD, « Quand Zola mène l'enquête : le terrain comme caution scientifique », *Ethnologie française*, tome 43, numéro 1, 2013, p. 148 ; Marcel GILLET, « Aspects de la crise de 1846-1851 dans le bassin houiller du Nord », *art. cit.*, p. 24 ; André FORTIN, « Les Conflits sociaux dans les houillères du Pas-de-Calais sous le Second Empire », *Revue du Nord*, tome 43, numéro 172, 1961, p. 351 ; Daniel DEMANGEAT, *Étude de grèves de mineurs dans le Denaisis… op. cit.*, p. 5.

45. L'expression de « répertoire d'action collective » a été formulée par le sociologue et historien Charles Tilly. Ce dernier qualifie ainsi l'ensemble des moyens d'action qui sont à la disposition d'un groupe d'individus en situation contestataire. Ce répertoire varie en fonction des époques, des lieux et des cadres sociaux. Dans *La France conteste*, Tilly écrit : « Toute population a un *répertoire* limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés […]. Le répertoire en usage dicte l'action collective », Charles TILLY, *La France conteste*, Paris, Fayard, 1986, p. 541-542.

nombreuses mentions de grèves débutées subitement et le recours presque systématique à l'image de l'explosion et de l'éclatement pour désigner l'entrée en grève des mineurs tracent des conduites de bruit instinctives, déclenchées par fulgurances.

Est-ce véritablement et exclusivement par le tumulte que les mineurs, au XIX^e^ siècle, déclenchent et mènent leurs grèves ? Si tel est le cas, pourquoi les mineurs y recourent-ils si souvent ? Concrètement, comment est-il possible que des centaines, parfois des milliers d'ouvrières et d'ouvriers décident, collectivement et *a priori* spontanément, de cesser le travail en signe de protestation, en suivant la même modalité d'action, si bruyante ? Comment ces sonorités et ces bruits sont-ils produits ? Par quels gestes, avec quels instruments ou quels objets ? Certaines sonorités ou certains gestes sont-ils propres à une grève ou à un lieu spécifique ou, au contraire, existe-t-il des pratiques qui traversent les conflits et les contextes ? Par ailleurs, si le déclenchement des grèves des mineurs est l'effet d'une colère soudaine et incontrôlée, alors comment expliquer la récurrence pointée par les travaux d'histoire de pratiques et de gestes bien spécifiques ?

À travers ces quelques remarques et questions, on voit que le son et la voix dans le cadre des contestations de mineurs font problème, au sens où ils empêchent une compréhension pleine et rigoureuse des pratiques contestataires ouvrières. Un appel à tendre l'oreille, à entendre autrement, voilà donc ce qui affleure à la lecture de ces différents travaux consacrés à l'histoire des mines et des mineurs.

Si les nombreuses études citées ont contribué à restituer et analyser de façon très précise certains aspects des grèves de mineurs survenues au XIX^e^ siècle (leurs chronologies, la nature des revendications ouvrières, l'attitude des autorités et du patronat face aux grévistes, les répercussions de ces grèves sur le plan social, politique et économique) il reste à restituer et comprendre de façon précise le rôle et l'importance qu'ont revêtu les pratiques sonores, vocales et gestuelles des mineurs durant ces conflits.

Définition du sujet

Pour ce faire, cette thèse propose d'étudier la place du corps, du son et de la voix dans les grèves des mineurs du Nord de la France au cours du XIX^e^ siècle. Plus précisément, il s'agit de restituer l'ensemble des gestes, des paroles, des sons, des bruits, des musiques, mais aussi des silences par lesquels les ouvriers et les ouvrières déclenchent et mènent leurs luttes. L'ambition de ce travail est ainsi double. Dans le prolongement des études citées plus haut, il s'agit d'abord d'apporter une contribution originale à l'histoire sociale et plus spécifiquement à l'histoire des contestations ouvrières survenues en France. En plaçant le son, le corps et la voix au premier plan de l'analyse, l'objectif est de permettre une meilleure compréhension des pratiques des ouvriers mineurs en situation de grève.

Ensuite, ce travail s'inscrit dans un faisceau de recherches récentes, spécifiquement consacrées à l'analyse du corps et de la voix lors des révoltes ou des contestations. Depuis le début des années 2000, des chercheurs et des chercheuses de toutes disciplines étudient les phénomènes contestataires par le prisme du son, du corps et de la voix. À partir d'époques et de contextes différents — de l'antiquité jusqu'à l'époque moderne, des émeutes paysannes jusqu'aux révolutions politiques – ces travaux cherchent à restituer les sonorités, les bruits, les chants, les paroles et les gestes qui symbolisent, incarnent ou amplifient les mouvements de contestations[46].

Ces recherches ont en commun un ensemble de questions que l'on pourrait formuler de cette façon : quelles sont les voix, les bruits, les paroles, les musiques propres à chaque situation de contestation ? Quels sont les mots qui disent la révolte ou la colère ? Comment les sons, les paroles ou les gestes peuvent-ils contribuer à rassembler des individus en un groupe ou une foule ? Quels rapports entretiennent les pratiques sonores, vocales et gestuelles avec l'exercice du pouvoir envisagé depuis une diversité de situations et d'époques ? En retour, comment les variations des modalités de pouvoir peuvent-elles aider à comprendre l'importance des sons, des bruits, des silences et des musiques en fonction des situations et des contextes ?

En outre, ces différentes recherches sont liées entre elles par une très grande attention au détail. Chaque contribution vise en effet à restituer les pratiques des acteurs engagés dans les conflits afin de faire émerger des caractéristiques propres à certaines luttes ou, au contraire, des continuités dans les gestes ou l'expression de la contestation. Dans tous les

---

46. Cette attention aux gestes, aux sons et aux voix dans des contextes de lutte a ouvert un champ d'études d'envergure au croisement des disciplines (histoire, philosophie, musicologie, anthropologie) et des thématiques de recherche (le corps, la voix, les processus de socialisation, les formes et les modalités de pouvoir, les mouvements de lutte et de résistance).
Parmi les travaux les plus récents voir notamment : Didier LETT, Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Haro ! Noël ! Oyé ! : Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2003 ; Laurent HABLOT, Laurent VISSIÈRE (dir.), *Les Paysages sonores du Moyen Âge à la Renaissance*, Rennes, PUR, 2015 ; Daniel BENDER, Duane J. CORPIS, Daniel J. WALKOWITZ (dir.), « Sound Politics: Critically Listening to the Past », numéro de la revue *Radical History Review*, n° 121, 2015 ; Héloïse HERMANT, Vincent CHALLET (dir.), « Des Mots et des gestes. Le corps et la voix dans l'univers de la révolte (XIVe-XVIIIe siècle) », numéro hors-série de la revue *Histoire, économie & société*, volume 38, numéro 1, 2019 ; SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC, (dir.), *La Voix au Moyen Âge : Le Congrès de la SHMESP (Francfort, 2019)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020.
Ainsi que de nombreuses communications tenues lors des récents colloques : « Paysages sensoriels : quelles places dans les sciences humaines et sociales ? », Université Bretagne Sud, Lorient, 12 et 13 octobre 2017 ; « Pouvoirs du son / sons du pouvoir. Esthétique et politique du sonore », Université de Picardie Jules Verne, Amiens, 15-17 novembre 2017 ; « Le son et la musique au prisme des *sound studies* », EHESS, Paris, 24-26 janvier 2019 ; « Faire silence : expériences, matérialités, pouvoirs », Centre Norbert Elias/EHESS, Marseille, 21-25 mai 2019.

cas, le corps, le son et la voix apparaissent au travers de ces contributions comme des objets dynamiques et variables, avec leurs espaces et leurs temporalités spécifiques d'existence. D'où la nécessité, répétée par les auteurs de ces études, d'une prise en considération minutieuse de chaque situation de conflit[47].

Il faut souligner que ces recherches sur le corps et la voix sont circonscrites à des époques et des contextes précis. Celles-ci sont menées très majoritairement par des médiévistes et des modernistes, sur une période allant du XII^e^ au XVIII^e^ siècle et portent sur des protestations populaires ou paysannes. En comparaison, les luttes contemporaines, menées aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, ont été encore peu étudiées avec une telle attention au détail des voix et des corps[48]. L'absence de tels travaux a pour conséquence de laisser

47. Comme le note l'historien Nicolas Offenstadt : « il est bien clair que la voix/les voix et les sons, leur écoute, leur perception et leurs usages par l'homme sont éminemment situés dans des contextes changeants. Il convient donc de les historiciser comme d'autres objets. »
Nicolas OFFENSTADT, « Comment entendre les voix du passé. Quelques remarques », *Hypothèses*, volume 22, numéro 1, 2019, p. 157.

48. On peut toutefois mentionner les travaux d'Emmanuel Fureix sur la pratique protestataire du charivari politique. L'historien montre qu'à partir des années 1830 le rite du charivari, désignant un rituel public exécuté pour punir les mariages inconvenants ou les comportements sexuels indécents dans les communautés rurales, s'est transformé en instrument d'expression sonore d'une « voix du peuple ». Il s'agissait pour des individus d'exprimer leur désapprobation par un concert de bruits et de tumultes afin de couvrir d'opprobres des dirigeants politiques, des fonctionnaires ou des membres du clergé jugés indignes. Emmanuel FUREIX, « Le Charivari politique : un rite de surveillance civique dans les années 1830 », *in* Adeline BEAUREPAIRE-HERNANDEZ, Jérémy GUEDJ (dir.), *L'Entre-deux électoral : Une autre histoire de la représentation politique en France (XIX^e^-XX^e^ siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 53-70. Sur les pratiques de charivari à des époques antérieures, voir notamment : Gabriel PEIGNOT, *Histoire morale, civile, politique et littéraire du charivari*, Paris, Delaunay, 1833 ; Edward P. THOMPSON, « "Rough Music" : le charivari anglais », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, numéro 27, 1972, p. 285-312 ; Natalie ZEMON DAVIS, *Society and Culture in Early Modern France*, Stanford, Stanford California Press, 1977, p. 97-123 ; Jacques LE GOFF, Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Le Charivari*, Paris, Mouton, 1977. Sur les charivaris politiques en France au XIX^e^ siècle : Charles TILLY, « Charivaris, repertoires and urban politics », *in* John M. MERRIMAN (dir.), *French Cities in Nineteenth Century*, New York, Holmes & Meier Publishers, 1981, p. 73-91.

dans l'ombre les grèves et les luttes ouvrières dont l'émergence se situe au début du XIXe siècle[49].

Dans leur introduction au numéro de la revue *Histoire, économie & société* consacré au « corps et la voix dans l'univers de la révolte », Héloïse Hermant et Vincent Challet invitent à « une histoire comparée des sons, des postures, des bruits et des cris[50] » en situation de révolte et de révolution. Aujourd'hui, cet immense tableau sonore et sensible auquel invitent les auteurs n'est encore qu'une esquisse. Tant d'époques, d'environnements, de personnages et de pratiques manquent encore à la fresque[51].

Cette thèse propose ainsi de poursuivre et d'enrichir le champ des recherches menées ces dernières années sur la dimension sonore, vocale et gestuelle des contestations en ouvrant à l'étude de nouveaux contextes et d'autres époques, en l'occurence les grèves des mineurs survenues dans le Nord de la France au XIXe siècle.

---

49. S'agissant du XXe siècle, deux contributions ont embrayé un questionnement sur la dimension spécifiquement sonore et corporelle de luttes ouvrières. Je pense au travail de Noëlle Gérôme sur le son et la musique lors des grèves aux usines Dassault dans les années 1960 et celui de Rémy Cazals sur la voix dans une grève du début du XXe siècle. Tous deux, depuis des contextes différents, permettent d'approcher quelques spécificités sonores et musicales des grèves : les voix, les chants et les gestes des ouvriers pour déclencher ou maintenir les conflits. Noëlle GÉRÔME, « Chronique sonore de l'occupation musicale d'un territoire : deux mois de grève aux usines Dassault de la région bordelaise (décembre 1966 – février 1967) », *Ethnologie française*, tome 29, numéro 1, 1999, p. 49-56. Rémy CAZALS, « La voix et le geste dans une grève de la Belle Époque », *in* Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON, Mathias BERNARD (dir.), *La voix et le geste : une approche culturelle de la violence socio-politique*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2005, p. 203-216.

50. Héloïse HERMANT, Vincent CHALLET, « Des mots et des gestes. Le corps et la voix dans l'univers de la révolte (XIVe-XVIIIe siècles) », *Histoire, économie & société*, volume 38, numéro 1, 2019, p. 13.

51. Si l'on note donc une relative absence des travaux sur le corps et la voix dans des situations de grève, le corps et la voix au travail ont pour leur part fait l'objet d'un nombre considérable d'études, depuis des contextes très variés (corps et santé, voix au travail, apprentissage et transmission des gestes, corps et machines). On peut notamment citer, pour les travaux les plus récents sur ces différents sujets : Josiane BOUTET, *La Vie verbale au travail : des manufactures aux centres d'appels*, Toulouse, Octarès, 2008 ; Bernard ANDRIEU, Fabien COUTAREL (dir.),« Corps au travail », numéro 6 de la revue *Corps,* 2009 ; Anne-Sophie BRUNO, Éric GEERKENS, Nicolas HATZFELD, Catherine OMNÈS (dir.), *La Santé au travail, entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, PUR, 2011 ; Thierry PILLON, *Le Corps à l'ouvrage*, Paris, Stock, 2012 ; Laurence GUIGNARD, Pascal RAGGI, Étienne THÉVENIN (dir.), *Corps et machines à l'âge industriel*, Rennes, PUR, 2011 ; Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE, Georges VIGARELLO, *Histoire du corps. Tome 2. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2011 ; Judith RAINHORN (dir.), *Santé et travail à la mine*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014 ; Didier BOUILLON, André GUILLERME, Martine DUMONT-MILLE (dir.), *Gestes techniques, techniques du geste : approches pluridisciplinaires*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017 ; Thierry ARNAL, Corine MAITTE, Thierry PILLON, Didier TERRIER (dir.), *Le Corps au travail : performance, discipline, fatigue*, Palermo, New digital frontiers, 2021.

Méthode et sources

À l'évidence, écrire une histoire des pratiques gestuelles, sonores et vocales impose des choix méthodologiques précis. Comme l'écrit Christophe Granger dans un ouvrage sur le sujet, l'étude historique des corps, des gestes et des manières d'être requiert un certain type d'approche, « une "lecture lente", soucieuse d'indexer les corps aux contextes où ils prennent sens[52] ». C'est à la condition de porter une attention détaillée aux individus, au milieu dans lequel ils évoluent, à la temporalité de leurs pratiques, bref à leur « situation[53] » pour reprendre un terme de l'ethnologue André Leroi-Gourhan, que peut s'écrire une histoire des corps et de ses pratiques.

Ainsi, dans le cas des grèves des mineurs, il s'agira à la fois de relever et restituer la diversité des gestes, des paroles et des sons produits par les ouvriers en grève, et de comprendre dans le détail comment toutes ces pratiques s'inscrivent dans l'environnement physique et concret des espaces miniers, à la temporalité des grèves et au collectif. Ce que cette thèse cherche ainsi à faire entendre, ce sont les expressions du corps et de la voix, les mots, les traits sonores, les accents, les rythmes, les conduites, les manœuvres qui composent l'univers des contestations de mineurs, guidée par la certitude qu'au « ras du sol[54] », il n'y a d'écoute possible que de l'infime.

Pour parvenir à cette « lecture lente » des corps et des voix, au plus près des ouvriers, il est indispensable de retourner aux sources d'époque, celles-là même que l'histoire sociale a utilisées, afin de voir comment les contestations sont décrites et traitées. D'où la nécessité d'adopter une focale délibérément courte, de « penser par cas[55] », dans l'espoir

---

52. Christophe GRANGER, « Le Passé est un immense corps », *in* Christophe Granger (dir.), *Histoire par corps, posture, charisme*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2012, p. 13

53. « Toute expérience concrète prend ses premières références dans le support corporel, en "situation" (comme l'expriment les différentes acceptions de ce mot), c'est-à-dire par rapport au temps et à l'espace perçus corporellement. » André LEROI-GOURHAN, *Le Geste et la parole : II - La mémoire et les rythmes*, Paris, Albin Michel, 1965, p. 106.

54. L'expression « l'histoire au ras du sol » a été forgée par l'historien Jacques Revel pour qualifier les travaux émanant du courant de la micro-histoire.
La micro-histoire désigne une méthode de travail forgée dans les années 1970 par plusieurs historiens italiens (notamment Giovanni Levi, Carlo Ginzburg et Carlo Poni) préoccupés par la mise au point de nouvelles méthodes d'écriture de l'histoire, éloignées des canons méthodologiques qui guidaient alors l'histoire sociale : à savoir le temps long, les études statistiques, l'intérêt pour les grands groupes sociaux.
Revel précise à propos de la méthode micro-historique : « Du choix d'une échelle particulière, on attend en effet qu'il permette d'appréhender des configurations relationnelles inédites ainsi que les comportements qui s'y déploient. » Jacques REVEL, « Micro-histoire », *in* Claude GAUVARD, Jean-François SIRINELLI, *Dictionnaire de l'historien*, Paris, PUF, 2015, p. 456.

55. Jean-Claude PASSERON, Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.

de parvenir à approcher les contestations dans leurs nuances et leurs variations. Pour ces raisons, j'ai choisi de concentrer l'enquête sur les grèves déclenchées par les ouvriers mineurs entre 1833 et 1880 à la Compagnie des mines d'Anzin. Plusieurs raisons motivent ce choix.

Premièrement : l'importance historique de cette Compagnie dans l'histoire de l'exploitation minière en France. Située dans le Nord de la France, au centre de la région valenciennoise, la Compagnie des mines d'Anzin, fondée en 1757, est l'une des premières grandes compagnies minières du pays. Elle est, au XIX^e siècle, la plus importante en terme de territoire occupé, de poids économique et d'effectifs ouvriers. Dans les années 1850, elle embauche environ 10 000 travailleurs, et exploite trente puits de mine répartis sur un territoire de 265 km², d'où sont extraites en moyenne 1 300 000 tonnes de charbon par an, soit environ 15% de la production nationale à cette époque[56].

Deuxièmement, les grèves des mineurs d'Anzin sont celles que l'histoire sociale cite le plus fréquemment. Dans les travaux mentionnés plus haut, ces grèves sont à la fois décrites comme les plus importantes en terme de participation et les plus agitées, en particulier durant la période « pré-syndicale ». Cette insistance des historiens et des historiennes sur le caractère violent, bruyant et spontané des grèves menées par les ouvriers au cours de cette période a motivé le choix des bornes chronologiques de cette étude. Celles-ci vont de 1833 à 1880, soit de la première grève documentée des ouvriers d'Anzin, jusqu'à la grève d'octobre 1880, « dernière manifestation importante des mineurs avant les débuts de l'ère syndicale[57] » afin de couvrir l'ensemble des grèves menées par les ouvriers d'Anzin avant la formation des chambres syndicales.

Troisièmement, les sources historiques permettant de restituer les conflits des mineurs d'Anzin durant cette époque sont abondantes. Elles comprennent des rapports et des procès-verbaux de gendarmerie ou de police ; des correspondances des préfets, des sous-préfets, des autorités militaires, des ministres; des courriers adressés par la Compagnie des mines d'Anzin aux autorités (préfectorales et municipales) ; des documents judiciaires ainsi que de nombreux comptes rendus journalistiques.

La série M (« Administration générale, économie ») conservée aux Archives départementales du Nord héberge la part la plus importante des sources utilisées pour cette étude. Y figure l'ensemble des documents impliquant les autorités préfectorales, par qui transitent toutes les informations relatives aux contestations ouvrières. Également

---

56. Georges MICHEL, Alfred. RENOUARD, *Histoire d'un centre ouvrier (les concessions d'Anzin)*, Paris, Guillaumin, 1891 ; Marcel GILLET, *Les Charbonnages du Nord de la France au XIX^e siècle*, Paris, Mouton, 1973.
57. Bruno MATTÉI, *Rebelle, rebelle !…, op. cit.*, p. 61.

d'intérêt pour l'étude des grèves, la série U (« Justice ») des mêmes archives qui rassemble quelques jugements des tribunaux dans le cas des poursuites judiciaires engagées contre les ouvriers grévistes. Enfin la série J (« Archives privées ») reprenant la copie des délibérations du conseil de la régie des mines d'Anzin, utile pour approcher les détails de la gestion patronale et des règlements appliqués au sein de la Compagnie, a également été consultée.

La série B (« Cabinet du préfet de police (1869-1970) ») des Archives de la préfecture de police et les séries BB/18 (« Ministère de la Justice - Correspondance générale de la division criminelle »), BB/21 et BB/24 (« Recours en grâce ») des Archives Nationales permettent de compléter, par quelques documents de police et de justice, certains aspects des enquêtes menées dans le cadre des contestations de mineurs.

Autre fonds d'importance pour la reconstitution de ces grèves : celui des archives d'entreprises conservées au Centre Historique Minier de Lewarde, donnant à lire la correspondance et les rapports internes des employés de la Compagnie des mines d'Anzin ainsi que de nombreux plans, inventaires, règlements et détails techniques relatifs à son organisation.

Enfin, concernant la presse, deux quotidiens locaux, *L'Écho de la frontière* et *Le Courrier du Nord* conservés à la Bibliothèque municipale de Valenciennes offrent un compte rendu détaillé des conflits survenus aux mines d'Anzin. Quelques journaux de presse nationale conservés à la BnF (portails *Gallica* et *Retronews*) ont également été parcouru lorsque ces derniers mentionnent les conflits de mineurs.

Il importe de souligner la relative homogénéité de ces sources. Celles-ci en effet, ne comprennent pas d'écrits ou de témoignages émanant directement des ouvriers mineurs, à l'exception de quelques courriers de revendications adressés à la Compagnie ou aux autorités préfectorales. Cette absence s'explique en grande partie par des raisons sociologiques car, comme le note l'historien Gérard Noiriel « en 1874 encore, 67 % de la population houillère du Nord-Pas-de-Calais est illettrée[58]. » Or, aux yeux et aux oreilles d'une presse le plus souvent hostile aux coalitions ouvrières et des autorités chargées de les réprimer, les pratiques sonores et vocales des grévistes surgissent comme autant de troubles tumultueux à l'ordre public. Il faudra donc, à l'image d'autres historiens et

---

58. *Les Ouvriers dans la société française : XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 2002 [1986], p. 42. Sur les écrits des ouvriers mineurs qui apparaissent à partir du XXe siècle, voir notamment l'article de Diana COOPER-RICHET, « Les Hommes du charbon face aux grands chocs de la deuxième moitié du XXe siècle : le témoignage de leurs écrits », dans Sylvie APRILE, Matthieu De OLIVEIRA, Béatrice TOUCHELAY, Karl-Michael HOIN (dir.), *Les Houillères entre l'État, le marché et la société. Les territoires de la résilience XVIIIe-XXIe siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2015, p. 23-32.

historiennes préoccupés par la restitution des gestes et des voix lors des contestations ouvrières ou populaires[59], être particulièrement vigilant aux formes de récit que construisent les archives, aux mots employés pour décrire et qualifier les actions ouvrières, jamais neutres. Malgré la détermination répressive qui caractérise la majeure partie de ces documents, ils constituent les seules traces disponibles permettant de saisir à quelle fréquence et dans quelles circonstances les mineurs d'Anzin se mobilisent au cours du siècle ; de déplier l'espace-temps de ces conflits ; et, surtout, de restituer les sons, les gestes et les voix des ouvriers.

Progression de la thèse

Un mot, pour terminer cette introduction, du plan adopté dans cette thèse. Écrire une histoire des gestes et des voix du passé, c'est poursuivre un objet aux éclats d'apparence infinis où se loge l'immensité des manières de dire, d'écouter et de vivre[60]. Or, les gestes les voix sont des objets fuyants, jamais accessibles à lui de façon directe et transparente[61]. On en saisit la trace par le biais de fragiles reflets, à l'ombre des certitudes. Il m'a ainsi semblé important que l'étude tente de ne jamais rompre le lien avec les voix et les gestes des ouvriers, aussi estompées et éphémères qu'en soient les traces dans les archives.

C'est pourquoi, à la mise en forme d'une histoire linéaire des contestations des mineurs d'Anzin entre 1833 et 1880, par ailleurs déjà connue, j'ai préféré la restitution et l'analyse des grèves depuis les pratiques des ouvriers grévistes. La thèse suit ainsi, à quelques incursions près, les étapes de grèves telles que les mènent les ouvriers, étudiées par le prisme du corps, de la voix et du son : les déclenchements des grèves (chapitre 1) ; les modalités de propagation des conflits et les rapports entre grévistes et non-grévistes (chapitre 2) ; le rôle et l'importance de la musique dans les pratiques vocales et sonores des ouvriers grévistes (chapitre 3) ; les modalités du maintien de l'ordre dans le bassin minier et les stratégies des autorités pour mettre fin aux grèves (chapitre 4) ; les tactiques mises en place par les ouvriers grévistes pour contourner la répression et les stratégies de surveillance des autorités (chapitre 5) ; les modalités de négociation entre les ouvriers, les autorités et le patronat (chapitre 6) ; et, enfin les dénouements des conflits (chapitre 7).

---

59. Je renvoie sur ce point à l'ouvrage de Jean NICOLAS, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Gallimard, 2008, et aux différents travaux d'Arlette Farge sur les archives de police du XVIII^e^ siècle.
60. Arlette FARGE, *Essai pour une histoire des voix au dix-huitième siècle*, Montrouge, Bayard, 2009
61. Outre les travaux cités précédemment sur le corps et la voix dans l'histoire des contestations, dans lesquels les auteurs soulèvent les nombreux obstacles qui se dressent sur le chemin de leurs restitutions, je renvoie sur ce sujet à la récente étude de Jean CÉARD, *L'Univers obscur du corps : représentation et gouvernement des corps à la Renaissance*, Paris, Belles Lettres, 2021.

CHAPITRE 1 : LES DYNAMIQUES DU REFUS

Entre 1833 et 1880, les ouvriers de la Compagnie des mines d'Anzin déclenchent dix-sept grèves et deux tentatives de grève[1]. Cette série de conflits possède des causes, des formes et des chronologies singulières[2]. Ce qui frappe, à première vue, c'est leur répartition. Il n'y a pas de pic contestataire évident, pas de vague de grèves. Plutôt une succession de conflits, survenus à intervalles réguliers au cours de la période étudiée. On dénombre entre trois et quatre conflits par décennies entre 1830 et 1880 ; cinq, au plus haut, pour la décennie 1840. Si l'on observe les variations mensuelles et hebdomadaires, il est difficile de faire émerger un cycle saisonnier ou une quelconque fixité dans les jours de la semaine, à l'inverse, par exemple, des grèves mises en lumière par Michelle Perrot pour la période 1871-1890, déclenchées majoritairement les lundis de printemps[3]. Par ailleurs, à l'exception de la grève de février 1848, les conflits ne semblent pas liés aux bouleversements historiques survenus au cours du siècle (Monarchie de Juillet, Coup d'état de 1851, Troisième République…). Et contrairement à d'autres régions ou d'autres branches de métier, la loi de 1864 qui supprime le délit de coalition ne paraît pas

1. Le tableau placé en annexe (p. 366) donne un aperçu des principales caractéristiques des grèves.
2. À titre de comparaison, les ouvriers mineurs de la compagnie minière de Carmaux, étudiés par Rolande Trempé, déclenchent quatorze grèves entre 1855 et 1914. Rolande TREMPÉ, *Les Mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Éditions ouvrières, 1971, p. 618.
3. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève… op.cit.*, tome II, p. 415.

augmenter, ni accélérer, le rythme des conflits[4]. Autrement dit, les grèves des mineurs d'Anzin entre 1833 et 1880 surviennent de façon régulière, mais non cyclique[5]. En présence de ces différentes grèves, il convient de prendre les choses par le commencement et de se demander : comment les mineurs d'Anzin débutent-ils leurs grèves ? Quelles sont les circonstances et les lieux de ces déclarations de grève ? Quels en sont les motifs ? Et surtout, quels rôles jouent la voix, le corps, le sonore, dans le déclenchement de ces conflits ?

---

4. Au contraire, notamment, des ouvriers de la région de Rouen étudiés par Marcel BOIVIN, *Le Mouvement ouvrier dans la région de Rouen 1851-1876*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 1989.
   En France, la grève est interdite depuis la loi de juin 1791, dite loi « Le Chapelier ». Celle-ci, censée asseoir les acquis de la Révolution française, proscrit en effet toute forme d'association corporative et de coalition des travailleurs entre eux « dans le double but d'éviter que ne se reforment les corporations et d'empêcher la création de corps intermédiaires entre le citoyen et l'État ». François EWALD, *L'État providence*, Paris, Grasset, 1986, p. 54.
   Dans les faits, les travailleurs ont interdiction de se regrouper en organisation (temporaire ou permanente) et de cesser ensemble le travail. La première moitié du XIX^e^ siècle durcit cet appareil de lois notamment avec l'instauration du Code pénal napoléonien et la loi du 10 avril 1834 sur la liberté d'association. C'est en mai 1864, sous le règne de Napoléon III que les choses changent. À cette époque, comme le note Jacques Le Goff, « un climat social détérioré appelle réexamen stratégique. » Partout en France, les grèves se multiplient et la contestation ouvrière grandit. Cela, doublé au contexte des années 1860 qui voit l'Empire engager une phase de libéralisation sociale, économique et juridique, entraîne une réévaluation de la loi de 1791. Celle-ci est abrogée, et remplacée par loi Ollivier (du nom de son rapporteur le député républicain Émile Ollivier). La grève n'est plus un délit, à condition cependant, qu'elle ne soit accompagnée d'aucune violence, menace ni entrave à la liberté du travail. Sur ce point, voir Jacques LE GOFF, *Du Silence à la parole* : *une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, Rennes, PUR, 2019 [2004], p. 141-142.
5. Cependant, il ne faut pas voir dans la répartition des conflits l'influence du simple hasard. L'économiste François Simiand a mis en évidence la corrélation effective tout au long du XIX^e^ siècle entre les grèves déclenchées par les ouvriers d'Anzin et les fluctuations et les coûts de fabrication et de distribution du charbon. Il y a, écrit Simiand : « friction entre l'intérêt patronal et l'intérêt ouvrier : *a)* lorsque le prix étant à la baisse, porte […] l'action patronale à presser sur le coût de la main-d'œuvre, alors que la tendance ouvrière est de conserver au moins le salaire atteint ; mais aussi *b)* lorsque, en hausse du prix, la tendance à l'augmentation du salaire rencontre la volonté patronale de profiter de la conjoncture favorable pour diminuer le rapport du coût de la main-d'œuvre au prix. » François SIMIAND, *Le Salaire des ouvriers des mines de charbon en France. Contribution à la théorie économique du salaire*, Paris, Édouard Cornély et C^ie^, 1907, p. 357.

1. Colères à bas bruit

La lecture des archives montre que la très grande majorité des grèves survenues aux mines d'Anzin entre 1833 et 1880 partagent des conditions de déclenchement semblables. Les ouvriers les débutent au seuil des souterrains miniers, sur le carreau de fosse, alors qu'ils s'apprêtent à entamer leur journée de travail.

Panorama des départs de grèves

Le matin du 13 décembre 1833, des ouvriers embauchés à la fosse du Verger, située dans la commune d'Anzin, refusent de travailler[6]. Tous appartiennent à la classe des ouvriers hercheurs : ce sont de jeunes ouvriers, enfants ou adolescents, dont la tâche au fond des mines consiste, chaque jour, à pousser sur des kilomètres les wagonnets remplis de charbon depuis les zones d'abattage jusqu'aux cages employées pour l'acheminement du minerais à la surface. C'est un ingénieur des mines qui, dans un courrier adressé au préfet du Nord, donne les premiers détails de cette contestation : « J'ai l'honneur de vous informer que des signes de mécontentement ont éclaté vendredi 13 courant parmi les hercheurs (ouvriers occupés au transport intérieur des mines) de la fosse du verger sur le territoire d'Anzin. Ils ont refusé de travailler et ils ont demandé que le taux de la journée qui est de 1f50 fut porté à 2f[7]. » Le courrier est daté du 16, soit trois jours après les faits exposés. Manifestement, la Compagnie n'a pas jugé utile d'avertir les autorités dès les premiers signes de contestation des ouvriers. Comme pour minimiser la gravité des faits survenus, l'ingénieur termine son courrier en précisant que « ces tentatives de désordre provoquées par quelques ouvriers tous très jeunes, et dont la plupart sont des enfants, n'ont jusqu'ici rien de grave. » Le 17 pourtant, quelques ouvriers hercheurs des fosses voisines entrent en grève à leur tour et pour les mêmes motifs. On lit, dans un courrier du sous-préfet que « la plupart des ouvriers occupés aux fosses St Joseph et du Verger ont refusé de travailler […] ; il sont retournés chez eux tranquillement sans proférer aucun cri et sans former d'attroupement[8]. »

On retrouve des conditions de déclenchement similaires quatre années plus tard, lorsque, en juillet 1837, des ouvriers des fosses Moulin et Saint-Louis situées autour d'Anzin entrent en grève. À cette occasion, un rapport interne de la Compagnie des

6. Des cartes du bassin minier sont placées en annexe (p. 363-365).
7. Archives Départementales du Nord (ADN) M 626/1, pièce 6, lettre de l'ingénieur des mines d'Anzin au préfet, 16 décembre 1833.
8. ADN M 626/1, non numéroté, lettre du sous-préfet au préfet, 17 décembre 1833.

mines, précise que les ouvriers et les ouvriers « refusèrent de descendre[9] » dans les souterrains.

Le matin du 2 novembre 1843, des ouvriers employés aux ateliers des mines refusent de travailler. Ce sont des mécaniciens, des ajusteurs et des forgerons embauchés par la Compagnie et qui ont pour tâche de fabriquer des pièces et des outils utilisés par les mineurs pour l'extraction du charbon. La veille, la direction de la Compagnie a fait savoir à ces ouvriers qu'elle allongeait leur journée de travail sans contrepartie financière[10]. « Les ouvriers en général sont mécontents de ce changement » note, dans un courrier au sous-préfet, le maire de la commune d'Anzin, « et d'après les renseignements que j'ai recueillis il y en a deux cents environ qui se sont présentés à la porte du chantier, à sept heures, comme de coutume, et qui ne travaillent pas aujourd'hui. Aucune manifestation hostile n'a eu lieu jusqu'ici[11]. » Visiblement, l'agitation et les cris sont absents de la scène décrite, malgré la soudaineté de l'action. Dans la presse locale, la même intensité sonore, calme et mesurée, se fait entendre : « Ces nouvelles conditions ayant paru trop lourdes aux ouvriers, ceux-ci ont déserté les travaux ; mais là s'est borné leur mécontentement. Ils ont, dit-on, formulé en termes fort modérés, leurs justes réclamations et les ont adressées à M. J. Périer, l'un des régisseurs. En attendant, les ateliers sont restés à peu près déserts[12] ».

En 1846, 1847 et 1848 : des ouvriers d'Anzin signalent eux aussi leur refus de travailler à l'entrée des puits de mine. Là encore, les archives décrivent des départs de grèves sans coups d'éclat. Dans le premier cas, c'est le matin du 7 juillet 1846, à Anzin, que sont déclenchées les premières manifestations : « la coupe de la fosse de Tinchon est

---

9. Centre Historique Minier de Lewarde (CHM) 162W04, rapports hebdomadaires des fosses de la Compagnie des mines d'Anzin, juillet 1837.

10. *Le Courrier du Nord*, 4 novembre 1843, p. 1. « Depuis de longues années, le règlement en vigueur dans cet important établissement, fixait, comme suit, les heures de travail : pendant quatre mois d'été, les ateliers étaient ouverts de cinq heures du matin à sept heures du soir ; pendant quatre mois, de six heures du matin à six heures du soir, et enfin, pendant les autres quatre mois d'hiver, de sept heures du matin à cinq heures du soir ; ce qui portait, en moyenne pour toute l'année, les journées de travail à douze heures. Maîtres et ouvriers avaient accepté ces conditions et tout marchait sans encombre. Mais voici que, depuis lundi dernier, un nouveau règlement est intervenu qui a fixé l'ouverture des ateliers, pendant les quatre mois d'hiver à six heures du matin et leur fermeture à sept heures et demie, c'est-à-dire qu'il exigeait des ouvriers un surcroît de travail de trois heures et demie par jour, sans élever le tarif des salaires. »

11. ADN M 626/2, pièce 50, lettre du maire d'Anzin au sous-préfet, 2 novembre 1843.
Dans les années 1880 on sait que la Compagnie emploie dans ses ateliers « en moyenne 70 ajusteurs, 33 forgerons, 60 chaudronniers et 40 ouvriers divers » (Georges MICHEL et Alfred RENOUARD, *Histoire d'un centre ouvrier…, op. cit.*, p. 29).
Lors de ce départ de grève en 1843, c'est vraisemblablement l'ensemble de cette classe d'ouvriers qui est en grève.

12. *Le Courrier du Nord*, 4 novembre 1843, p. 1.

arrivée pour descendre dans les mines. En ce moment, 10 à 12 jeunes ouvriers appelés *hercheurs*, sont partis en déclarant qu'ils allaient rejoindre les autres. Il paraît qu'une circulaire avait été répandue parmi les ouvriers ; cela a été rapporté à M. le maire d'Anzin[13]. » L'année suivante, le matin du 19 octobre 1847, les ouvriers mineurs de plusieurs fosses d'Anzin refusent de travailler suite à l'entrée en vigueur d'un nouveau calendrier de paiement des salaires introduit, peu de temps avant, par la Compagnie et qui a pour effet de décaler de six jours le paiement des quinzaines travaillées[14]. » Cette semaine de décalage doit permettre à la Compagnie de mieux vérifier les relevés d'extraction établis par les porions pour chaque équipe d'ouvriers et opérer sans risque d'erreur le calcul des salaires dûs. « L'objection que les ouvriers font, c'est que l'on change leurs habitudes, celles de leurs fournisseurs et que les autres concessions houillères n'ont pas adopté le même mode d'opération[15]. » Le conflit débute sans heurts. À l'occasion de ces premiers instants de refus, un rapport de gendarmerie précise en effet que « la tranquillité n'a pas été troublée » et qu' « aucun rassemblement n'a eu lieu[16] ». En 1848 enfin, le samedi 21 août, la gendarmerie de Valenciennes rend compte au préfet d'un départ de grève dans plusieurs puits miniers de la commune de Denain. Des ouvriers mineurs travaillant aux fosses d'Orléans, Casimir et Jean Bart, ont quitté leurs travaux. Ils protestent contre l'insuffisance des tâches qui leur sont distribuées. Le rapport du chef d'escadron précise à cette occasion que : « Malgré le chômage des ouvriers, aucun rassemblement n'a eu lieu sur la voie publique[17] ».

Ensuite, au début du mois d'avril 1850, une courte grève est déclenchée par des ouvriers de la fosse Saint-Louis d'Anzin. On lit à cette occasion dans un rapport du sous-préfet les détails suivants :

> « à 3 heures la coupe de hercheurs de terre du puits de Saint-Louis à Anzin s'est refusée de descendre ; trois des ouvriers qui avaient été signalés comme les plus récalcitrants ont reçu immédiatement leurs livrets ; la Compagnie espère que cet acte de vigueur suffira pour ramener les ouvriers à de plus sages dispositions et que le travail sera repris aujourd'hui[18] ».

En effet, la grève ne dure pas, quelques heures à peine. Le renvoi de ces « récalcitrants », mené sur-le-champ et aux yeux de tous a sans doute contribué à

---

13. *L'Écho de la frontière*, 14 juillet 1846, p. 2.
14. ADN M 626/2, pièce 59, préfet au ministre de l'Intérieur, 20 octobre 1847. Dans les mines, les ouvriers perçoivent leurs salaires à la quinzaine.
15. ADN M 626/2, pièce 58, lettre du sous-préfet au préfet, 20 octobre 1847.
16. ADN M 626/2, pièce 57, courrier du chef de gendarmerie au préfet, 21 octobre 1847.
17. ADN M 620/12, non numéroté, rapport du chef d'escadron au préfet, 23 août 1848.
18. ADN M 620/12, non numéroté, sous-préfet au préfet, 4 avril 1850.

empêcher une propagation du conflit. Ce qu'il convient de souligner, c'est que là encore, le refus de travailler est prononcé sur le carreau de fosse par quelques ouvriers et qu'ils n'est accompagné d'aucune violence.

Cinq années plus tard, le matin du 9 février 1855, dans une fosse située à Saint-Vaast, quatre-vingt ouvriers, parmi lesquels une grande majorité de hercheurs, refusent de descendre dans les souterrains et demandent un meilleur salaire. Ces ouvriers, précise un article du journal local *Le Courrier du Nord*, « s'abstinrent de descendre dans les mines, en déclarant qu'ils refusaient de travailler jusqu'au moment où la compagnie aurait augmenté leur salaire[19]. »

En 1862, le matin du 13 mars, des ouvriers déclenchent une grève à l'entrée de la fosse Bonaparte de Fresnes, à l'est du bassin minier. Ce jour-là, ils sont soixante à se présenter à l'entrée des souterrains pour signaler leur refus de travailler. Rassemblés sur le carreau de fosse, ils attendent et font part de leur refus, « sans mot dire, sans réclamation, voies de fait, ni violences d'aucune sortes[20] » souligne le sous-préfet dans un courrier adressé au préfet. Le même jour, le mouvement de contestation s'étend. Fosse Trou-Marin, des ouvriers rejoignent le mouvement de contestation « sans se livrer à aucun acte répréhensible[21] », précise, là encore, le sous-préfet à son supérieur. L'année suivante, une très courte grève – manifestement elle ne dure qu'une journée – est déclarée par quelques ouvriers de la fosse Bleuse-Borne à Anzin. Le sous-préfet, dans un courrier en date du 28 août écrit : « vers les dix heures du soir, cinquante ouvriers mineurs environ, qui devaient reprendre les travaux à la fosse de la Bleuse-Borne, commune d'Anzin, s'y sont refusés, disant que depuis quatre mois c'étaient toujours les mêmes ouvriers qui descendaient à cette heure, et qu'ils voudraient bien changer[22]. »

Le mardi 20 septembre 1864, d'autres ouvriers travaillant à la fosse Bleuse-Borne d'Anzin choisissent eux aussi la grève pour obtenir de meilleures rémunérations. Vers 5h du matin, plusieurs centaines d'entre eux refusent de travailler et empêchent la descente de leurs camarades. Ils dénoncent notamment les retenues pratiquées la veille sur leur salaire, qu'ils estiment faibles pour subvenir à leurs besoins[23]. Ils déclarent eux aussi leur grève de manière collective et à l'entrée d'un souterrain minier, « sans cependant faire de bruit » précise le rapport de gendarmerie établi dans les premières heures du mouvement.

---

19. *Le Courrier du Nord*, 13 février 1855, p. 2.
20. ADN M 626/4, pièce 23, courrier du sous-préfet au préfet, 15 mars 1862.
21. ADN M 626/4, pièce 22, sous-préfet au préfet, 15 mars 1862.
22. ADN M 626/5, pièce 57, sous-préfet au préfet, 28 août 1863.
23. ADN M 626/5, pièce 100, copie du rapport du brigadier au capitaine de gendarmerie, 20 septembre 1864.

Deux ans plus tard, en octobre 1866 une nouvelle grève est déclenchée dans le bassin d'Anzin, la dernière d'une série de quatre conflits entamés dans les années 1860. Lors de la descente de nuit, les mineurs des fosses d'Hérin, Davy, la Réussite, Tinchon et Dutemple, formant la division de Saint-Vaast, refusent de descendre dans les souterrains et déclarent la grève. « À quatre heures du matin, 650 ouvriers des fosses situées sur le plateau de St Vaast-là-haut, banlieue de Valenciennes, avaient refusé de descendre au travail ; la plupart étaient resté dans leur domicile, 200 environ circulaient par groupe paisiblement et ne se livraient à aucune démonstration », – ce sont les mots du sous-préfet. Ce dernier précise également que les grévistes sont « restés jusque-là calmes et silencieux[24] ».

En 1872, alors que dans les mines de Belgique et du Pas-de-Calais, des grèves sont en cours depuis plusieurs semaines, et que, à Douai, à l'Escarpelle, située à l'ouest du bassin d'Anzin, à Vicoigne, Aniche et Dorignies, des milliers de mineurs cessent le travail en réclamant de façon bruyante de meilleurs salaires, quelques ouvriers mineurs d'Anzin entrent en grève le matin du 27 juillet. Le sous-préfet indique au préfet : « Anzin paraît s'agiter. Des ouvriers des fosses ont refusé de descendre, c'est une infime minorité, mais un mauvais présage pour lundi[25]. » Le même jour, le sous-préfet complète son premier rapport au préfet en insistant sur la tranquillité des ouvriers[26].

La grève déclenchée par des ouvriers d'Anzin en 1878 suit également le même déroulé. Manifestement, le départ de grève se fait en deux temps. On lit d'abord dans le journal *La République* que le samedi 13 juillet au soir, « les mineurs qui travaillaient au fond de la fosse de la Bleuse-Borne seraient remontés avant l'heure, et la Compagnie d'Anzin les aurait alors congédiés[27]. » À la reprise du travail le mardi 16 juillet des ouvriers d'une autre fosse, réunis à l'entrée des souterrains, refusent de descendre. À cette occasion, un article du journal *L'Estafette* détaille que « les ouvriers de plusieurs puits ont refusé de descendre dans la mine[28] ».

Enfin, la dernière grève, débutée le 21 octobre 1880 à Denain, paraît suivre un cours similaire. Le détail de l'événement est donné au préfet par le commissaire de police de Blanc-Misson. Celui-ci précise que les ouvriers attachés aux fosses de Denain, situées à l'ouest du bassin, « ont refusé de descendre dans les fosses si une augmentation de salaire

---

24. ADN M 626/6, pièce non numéroté, lettre du sous-préfet au ministre de l'Intérieur, 23 octobre 1866.
25. ADN M 626/7, pièce 188, télégramme du sous-préfet au préfet, 27 juillet 1872.
26. ADN M 626/7, pièce 192, télégramme du sous-préfet au préfet, 27 juillet 1872.« Renseignements me viennent de tous côtés pour la tranquillité de ce jour. »
27. Archives de la préfecture de police de Paris (APP), B A 185, pièce 169, extrait du journal *La République française*, 10 août 1878.
28. APP B A 185, pièce 86, extrait du journal *L'Estafette*, 21 juillet 1878.

ne leur était accordée. À part quelques manifestations isolées dans les cabarets, quelques chants de *La Marseillaise*, l'attitude des grévistes a été jusqu'ici fort calme et le mouvement ne s'est étendu à aucune autre fosse[29]. » Dans son courrier au ministre de l'Intérieur, le préfet précise qu'ils sont 140 ouvriers, ce jour-là, à entrer en grève[30].

Premières mentions du corps et de la voix

À quinze reprises sur les dix-huit grèves et tentatives de grèves déclenchées par les ouvriers des mines d'Anzin, ces derniers cessent le travail selon le même scénario et dans les mêmes circonstances. À l'exception de la grève de mai 1833 sur laquelle je reviendrai dans la suite de ce chapitre et celle de février 1848[31], toutes les grèves survenues entre 1833 et 1880 aux mines d'Anzin sont déclenchées à l'entrée des souterrains miniers, sur le carreau de fosse, par quelques ouvriers s'apprêtant à entamer leur journée de travail.

Ces conflits n'éclatent pas de façon violente et incontrôlée, ne franchissent pas non plus d'intervalles sonores importants, s'élevant brusquement du silence au tumulte. C'est même tout le contraire : ces grèves sont déclenchées sous les apparences d'une banale journée de travail. Elles en revêtent les codes et les attentes, comme pour mieux surprendre ; mouvements collectifs débutés sans tambour ni trompette dans la torpeur d'un matin ordinaire. Si des documents policiers il est permis de douter qu'ils forment une retranscription exacte et exhaustive des événements survenus, qu'à la surface du « miroir déformant de l'archive de la répression[32] » les évènements contestataires s'y reflètent de manière faussée et incomplète, il paraît difficile d'imaginer une vérité historique diamétralement opposée à celle décrite précédemment. D'autant que l'on connaît la très grande sensibilité de l'oreille policière quand il s'agit de rendre compte des turbulences populaires et ouvrières, si infimes soient-elles[33].

Qu'à de si nombreuses reprises au cours du siècle, les ouvriers mineurs d'Anzin débutent leurs grèves calmement, loin des tumultes, voilà le premier étonnement de cette

---

29. ADN M 626/10, pièce 9, commissaire de Blanc-Misson à préfet, 21 octobre 1880.
30. ADN M 626/10, pièce 1, préfet au ministre de l'Intérieur, 21 octobre 1880.
31. La physionomie exacte de ces déclenchement paraît plus floue. Un rapport interne de la Compagnie des mines indique que des ouvriers de la fosse la Cave située à Anzin sont entrés en grève le lundi 28 février 1848. Ces derniers, lit-on, « ne se sont pas rendu à leur travail, au lieu de descendre ils ont été éteindre les feux des machines de St Louis et de la Bleuse-Borne et faire remonter les ouvriers – vers sept heures le rassemblement qui se trouvait à la Bleuse-Borne s'est dissipé. » CHM 162W08, rapports hebdomadaires des fosses de la Compagnie des mines d'Anzin, 28 février au 4 mars 1848.
32. Catherine DENYS, Philippe MINARD, « Jean Nicolas, La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789) », Recension, *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2003, numéro 50-1, p. 171.
33. Sur ce point, voir notamment l'étude de Jean NICOLAS, *La Rébellion française. Mouvements populaires…, op. cit.*

recherche. Sans doute cet étonnement est-il proche de celui ressenti par l'historien Edward Palmer Thompson lorsque, plongé dans les archives des émeutes frumentaires survenues en Angleterre au cours du XVIII^e siècle, il découvrit que les auteurs de pillages et de confiscations de grains en période de disette engageaient le plus souvent avec les meuniers et les revendeurs de grains qu'ils ciblaient, et en amont de toute exaction, une discussion visant à réclamer, convaincre ou exiger que les grains leur soient remis. Partant, il mit en évidence le rôle décisif de la parole collective et du dialogue dans le déroulement de ces émeutes, rompant avec la « vision convulsive de l'histoire populaire[34] » d'après laquelle les émeutes frumentaires constituaient le déchaînement, violent et incontrôlé, d'une foule guidée par ses seuls instincts. « C'est la réserve plus que le désordre qui est remarquable[35] » dans le déroulement de ces actions collectives reconnaissait alors Thompson. La réserve des mineurs d'Anzin, perceptible lors de ces départs de grève à travers l'absence manifeste de violence, de désordre et de tumulte, m'apparaît tout aussi remarquable ; imprévue et déroutante même, tant les faits relevés déjouent, au commencement de chacun de ces conflits, le rôle tumultueux que l'histoire sociale a attribué aux mineurs.

Dans les témoignages et les rapports de police, les mentions de gestes et de voix sont présentes, consignées comme éléments d'importance, à côté des revendications formulées par les ouvriers, leurs nombres ainsi que leurs identités quand elles sont connues. Cela dit, et pour autant qu'il se donne à entendre de façon évidente et répétée, c'est par une empreinte sonore négative qu'est dressé le panorama acoustique de ces départs de grève. Les archives donnent en effet à lire série des formules à la signification muette, dont on peine à percevoir la pleine réalité sensible : « aucune démonstration », « aucune manifestation hostile », « sans mot dire, sans réclamation, voies de fait, ni violences d'aucune sortes », « sans se livrer à aucun acte répréhensible », « peu de bruits », « quelques réclamations », « parfaitement calmes et silencieux ».

Comment en effet ne pas penser que, dans ces mentions sommaires, disparaît tout un univers d'attitudes, de gestes et de paroles ? « Peu de bruits » mais quels bruits ? « Pas de menaces », en ce cas, quelles paroles ? « Aucune démonstration », donc quelles attitudes ? « Moins encore qu'un autre, l'historien des révoltes ne saurait […] se résoudre à ce silence que paraissent lui imposer, de prime abord, ses sources, tant il sait qu'une révolte n'est pas, ne peut être désincarnée, ni dépourvue de bruits et de sons[36] » notent les

---

34. Edward P. THOMPSON, *Les Usages de la coutume. Traditions et résistances populaires en Angleterre (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, EHESS/Gallimard/Seuil, 2015, p. 251.
35. *Ibid*, p. 298.
36. Héloïse HERMANT, Vincent CHALLET, « Des mots et des gestes. Le corps et la voix dans l'univers de la révolte (XIV^e-XVIII^e siècles) », *art. cit.*, p.8.

historiens Héloïse Hermant et Vincent Challet dans leur étude sur le corps et la voix dans les révoltes. Dans le cas des grèves d'ouvriers mineurs survenues au XIXe siècle dans les mines du Nord de la France, se satisfaire d'évocations si lacunaires reviendrait à opposer aux images de grévistes tumultueux et rageurs, celle, tout aussi partielle et insatisfaisante, d'ouvriers inertes et muets, considérés comme les acteurs silencieux de leurs propres luttes. On perçoit ici toute la nécessité d'y voir plus clair, d'entendre mieux, afin de préciser, nuancer ou infirmer cette réalité de silences.

Face aux archives, deux attitudes : « entendre » et « écouter »

En présence de documents historiques dont les mentions et les descriptions sonores se dessinent de façon si muette, c'est l'approche des sources qu'il convient de changer si l'on souhaite faire apparaître les sons, les voix et les gestes qui accompagnent chaque entrée en grève. Cela implique, non pas d'ignorer la nature des mentions citées plus haut, ni de s'en écarter, mais au contraire de plonger en elles, de chercher à révéler ce qu'elles expriment, corporellement, vocalement. Il faudrait parcourir les archives par leurs vides, les retourner depuis leurs non-dits pour entendre les manifestations sonores les plus sourdes. De l'archive, Arlette Farge écrit qu'elle « ressemble à une forêt sans clairières ; en y demeurant longtemps, les yeux se font à la pénombre, ils entrevoient l'orée[37]. » On suivra l'historienne dans cette image, en ajoutant qu'il existe, dans l'oreille humaine, un phénomène perceptif d'accommodation, semblable à celui de l'oeil. Immergé suffisamment longtemps dans un environnement au premier abord silencieux, les détails sonores les plus infimes, murmures, bruissements, souffles, deviennent après un temps d'adaptation des seuils perceptifs, audibles à l'oreille.

Pour reprendre une distinction opérante dans le domaine de la philosophie de l'écoute : ce que nous avons entendu jusqu'ici, il conviendrait justement de l'écouter. *Entendre*, *écouter* : ce ne sont ni des synonymes ni des opposés mais deux niveaux complémentaires de l'attention auditive ; deux modalités d'appréhension du monde sonore. Par l'opération d'écoute, l'oreille est tendue vers le saisissement d'une dimension supplémentaire de signification afin d'en arracher « le sens même de l'espace et du temps » ; « que ce qui était confus et indifférent devienne distinct et pertinent[38] » écrivait Roland Barthes dans un essai sur la question. À la suite de Barthes, le philosophe Jean-Luc Nancy a repris à son compte cette distinction dans un essai sur la phénoménologie de l'écoute :

---

37. Arlette FARGE, *Le Goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989, p. 86.
38. Roland BARTHES, *L'Obvie et l'obtus*, Paris, Seuil, 1982 [1976 pour l'article « Écoute » dont est extraite la citation], p. 220.

> « Si “entendre”, c’est comprendre le sens (soit au sens dit figuré, soit au sens dit propre : entendre une sirène, un oiseau ou un tambour, c’est chaque fois déjà comprendre au moins l’ébauche d’une situation, un contexte sinon un texte), écouter, c’est être tendu vers un sens possible, et par conséquent non immédiatement accessible. On écoute celui qui tient un discours que l’on veut comprendre, ou bien on écoute ce qui peut surgir du silence et fournir un signal ou un signe, ou bien encore on écoute ce qu’on appelle la musique[39]. »

L’écoute serait un acte sensoriel conduit par l’intention véritable de percer les silences et d’extraire de la réalité sensible (musique, environnement sonore, textes…) davantage de détails et de nuances. Suivant ces remarques, qu’il nous faut désormais chercher de manière active dans les archives, ce sont les manifestations sonores et les détails des départs de grèves mentionnés : les voix, les paroles, les attitudes des ouvriers lorsqu’ils prononcent leur refus de travailler ; les silences volontaires ou imposés à leurs intentions contestataires ; en bref, tout ce qui fait l’étendue perceptible du monde sensible et acoustique, fût-il passé ou lointain.

2. Entrées en voix

Nous nous trouvons confrontés à une inversion parfaite de l’objectif initial : à savoir, non plus tailler la roche tumultueuse des colères ouvrières pour tenter de rendre perceptible quelques bribes de parole, mais, depuis le quasi-silence évoqué dans les sources disponibles, tenter de bâtir, mot par mot, phrase par phrase, geste après geste, l’édifice verbal et corporel de ces colères à bas bruit. Reprenons du début, dans le détail et la nuance cette fois-ci. L’espace du refus d’abord.

L’espace du refus

Tous les départs de grève évoqués jusqu’ici se déroulent à l’entrée des souterrains miniers, sur le carreau de fosse. Le lieu désigne une grande étendue à ciel ouvert, sorte de place centrale située à l’entrée de chaque puits de mine en exploitation. Lien physique entre les activités souterraines (« le fond », où le charbon est extrait) et les activités de surface (« le jour », où le charbon est trié, nettoyé et transformé), le carreau de fosse est un espace stratégique, situé au cœur de l’activité minière. Jour et nuit, des travailleurs et des travailleuses le traversent pour rejoindre ou quitter les fosses à charbon, se rendre aux ateliers ou dans les différentes « baraques » qui l’entourent (dépôts de charbon, lampisterie, bureau de l’ingénieur…). À ce titre, le carreau de fosse constitue également

39. Jean-Luc NANCY, *À L’écoute*, Paris, Galilée, 2002, p. 19-20.

le dernier lieu à ciel ouvert sur le trajet qui conduit les ouvriers dans les souterrains miniers.

Le carreau de fosse est un lieu résolument animé. De tous côtés, la mine retentit et résonne. Bruits stridents, claquements, fumées… Que l'on relise, à ce titre, la description que donnait Louis Simonin au XIX^e siècle d'un carreau en pleine activité :

> « Les abords du puits d'extraction si vivants, surtout pendant le jour, sont ce qu'on nomme, dans le jargon d'une houillère, les plâtres, le carreau ou les haldes de la mine. À la bouche du puits brûle, dans une corbeille de forme originale, aux barreaux de fer, le charbon sans cesse allumé. C'est comme le feu des Vestales, qui jamais ne devait s'éteindre. On expose à ce foyer ses habits humides quand on sort de la mine ; c'est là que le fumeur allume sa pipe, et que se chauffent et bavardent les travailleur de la surface, les hommes dit jour ou du dehors. C'est également autour de cette corbeille que se réunissent, pour la descente, les hommes du fond ou du dedans[40]. »

D'autres témoignages donnent la pleine mesure sonore du lieu. Aux abords des carreaux de fosse, « on entend les coups sourds des pistons des machines à vapeur, des pompes, des ventilateurs, le grincement de chaînes sur les treuils, les écroulements de charbon à travers les cribles[41] » écrit, en 1878, ce journaliste du *Voltaire* en reportage aux mines d'Anzin. De toutes parts tinte « le bruit métallique du marteau et des laminoirs[42] », si puissant qu'il fait tout vibrer, jusqu'au sol lui- même[43]. Zola, en visite à Anzin en 1884 pour la préparation de son roman *Germinal* décrit l'une des fosses de la Compagnie :

> « Sur la fosse, les constructions lourdes en briques. Toits en zinc plats. Construction massive, de corps rapprochés, accroupie, tapie comme une bête. Seules, les deux cheminées, lourdes, trapues, quoique hautes, s'élèvent au-dessus de la construction et se voient de partout. Des tuyaux de vapeur dépassent faiblement des toits, un a une respiration forte et lente, régulière, qu'on entend continuellement. Dans le bas, il y a aussi, à ras de terre, un échappement continu de vapeur. C'est une bastille d'un nouveau genre[44]. »

Plus loin, l'auteur dit entendre, dans ces carnets d'enquête, un « grand bruit de berlines qui roulent sur les plaques de fonte[45] » et résonne dans l'immense espace des

---

40. Louis SIMONIN, *La Vie souterraine*, Paris, Hachette, deuxième édition, 1867, p. 148
41. *Le Voltaire*, 20 juillet 1878, « Mines et mineurs », p. 1.
42. Louis SIMONIN, *La Vie souterraine*, *op. cit.*, p. 47.
43. « Le sol trépide sans cesse sous le choc des marteaux », Victor-Eugène ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France. Région du Nord*, Paris, Berger-Levrault, 1899, p. 50.
44. Émile ZOLA, « Mes notes sur Anzin », *in* Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale*, *op. cit.*, p. 50.
45. *Ibid.*, p. 63.

chevalements, où s'effectuent la remonte et la descente des mineurs ainsi que l'acheminement du charbon depuis les souterrains. Pour l'oeil non-expert, il y a peu de choses qui séparent un carreau de fosse d'un autre : une forme plus ou moins rectangulaire ou circulaire, quelques bâtiments et infrastructures en plus ou en moins, la présence de telle ou telle machine qui pourrait trahir les avancées techniques de l'époque. « Qui connaît une fosse les connait toutes[46] » écrit un journaliste du *Temps* envoyé dans le bassin lors la grève de 1872. Pour cause, le carreau de fosse est un produit de l'architecture minière, établi sur la répétition d'un même modèle, où l'efficacité technique prévaut sur les considérations esthétiques. Afin de mieux imaginer les espaces décrits, on donnera quelques exemples chiffrés de la topographie des lieux. Le carreau de la fosse Bleuse-Borne située à Anzin, théâtre des grèves de 1863 et de 1864, un rectangle de 100 mètres sur 70 ; Bonne Part, un carré de 90 mètres de côté ; Saint-Louis, où les mineurs déclarent la grève en 1846 et 1850 est disposé en triangle de 100 mètres de côté[47]. Certains carreaux sont fermés par des palissades en bois, ce qui leur donne des allures de place forte.

46. *Le Temps*, 6 août 1872, p. 2.
47. Relevés effectués à partir de CHM 2798, « Plans des carreaux de fosse, rivages, stations de chemins de fer, habitations et propriétés environnantes de la Compagnie des Mines d'Anzin, 1847 ».

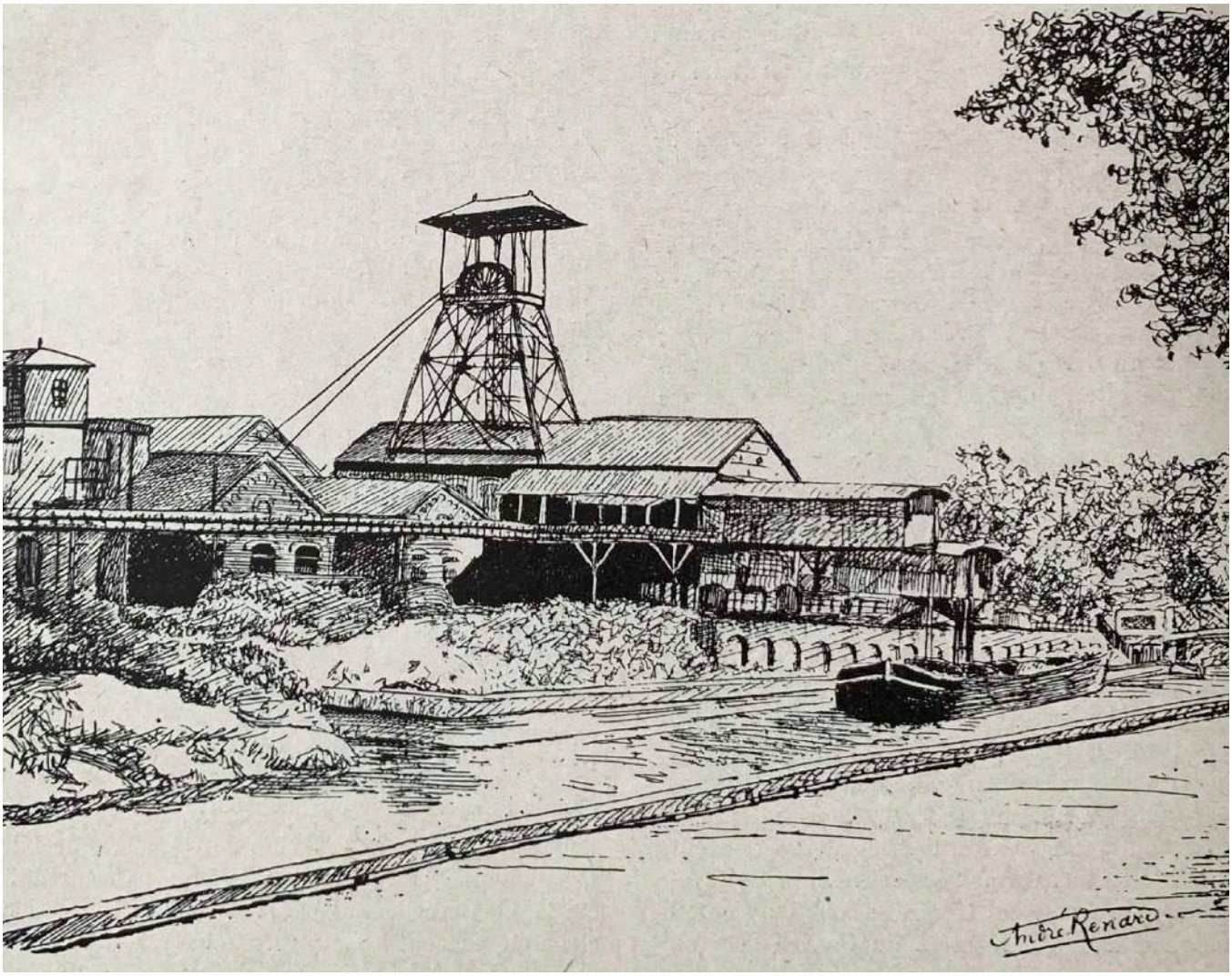

Illustration 1. « La fosse de l'Enclos à Denain (Mines d'Anzin), Dessin à la plume d'André-J. Renard », s.d.

Extraite de André JURÉNIL, Denain et l'Ostrevant depuis 1712, Denain, Amicale Villars, 1929, p. 128.

Illustration 2. « Anzin. Fosse du Chauffour près de Valenciennes », lithographie de N. Leclercq, 1854.

Extraite de *Valenciennes et ses environs : vues pittoresques dessinées d'après nature et lithographiées*, Collection de la Bibliothèque municipale de Valenciennes, V-F19LEC0001, f. 09.

Les travailleurs de la mine

Sur la scène retrouvée de ces départs de grève surgit systématiquement un premier groupe d'ouvriers. C'est d'eux qu'intervient la rupture avec le cours normal des choses, d'eux que fusent les premières paroles contestataires. Leur nombre varie selon les occurrences : quelques dizaines dans la grande majorité des cas, et parfois moins. En revanche, jamais un ouvrier ne déclare la grève seul dans son coin.

Il faut, à cet égard, dire quelques mots du nombre et de la diversité des travailleurs embauchés par la Compagnie. À Anzin au XIX^e^ siècle, le travail d'extraction du charbon mobilise un grand nombre d'ouvriers, répartis en différentes classes de métiers. Ce nombre ne cesse d'augmenter au cours du siècle, passant de quelques milliers en 1833 à environ 10 000 en 1880. Au milieu du siècle, les 6 000 ouvriers employés par la Compagnie d'Anzin au fond des mines sont répartis comme suit[48] :

- Porions (surveillants)	: 35 (0,5% du total)
- Maîtres mineurs	: 41 (0,6%)
- Ouvriers mineurs (1re classe, abatteurs du charbon)	: 2122 (35%)
- Ouvriers mineurs (2e classe, transport du charbon)	: 3189 (53%)
- Vieux ouvriers (3e classe)	: 100 (1,6%)
- Ramasseurs de cailloux	: 152 (2,5%)
- Hors classes	: 470 (7,8%)

Sous terre, dans la poussière, l'obscurité et l'exiguïté, « c'est toute une petite armée[49] » qui s'active : le bowetteur creuse à l'explosif les galeries et les voies ; le boiseur installe le soutènement dans les galeries ; le piqueur –ou abatteur – est l'ouvrier le plus important de l'équipe puisqu'il est celui qui détache le charbon des parois à l'aide d'un pic à deux têtes appelé rivelaine, c'est le mineur à proprement parler dont la tâche exige maîtrise et polyvalence ; le meneur de chevaux guide les bêtes chargées de tirer les chariots remplis de houille ; le rouleur ou hercheur va là où le cheval ne peut s'engager ; le raccommodeur s'occupe de l'entretien des voies de circulation. Chaque équipe, composée de cinq à dix hommes souvent issus de la même famille, a en charge un chantier de taille de plusieurs mètres. À l'extérieur, sur le carreau de fosse, dans les ateliers et aux abords des fosses, des machinistes s'occupent de la descente et la remonte des hommes et du charbon ; des ouvrières et des enfants trient et nettoient le charbon ; des chauffeurs transportent les équipements ainsi que le minerais jusqu'aux usines de transformation ; des forgerons et des fondeurs travaillent les métaux ; des charpentiers et des menuisiers taillent les bois utilisés dans les souterrains miniers pour soutenir les parois. En somme, de jour comme

48. Georges MICHEL, Alfred RENOUARD, *Histoire d'un centre ouvrier…, op. cit.*, p. 165 et 78.
49. Louis SIMONIN, *La Vie souterraine…, op. cit.*, p. 134.

de nuit, ce sont plusieurs milliers de travailleurs et de travailleuses qui s'affairent pour produire le charbon[50].

En cas de départ de grève, le nombre d'ouvriers impliqués constitue pour les autorités et la Compagnie des mines une information essentielle, qui figure en première ligne des rapports ou des télégrammes relatant l'événement. Indice de première importance ; présage, même incertain, des troubles à venir. Il s'agit en effet de déterminer le plus rapidement possible à partir de ce premier noyaux d'ouvriers grévistes si le conflit qui débute est un mouvement massivement suivi dont le bassin minier tout entier pourrait subir l'effet, ou bien la tentative isolée d'un petit groupe de travailleurs ; s'il est le résultat d'une intention préméditée ou la saisie spontanée d'une opportunité flottante. D'où l'importance d'un premier comptage, le plus précis possible.

La disposition du carreau, place ouverte que le regard embrasse dans toute son étendue, se prête aisément au dénombrement des premiers grévistes. Ainsi, avant même que ne soit entrepris l'inventaire des jetons de lampes manquants pour le service des ouvriers au fond, le regard peut déterminer le nombre probable des ouvriers récalcitrants[51]. Dans tous les cas, quel que soit le nombre d'ouvriers impliqués dans les premières velléités de grève, l'enquête est immédiatement ouverte pour tenter de déterminer l'identité des instigateurs du désordre – « meneurs » ou « mauvais sujets » – et les écarter le plus rapidement possible de l'action en cours.

---

50. Précisons que les modalités de rémunération des ouvriers varient selon leur classe et leur tâche. À Anzin au XIX^e^ siècle : « Il y a deux grandes classes d'ouvriers : ceux du fond, ceux du jour. Ces derniers travaillent soit à la tâche, soit à la journée. Ceux du fond travaillent à la tâche ou au marchandage. Ils sont à la tâche quand il est d'avance convenu avec eux pour une période de quinze jours, par exemple, que la berline de charbon prise au pied de la taille leur sera payée un certain prix, fixé par l'administration seule, suivant les difficultés du travail. Le marchandage est autre chose. Lorsque le directeur veut faire des adjudications, il les annonce trois ou quatre jours à l'avance par des affiches. Ces affiches portent le nombre de gradins [chantiers d'exploitation] à adjuger, la hauteur de chaque gradin et le nombre d'ouvriers à y occuper. Au jour dit, les ouvriers se réunissent. On leur lit les conditions du marchandage ; puis on met successivement à prix les différents gradins ou tailles, et les amateurs fixent un prix pour la berline de charbon fournie au bas de la taille et un prix pour le creusement de la voie. D'autres amateurs mettent successivement des rabais sur ces prix jusqu'à ce que le directeur, les jugeant suffisants, accorde le marchandage à l'équipe qui a fait le dernier rabais. »
Julien TURGAN, *Les Grandes usines*, « Anzin », Tome 15, Calmann Lévy, Paris, 1882, p. 61.

51. Chaque ouvrier qui descend au fond des mines doit passer par la lampisterie où il récupère une lampe en échange d'un jeton numéroté qui lui est attribué. Ce moyen servait notamment au pointage des effectifs.

Les premiers grévistes

À ce stade, l'examen, même sommaire, des premiers ouvriers à entrer en grève donnerait quelques pistes d'écoute. En décembre 1833, c'est d'un groupe composé d'une « cinquantaine d'ouvriers[52] » hercheurs, « jeunes gens environ de l'âge de 14 à 20 ans[53] » qu'intervient le refus de travailler. En 1850, c'est « la coupe de hercheurs de terre du puits de St Louis à Anzin [qui] s'est refusée de descendre[54] », soit plusieurs dizaines d'ouvriers. Effectifs similaires le 9 février 1855, lorsque « 70 à 80 ouvriers, parmi lesquels les hercheurs entrent pour les deux tiers[55] » déclarent la grève pour obtenir de meilleurs salaires. Ailleurs, le matin du jeudi 13 mars 1862, on lit que « cent vingt ouvriers environ refusent de travailler[56] » sur le territoire de Vieux-Condé, aux fosses Trou Martin et Avaleresse ; tandis qu'un soir du mois d'août 1863 « cinquante ouvriers mineurs environ, qui devaient reprendre les travaux à la fosse de la Bleuse-Borne, commune d'Anzin, s'y sont refusés[57] ». Ils sont « quelques-uns[58] » en 1864 et cinq en 1880[59] à tenter, d'entraîner la suspension des travaux dans leurs fosses.

Qu'un nombre généralement si important d'ouvriers puisse décider de rallier le carreau de fosse pour y déclarer la grève, cela ne saurait être l'effet du hasard, ni celui de l'improvisation. Il arrive même que les ouvriers affichent l'aspect concerté de leur action ; qu'ils donnent à voir, de façon ostentatoire, l'étoffe tissée de la préméditation. Les ouvriers entrés en grève le matin du 9 février sont vêtus « de la blouse du dimanche, en signe de chômage[60] » précise un journaliste du *Courrier du Nord*. Le geste vise à rendre la concertation visible de tous, comme pour montrer que leur absence au fond des mines n'est pas une erreur, ni un oubli, mais le fruit d'une décision collective, réfléchie et discutée, jusque dans sa forme visuelle. En octobre 1866, lorsque les ouvriers de plusieurs fosses d'Anzin déclarent la grève de manière simultanée et concertée, l'ingénieur des mines écrit dans son rapport au préfet du Nord : « le 24 au matin le travail a cessé, et les ouvriers ont élevé subitement des prétentions exagérées, prouvant qu'ils avaient bien reçu

52. ADN M 626/1, pièce 14, préfet au sous-préfet, 18 décembre 1833.
53. Archives nationales (AN) BB 18 1220, pièce 303, rapport du procureur général au Garde des Sceaux, 17 décembre 1833.
54. ADN M 620/12, non numéroté, lettre du sous-préfet au préfet, 4 avril 1850.
55. ADN M 620/12, non numéroté, rapport du chef d'escadron au préfet, 10 février 1855.
56. ADN M 626/4, pièce 20, dépêche télégraphique du sous-préfet au préfet, 14 mars 1862.
57. ADN M 626/5, pièce 57, sous-préfet au préfet du Nord, 28 août 1863.
58. ADN M 626/5, pièce 100, copie du rapport du brigadier au capitaine de gendarmerie, 20 septembre 1864.
59. ADN M 626/10, pièce 10, lettre du commissaire de police de Denain au préfet, 21 octobre 1880.
60. *Le Courrier du Nord*, 13 février 1855, p. 2.

un mot d'ordre[61] ». Et pour cause. Les ouvriers sont, ce matin-là, six cent cinquante à se présenter simultanément à l'entrée des fosses pour y déclarer la grève[62]. C'est le départ de grève impliquant le plus grand nombre d'ouvriers au cours de la période étudiée. Enfin, s'agissant de la préparation et de la préméditation des déclarations de grève, on appréciera volontiers le soucis du détail dont font preuve les ouvriers ajusteurs et mécaniciens entrés en grève le 1er novembre 1843 pour protester contre l'accroissement de leurs horaires de travail. Ces ouvriers déclenchent leur mouvement à sept heures du matin, l'heure habituelle de début du travail, et non à six heures, nouvel horaire décidé par la Compagnie. C'est là, une manière concrète et concertée de mettre en pratique la revendication du refus avant même qu'elle ne soit énoncée verbalement.

Lors des départs de grève déclarés simultanément par plusieurs dizaines d'ouvriers, l'identité des preneurs de parole n'est pas spécifiquement renseignée dans les rapports et les correspondances. La lecture des documents donne l'impression que la grève est à chaque fois déclenchée par une multitude d'ouvriers solidaires et anonymes, déclarant conjointement leur opposition à la Compagnie qui les embauche. Au fil des documents, toujours ce sujet pluriel qui revient au commencement des phrases, comme pour désigner d'une seule et même voix l'ensemble des individus souhaitant la grève. « Ils ont refusé », « les ouvriers sont entrés en grève », « ils ont demandé ». D'ailleurs, dans ces déclarations de refus qu'adressent les premiers grévistes à leurs supérieurs, c'est très certainement le « on » ou le « nous » qui l'emporte et guide l'échange. On peut alors se poser la question : où s'arrête ce « nous » ? Est-il limité aux seuls ouvriers locuteurs ? Vise-t-il, dès les premiers instants de grève lors desquels rien n'est encore scellé, à donner une ampleur à l'action engagée (« Nous », comme « nous sommes nombreux à… », « nous tous, ouvriers ») ? Ou est-ce un « on » ou un « nous » d'adhésion, désignant tout ouvrier se reconnaissant dans la lutte entamée ?

Ce qui frappe dans la formulation répétée de ces entrées en grève, c'est le sujet désigné de l'action verbale, à savoir un sujet pluriel et exclusivement masculin. Ici, il n'est jamais question d'ouvrières dans les rapports d'archives. Si Rolande Trempé soulignait, dans son étude sur les mines de Carmaux au XIXe siècle, que « les renseignements sur le travail des femmes sont peu nombreux[63] », force est de reconnaître que leur rôle dans les départs de grève pâtit d'un même silence des sources. Les femmes, pourtant, travaillent elles aussi à la mine. Dans les souterrains, jusqu'au milieu des années 1870, elles sont embauchées comme hercheuses pour le transport des charbons ou pour l'entretien des galeries. « C'est

61. ADN M 626/6, non numéroté, courrier de l'ingénieur des mines au préfet, 25 octobre 1866.
62. ADN M 626/6, non numéroté, lettre du sous-préfet au Ministre (non précisé), 23 octobre 1866.
63. Rolande TREMPÉ, *Les Mineurs de Carmaux…, op. cit.*, p. 133 n. 1.

dans le Nord-Pas-de-Calais et la Belgique que les femmes ont été employées au fond en plus grand nombre : on estime ente 4 000 et 5 000 femmes travaillant dans la région au début du XIXe siècle[64]. » Après la loi de 1874 qui interdit aux jeunes enfants et aux femmes les travaux souterrains, ces dernières sont employées aux travaux de surface pour le triage et le nettoyage. Lors de sa visite, cette même année, à la Compagnie d'Anzin, Louis Reybaud relève parmi les 9 000 ouvriers employés « des jeunes filles qui ne travaillent qu'au jour et à des triages peu pénibles, sous les yeux de leurs mères chargées de les former[65]. » Dans ses notes sur le travail des mineurs d'Anzin, Zola relève également la présence de femme dans le cadre des travaux de triage du charbon. Celles-ci paraissent plus nombreuses que dans la description de Reybaud :

> « Le criblage enfin, un vaste hangar très large où les berlines arrivent une fois reçues et passées au clichage. Elles arrivent sur des culbuteurs et sont jetées dans les trémies par des trous béants, sur de larges plans inclinés où le charbon roule. Des deux côtés sur des gradins, sur les marches de sortes d'escalier, sont placées les trieuses qui examinent le charbon avec des râteaux et le poussent avec des pelles, pour enlever les pierres. Elles mettent les pierres dans des petits paniers cubés et on les paie à tant le panier. Vêtements pauvres ordinaires, jupes et caraco. Béguin bleu, bonnet noir et une autre pièce de laine sur la tête pour protéger les cheveux[66]. »

En regard de ces quelques éléments, on peut tout à fait penser que des ouvrières sont présentes dans ces départs de grève. Notamment dans le cas des départs de grève initiés par les ouvriers appartenant à la classe des hercheurs (celles de décembre 1833, juillet 1846, avril 1850, février 1855, mars 1862 et juillet 1878), à laquelle elles appartiennent dans des proportions non négligeables.

Enfin, concernant l'âge des ouvriers, au milieu du siècle, la moitié des ouvriers embauchés dans les mines du Nord ont entre 10 et 20 ans[67].

Paroles grévistes : refus et revendications

Est-il permis, depuis les documents disponibles, d'approcher les mots par lesquels les premiers grévistes signalent l'arrêt du travail ? À la lecture des documents, une formule,

---

64. Jean-Marie MINOT, « Le travail des femmes à la mine », *Fresque INA Mineurs du monde*, ressource disponible *via* https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00384/le-travail-des-femmes-a-la-mine.html [consulté le 12 janvier 2023].
65. Louis REYBAUD, *Le Fer et la houille*, *op. cit.*, p. 193.
66. Émile ZOLA, « Mes notes sur Anzin », *in* Henri Marel, *Germinal : une documentation intégrale*, *op. cit.*, p. 57.
67. Marcel GILLET, « Aspects de la crise de 1846-1851 dans le bassin houiller du Nord », *Revue du Nord*, tome 38, numéro 149, janvier-mars 1956, p. 21.

tout particulièrement, revient avec force pour décrire leur prise de parole : *les ouvriers ont refusé*. On en lit plusieurs variations : « Ils ont refusé de travailler[68] » en décembre 1833 ; les ouvriers « ont refusé d'accepter les nouvelles conditions de travail[69] » pour la grève des ateliers en novembre 1843 ; « la coupe de hercheurs de terre du puits de St Louis à Anzin s'est refusée[70] » et « ils ont donné pour motif de leur refus de travailler[71] » en avril 1850 ; « en déclarant qu'ils refusaient de travailler[72] » en 1855 ; « s'y sont refusés[73] » un soir d'août 1863 ; en 1866 ils « se sont mis en grève et ont refusé de travailler[74] » tandis qu'on lit que des « ouvriers des fosses ont refusé de descendre[75] » ; « ont refusé de descendre par les échelles[76] » en novembre 1877 ; « les ouvriers de plusieurs puits ont refusé de descendre dans la mine[77] » pour le commencement de grève de juillet 1878 ; tandis que le 21 octobre 1880, on apprend que « les ouvriers d'un puits de la Compagnie des Mines d'Anzin ont refusé de descendre dans les fosses[78] ».

Difficile de savoir si le terme employé par les premiers grévistes, « refuser », leur appartient en propre, si c'est précisément ainsi qu'ils énoncent leur intention d'entrer en grève ; ou bien s'il s'agit, dans les archives, de désigner par une formule claire et invariable une diversité des formes d'expressions grévistes. Il existe, après tout, une infinité de manières de dire non, de refuser, de ne plus vouloir, de ne pas accepter, de se révolter[79]. Même avec l'intention d'écoute la plus aiguisée, espérer restituer avec précision la nature des paroles prononcées par les ouvriers d'Anzin au seuil des souterrains miniers, dans ce qu'elles ont de variations et de nuances, est peine perdue : au fil des documents s'échappent les mêmes expressions, résonnent les mêmes fragments de voix, rapportés de façon plus ou moins scrupuleuse selon les occurrences en fonction des informations dont disposent leurs auteurs et du degré de précision qu'ils souhaitent apporter à la description des événements.

Une chose est bien certaine cependant : chaque refus de travailler, les ouvriers mineurs d'Anzin le déclarent au présent d'une condition qu'ils dénoncent. Il y a d'abord des demandes formulées sans ambiguïtés ni détours de la langue. Celles-là ont à l'oreille

---

68. ADN M 626/1, pièce 6, ingénieur des mines d'Anzin au préfet, 16 décembre 1833.
69. *Ibid*.
70. ADN M 620/12, non numéroté, sous-préfet au préfet, 4 avril 1850.
71. ADN M 620/12, non numéroté, sous-préfet au préfet, 4 avril 1850.
72. *Le Courrier du Nord*, 13 février 1855.
73. ADN M 626/5, pièce 57, sous-préfet au préfet, 28 août 1863.
74. ADN M 626/6, non numéroté, capitaine de gendarmerie au préfet, 24 octobre 1866.
75. ADN M 626/7, pièce 188, lettre du sous-préfet au préfet, 27 juillet 1872.
76. ADN M 626/5, pièce 163, rapport de gendarmerie au préfet, 20 novembre 1877.
77. APP B A 185, pièce 86, extrait du journal *L'estafette*, 21 juillet 1878.
78. ADN M 626/10, pièce 9, commissaire de Blanc-Misson au préfet, 21 octobre 1880.
79. Albert CAMUS, *L'Homme révolté*, Paris, Gallimard, 1951, p. 27 et s.

l'évidence des chiffres. On trouve, au cours de la période, plusieurs exemples en ce sens. La grève de décembre 1833 est déclenchée par quelques dizaines de hercheurs. Dans les galeries, ces ouvriers sont chargés de pousser les chariots remplis de charbon depuis leur lieu d'abattage jusqu'aux puits servant à la remonte. Leur refus de travailler répond à la décision de la Compagnie d'augmenter la distance à parcourir entre ces deux points. Un rapport du sous-préfet au préfet précise en effet les nouvelles conditions de travail :

> « d'après les déclarations des porions eux-mêmes, il paraît constant que le Directeur Quinet a donné à ces derniers l'ordre d'augmenter la tâche des ouvriers hercheurs de la fosse du Verger, de 5 mètres sans augmentation de salaire ; attendu que la difficulté du travail aurait été diminuée par l'abaissement de quelques monticules qui existaient auparavant dans le fond de la fosse[80]. »

Apprenant la nouvelle, des ouvriers hercheurs de la fosse du Verger à Anzin, « dont la plupart sont des enfants[81] », se rassemblent le matin du 13 décembre 1833 : « Ils ont refusé de travailler et ils ont demandé que le taux de la journée qui est de 1f50 fut porté à 2f[82] ». Cas de figure similaire lors de la grève de juillet 1846. Cette fois-ci, la Compagnie veut faire pousser aux hercheurs des berlines de charbon plus lourdes[83]. La grève débute le matin du 6 juillet à la fosse Tinchon par le refus de « 10 à 12 jeunes ouvriers […] partis en déclarant qu'ils allaient rejoindre les autres[84] ».

Une logique évidente sous-tend ces départs de grève et les revendications avancées par les ouvriers pour les justifier : si le travail que leur demande la Compagnie est augmenté, le salaire doit l'être en conséquence ; juste rétribution d'un labeur dont les ouvriers plus que quiconque connaissent la très grande pénibilité. Quelques kilos supplémentaires dans les berlines remplies de charbon, quelques mètres en plus sur leur trajet, et c'est tout

---

80. ADN M 626/1, pièce 4, sous-préfet au préfet, 19 décembre 1833.
81. ADN M 626/1, pièce 6, ingénieur des mines au préfet, 16 décembre 1833.
82. *Ibid*.
83. *La Démocratie pacifique*, 15 juillet 1846, p. 3. « Pendant longtemps, on employait, dans les fosses, des chariots en bois servant à transporter le charbon. Un certain nombre d'ouvriers mineurs s'attelaient à ces chariots et les trainaient. Plus tard, on fit fabriquer ces véhicules en tôle, sans que leur poids ni leur capacité fût augmentée. Les ouvriers acceptèrent ce nouvel instrument de travail, mais, il y a quelques jours, dans certaines des fosses, on introduisit des voitures plus grandes et plus lourdes qu'on voulut faire tirer par le même nombre d'hommes. Ceux-ci, dont le labeur était augmenté sans que le salaire le fût, refusèrent de travailler. »
84. *L'Écho de la frontière*, 14 juillet 1846, p. 2, « Troubles d'Anzin ».

l'engagement physique nécessaire à l'ouvrage qu'il faut intensifier[85]. Il n'y a pas d'effort gratuit. Cela, les ouvriers le savent, même lorsqu'ils sont encore des enfants.

Dans les cas étudiés où les demandes d'augmentation sont chiffrées ou immédiatement alignées sur une modification des charges de travail, c'est d'une seule et même voix que les ouvriers grévistes en énoncent les montants. On imagine alors que ces demandes d'augmentation ont fait l'objet de discussions préalables. Réunis dans un hors-champ concertant, perdu à notre écoute, ces ouvriers et ces ouvrières ont dû discuter des modifications décidées par la Compagnie et du montant qu'ils et elles jugeaient légitime de réclamer au regard de l'effort nouvellement exigé.

Les revendications d'augmentation de salaires formulées par les premiers grévistes ne sont pas systématiquement chiffrées. Le 9 février 1855, quelques ouvriers attachés aux mines de Saint-Vaast débutent une nouvelle grève, comme le rapporte cet extrait du journal *Le Courrier du Nord* :

> « par suite d'un mot d'ordre dont il paraît assez difficile de découvrir l'origine, la plupart des ouvriers mineurs des fosses de Saint-Vaast-là-Haut, s'abstinrent de descendre dans les mines, en déclarant qu'ils refusaient de travailler jusqu'au moment où la Compagnie aurait augmenté leur salaire, devenu, disaient-ils, insuffisant par suite de la cherté des vivres[86]. »

Bien qu'ils ne chiffrent pas précisément leurs demandes, c'est la courbe ascendante des prix que les ouvriers prennent pour repère de leurs réclamations. En 1864, lorsque quelques ouvriers se placent à l'entrée des fosses pour empêcher les autres de descendre, c'est aux motifs qu'« on ne leur avait pas donné leur salaire, que des retenues injustes leur avaient été faites, qu'enfin ils ne pouvaient plus vivre[87] ». Dernier exemple sur ce point, en 1880, où l'on peut lire que : « Les ouvriers d'un puits de la Compagnie des Mines d'Anzin ont refusé de descendre dans les fosses si une augmentation de salaire ne leur était accordée[88]. » Là, les augmentations de salaire demandées par les grévistes ne sont d'ailleurs pas mentionnées dans les documents, peut-être les ouvriers eux-mêmes ne les ont pas énoncées explicitement lors du départ de grève, leur demande visant plus

---

85. C'est en 1822 que la Compagnie d'Anzin adopte les rails pour le transport souterrain de ses charbons. « Ils étaient à *ornières* en fonte, et on y faisait circuler des *bacs à roues*. » Chaque chariot avait une capacité de 2 hectolitres.
Émile VUILLEMIN, *Les Mines de houille d'Aniche : exemple des progrès réalisés dans les houillères du Nord de la France pendant un siècle*, Paris, Dunod, 1878, p. 221-222.
86. *Le Courrier du Nord*, 13 février 1855, p. 2.
87. ADN M 626/5, pièce 100, brigadier au capitaine, 20 septembre 1864.
88. ADN M 626/10, pièce 9, commissaire de Blanc-Misson au préfet, 21 octobre 1880.

largement à dénoncer une condition de misère et de dépossession devenue intenable pour eux et leurs familles.

Si, dans ces refus de travailler prononcés à l'entrée des souterrains miniers, il y a prédominance des revendications d'ordre directement économique, elles ne constituent pas l'unique point de litige entre les ouvriers et la Compagnie d'Anzin. Une répartition des tâches considérée injuste ou insuffisante[89] (1850), l'obligation faite aux ouvriers d'emprunter les échelles pour monter et descendre dans les souterrains[90] (1877), la trop grande amplitude des horaires de travail[91] (1863) constituent autant de motifs invoqués par les ouvriers mineurs pour déclencher leurs grèves.

Le temps, justement : à plusieurs reprises au cours du siècle des ouvriers demandent à ne plus le perdre aux mains de la Compagnie. C'est le cas, notamment, en 1843 lorsque les ouvriers employés dans les ateliers refusent, pour l'hiver à venir l'accroissement de leur journée de travail. Dans le même registre, on citera également la grève de 1863, déclenchée par les ouvriers au motif d'une répartition du travail qu'ils estiment injuste. Le 27 août, « vers les dix heures du soir, cinquante ouvriers mineurs environ, qui devaient reprendre les travaux à la fosse de la Bleuse-Borne, commune d'Anzin, s'y sont refusés, disant que depuis quatre mois c'étaient toujours les mêmes ouvriers qui descendaient à cette heure, et qu'ils voudraient bien changer[92]. »

On voit donc que les ouvriers qui entrent en grève le font au motif de revendications bien spécifiques qu'ils étayent à chaque nouveau refus de travailler[93]. Un exemple échappe cependant à cet enchaînement d'actions et de paroles. On lit dans un rapport du sous-préfet du 15 mars 1862 que « vers six heures, soixante mineurs environ qui devaient descendre au fond, se sont présentés à la fosse, et sans mot dire, sans réclamation, voies de fait, ni violences d'aucune sortes, se sont retirés[94] ». Quelle signification donner à un arrêt de travail qui ne s'énonce pas ? Pourquoi ces mineurs, par dizaines, choisissent-ils de se rassembler en silence ? « Le silence là où la voix devrait couler d'évidence, surprend et anéantit la sécurité de la discussion, et même le lien social, il suscite la

89. ADN M 620/12, non numéroté, sous-préfet au préfet, 4 avril 1850.
90. ADN M 626/5, pièce 163, rapport de gendarmerie, 20 novembre 1877.
91. ADN M 626/6, pièce 57, courrier du sous-préfet au préfet, 20 août 1863.
92. ADN M 626/5, pièce 57, sous-préfet au préfet, 28 août 1863.
93. Dans son ouvrage, Guy Caire souligne pour les grèves ouvrières du XIX^e siècle que, « s'il est vrai qu'on ne fait pas grève sans motivations, les motifs véritables ne sont pas nécessairement ceux qui sont avancés et la grève peut aussi avoir un caractère expressif conduisant à ce résultat paradoxal que la revendication au lieu de précéder la grève ne surgit qu'une fois que celle-ci a éclaté comme une sorte de rationalisation *a posteriori*. » La remarque ne s'applique cependant pas dans le cas des grèves des mines d'Anzin. Celles-ci, en effet, sont étayées par des revendications précises dès les premiers instants du conflit. Guy CAIRE, *La Grève ouvrière*, Paris, Les éditions ouvrières, 1978, p. 8.
94. ADN M 626/4, pièce 23, sous-préfet au préfet, 15 mars 1862.

tentation de le briser, d'arracher enfin une parole venant renouer l'échange sur un terrain connu afin de dissiper l'angoisse[95] » écrit l'anthropologue David Le Breton dans son ouvrage sur la voix. Ce mutisme des ouvriers, assurément, intrigue, jusqu'aux dirigeants de la Compagnie eux-mêmes qui cherchent immédiatement à connaître les raisons de ce refus. Après le départ du groupe de grévistes pour d'autres lieux, le sous-directeur de la Compagnie des mines les rattrape pour les questionner et les inciter à reprendre le travail[96]. En présence du supérieur, les ouvriers persistent dans leur refus, silencieux. On ne saura que plus tard les raisons de leur grève : « Ils prétendent qu'ils ne gagnent pas assez pour vivre[97]. »

Manières de dire le refus

Les contours des scènes étudiées se précisent : les dispositions du lieu, les acteurs qui l'occupent et les quelques mots qui scellent leur entrée en grève.

Jusqu'ici, nous avons surtout observé la nature des revendications émises. N'en laissons pas échapper la forme : savoir comment les ouvriers expriment leurs refus est tout aussi important. Car, avant même d'être un support privilégié du langage humain, la voix est un phénomène physique. Dès lors que « le corps projette toute la construction argumentative et verbale[98] », c'est l'individu tout entier qui résonne de la parole émise. Aussi, selon les mots prononcés et l'intention qui les porte, le corps s'incline, se dresse ou se tord, les muscles se tendent, la gorge se serre. La hauteur, la puissance, le ton, ou un *tremolo* involontaire de la voix peut révéler l'émotion de celui ou de celle qui s'exprime[99]. Celui ou celle qui parle, peut choisir d'appuyer ou de nuancer son propos par un rictus ou une mimique ; accentuer la prononciation de tel ou tel mot ou entrecouper son discours d'un silence évocateur ; moduler le ton ou la hauteur de sa voix ; inviter par une position du corps ou un geste des mains la réponse de l'autre ou, au contraire feindre d'en ignorer la présence, le laissant simple spectateur de l'échange en cours.

---

95. David Le Breton, *Éclats de voix : une anthropologie des voix*, Paris, Métailié, 2011, p. 89
96. ADN M 626/4, pièce 23, courrier du sous-préfet au préfet, 15 mars 1862.
97. *Ibid*.
98. Patrick Soler (dir.), « Prélude », *L'invention de l'Orateur. Cicéron Quintilien, Saint Augustin. Textes choisis, traduits du latin et présentés par Patrice Soler*, Paris, Gallimard, 2021, p. 49.
99. C'est le cas du sentiment d'embarras que mentionne le sociologue Erving Goffman, visible et audible quand celui-ci trahit le locuteur : « L'extrême embarras chez les autres et chez soi-même se reconnaît à certains signes objectifs du trouble émotionnel : rougeur, gaucherie, bredouillement, voix trop aiguë ou trop grave, chevrotements, parole qui se brise, sueurs, pâleurs, cillement des yeux, mains qui tremblent, mouvements hésitants, distraction et incongruités. »
Erving Goffman, *Les Rites d'interaction*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1974, p. 87.

Le refus serait d'ailleurs, pour le philosophe Gaston Bachelard, taillé dans une matérialité vocale particulière. Dans quelques pages de *La Terre et les rêveries du repos,* consacrées au corps et à la force du souffle, le philosophe écrit sur la physicalité particulière de certains mots :

> « Il est des mots antirespiratoires, des mots qui nous suffoquent, des mots qui nous font grimacer. Ils écrivent notre volonté de refus sur notre visage. Si le philosophe voulait bien remettre les mots dans la bouche au lieu d'en faire trop tôt des pensées, il découvrirait qu'un mot prononcé – ou même simplement un mot dont on imagine la prononciation – est une actualisation de tout l'être. Notre être entier est tendu par une parole[100] ».

L'idée est celle selon laquelle l'individu qui refuse le fait de tout son corps, de tout son être. La voix, guidée par une volonté d'opposition ou de rébellion, entraîne avec elle tout le corps. Quelque chose se coince, s'inverse ou s'intensifie dans la posture et dans le geste. Autrement dit, à qui veut écouter, qu'il soit philosophe ou historien, le corps s'offrirait en partition de la voix. Approcher la voix par le corps et ses descriptions. Voilà une piste d'étude qui pourrait permettre, quand dans les sources les mentions de la voix font défaut, d'approcher quelques caractères de l'oralité gréviste. Suit alors cette question : dans les départs de grèves étudiés ici, quels accents, quelles modulations, quels soubresauts de la voix signent sur le corps gréviste leur refus de travailler ?

Espérer déceler dans les archives l'expression d'une certaine identité vocale et gestuelle paraît bien illusoire. Le regard policier, principal médiateur des événements survenus, dès lors qu'il scrute ces « scènes de désordre[101] », s'arrête au seuil des apparences discrètes. Tout n'est pas perdu pour autant. Dans le va-et-vient des récits de départs de grève, on distingue bien une diversité de verbes, employés pour qualifier les attitudes des ouvriers et les formes de leurs prises de parole : « ils ont demandé » (1833) ; « ils ont, dit-on, formulé en termes fort modérés » (1843) ; « les ouvriers […] ont fait quelques réclamations » (1847) ; « donnent le prétexte » (février 1848) ; « sous le prétexte que l'occupation qu'on leur donnait était insuffisante pour les faire vivre » (août 1848) ; « [i]ls ont donné pour motif de leur refus de travailler » (1850) ; « déclarant » (1855) ; « disant […] qu'ils voudraient bien changer » (1863). Ailleurs, on peut lire que les « ouvriers de l'une de ces fosses, au moment de se mettre au travail, déclarèrent au maître porion qu'ils voulaient une augmentation de salaire » (1878). À ces verbes employés dans les rapports (« dire », « formuler », « donner pour motif », « déclarer »), il faut bien accorder une certaine objectivité, entendre en eux, une part de réalité. On

100. Gaston BACHELARD, *La Terre et les rêveries du repos*, Paris, Librairie José Corti, 1948, p. 81-82.
101. L'expression revient à plusieurs reprises dans les archives de police.

conviendra aisément que ces verbes impliquent une intensité particulière de la voix, un certain débit des mots : ni trop fort, ni trop brusque. Ils constituent ce que l'on qualifierait communément de registre normal de la voix parlée, dans lequel le ton, la hauteur et l'intensité ne gagnent aucun extrême. Déclarer n'est pas hurler, dire n'est pas crier, prétexter n'est pas vociférer.

Afin de mieux savoir comment résonne le texte gréviste dans ces différents exemples, il faut approcher d'un peu plus près encore les paroles émises dans ce qu'elles présentent de plus matériel et de plus concret. Jusqu'ici, les mots rapportés des grévistes l'ont été depuis la forme que l'écrit policier leur confère : en français dans le texte. Or, au XIXe siècle, dans les mines de la région valenciennoise, la langue en usage parmi les ouvriers n'est pas le français, mais une variante locale du picard, appelé rouchi[102]. À cette époque en effet, « l'éducation primaire n'a pas encore pénétré profondément les ouvriers qui vont d'ailleurs peu à l'école et pour la plupart d'entre eux le rouchi est la seule langue[103]. » Un parler qui, comme en témoigne ce journaliste du *Figaro* présent à Anzin en 1878, sonne d'une façon « absolument incompréhensible » à tout étranger de la région :

> « Faire causer un mineur n'est pas chose facile, surtout en ce moment ; le comprendre est, pour un Parisien, une tâche plus difficile encore : le mineur ne parle que le patois de la contrée, le *rouchi*, et pour peu qu'il mette quelque vivacité dans son discours, s'il emploie quelques-uns des termes techniques de son métier, son langage devient absolument incompréhensible[104]. »

Dans les documents d'archives, rédigés par des agents de la Compagnie des mines ou des policiers, c'est le français qui guide systématiquement le texte. Toutes les paroles des ouvriers subissent une traduction, un remaniement des formules qui les débarrassent de leurs singularités langagières[105]. C'est là, peut-être, la raison pour laquelle les formules qui remplissent les documents sont si itératives, si conventionnelles. Elles visent surtout à qualifier les actes plus qu'à faire entendre les mots des ouvriers. Partant de ces quelques remarques, on figure que c'est une part immense des mots, de la vocalité, de la vitalité des paroles grévistes qui nous échappe.

---

102. Béatrice TURPIN, « Bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais : Parler de la mine et parlers régionaux », *Quoquidi : rencontres patoisantes*, Lewarde, Centre historique minier de Lewarde, 1999, p. 11-22.
103. Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale*, Glasgow, University of Glasgow French and German publications, 1989, p. 117.
104. APP B A 185, extrait du *Figaro*, 22 juillet 1878.
105. Notons que les porions ou surveillants des mines à qui les grévistes adressent, sur le carreau de fosse, leur refus de travailler, étant eux-mêmes pour la plupart d'anciens ouvriers mineurs, la maîtrise du rouchi ne devait pas constituer pour eux une quelconque difficulté.

Inutile ici de se prêter au jeu instable de la traduction. L'exercice serait forcément périlleux, maladroit. Je me contenterai de donner, à partir des dictionnaires *Français-Rouchi* établis respectivement par Gabriel Hécart en 1834[106] et Jean Dauby en 1979[107], quelques termes susceptibles de figurer dans les paroles des grévistes, accompagnés de leurs prononciations, de leurs conjugaisons (quand celle-ci est mentionnée) ou d'exemples de phrases puisés par les auteurs des dictionnaires dans la littérature rouchi. Cela afin que résonne à l'oreille quelques particularités de la langue. En rouchi :

- « Désirer », « souhaiter » se dit *adsirer*
- « Vouloir » est *voloir*

Conjugaison : *nous volons, vous volez, i veutent*

- Il faudrait se dit *i forôt*
- « Travailler » se dit *ouvrer* ; « Nous irons ouvrer al *fosse* (à la mine) »

Conjugaison : *j'ouève, vous ouvrez, i z'ouèvent*

« *Arrêter l'coupe* » : cesser le travail

- « Travail » est *ouvrage* ou *ouvrache*

« Tous les jours i rint' tard, i va s' tuer à l'ouvrache »

- « Repousser », « ne pas vouloir entendre », est *scuer*

« Il l'a *scué*, il ne l'a pas écouté » : il l'a repoussée brusquement, avec humeur

- « Refuser » est *arfuser* ; refus est *erfus*

« *Ch'ést s' n' erfus* : c'est son refus

- « Se plaindre » est *s'plaindre*

Conjugaison : *nous s'plaindons, vous s'plaindez, i s'plaintent*

- « Disputer », « contester » se dit *estriver* ou *astriver*
- « Être » se conjugue : *j'sus, t'es, i-est, in est, vos êtes, i sont*
- « Parler » se conjugue ainsi : *j'pale, nous parlons, vous parlez, i paltent*

Concernant la prononciation du rouchi Jean Dauby précise que « Le Valenciennois formant une zone de transition, presque à la limite du picard et du wallon, on va y trouver, par exemple, le passage de *k* à *tch* : un *quien*, un *tchien* ; ou la présence de la chuintante *ch* à Valenciennes, et de la sifflante *s* à Condé : *ch*'est mi, *c*'est ti. On va, en des zones diverses, trouver des diphtongues alors qu'ailleurs les voyelles resteront simples[108]. » Ainsi, on devine que c'est une possibilité immense d'accents, d'intonations, de nuances qui animent les différentes prises de parole des ouvriers mineurs quand, rassemblés à l'entrée du carreau de fosse, ces derniers proclament leurs refus de travailler. Un

106. Gabriel HÉCART, *Dictionnaire Rouchi-Français*, 3e édition, Valenciennes, Lemaitre, 1834.
107. Jean DAUBY, *Le livre du « rouchi », parler picard de Valenciennes*, Amiens, Musée de Picardie, 1979.
108. *Ibid*., p. 21.

argumentaire du refus vivant et variable que la simple formule, « ils ont refusé » ne saurait donner à entendre dans la diversité et la richesse des choses dites et des manières de les exprimer.

Sur le carreau de fosse : les interlocuteurs des grévistes

Rassemblés sur le carreau de fosse, les premiers grévistes prennent la parole. À qui s'adressent-ils ? Dans cette configuration du refus, l'action s'écrit à plusieurs voix, les premiers grévistes n'y tenant aucunement le rôle d'uniques locuteurs. On a vu que les quinze grèves déclarées par les ouvriers de la Compagnie des mines d'Anzin entre 1833 et 1880 le sont à l'entrée de différentes fosses à charbon, celles qu'ils connaissent et qu'ils fréquentent chaque jour. Ce sont leurs lieux de travail. Ils y ont leurs habitudes, leurs accointances et leurs supérieurs. Dans les mines en effet, un encadrement rigoureux assure la surveillance des ouvriers et le contrôle de leur travail. Voici comment Zola, décrit ainsi la hiérarchie professionnelle des mines :

> « Par puits, un ingénieur, logé dans une maison voisine. Un chef de carreau, pour la surface. Un chef porion pour le puits et le fond (la fosse). Des porions, 5 environ ayant chacun différentes veines (une taille, un chantier). Chaque porion a sous lui environ 70 ouvriers. Un maître mineur par porion et soumis à son porion, tous commandés par le chef porion[109]. »

Les porions sont les supérieurs directs des mineurs, ceux qu'ils côtoient quotidiennement au fond des mines. Leur fonction consiste à surveiller le travail des ouvriers en contrôlant les présences, les absences et les retards, en relevant les quantités de charbon extraites par les ouvriers, en vérifiant les conditions de sécurité dans les souterrains, par exemple la solidité d'un boisage ou la bonne utilisation des lampes par les ouvriers. En cas d'entorse au règlement, ils peuvent sanctionner les ouvriers par une amende, rédiger un rapport en leur défaveur ou demander leur renvoi. Les porions jouent également le rôle d'intermédiaire entre les ouvriers et la Compagnie. Ce sont eux notamment qui annoncent les modifications dans les conditions de travail et se chargent de les faire appliquer. Leurs pouvoirs s'étendent à de nombreux domaines. De leurs contrôles et comptages dépendent les rémunérations de chaque ouvrier et, à ce titre, les porions « peuvent avoir des préférences, des antipathies, payer ainsi un mineur plus qu'un autre "à la tête du client"[110] ». De plus, puisque les différents surveillants des mines se

---

109. En patois, « porion » désigne un surveillant de mines. Émile Zola, « Mes notes sur Anzin », *in* Henri MAREL, *Germinal, une documentation intégrale*, *op. cit.*, p. 60.

110. Yves MITTENAERE, *La Vie quotidienne des mineurs du fond et des mines de Fresnes-Vieux Condé*, mémoire de maîtrise en histoire sous la direction de Yves-Marie Hilaire, Lille 3, 1991, p. 91.

voient accorder « une prime en raison de la propreté des charbons et de la bonne tenue des travaux[111] », ces derniers sont disposés à exiger des ouvriers le plus haut rendement. Juge et partie d'infractions réelles ou présumées, les porions entretiennent souvent des rapports conflictuels avec les ouvriers, avec, dans le quotidien des relations de travail, tout ce que cela implique de blâmes, d'injonctions et de réprimandes d'un côté ; de justifications, de non-dits et de frustration de l'autre.

La voix des porions ou des surveillants en tant que telle, est généralement absente des archives. Leurs paroles sont rarement consignées dans le récit des événements survenus. On devine pourtant leur rôle à chaque instant et dans chaque départ de grève, tout comme l'influence qu'ils exercent dans la séquence en cours : tentatives d'apaisement ou au contraire, propension à attiser le conflit.

Esquisses du dialogue

Le départ de grève de juillet 1878 est un bon exemple pour illustrer le rôle de la discussion dans la chronologie des premiers instants de grève. Le conflit est mentionné par Michelle Perrot dans son étude comme un exemple d'entrée en grève soudaine et brutale. Selon l'historienne, cette « tactique élémentaire » repose sur le fait que « les ouvriers obéissent au signal convenu, au geste du chef d'orchestre clandestin[112] ». Tentons de déployer l'événement pour comprendre les conditions exactes de déclenchement, la nature du signal et l'identité de celui qui dirige.

Pour rappel, la contestation des ouvriers en 1878 se fait en deux temps. Un premier sursaut le samedi 13 juillet lorsque des ouvriers de la fosse Bleuse-Borne remontent des souterrains avant la fin de leur journée[113], puis le mardi 16, quand des ouvriers d'une autre fosse d'Anzin rassemblés à l'entrée des souterrains refusent de travailler. Les détails de ce refus sont présentés dans la presse locale :

> « On n'est pas bien certain si c'est à la *Réussite* ou à *Thiers* que le mouvement grévistes s'est manifesté d'abord. Les ouvriers de l'une de ces fosses, au moment de se mettre au travail, déclarèrent au maître porion qu'ils voulaient une augmentation de salaire. Comme celui-ci, après leur avoir fait de justes observations sur l'inopportunité de leur demande, leur promettait cependant de la transmettre au Directeur, l'un des mineurs, à qui les autres semblaient obéir, coupa les cordes des cages, et se mit à proférer des menaces et adjura ses compagnons de le suivre[114]. »

111. Michel GEORGES, Alfred RENOUARD, *Histoire d'un centre ouvrier…, op. cit.*, p. 179.
112. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève…, op.cit.*, tome II, p. 417-418.
113. APP B A 185, pièce 169, extrait du journal *La République française*, 10 août 1878.
114. *L'Écho de la frontière*, 19 juillet 1878, « La grève d'Anzin », p. 2.

À partir de cet instant, la grève s'amplifie. Des cortèges se forment pour répandre l'arrêt du travail et en quelques jours, plusieurs centaines d'ouvriers sont en grève pour demander de meilleurs salaires, l'abolition du chômage des lundis et une meilleure organisation du travail. Comme on peut le lire dans le compte rendu de *L'Écho de la frontière*, tout est parti d'une fosse, d'un groupe d'ouvriers, d'un échange avec le personnel encadrant. Avant le tumulte, avant les menaces, avant toute agitation, il y a cette première demande formulée par les ouvriers sur le carreau de fosse : « Les ouvriers de l'une de ces fosses, au moment de se mettre au travail, déclarèrent au maître porion qu'ils voulaient une augmentation de salaire ». Preuve que la demande d'augmentation, ici, précède le déclenchement de la grève.

Cela peut sembler peu de choses : quelques mots, une poignée de minutes ajoutée à la chronologie des événements. Toute la nuance est là cependant. Cette demande d'augmentation permet de mieux comprendre les causes et les enjeux de la séquence en cours, d'identifier ce qui, à cet instant, a pu favoriser le refus du travail : la réponse du porion qui dénigre les prétentions ouvrières (« l'inopportunité de leur demande »). En 1878, c'est dans le rebond de l'échange avec le personnel encadrant que les ouvriers entrent en grève.

Peut-être est-ce d'ailleurs ce mépris ou cette indifférence que les porions opposent aux réclamations des ouvriers qui pousse ces derniers à chercher parfois, et cela, dès le commencement du mouvement, d'autres interlocuteurs. En 1843, les ouvriers employés aux ateliers, après avoir refusé de travailler, adressent leurs réclamations au régisseur des mines « M. J. Périer[115] ». Dans l'attente d'une réponse de sa part, et vraisemblablement, sans prêter aucune attention aux corps intermédiaires (chefs d'ateliers, ingénieurs…) ces derniers désertent les ateliers.

Dans les départs de grève étudiés, il arrive que des grévistes réunis à l'entrée des souterrains choisissent d'ignorer les appels et les exhortations que leur lance le personnel encadrant. En 1880, lorsque les ouvriers déclarent la grève, les chefs porions présents sur le carreau de fosse multiplient les « exhortations » pour que le travail soit repris immédiatement, mais le groupe de grévistes fait la sourde oreille et quitte le carreau de fosse[116].

S'il est donc difficile, depuis les documents disponibles, de restituer la nature et l'ampleur précises des discussions, s'il y a échange de paroles et négociation entre le personnel encadrant et les grévistes, c'est que ces derniers sont disposés à laisser parler et à écouter, à prendre en considération les solutions éventuelles qui leurs sont données, à en

115. *Le Courrier du Nord*, « Nouvelles », 11 avril 1843, p. 1.
116. ADN M 626/10, pièce 10, commissaire de Denain au préfet, 21 octobre 1880.

peser, collectivement, le pour et le contre. Marques d'improvisation, de hasard et d'occasions impromptues que les ouvriers saisissent et discutent, acceptent ou rejettent ; offrant l'image d'une foule gréviste réceptive et décideuse pour elle-même. Aussi, dans la mesure où les grévistes ne crient pas leurs demandes, voir, même, qu'ils les formulent dans un registre de discussion mesuré, les grévistes doivent, pour entendre, se faire entendre et répondre à leurs interlocuteurs, se tenir physiquement proche d'eux, toujours à portée de voix et d'écoute. D'autant que, en ces premiers instants de grève, entre les interstices des voix, autour des premiers ouvriers réunis, le monde du travail poursuit sa vie de vacarme. Proche ou lointain, l'environnement sonore de la mine, avec ses coups, ses tintements et ses bruits stridents est toujours audible, comme une provocation lancée à l'oreille des premiers grévistes.

3. Anzin, mai 1833 : formes et nuances de voix

À quinze reprises au cours de la période étudiée, les ouvriers de la Compagnie des mines d'Anzin déclarent leurs refus de travailler à l'entrée des souterrains miniers. Dans les récits formulés de ces départs de grève, pas de trace de cris, ni de violence. La lecture rapprochée des archives nous a ainsi mis sur la trace de pratiques vocales distinctes et nuancées. Sous l'apparence première d'un silence insondable s'est fait jour un ensemble de pratiques : adresses, demandes, interactions, exclamations, déclarations, répliques, négociations et apartés, qui font de ces départs de grève, avant toute chose, des moments de discussion, de dialogue et d'écoute. Leur première grande grève, nous allons le voir, les mineurs d'Anzin avaient pourtant choisi de la débuter selon des conditions bien différentes : dans le bruit, la marche et les éclats de voix.

Sonner la révolte

« En 1833, les ouvriers mineurs d'Anzin avaient décidé la grève. En dépit de la loi Le Chapelier, votée par l'Assemblée Constituante, qui punissait toute tentative d'association, toute coalition ouvrière, des peines les plus rigoureuses, ils avaient, au nombre de 5.000, cessé le travail[117]. »

C'est au mois de mai, le jeudi 16, que débute le mouvement de protestation lorsque des hommes, des femmes, des enfants, par centaines, toutes et tous ouvriers et ouvrières à la Compagnie des mines d'Anzin, défilent dans les rues de la ville durant plusieurs

117. Alexandre ZÉVAÈS, « L'Émeute des Quatre Sous à Anzin en 1833 », *in La Révolution de 1848 et les révolutions du XIXe siècle*, numéro 163, décembre 1937, p. 181.

heures, « tumultueusement[118] ». Ils vont de rue en rue, marchent, bifurquent, s'arrêtent au pied de certains bâtiments pour faire connaître leurs différentes revendications. On les entend, en divers endroits de la ville, impétueux et mobiles à souhait, chanter « des couplets dont le refrain était *À bas les Parisiens, vivent les Mathieu d'Anzin*[119] *!* » notamment dans la soirée, aux abords de l'hôtel de ville ou devant l'agence de la Compagnie des mines où « le cri des révoltés était : *À bas les Parisiens*[120] *!* » C'est là, vraisemblablement, que ces femmes, ces hommes et ces enfants donnent le plus de voix et formulent. Ils poussent des « hurlements[121] », demandent « à grands cris une augmentation de salaire[122] » et réclament le départ des « Parisiens ». Dans la bouche des mineurs, les « parisiens » désignent communément ceux qui ne sont pas du « pays ». Ici, ce sont les régisseurs de la Compagnie, originaires de Paris qui sont visés[123]. Les ouvriers rassemblés leur opposent la famille Mathieu, originaire de la ville et dont est issu leur actuel directeur des travaux du fond[124].

Malgré leur caractère de puissance et de répétition, les cris de la foule rassemblée n'inquiètent pas les autorités, qui mettent le mouvement sur le compte des festivités de l'Ascension[125]. Ce n'est pourtant pas les quelques réjouissances de circonstance qui ont concentré la foule dans le centre-ville d'Anzin. Plus tôt dans la journée, d'autres voix ont circulé parmi ces ouvriers, et avec elles deux rumeurs : que les associés-régisseurs de la Compagnie, réunis la semaine précédente, envisageaient une nouvelle réduction des salaires. Le salaire des ouvriers d'Anzin, déjà réduit en 1824 de 34 à 30 sous pour palier

---

118. *Le Courrier du Nord*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Déposition de Mark Jennings », 22 juin 1833, p. 5.
119. *Ibid*.
120. *La Gazette de France*, 20 mai 1833, p. 2.
121. *Le Courrier du Nord*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Déposition du lieutenant Blocaille », 22 juin 1833, p. 6.
122. *Journal du commerce*, 20 mai 1833, p. 3.
123. Il est important, ici, de distinguer les régisseurs des directeurs de la Compagnie d'Anzin. En effet, comme le note Philippe Guignet, « le contrat de société conclu le 19 novembre 1757 confie les destinées de l'entreprise à un conseil de six régisseurs à vie, tous gros actionnaires. Ce conseil très restreint d'administrateurs, se recrutant par cooptation, prend toutes les décisions utiles à la bonne marche de l'affaire, sans rendre compte de sa gestion aux actionnaires, puisqu'il n'y a pas d'assemblée générale. » Quant à la direction des mines (composée d'un directeur général et de sous-directeurs), ils sont désignés par les régisseurs pour assurer, sur place, les tâches d'administration et de gestion. Philippe GUIGNET, « L'Émeute des quatre sous… », *art. cit.*, p. 351 n. 24.
124. *Ibid*., p. 348 n. 8 : « En 1833, Charles-François Mathieu était « directeur du fond » à Saint-Vaast-là-Haut avant de quitter la Compagnie d'Anzin pour celle de Douchy. Son frère Joseph, outre les responsabilités de maire d'Anzin, assumait les fonctions d'inspecteur des mines. »
Sur l'histoire de la famille Mathieu et son rôle au fil des siècles dans l'industrie charbonnière, voir : Jean-Claude MOUYS, *Histoire d'Anzin*, Anzin, auteur-éditeur, 1984, p. 39-50.
125. *Le Courrier du Nord*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Intervention du procureur du Roi », 20 juin 1833, p. 2.

la concurrence du charbon belge, risquait un nouveau retranchement. Ensuite, que Charles-François Mathieu, directeur des travaux du fond pour la division de Saint-Vaast-là-Haut, très apprécié des mineurs, aurait été congédié pour s'être opposé à cette décision. On ne connaît pas l'origine, ni la trajectoire précise de ces rumeurs. C'est justement le propre de la rumeur, de circuler tel un bruissement confus, rapidement, sans trajectoire précise. « Comme un écho, d'une bouche à l'autre, la rumeur se répète des oreilles infidèles aux lèvres trompeuses, elle se déguise, s'amplifie, se concentre, se métamorphose[126] » écrit Lydia Flem dans un article dédié au sujet. Ce jour-là, dans le centre-ville d'Anzin des centaines d'ouvriers et d'ouvrières se font l'écho de la rumeur. Ils la discutent, y réagissent, et finalement décident de s'y opposer par le biais d'un concert de voix.

On voit combien les conditions du départ de grève de mai 1833 différent des refus examinés jusqu'à présent. Des foules rassemblées, des chants, des cris : ce n'est pas la protestation retenue, limpide et tranchante des petits matins, où l'action toute entière paraissait condenser dans les gestes et les mots d'un refus explicite, le jeu verbal d'une détermination sans faille. Ici au contraire, le moment initial s'étend, se diffuse et se répète en variations, donné à entendre comme un plan-séquence de plusieurs heures, duquel la tension ne faiblit pas. La déclaration de grève prend de multiples détours, implique des locuteurs nombreux et changeants. Tout y semble inextricable, une scène menant à une autre ; mouvement sans interruptions, voix sans silences. D'ailleurs, quand débute véritablement la grève ? On serait bien en peine de définir le moment clé de son commencement, l'instant sans équivoque du travail refusé. Le refus s'étend et s'amplifie, tout comme le parcours de voix des grévistes.

Parcours des grévistes

Plusieurs témoins déclarent avoir entendu le cortège de grévistes, stationnaire, criant et chantant, à proximité de trois édifices précis : à l'hôtel de ville d'Anzin la journée du jeudi, devant l'agence générale de la Compagnie des mines d'Anzin et au domicile de Monnier le vendredi matin. C'est là, vraisemblablement, que ces femmes, ces hommes et ces enfants réunis dans le courant de la rumeur ont donné de la voix et formulé les motifs de leur mécontentement. Leurs cris et leurs chansons ayant pour mots : « *A bas les Parisiens, vivent les Mathieu d'Anzin !* », « *Mort aux parisiens, nous voulons nos 34 sous* », « *A mort Monnier ! à bas les Parisiens ! vivent les Mathieu !* ».

126. Lydia FLEM, « Bouche bavarde et oreille curieuse », *Le Genre humain*, numéro 5, 1982/3, p. 15.

Pourquoi ces lieux en particulier, choisis par les grévistes pour de bruyantes occupations ? Bien sûr, des effets poursuivis par les grévistes, des volontés qui les mènent ici ou là, des intentions qui les poussent à emprunter telle ou telle sinuosité de la voix, on ne sait rien. On peut les supposer cependant, en commençant par présumer qu'il y a à l'œuvre dans ces cris et ces chants répétés à proximité de ces lieux certains une volonté manifeste de communiquer ; manière quelque peu ostentatoire de prendre langue avec des interlocuteurs précis. Ces bâtiments ayant en commun d'abriter et de représenter une forme de pouvoir décisionnaire – municipal et administratif – susceptible, pour les ouvriers, d'affecter toutes les sphères de leur vie. À ce titre, le fait que les ouvriers rassemblés choisissent de se rendre en premier lieu à l'hôtel de ville n'est sans doute pas un hasard. En 1833, le maire d'Anzin, Joseph Mathieu, outre sa fonction d'officiel, est inspecteur aux mines d'Anzin. On peut donc imaginer que cette double fonction lui confère une certaine importance aux yeux des ouvriers. Quant à l'agence générale au pied de laquelle se groupent les grévistes, « ce lieu symbolique où se joue toute la vie du mineur[127] », c'est là que la régie des mines prend toutes ses décisions.

L'agence est un lieux du pouvoir, qu'une volonté bien appliquée dans le quotidien des rapports hiérarchisés rend impénétrable aux ouvriers qui désirent y accéder. À plusieurs reprises au cours de l'audience qui fait suite à la grève, il est fait mention de l'impossibilité pour les mineurs d'entrer dans les bureaux de la Compagnie lorsqu'ils souhaitent s'entretenir avec leurs supérieurs hiérarchiques. Ce passage, issu de l'audience : « M. Tellier, ancien employé dans les bureaux de MM. Dournay et Monnier à l'agence générale, y a vu maintes fois mettre brusquement à la porte les ouvriers qui venaient réclamer. Il a été témoin de l'expulsion de Grandanne, mais il ne sait que par ouï dire qu'il aurait reçu deux coups de pied. Du reste il atteste qu'il était très difficile de parvenir jusqu'à l'agence générale[128]. » À la question : « Les ouvriers ne sont-ils pas généralement mal reçus dans les bureaux de l'Agent-général ? » Joseph Mathieu le Maire d'Anzin répond :

> « Il y a souvent impossibilité pour eux d'être reçus, c'est-à-dire de parvenir auprès de lui. J'ai dû souvent moi même leur conseiller de chercher à pénétrer par sa cuisine, ou leur indiquer l'heure à laquelle les employés ont quitté ses bureaux. Tout le monde sait à Anzin, que les ouvriers y sont généralement mal reçus, et M.

127. Bruno MATTÉI, *Rebelle, rebelle !*, *op. cit.* p. 15-16.

128. *L'Écho de la frontière*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Déposition de M. Tellier », 22 juin 1833, p. 7.

> l'Agent-Général ne peut pas l'ignorer lui-même puisqu'il en a été plusieurs fois informé par moi[129]. »

Et s'ils parviennent à y pénétrer, être entendu n'est, vraisemblablement, pas garanti :

> « Plusieurs témoins disent que les mineurs n'ont jamais cessé de se plaindre de la diminution de salaire, notamment en 1824 et 1830. En 1830 il était bien question du prix du blé, mais c'était à cause de ce haut prix qu'ils réclamaient l'augmentation de salaire. Un témoin dit qu'il y a deux ans, il est allé chez M. Jennings lui représenter les griefs des mineurs à ce sujet, et que M. Jennings répondit qu'il fallait travailler qu'il ferait en sorte de faire faire droit à leurs réclamations[130]. »

On voit la distance physique et symbolique qui sépare les ouvriers de leurs dirigeants, inaccessibles, fuyants, ou tout simplement absents. C'est dans ce contexte d'une lutte quotidienne engagée dans la distance et l'évitement, qu'il faut constater la pleine audace des ouvriers grévistes de mai 1833. Lesquels, refusant le détour furtif d'une porte dérobée, mettent en résonance l'intérieur même de ces lieux inaccessibles ; s'imposent à l'écoute de leurs supérieurs par la puissance de leurs voix rassemblées. « Par rapport à une simple parole, que cherche à faire le cri[131] ? » demandent les historiens Didier Lett et Nicolas Offenstadt dans leur étude sur la voix à l'époque médiévale. Le cri, assurément, peut témoigner d'intentions et d'objectifs variés. Il peut servir à alerter, interpeller, contraindre, injurier, exprimer une émotion, ou permettre de se faire entendre dans la distance ou l'indifférence. Il est alors le signe d'une volonté farouche d'être entendu.

En choisissant de se réunir aux abords des bâtiments administratifs pour crier leurs revendications, les mineurs grévistes marquent de leur présence les lieux où la domination de la Compagnie est la plus tangible ; les lieux où, dans le quotidien du travail, ils ne peuvent être entendus de leurs supérieurs. Il s'agit, au travers de pratiques vocales retentissantes et variées, de produire un dispositif d'amplification des voix permettant de porter plus loin les revendications sociales, économiques et politiques. «[L]'espace s'ouvre au bout du cri[132] » écrit le philosophe Max Loreau. Une fois décoché,

---

129. *L'Écho de la frontière*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Déposition de Joseph Mathieu », 22 juin 1833, p. 5.
130. *Le Courrier du Nord*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin », 22 juin 1833, p. 8.
131. Didier LETT, Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Haro ! Noël ! Oyé ! : Pratiques du cri au Moyen Âge…*, *op. cit.*, p. 6.
132. Max LOREAU, *Le Cri : éclat et phases*, Paris, Gallimard, 1973, p. 155. Citons aussi, ce passage, page 147, sur la capacité du cri à défier l'espace et ses contraintes : « un mouvement a eu lieu, force pénétrante, trait poussant droit devant, et jaillissant en profondeur le cri transperce la chair enveloppante, la mêlée insensible des sens, la chair immatérielle, indéfinie de la matière ».

le cri fend l'air de sa pointe affûté et vise ses cibles en plein tympan. Au seuil de ces édifices maintenus clos à pour empêcher l'entrée des grévistes, le cri cherche à réduire la distance, à percer les obstacles, à forcer l'attention de ceux qui, quotidiennement, la dérobent aux mineurs. Cet espace habituellement infranchissable par les ouvriers, le voici ouvert par la voix qui ne demande pas la permission de s'inviter et de dépasser les frontières hiérarchiques.

On devine par ailleurs que l'effet recherché par les défilés bruyants de mai 1833 est aussi d'atteindre d'autres oreilles que celles des supérieurs de la mine. Plus tôt au cours du siècle, les mineurs d'Anzin auraient vraisemblablement suivi un cheminement similaire, réunis dans le centre d'Anzin pour réclamer de meilleures rémunérations. Et c'est l'avis du maire d'Anzin lui-même qu'à cette époque déjà, les mineurs s'étaient rassemblés en ville pour rameuter les habitants du village :

> « En 1830 il y eut aussi des attroupements, des rassemblements ; les ouvriers étaient armés de leurs outils et ils voulaient aller à Valenciennes, non pas comme on l'a cru pour piller des grains, mais bien pour ramener des habitants de la ville avec eux, et faire en sorte de forcer la Compagnie des Mines à augmenter leur salaire[133]. »

Les ouvriers utilisent leurs corps et leurs voix pour attirer l'attention sur leur situation au-delà des seuls camarades de travail et de la petite-maîtrise des mines ; pour faire, en somme, de leur problème, le problème de tous. Preuve de leur puissance sonore, les cortèges rassemblés au pied des bâtiments sont entendus avant d'être vus. Joseph Mathieu déclare en effet que « c'est de son lit, le 16 mai au soir, qu'il entendit les cris du premier attroupement qui parcourut la commune[134] ». Jennings, quant à lui, reconnaît avoir entendu d'abord des voix devant l'Agence mais, précise immédiatement dans sa déposition que ces « quelques cris » ne « l'empêchèrent point de dormir tranquille[135] ». En fait, Jennings, depuis l'intérieur de son domicile, entend bien les cris des ouvriers réunis à l'extérieur, mais il n'entend pas immédiatement les paroles qui les accompagnent. Ces cris et ces chants ne paraissent pas l'étonner outre-mesure. Peut-être les met-il lui aussi sur le compte des réjouissances de l'Ascension ; sans penser, à cet instant, que c'est une contestation qui s'exprime. Il ajoute dans sa déposition : « Le lendemain, un rapport me fut fait ; on me dit que quelques mineurs s'étaient rassemblés

---

133. *Le Courrier du Nord*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Déposition de Joseph Mathieu », 22 juin 1833, p. 3.
134. *Ibid*., p. 5
135. *Le Courrier du Nord*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Déposition de Mark Jennings », 22 juin 1833, p. 5.

tumultueusement en chantant des couplets dont le refrain était *A bas les Parisiens, vivent les Mathieu d'Anzin !*[136] » Ainsi peut-il en être du cri le plus perçant : même puissant, même répété, il demande à être écouté et nécessite d'être compris pour atteindre sa cible.

Premier « colloque »

Le 16 mai 1833 à Anzin, tout ne s'arrête pas là. La nuit tombée, des ouvriers abandonnent le travail dans plusieurs fosses de la commune[137]. Le lendemain, les grévistes reviennent à la charge aux abords de l'agence général de la Compagnie où se trouve Jennings. C'est à lui, manifestement, que les grévistes veulent s'adresser.

De bon matin, les voici réunis aux abords du bâtiment. Portant voix fortes, ces ouvrières et ces ouvrières parviennent cette fois-ci, aux cris répétés de *Vive les Mathieu ! A bas les parisiens !* à attirer l'attention de l'agent-général. Il sort. Une discussion s'engage. Voici la scène telle que la résume la presse locale dans les premiers jours de grève :

> « Des masses de plusieurs centaines d'ouvriers se portèrent au domicile de M. l'agent-général, en poussant des cris parmi lesquels on pouvait distinguer ceux de : *Vive les Mathieu ! A bas les parisiens !* Il y eut un colloque entre les mineurs, armés de perches et d'outils, et M. *Jennings,* agent général, auquel ils n'en veulent nullement et que ses formes douces et bienveillantes mettent au reste à l'abri de tout reproche. Interpellés sur ce qu'ils exigeaient, les ouvriers ont demandé les *Parisiens*[138]. »

L'agent-général Jennings témoigne de la même scène, lors du procès de plusieurs ouvriers qui fait suite à la grève : « Le 17, j'étais seul dans mon cabinet quand j'entendis un grand tumulte ; je vins dans ma cour et je vis à la porte un rassemblement qui n'avait rien de bien extraordinaire ». Ce dernier d'ajouter, comme pour relativiser le danger prêté à l'événement au moment des faits : « Je distinguai dans la foule des hommes, des bâtons, des femmes et des enfants, mais j'avoue que je ne croyais pas cela très sérieux dans le premier moment[139]. » Notons le décalage entre les premières impressions de Jennings lorsqu'il entend la foule réunie et ce qu'il dit en la voyant. Alors qu'« un grand tumulte » atteint ses oreilles, c'est « un rassemblement qui n'avait rien de bien extraordinaire » qu'il distingue une fois à portée de vue. Vraisemblablement, quelques dizaines d'individus,

---

136. *Ibid*.
137. *L'Écho de la frontière*, « Troubles d'Anzin », 18 mai 1833, p. 1.
138. *Ibid*.
139. *L'Écho de la frontière*, « Tribunal correctionnel de Valenciennes. Affaire des troubles d'Anzin. Déposition de Mark Jennings », 22 juin 1833, p.1.

tout au plus. Un nombre suffisant, cependant, pour que Jennings les entende et se décide à les approcher. Cette fois-ci, il ne peut se dérober aux voix grévistes qui l'encerclent. La veille, il avait reconnu avoir entendu des chants devant l'agence sans chercher à en savoir plus. Un « colloque[140] » s'engage alors entre lui et les mineurs rassemblés. On ne sait pas exactement qui lance la première réplique, mais vraisemblablement c'est Jennings, l'interpellé, qui, sitôt parvenu à l'extérieur du bâtiment demandent aux ouvriers les raisons de leur présence tumultueuse, cherchant immédiatement, dit-il, à les « calmer ». Cet échange, Jennings le tient depuis l'enceinte de l'agence, c'est-à-dire derrière le portail verrouillé qui l'entoure, à bonne distance des grévistes donc. « Comme j'étais dans la cour pour juger de l'état d'exaspération de la foule et chercher à la calmer, un de ceux qui composaient l'attroupement me dit : – *Sommes-nous donc des chiens pour que l'on ne nous parle que derrière la grille*[141] *?* »

Par cette réplique de l'ouvrier, l'échange bascule. Non plus en quelque sorte sur le fond du problème, mais sur la forme même que revêt le face-à-face. On ne sait pas ce qui agace le plus l'ouvrier qui selon toute vraisemblance, s'adresse au nom de la foule (*sommes-nous*) : la distance entre eux et Jennings qui sans doute les force à crier – pourquoi auraient-ils à crier pour se faire entendre ? – ; ces grilles, que l'agent-général pourtant de son propre aveu peu impressionné par le rassemblement, place en travers de leur échange ; ou bien le caractère vexant et humiliant qui se dégage de l'ensemble (la distance, la grille, le ton que Jennings emprunte pour tenter de calmer les individus rassemblés). Dans tous les cas, la remarque de l'ouvrier vise à dénoncer, sous la forme indirecte du questionnement, le manque de considération qui se dégage de la scène. Ces quelques mots paraissent à eux seuls exprimer tout un pan de la vie des ouvriers et de leurs souffrances : les rapports d'antagonismes avec les supérieurs, les rancœurs quotidiennes, les voix blessées, les plaintes réduites au silence. Les mots prononcés dans la scène trouvent leur écho dans l'histoire ouvrière du XIX^e^ siècle :

> « "On n'est pas des bêtes", "on n'est pas des esclaves", "on n'est pas des barbares" sont des revendications récurrentes tout au long du XIX^e^ siècle. Revendiquer son statut d'homme, sa dignité, passent, entre autres choses, par une revendication langagière, par l'affirmation que la parole ouvrière doit acquérir une fonction d'action, une valeur performative. Le groupe ouvrier en construction d'une identité et d'une reconnaissance collectives va lutter pour ses droits sociaux, dont

140. *L'Écho de la frontière*, « Troubles d'Anzin », 21 mai 1833, p. 1.
141. *Ibid*.

> celui d'être entendu et d'avoir une parole légitime et efficace, dans le travail et sur le travail[142] ».

Surtout, cette question posée à Jennings sur le parvis de l'agence des mines résonne à l'échelle du quotidien vécu par les ouvriers d'Anzin. La scène dont elle se rapproche est racontée lors de la même audience par un mineur appelé à témoigner. Il s'appelle Grandanne. Interrogé sur les conditions dans lesquelles un ouvrier peut s'entretenir avec un chef, il déclare : « Je suis allé, dit-il, au bureau de M. Dournay pour lui demander de permettre à mon frère de venir travailler avec moi pour soutenir notre famille, attendu qu'on avait refusé d'accorder la pension à mon père. Je n'entends pas cela, me répondit M. Dournay, *sors où je te f….. à la porte*. *– C'est des chiens qu'on f….. à la porte*, lui répondis-je[143]. » L'épisode traduit la violence avec laquelle la maîtrise traite les ouvriers. « *Sommes-nous donc des chiens pour que l'on ne nous parle que derrière la grille* », « *C'est des chiens qu'on f….. à la porte* » : ici durant la grève, là dans le temps du travail, l'impression à deux reprises verbalisée par ces ouvriers d'être de ceux que l'on entend pas, que l'on écoute pas, que l'on ne considère pas.

Il se trouve qu'à ces mots, à cette question posée par l'ouvrier, Jennings devant l'agence général réagit. Voici la suite de la scène telle qu'il la raconte :

> « J'ouvris alors la grille moi-même et je m'avançai seul [mais n'était-il pas seul jusqu'à présent ?]. Ce fut alors que je les entendis expliquer que ce qu'ils voulaient était une augmentation de salaire, et *Plus de Monier, plus de Dournay, de Quinet, etc*. Vous auriez dû, leur dis-je, m'envoyer une députation. Je ne suis, moi, que le premier employé de la Compagnie, j'écouterai et je transmettrai vos demandes ; mais je leur déclarai en même temps que tant qu'il y aurait tumulte, je ne mêlerais jamais de leurs affaires[144]. »

Désormais situés à bonne distance de voix et d'écoute, les ouvriers et les ouvrières n'ont plus besoin de crier. La « frontière[145] », érigée entre eux et la direction est, pour un temps, abolie. Manifestement, à partir de cet instant, ils et elles déclinent calmement leurs

---

142. Josiane BOUTET, *La Vie verbale au travail : des manufactures aux centres d'appels*, Toulouse, Octarès, 2008, p. 59.
143. *Le Courrier du Nord*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Déposition de l'ouvrier Grandanne fils », 22 juin 1833, p. 8.
144. *L'Écho de la frontière*, « Suite de la déposition de l'agent-général », 22 juin 1833, p. 5.
145. Comme le souligne Perrot dans son étude quant à la configuration spatiale des espaces miniers : « La hiérarchie s'inscrit dans la géographie urbaine : dans les localités minières, maison du directeur (le « château »), demeures des ingénieurs, quartier des maîtres mineurs sont autant d'ensembles distincts, cantonnés, isolés par des murs et des rideaux d'arbres. Le jardin — clos ombreux des ingénieurs, arpents découverts des mineurs — est ici une frontière et un signe, une protection et un symbole. » Michelle Perrot, *Les Ouvriers en grève… op. cit.*, tome I p. 303.

revendications, qu'ils s'expliquent, tandis que s'éclipse toute manifestation d'outrance vocale. On s'en doute car Jennings, qui de ses propres mots, ne réagit pas au tumulte, consent, à cet instant, à se « mêler de leurs affaires ». En quelques instants et quelques phrases, le rassemblement bruyant a fait place à une discussion collective, menée sans cris ni coups d'éclat. En outre, de ce qu'il vit, de ce qu'il voit et entend, l'agent-général précise qu'il n'en perçoit aucun danger :

> « Je dois dire qu'aucune menace ni mot qui pût me blesser personnellement ne me fût dit ; mais ils voulaient, disaient-ils, qu'on leur livrât *Monnier, Dournay* et *Quinet*, et demandaient une augmentation de salaire ; je leur dis qu'il s'y prenaient très-mal, pour faire leurs réclamations ; qu'il était impossible d'y adhérer tant qu'ils agiraient ainsi et que, quant à moi personnellement, je n'étais que le premier employé des Mines et que je ne pouvais souscrire à leur demande ; je les engageai donc à me présenter une pétition écrite[146] ».

Au même instant, Joseph Mathieu, maire d'Anzin et inspecteur des mines à la Compagnie d'Anzin, arrive sur place, secondé par le curé. Ensemble, ils tentent « par quelques paroles de persuasion[147] » de disperser les mineurs, les exhortent à cesser leur action et à reprendre le travail. Leurs voix se mêlent. Pour tenter d'accroître un peu plus leur influence, ils distribuent des pièces aux ouvriers en échange de leur départ[148]. Après un certain temps, la foule consent finalement à se disperser. Les ouvriers et les ouvrières crient « *Vive Mathieu ! Vive l'Agent-Général*[149] *!* ».

Visiblement non-satisfaits de l'issue de ces promptes négociations, certains ouvriers se rendent au domicile de Monnier, l'un des chefs dont ils demandent le renvoi. Là, réunis aux abords du bâtiment, ils lui intiment d'abord l'ordre de sortir – il ne le fait pas, il s'est déjà enfui, on ne sait pas quand ni comment – puis décident de forcer l'entrée « en vociférant des cris furieux[150] », « en criant : *A mort Monnier ! à bas les Parisiens ! vivent les Mathieu*[151] *!* ». Des meubles sont détruits et jetés dehors, des vitres et des pièces de vaisselle sont brisées, des vêtements appartenant à Monnier, déchirés. Monnier absent, le groupe quitte finalement les lieux.

---

146. *Le Courrier du Nord*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Déposition de Mark Jennings », 22 juin 1833, p. 5.
147. *L'Écho de la frontière*, « Suite de la déposition de l'agent-général », 22 juin 1833, p. 5.
148. *Le Courrier du Nord*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Déposition de Joseph Mathieu », 22 juin 1833, p. 3.
149. *L'Écho de la frontière*, « Suite de la déposition de l'agent-général », 22 juin 1833, p. 5.
150. *L'Écho de la frontière*, « Nouvelles de la frontière », 18 mai 1833, p. 1.
151. *Le Courrier du Nord*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Intervention du procureur du Roi », 20 juin 1833, p. 3.

Plus tard dans la journée, Jennings reçoit d'un groupe d'ouvriers la pétition demandée. La parole collective s'échappe dans l'écrit : cette pétition dont on ne sait qui la rédige, ni ce qu'elle contient.

Les 16 et 17 mai à Anzin, tout est parti d'un cri collectif et puissant. Il était nécessaire pour attirer l'attention sur le groupe et ses demandes, pour précipiter une discussion depuis trop longtemps éludée par les responsables de la Compagnie. Certes, les paroles et les attitudes de la foule ne bousculent pas le cours du conflit. Elles ne suffisent pas à satisfaire les demandes ouvrières et n'empêchent pas le déploiement consécutif des troupes ; d'autant plus que, une fois la discussion achevée accomplie, ce sont les cris et l'ardeur collective qui paraissent reprendre leur droit. Mais ces paroles échangées dans le cadre d'une discussion en face-à-face entre la foule et l'agent-général suffisent cependant à trancher avec l'image de grévistes piégés à leurs seules passions bruyantes, pris dans le tourbillon incessant de leurs voix criées. Après le tumulte des heures passées à hurler et chanter dans le centre ville et différents points du bassin d'Anzin, ces hommes et ces femmes énoncent les motifs de leurs refus, argumentent, écoutent et parlementent sans marques d'hostilité, ni de vacarme, au cœur d'une négociation dont ils sont à l'initiative.

Mentionnant les événements tumultueux des 16 et 17 mai 1833 dans son étude sur l'histoire des mines en France, l'historienne Diana Cooper-Richet écrit : « La foule menaçante et destructrice de "l'émeute des 4 sous" s'est lancée de façon spontanée et désordonnée à l'assaut de la Compagnie, symbolisée pour elle par les imposants bâtiments de la direction et par ses collaborateurs[152]. » Mais à observer les attitudes et écouter le cours des voix, « l'assaut » ne semble pas si désordonné que cela. L'offensive, au contraire, est soumise à des objectifs précis, et tout semble indiquer qu'il y a une géographie intentionnelle du corps et de la voix dans ces premières heures de grève.

Guidé par la volonté d'écouter et de restituer la diversité des trajectoires et des moments qui accompagnent cette entrée en grève, on comprend que les grévistes ont marché, crié et chanté des heures durant pour entrer en discussion avec les dirigeants de la Compagnie. L'intensité, les lieux, les mots, les déplacements ; tout cela dénote une certaine coordination sur le plan du collectif, au croisement des corps et des cris.

---

152. Diana COOPER-RICHET, « La Foule en colère », *art. cit.*, p. 60.

Conclusion

Porté dans les fonds d'archives par la recherche de colères ouvrières, bruyantes et explosives, on découvre finalement un tableau des entrées en grèves des mineurs d'Anzin particulièrement nuancé. Si j'ai voulu débuter ce chapitre par les entrées en grève à bas bruit, c'est au motif qu'elles représentent, dans des proportions écrasantes, la modalité privilégiée par les ouvriers pour signifier leur refus de travailler. À remonter la chronologie de ces conflits dans le sens du temps, on voit qu'à partir de décembre 1833, les modalités d'entrées en grève se stabilisent autour d'intentions, de pratiques, d'intensités et de lieux bien définis. Après cette date, dans l'expression collective des refus de travailler des mineurs d'Anzin, il n'y a manifestement pas de traces de tapage, pas un mot prononcé plus haut que l'autre, ni d'intentions hostiles. Les voix sont parlées, orientées dans un but précis. Elles façonnent chaque étape de ces premières minutes de grève et c'est d'elles, bien plus que de la violence ou du chahut que paraît dépendre toute la séquence ; comme si pour les ouvriers et les ouvrières, d'autres intérêts, plus importants, étaient en jeux lors de l'action en cours, nécessitant qu'ils s'expriment clairement, qu'ils énoncent calmement et distinctement l'objet du litige et les solutions à sa résolution.

Une poignée d'hommes, de femmes et d'enfants ; l'entrée bruyante et industrieuse d'un carreau de fosse ; quelques mots de refus, qu'accompagnent une série de revendications : voilà les premiers personnages et leurs attitudes inscrites sur la toile des contestations ouvrières dans le bassin minier d'Anzin au XIX^e^ siècle.

Que des ouvriers et des ouvrières signifient leur entrée en grève en se rassembler à l'entrée de leur lieu de travail pour proclamer, précisément, leur refus de travailler, voilà qui, à première vue, pourrait sembler tout à fait commun. Car on sait, sur le principe, comment naît une grève. La grève, cet arrêt concerté et temporaire de l'activité de travail, survient quand des travailleurs et des travailleuses refusent de travailler. Quand, ensemble, ils décident de cesser le travail dans l'objectif d'obtenir de meilleures conditions de travail. On serait donc tenté de voir et d'entendre dans les attitudes et dans les quelques paroles de refus prononcées à l'entrée des puits de mines la condition verbale et corporelle logique et spontanée de l'acte de grève. Sauf qu'écouter ainsi ces paroles, dans l'évidence de leur présence, c'est les écouter *a posteriori*, arrachées à leur contexte socio-historique d'énonciation. C'est oublier combien, au cours du XIX^e^ siècle, ces paroles de refus prononcées collectivement résonnent de façon singulière dans la bouche de ceux qui les prononcent et aux oreilles de ceux qui les entendent.

On rappellera en effet que la grève, jusqu'au dernier quart du XIX^e^ siècle, n'a pas encore intégré le « répertoire d'actions » des travailleurs et des travailleuses. Elle n'a, en ce « siècle des possibles[153] », pas encore dessiné l'horizon des possibles contestataires. On ne parle d'ailleurs pas encore de « grève » à cette époque, mais de « coalition ». C'est « un fait coupable et marginal[154] » comme le note Stéphane Sirot dans son ouvrage sur l'histoire des grèves en France. Il s'agit d'un événement encore exceptionnel et systématiquement puni par la loi de juin 1791. Ajoutons que la pratique de grève ne constitue pas non plus durant cette période d'essor industriel et de structuration des antagonismes de classes une réponse contestataire naturelle et évidente pour les ouvriers. Au contraire, elle est instituée en méthode de lutte de manière progressive en fonction des métiers et des contextes. À chaque nouvelle déclaration d'un refus de travailler, les ouvriers et les ouvrières qui entrent en grève tissent la trame de leurs luttes ; ils inventent de nouvelles pratiques de contestation ; ils font et défont les rythmes et les gestes qui composent la grève depuis un ensemble de possibilités et en vue d'objectifs sociaux, politiques et économiques sans cesse renouvelés.

Malgré leurs similitudes de lieux et de dynamiques, on aurait donc tort de donner aux départs de grève survenus entre 1833 et 1880 dans le bassin d'Anzin l'aspect uniforme et prédéterminé d'une série identique et invariable. « [Q]uelque chose arrive lorsque quelqu'un parle[155] » écrit le philosophe Paul Ricœur dans une étude consacrée à l'herméneutique du langage. La formule paraît simple, presque trop évidente. Elle est pourtant essentielle dans la mesure où elle invite à prendre en toute circonstance la pleine mesure de l'acte de parole. Quelle que soit la nature exacte des mots retenue par les ouvriers et les ouvrières d'Anzin pour signifier leur refus, les accents et les intonations de la voix qui en conduisent la diction, on peut dire que chacune de leur entrée en grève fait événement, au sens où elle se dresse comme quelque chose qui bouscule, d'une voix calme, assurée et collective, l'ordre des choses[156].

---

153. D'après le titre de l'ouvrage d'Emmanuel FUREIX, *Le Siècle des possibles*, Paris, PUF, 2014.
154. Stéphane SIROT, *La Grève en France : une histoire sociale (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 20.
155. Paul RICŒUR, *Cinq études herméneutiques*, Genève, Labor et Fides, 2013, p. 56.
156. « Morceau de temps, l'événement est […] un créateur : il crée du temps qui suit son accomplissement, il crée des relations et des interactions, des confrontations ou des phénomènes de consentement, il crée du langage, du discours. » Arlette FARGE, « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, numéro 38, 2002, p. 2.

CHAPITRE 2 : ENTENTE ET MÉSENTENTE

Des ouvriers mineurs sont entrés en grève par quelques mots et quelques gestes, une certaine attitude de refus dont le précédent chapitre a voulu restituer la teneur et les circonstances. Leur lutte vient tout juste de débuter. Maintenons sur ces grévistes le regard et l'écoute. Car les voici, mobiles, dans la foulée de leur refus. Ils forment des cortèges, défilent en groupe, parcourent de longues distances d'une fosse à l'autre du bassin minier. Surtout, leurs voix sont mises à contribution pour convaincre ou contraindre d'autres ouvriers à suivre leur mouvement. « Au moment où le mouvement est déclenché, la première préoccupation des grévistes est d'obtenir la cessation de toute activité productive. C'est le temps du débauchage qui intervient au fil du déroulement du conflit, pour empêcher ou limiter la reprise de l'ouvrage[1] » écrit Stéphane Sirot. De façon certaine, l'arrêt du travail est d'abord et surtout une affaire de nombre. Pour espérer engager avec la Compagnie un rapport de force à leur avantage, les grévistes doivent mettre les autres fosses à l'arrêt et étendre le mouvement de contestation. Alors, à Anzin entre 1833 et 1880, comment s'y prennent les grévistes pour empêcher le travail et accroître leur nombre ? Pour amplifier la grève malgré la disparité des intérêts et des voix qui s'expriment ? Quelles sont les relations entre les premiers grévistes et les ouvriers qui n'ont pas décidé la grève ? Comment dialoguent-ils ? Quelle place occupe la persuasion ou la contrainte face à ceux qui hésitent ou refusent d'entrer en grève ?

1. Premiers accords

Retour sur les différents carreaux de fosse où, à seize reprises entre 1833 et 1880, des ouvriers et des ouvrières viennent de déclarer la grève. Autour d'eux, d'autres ouvriers s'affairent, transportent le charbon, vont et viennent ; cette grève n'est pas encore la leur. Comment réagissent les ouvriers aux refus prononcés par leurs camarades ? Suivent-ils spontanément l'action ? Cherchent-ils à s'en désolidariser ? Quelles paroles s'échangent, quelles relations se tissent entre ces deux groupes, réunis en un même lieu ?

1. Stéphane SIROT, *La Grève en France…, op. cit.*, p. 116.

Sur le carreau de fosse : persuader et convaincre

Dans le film *Germinal* de Claude Berri, une scène montre le personnage de Lantier grimper sur un muret et engager les ouvriers mineurs à entrer en grève. Autour d'eux résonne le bruit de la mine en activité. Le carreau de fosse est à deux pas. Depuis son estrade improvisée, Lantier encourage son auditoire à défendre ses intérêts. Il détaille durant plusieurs minutes les affronts et les mauvais traitements de la Compagnie à l'égard des ouvriers. Par son attitude et sa verve, Lantier s'affirme en premier meneur gréviste. Ce sont ses mots et ses appels qui amorcent l'action et convainquent les ouvriers à grève. Pour rappel, l'action de *Germinal* se déroule en 1866 dans un bassin minier fictif imaginé par Zola sur le modèle d'Anzin. Pour autant, il faut mesurer l'écart entre la réalité de la grève telle qu'elle se dessine depuis les archives étudiées et sa représentation fictionnelle. Sur les carreaux des différentes fosses d'Anzin, entre 1833 et 1880, on ne trouve pas de traces de grands discours, pas d'orateur lancé à se fendre la voix. Visiblement, les premiers grévistes réunis sur les carreaux de fosse s'y prennent différemment pour engager leurs camarades à entrer en grève.

Certaines archives permettent de restituer des mouvements ou des fragments de discours des premiers grévistes à l'intention des autres ouvriers également présents à l'entrée des souterrains : manœuvres multiples, solidaires, opposées ou indifférentes l'une à l'autre.

À Vieux-Condé en 1862, une grève est déclarée sur le carreau de fosse à l'initiative des ouvriers hercheurs. On lit, dans un rapport du préfet le détail suivant : « un groupe de hercheurs s'était présenté à la fosse Trou Martin, se plaignant de l'exiguïté des salaires, refusant de descendre dans la bure et réclamant ses livrets. Les mineurs du fond ayant appris ce qui se passait abandonnèrent en assez grand nombre leurs travaux et remontèrent précipitamment pour s'associer à la manifestation qui avait lieu[2]. » Le déroulé de l'action mérite d'être souligné. Dans les souterrains, les ouvriers abatteurs de charbon (mineurs du fond) sont déjà au travail depuis quelques heures[3]. Le document ne précise pas comment la nouvelle de grève leur parvient. Ce qui est certain c'est que dans les mines, il est impossible de communiquer vocalement depuis la surface jusqu'au fond. Il faut nécessairement qu'un ou plusieurs ouvriers fassent le chemin jusque dans les souterrains pour les informer de la nouvelle. Par un jeu tout en relief de bouche à oreille,

2. ADN, M 626/4, pièce 22, sous-préfet au préfet, 15 mars 1862.
3. Les hercheurs arrivent plus tard que les abatteurs de charbon dans les souterrains pour laisser à ces derniers le temps d'extraire une quantité suffisante de charbon à transporter. En retour, les hercheurs remontent généralement après les abatteurs, une fois que l'intégralité du charbon abattu a été transporté.

la grève est diffusée de la surface aux souterrains, de la classe des ouvriers hercheurs à celle des ouvriers abatteurs, attestant à la fois du dynamisme de l'action et de la capacité des ouvriers à communiquer entre eux dès les premiers instants de l'action.

Les documents d'archives donnent également quelques détails relatifs à la grève de 1864 et aux modalités employées par les premiers grévistes pour accroître leur nombre. On lit dans un rapport du brigadier de gendarmerie que des ouvriers sont entrés en grève à Anzin le 20 septembre à la fosse Bleuse-Borne d'Anzin. Au moment de descendre, « quelques-uns d'entre eux ont excité les autres à se mettre en grève [4] ». Les mineurs sont manifestement peu nombreux au commencement de l'action à vouloir entrer en grève, « quelques-uns » dit le rapport, donc certainement pas l'ensemble des ouvriers attachés à la fosse. Puis le rapport poursuit avec les éléments suivants :

> « alors pas un de ces ouvriers n'est descendu, une grande partie sont retournés chez eux, les autres sont restés dans des cabarets voisins de cette fosse. À une heure de l'après-midi, les ouvriers de la seconde portion qui devaient descendre, ont été prévenus par ces derniers et ils ont fait comme leurs camarades, de manière que cette fosse qui occupe environ 500 ouvriers chôme en ce moment ; il reste à savoir si cette grève ne va pas se gagner aux autres fosses ; car vers 2 heures au moment où ceux de la fosse dite Saint-Louis à Anzin, allaient descendre, quelques groupes se sont formés, pour se coaliser, en les empêchant sans cependant faire de bruit. Notre présence a empêché leurs desseins seulement sur 400 environ qui devaient descendre il n'y a en a qu'environ 250 de descendus à leur travail, les autres se sont joints aux coalisés, ils ne disent rien, il se promènent par bandes de 10 à 15 environ[5]. »

Dans ces premiers instants de grève, différents mouvements se produisent sur le carreau de fosse. Le brigadier précise que les ouvriers présents sur le carreau de fosse ont été « excités » par les premiers grévistes à entrer en grève et ont refusé de descendre dans les souterrains. Le terme employé par l'auteur du rapport donne l'image d'ouvriers entrés en grève, non par adhésion à un discours ou une idée, mais par une forme de stimulation, en réponse à une réaction physique, physiologique, presque indépendante de leur volonté. C'est en tout cas ce que suggère l'emploie du terme « exciter ». Pourtant, le rapport précise juste après que les premiers grévistes argumentent pour parvenir à entraîner leurs camarades dans la grève. Ils invoquent les retenues effectuées par la Compagnie sur des salaires déjà peu élevés et l'impossibilité de se nourrir. L'absence d'une quelconque mention de violence, d'intimidations physiques ou d'injures dans le rapport de l'agent laisse penser que c'est par la discussion que les premiers grévistes emportent l'adhésion

4. ADN M 626/5, pièce 100, brigadier au capitaine de gendarmerie, 20 septembre 1864.
5. *Ibid*.

de la coupe toute entière. Le document précise ensuite que les grévistes, désormais plus nombreux ont « prévenu » les ouvriers qui forment la seconde équipe de la journée, et que ces derniers ont consenti à ne pas travailler. Là encore, la formule employée suggère que c'est par le biais de discussions collectives que les rangs grévistes grossissent. Puis les grévistes, au nombre de cinq cents, se rendent à la fosse voisine de Saint-Louis où cette fois-ci on lit qu'ils ont « empêché » d'autres ouvriers à travailler, mais « sans cependant faire de bruit », donc, on l'imagine, sans menaces ni coups d'éclat.

Ce type de diffusion du conflit à l'échelle d'un carreau de fosse, où l'échange entre grévistes et non-grévistes paraît conduire l'action est également manifeste dans le cas de la grève de 1880. Le matin du 21 octobre 1880 lorsque des ouvriers d'une fosse de Denain déclarent la grève, le commissaire de police de Denain informe le préfet que « cinq ouvriers restés inconnus jusqu'à présent se seraient placés, jeudi matin au moment de la descente, à l'entrée des échelles disant que l'on ne descendrait pas[6] ». Suite à ces premières paroles, ils sont cent-quarante ouvriers à entrer en grève, sans y avoir été contraints. Sur le carreau de fosse, le refus de travailler a circulé, les arguments ont convaincu et la contestation s'est amplifiée jusqu'à permettre un mouvement collectif.

Mouvements des premiers grévistes

Dans les exemples de départ de grève cités plus haut, on perçoit le rôle joué par la discussion et la concertation entre ouvriers et premiers grévistes. Ces différentes manœuvres d'adhésion n'impliquent pas uniquement la voix. C'est le corps tout entier qui les rendent possibles. J'aimerais, dans les lignes qui suivent, m'intéresser plus particulièrement aux mouvements de ces premiers grévistes sur l'espace du carreau de fosse. Comment se déplacent-ils ? Comment s'y prennent-ils, physiquement, pour signifier le refus et former leurs alliances ?

Dans l'ouvrage *Masse et puissance*, Elias Canetti étudie les formes des regroupements d'individus, depuis une très grande diversité d'époques, de lieux et de cultures. Un type particulier de rassemblement qu'il nomme « masse de refus[7] » fait directement écho aux situations rencontrées dans cette étude. La « masse de refus », dont les ouvriers en grève sont selon Canetti l'incarnation la plus probante, désigne une multitude d'individus réunis pour signifier leur désaccord. Cette masse, précise l'auteur, existe dans un rapport particulier à l'espace : « On dirait souvent qu'une masse déborde d'un lieu fermé dans lequel elle était bien abritée pour se répandre sur la place et dans les rues d'un ville où,

6. ADN M 626/10, pièce 10, commissaire de police de Denain au préfet, 21 octobre 1880.
7. Elias CANETTI, *Masse et puissance*, Paris, Gallimard, 1966 [1960], p. 55.

attirant tout le monde à soi et exposée à n'importe quoi, elle évolue librement[8] ». La masse ainsi décrite semble lourde et vacillante. Elle occupe l'espace, comme un lac calme et profond qui remplit une vallée. C'est une multitude lente et mobile, bercée par une volonté bien à elle et qui, bien que constituée d'individualités, n'est jamais réductible à la somme de ses membres. Aussi, écrit Canetti, lorsque la masse se déplace, dans le cadre d'un défilé ou d'une manifestation, c'est pour se propager au-delà de son point initial de formation, sous l'effet d'un débordement enclenché depuis son centre.

Les regroupements d'ouvriers qui nous occupent ici évoquent, par bien des aspects, la masse dont parle de Canetti. Les ouvriers entrés en grève occupent en effet un espace bien délimité, celui du carreau de fosse. Leur nombre croît à mesure que les discussions s'engagent. La masse gréviste grossit. Cela dit, à y regarder de plus près, on réalise que la scénographie de ces refus suit des lignes de mouvements à la fois plus dynamiques et plus brisées en comparaison de celles décrites par Canetti. Les groupes de mineurs grévistes réunis à l'entrée des mines n'ont rien de cette stagnation lente. Sur les différents carreaux de fosse des mines d'Anzin, pas de concentration dense et abondante, pas de foule compacte envahissant un espace trop étroit pour elle mais une mobilité et une dispersion des groupes en divers endroits.

On relève notamment en février 1848 la présence de « quelques groupes[9] » réunis à l'entrée des mines ; en avril 1850 c'est une poignée d'ouvriers qui se détache du groupe initial et engage la discussion avec le personnel encadrant[10]. Sur le carreau de fosse les groupes se font et se défont selon les intentions poursuivies. J'ai rapporté au premier chapitre le cas de la grève de 1862 survenue à Fresnes parmi les ouvriers qui travaillent à la fosse Bonaparte « sans mot dire, sans réclamation, voies de fait, ni violences d'aucune sortes ». Sitôt parvenu à l'entrée des mines, on apprend que le rassemblement se disperse, « les uns dans leur domicile, les autres près des dépôts de charbon où ils formèrent un groupe de 40 à 50 personnes[11] ». L'archive précise que le rassemblement se dirigea ensuite « sur Vieux-Condé par la route de St-Amand. » Lors de la déclaration de grève du 20 septembre 1864 à la fosse Bleuse-Borne, le rapport du brigadier précise que sur la fosse Saint-Louis, « quelques groupes se sont formées, pour se coaliser » avant d'empêcher, « sans cependant faire de bruit » d'autres ouvriers à travailler[12]. Autre

8. *Ibid*., p. 19.
9. CHM 162W08, Compagnie des Mines d'Anzin. Division d'Anzin. Rapports hebdomadaires, tome VI (1847-1850), 28 février au 4 mars 1848.
10. ADN M 620/12, non numéroté, courrier du sous-préfet au préfet, 4 avril 1850.
11. ADN M 626/4, pièce 23, sous-préfet au préfet, 15 mars 1862.
12. *Ibid*.

exemple en octobre 1880 où les documents précisent que, sitôt le conflit déclaré, « des rassemblements n'ont pas tardé à se former[13] » à l'entrée des souterrains miniers.

Dans ces différents exemples, l'espace de lutte qu'ouvrent les ouvriers grévistes sur le carreau de fosse est un espace pleinement dynamique. Issu d'un premier noyau, le refus se propage et se fragmente jusqu'à amener la formation de nouveaux groupes ; et le carreau de fosse, la scène d'une occupation particulière de l'espace, entre indépendance et cohésion. À relire l'étude de Michelle Perrot sur les grèves ouvrières, on trouve bien pour les grèves des mineurs d'Anzin, cette mention : « groupés autour du puits, muets, figés, ils refusent de descendre[14]. » Mais à cette immobilité, à ce silence que décrit ici l'historienne, les ouvriers ne sauraient être réduits. La prégnance de quelques mouvements individuels ou collectifs, le primat d'une certaine manière d'être à l'espace et aux autres, le jeu subtil des voix en opposition sont autant d'indices dérobés dans les archives et qui forment la matière immensément vivante de ces entrées en grève. Ce que ces lieux offrent en terme de possibilités spatiales, les mineurs s'en saisissent pour déplier le cours de leur action, en s'y rassemblant à plusieurs dizaines, parfois plusieurs centaines.

« En façonnant l'interaction sociale, l'environnement bâti façonne […] la nature et la possibilité de la protestation sociale[15] » écrit l'historien William Sewell dans un article consacré à la dimension sociale de l'action collective. En retour, poursuit Sewell, la protestation sociale est un « moteur important dans la production de structures et de relations spatiales nouvelles[16]. » Autrement dit, la protestation sociale transforme l'espace, opérant par défonctionnalisation et refonctionnalisation de ses attributs physiques, tout autant que symboliques. Nous avons vu au premier chapitre que le carreau de fosse est un espace stratégique qui vit et résonne du travail minier. C'est un lieu de gestion des flux (humains, matériels, économiques) destiné à optimiser l'exploitation et la circulation du charbon. Aussi, lorsque les ouvriers entrés en grève choisissent de l'occuper à plusieurs dizaines ou plusieurs centaines et que des discussions s'amorcent, que des décisions y sont prises pour amplifier le mouvement, le carreau de fosse n'est plus tout à fait le même. Il est transfiguré par les gestes et les voix des ouvriers. Ceux-ci

---

13. ADN M 626/10, pièce 10, commissaire de Denain au préfet, 21 octobre 1880.
14. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève…*, *op. cit.*, tome II, p. 418.
15. William H. SEWELL, « Space in contentious politics », *in* Doug MCADAM, Sidney TARROW, Charles TILLY (dir.), *Silence and voice in contentious politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 61. Original : « By shaping social interaction, the built environment also shapes the nature and possibility of social protest.»
16. *Ibid.*, p. 55. Original : « Social movements and revolutions not only are shaped and constrained by the spatial environments in which they take place, but are significant agents in the production of new spatial structures and relations. »

ne s'y rassemblent plus pour déplacer le charbon, mais pour discuter, échanger, refuser de se plier à la contrainte. On y verrait la constitution d'une *agora* ouvrière, sur le parvis du lieu de travail.

La grève, l'archive et le temps

L'archive de police miniaturise l'événement historique écrit Arlette Farge[17]. C'est dire qu'elle opère par réduction de l'objet, adoptant face au réel une position de surplomb. On pourrait ajouter que, si l'archive réduit l'événement, elle en décompose également le mouvement, puisque ce qu'elle nous donne à voir et à entendre d'un événement n'existe jamais sous la forme d'une séquence ininterrompue. Les documents policiers et administratifs donnent des individus, de leurs gestes et de leurs mots, une apparence immobile, figée. À la manière d'une vue chronophotographique du réel, l'archive décompose et expose le mouvement à des intervalles de temps exactement réglés, piégeant l'existence en une suite d'instantanés. L'enregistrement des faits et gestes sur les carreaux de fosses des mines d'Anzin suit cette appréhension fragmentée du temps. Il faut percevoir l'écoulement du temps entre les lignes de l'écriture policière si l'on souhaite redonner à ces départs de grève toute leur épaisseur. On a pu s'en rendre compte jusqu'à présent, les refus de travailler prononcés à l'entrée des souterrains miniers sont des actions en mouvement. Nulle fixité dans l'action, les groupes sont mobiles, se font et se défont, certains s'avancent et s'expriment, d'autres, en retrait, écoutent ou attendent.

En replaçant dans l'espace les différentes manœuvres grévistes, on est forcé de voir en elles un certain écoulement de temps. Lorsque, le matin du 15 mars 1862, les mineurs déjà au travail dans les souterrains regagnent le carreau de fosse à l'annonce d'un refus de travailler proclamé par quelques hercheurs présents à la surface, il doit s'écouler au moins plusieurs dizaines de minutes entre le moment de la déclaration de grève et leur remontée au jour. Ce premier événement, l'archive du sous-préfet le situe aux alentours de 4 heure du matin. On lit ensuite que, vers 10 heure, les grévistes « interdirent aux voituriers attachés à la Compagnie de faire le transport de charbon au rivage. » Puis que, « de 11 heures à midi, un nouveau groupe composé d'environ trente hommes, après avoir fait une courte apparition, refusèrent de se rendre au travail, toutefois sans se livrer à aucun acte répréhensible. » Enfin, que « de 4 à 5 heures, des groupes inoffensifs stationnaient encore près des fosses. » Au final, près d'une dizaine d'heures s'écoulent sur le même carreau de fosse, entre la déclaration de refus et les derniers événements de la journée. Des groupes arrivent, d'autres se forment ou se séparent et la vie gréviste déploie son cours.

---

17. Arlette FARGE, *Le Goût de l'archive, op. cit.*, p. 59.

Les cas fréquents de discussions entre des groupes ouvriers ou entre des ouvriers et leurs surveillants témoignent également d'une certaine durée. C'est le cas en octobre 1866. Dans le contrecoup de la déclaration de grève, le préfet indique en effet dans son rapport que les ouvriers se « concertent » sur le carreau de fosse[18]. Aussi, lorsqu'en 1878 des ouvriers d'une fosse d'Anzin réclament une augmentation de salaire et décident, en réponse au refus d'écouter du porion, de couper les cordes des cages afin d'empêcher toute activité dans cette fosse, on lit que : « En moins d'une heure, cinq cents personnes : hommes, femmes et enfants se trouvèrent rassemblées et parcoururent le bassin d'Anzin en chantant et excitant les autres ouvriers des différents puits à la grève[19]. »

À scruter ainsi le tracé des chemins de voix grévistes, le temps du refus s'étire et se relâche. Sur le carreau de fosse, plusieurs dizaines de minutes, des heures parfois, s'écoulent entre la déclaration du refus par les ouvriers et le moment où ces derniers quittent le carreau pour d'autres destinations. Pendant ce temps, les grévistes se passent le mot de l'action à venir, échangent sur l'action en cours, se concertent pour en fléchir la direction ; entre les grévistes et le personnel encadrant des discussions s'amorcent, de nature à éviter la grève, ou au contraire en exacerber les enjeux. Plus encore, les grévistes réunis dans les scènes de départs de grève écoutent et s'écoutent, agissent et réagissent au croisement négocié de leurs intérêts collectifs et des circonstances qui surviennent. Ainsi, les actions s'enchaînent sans se confondre, dans le temps long du refus.

Le cabaret : premier relais des voix grévistes

Dans cette tentative de reconstituer les premiers espaces de la concertation ouvrière, il faut dire un mot des cabarets. À plusieurs reprises dans la période étudiée, des ouvriers entrés en grève s'y regroupent dans les premiers instants de leur refus. C'est le cas en 1855 lorsque des ouvriers entrés en grève à l'entrée des souterrains rejoignent « les cabarets des environs[20] » sitôt après avoir quitté le carreau de fosse. En 1864 également, un rapport du brigadier de la gendarmerie d'Anzin mentionne que des ouvriers entrés en grève à la fosse Bleuse-Borne sont ensuite « restés dans les cabarets voisins de cette fosse[21] ». Dans certains cas, on sait que c'est dans un cabaret que les ouvriers ont décidé la grève, notamment en 1837[22] et 1879[23]. En août 1872, la grève a pour point d'origine un

18. ADN M 626/6, non numéroté, lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 26 octobre 1866.
19. APP B A 185, extrait du journal *L'Estafette*, 21 juillet 1878.
20. *Le Courrier du Nord*, 13 février 1855, « Chronique locale », p. 2.
21. ADN M 626/5, pièce 100, brigadier au capitaine de gendarmerie, 20 septembre 1864.
22. ADN M 626/1, non numéroté, lettre du lieutenant au commandant de gendarmerie, 10 juillet 1837.
23. AN BB 24 851, dossiers de recours en grâce, avis du Procureur de la République à la demande de grâce de l'ouvrier Émile Oster, 17 mai 1879.

cabaret située à Denain. Alors que dans les mines de Belgique et du Pas-de-Calais, des grèves sont en cours depuis plusieurs semaines, à Denain, situé au centre des deux bassins, le commissaire de police dit ressentir une « grande effervescence parmi les ouvriers[24] » de sa localité. Ces derniers, déplore-t-il, multiplient les critiques à l'encontre « des administrateurs de la Compagnie d'Anzin » et autres « sarcasmes » dirigés contre le « Président de la République », Adolphe Thiers[25]. Désirant en savoir davantage et prévenir tout début de contestation, il renforce la surveillance des cabarets, là où, d'après lui, l'activité contestataire des ouvriers paraît être la plus vive. Mais cette présence policière, ostensible, suscite le mécontentement des ouvriers. Le soir du 22 juillet, vingt-cinq à trente mineurs, pour la plupart âgés d'une vingtaine d'années, manifestent dans les rues de la ville. Ils chantent *La Marseillaise* et crient leurs revendications : « l'enquête a fait connaître que les cris "cinq francs, à bas le marchandage" avaient été proférés[26] ! » Certains arborent des drapeaux improvisés, des mouchoirs rouges qu'ils fixent à des bâtons. Dans les rues de Denain, des agents de police sont « menacés et outragés[27] » par les ouvriers réunis. Quelques affrontements ont lieu. Le Commissaire de police sort son pistolet et ouvre le feu allant jusqu'à blesser plusieurs ouvriers. Enfin, dans de nombreux autres cas de grève, la présence des ouvriers dans les cabarets est mentionnée à divers moments du conflit : en 1833, 1846, 1862, 1866 et 1880.

Dans le bassin minier, au quotidien, le cabaret est le lieu de « sociabilité populaire[28] » par excellence. Les ouvriers s'y retrouvent après le travail pour échanger, causer et se divertir. En situation de grève, ces espaces de discussion sont régulièrement transformés en lieu de réunion depuis lesquels les grévistes discutent et planifient leurs prochaines actions. Il faut dire que, par leur nombre et leur grande facilité d'accès, les cabarets constituent un refuge tout trouvé pour les ouvriers désireux de se concerter. « Des cabarets, il y en a plusieurs centaines à Denain, environ un pour cinquante habitants. Ils sont de plus en plus nombreux au fur et à mesure que l'on s'approche des fosses ou des usines. Ils finissent par être présents dans la pièce de devant de chaque maison : modeste

24. ADN M 626/7, pièce 109, rapport du commissaire de police au préfet, 10 août 1872.
25. Connu comme Président de la République de 1871 à 1873, Thiers est aussi, depuis 1845, l'un des actionnaires les plus importants de la Compagnie des mines d'Anzin.
26. ADN M 626/7, pièce 109, rapport du commissaire de police au préfet, 10 août 1872.
27. *Ibid*.
28. Milan VULIC, « Le Débit de boissons, le cabaret, le bistrot, dans le bassin houiller du Nord/Pas-de-Calais, témoins de la sociabilité populaire », *Revue du Nord*, tome 70, numéro 279, Octobre-décembre 1988, p. 771-787.

débits de boissons, tenus par un mineur ou par sa femme, très souvent[29]. » Officiels ou officieux, connus de quelques-uns ou fréquentés du plus grand nombre, qu'importe la configuration exacte tant que peuvent s'y retrouver les ouvriers. Pour imaginer la configuration des lieux, relisons Zola qui donne dans ses carnets d'observation une description détaillée d'un cabaret situé dans le bassin d'Anzin :

> Au cabaret de la Cantinière. Un coin, en face du terrain vague avec des palissades, de grands hangars, des cheminées d'usine, de grands terris, la cheminée de la fosse Saint-Louis. – Le cabaret est propre, lavé, semé de sable blanc ; un comptoir de bois, deux tables au plus. On boit la bière dans des choppes (2 sous) et dans des petites choppes, une bière claire et aigrelette, qu'on tire à des robinets. Peu de verres en vue, peu de liqueurs. Du genièvre. Du vin.
> Le cabaretier, un gros homme à figure gaie, au rire clair, les femmes pas belles, blondes, lourdes et aux traits gras. Charbon de terre brûlant dans un petit poêle. – Un mineur buvait silencieusement une choppe. (Les hommes ne vont au cabaret que pour se rencontrer, ils s'attendent, causent, vont de cabaret en cabaret pour se retrouver parfois[30].) »

Les voix ouvrières résonnent en ces lieux selon des des configurations et des effets variables au cours des grèves étudiées. Les ouvriers rassemblés peuvent y décider la grève. Il arrive également au cours du siècle que des grévistes l'occupent dans l'attente de la suite des événements. En 1846, on lit qu'au deuxième jour de grève :

> « Un rassemblement de 3 à 400 ouvriers, qui, en attendant la solution qui devait leur être donnée, s'étaient livrés à d'abondantes libations dans les cabarets du voisinage, se soulevèrent au premier mot qui leur fût dit de reprendre leurs travaux ; ils se répandirent sur tous les points des exploitations d'Anzin pour en arrêter la marche, et le soir ils étaient 7 à 800 dans la rue de Condé, où la gendarmerie ne suffisait que fort difficilement à les contenir[31]. »

Nous aurons l'occasion dans les prochains chapitres d'aborder plus en détail la nature des paroles échangées par les ouvriers dans les cabarets, car ces lieux sont soumis tout au long de la période étudiée à une surveillance policière importante. Pour l'heure, ce qu'il faut noter, c'est l'importance de ces espaces de rencontre et de sociabilité dans la conduite de nombreux conflits. Selon les circonstances et les intentions des ouvriers, l'action de grève peut y être décidée, planifiée ou amplifiée.

---

29. Jean DAUBY, « Fêtes et divertissements populaires à l'époque de Jules Mousseron », dans *Le Pays noir vu par Émile Zola et Jules Mousseron*, Lille, Centre régional de documentation pédagogique, 1979, p. 47.
30. Henri MAREL, *Germinal. Une Documentation intégrale*, « Mes notes sur Anzin », *op. cit.*, p. 47.
31. *L'Écho de la Frontière*, « Troubles d'Anzin », 14 juillet 1846, p. 2.

2. Propagation des grèves à d'autres fosses

Une fois la grève déclarée, l'ambition des premiers grévistes est d'étendre le conflit à d'autres fosses et d'autres localités. Pour y parvenir, ces ouvriers forment des cortèges afin de relier par la marche les localités du bassin minier, entrent en discussion ou en confrontation avec d'autres travailleurs de la mine, tentent de faire cesser les travaux par la force s'il le faut. L'objectif dans les pages qui suivent est d'étudier les modalités de propagation des grèves en suivant les ouvriers au plus près de leurs déplacements et de leurs actions.

La contestation en mouvement – le territoire d'Anzin

En guise d'introduction à l'étude des mouvements de propagation des grèves de mineurs, considérons ces quelques descriptions issues des archives policières ou journalistiques :

> « Mardi matin, un rassemblement de 4 à 500 ouvriers auxquels se mêlèrent leurs femmes et leurs filles qui ne paraissaient pas les moins animées, se dirigeait sur la fosse du Moulin, en poussant des menaces et des cris. Ils voulaient, disaient-ils, que les choses fussent remises sur l'ancien pied : c'est ainsi qu'ils demandaient le redressement de leurs griefs. Malheureusement pour eux, ils crurent devoir appuyer leur requête en brisant les vitres de la fosse du Moulin et en endommageant les machines[32]. »

> « D'après les renseignements que j'ai recueilli ces individus avaient quitté Saint-Waast-là-haut ce matin au nombre de cent cinquante à peu près, après avoir tenté mais sans succès d'éteindre les feux aux fosses dites du Temple et David ; mais plusieurs ayant probablement réfléchi aux conséquences que pouvaient avoir pour eux la coupable entreprise dans laquelle ils s'étaient engagés, abandonnèrent la bande en route et rentrèrent chez eux. Ce fut après leur double échec à Saint-Waast qu'ils prirent le chemin de Denain[33]. »

> « Il était alors dix heures du matin quand une dépêche télégraphique de Denain annonçait que la descente des mineurs à la fosse Lebret n'avait pas lieu qu'ils se concertaient au jour et qu'ils remontaient en éteignant le feu des machines et se dirigèrent par bandes tumultueuses sur les fosses voisines et en forçant l'extinction des feux[34]. »

---

32. *L'Écho de la frontière*, « Nouvelles de la frontière », 9 juillet 1846, p. 1.
33. ADN M 620/12, rapport du commissaire de police au préfet, 9 février 1855.
34. ADN M 626/6, non numéroté, lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 26 octobre 1866.

> « Les grévistes vont de fosse en fosse pour empêcher les mineurs de travailler : ils suivent les routes en chantant *La Marseillaise* ; ils sont armés de bâtons et de hoyaux et ont pour mot d'ordre : "Du pain ou la mort !" Détail significatif : les femmes marchent en tête ; ce sont elles qui montrent le plus d'acharnement en faveur de la grève[35]. »

Les mentions semblables se multiplient pour les grèves déclenchées dans le bassin minier d'Anzin entre 1833 et 1880 : celles d'ouvriers et d'ouvrières battant la plaine dans l'objectif de mettre le plus grand nombre de fosses à l'arrêt[36]. À l'exception de la grève des ouvriers employés aux ateliers en 1843 qui ne cherchent pas à étendre leurs conflits à d'autres classes d'ouvriers[37], et les conflits d'octobre 1847, août 1848, avril 1850 et août 1863 résolus dans la foulée de leur déclaration, toutes les autres grèves déclenchées par les ouvriers mineurs suivent ce même modèle de propagation.

Avec les mouvements coordonnés des grévistes, l'espace de notre étude s'élargit. Le carreau de fosse, où nous avions trouvé nos premiers repères, laisse place à une étendue immense. C'est avec le territoire entier de la Compagnie des mines d'Anzin qu'il faut désormais composer : ses routes et ses chemins, ses champs, ses habitations ouvrières, ses bâtiments administratifs, ses ateliers, ses usines, ainsi que les villages, les champs et les bois où elle s'étend. Si l'on souhaite comprendre le rôle et les effets de ces cortèges ouvriers dans la conduite de grève, il faut d'abord donner quelques particularités spatiales du bassin minier d'Anzin.

Débutée vers 1720 avec le forage des premiers puits de mine à proximité de Valenciennes, l'exploitation du charbon s'est progressivement étendue vers l'ouest aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, s'emparant d'espaces jusqu'alors ruraux et agricoles[38]. La ligne de charbon exploitée, d'Est en Ouest, forme une ligne fracturée entre la Belgique et le Pas-de-Calais. La forme du gisement de charbon poursuivi a donné au bassin minier sa configuration particulière. Anzin est au centre de la courbe charbonnière, entre Mons et Lens ; premier grand territoire de charbon du département. « L'arrondissement de Valenciennes, situé sous le 51^e^ degré de latitude septentrionale, est un pays de plaines. Seuls

---

35. APP B.A. 185, extrait du journal *Pays*, 19 juillet 1878.
36. Dans les travaux de la mine, un pompage continu des eaux présentes dans les souterrains miniers est en effet nécessaire. Si ce pompage ne peut être assuré (par une panne ou un arrêt des feux), la Compagnie est obligée faire cesser les travaux en raison de la dangerosité de la situation.
37. On lit en effet dans *Le Courrier du Nord*, « Nouvelles », 11 avril 1843, p. 1 que, sitôt la grève déclarée, ces ouvriers désertent les ateliers.
38. Sur ce sujet voir les travaux de Guy BAUDELLE, *Le Système spatial de la mine : l'exemple du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais*, thèse en géographie, Université Panthéon-Sorbonne, 1994 ; et Gérard DUMONT, « Le charbon et le territoire. La Compagnie des mines d'Anzin et son espace dans la première moitié du xixe siècle », *in* Denis VARASCHIN (dir.), *Travailler à la mine, une veine inépuisée*, Arras, Artois Presses Université, 2003, p. 95-104.

quelques coteaux peu élevés et complètement dénudés, renfermant des carrières de sable et de grès, rompent la monotonie du paysage. La faible élévation du sol, les marais, les rivières et les ruisseaux nombreux qui la parcourent entretiennent dans l'air une humidité pénétrante[39]. » Sur cet immense terrain d'aspect plat et monotone, la Compagnie d'Anzin aménage progressivement son espace. Il en résulte, comme dans les autres concessions du bassin, de vastes territoires hétérogènes, fondés sur l'alternance d'installations minières, de plaines agricoles et de villages.

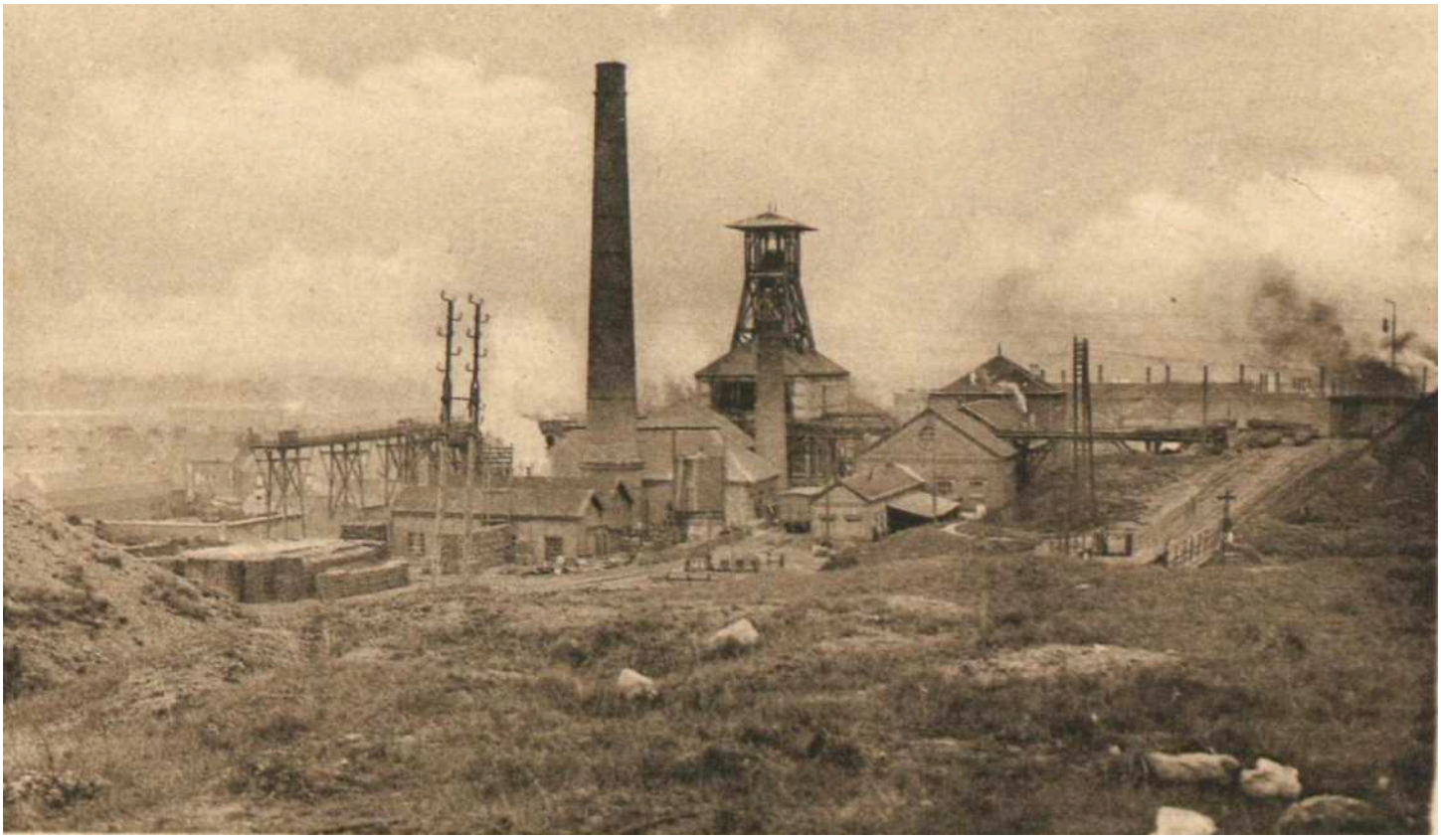

Illustration 3. Anzin. Vue d'ensemble de la fosse Bleuse-Borne, vers 1900.

Bibliothèque municipale de Valenciennes MAR5128, Don Claude Martin (2012).

39. Georges MICHEL, Alfred RENOUARD, *Histoire d'un centre ouvrier…*, *op. cit.*, p. 2.

Au milieu du XIXe siècle, la Compagnie s'étire sur un territoire de 265 km² et compte vingt-sept fosses en activité réparties sur sept concessions contiguës (Vieux-Condé, Odomez, Fresnes, Saint-Saulve, Raismes, Anzin, Denain et Hanon). L'ensemble forme un espace de grandes discontinuités, comme en atteste cette description du géographe Pierre Bruyelle :

> « Le pays minier peut être considéré comme une agglomération unique, mais de structure très particulière. L'homogénéité interne découle de la juxtaposition, répétée des centaines de fois, de molécules qui sont les grains élémentaires du tissu urbain. Ces molécules associent systématiquement trois ou quatre éléments constants : le puits de mine et les installations de surface, le terril et les installations de transport, les industries de transformation de la houille, les cités minières et leurs équipements collectifs, parfois les vieux noyaux urbains préindustriels… Mais l'assemblage de ces molécules s'effectue selon une logique peu claire à l'échelle du bassin ou de ses secteurs, de sorte que l'organisation d'ensemble de l'espace urbain s'effectue selon une apparente anarchie qui aboutit à une nébuleuse urbaine formée de l'assemblage de très nombreux petits noyaux de cristallisation urbaine[40]. »

Archipel de points industriels que borde une certaine géographie du vide : plaines, champs et étendues, voilà à quoi ressemble l'espace d'Anzin au XIXe siècle, envisagé à hauteur de carte. Contrairement à l'usine ou l'atelier, susceptibles de concentrer en un seul lieu l'entièreté d'une activité de production, la mine s'établit en une myriade de lieux d'activités : les fosses, les ateliers, les bureaux de la direction.

Si le territoire de la Compagnie se démarque par une organisation de l'espace spécifique, celui-ci s'incarne également dans un ensemble de sonorités et de bruits, propres à l'industrie du charbon. Sur les routes et les chemins, proches ou éloignés des installations, la mine résonne[41]. Sous la cadence lointaine des marteaux et des wagons se discerne en permanence « un ronflement formidable qui ébranle l'atmosphère à distance[42] », produit par les ventilateurs installés à l'entrée de chaque puits permettant de chasser les gaz toxiques et oxygéner les galeries de mine. À leur côté, des pompes alimentées par la vapeur aspirent, dix-huit heures par jour, l'eau présente dans les souterrains au rythme régulier des balanciers. La vapeur alimente également les machines d'extraction. La Compagnie en exploite 204 en 1891, qui émettent « une respiration forte

---

40. Pierre BRUYELLE, *L'Organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*, thèse de géographie, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 1981, p. 461-462.
41. Sur la question spécifique du paysage sonore de la mine et sa perception : Adrien QUIÈVRE, « Entendre le travail à la mine aux XIXe et XXe siècles », *Revue du Nord*, numéro 435, 2020, p. 311-325.
42. Louis SIMONIN, *La Vie souterraine*, *op. cit.*,p. 191-192.

et lente, régulière, qu'on entend continuellement », ponctuée par le sifflement des soupapes. Le vacarme est si fort qu'en 1817, le préfet doit ordonner à la Compagnie de déplacer la décharge des vapeurs de l'une de ses fosses, « attendu que le bruit subit de l'ouverture effraie les chevaux qui passent[43] » sur les routes adjacentes.

Dans cet espace industriel immense et morcelé, des kilomètres séparent parfois certains puits de mine ou certaines infrastructures appartenant à la Compagnie. Des kilomètres de chemins, de sous-bois, de champs, de talus, que les ouvriers grévistes doivent parcourir s'ils souhaitent étendre la grève au-delà de l'espace initial du carreau de fosse.

D'une fosse à l'autre, corps et voix

Sitôt en mouvement, les cortèges grévistes sont l'objet de tous les regards et de toutes les attentions. Les chemins qu'ils empruntent, la vitesse de leurs déplacements et leurs agissements sont tout à la fois consignés et empêchés par les policiers, les gendarmes ou les employés de la Compagnie des mines. L'important, en chaque occasion, est de savoir où sont les grévistes, ce qu'ils font et où ils vont afin de les stopper le plus rapidement possible dans leurs tentatives de mise à l'arrêt des fosses. Ces rapports, procès-verbaux, courriers et compte rendus mis bout à bout peuvent être lus comme un relevé topographique de la contestation ouvrière, d'où se dessinent, au fil des conflits, des trajectoires variables et variées.

En décembre 1833, on lit dans un courrier du sous-préfet que les ouvriers hercheurs entrés en grève pour protester contre l'accroissement de leur charge de travail sans contrepartie de salaire « sont retournés chez eux tranquillement sans proférer aucun cri et sans former d'attroupement[44] » une fois leur refus signalé à l'entrée des souterrains. La tentative d'extension du mouvement de contestation ne débute que le lendemain, comme l'indique cette lettre d'un ingénieur des mines d'Anzin au préfet :

> « non contents d'appeler seulement la force d'inertie ils se sont livrés à des actes coupables et ont empêché l'extraction de la houille […]. Ils se sont ensuite présentés devant une fosse voisine, dans l'intention d'y porter le désordre, mais arrêtés par les chefs de service qui les ont empêché d'entrer ils se sont retirés sans que leurs démonstrations aient été poussées plus loin. Aujourd'hui 16, ils ont

43. CHM 13W56, « Feuille hebdomadaire adressée au contrôleur des mines d'Anzin, 1810-1818 ; Correspondance de M. Renard, 1808-1836 », 24 avril 1817.
44. ADN M 626/1, non numéroté, lettre du sous-préfet au préfet, 17 décembre 1833.

> repris leur travail accoutumé sans aucune manifestation d'un genre quelconque bien qu'on ne leur ait pas accordé l'augmentation demandée[45]. »

Les ouvriers grévistes décrits cherchent ici à propager le conflit aux fosses les plus proches de la leur, située à quelques centaines de mètres. Le schéma d'expansion du mouvement dessine une ligne droite. On retrouve ce type de propagation aux fosses les plus proches du point initial de grève dans le cas d'autres grèves, notamment en 1846, 1864 et 1866. En 1846, dans les premières heures du conflit, on apprend en effet que les hercheurs de la fosse Tinchon située à Anzin, premiers à entrer en grève, parcourent d'abord les fosses les plus proches – Verger, Saint-Louis et Bleuse-Borne – où ils rejoignent d'autres hercheurs entrés en grève également. Comptant désormais près de cinq cents ouvriers, ouvrières et enfants, le groupe se porte vers la fosse du Moulin, toute proche elle aussi, où il s'oppose à la descente des mineurs et tente de forcer l'entrée du fourneau de la machine d'extraction.

En 1864, les ouvriers entrés en grève à la fosse Bleuse-Borne se rendent d'abord à celle de Saint-Louis. Cas de figure similaire en 1866 lorsque, au lendemain de l'entrée en grève d'ouvriers attachés à diverses fosses de la concession de Saint-Vaast, des « bandes tumultueuses » s'élancent depuis la fosse Lebret, « sur les fosses voisines[46] » afin d'y étendre le mouvement. Dans ces quelques cas, la contestation est propagée de proche en proche depuis le lieu initial du refus.

Les cortèges grévistes avancent parfois synchrones, dans une tentative devinée de couvrir le maximum de territoire en un intervalle de temps restreint. Chaque kilomètre conquis avant l'intervention des forces de l'ordre et la mise en place de barrages est un avantage pour les grévistes. Dès lors que ces derniers cherchent à mettre le plus rapidement possible les fosses de la Compagnie à l'arrêt, aller au plus proche c'est aller au plus rapide. Lors des premières heures de la grève de juillet 1837, le mouvement de propagation du conflit est expansif, déployé dans plusieurs directions :

> « Des attroupements de 2 à 300 personnes ont parcouru tous les établissements environnants, même ceux de la commune d'Abscon et ont éteint les feux, forcé les ouvriers de cesser le travail et jeter des matériaux dans les fosses, risquant de tuer leurs camarades du fond, en réclamant à grands cris une augmentation de salaire[47]. »

---

45. ADN M 626/1, pièce 6, lettre de l'ingénieur des mines d'Anzin au préfet, 16 décembre 1833.
46. ADN M626/6, non numéroté, préfet au ministre de l'Intérieur, 25 octobre 1866.
47. ADN M 626/1, pièce 50, rapport du lieutenant Blocaille, 12 juillet 1837.

Trajectoires similaires en 1878 également, lorsque, partant du village d'Erre, à l'ouest du bassin, des ouvriers « se rassemblent pour partir dans diverses directions prévenir leurs camarades de ne pas se rendre au travail[48]. » Ils vont « de fosse en fosse pour empêcher les mineurs de travailler : ils suivent les routes en chantant *La Marseillaise* ; ils sont armés de bâtons et de hoyaux et ont pour mot d'ordre : "Du pain ou la mort !"[49]. » Lors de cette même grève, notons le mouvement d'expansion en étoile de ces grévistes depuis la forêt de Raismes :

> « Avant-hier soir, une bande de 5 à 600 grévistes s'est réunie au carrefour de la vierge, à l'entrée de la forêt de Raismes. On croyait et l'on croit encore que leur but est de prendre cette forêt pour lieu de concentration de toutes leurs bandes. De là, ils espéraient rayonner sur les fosses voisines[50]. »

Par propagations contiguës et extensions limitrophes, les mineurs décrits dans ces quelques sources gagnent du terrain et étendent leurs grèves. Ces marches collectives en lignes sont rendues possibles par un ensemble de routes et de chemins dont une partie sont des voies privées appartenant à la Compagnie qui les exploite pour permettre la circulation des charbons et des marchandises sur son territoire et relier ses différentes infrastructures. La Compagnie ne manque d'ailleurs pas de signaler que ces installations lui appartiennent en faisant apposer des « barrières en pierres de taille » sur tous les « chemins » et les « grandes routes »[51]. La pratique de marche des grévistes se lit ainsi comme une forme de détournement. Lors de ces grèves, les passages aménagés pour servir les intérêts économiques de la Compagnie servent la marche collective et contestataire des ouvriers, leur permettant de rejoindre rapidement leurs prochains objectifs, quitte à franchir les obstacles qui leur barrent la route[52]. Dans une variation de ce geste d'appropriation de l'espace, il faut mentionner le procédé employé par les ouvriers entrés en grève en février 1855 pour étendre leurs grèves à d'autres fosses : ces derniers marchent sur les voies de chemin de fer appartenant à la Compagnie afin de

---

48. CHM 2421, Division d'Abscon, « Journal relatant les faits les plus saillants qui se sont produits pendant les journées du 16 juillet au 31 », août 1878.
49. APP B A 185, pièce 51, extrait du journal *Pays*, 19 juillet 1878.
50. APP B A 185, pièce 114, extrait du journal *Gaulois*, 24 juillet 1878.
51. ADN J 316/1, page 203, délibération de la Régie de la Compagnie des Mines d'Anzin, assemblée de juin 1828.
52. À l'issue de la grève de 1855, l'un des ouvriers jugés pour « actes de coalition » est accusé d'avoir « escaladé une barrière pour aller, malgré la défense des agents de la force publique, propager la grève dans les fosses de Denain. » *Le Courrier du Nord*, 13 mars 1855, « Tribunal correctionnel de Valenciennes – Audience du 10 mars – Tentative de grève des mineurs », p. 3

rallier Anzin à Denain où ils parviennent, avant l'arrivée des autorités, à faire cesser les travaux[53].

Lorsqu'ils vont de fosse en fosse pour propager l'arrêt du travail, les grévistes donnent de la voix. En 1837, c'est « à grands cris[54] » que les cortèges grévistes partis des fosses d'Anzin réclament « une augmentation de salaire. » En juillet 1846, lorsqu'une nouvelle grève éclate à l'initiative des ouvriers hercheurs, des groupes circulent de fosse en fosse, « en poussant des menaces et des cris », demandant « que les choses fussent remises sur l'ancien pied[55]. » Autre exemple, autre scansion : « "Du pain ou la mort !"[56] » clament, d'une voix unie les ouvriers et les ouvrières de juillet 1878 qui arpentent les routes et les chemins. Là aussi, leurs déplacements les mènent de fosse en fosse où ils tentent de faire cesser les travaux. Il nous aura fallu tendre l'oreille pour distinguer les quelques revendications données sur le carreau de fosse, cherchant la moindre nuance de voix dans les témoignages disponibles. À l'inverse, les voici hurlées à plein poumon, sur les routes et les chemins, à proximité des fosses à charbon ou dans les villes et villages où les grévistes tentent de propager l'arrêt du travail. Depuis les archives consultées se dégage l'image de foules rassemblées corps et voix dans la propagation des conflits. « Il n'y a maintenant qu'un cri parmi eux : c'est *l'augmentation de leur salaire* ou plutôt *le rétablissement de l'ancien tarif*[57] » écrit un journaliste en mai 1833. Ici, le cri rassemble les foules ouvrières dans un accord d'apparence total. Il marque l'espace de la présence du groupe.

Dans certains cas, il arrive que les grévistes arborent des drapeaux en tête des groupes, pour augmenter encore un peu plus leur visibilité et renvoyer, par le recours à un « emblème » choisi, l'image d'une certaine « force collective[58] ». En 1846, au quatrième jour de grève, on apprend qu'un rassemblement comprenant un millier de grévistes parcourt la concession pour y faire cesser les travaux, « drapeau noir en tête et proférant des cris et des menaces[59] ». Mêmes cortèges et mêmes couleurs en octobre 1866

---

53. ADN M 620/12, non numéroté, rapport du commissaire de police de Denain, 9 février 1855.
54. ADN M 626/1, pièce 50, rapport du lieutenant Blocaille, 12 juillet 1837.
55. *L'Écho de la frontière*, 9 juillet 1846, p. 1.
56. APP B A 185, pièce 51, extrait du journal *Pays*, 19 juillet 1878.
57. *Le Courrier du Nord*, 23 mai 1833, p. 3.
58. « Parce que le clan ne peut exister sans un nom et sans un emblème, parce que cet emblème est partout présent aux regards des individus, c'est sur lui et sur les objets dont il est l'image que se reportent les sentiments que la société éveille chez ses membres. Des hommes furent ainsi nécessités à se représenter la force collective dont ils sentaient l'action, sous les espèces de la chose qui servait de drapeau au groupe. »
Émile DURKHEIM, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 1990 [1912], p. 338.
59. *L'Écho de la frontière*, 14 juillet 1846, p. 3.

lorsqu'un « attroupement […] ayant en tête un drapeau noir[60] » relie Denain à Anzin pour y faire cesser le travail. En mars 1848, également, des « émeutiers », sont signalés, « drapeau en tête[61] », sur le chemin des fosses de Denain pour en éteindre les feux. En 1872 enfin, ils défilent avec des drapeaux rouges en chantant *La Marseillaise*[62].

Sur les carreaux des fosses : gestes et voix variés pour faire cesser le travail

Justement, lorsqu'ils arrivent à destination, sur le carreau d'une fosse voisine ou distante de la leur, comment s'y prennent les grévistes pour amener d'autres ouvriers à cesser le travail ? Par quels mots, par quels gestes ? La violence, les injures et les menaces sont-elles aussi fréquentes que l'histoire sociale le laisse entendre ?

Dans les archives, les récits ou les mentions de tentatives de débauchage par des cortèges grévistes sont tellement nombreux (parfois plusieurs dizaines par grève), qu'il ne saurait être question de les restituer dans leur intégralité. Je ferai, dans les pages qui suivent, le récit de quelques scènes choisies au fil des grèves afin de mesurer ce qui les différencie ou les rapproche, et si l'on peut noter une évolution dans les manières de procéder. On verra ainsi que les pratiques de débauchage sont loin de se réduire à quelques actes violents spontanés et irréfléchis, mais qu'elles reposent plus exactement sur une pluralité de gestes, de paroles et d'attitudes dont la configuration précise dépend toujours de l'interaction en cours.

D'abord, les grèves de mai 1833 et décembre 1833 donnent des exemples de grévistes qui, tentant par divers moyens de faire cesser le travail, en sont dissuadés par leurs supérieurs.

La grève de mai 1833, débuté le 16 mai dans le centre-ville d'Anzin par des ouvriers et des ouvrières qui réclament de meilleurs salaires et crient « *Mort aux parisiens !* », s'étend à l'ensemble du bassin les jours suivants. À partir du 18 mai, on lit dans un compte rendu du journal *Le Courrier du Nord* que les ouvriers cherchent « partout à éteindre les feux […] à diverses fosses. » Deux jours plus tard raconte toujours l'article, des « mutins commencèrent à empêcher l'extraction du charbon et le chargement des bateaux ». À cette occasion :

> « une porte fut brisée à la fosse du *Beau-Jardin*, le jeu de la machine d'épuisement fut arrêté ; il en fut de même à *Longpré* et à *St.-Joseph* : à cette dernière fosse, les ouvriers munis de pièces de bois, manifestèrent l'intention de

60. ADN M 626/6, non numéroté, préfet au ministre de l'Intérieur, 26 octobre 1866.
61. CHM, rapport hebdomadaire des mines de Denain, 1 au 10 mars 1848.
62. ADN M 626/7, pièce 109, rapport du commissaire de police au préfet, 10 août 1872.

> combler le puits d'extraction, dans lequel ils commencèrent à jeter un morceau de bois. Mais, le maître Porion, leur fit observer qu'ils exposaient leurs camarades qui étaient au fond de cette fosse ; alors ils se retirèrent[63]. »

Ce qu'il convient d'observer dans cet extrait, c'est l'enchaînement des événements et la nature exacte des violences commises par les « mutins », comme les appelle l'article. Après avoir brisé la porte d'entrée de la salle des machines et éteint les feux, les grévistes présents à Longpré et Saint-Joseph jettent des objets dans le puits d'extraction pour empêcher l'extraction mais ils cessent immédiatement leur action à l'instant où le porion les informe qu'ils mettent en danger la vie de leurs camarades. La contrainte qu'exercent les grévistes, ici, est dirigée vers la Compagnie et non vers les ouvriers qui sont encore au travail. L'objectif pour ces grévistes est de forcer la Compagnie à interrompre les travaux d'extraction et fermer le puits de mine. D'ailleurs, suite à cette tentative, la Compagnie prend la décision d'arrêter le travail dans ces fosses et d'importants déploiements de troupes sont mobilisés afin de maintenir les feux des machines allumés et éviter l'inondation des souterrains.

On trouve en décembre 1833 une autre scène de ce type, au cours de laquelle des ouvriers cessent leur action en cours après un échange avec un supérieur. Le vendredi 13 décembre 1833, les quelques hercheurs entrés en grève à la fosse Verger décident d'abord de rentrer chez eux sans chercher à étendre le mouvement. Le lendemain, protestant toujours contre l'accroissement de leurs tâches, ils parviennent à empêcher l'extraction dans cette fosse en enlevant « les câbles qui suspendent les tonneaux[64] ». Puis ils se rendent à la fosse voisine mais « arrêtés par le chef de service qui les a empêché d'entrer ils se sont retirés sans que leurs démonstrations aient été poussée plus loin. » Ces hercheurs, dont on rappelle qu'il s'agit de jeunes ouvriers n'ont manifestement pas insisté face au chef de service. L'archive ne parle pas d'injure, de menace, ni de violence à l'encontre du chef de service.

Quelques années plus tard, en 1837, des grévistes lient la voix au geste pour maximiser leurs chances d'étendre la grève. Lors des premières heures de la grève de 1837, des cortèges parcourent l'arrondissement d'Anzin pour faire cesser les travaux : d'abord aux fosses Moulin, Verger, Saint-Louis et la Cave situées à Anzin. Puis plus à l'est, fosse Tinchon à Valenciennes. Sur tous ces points, ils tentent d'éteindre les feux des machines, brisent quelques installations et menacent des ouvriers. Les archives judiciaires précisent

---

63. *Le Courrier du Nord*, 20 juin 1833, « Bulletin Judiciaire – Affaire des troubles d'Anzin », p. 3.
64. ADN M 626/1, pièce 6, lettre de l'ingénieur des mines d'Anzin au préfet, 16 décembre 1833. À cette époque, les cages de plusieurs étages ne sont pas encore utilisées pour descendre et remonter les ouvriers et le charbon. Ces opérations se font à l'aide de gros tonneaux qui sont remontés et descendus à l'aide de cordage le long d'un puits.

en effet qu'à ces occasions : « des rassemblements nombreux s'étaient formés et de ces groupes s'élevaient des cris de mort contre ceux des ouvriers qui étaient employés aux machines à vapeur. »[65]. » Au procès de plusieurs ouvriers inculpés de délit de coalition et violence, l'adjoint du maire d'Anzin, Henry Gravis, raconte ce qu'il a vu dans les premières heures du conflit, sur différents carreaux de fosses :

> « Chargé de surveiller spécialement les fosses du Moulin, de La cave et St-Louis, il s'est longtemps opposé à l'entrée des coalisés à la fosse du Moulin ; mais pendant qu'il faisait quelques pas pour aller prendre son écharpe qu'on lui apportait, la foule des ouvriers s'est précipitée dans l'enceinte en culbutant le garde-champêtre Dubois ; des bois furent jetés dans la fosse au risque de détruire les travaux de cuvelage, et de tuer ou blesser quelques ouvriers qui travaillaient ; et les feux furent éteints. – La foule, composée de six ou sept cents ouvriers, s'est portée sur les autres fosses, où les mêmes désordres ont eut lieu. Le témoin reconnait aussi tous les prévenus, et plusieurs d'entre eux pour avoir jeté du bois dan les fosses et éteint les feux. Adolphe Frère a menacé son frère, chargé du fourneau de la machine, de le jeter dans le feu s'il le rallumait[66]. »

Lors de la grève de 1846, un rapport judiciaire donne un récit détaillé des circonstances dans lesquelles des grévistes parviennent à faire cesser le travail dans diverses fosses d'Anzin. La scène se déroule dans les toutes premières heures du conflit, après les refus de travailler prononcés par des ouvriers :

> « Groupe de hercheurs et mineurs, partant de la fosse du Tinchon où commença la cessation des travaux, se grossissant de ceux de la fosse du Verger et de Saint-Louis et se rendant à celle du Moulin pour en éteindre les feux des fourneaux et arrêter le fonctionnement de la machine. Ce groupe s'élance sur le carreau de la fosse et de là se font entendre les cris avance avance adressés par Loucheur et Carlier à ceux qui s'arrêtaient au bord du carreau, sans oser en franchir l'enceinte. À cet aspect les 10 ou 12 hercheurs du Moulin, qui eussent du commencer leur tâche dès 6 heures et qui, résistant à l'ordre du Maître Mineur Desmée, se refusaient à descendre dans la fosse, sortent de leur baraque et se réunissent aux coalisés ; quelques ouvriers mineurs restent dans la baraque. Tous se portent vers les deux battants de la porte du fourneau qu'on avait eu soin de fermer à leur approche. Ils lancent contre elle des projectiles dont elle porte les empreintes, brisant totalement le châssis vitré et le petit bois qui la couronne, ébranlant partie de l'enceinte en palissade du carreau de la fosse, dont une pièce de traverse est

65. AN BB 18 1247 5358, pièce 1039, procureur général au ministre, 12 juillet 1837.
66. *La Gazette des tribunaux,* 4 août 1837, « Tribunal correctionnel de Valenciennes – Audiences des 29 et 31 juillet 1837 – Coalition des ouvriers des mines d'Anzin », p. 3.

> brisé, cassant et brisant avant de vider le carreau, 3 châssis vitrés d'un local servant au magasin[67]. »

Comme en 1837, on voit que l'objectif premier des ouvriers est d'atteindre la salle des machines pour éteindre le feu des machines. À cette occasion, des ouvriers hercheurs déjà entrés en grève, se joignent spontanément aux grévistes arrivés d'autres fosses. Les ouvriers mentionnés dans l'extrait qui décident de rester « dans la baraque », ne sont manifestement ni encouragés, ni menacés ni forcés à prendre part à l'action en cours. Les actes de dégradations relatés dans ces extraits sont exclusivement dirigés vers les infrastructures de la Compagnie, et plus précisément, les portes ou les fenêtres qui se mettent sur la voie des machines d'extraction. Dans les archives, de telles pratiques sont

67. AN BB 18 1444 2367, « Coup d'oeil sur la grève des ouvriers mineurs de la Compagnie d'Anzin », 14 juillet 1846.

documentées dans le cas des grèves de février-mars 1848[68], 1855[69], 1862[70], 1864[71] et 1872[72] et 1878[73].

---

68. « Le lundi 28 février les ouvrier de la fosse la Cave ne se sont pas rendu à leur travail, au lieu de descendre ils ont été éteindre les feux des machines de St Louis et de la Bleuse-Borne et faire remonter les ouvriers – vers sept heures le rassemblement qui se trouvait à la Bleuse-Borne s'est dissipé. CHM 162W08, rapports hebdomadaires des fosses de la Compagnie des mines d'Anzin, 28 février au 4 mars 1848.
À cette occasion également, *Le Courrier du Nord* du 2 mars 1848, p. 1, précise que « les ouvriers se sont bornés à éteindre les feux sans commettre d'autres dégâts. »

69. *L'Écho de le Frontière*, du 13 février 1855 (p.3) rapporte que dans les premières heures de grève, des grévistes partis de quelques fosses de Trith-Saint-Léger et Saint-Vaast « se portèrent à quelques actes coupables, comme d'éteindre les feux d'une machine, d'empêcher les ouvriers bien intentionnés de vaquer à leurs travaux, de jeter des pièces de bois dans le fond d'un puits d'extraction, etc, etc. »

70. En 1862, des ouvriers entrés en grève à Vieux-Condé située à l'est du bassin d'Anzin, suivent la même manière de faire. Ils rejoignent Anzin par la marche, soit près de dix kilomètres, et tentent d'éteindre les feux à la fosse Bleuse-Borne « après avoir maltraité le portier qui voulait s'opposer à leur entreprise. » Ils se rendent ensuite à la fosse voisine de Thiers mais, précise l'article, « la présence d'esprit d'un maître porion empêcha la réussite. » *Le Courrier du Nord*, 23 mars 1862, p. 2.

71. Pour la grève de 1864, on a vu au début de ce chapitre que les premiers ouvriers entrés en grève le 20 septembre à la fosse Bleuse-Borne se rendent ensuite à la fosse voisine de Saint-Louis où ils empêchent « sans faire de bruit » les ouvriers qui y travaillent.
Un rapport du sous-préfet donne quelques indications sur la suite de la journée : « La soirée (du 20) avait été très mauvaise, des bandes d'ouvriers se dirigeaient sur Denain en faisant éteindre les feux des machines, menaçant ceux qui travailleraient, provoquant les autres au désordre. Informés à minuit nous avons occupé militairement les fosses, rassuré et ramené les bons ouvriers, arrêté 6 meneurs. » ADN M 626/5, pièce 98, sous-préfet au préfet, 20 septembre 1864.

72. En 1872, c'est un journaliste du quotidien *Le Temps* qui détaille ce qu'il a entendu au tribunal lorsque, une fois la grève terminée, des ouvriers sont jugés pour des actes de violence et d'entrave à la liberté du travail :

> « Je sors du Palais de Justice où se jugeaient cette après-midi des faits de ce genre, et j'ai entendu là des détails pris sur le vif qu'aucun journal, je crois, n'a encore donnés. Les bandes ne se contentaient pas de brandir des bâtons, de jeter des pierres. Sur certains points, on donnait deux minutes aux ouvriers pour quitter le travail, sans quoi on les prévenait qu'on allait les griller dans les générateurs. On annonçait à d'autres que, s'ils échappaient à une vengeance immédiate on les retrouverait plus tard. »

APP B A 185, extrait du journal *Le Temps*, 31 juillet 1872.

73. En juillet 1878 les ouvriers parviennent à faire éteindre les feux des machines à la fosse Rœulx à l'issue d'une négociation avec le directeur de la fosse. Un échange sur lequel je reviendrai en détail au chapitre 6 consacré aux modalités de négociation et de discussion entre les ouvriers et les autorités (patronales et préfectorales).

Ainsi que lors de la tentative de grève de 1879[74]. À chaque fois, les lieux, les acteurs, les manières de dire et de faire sont différentes.

Ce qu'il me semble important de souligner ici, c'est que toutes ces scènes qui se déroulent sur les carreaux de fosse se déploient dans des configurations très variables. Jamais deux tentatives de débauchage n'ont tout à fait la même physionomie. Les gestes et les paroles des grévistes varient : il y a des paroles adressées aux ouvriers pour leur demande de ne pas descendre dans les souterrains (les archives parlent de mots pour « exciter », d' « appels », de « clameurs », de « menaces » ; des demandes formulées aux machineurs, aux porions ou aux directeurs de fosse d'éteindre le feu des machines d'extraction ; des destructions de portes ou de vitres ; des échanges entre grévistes et chefs de fosse. Ajouté à cela, il faut imaginer tout ce que les récits laissent entendre en terme de paroles échangées entre les ouvriers : les mots qui circulent, les arguments qui s'affrontent. En 1862 par exemple, lorsque des ouvriers venus de Vieux-Condé se rendent dans de fosses d'Anzin pour tenter d'y faire cesser le travail, on lit dans un rapport de presse que « les mineurs d'Anzin ne se laissèrent nullement entraîner par l'exemple de leurs voisins[75]. » Malgré la présence des grévistes sur le carreau de la fosse où ils travaillent, ces ouvriers d'Anzin, collectivement, choisissent de ne pas entrer en grève.

Occuper les routes et les chemins

Au cours de la période étudiée, les carreaux de fosse ne sont pas les seuls lieux que les grévistes investissent pour tenter de débaucher d'autres ouvriers. Certains grévistes préfèrent tenter leur chance sur les chemins qui relient les fosses pour étendre leurs rangs ou intimider des ouvriers qui poursuivent le travail malgré la lutte engagée. Dans ce contexte, les routes et les chemins ne servent plus uniquement de lieux de passage pour les grévistes, permettant de relier une fosse à une autre, mais d'espaces de confrontations à géométrie variable. Pour parvenir à leurs fins, les gestes et les tactiques sont multiples : certains établissent des barrages, d'autres organisent des patrouilles, quelques-uns, enfin, se cachent dans le décor pour surprendre leurs cibles. En octobre 1866, le préfet détaille au ministre de l'Intérieur les pratiques mises en place par certains ouvriers durant la grève pour maintenir l'arrêt du travail à l'échelle du bassin :

---

74. À l'occasion de la tentative de grève menée par quelques ouvriers de Saint-Vaast pour débuter une grève, on lit qu'un ouvrier du nom de Oster, s'est mis à la tête de quelques ouvriers et a forcé les autres, par menaces et clameurs, à quitter les fosses d'extraction »
AN BB 24 851 9202, dossiers de recours en grâce, avis du Procureur de la République à la demande de grâce de l'ouvrier Émile Oster, 17 mai 1879.

75. *Le Courrier du Nord*, 23 mars 1862, p. 2.

> « J'allais oublier un détail qui a son importance et qui démontre qu'il y avait parmi les ouvriers une organisation dont il fallait immédiatement triompher à tout prix. De leur propre aveu ils faisaient chaque nuit des patrouilles et ces patrouilles, armées de bâtons, avaient pour mission de se placer sur les chemins à parcourir par les ouvriers se rendant aux fosses – on sait que c'est la nuit que commence la journée de travail du mineur – et de leur faire rebrousser chemin par la force[76]. »

Durant la grève de 1872, des modalités similaires sont mises en place pour empêcher les ouvriers non grévistes de rejoindre les fosses à charbon. C'est au cours du procès de plusieurs ouvriers accusés de violence et d'entrave à la liberté du travail que la scène est détaillée :

> « Considérant que dans la matinée du 27 juillet dernier, vers quatre heures, Gelet Victor (27 ans) attendait au passage les ouvriers qui se rendaient à la fosse, qu'il a interpellé plusieurs d'entre eux, en leur disant "si tu vas travailler, ou si tu ne t'en retournes pas tu recevras une trempe et tu seras tué". Considérant que Flament Théodore (22 ans) se trouvant aussi sur le passage des ouvriers, les a aussi interpellés en leur disant que s'ils allaient travailler ils auraient une danse. Considérant que les mineurs auxquels ils se sont adressés puisqu'ils se sont arrêtés et ont pris des chemins détournés pour se rendre à leur travail. Que les interpellations dont ils avaient fait l'objet étaient donc de véritables menaces dans le sens de l'art. 414, menaces qui ont produit leurs effets[77]. »

La justice, considérant que les paroles prononcées ont exercé leur effet (les ouvriers visés ont des chemins détournés pour se rendre au travail) condamne Gelet à deux mois d'emprisonnement et Flament à six jours au motif constaté « d'entrave à la liberté du travail ».

Pour faire obstacle aux ouvriers non-grévistes, certains viennent parfois de loin comme ce gréviste, lors de la grève de 1878 : « Moreau Léonard a été surpris par une patrouille d'infanterie entre la fosse Bleuse-Borne et le château de la Poussière où il était passé pour empêcher les ouvriers de se rendre au travail. Il y était venu du village de Bruai, c'est-à-dire de plus de trois kilomètres.[78] » En 1878 également on lit dans un rapport de la Compagnie l'altercation suivante entre un gréviste et un non gréviste : « Carlier Jules se retournant de travailler a entendu le nommé Renard Victor qui lui a crié, "*t'as té ertourner t'fourrage, tira pu demain*". Carlier avait une fourche à la main comme s'il venait de travailler aux champs[79]. » Lors de la tentative de 1879, le sous-préfet écrit dans

---

76. ADN M 626/6, non numéroté, courrier du préfet au ministre de l'Intérieur, 28 octobre 1866.
77. ADN 3 U 300/40, rapport d'audience du tribunal de Valenciennes, audience du 2 août 1872.
78. AN BB 24 851, dossiers de recours en grâce, note sur Moreau Léonard, 19 août 1878.
79. CHM 2421, courrier à Dréville, 25 juillet 1878.

l'un des télégrammes qu'il adresse au préfet : « Malgré les assurances de calme et de tranquillité que je vous avais transmises hier une alerte a eu lieu cette nuit à Saint-Vaast-La-Haut, territoire d'Anzin et de Valenciennes. On me signalait que des ouvriers armés de bâtons gardaient les différents chemins conduisant aux fosses afin d'empêcher leurs camarades de se rendre au travail[80]. »

Il est à noter que cette pratique qui consiste à occuper les routes ou les chemins pour empêcher d'éventuels non grévistes de se rendre aux fosses encore en activité n'est pas mentionnée dans les archives avant 1866. On ne sait pas si c'est à l'occasion de ce conflit que des ouvriers mettent en place pour la première fois cette technique ou si elle est appliquée dans les conflits qui précédent sans forcément être remarquée ou consignée par les autorités. Dans tous les cas, à partir de 1866, la pratique est courante et on la retrouve lors de chaque grève.

Pour ne pas être vus en avance par les ouvriers ou repérés par d'éventuelles patrouilles de soldats ou de gendarmes, certains grévistes choisissent de cacher leur présence. Les recoins, les fossés et les champs qui bordent les chemins reliant les fosses peuvent être utilisés comme des lieux de cachette. Lors de la grève de 1872, le sous-préfet informe le préfet des derniers agissements des grévistes : « On me communique le renseignement suivant de la Compagnie d'Anzin : les mineurs de la fosse de St Marc à Abscon prétendent ne pouvoir être sûrs de travailler demain parce qu'il reste beaucoup de grévistes cachés dans les blés autour d'Abscon : ce n'est peut-être qu'un prétexte ; mais il me paraît utile de vous le signaler[81] ».

Certains grévistes se donnent même beaucoup de mal pour surprendre leurs cibles, à l'image de ceux de 1872, certains grévistes de 1878 se donnent beaucoup de mal pour surprendre les ouvriers qui empruntent les routes pour rejoindre les fosses. Cet extrait du *Paris Journal* donne le ton d'un guet-apens haut en couleurs :

> « Avant-hier matin, trois chefs ouvriers parcouraient cette longue rangée de corons qui va d'Anzin à Saint-Vaast, et allaient dans chaque maison faire promettre aux mineurs de descendre dans la fosse. "Awi, awi" (oui, oui !), leur fut répondu sans opposition. Malheureusement, arrivés au bout de cette avenue, ils voient venir à eux deux inconnus armés de bâtons et couverts de peaux de mouton qui leur avaient permis de rester en embuscade sous la pluie : "T'as passé, fieux, mais te n'arpass'ras pont !" En effet, quand les employés voulurent repasser pour emmener les mineurs, des hommes armés de bâtons les accueillaient avec ces paroles : "Z'allez filer, o bien vous frez des tiètes d'mort !" Il fallut bien s'arrêter.

80. ADN M 626/8, pièce 100, télégramme du sous-préfet au préfet, 6 mai 1879.
81. ADN M 626/7, pièce 184, sous-préfet au préfet et au général, 25 juillet 1872.

> On alla chercher le poste de la gare d'Anzin, mais quand il arriva, tout avait disparu[82]. »

L'embûche décrite est élaborée : les déguisements, les bâtons, l'attente sous la pluie, l'apparition soudaine, le texte de menace qui l'accompagne, puis la disparition soudaine du groupe.

« "Si tu vas travailler, ou si tu ne t'en retournes pas tu recevras une trempe et tu seras tué" ; « "t'as té ertourner t'fourrage, tira pu demain" » ; « "Z'allez filer, o bien vous frez des tièt̀es d'mort !" » : dans ces quelques récits de confrontation, les paroles grévistes sont bien renseignées, citées à la lettre, si l'on en croit le détail des mots et des expressions. S'il nous a fallu jusqu'à présent supposer la majeure partie des paroles échangées entre les ouvriers depuis le commencement des grèves étudiées (les éventuels encouragement, arguments ou pourparlers sur le carreau de fosse ou au sein des cortèges par exemple) le texte gréviste, dès lors qu'il emprunte au registre de la violence verbale, trouve dans les archives un chemin d'exactitude. Comme pour les menaces, les injures proférées par les grévistes à l'encontre des non-grévistes au fil des conflits sont consignées dans les documents avec minutie.

En 1833[83] et en 1866[84] des non-grévistes sont hués sur le chemin des fosses. Lors de la grève de 1878, un courrier du sous-directeur Dumont au directeur de la Compagnie donne le détail d'une altercation survenue entre grévistes et non grévistes :

> « J'ai l'honneur de vous rendre compte que aujourd'hui vers 2 heures de relevée, alors que je reconduisais à leur domicile les ouvriers qui étaient remontés de la fosse, j'en accompagnais environ une quinzaine, lorsque arrivé au Trieu de Fresnes (Lieu Dit coron Bouillez) les nommés Magloire François et Urbain Victor, mineurs, faisant partie d'un groupe d'ouvriers qui stationnaient sur la route, s'adressèrent au nommé Fenzy Adolphe lui disant "Lâche, fainéant, vagabond, tu as levé la main de ne pas travailler, nous te tuerons". Nous avons invité ces deux mauvais sujets à cesser leurs invectives et à nous laisser continuer notre route les prévenant que nous rendrions compte à l'autorité judiciaire de leurs menaces[85]. »

Des grévistes font barrage aux ouvriers qui continuent de travailler malgré la grève. Cette fois-ci, ces derniers sont escortés par le sous-directeur des mines où ils se rendent chaque jour. Manifestement, c'est un vieux différend que cherchent à régler les ouvriers

---

82. APP B A 185, extrait du *Paris Journal*, 28 juillet 1878.
83. *Le Courrier du Nord*, « Bulletin judiciaire. Affaire des troubles d'Anzin. Intervention du procureur du Roi », 20 juin 1833, p. 3.
84. *La Grève des charbonniers d'Anzin en 1866*, *op. cit.*, p. 15.
85. CHM 2421, sous-directeur Millet au directeur Dumont, 29 juillet 1878.

Magloire et Urbain avec le dénommé Fenzy, une promesse non-tenue. Lui aurait juré de ne pas travailler. Mais les grévistes l'ont reconnu au milieu du groupe et l'avertissent de ce qui l'attend. Au passage, on remarque que la présence du sous-directeur n'empêche pas Magloire et Urbain de dire tout le mal qu'ils pensent de l'attitude de Fenzy. L'histoire ne s'arrête pas là, comme l'indique la suite du rapport :

> « Nous portons également à votre connaissance que le même jour vers 3 heures du soir alors que nous venions de remettre le livret d'un ouvrier de la division (Magloire Henri) nous avons du nous interposer pour éviter que le nommé Offre Régis, mineur à Bonnepart ne soit assailli et frappé par les nommés 1° Delacroix Augustin 2° Carlier François 3° Guerdin André tous trois mineurs demeurant au Trieu de Fresnes qui l'ont invectivé de la manière la plus ordurière et lui ont fait des menaces de mort s'il retournait au travail. »

Dans ces deux récits, la menace harmonise l'injure, les deux pratiques verbales vont ensemble pour déshonorer un peu plus l'adversaire et lui faire craindre des représailles. Au titre d'une matérialité des mots, menaces, ordres et injonctions ont cela en commun qu'ils en appellent à ce que la voix a de plus animé, de plus hostile, où le choix des accents, des hauteurs et des rythmes constitue un premier défi jeté de façon ostensible à l'écoute de l'autre.

Dans chaque cas, faut-il le rappeler, les injures et les menaces en question visent un voisin ou une voisine, un camarade de travail ou une connaissance du quartier qui refuse de suivre le chemin de grève ; jamais un parfait inconnu. Tout cela n'est certainement pas de nature à faciliter les échanges futurs. Il arrive même que la pomme de la discorde tombe sur la table des époux, changés, le temps d'une grève, en porte-voix intimes des camps opposés. Ainsi, en 1878, on lit dans une correspondance de la Compagnie qu'une femme nommée Midavoine a « disputé son mari parce qu'il travaillait. Elle lui a dit qu'il n'aurait pas à manger[86]. » L'histoire ne dit pas si l'homme, devant une assiette laissée vide, a changé d'avis.

Les formes de la « violence » grévistes

Lors de ces confrontations, il arrive que certains grévistes ne s'en tiennent pas aux mots face aux ouvriers non grévistes. Des coups, des empoignades, des jets de pierre accompagnent parfois les paroles de menaces ou d'injures.

Dans les archives, la nature et l'ampleur des violences commises sont rarement détaillées. Les rapports, les correspondances et les articles de presse mentionnent « la

86. CHM 2421, rapport de M. Dermoncourt, 16 juillet 1878.

violence » ou « les violences » des grévistes sans que ces termes ne soient véritablement précisés. Lors de la grève de 1837, le procureur général fait part dans un courrier au ministre de l'Intérieur des « violences envers d'autres ouvriers paisibles[87]. » En 1846, un article de *L'Écho de la frontière* parle des prétentions des grévistes « qui ne s'étaient produites jusque-là que par la violence[88] ». Lors des jugements de plusieurs ouvriers après la grève de 1855, les débats judiciaires mentionnent un certain Tonneau, lequel « a usé de violence pour amener quelques-uns de ces camarades à prendre part à la grève, et on lui reproche d'avoir déjà, en 1848, employé les mêmes moyens[89]. » Lors de la grève de 1866, le directeur de la Compagnie des mines fait état « de violences inouïes exercées par quelques mauvais ouvriers sur les bons dans la masse desquels elle a répandu la terreur[90]. » On voit à travers ces mentions, que la violence n'est jamais étayée par l'exposé des faits reprochés aux grévistes. C'est une pratique dont les contours restent vagues. Cette violence est-elle verbale ? Ou s'exprime-t-elle physiquement ?

On trouve toutefois au détour de quelques sources, des descriptions plus précises et factuelles de gestes ou de conduites permettant de définir les contours des « violences » attribuées aux mineurs grévistes. Dans un courrier adressé au préfet lors de la grève de 1872, le directeur des mines regrette que les troupes déployées dans le bassin pour faire cesser la grève ne le soient pas en nombre suffisantes « pour empêcher la circulation d'hommes armés de bâtons qui frappent nos ouvriers et les empêchent de revenir au travail[91] », sans que l'on sache exactement qui sont ces hommes armés ni quel est leur nombre. Lors de la grève de 1878, le un courrier d'un sous-directeur de mine adressé au directeur de la Compagnie indique que plusieurs ouvriers non grévistes ont été jetés dans un abreuvoir par des grévistes[92]. Durant la même grève, on lit :

> « Garnez Benoit, moulineur chef de poste à Dutemple, demeurant à Petite-Forêt a continué à venir à son poste pendant les premiers jours de la grève malgré les menaces dont il était l'objet. Les grévistes pour se venger lui ont arraché complètement un champ de pommes de terres - Le dégât est évalué à environ 24[f].

87. AN BB 18 1247 5358, pièce 1039, procureur général au ministre de l'Intérieur, 12 juillet 1837.
88. *L'Écho de la frontière*, 16 juillet 1846, « Troubles d'Anzin », p. 1.
89. *Le Courrier du Nord*, 13 mars 1855, « Tribunal correctionnel de Valenciennes – Audience du 10 mars – Tentative de grève des mineurs », p. 3
90. ADN M 626/6, non numéroté, lettre du directeur général de la Compagnie au ministre des Travaux publics, non datée (1866, fin de la grève).
91. ADN M 626/7, pièce 96, lettre du directeur des mines d'Anzin au préfet, 26 juillet 1872.
92. CHM 2421, Morchipont au directeur Dumont, 27 juillet 1878. :

> Garnez a 3 enfants en bas âge. C'est un ouvrier très courageux. J'ai l'honneur de proposer un secours en sa faveur[93]. »

Enfin, à l'occasion de la grève de 1880 enfin, le procureur général télégraphie au préfet l'information suivante, survenue le 28 octobre, au septième jour de grève :

> « Je viens d'arriver à Denain un incident vient de se produire mais les suites n'en ont pas été graves. Rassemblement de femmes s'est porté à la rencontre des mineurs venant du travail. Trois de ces derniers ont été menacés et de la boue et des pierres ont été jetées contre eux par diverses femmes. La gendarmerie et le commissaire de police ont dispersé l'attroupement. Deux femmes qui s'étaient signalées par leur violence sont l'objet de procès verbaux et seront poursuivies d'urgence correctionnellement[94]. »

Le 5 novembre, huit femmes âgées de 25 ans à 49 ans, toutes « ménagères demeurant à Denain » sont jugées devant le tribunal de première instance de Valenciennes pour cet « incident ». Le jugement décrit, en ces termes, les faits reprochés à ces femmes :

> « Considérant qu'il résulte de l'instruction orale et des débats que les huit prévenues ont à Denain, ensemble et de concert, le 28 octobre 1880 en jetant des pierres à des ouvriers mineurs qui sortaient du travail, tandis que leurs camarades étaient en grève, en injuriant ces ouvriers, en faisant partie de l'attroupement qui les a frappés ou injuriés, tenté d'amener ou de maintenir à l'aide de voies de fait, violences, menaces ou manœuvres frauduleuses, une cessation concertée de travail dans les mines de Denain, à l'effet de forcer à la fausse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice du travail et de l'industrie[95]. »

À l'issue des audiences, ces femmes sont condamnées à six jours de prison et cinquante-neuf francs d'amende au motif « d'entraves à la liberté du travail. »

Dans les archives, les récits qui rendent compte des confrontations entre grévistes et non-grévistes opposent la véhémence de quelques ouvriers à l'impuissance de masses assaillies. Ce sont les « bons » ou les « pauvres » travailleurs que des grévistes mal intentionnés réduisent à l'état de cibles muettes. À bien y regarder, les non-grévistes ne figurent pourtant pas en victimes passives des grévistes. En sourdine ou avec éclats, eux aussi s'organisent contre les porteurs de grèves et l'injonction qui leur est faite de quitter leur poste.

---

93. CHM 2421, grève de 1878, courrier du sous-directeur de Saint-Vaast au directeur Dumont, 30 juillet 1878.
94. ADN M 626/10, pièce 80, télégramme du procureur général au préfet, 28 octobre 1880.
95. ADN 3 U 300/42, non numéroté, rapport d'audience du tribunal de Valenciennes, 5 novembre 1880.

Ripostes des ouvriers non grévistes

Il y a les tactiques douces, fréquentes au cours des conflits étudiés. Celles qui consistent à passer entre les gouttes, à avancer discrètement en évitant les embûches, à ne pas répondre à la provocation pour ne pas aggraver le conflit. En 1848, on signale des ouvriers qui « disaient tout bas : "nous voulons travailler, mais que l'on nous protège"[96] » Nombre de mineurs souhaitant poursuivre leur travail évitent d'entrer en contact avec les cortèges et les non-grévistes ; ils « s'échappent[97] » à leur arrivée. Aussi, maintes fois au cours du siècle étudié, les ouvriers souhaitant travailler se cachent à l'arrivée des cortèges grévistes ou changent de direction[98]. Une autre tactique consiste à se déguiser pour ne pas révéler sa volonté de travailler. « Les choses en sont au point que, dans certaines fosses, des ouvriers arrivent au travail avec leurs habits du dimanche sous le bras et mettent ces vêtements dans la fosse lorsque leur tâche est terminée afin de ne pas être reconnus à leur sortie[99]. » En 1880 également, un rapport de la Compagnie mentionne un ouvrier non gréviste qui « vient d'arriver avec ses vêtements de fosse sous son paletot[100]. »

Au contraire, certains ouvriers préfèrent rendre la pareille. Voix pour voix, coup pour coup. Les récits de confrontations physiques sont nombreux. En mars 1848, on lit ce récit d'une altercation entre grévistes et non-grévistes. C'est le chef de fosse qui raconte :

> « Vers quatre heures du soir des ouvriers déplacés venant de Fresnes et Vieux-Condé annoncèrent que le travail était repris à Anzin. Les plus méchants leur disaient cela n'est pas vrai, les bons au contraire prirent courage et vinrent se grouper près des bureaux demandant à se réunir pour travailler, mais en même temps à être protégés. Nous nous mimes au milieu du groupe pour encourager ceux qui voudraient s'y réunir, disant nous travaillons. Alors un nommé Wattelet dit le Cuirassier entra au bureau s'y opposant par ces mots "on ne travaillera pas tant que je ne le commanderai. Je suis le Maire de la Bellevue." Nous le jetâmes à la porte, là, au milieu du groupe, un brave ouvrier Jean Baptiste Dutemple, machineur (Récompense à donner à Dutemple) lui dit "fainéant, puisque tu m'empêches de travailler peux-tu me nourrir à rien faire ? – Je va te prouver que j'ai de meilleurs bras que les tiens" – d'un coup de poing il le renversa et se jeta dessus, ce n'est qu'avec peine qu'on le tira de ses mains. Cette rixe fut suivie de

96. CHM 162W218, rapports hebdomadaires des fosses de la Compagnie des mines d'Anzin, 1 au 10 mars 1848.
97. *La France*, 20 juillet 1878, p. 1.
98. ADN 3 U 300/40, rapport d'audience du tribunal de Valenciennes, audience du 2 août 1872.
99. ADN M 626/6, non numéroté, préfet au ministre de l'Intérieur, 28 octobre 1866.
100. CHM ARCH 2422, M. Lemaire à M. Dumont, 26 octobre 1880.

> bravos parmi les bons ouvriers, un grand nombre disait travaillons, et partaient dans toutes les directions pour prendre leurs vêtements[101]. »

En 1878, alors que la grève est terminée depuis quelques jours et que les ouvriers ont tous repris le travail sans obtenir ce qu'ils demandaient, on lit dans une correspondance de la Compagnie :

> « Hier vers 3 heures après-midi deux ouvriers de Denain se sont promenés à Démézières disant partout qu'ils étaient prêts avec leurs camarades à se mettre en grève et qu'il faudrait alors se joindre à eux. Ces deux individus paraissaient âgés de 25 à 30 ans, étaient vêtus de pantalon et jupon en toile bleue. L'un d'eux se tenait un peu bossu. Les ouvriers de La Sentinelle les ont assez mal reçus, les ont maltraités de fainéants, et leur ont dit aussi que s'ils venaient à leur tour ils recevraient des coups[102]. »

On note dans ces deux extraits que les non-grévistes utilisent l'injure de « fainéant » contre les grévistes. L'insulte, à l'évidence, jouit d'un pouvoir de réversibilité puisque les grévistes l'utilisent aussi contre les non-grévistes. Des deux côtés, le choix de l'injure n'est certainement pas laissé au hasard de l'emportement ou de l'improvisation. « Assurément, les noms injurieux ont une histoire, laquelle est invoquée et renforcée au moment de leur énonciation[103] » écrit Butler dans son essai sur le langage. C'est une manière d'historiciser le language et les processus d'assujettissement qu'il peut entraîner. Dans l'acte d'injure, pourrait-on dire, l'histoire individuelle du sujet visée s'efface au profit de l'histoire de l'injure qui le vise. Qu'importe *qui* tu es, voilà ce *que* tu es. Dans le bassin minier du Nord de la France, au XIX^e^ siècle l'insulte a sa propre histoire. « La plus grave insulte qui pût être infligée était le mot "*Fainéant*"[104] » notait André Jurénil dans son ouvrage sur la région. Faire néant, ici, est une affaire de point de vue. L'accusation de fainéantise n'est d'ailleurs pas le privilège des ouvriers. Les autorités et les dirigeants de la Compagnie y vont aussi de leur bon mot contre les grévistes, sous des formes littérales ou plus imagées. En 1837, le Procureur général à propos des grévistes : « Ils ne demandent évidemment une augmentation de salaire que pour gagner beaucoup en peu de temps, afin de travailler le moins possible[105]. » Tandis que l'associé-régisseur de la

---

101. CHM 162W218, rapports hebdomadaires des fosses de la Compagnie des mines d'Anzin, 1 au 10 mars 1848.
102. CHM 2421, courrier du sous-directeur de Saint-Vaast au directeur général, 9 août 1878.
103. Judith BUTLER, *Le Pouvoir des mots*, Paris, Amsterdam, 2017 [1997], p. 64.
104. André JURÉNIL, *Denain et l'Ostrevant depuis 1712*, p. 169.
105. AN BB 18 1247 5358, pièce 1044, procureur général au ministre de l'Intérieur, 17 juillet 1837.

Compagnie écrit au préfet en 1850 : « J'affirme que les mauvais ouvriers, les fainéants seuls se plaignent de leur tâches[106] ».

Dans les archives, on trouve également des récits de confrontation au cours desquelles des ouvriers viennent en aide aux autorités pour faire interpeller les grévistes. Ici et individuellement, en dénonçant les ouvriers qui prennent part à la grève[107], ou là, collectivement, en épaulant le garde-champêtre lors d'une arrestation[108].

3. Toc ! Toc !

Sur les carreaux de fosses ou à proximité, lieux de concentration de toutes les activités minières, les confrontations et les échanges entre ouvriers sont donc nombreux et variés. Au cours des conflits étudiés, d'autres espaces sont investis par les ouvriers grévistes pour étendre leurs conflits, sceller des alliances ou engager des non grévistes à cesser le travail.

Les corons d'Anzin

Nous avons vu plus haut la nature du territoire qu'occupe et aménage la Compagnie d'Anzin depuis sa création au milieu du XVIII^e^ siècle. Confrontées, dès le début du XIX^e^ siècle à l'engorgement de l'habitat rural disponible[109], la Compagnie choisit d'assurer elle-même la construction et l'administration des logements. Elle fait bâtir, dès 1826, de longues enfilades de maisonnettes mitoyennes à proximité des puits de mine, qu'elle loue à ses ouvriers. Ce sont les « corons », qu'Émile Zola, de passage à Anzin en 1884 pour préparer *Germinal* décrit ainsi dans ses notes :

> « Deux rangs de maisons collées dos à dos. Un petit trottoir de briques, sur champs. De l'autre côté de la rue, des jardins sales, plantés d'arbustes maigres,

106. ADN M 620/12, non numéroté, associé-régisseur de la Compagnie d'Anzin au préfet, 17 mars 1850.
107. Au sujet d'un mineur non-gréviste que la Compagnie félicite à la fin de la grève de 1878 : « Il n'a pas cessé de travailler un seul jour depuis la grève, a souvent été chercher ses camarades pour les emmener au travail et nous a mis au courant des complots qui se tramaient dans les corons. » CHM 2421, Doumont à Dumont, 22 juillet 1878.
108. « Il est venu à Denain hier soir un certain nombre d'ouvriers étrangers à la Division (…). Il y en avait d'Haveluy, Hérin, Sentinelle, etc. Nos chefs les ont soignés de près, de sorte qu'ils n'ont pas pu autant faire qu'ils le pensaient sur nos ouvriers. Deux mineurs qu'on croit être de la sentinelle se faisant plus remarquer que les autres, le garde champêtre voulu s'en emparer, il ne put en tenir qu'un qui essaya de s'échapper, en donnant des coups au garde. Celui-ci réclamant main forte une douzaine de nos ouvriers empoignèrent cet étranger et le transportèrent à la mairie. » CHM 2421, Delaby à Dumont, 23 juillet 1878.
109. Philippe GUIGNET, « La genèse des petites villes du bassin minier du Valenciennois au XVIII^e^ siècle. Contribution à l'étude des effets démographiques du développement des charbonnages », *Revue du Nord*, tome 70, numéro 279, Octobre-décembre 1988, p. 691-716.

> sans allées tracées, très peu cultivés. Des puits communs, des lieux communs, les sèment de constructions rondes en brique noircies salies. Pas de séparation, quelques clôtures éventrées. Vieux baquets, vieux ustensiles traînant. Un chemin de fer, faisant une courbe, diminuant les derniers jardins qui ne deviennent à rien – Devant chaque maison, des tonneaux posés pour recevoir l'eau pluviale, qui est meilleure pour la lessive.
> On entre dans la pièce du bas qui est de plain-pied. Mur et plafond peint en clair très clair. Sol dallé très proprement ; le dimanche, on lave et on jette sur le carreau un sable blanc (Creil) coûtant assez cher (Tout le monde emploie ce sable !). – Meubles d'ouvriers, un buffet en sapin verni, une table, des chaises, ailleurs une grande armoire, etc… – Un coucou – La cheminée haute contient au milieu une grille à charbon, où le feu est allumé. Il brûle mal. […] En temps de grève, la C^ie^ supprime le charbon. – Dans cette pièce du bas, tout le monde vit, le père, la mère, des enfants. Plus il y a d'enfants, et moins c'est propre. En bas une cave, dans laquelle on descend par une sorte d'armoire. On monte en haut, par une porte à côté. – En haut, un couloir d'abord où les enfants couchent. Puis une chambre pour le père et la mère, dans laquelle il faut bien aussi que des enfants se trouvent parfois[110]. »

Le coron décrit par Zola est à Anzin. Il y à d'autres quartiers comme celui-ci sur le territoire de la Compagnie, tous construits selon le même modèle et dans le même objectif. Ce sont de « jolis logements[111] », selon l'appréciation et les termes du préfet du Nord en 1866, qui n'y vit pas.

La population de ces quartiers est exclusivement ouvrière, embauchée ou retraitée de la Compagnie. Seules les familles peuvent loger dans les corons. Les hommes célibataires logent dans les villages, souvent éloignés, ou parfois dans un maison du coron qu'il sous-loue[112]. Pour la Compagnie, les logements favorisent le recrutement de travailleurs que la pénibilité du travail minier rebute. Car la mine, « dévoreuse d'hommes[113] », exige un effort humain continu pour produire ce pain de l'industrie qu'est le charbon. Il s'agit alors pour la Compagnie d'attirer la main-d'œuvre et la fixer aux abords des fosses à travers la

---

110. Émile ZOLA, « Mes notes sur Anzin », dans Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale*, *op. cit.*, p. 46-47.
111. ADN M 626/6, non numéroté, préfet au ministre de l'Agriculture, 30 octobre 1866.
112. « Les habitations ouvrières, dans tous les pays où on les a établies, n'abritent que des familles de mineurs. Le célibataire prend le plus souvent pension chez l'ouvrier marié, où il partage, à prix débattu, le vivre et le couvert. » C'est notamment le cas du personnage de Lantier, dans *Germinal*. Louis SIMONIN, *La Vie souterraine*, *op. cit.*, p. 265.
113. Joël MICHEL, *La Mine, dévoreuse d'hommes,* Paris, Gallimard, 1993.

mise en place d' « avantages en nature[114] ». Au milieu des années 1870, la Compagnie environ 2 200 maisons où logent les ouvriers et leurs familles[115].

La vie dans les corons est rythmée par la mine. Les ouvriers quittent ensemble les logements pour se rendre dans les puits où ils travaillent et rentrent ensemble une fois leur journée terminée. Les vies, domestiques et professionnelles, sont réglées sur le rythme du travail. Quelques centaines de mètres seulement séparent la mine du domicile. Comme le souligne Lion Murard et Patrick Zylberman, dans le bassin minier d'Anzin au XIX^e siècle, « les territoires respectifs de la mine et du coron communiquent, glissent et coulissent l'un vers l'autre, se recouvrent partiellement et s'enchevêtrent ; là les frontières se font imprécises et perdent de leur consistance[116]. »

Dans certains cas, les habitations des corons tutoient franchement le carreau de fosse, leurs toits et leurs façades en permanence salis par les résidus de charbon, poussières noires en été, boue en hiver. Il faut un ménage quotidien pour en venir à bout. Sur le pas de sa porte ou à la fenêtre, au milieu d'un paysage industriel monotone, on regarde la mine, on entend la mine, on respire la mine ; manières d'habiter la mine, littéralement.

Dans les corons : naissance de la grève

Nous avons vu en introduction que plusieurs historiens et historiennes évoquent dans leurs études les corons comme des lieux de propagation des grèves.

---

114. Louise TILLY, « Coping with company paternalism », *Theory and Society*, volume 14, numéro 4, 1985, p. 413.

115. Répartition des ouvriers dans les logements administrés par la Compagnie (Données extraites et calculées à partir de : CHM 6155, « Maisons ouvrières – Situation des maisons au 1er septembre 1874 ») :

Division	**Nombre d'ouvriers**	**Nombre de logements**	**Part d'ouvriers logés par la Compagnie (en %)**
Anzin	1 365	221	16
Saint-Vaast	1 521	330	21
Hérin	1 278	166	13
Denain	2 484	866	34
Abscon	3 253	404	12
Fresnes - Thiers	1 499	97	6
Vieux-Condé	1 602	101	6
TOTAL	13 000	2185	15,42

116. Lion MURARD, Patrick ZYLBERMAN, *Le Petit travailleur infatigable ou le prolétaire régénéré : Villes-usines, habitat et intimités au XIX^e siècle*, Fontenay-sous-Bois, Recherches, 1976, p. 173.

Yvette Savary qui a consacré une recherche sur la condition des mineurs d'Anzin au XIXe siècle décrit un « moyen couramment employé » par les ouvriers pour propager leurs grèves au cours du siècle, notamment lors du conflit de 1866 dont elle donne un aperçu : « Les groupes de mineurs, armés de bâtons parcourent les rues, démontent les volets, cassent les vitres, frappant aux portes, pénètrent dans les domiciles des ouvriers paisibles pour les convaincre à les suivre, les entraîne de force. Les femmes se joignent parfois à leurs maris, et les excitent[117]. »

Dans l'étude de Michelle Perrot sur les grèves ouvrières en France entre 1871 et 1890, on lit à propos des conflits de mineurs que « beaucoup de grèves éclatent à l'aube, le lundi notamment (ainsi en est-il dans *Germinal*), brusquement mûries pendant la nuit ; les militants passent de coron en coron, frappant aux portes, glissant des billets, fixant des lieux de rassemblement ; au petit jour, les mineurs glissent silencieusement vers les bois ou les carrières de leurs rendez-vous ; parfois, ils parcourent le village en chantant[118] ». L'historienne précise que les grèves survenues dans le bassin minier d'Anzin en 1866 et 1880, mais aussi celles de Montceau-les-Mines en 1878, Lourches en 1879, Lens en 1880 ou Douai en 1889 (tous bassins voisins de celui d'Anzin) sont déclenchées par des ouvriers après les quelques passages menés dans les quartiers ouvriers.

« C'est aussi dans le coron que mûrit la révolte germée au fond de la mine[119] » écrit Joël Michel. Ainsi la grève paraît se déployer entre ces deux espaces : les souterrains et les logements, ces derniers agissant comme catalyseur de la « révolte ». Dans leur étude, les historiens Bernard Plessy et Louis Challet parlent eux de « l'action de quelques meneurs pendant la nuit[120] » et Samuel Hayat, dans son article sur les grèves survenues à Anzin évoquent un procédé similaire notamment en 1878 : ces « promenades de nuit, en "bande" ou en "groupe", permettent aussi de passer de maison en maison pour encourager les mineurs à ne pas descendre – souvent par la menace, à en croire les témoignages des grévistes licenciés qui tentent de se faire réembaucher après la grève[121]. »

Manifestement il se passe quelque chose dans les logements de mineurs en amont des départs de grèves et qui faisait déjà écrire au chansonnier Jean-Baptiste Clément dans son texte « La grève », à la toute fin du XIXe siècle[122]. Au milieu du texte, on lit ces quelques paroles propres à la situation des mineurs :

---

117. Yvette SAVARY, *La Condition du mineur…*, *op. cit.*, p.123.
118. *Ibid.*, p. 418.
119. Joël Michel, *La Mine dévoreuse d'hommes*, *op. cit.*, p. 49
120. Bernard PLESSY, Louis CHALLET, *La Vie quotidienne…*, *op.cit.*, p. 289.
121. Samuel HAYAT, « Une politique en mode mineur », *art. cit.*, p. 137.
122. Jean-Baptiste CLÉMENT, *La Chanson populaire*, Paris, Bibliothèque ouvrière socialiste, 1900, p. 18-20.

Dans tous les corons d'alentour
On a jeté le cri d'alarme ;
On est sans argent et sans arme,
Et c'est demain au petit jour.
Mais qu'importe ! si dans la mine
On ne peut vivre en travaillant,
Mieux vaut mourir en combattant...
Debout ! Et guerre à la famine!

« Cris d'alarme », « promenades », « menaces », « encouragements », « billets » glissés sous les portes… les mentions employées ici sont brèves, mais elles donnent une première impression de ce qui semble se dérouler dans les corons de mineurs au cours des grèves. Il faut désormais enquêter sur ces occurrences de bruit afin d'en comprendre le déroulé et la signification, voir dans les archives comment sont décrits ces épisodes et ce qui les composent en termes de gestes et de parole. Quelle est la nature exacte de ces promenades d'apparence bruyantes ? À quelle fréquence ces épisodes de bruit interviennent-ils au cours du siècle ? Que disent, que font les ouvriers grévistes ? Et les autres ? Comment sont-ils entrainés dans la « révolte » ?

Éclats sonores et vocaux

Lors des grèves de 1855, 1864, 1866, 1872 et 1878, à quoi il faut ajouter la tentative de grève de 1879, des ouvriers mineurs sont mentionnés dans les archives parcourant les corons, la nuit, afin d'y réveiller les ouvriers endormis et les engager à la grève. Dans les documents, ces récits multiples se répondent. Les attitudes, les voix, les sonorités de ces passages dans les corons sont dépeintes selon des configurations variables. Parfois les descriptions sont détaillées et permettent de savoir exactement comment s'organisent ces pratiques. D'autres fois les archives ne donnent des événements qu'une simple mention. Il faut alors se satisfaire de savoir qu'il s'est passé quelque chose, sans pouvoir approcher avec précision les gestes et les voix qui composent les passages de grévistes dans les corons. Voyons d'abord comment sont présentés ces événements dans les archives et à quels moments des grèves ils interviennent.

Le matin du 9 février 1855, quatre-vingt ouvriers, parmi lesquels une grande majorité de hercheurs, refusent de descendre dans les souterrains tant que leurs salaires ne sont pas augmentés. Un journaliste du *Courrier du Nord* écrit à cette occasion : « par suite d'un mot d'ordre dont il paraît assez difficile de découvrir l'origine, la plupart des ouvriers mineurs des fosses de Saint-Vaast-là-Haut, s'abstinrent de descendre dans les mines, en déclarant qu'ils refusaient de travailler jusqu'au moment où la Compagnie aurait

augmenté leur salaire, devenu, disaient-ils, insuffisant par suite de la cherté des vivres[123] ». Quel est donc ce mot d'ordre, et où a-t-il circulé parmi les ouvriers ? Un journaliste de *L'Écho de la frontière*, visiblement plus informé des circonstances, précise la nature des événements survenus :

> « Vendredi dernier a vu naître, et nous nous hâtons de le dire, samedi a vu mourir cette entreprise, qui ne serait que ridicule, si elle n'était odieuse. Quelques ouvriers, une petite portion sans doute, des mines de la Compagnie d'Anzin, avaient comploté, à ce qu'il paraît, d'organiser une grève pour parvenir à une augmentation de salaire. On sait maintenant comment se forme une grève. Partout les plus mutins se connaissent entre eux ; il suffit que quelques-uns se donnent le mot, conviennent de l'heure de la nuit où on ira frapper aux portes des autres ouvriers pour les faire lever et se faire suivre, sous peine d'être battus, puis aillent en troupes empêcher les machines de marcher, les bons ouvriers de descendre dans les fosses, et la grève est faite[124.] »

Le 20 septembre 1864 plusieurs ouvriers d'Anzin entrent en grève car ils dénoncent des retenues sur leurs salaires de la part de la Compagnie. Dans un courrier en date du 22, le sous-préfet écrit au préfet que « quelques mauvais sujets ont fait du tumulte et brisé les fenêtres et les portes des habitations de plusieurs mineurs qui ont travaillé hier. L'intervention de la police a amené l'arrestation de ces perturbateurs[125]. »

La pratique des grévistes d'octobre 1866 semble à tout le moins similaire. La grève débute le 23 lorsque, vers 4h du matin, des mineurs des fosses d'Hérin, Davy, la Réussite, Tinchon et Dutemple à Anzin, soit six-cent-cinquante ouvriers au total, refusent de descendre dans les souterrains et avaient déclaré la grève. Le jour même, quelques heures après la déclaration de grève, la direction de la Compagnie annonce aux mineurs l'augmentation de vingt-cinq centimes décidée la veille par les actionnaires. À cette annonce, plusieurs centaines d'ouvriers acceptent de reprendre le travail. D'autres ouvriers en revanche, refusent de reprendre le travail et demandent une augmentation plus conséquente. Ils forment de nouveaux cortèges et sillonnent le bassin pour mettre les fosses à l'arrêt. La nuit, ces grévistes se rendent à Denain et multiplient les appels à la grève comme l'atteste ce rapport établi par le préfet au moment des faits :

> « Dans la nuit du 23 au 24, des groupes se formèrent à Anzin et bientôt leur intention de se diriger sur Denain fut évidente. Ils traversèrent les corons habités par les mineurs dans la commune de Trith St Léger et d'Hérin, frappant aux

123. *Le Courrier du Nord*, 13 février 1855, p. 2.
124. *L'Écho du Nord*, 13 février 1855, p. 2.
125. ADN M 626/5, pièce 87, sous-préfet au préfet, 22 septembre 1864.

> portes avec des bâtons, cassant les vitres, allant même jusqu'à blesser les ouvriers qui refusaient de les suivre. Vers onze heures, un attroupement de plus de 200 personnes parcourait tout Denain, injurieux, vociférant et cherchant à exciter par des menaces à la grève générale. Informé à minuit par le Commissaire central de Valenciennes qui avait été envoyé sur les lieux. M le Sous Préfet parti vers deux heures du matin de la gare de St Vaast avec 200 hommes de la garnison de Valenciennes, en laissa 100 dans les différents villages que les bandes parcouraient et arriva à Denain avec le soutien de la troupe. Tout était redevenu calme[126]. »

En complément, voici le détail des faits dressé lors de l'audience du tribunal de Valenciennes le 14 novembre 1866, où comparaissent les ouvriers poursuivis pour leur participation à la grève :

> « Vingt-huit mineurs sont assis sur les bancs de la police correctionnelle. La plupart ont subi une détention préventive de trois semaines environ ; vingt-six sont encore détenus ; deux, laissés en liberté, ont été appelés à l'audience par citation directe. Tous sont prévenus d'avoir (à Hérin, Desmaizières, Trith, Saint-Léger, Denain, Bellevue, Escaudin, Abscon et Anzin, les 23, 24, 25, 26 et 27 octobre 1866, soit ensemble et de concert avec d'autres, soit séparément, soit comme auteurs principaux, soit comme complices pour avoir aidé ou assisté les auteurs du délit dans les faits qui l'ont préparé, consommé ou facilité, ou pour y avoir provoqué par promesses ou menaces, ou pour avoir donné des instructions pour le commettre) amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail, délits prévues par les articles 414, 59 et 60 du Code pénal.
> […]
> Il résulte de cette instruction, en ce qui concerne les faits délictueux reprochés aux prévenus, qu'une coalition des mineurs d'Anzin s'était formée, dès le 22 octobre, pour obtenir une augmentation de salaire ou la cessation de certains procédés de fixation du salaire employés à Anzin, cinq à six cents mineurs, au lieu de se borner à cesser le travail ou à demander leurs livrets, parcoururent les rues, du 23 au 24, se livrant à un tapage injurieux et nocturne, troublant la tranquillité de leurs camarades endormis et celles des habitants, démontant quelques volets, cassant quelques vitres, frappant aux portes, pénétrant, pour les y chercher, dans le domicile de certains de leurs camarades ; que quelques-uns ont proféré des propos grossiers ou menaçants ; que des rixes particulières ont eu lieu ; que les femmes surtout paraissaient exaltées ; que plusieurs d'entre elles suivaient leurs maris et les excitaient[127] ».

126. ADN M 626/6, non numéroté, préfet au ministre de l'Intérieur, 26 octobre 1866.
127. *La Grève des charbonniers d'Anzin en 1866*, Paris, Picard, 1866, p. 11-14.

L'épisode est manifestement plus agité qu'en 1855, plus hostile. Plus long aussi. Le document parle de « trois heures d'appels[128] » lancés à l'attention des habitants des corons.

Lors de la grève de juillet 1872, la mention de tels passages dans les corons est plus sommaire. On lit simplement dans un télégramme du sous-préfet que dans la nuit du 22 au 23 février, soit le jour des premiers signes de grève dans le bassin d'Anzin lendemain de un télégramme du sous-préfet mentionne que « quelques meneurs ont cherché cette nuit à soulever les corons[129]. »

En 1878, au cours de la grève débutée le 16 juillet dans une fosse d'Anzin, plusieurs sources font état de pratiques semblables. On lit d'abord dans le rapport qu'adresse le 25 juillet un employé de la Compagnie d'Anzin à son directeur : « J'ai l'honneur de vous donner à titre de renseignements, les noms des ouvriers mineurs qui ont parcouru divers corons d'ouvriers, ce matin vers 3 heure, en frappant aux fenêtres à coups de bâton, menaçant les ouvriers qui devaient se rendre au travail, vers 4 heure du matin[130]. » Détaillant le même événement, un article du *Paris Journal* précise « qu'une bande de grévistes a parcouru, du 25 au 26, tous les corons d'Abscon, en frappant aux fenêtres et en menaçant les mineurs qui se rendraient au travail[131]. » Puis une fois la grève terminée (aux alentours du 28 juillet, les ouvriers reprennent le travail sans obtenir ce qu'ils demandaient) on lit que des ouvriers, cherchant manifestement à relancer la grève, « sont allés alors à la Petite Forêt, refuge des coupables, où ils ont frappé aux portes de plusieurs ouvriers pour les engager à les suivre. Ils ont pris ensuite le chemin de la Sentinelle où deux d'entre eux ont été saisis par la gendarmerie pour avoir fait du tapage dans les corons[132]. »

La dernière occurence de ces pratiques relevée dans les archives concerne une tentative de grève en 1879. Au mois d'avril, les ouvriers de Lourches, bassin minier situé au sud-ouest de celui d'Anzin, sont au seuil d'une nouvelle grève. Leurs réclamations, chaque jour, se font plus nombreuses, plus vives. Le 29 avril, la contestation gagne en intensité : « Les ouvriers mécontents d'une réorganisation du travail opérée par le nouvel Ingénieur, M. Mougaride, ne se contentent pas de murmurer mais ils expriment leur opinion d'une manière ostensible[133]. » Les ouvriers réclament le renvoi immédiat d'un supérieur qu'ils jugent trop autoritaire. « C'est la note dominante de la grève qui se fait

128. ADN M 626/6, non numéroté, rapport du commissaire de police, 24 octobre 1866.
129. ADN M 626/7, pièce 367, télégramme du sous-préfet au préfet, 23 juillet 1872.
130. CHM 2421, courrier à Dumont, 25 juillet 1878.
131. APP B A 185, pièce 109, extrait du *Paris Journal*, 28 juillet 1878.
132. CHM 2421, courrier de Doumant à Dumont, 7 août 1878.
133. ADN M 626/8, pièce 189, ingénieur des mines d'Anzin au préfet, 26 avril 1879.

aux cris de *Vive Mathieu, A bas l'ingénieur*[134] » commente le sous-préfet en poste au moment des faits. De quoi inquiéter les autorités de l'arrondissement qui craignent une contagion de la grève au bassin d'Anzin, plus important, plus peuplé.

Pour parer aux éventuels troubles la surveillance est renforcée dans l'ensemble du bassin. Des gendarmes et des troupes sont déployées en prévention sur différents points stratégiques (fosses à charbon, routes et chemins fréquemment empruntés par les ouvriers). À l'est du bassin, la rumeur d'une nouvelle grève déclenchée à Dorignies se propage, tout au moins ce sont les renseignements recueillis sur le terrain par le commissaire central de police. Des « propos alarmants », des « bruits exagérés[135] » objecte en réponse le sous-préfet, qui tente dans un courrier de rassurer le préfet. Mais le 5 mai, des ouvriers du bassin d'Anzin tentent d'étendre le conflit à leur localité. On lit, dans un dossier judiciaire constitué après les faits dans le cadre de la demande de recours en grâce formulée par les ouvriers impliqués dans cette tentative, que :

> « Dans la nuit du 5 au 6 mai 1879, un certain nombre d'ouvriers mineurs se trouvaient réunis dans un cabaret de la banlieue de Valenciennes, du lieu-dit St Vaast-là-haut, hameau habité presque exclusivement par les ouvriers mineurs de la Compagnie d'Anzin. Vers onze heures du soir ils en sortirent tous ensemble, sans doute après s'être concertés, et Oster se mit à leur tête. Ils s'armèrent de bâtons et, en chantant la Marseillaise, ils allèrent de porte en porte, chez leurs camarades pour les forcer à se lever et à se joindre à eux pour garder les chemins conduisant aux fosses d'extraction et empêcher les ouvriers d'y pénétrer pour prendre leur travail. (C'est du reste de cette façon que les grèves se manifestent presque toujours). Oster se montrait un des plus exaltés et força lui-même plusieurs mineurs chez qui il entra, à se joindre à la bande qu'il dirigeait. Des portes furent enfoncées et des vitres brisées. Heureusement la gendarmerie de Valenciennes et d'Hérin avaient été presqu'aussitôt prévenues et grâce à la présence d'esprit et au courage d'un garde champêtre de Valenciennes, plusieurs des meneurs purent être arrêtés ; parmi eux était Oster que tous ont désigné comme leur chef[136]. »

La tentative échoue, ses instigateurs, interpellés et condamnés tandis qu'à Lourches, les travaux reprennent quelque temps après.

Ces différents épisodes sont liés entre eux par une répétition des gestes et des pratiques vocales : mêmes lieux, mêmes intentions, mêmes attitudes, mêmes bruits. Les ouvriers ici décrits sont réunis pour faire advenir la grève. Lors de chaque occurence, l'objectif est le

---

134. ADN M 626/8, pièce 183, sous-préfet au préfet, 29 avril 1879.
135. ADN M 626/8, pièce 81, sous-préfet au préfet, 3 mai 1879.
136. AN BB 24 851, dossiers de recours en grâce, avis du Procureur de la République à la demande de grâce de l'ouvrier Émile Oster, 17 mai 1879.

même, clairement assumé : réveiller et rassembler le plus d'ouvriers possible dans le temps le plus court, pour faire du mouvement advenu ou à venir le mouvement du plus grand nombre ; réveiller les mineurs, les intercepter avant qu'ils n'entreprennent, généralement vers quatre heures du matin, le trajet qui les sépare des mines ; pour cela, se rendre là où ils sont en plus grand nombre pour s'assurer la plus grande probabilité de succès. Comme chaque coron concentre plusieurs dizaines de logements, avec, dans chacun d'entre eux, des familles d'ouvriers et d'ouvrières, parvenir à emporter un coron tout entier dans le projet de grève, c'est rassembler plusieurs centaines d'individus d'un seul coup, et potentiellement mettre à l'arrêt plusieurs fosses à charbon.

Faire du bruit dans les corons pour faire advenir la grève : à lire le procureur qui commente la pratique en 1879, les ouvriers d'Anzin sont coutumiers du fait : « C'est du reste de cette façon que les grèves se manifestent presque toujours[137] » écrit-il. Il n'est pas possible de dire, depuis les archives disponibles, si la pratique est répétée lors de chaque grève. Cependant, depuis les occurrences relevées, on peut déjà souligner que ces passages dans les corons sont initiés à différents moments des conflits. En 1855 et 1872, le passage dans les corons précède de quelques heures la déclaration de la grève par les ouvriers sur le carreau de fosse ; en 1879 ces tumultes constituent des tentatives d'entrer en grève ; et enfin, en 1866 et en 1878, les ouvriers parcourent les corons bruyamment tandis que leur grève est déjà déclarée.

La répétition de ces pratiques pose question. Avant d'analyser plus précisément leur nature et leur déroulé, j'aimerais tenter de mettre en lumière les circonstances dans lesquelles des ouvriers d'Anzin ont, pour la première fois, parcouru les corons pour déclencher une grève. Qui sont les ouvriers qui, les premiers, ont décidé d'investir les quartiers ouvriers pour engager les habitants à entrer en grève ? Comment tout cela a-t-il commencé : par le hasard d'un geste ou par la volonté d'une action planifiée ? Ces pratiques sont-elles antérieures à 1855 et cette brève mention dans la presse locale ?

En parcourant les archives à rebours du temps, on trouve une autre occurence, en 1851, la première, manifestement, au cours du siècle. À cette occasion, des écrits de police donnent une reconstitution précise de l'événement, qui fait l'objet d'une enquête approfondie pour connaître ses auteurs et les raisons qui les ont poussé à agir ainsi.

137. *Ibid*.

1851 : premier passage dans les corons

Coincé entre le carreau de la fosse d'Orléans et celui de la fosse Villars, le coron d'Orléans situé à Denain regroupe au milieu du XIX^e^ siècle quelque cent-vingt logements ouvriers, enfilades de petites maisons contiguës et identiques, huit rangées, parallèles, séparées par des chemins et des allées en terre. Le quartier, d'une superficie de quatre hectares, forme un lieu circonscrit et resserré, un hexagone irrégulier dans lequel chaque parcelle d'espace libre est savamment exploitée. Peu de distance entre les logements. La mine est à quelques mètres.

C'est au milieu du coron d'Orléans, que vit en 1851 Marie-Joseph Delgrange. La femme, âgée de 52 ans est veuve du mineur Bonnet. Avec son fils Grégoire, mineur à la Compagnie des mines d'Anzin lui aussi, Marie-Joseph Delgrange occupe le numéro 167 du coron d'Orléans. Comme des milliers de femmes et de mères de mineurs à cette époque, les tâches ménagères constituent son lot quotidien. Il lui faut préparer les repas, nettoyer les vêtements de travail, s'occuper des achats, gérer le budget de la famille et entretenir le logement[138].

138. « Les épouses en effet jouent un rôle primordial de soutien à la production par l'assistance permanente qu'elles assurent auprès de leurs maris. Cette activité relève du registre du *Care*, elle est aussi la part invisible du travail dans l'économie de production du charbon. »
Dominique LE TIRANT, « Habits de mineurs, deux aspects du vêtement de travail dans le milieu des femmes des mines », *S'Habiller pour travailler*, actes du colloque université de la mode, Lyon, Éditions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2011, p. 66.

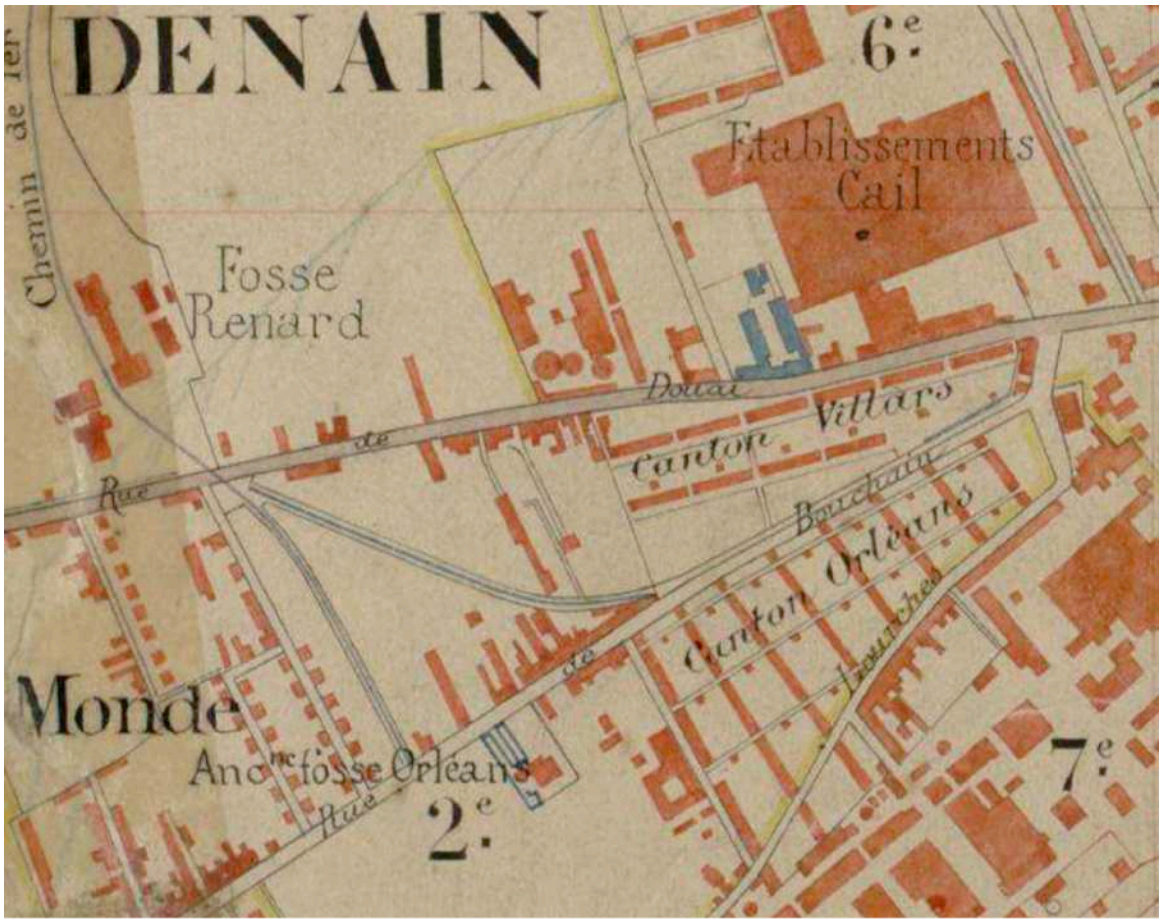

Illustration 4. Vue du quartier d'Orléans à Denain en 1897.

ADN P31/581, Cadastre Napoléonien de Denain (détail), 1897.

Le dimanche 4 mai 1851 un évènement inhabituel bouscule le quotidien de Marie-Joseph Delgrange. En pleine nuit, elle est réveillée par quelqu'un venu frapper à la porte de son logement. Que lui veut-on au beau milieu de la nuit ? Et qui pour faire un tel raffut ? Le rapport de gendarmerie, établi le 7 mai, donne le détail des faits survenus :

> « dans la nuit de dimanche dernier de minuit à une heure du matin des individus étaient venus à sa porte, frapper à coups de poings dedans, en lui disant que c'était pour faire une rebelle, et qu'il fallait qu'elle ouvre, ce qu'elle avait fait, que aussitôt plusieurs individus étaient entrés chez elle, que l'un deux, le nommé Bleautiau (Gaspard) déjà arrêté lui avait dit qu'il fallait que son fils, nommé Bonnet (Grégoire) se lève et marche avec eux, qu'il était allé lui-même le chercher au lit et l'avait fait habiller en le brusquant. Qu'elle avait reconnu aussi dans sa maison comme étant à la tête de l'émeute le nommé Louis Morel âgé de 20 ans, lequel battait la main dans sa maison et dans la chambre, qu'elle avait aussi reconnu les nommé Bia (Joseph) déjà signalé auquel elle avait demandé pour quel motif se faisait cette rebelle, qu'il avait répondu que c'était une idée de Clos (Liénard) âgé de 23 ans et 3e un individu du surnom de *Mon Capiau* dont elle n'a pu dire le vrai nom, elle nous a aussi déclaré qu'elle avait dit aussi à Morel aujourd'hui, tu bas du tambour, demain tu auras de la musique[139]. »

La scène décrite est singulière et animée : pendant une heure, des individus tapent, crient et frappent des mains au milieu d'une petite maison ouvrière pour forcer ces occupants à la grève. Car la « rebelle », chez les mineurs, c'est le refus de travailler. On dit « faire rebelle », pour « faire la grève ».

En poursuivant le récit des faits, on apprend que le petit groupe n'en est pas à sa première représentation de la nuit. Plus tôt, le rapport précise qu'il s'est « présenté tambour en tête » au 170 du même coron d'Orléans pour tenté de rallier un mineur du nom de Bugand. Lui, entendant du bruit à sa porte, leur a ouvert « armé de sa bêche » ; alors Bleautiau, Morel et les autres n'ont pas insisté très longtemps, et Bugand s'est recouché. Lui ne fera sans doute pas la « rebelle » demain. Dans son périple, la petite troupe se rend également chez « Celiste (Sophie), femme de Laurent Charles, mineur au même quartier numéro 270 », qui dépose que : « l'un était venu frapper dans la porte de sa maison pendant au moins un quart d'heure d'une telle force, qu'elle en a été disloquée, que craignant qui l'aurait enfoncée, elle s'était levée pour cacher ses effets dans la crainte d'être pillée et avait entendu un individu dire aux autres "ici nous aurons des générals" ; cette femme a son mari qui est mineur et cinq de ses garçons qui sont hercheurs, lesquels étaient couché, n'ayant pas voulu ouvrir sa porte, ils s'étaient retirés avec la caisse que

139. ADN M 620/12, non numéroté, rapport de gendarmerie, 7 mai 1851.

l'un d'eux battait devant la porte[140] ». « Ici nous aurons des généralx », entendre : ici nous trouverons *des généraux*, c'est-à-dire des mineurs capables de les guider et de faire advenir la grève. « Les grèves se déclenchent comme les guerres[141] » écrit Perrot dans son étude. Les mots de ces ouvriers mineurs en 1851 attestent effectivement que la discipline et le commandement ne sont jamais bien loin.

Reprenons la trame de la soirée, depuis la perspective de Clos et ses acolytes. En ce dimanche 4 mai 1851, ces ouvriers ont réfléchi à l'idée de faire « une rebelle », c'est-à-dire de cesser le travail à compter du lundi matin. C'est au bal qui s'est tenu plus tôt dans la soirée, « chez Duvau[142] », que leur est venue l'idée, ou tout au moins qu'elle s'est concrétisée dans leurs esprits. On le sait car la fille de Bugand (le mineur à la bêche) les a entendu alors qu'elle y était[143]. Signe qu'ils n'ont pas cherché à cacher leurs intentions. Peut-être même en ont-il joué, profitant de ce projet, au beau milieu du bal, pour attirer sur eux les yeux et les oreilles. Déclencher la « rebelle », passer pour ceux qui osent se révolter, pour ceux qui sont en mesure d'engager les autres dans un refus collectif. Ils sont, après tout, de jeunes ouvriers, et l'on sait combien le bal, au XIX^e^ siècle, est le lieu privilégié des rencontres et de la séduction[144]. Cela dit, peut-être ont-ils simplement laissé échapper, bien malgré eux, la nature immédiate de leur projet. Au bal, après tout, on s'amuse, on danse, on boit. Toute cela est de nature à accroître la puissance des voix et la témérité des cœurs, parfois contre sa propre volonté.

En 1851 à Anzin, sachant qu'une révolte à quelques-uns est une révolte perdue d'avance, ils se mettent en tête de parcourir les corons – une fois le bal terminé, pas avant – afin de réveiller le plus grand nombre d'ouvriers possible et les inciter à prendre part au mouvement qu'ils échafaudent. Pour réaliser leurs ambitions, ils ne cherchent pas très loin leurs potentiels alliés. La déposition signale en effet qu'eux-mêmes « demeurent au quartier d'Orléans », ce qui doit très certainement leur conférer une bonne connaissance des lieux et de ses habitants. En somme savoir qui sont les fortes têtes et où elles résident.

Leur bruyante excursion dans les corons dure plusieurs heures. Ils visitent divers logements, ne laissant jamais faiblir l'intensité de leurs vacarmes. Dans leur sillage tumultueux, Clos, Bleautiau et ses acolytes dégradent des biens, joignent la force

---

140. *Ibid*.
141. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève… op. cit.*, tome II, p. 411.
142. ADN M 620/12, non numéroté, rapport de gendarmerie, 7 mai 1851.
143. *Ibid* : « sa fille était rentrée du bal de chez Duvau, et lui avait dit de bien fermer sa porte, que l'on allait avoir une rebelle ».
144. Pierre PIERRARD, *La Vie quotidienne dans le Nord au XIX^e^ siècle*, Paris, Hachette, 1976, p. 167 : « Quant aux bals à six sous du samedi soir, ils sont surtout populaires dans la région des mines où on les regarde comme des occasions de naturelles rencontres, en vue du mariage, entre garçons et filles. »

physique à l'ardeur sonore. Mais malgré la détermination apparente qui les anime, la tentative de grève échoue. Cette nuit-là, la « rebelle » ne prend pas dans les corons de Denain. Eux non plus, d'ailleurs, ne semblent pas pris au sérieux. L'inexpérience des instigateurs y est sans doute pour quelque chose. Manifestement, ils n'impressionnent pas outre mesure les habitants du coron. Bugand ne se laisse pas faire. La veuve Delgrange, elle, n'hésite pas à défier l'un des ouvriers, celui qui tape sur une caisse dans son salon. Elle lui lance cet avertissement, comme pour rester dans le thème sonore de la soirée : « aujourd'hui, tu bas du tambour, demain tu auras de la musique[145] ». Son fils Grégoire ne semble pas non plus prendre les choses très aux sérieux. Les ouvriers multiplient les appels et menaces à son encontre pour qu'il sorte du lit et le rejoigne. Le rapport précise que Bleautiau est « allé lui même le chercher au lit et l'avait fait habiller en le brusquant », signe que la voix et l'intimidation n'ont pas suffi à plier la volonté de sommeil du jeune mineur. Une fois dehors, le fils Grégoire raconte aux gendarmes qu'il « se trouvait bien cinquante individus, tous mineurs dans l'émeute, qu'il les avaient suivis un moment, après lequel les émeutiers s'étaient dissipés, découragés sans doute par le refus des ouvriers de se joindre à eux et par l'abandon des meneurs qui s'étaient retirés[146]. » Aussi, grâce aux témoignages des déposants (à ce titre, Marie-Joseph Delgrange déclare avoir immédiatement reconnu la plupart de ses assaillants la nuit du 4 mai, et l'on comprend pourquoi : car, si ces derniers connaissent les habitants du coron, ces derniers les connaissent tout autant) et la complicité d'un garde-mine, les trouble-fête sont rapidement identifiés et interpellés.

Voilà ce que donne, dans le détail des sources, cette première occurrence de bruits et de voix dans les corons ouvriers d'Anzin. À première vue, l'épisode en question est un évènement d'aspect mineur : la tentative manquée de quelques jeunes ouvriers pour fomenter une grève ; une amorce sans suite que quelques pages d'un rapport de police tiennent en souvenir. Toutefois, en replaçant cet épisode dans la séquence des pratiques relevées plus haut, on réalise que ce passage dans les corons n'est pas un essai manqué à inscrire dans la marge des faits survenus, « déchet » ou « reliquat[147] » d'une histoire des contestations mais le prélude à l'invention par les grévistes de nouvelles manières, criantes et bruyantes, de s'organiser et de forcer la participation du plus grand nombre à la grève. Tout porte à croire que ce sont eux, Clos, Bleautiau et leurs quelques comparses, qui ont composé les premiers rudiments de cette pratique, consistant à passer, de nuit, dans les corons ouvriers pour déclencher une grève.

---

145. ADN M 620/12, non numéroté, rapport de gendarmerie, 7 mai 1851.
146. ADN M 620/12, non numéroté, procès-verbal de gendarmerie, 7 mai 1851.
147. Arlette FARGE, *Vies oubliées. Au coeur du XVIIIe siècle*, Paris, La Découverte, 2019, p. 8.

Tumultes organisés

Je voudrais désormais recouper les multiples occurrences relevées dans les archives afin de mettre en lumière les différents éléments, les gestes et les voix, qui les constituent. À plusieurs reprises au cours du siècle donc, dans les corons de la Compagnie des mines d'Anzin, des ouvriers signalent la grève comme ils sonneraient l'alerte : brusquement, en criant, en tapant aux portes et aux fenêtres, passant de logement en logement. L'impression de quelque chose d'aussi urgent qu'important. Pour faucher net le quasi-silence de la nuit, la voix parlée ne pourrait suffire, elle qui permet à peine de se faire entendre d'un auditeur attentif passé quelques mètres de distance. Alors que personne ne les attend, ils n'ont pas d'autre choix que de monter le volume sonore de leur détermination et créer du raffut s'ils souhaitent marquer activement l'espace de leur présence et imposer leurs voix. Mais le raffut ici, n'est pas synonyme de désordre et d'improvisation.

À la lecture des quelques documents on perçoit qu'il y a une mise en forme particulière des gestes et des conduites. Pour les ouvriers cherchant à déclencher ou amplifier la grève, il ne suffit pas de faire n'importe quoi n'importe où. Dans les archives, on distingue trois types de pratiques qui forment un ensemble sonore, vocal et percussif de nature à assurer la propagation des grèves. Il y a les déambulations menées à tue-tête dans les rues et les ruelles des quartiers afin de couvrir le maximum de territoire ; ensuite des raffuts ciblés et répétés aux portes des maisons ; puis viennent les adresses, les menaces et les injures formulées à l'intention d'un destinataire bien précis, le sommant, personnellement, de rejoindre le mouvement en cours. Ces pratiques conjuguées selon les circonstances et les situations assurent l'équilibre de l'ensemble. À chaque intention, son geste ; à chaque cible, son effort de corps et de voix.

Dans la distribution des sonorités, il y a d'abord les chants et les cris ; signes de l'impérieuse nécessité pour les ouvriers souhaitant la grève de se faire entendre de tous. En 1872 et 1879, c'est une *Marseillaise* qui ouvre la séquence de bruit. En ces deux occasions, l'élan musical emporte les ouvriers à leur sortie du cabaret, enhardis, sans doute par ce chant qu'ils connaissent tous. En 1866, l'amorce paraît moins musicale. Les documents mentionnent « trois heures d'appels[148] », avec, on l'imagine, tout ce que cela implique en terme d'attitudes verbales : intonations fortes et répétitions nombreuses. Trois heures d'appels, à tue-tête. Assurément, il faut l'énergie, il faut la voix, pour sonner la révolte à la puissance des cordes vocales. Le bruit, dans les circonstances de défilés peut servir d'avertissement. Il dit : nous arrivons, nous sommes nombreux ; nos voix et

148. ADN M 626/6, non numéroté, rapport du commissaire de police, 24 octobre 1866.

nos intentions sont réunies. Fait intéressant : en 1878, les archives mentionnent « un cri particulier aux mineurs qui signifie : *Cessez le travail*[149]. » On ne sait pas exactement ce qui le compose en terme de mots ou d'accents vocaux, mais sa signification ne semble faire aucun doute aux oreilles des observateurs. Dans toutes ces situations, les ouvriers lancent des appels à grande échelle et à qui les entend, invitant les habitants des corons à rejoindre le mouvement en cours et grossir les rangs grévistes. Dans certains cas, les appels des ouvriers semblent viser un logement ou un individu en particulier, qui devient l'objet de toutes les manœuvres. Qu'on relise la déposition de Sophie Céleste en 1851 : les ouvriers souhaitant la grève se sont présentés chez elle en disant « ici nous aurons des général ». Ce qui implique qu'ils connaissent les membres de la famille et leur accordent une certaine importance, un stature de meneur peut-être.

Dans de nombreux cas, les ouvriers s'équipent d'objets pour accroître un peu plus le volume sonore de leurs tumultes. En 1851, les ouvriers de retour du bal se munissent d'une caisse en bois qu'ils improvisent en percussion pour réveiller les habitants du coron. La caisse, creuse et solide, fait assurément un objet de tumulte tout trouvé, fiable et approuvé dans de nombreuses circonstances. « Les instruments à percussion sont certainement les plus anciens de tous, car ils sont les plus "évidents" ! En effet, la musique est d'abord découpage du temps : quelle solution plus simple que de l'organiser à l'aide de chocs ! Inutile de fabriquer des instruments spéciaux : on peut prendre les objets et ustensiles de tous les jours[150] ! ». Comme pour prolonger au-delà de ses limites leur soirée de festivités au bal, où l'on devine que les choppes de bière se sont entrechoquées, que les pieds ont marqué le rythme des danses, voici ces ouvriers, défilant dans leur quartier, tambour-majors d'une nuit dont ils rythment le cours.

S'agissant des autres occurrences étudiées, c'est systématiquement et exclusivement au son du bâton que les ouvriers accompagnent leurs tumultes. Le bâton, après tout, cumule tous les avantages : maniable et solide, en plus d'exister sous des formes très diverses. La ressource a l'avantage d'être disponible en quantité illimitée dans l'environnement des ouvriers puisque de nombreux bois et sous-bois couvrent l'espace du bassin d'Anzin. Surtout, le bâton a ce mérite qu'avec lui, tout est mû en potentielle surface de résonance. Dans les documents, les ouvriers sont décrits frappant aux portes, cognant aux volets, tapant aux fenêtres. « L'outil éveille le besoin d'agir *contre* une chose dure[151] » écrit Gaston Bachelard dans un ouvrage sur la philosophie de la matière. La matière susceptible de résonner ne manque pas dans les habitations ouvrières. Bois contre

149. *Le Figaro*, 19 juillet 1878, p. 1.
150. Émile LEIPP, *Acoustique et musique*, Paris, Masson, 1980 [1971], p. 284.
151. Gaston BACHELARD, *La Terre et les rêveries de la volonté*, Paris, Éditions Corti, 1947, p. 40.

bois, bois contre verre, bois contre voix. À l'oeil et à l'oreille, le geste percussif est d'abord celui d'un coup porté. Rapide et répété, il met en branle la matière.

L'image résonne des corps ouvriers au travail, pris au contact de cette matière rocheuse, qui résiste à chaque offensive des bras. « Lorsqu'un houilleur est remonté au jour, le souvenir du fond l'obsède, et il garde, dans les nerfs, la vibration rythmée des coups de pics, comme le marin sur la terre garde dans les jambes le roulis du navire[152] » écrit Émile Morel dans son texte de 1907 sur les mineurs de charbon. Dans un écho lointain du corps au travail, les ouvriers entendus dans les corons arrachent les sons de chaque surface comme ils arrachent le charbon des parois souterraines – muscles, rythmes et intensités animés d'une mémoire-réflexe.

Au milieu des corons endormis, le geste en question ne manque pas d'être suivi d'effets. Dans leurs tentatives de vacarme les mineurs ont pour eux l'acoustique des lieux. On sait en effet combien les murs des corons sont fins, qu'ils laissent passer la moindre parole, le plus infime toussotement. Dans les corons « [à] la monotonie de la disposition s'ajoutent les ennuis de la promiscuité : la minceur des cloisons ne protège pas la vie familiale. Les mineurs de la coupe à charbon réveillent à leur départ ceux de la coupe à terre. La famille levée, les bruits de la vie domestique, le "fourniau" que l'on "ramone", les volets qui claquent, les sabots, les saluts et les disputes traversent sans façon les murs[153]. » Dans *Germinal*, Zola mentionne à plusieurs reprises les bruits qui traversent quotidiennement les corons : « Ces constructions de briques, installées économiquement par la Compagnie, étaient si minces, que les moindres souffles les traversaient[154]. » Plus loin une discussion entre Maheude et son mari est interrompue par un vacarme dans le logement voisin : « un tapage, de l'autre côté du mur, lui coupa la parole. C'étaient des jurons d'homme, des pleurs de femme, tout un piétinement de bataille, avec des coups sourds qui sonnaient comme des heurs de courge vide[155]. » Dans les corons, le silence n'existe pas. Les enfants, les voisins, les passants, la mine qui n'est jamais loin et émet une sorte de râle permanent : tout s'entend et se subit. L'intimité se dérobe sous le poids des bruits[156].

On imagine ce que peuvent donner ces scènes de vacarme intentionnel dans les logements ouvriers perméables au moindre son. Sans peine, les coups portés ici résonnent à plusieurs dizaines de mètres là-bas, trois ou quatre maisonnettes plus loin. Les tumultes

---

152. Émile MOREL, *Les Gueules noires*, Garches, Éditions À Propos, 2020 [1907], p. 56.
153. Bernard PLESSY, Louis CHALLET, *La Vie quotidienne des mineurs…*, *op. cit.*, p. 217-218.
154. Émile ZOLA, *Germinal*, Paris, La Librairie illustrée, 1886, p. 86.
155. *Ibid.*, p. 107.
156. « Le silence construit le nid, l'habitat de la sensation. Sans lui, pas d'elle ». Michel SERRES, *Les Cinq sens*, Paris, 2014 [1985], p. 174.

sont inarrêtables et incoercibles, sans cesse amplifiés par la topographie de ces espaces confinés. Ceci dit, les ouvriers engagés dans ces scènes de tumulte ne semblent pas se contenter d'une représentation en extérieur. Même si leurs coups et leurs voix réunis percent à coup sûr les murs et les cloisons, on distingue dans le récit des plaintes que c'est à l'intérieur des logements ouvriers que fusent les principaux échanges.

En 1851, lorsque les ouvriers débarquent chez la veuve Delgrange, ils ordonnent à son fils Grégoire qu'il « se lève et marche avec eux[157] ». C'est-à-dire qu'il parcourt jusqu'au petit matin le bassin minier à la recherche de grévistes potentiels et diffuse le conflit en criant et en chantant. En 1879 également, les grévistes ordonnent aux ouvriers « de se joindre à eux pour garder les chemins conduisant aux fosses d'extraction et empêcher les ouvriers d'y pénétrer pour prendre leur travail[158] ». À ce titre, l'excursion des grévistes de 1866 dans les corons semble cristalliser de nombreuses modalités du langage : « tapage injurieux et nocturne », « propos grossiers ou menaçants[159] » disent les archives, proférées à l'attention de ceux qui refusent d'entrer en grève. À l'occasion des événements bruyants survenus dans la nuit du 23 au 24 octobre, le directeur général de la Compagnie mentionne « une bande de 200 hommes […] ; elle parcourait nos cités ouvrières, frappait aux portes et proférait des menaces contre les mineurs qui descendaient[160]. » On ne sait pas si chacun y va de sa menace ou si le groupe s'est concerté en amont sur le prix à faire payer aux non-grévistes, mais l'on devine que ce soir-là, les ordres fusent dans les corons. Si l'on en croit les précédentes représentations : ordres donnés de déserter la fosse, de rejoindre le groupe pour propager la grève, de ne pas dénoncer, de ne pas trahir la cause. Les ordres et les mots d'intimidation dont il est question ici claquent d'autant plus sèchement que la petitesse des corons force le rapprochement des corps.

Par ces quelques aspects on voit comment l'espace choisi joue en faveur des intentions grévistes : en regroupant en un même lieu les cibles potentielles, en facilitant la mise en œuvre des tumultes, en amplifiant chaque voix et chaque bruit. Les corons, à contre-courant de leur utilité première (héberger la force de travail, accroître les gains de la Compagnie, surveiller les comportements) sont ici changés en caisse de résonance, porte-voix architectural des volontés grévistes.

---

157. ADN M 620/12, non numéroté, rapport de gendarmerie, 7 mai 1851.
158. AN BB 24 851, dossiers de recours en grâce, avis du Procureur de la République à la demande de grâce de l'ouvrier Émile Oster, 17 mai 1879.
159. *La Grève des charbonniers d'Anzin en 1866*, *op. cit.*, p. 14.
160. ADN M 626/6, non numéroté, préfet au ministre des Travaux Publics, non datée.

Conclusion

Au prisme d'une étude du corps et de la voix, la relation entre les ouvriers d'Anzin en période de grève résonne de nombreuses paroles, de sonorités et d'intensités variées. Sur les carreaux de fosses, dans les cabarets, sur les routes et les chemins, dans les quartiers ouvriers, des ouvriers prennent la parole, discrètement ou tumultueusement pour tenter d'engager le plus grand nombre d'entre eux à entrer en grève ou amplifier le mouvement. Certains acceptent, d'autres protestent ou hésitent. Les décisions se croisent, se complètent ou s'affrontent. Selon les configurations, les convictions et les possibilités de chacun, les ouvriers s'écoutent ou s'ignorent, se mettent en marche à l'unisson ou entrent en confrontation. C'est une bataille dans la bataille que mènent à chaque instant les ouvriers en grève pour que la force du nombre parvienne à faire plier la Compagnie.

Une chose est certaine à l'issue de cette étude, il n'y a pas de personnage muet dans cette histoire. Chacun a quelque chose à dire, à exprimer, à incarner. Tout haut ou tout bas. Certains gestes et certaines pratiques vocales semblent déchirer le tissu acoustique, tandis que d'autres cherchent à se fondre dans le bruit du monde pour ne rien laisser transparaître de l'intention de grève. Chacun, par ses paroles d'accord ou de refus, par son attitude ouverte ou réfractaire à l'occasion qui se présente, pèse de toute sa voix et de tout son corps dans l'engagement en cours ; creuse ou réduit un peu plus l'écart des voix entre grévistes et non-grévistes. Entre entente et mésentente, les ouvriers d'Anzin élaborent leurs luttes contre la Compagnie.

Dans les documents, ce sont les menaces, les injures, les violences et les voix menaçantes qui sont mises en évidence et composent l'essentiel des récits. Les ouvriers qui refusent le travail et protestent sont dépeints sous les traits d'individus furieux et déraisonnables, répandant la « terreur[161] » à l'échelle du bassin. Cela pourrait expliquer que de tant d'historiens et d'historiennes insistent, dans leurs travaux, sur le le caractère violent des conflits miniers et sur et la brutalité des ouvriers qui les mènent. Disons-le cependant : la rencontre entre grévistes et non-grévistes n'implique pas nécessairement l'explosion soudaine de cris, de bruits et de violence. Les coups, les atteintes et les menaces n'accompagnent pas chacune de leurs rencontres, comme ce chapitre a tenté de le montrer. Il faut lire entre les lignes du tumulte pour percevoir l'action plus discrète des grévistes sur les ouvriers : tractations, échanges de points de vue, négociations, planifications, efforts de conciliation des intentions. Le carreau de fosse où les ouvriers déclarent la majorité de leurs grèves, le centre-ville d'Anzin où en 1833 ils discutent les rumeurs et cherchent à entrer en discussion avec les autorités et les dirigeants de la

161. ADN M 626/6, non numéroté, lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 26 octobre 1866.

Compagnie, dans les cabarets, tous ces espaces sous haute permettent de prendre la mesure détaillée de l'entente ouvrière, de saisir les premiers mouvements d'union : les persuasions devinées, coopérations vocales, intentions et gestes réciproques. Une fois les groupes partis à la conquête d'autres territoires en revanche, leurs déplacements tracent des lignes vocales innombrables. C'est une vitalité de voix et gestes qu'aucune enquête, policière ou historienne, ne saurait saisir dans la pleine mesure de son existence. Ce n'est pas qu'elle disparaît, qu'elle se cache ou se laisse ignorer. C'est plutôt que l'on perd les mots pour la dire et la décrire. L'entente entre les ouvriers est toujours là, quelque part. Elle est la condition ordinaire de l'état de grève. Ce n'est pas un moment de la grève, c'est la condition même de sa survenue et de son maintien. Derrière chaque décision collective, à chaque mouvement, dans le souffle de chaque cri et chaque chant, elle structure le présent et organise l'avenir de la lutte.

Au commissaire de police qui, en 1855, tente de barrer la route d'un cortège d'une centaine de grévistes décidés à propager le conflit à d'autres communes, un ouvrier du nom d'Aimable Lecocq, présent dans le rassemblement répond : « vous nous faites partir aujourd'hui, mais nous reviendrons demain à quatre cents[162]. » À quatre cents, corps et voix réunis dans la contestation. L'avertissement formulé par l'ouvrier résonne d'un certain espoir : celui de former un groupe plus imposant, plus retentissant encore ; qu'aucune sommation ne saurait rendre muet, qu'aucun barrage ne parviendrait à immobiliser. « Le collectif au minimum, est utopie sonore[163] » écrit le philosophe Michel Serres. Retenons cette idée. Au siècle des utopies sociales et politiques[164], celles qu'écrivent en poésie quelques ouvriers saint-simoniens dans les années 1830[165], celles que tentent de précipiter par l'insurrection les révolutionnaires de 1848, cette utopie-là, corporelle et sonore, joue sa partition d'idéal à hauteur de voix. Pour les ouvriers grévistes d'Anzin, c'est l'espoir entretenu à chaque nouvelle grève de rassembler les voix, par centaines, par milliers ; qu'elles vibrent et résonnent à l'unisson. Une union sonore et vocale particulièrement manifeste dans le cas du chant et de la musique dont je propose dans le prochain chapitre d'aborder les spécificités.

---

162. ADN M 620/12, non numéroté, rapport du commissaire de police de Denain, 9 février 1855. Le commissaire précise à cette occasion que c'est le bruit du cortège qui, dans la distance, attira d'abord son attention. Ce dernier précise en effet dans son rapport : « Un grand tumulte nous annonça bientôt l'approche des perturbateurs ».
163. Michel SERRES, *Le Parasite*, Paris, Grasset, 1980, p. 179.
164. Michèle RIOT-SARCEY, *Le Réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.
165. Jacques RANCIÈRE, *La Nuit des prolétaires*, Paris, Fayard, 1981.

CHAPITRE 3 : MUSIQUES GRÉVISTES

Lorsqu'ils se rassemblent en cortèges pour propager leurs grèves, certains ouvriers mineurs entonnent des chants et jouent de la musique. Quelques-uns de ces occasions ont été évoquées dans les chapitres précédents. L'histoire sociale aussi les a entendues. Dans son ouvrage de synthèse sur l'histoire des mines en France, Diana Cooper-Richet signale les « hordes » de grévistes, qui « chantent *La Marseillaise* comme à Anzin[1] ». Michelle Perrot, dans son étude d'ampleur sur les grèves ouvrières, mentionne les cortèges de mineurs chantant comme dans *Germinal*. L'historienne ajoute à propos de la pratiques du chant : « Soulignons ce qui est notable dans ce geste immédiat : le cortège, le chant, formes presque instinctives de démonstration, façon de rester groupés et de faire du bruit[2]. » Selon Perrot, ces pratiques doivent leur existence et leur caractère de répétition à leur nature qu'elle qualifie d'« instinctive ». Autrement dit, elle suggère que lorsque les mineurs engagent une lutte collective, la réponse musicale s'impose d'emblée. La présence au fil du siècle des chants et des musiques dans les cortèges grévistes semble aller dans ce sens. Mais ces pratiques sont-elles aussi spontanées qu'il n'y paraît ? Comment expliquer leur fréquence et leur récurrence ? Comment les chants et les musiques s'insèrent-ils dans la grève ? À première vue, on peut penser que ces pratiques sont peu de choses face aux troupes, à la répression et la misère vécue par les ouvriers. Dans ces circonstances, qu'est-ce que chanter et jouer de la musique en situation de grève ? Que permettent la musique et le chant par rapport à la voix parlée ou criée ? Pour le savoir on tendra dans ce chapitre une oreille attentive aux phénomènes musicaux qui traversent les différentes grèves des mineurs d'Anzin. L'objectif sera de restituer l'ensemble des musiques et des chants joués par les ouvriers grévistes d'Anzin ; de décrire le plus précisément possible les lieux et les contextes dans lesquels ils interviennent ; de replacer, enfin, ces pratiques dans le contexte social, politique et spatial des luttes des mineurs d'Anzin.

1. Diana Cooper-Richet, *Le Peuple de la nuit*, *op. cit.*, p. 326.
2. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève*, *op. cit.*, tome II, p. 554.

1. Concert de voix

Il convient dans une premier temps d'observer la nature et la fréquence des pratiques de chants durant les grèves étudiées. Quels chants les grévistes d'Anzin entonnent-ils ? En quelles circonstances se mettent-ils à chanter ? La pratique est-elle toujours collective ? Comment ces pratiques sont-elles commentées et rapportées dans les documents ? Quelle considération et quelles significations les autorités ainsi que les observateurs de ces grèves donnent-ils à ces pratiques ?

Les sources de la musique dans les archives de grève

Dans les archives, la première difficulté que pose l'étude des chants et des musiques dans les grèves des ouvriers mineurs d'Anzin est d'en retrouver les traces. On constate en effet une très grande porosité entre les notions de bruit et de musique, qui apparaissent souvent ensemble dans les récits des autorités ou des journalistes. Le cas de la grève débutée le 16 mai 1833 étudiée au premier chapitre illustre bien cet amalgame entre bruit et musique.

Lorsque, dans les premières heures du conflit, des ouvriers et des ouvrières se rassemblent dans le centre-ville d'Anzin et défilent ensemble dans les rues de la ville, leurs manifestations vocales sont interprétées et restituées de différentes manières dans les comptes rendus. Mark Jennings, qui entend ce soir-là le cortège ouvrier, témoigne lors de l'audience en justice des grévistes de ce qu'il a entendu : « Le 16 au soir j'entendis devant l'Agence quelques cris qui ne m'empêchèrent point de dormir tranquille[3] ». Puis, l'agent-général poursuit : « le lendemain, un rapport me fut fait ; on me dit que quelques mineurs s'étaient rassemblés tumultueusement en chantant des couplets dont le refrain était *A bas les Parisiens, vivent les Mathieu d'Anzin !*[4] » Jennings déclare avoir lui-même entendu « quelques cris » depuis son domicile. Le lendemain, le « rapport », dont on ne sait pas qui l'a établi, indique des ouvriers réunis « tumultueusement en chantant ». Là, quelques paroles des chants en question sont distinctement entendues et rapportées. Dans la presse locale, l'entrée en grève des ouvriers est retranscrite quelques jours plus tard, avec là aussi, des variations d'écoute et d'interprétation. Le journaliste de *L'Écho de la frontière* décrit le cortège comme « vociférant des cris furieux[5] ». Celui du *Courrier du*

3. *Le Courrier du Nord*, « Affaires des troubles d'Anzin. Déposition de Mark Jennings », 22 juin 1833, p. 5.
4. *Ibid*.
5. *L'Écho de la frontière*, 18 mai 1833, p. 1.

Nord évoque quant à lui des ouvriers « chantant et vociférant[6] ». Dans ces différents exemples, les hommes, les femmes et les enfants rassemblés en cortège dans le centre-ville d'Anzin sont décrits dans des attitudes différentes, les frontières entre bruit et musique se brouillent et donnent l'impression d'un assemblage cacophonique de tumultes et de musiques.

On retrouve, à l'occasion d'autres grèves, l'utilisation indifférenciée des mentions de chants et de cris pour décrire les pratiques vocales des grévistes. En 1872 un article de presse mentionne « des bandes de mineurs » parcourant « les rues de Denain en se livrant à des cris et à des chants bruyants[7]. » En 1878, lorsque des ouvriers se rassemblement devant la maison du directeur, un article du journal *La France* précise que « tout s'est borné à quelques cris et à quelques chants[8] ».

Ces manières de rendre compte des pratiques sonores et vocales des ouvriers suscitent un certain nombre de questions. À l'évidence, ce sont des ambiances sonores et musicales bien différentes qui se dessinent selon la piste d'écoute retenue. Les ouvriers et les ouvrières réunis chantent-ils, crient-ils, ou choisissent-ils d'alterner les deux pratiques ? Et, dans ce cas, selon quelles modalités ? L'envie, le lieu ou l'improvisation ? L'adjectif « bruyant » sert-il à souligner l'intensité sonore des chants ? Ou vise-t-il à disqualifier les chants entonnés en les réduisant à une simple manifestation bruyante et gênante ? Transparaît ici, dans le contexte spécifique du sonore et de l'écoute cette forme d'« opacité » des sources dont parle Michelle Perrot dans son étude et qui astreint l'historien ou l'historienne à une appréhension partielle des choses : « Descriptions émanant d'observateurs par définition hors du coup, [les sources] nous livrent une morphologie sommaire des rassemblements, vus en bloc, comme d'un balcon dont le surplomb efface les différences pour ne laisser subsister qu'une impression sans doute factice d'uniformité[9]. »

Dans les sources relatives aux grèves des mineurs d'Anzin, les différences et les nuances des pratiques vocales et musicales s'estompent. Certains chants passent pour des cris ; certaines musiques pour des tumultes. Il convient de dire qu'il se joue dans ces divergences d'interprétation bien plus qu'un problème de nature esthétique, au sens où il s'agirait d'un jugement de goût qui s'exprime. Dès lors que les chants ou les musiques sont joués par des individus rassemblés par une volonté de lutter ou de protester, l'appréciation de la musique se fond dans l'appréciation de l'action à laquelle elle se

---

6. *Le Courrier du Nord*, 21 mai 1833, p. 3.
7. *L'Écho de la frontière*, 27 juillet 1872, p. 2.
8. *La France*, 20 juillet 1878, p. 1.
9. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève*, *op. cit.*, tome II, p. 547.

rattache. Il suffit pour s'en convaincre, d'observer les termes qui sont employés par les autorités, les responsables de la Compagnie des mines et les journalistes pour qualifier les rassemblements et les cortèges grévistes tout au long des grèves.

Dans les articles de presse, les courriers administratifs ou les comptes rendus policiers, c'est le terme de « bande » qui est systématiquement choisi pour désigner ces regroupements. Les mentions se lisent par dizaines. Le terme puisé directement dans le lexique de la révolte porte l'histoire de contestations passées (criminels, pillages, violence) ; « il véhicule une image qui peut engendrer l'effroi et susciter la vengeance[10] » comme le souligne Arlette Farge dans son ouvrage sur l'opinion publique au XVIII^e siècle. Quant à celles et ceux qui forment ces rassemblements, on les retrouve sous différentes dénominations : « séditieux », « mutins », « révoltés », « exaltés », « furieux » ou « perturbateurs » sont quelques-uns des termes employés par les autorités ou les journalistes pour qualifier les grévistes. En outre, dans les documents, les contestations ouvrières sont toujours associées à l'excès et à la violence, leurs gestes et leurs voix à l'expression d'une brutalité ou d'une agression. La grève est un « tumulte », une « insurrection », un « soulèvement », une « mutinerie », une « émeute », c'est-à-dire avant toute autre chose, un trouble à l'ordre public. Dans ce contexte, les revendications des ouvriers grévistes sont condamnées sur le fond comme sur la forme. Ainsi en est-il de ce journaliste du *Courrier du Nord* qui écrit à propos des grévistes de 1837 : « Les réclamations que présentent ou plutôt vocifèrent les mutins, n'ont pas le moindre fondement[11] ».

Le chant : une pratique collective

Un regard porté sur les rassemblements grévistes au cours des conflits étudiés atteste pourtant de leur composition très variée. Sous leurs allures dénoncées de « mutins » ou de « révoltés », des hommes, des femmes et des enfants se rassemblent pour faire entendre leurs revendications, propager le mouvement ou entrer en discussion avec la Compagnie[12].

Le nombre des participants est variable, quelques dizaines à plusieurs centaines réunis en un ou plusieurs cortèges. En 1833, quand les ouvriers manifestent dans le centre-ville d'Anzin, des archives font état de « masses de plusieurs centaines d'ouvriers[13] » ; tandis que, depuis ses appartements, Mark Jennings dit entendre un rassemblement dans lequel

10. Arlette FARGE, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992, p. 143.
11. *Le Courrier du Nord*, 13 juillet 1837 p. 1.
12. Sur ce point en particulier, voir le chapitre 6.
13. *L'Écho de la frontière*, 21 mai 1833, p. 1.

figurent « des hommes, des bâtons, des femmes et des enfants[14] ». En 1837, ce sont des « bandes de 5 à 600 hommes[15] » qui parcourent le bassin de fosse en fosse pour propager l'arrêt du travail en criant et en chantant. Quelques années suivantes, cette description du juge d'instruction en 1846 donne une idée des effectifs grévistes :

> « Mardi matin, un rassemblement de 4 à 500 ouvriers auxquels se mêlèrent leurs femmes et leurs filles qui ne paraissaient pas les moins animées, se dirigeait sur la fosse du Moulin, en poussant des menaces et des cris. Ils voulaient, disaient-ils, que les choses fussent remises sur l'ancien pied : c'est ainsi qu'ils demandaient le redressement de leurs griefs[16]. »

Le courrier en question est daté du 10 juillet, soit au troisième jour de la grève. Hommes, femmes et enfants sont alors décrits arpentant collectivement le bassin minier afin de propager la grève et empêcher le travail. Si l'on en croit ce journaliste de *La Démocratie pacifique*, la situation n'est plus tout à fait la même trois jours plus tard :

> « Une lettre particulière que nous recevons de Valenciennes, en date du 13, contient les renseignements suivants :
> L'attitude des mineurs est toujours calme et paisible, la plupart assis, avec leurs femmes et leurs enfants, devant leurs demeures, dépensent leur activité à fumer du tabac belge ; les plus jeunes se promènent par bandes en chantant, pour oublier la faim. Un étranger qui n'aurait pas entendu parler de la grève se croirait dans un pays bien heureux, où après le travail de la journée le villageois goûte le repos au sein de sa famille. Si l'on demande à ces mineurs des nouvelles du jour, ils répondent qu'ils attendent les gros bonnets (ce sont les administrateurs de Paris), et que demain tout sera décidé[17]. »

Dans l'extrait, il n'est plus question de menaces proférées par les grévistes, ni d'un quelconque caractère « animé » comme le relève la description précédente du juge d'instruction. Manifestement, les chants et les défilés rassemblent moins d'individus. Seuls les « plus jeunes » continuent de chanter, pour « oublier la faim » précise le correspondant du journal. Car c'est bien dans la faim et le dénuement que les ouvriers mènent leurs luttes. Sans doute les plus jeunes sont-ils les seuls à disposer, au sixième jour de grève, de la vitalité et de l'élan nécessaires pour s'adonner à de telles pratiques.

Dans ces différents exemples, on voit que les ouvriers et les ouvrières rassemblés en groupe circulent et donnent de la voix en divers endroits du bassin minier afin de

---

14. *L'Écho de la frontière*, « Tribunal correctionnel de Valenciennes. Affaire des troubles d'Anzin », déposition de Mark Jennings, 22 juin 1833, p.1.
15. ADN M 626/1, lettre du lieutenant au commandant de gendarmerie, 10 juillet 1837.
16. *L'Écho de la frontière*, 9 juillet 1846, p. 1.
17. *La Démocratie pacifique*, « Crise industrielle », 15 juillet 1846, p. 3.

maintenir le conflit. Pour les autorités, cette voix collective, qu'elle soit criée ou chantée est d'une grande importance pour mesurer la nature et l'ampleur de la contestation. C'est du moins ce que laisse entendre cet extrait d'un courrier adressé au ministre de l'Intérieur par le préfet, lors de la grève de 1866. Ce dernier l'informe des groupes de grévistes qui parcourent le bassin pour tenter de mettre les fosses à l'arrêt :

> « Le maire d'Anzin, le commissaire de police et les faibles détachements à leur disposition parvinrent à faire rebrousser chemin aux groupes dont une partie resta dans les corons, détruisant les bons effets de la visite du matin. L'autre partie reprenait la route de Denain et recrutant de nombreux compagnons, se livra pendant toute la soirée à des promenades dans toutes les rues de la ville, criant et chantant, ce qui, dans leur pensée, signifiait que la grève était décidée[18]. »

Pour ce préfet, ce sont les chants et les cris collectifs davantage que la déclaration du refus de travailler ou les revendications formulées par les ouvriers qui signalent la grève et scellent le moment de sa survenue.

La grève de 1878 témoigne également de la capacité des chants à rassembler les ouvriers et les ouvrières. Dans les premières heures du conflit déclenché dans une fosse d'Anzin par quelques ouvriers réclamant de meilleurs salaires, on lit que des « hommes, femmes et enfants se trouvèrent rassemblées et parcoururent le bassin d'Anzin en chantant et excitant les autres ouvriers des différents puits à la grève[19]. » Ici aussi, les grévistes sont réunis en un seul et même cortège.

Pas de chants solitaires donc ? Manifestement non. À Anzin entre 1833 et 1880, les chants sont des pratiques exclusivement collectives. Mentionnons en revanche la formation musicale particulière suivie par ces quelques ouvriers lors de la grève de 1880. Dans un courrier adressé au directeur de la Compagnie, un employé dit avoir entendu un « groupe de 25 à 30 […] chantant chacun leurs tours[20] ». Ici, chaque ouvrier chante sa partie ou son bout de mélodie, comme pour mettre en valeur les voix individuelles.

Chansons de grève

Jusqu'à présent, dans cette recherche des chants et des musiques grévistes, il a fallu se contenter dans les archives de mentions très vagues pour qualifier la nature des œuvres ou des textes entonnés par les ouvriers. Outre les exemples précédemment cités, un télégramme du préfet lors de la grève de 1880 mentionne « une bande de mineurs » qui

18. ADN M 626/6, non numérotée, lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 26 octobre 1866.
19. APP B A 185, extrait du journal *L'Estafette*, 21 juillet, 1878.
20. CHM 2422, courrier d'un employé (Stiévenard) au directeur Quinet, non daté (octobre 1880).

parcourt « Anzin chantant des chansons de grève[21]. » Ce sont bien *des* chansons, au pluriel que relève le préfet. Mais là encore, les détails manquent. Pas de titre, pas de paroles ni d'indications musicales particulières.

Dans ces brèches musicales ouvertes par les voix collectives, on sait seulement que quelque chose s'est distingué d'un simple cri, méritant d'être qualifié de « chant » ou de « chanson ». Ceci dit, il arrive que des bribes de paroles se détachent dans les mentions ou les descriptions de groupes grévistes : fragments d'œuvres musicales célèbres ou inconnues dont certains documents ont conservé la trace. Durant la grève de 1846 un rapport du juge d'instruction donne la description suivante d'un groupe de grévistes chantant :

> « Hier 13 juillet, allant jeter un coup de sonde à Saint-Vaast où s'étend le quartier général, d'où partent les ordres et où aboutissent les rapports des événements se passant dans les lieux soumis à la grève, je croisai un groupe d'une centaine de mineurs accompagnés de femmes et d'enfants, portant des perches, au bout desquelles se balançaient des bonnets et criant vive Legrand le long de leur chemin, ils amenaient ce particulier vers la ville. Et j'appris de deux agents de police […] que ce Legrand, épicier de Valenciennes, venait de leur distribuer du pain, de la bière[22]… »

Pour avoir soutenu les grévistes dans leur lutte, cet épicier est célébré par des chants et des louanges, depuis Valenciennes à jusqu'à Saint-Vaast soit sur une distance de plusieurs centaines de mètres.

L'autre cas de figure dans lequel les paroles des ouvriers sont retranscrites dans les documents concerne le conflit de 1880. Cette fois-ci, davantage d'informations permettent de restituer les circonstances et la nature musicale des chants collectifs. C'est une note interne de la Compagnie des mines qui donne les détails suivant : « Des bandes d'ouvriers parcourent les rues en chantant : Nicolas ha, ha, carbonnier fénéant… et cela n'a pas l'air de s'apaiser[23] ». La situation présentée ici est à l'inverse de celle de 1846. Il ne s'agit plus de célébrer mais de fustiger celui qui, à l'évidence, dessert les intérêts des ouvriers grévistes. Mais qui donc est Nicolas, ce charbonnier que les ouvriers traitent de fainéant ? Et quel exploit lui vaut une chanson en son nom ? Sur ce point, l'ouvrage d'André Jurénil sur l'histoire de la région valenciennoise donne de précieux éléments de compréhension. L'auteur écrit, à propos de cette même grève : « La chanson que disent les mineurs pour s'inciter à faire ce qu'ils appelaient alors une *rébelle* (rébellion) n'a pas

21. ADN M 626/10, pièce 75, télégramme du sous préfet au préfet, 27 octobre 1880.
22. AN BB 18 1444 2367, rapport du juge d'instruction, 14 juillet 1846.
23. CHM 2422, courrier à Dumont, non daté (octobre 1880).

des paroles d'un caractère très féroce : c'est une "scie" qui était alors à la mode : "Le voilà, Nicolas, ah ! ah ! ah !"[24] ».

« Nicolas », le mineur de la chanson des grévistes en 1880 n'est donc, dans le texte original, ni mineur, ni, autant qu'on le sache, fainéant. C'est une chanson populaire de la seconde moitié du siècle que ces bandes de grévistes adaptent à leurs volontés belliqueuses. La forme surtout, mérite l'attention. La « scie » dont fait mention André Jurénil désigne une rengaine musicale, un air entêtant que plusieurs chanteurs entonnent collectivement. Le journal lyonnais le *Passe-temps* en mai 1903, consacre un article sur le sujet :

> « Tout le succès de la Scie est là : elle amuse – singulier amusement, n'est-ce pas ? – parce qu'elle revient sans cesse cornée par toutes les voix, à toutes les oreilles ; elle s'attache à vos pas, vous poursuit sans trêve ni relâche, elle vous agace, vous horripile et, cependant, le moment vient où, par cet étrange phénomène que la science a qualifié d'"action réflexe", vous vous surprenez vous-même à la fredonner. L'obsession débute généralement par un mot auquel une circonstance imprévue a fait un sort ou par un lambeau de phrase ramassé dans une pièce en vogue. Le mot, la phrase ont plu à la foule qui trouve drôle de les répéter. Un chansonnier quelconque les aguiche au passage et en souligne quelques couplets bâclés à la hâte : la Scie est créée, elle fera son chemin. […] La liste serait longue des chansons-scies qui ont fait leur tour de France, depuis Le Beau Nicolas, chanté – je devrais dire : crié – sur un motif de polka tzigane. Le voilà Nicolas, ah ! ah ! ah ![25] »

Si c'est bien sur cet air de polka tzigane que les grévistes de Denain entonnent leurs paroles en 1880, alors il faut s'imaginer un air dansant et entraînant, sur un rythme rapide et enjoué. En outre, tout l'intérêt de la scie-musicale, quelque soit sa forme exacte, est d'être très entêtante. Elle reste en mémoire longtemps après avoir été chantée ou entendue. Par l'emprunt à la culture orale et le jeu des références, langagières et musicales, voilà comment s'établit parmi les mineurs grévistes, une certaine poétique du chant[26].

---

24. André JURÉNIL, *Denain et l'Ostrevant*, Denain, édité par l'Amicale Villars, 1928, p. 170.
25. *Le Passe-temps et le parterre*, « La chanson-scie », article de Léon Mayet, 10 mai 1903, p. 1.
26. « La fonction poétique du langage, celle qui constitue l'hétérogénéité de la parole, du dialogue, de la discussion, de la conversation, de la causerie, etc., ne se limite pas au domaine de la poésie *stricto sensu*. Elle se manifeste dans nos pratiques langagières quotidiennes par le biais d'un jeu permanent avec les énoncés (les mots mais aussi leurs agencement) et avec les interprétations, qui impliquent des sujets parlants actifs et toujours à même de changer les modes d'intelligibilité. » Cécile CANUT, *Langue*, Paris, Anamosa, 2021, p. 71.

La Marseillaise des mineurs

Dans les documents d'archives, il y a bien un chant gréviste qui déjoue les incertitudes de l'écoute et du texte. Lorsqu'il résonne dans la bouche des ouvriers, celui-ci est immédiatement reconnu et mentionné par les observateurs ou les interlocuteurs visés. Il s'agit de *La Marseillaise*. À Anzin, on la trouve exclusivement mentionnée lors des grèves de la seconde partie du siècle : en 1866, 1872, 1878, 1879 et 1880. Peut-être existe-t-il d'autres occurrences plus tôt dans le siècle. Mais dans ce cas, les archives n'en ont pas conservé la trace[27].

La présence quasi systématique de l'hymne lors des grèves survenues dans les années 1870 doit être soulignée. Les mineurs d'Anzin ne sont pas les seuls ouvriers, dans les années 1860-1880, à entonner *La Marseillaise* dans leurs grèves. « "La Marseillaise" demeure le chant préféré des grévistes, celui qui leur vient le plus spontanément aux lèvres[28] » écrit Michelle Perrot dans sa synthèse sur les grèves ouvrières. Sur 164 chants relevés dans les grèves ouvrières entre 1871 et 1890, Perrot a relevé 64 occurrences de *La Marseillaise*, soit dans 39% des cas, devant *La Camargnole*. On retrouve à Anzin, ce primat de l'hymne national. Notons cependant ce qui distingue leurs chants par rapport à d'autres ouvriers ou d'autres grèves. Aux lèvres des ouvriers d'Anzin en effet, *La Marseillaise* prend des accents locaux, une certaine signature dans le jeu de son interprétation. « On chante *La Marseillaise* dans le patois du pays[29] » souligne un journaliste du *Figaro* envoyé dans le bassin d'Anzin pour couvrir la grève de 1878, c'est-

---

27. En 1877, *La Marseillaise* est également chantée par quelques ouvriers qui travaillent à la fosse Thiers d'Anzin, dans le cadre d'un très court conflit qui oppose ces ouvriers au directeur de la fosse :

> « Les faits suivants se sont produits à la fosse Thiers les 16 et 17 courant, mais ne sont venus à la connaissance de la gendarmerie que le 18 au soir. Tous les ans à l'époque où nous nous trouvons, la compagnie des mines d'Anzin autorise les ouvriers à travailler extraordinairement afin de leur permettre de gagner plus d'argent pour fêter la sainte barbe qui a lieu le 4 décembre ; seulement pour ne pas gêner le service d'extraction, au lieu de descendre comme d'habitude ces ouvriers dans les berlines, on oblige ceux-ci à se servir des échelles qui existent dans chaque puits. Le 16 courant un certain nombre de mineurs d'Escaupont et de Fresnes ont refusé de descendre par les échelles. Le directeur de la fosse, cédant à la pression de ses hommes, a toléré la descente par les berlines ; le lendemain le fait s'est renouvelé, les mineurs ouvriers sont revenus en groupe chantant *La Marseillaise* et ont persisté à vouloir descendre dans les berlines, ce qui leur a encore été accordé. Toutefois le directeur général du fond et M Gedouin, chef du contentieux, qui remplace habituellement le directeur général, se sont transportés sur les lieux et ont admonesté les ouvriers. »

   ADN M 626/5, pièce 163, rapport de gendarmerie au préfet, 20 novembre 1877.
28. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève…*, *op. cit.*, tome II, p. 563.
29. APP B A 185, extrait du *Figaro*, 22 juillet 1878.

à-dire en rouchi, dont il faut rappeler qu'il commande à toutes les paroles ouvrières entendues.

Outre son adaptation au patois local, dont je regrette de n'avoir trouvé dans les ouvrages et dictionnaires consacrés au rouchi aucune une version écrite, les grévistes, au cours du siècle, livrent différentes modulations de l'hymne ; exécuté comme ceci ou comme cela selon les interprètes et les circonstances. Il résonne, en 1879, à l'entrée d'un coron endormi où quelques ouvriers tentent de précipiter une nouvelle grève. En 1872 surtout, les variations paraissent nombreuses. Une déambulation de grévistes aux abords de Denain prend des allures de défilé révolutionnaire. Le groupe arbore « des drapeaux faits avec leurs mouchoirs de poche[30] » et pousse des « cris » de « cinq francs, à bas le marchandage[31] ! » Lors de cette même grève, une *Marseillaise* retentit, entremêlée de cris. La scène se déroule le 24 juillet 1872 dans le centre de Denain. Suite à l'arrestation de quelques-uns de leurs camarades, un groupe de mineurs pour la plupart originaires du bassin voisin de Lourches entre en confrontation avec les soldats. L'un d'eux fait feu et touche en pleine poitrine un individu qui observait la scène. Suite à cela, on lit dans presse locale que « des groupes se répandirent dans Denain en chantant la *Marseillaise* et en criant *on assassine nos frères[32] !* »

En 1878, un journaliste du quotidien *La Marseillaise* envoyé dans le bassin d'Anzin pour couvrir le conflit en cours raconte ce qu'il a entendu, au deuxième jour de grève, en croisant la route d'un cortège gréviste :

> « Au moment où notre train entrait en gare de Wallers, un groupe de cent cinquante hommes, traversait la voie en chantant la *Marseillaise*. Nul désordre d'ailleurs parmi eux ; aucun des mineurs n'avait entre les mains une arme quelconque, fût-ce un simple bâton ; j'ajouterai même que la *Marseillaise* dans la bouche de ces malheureux ouvriers était comme voilée de tristesse, et ne vibrait certes pas comme une provocation ou une menace[33]. »

Là encore on remarque que l'hymne accompagne un mouvement collectif. Les ouvriers réunis le chantent alors qu'ils relient, par la marche différents lieux du bassin minier. Le journaliste qui assiste à la scène, insiste sur les spécificités de ce chant. Que trahit ce « voile de tristesse » dans la bouche des grévistes ? Peut-être une courbe mineure forcée aux intervalles, un *tempo* d'interprétation plus lent ? Contrairement aux quelques exemples relevés au début de ce chapitre, ici la musique existe pour elle-même, le

30. *L'Écho de la frontière*, 27 juillet 1872, p. 2.
31. ADN M 626/7, pièce 109, rapport du commissaire de police de Denain au préfet, 10 août 1872.
32. *L'Écho de la frontière*, 27 juillet 1872, p. 2.
33. APP B A 185, extrait du journal *Marseillaise*, « Correspondance d'Anzin », 21 juillet 1878.

journaliste prenant même le soin de préciser l'absence complète de « désordre », « de provocation » ou de « menace ». La séquence est strictement musicale. Le journaliste poursuit d'ailleurs sa chronique en ajoutant : « Voilà à quoi se réduit en général ce que l'on est convenu d'appeler les manifestations des mineurs. En peut-il être de plus paisibles, de plus dignes, de moins menaçantes ? ». Ces quelques évocations sont le signe que les grévistes s'approprient l'hymne et l'interprètent à la lumière de leurs intentions ou de leurs émotions. Partant, on peut supposer que ces chants, portés par un texte commun, ne résonnent jamais du même éclat et de la même intensité.

La présence récurrente de *La Marseillaise* amène nécessairement à poser la question de sa signification politique dans la bouche des mineurs en grève. Faut-il y voir une volonté transgressive assumée dans les années 1870, lorsque l'Ordre moral lui préfère le chant *Vive la France* comme hymne national ? Ou plus tard, au creux d'une Troisième République encore naissante, un espoir chanté par les ouvriers de voir leurs conditions de vie s'améliorer ? Au cours du siècle, certains observateurs des conflits miniers se prêtent eux-mêmes au jeu de l'interprétation politique, notamment lors de la grève de 1872 :

> « On a dit que ces grèves étaient des manifestations cléricales, des manifestations bonapartistes, des manifestations républicaines. Quelles raisons en a-t-on donné ? Elles nous paraissent toutes puériles. Parce qu'on a vu au milieu des bandes d'ouvriers des loques rouges portées par des hommes chantant la *Marseillaise* et criant : *Vive la République*, on a dit que les radicaux étaient les auteurs de ces troubles. Un autre a entendu des cris de *vive l'empereur !* et il affirme que les bonapartistes ont suscité ces grèves contre le succès de l'Emprunt[34]. »

Ces *Marseillaises* entonnées collectivement par les ouvriers grévistes répondent assurément à leur volonté d'être vus et entendus avec le chant aux lèvres. Ces hymnes entrent en effet dans un dispositif scénique associant le corps et la voix, l'écoute et le regard, notamment en 1872 lorsque des ouvriers confectionnent des drapeaux à partir de « mouchoirs rouges fixés à des bâtons » derrière lesquels ils défilent en chantant *La Marseillaise*[35]. Les cris de « Cinq francs, À bas le marchandage » accompagnent la marche. Là, le cortège gréviste prend des airs assumés de défilés révolutionnaire. Les chants, les drapeaux, le groupe en mouvement témoignent d'une « scénographie[36] » de la manifestation destinée donner à voir, autant qu'à entendre, l'union du groupe.

---

34. APP B A 185, extrait de *La Gazette de France*, 30 juillet 1872.
35. ADN M 626/7, pièce 109, rapport du commissaire de police au préfet, 10 août 1872.
36. Olivier FILLIEULE, Danielle TARTAKOWSKY, *La Manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 168.

2. Sonorités instrumentales

Dans les cortèges grévistes : cris, revendications, chants et airs variés se mêlent selon les lieux et les individus rassemblés. Il faut ajouter que la voix n'est pas seule à porter l'élan moteur des rassemblements grévistes. Peut-être est-ce la peur de manquer de souffle, ou la volonté résolue d'accroître le volume général des cortèges qui pousse certains grévistes, au cours du siècle, à s'équiper d'instruments de musique divers. Quels sont ces instruments ? Comment les ouvriers les emploient-ils ? Que signifie leur usage dans le contexte de la mine ?

Les instruments des cortèges

Des instruments de musique accompagnent certains rassemblements grévistes en harmonisant le chant ou en rythmant la vitesse d'exécution. Rythmer, en premier lieu : l'action paraît bien certaine. Car au premier rang des instruments utilisés par les grévistes pour soutenir leurs défilés, on trouve le tambour. En mars 1848 des ouvriers défilent de fosse en fosse « tambour en tête[37] » afin de faire cesser l'activité. On a entendu au chapitre précédent la tentative de grève menée par quelques ouvriers en 1851 dans un coron de Denain et à l'occasion de laquelle ils accompagnent leurs voix d'une caisse détournée en tambour. Un peu plus tard, lors de la grève de 1855, une archive mentionne un ouvrier en tête de cortège et changé pour l'occasion en « tambour-major[38] ».

À quatre occasions, au moins, les ouvriers se munissent de tambours, véritables ou improvisés, pour ponctuer leurs déplacements ou leurs tumultes. Il faut dire que l'instrument est à la fois économique et pratique. Tout le monde sait en jouer, et ce dès le plus jeune âge, avec la certitude bien acquise d'en sortir un très grand raffut. Pour produire ses timbres percutants, le tambour appelle des gestes bien particuliers. Avec lui en l'occurence, pas de sonorités sans un certain effort de frappe. À mains nues ou équipé de bâtons, c'est en tapant, plus ou moins fort selon l'intensité sonore désirée, que l'instrumentiste produit quelque chose. Le tambour, qu'importe sa taille, sa forme et la maîtrise musicale de celui qui le met en branle, les sonorités qui en jaillissent sont reconnaissables parmi tant d'autres :

> « De tels signaux émergent sur n'importe quel bruit de fond, sur n'importe quelle musique, si intense et si riche soit-elle, car ils ne sont jamais masqués entièrement

37. *Le Courrier du Nord*, 2 mars 1848, p. 1.
38. *Le Courrier du Nord*, « Tribunal correctionnel de Valenciennes – Audience du 10 mars – Tentative de grève des mineurs », 13 mars 1855, p. 3

> par d'autres sons. Grâce à cette particularité les percussions ont servi de tout temps à découper la durée, à marquer le rythme, même dans des mélanges sonores, instrumentaux et vocaux, assourdissants[39]. »

Voilà qui doit immanquablement participer de cette volonté d'audibilité des cortèges. Au-delà des sonorités bien distinctes qu'il produit, le tambour donne aussi à certains cortèges des allures impromptues de parades militaires. L'impression sonore est, on l'imagine, d'autant plus vive, lorsque l'instrument est joué par un ancien de la Garde Nationale, comme c'est le cas en 1833. Lors de cette grève, le maréchal-des-logis témoin de la scène, signale que l'individu, un prénommé Bolle, était affublé d'un « schako[40] » et d'une « canne ». L'ensemble sert de pièce à conviction lors du procès des mineurs grévistes :

> « On dépose en ce moment au pied du tribunal un schako de carton peint et couvert de papier collé jaune et gris surmonté d'une houppe rouge, vrai meuble de carnaval. La prétendue canne de tambour-major qui complète le costume saisi est un morceau de latte probablement arraché à une palissade.
> Le témoin reconnait ces ustensiles comme ayant été ceux saisis et remis au lieutenant Blocaille[41]. »

Dans les cortèges grévistes, un autre instrument sert à accompagner les voix des mineurs. Lors de la grève de 1866, en pleine nuit, des grévistes sont entendus, entonnant la *Marseillaise* accompagnés au « clairon[42] ». L'instrument est nommément désigné par l'auteur du rapport, un ingénieur des mines. Sans hésitation sur la nature de l'instrument entendu. Il s'agit d'un clairon, pas d'un cor ni d'une corne. Le clairon est une sorte de trompette sans piston ni clef, qui, selon sa conception et l'habileté du joueur permet de jouer quelques notes d'harmoniques (quatre ou cinq). Rudimentaire, mais suffisant pour soutenir un chant ou signer quelques lignes d'une mélodie. Puisque l'instrument est sans piston, tout est dans le souffle et la position de la bouche pour varier les hauteurs jouées. Aussi, contrairement à la voix ou aux percussions, la compétence technique du joueur est requise pour parvenir à un certain résultat musical. Comme le tambour précédemment

---

39. Émile LEIPP, *Acoustique et musique*, *op. cit.*, p. 285.
40. *L'Écho de la frontière*, « Tribunal correctionnel de Valenciennes. Affaire des troubles d'Anzin » déposition du maréchal-des-logis, 22 juin 1833, p. 5.
    Le schako désigne une « coiffure militaire rigide et à visière, le plus souvent de forme tronconique, portée par différentes troupes de l'armée française jusqu'à la première guerre mondiale ». Définition du CNRTL.
41. *Le Courrier du Nord,* « Audience du jeudi 20 », 22 juin 1833, p. 7.
42. ADN M 626/6, pièce non numérotée, lettre de l'ingénieur directeur Vuillemin au préfet, 27 octobre 1866.

mentionné, la place du clairon est généralement dans les marches militaires, où il est sert à faire retentir différentes sonneries.

Tambours, clairon : du point de vue des sonorités en présence, ces deux instruments n'entrent pas en concurrence avec la voix chantée ou parlée. Au contraire, ils l'élargissent, permettant aux rassemblement d'atteindre des intensité plus hautes et occuper un espace de fréquence plus important. En outre, le champ acoustique qu'ils occupent surclasse de manière indiscutable les tonalités humaines, plus percutantes et plus perçantes que les voix les plus fortes. C'est d'ailleurs pourquoi ils ont tenu un rôle de première importance sur les champs de bataille de l'histoire[43]. Placés en tête des cortèges, ces instruments ouvrent la route, et emportent les voix[44].

L'*instrumentarium* gréviste a beau être restreint, ces quelques timbres, ces quelques notes, résonnent d'une autre histoire et d'une autre pratique musicale : celle de l'harmonie musicale. Ces deux instruments y occupent une place centrale, entourés d'autres cuivres et de quelques bois. Le Nord de la France au XIX^e^ siècle, est une terre d'harmonies[45]. On les appelle généralement « société musicale » pour les différencier des chorales, « société de musique vocale ». Elles se développent au cours du siècle, en amateur ou de manière professionnelle, dans de très nombreuses municipalités et différents corps de métier. Des armées, des villes et des villages, des usines et des exploitations industrielles ont leurs propres formations musicales. C'est le cas de la Compagnie des mines d'Anzin.

Cortèges grévistes chantant et jouant quelques musiques de marche, harmonies ouvrières sous la direction d'un chef de musique : les deux pratiques musicales entrent dans la tension d'un rapprochement. C'est à examiner le fonctionnement de la musique encadrée dans les mines d'Anzin et tenter de voir quelles sont les différences qui existent entre les deux pratiques musicales que seront consacrées les pages suivantes.

---

43. Jean-Louis COUTURIER, « Céleustique. L'origine des sonneries de trompette de la Cavalerie », *Revue historique des armées* [En ligne], numéro 274, 2014, mis en ligne le 01 juillet 2014, consulté le 19 août 2022. Sur l'histoire du tambour et ses usages militaires : Patrick PÉRONNET, « Le tambour-symbole. Instrument de pouvoir et pouvoir de l'instrument aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles », intervention au colloque *Pouvoirs du son / Sons du pouvoir. Esthétique et politique du sonore*, Amiens, 16 novembre 2017.

44. L'accent mis sur ces quelques instruments ne doit pas nous amener à négliger la possibilité que les grévistes emploient leurs mains pour produire certains rythmes. Accompagner la voix, ponctuer un chant ou, tout simplement, ajouter du bruit au bruit ; chercher à suivre le rythme collectif ou, au contraire, tenter de s'y dérober, dans une tentative d'indépendance du geste… à qui veut se faire entendre, les combinaisons sonores du corps et de la voix sont immenses, comme nous l'avons vu dans le cas des passages dans les corons.

45. André LEBON, *Petite histoire des sociétés de musique populaires dans le Nord de la France*, Escaudain, édité par l'Harmonie municipale d'Escaudain, 1977.

La musique à la Compagnie des mines d'Anzin

Au milieu du XIXe siècle, les administrateurs d'Anzin, comme d'autres compagnies minières ou usines en France à cette période, développent un goût certain pour la musique[46]. Leur intérêt se manifeste en deux temps. De façon indirecte d'abord lorsque, à partir de 1850, la Compagnie décide de financer les sociétés musicales locales, comme en atteste ce passage des délibérations du conseil : « La Régie accorde à la musique de la garde nationale de Vieux-Condé deux cents francs, pour contribuer à ses frais d'habillement. Ce corps est principalement composé d'ouvriers mineurs[47]. » Puis pour l'année 1851 la Compagnie décide qu'une « gratification de cent francs est allouée au Sieur Bricout chef de la musique communale de Denain, à cause de l'enseignement gratuit qu'il donne à un grand nombre d'ouvriers de la Compagnie[48]. »

Ces soutiens financiers à la musique locale se poursuivent quelques années, jusqu'à ce que la Compagnie décide, en 1867, de fonder sa propre société musicale sous le nom de « Société de musique et d'harmonie ». Le premier ensemble est situé à Denain. D'autres suivront au cours du siècle, Abscon (1869), Saint-Waast-Là-Haut (1875), Thiers-Lagrange (1891) et Vieux-Condé (1895)[49]. La Compagnie acquiert progressivement des instruments de musique, qu'elle prête aux membres qui n'en possèdent pas. Sont ainsi acquis dans les premières années de fonctionnement de ces rassemblements : un saxophone baryton (1867) ; une grosse caisse à tringles (1867) ; une clarinette (1868) ; une contrebasse (1869) ; un clairon (1875) ; quelques clarinettes (1876) ; un piston (1878) ainsi qu'une trompette (1881). La formation musicale joue et répète chaque semaine sous la direction d'un chef de musique prénommé Félix Wargé.

Quelques rares documents sont aujourd'hui disponibles pour approcher la pratique musicale à la Compagnie des mines d'Anzin. Le plus important est sans aucun doute le « Règlement concernant la musique des mineurs ». On lit, dans les premières lignes : « Une société de musique et d'harmonie est fondée et des cours de solfège sont ouverts dans l'établissement des mines d'Anzin à Denain à partir du 1er Octobre 1867[50] ». Puis vient immédiatement en second paragraphe : « Le but de cette institution est la

---

46. Voir notamment sur ce point l'étude classique de Philippe GUMPLOWICZ, *Les Travaux d'Orphée : 150 ans de vie musicale amateur en France : harmonies, chorales, fanfares*, Paris, Aubier, 1987 ; et plus récemment Jérôme CAMBON, *Les Trompettes de la République : Harmonies et fanfares en Anjou sous la Troisième République*, Rennes, PUR, 2011.
47. ADN J 316/2, page 106, copie des délibérations de la Régie de la Compagnie des Mines d'Anzin, assemblée de juillet 1850.
48. ADN J 316/2, page 120, copie des délibérations de la Régie de la Compagnie des Mines d'Anzin, assemblée d'octobre 1851.
49. André LEBON, *Petite histoire des sociétés…, op. cit.*, p. 47.
50. CHM 6812, « Règlement concernant la musique des mineurs », 15 octobre 1857.

moralisation et l'instruction des ouvriers attachés à ce vaste établissement[51]. » L'ambition est clairement affichée, bien assumée par les dirigeants de la Compagnie. Il s'agit, par la musique d'éduquer et de moraliser les ouvriers qu'elle emploie. la Musique, ainsi envisagée, n'est pas tant une forme de loisir, qu'un moyen de grandir l'esprit. Cette volonté affichée de moralisation n'est pas récente. Déjà en 1851, on peut lire dans les délibérations du conseil de la régie des mines : « La moralité des ouvriers est la principale et la plus sure garantie de ceux qui les emploient ; il est donc juste que cette moralité soit une des conditions à leur imposer. En conséquence la Régie décide que tout ouvrier qui aura été condamné correctionnellement ne sera plus employé dans les travaux du fond de la Compagnie d'Anzin[52]. » Dans la monographie qu'il consacre, en 1874, aux concessions minières, Louis Reybaud, sympathisant des politiques d'encadrement patronale, avance que, pour calmer les « ardeurs de jeunesse » des ouvriers mineurs rien ne vaut « le goût de la musique qui emploie innocemment leurs loisirs[53] ». Voilà la musique prise dans cet objectif d'instruction et de moralisation des ouvriers.

Nombre d'historiens et d'historiennes ont souligné dans leurs études la gestion « paternaliste » de la Compagnie des mines d'Anzin. En effet, outre les logements qu'elle possède et loue aux ouvriers et leurs familles, la Compagnie possède les infrastructures du quotidien (école, église, commerces) et cherche à organiser le temps libre des ouvriers par des activités (colombophilie, sport, jardinage). Cet encadrement total de la vie du mineur est encouragé par la législation et le système politique des concessions mis au point au XIX[e] siècle[54].

---

51. *Ibid*.
52. ADN J 316/2, page 119, copie des délibérations de la Régie de la Compagnie des Mines d'Anzin, assemblée d'octobre 1851.
53. Louis REYBAUD, *Le Fer et la houille*, *op. cit*., p. 203.
54. « [C]e qui caractérise les mines, à la différence des autres industries, c'est d'abord la création d'espaces industriels créés *ex nihilo* autour de petites bourgades rurales. C'est ensuite le statut de la propriété minière : des concessions d'Etat à des Compagnies privées, qui furent à la fois des appareils de production et d'ordre public. La formule de la concession minière fut inventée en 1810, sous Napoléon 1[er], dans le cadre de la définition de la politique économique de la France à l'aube de l'ère industrielle. Depuis 1791 les mines étaient réputées propriété de la nation, mais comme telles inexploitables. La loi de 1810 stipule que les surfaces de richesses nationales sont concédées à perpétuité à des particuliers qui y trouveront certes l'occasion de faire des profits considérables, mais qui devront en contrepartie assurer la sûreté et la sécurité des ouvriers et de leurs familles. Dès le départ, il est clair que la Compagnie minière est à la fois une société de production et une entreprise de pacification sociale, voire de colonisation régionale. C'est pour répondre a ces exigences de sûreté et d'ordre public que, dans un premier temps, les patrons de l'industrie minière ont entrepris de développer sur le territoire de leurs concessions un réseau d'institutions sociales : logements, jardins, écoles, notamment, mais aussi caisses de secours, médecine, associations de loisirs. » Bruno MATTÉI, *Rebelle, Rebelle ! Révoltes et mythes du mineur, 1830-1946*, *op. cit*., p. 229.

Déjà au XIXe siècle, Louis Reybaud notait dans son étude : « Littéralement la Compagnie [d'Anzin] prend l'ouvrier mineur au berceau et l'accompagne jusqu'à la tombe[55] ». Entre la naissance et la mort, la Compagnie fait tout son possible pour que ses ouvriers mènent une vie de labeur et de bonne moralité. À Anzin, le travail, le logement et les loisirs dont fait partie la musique, forment un ensemble disciplinaire aux ambitions pacificatrices. « L'autorité de l'appareil hiérarchique se prolongeait dans l'organisation de la société musicale. Le président était systématiquement le directeur du siège ou l'ingénieur de la fosse. Il exerçait, suivant les consignes des administrateurs, une très sérieuse surveillance de la société[56] » écrit André Lebon à propos des harmonies des mines. Le règlement de la « musique des mineurs d'Anzin » atteste, tout au long de ses quatorze articles du règlement, d'une telle exigence d'ordre et de bonne conduite[57] :

Organisation

Article 1 - Les leçons de solfège et d'instruments auront lieu tous les jours de la semaine, le dimanche excepté.

Y seront admis :

Les jeunes gens âgés de 14 ans au moins, pourvu qu'ils sachent lire
et écrire et qu'ils suivent ou aient suivi les cours des écoles.

Article 2 - Les jeunes gens qui, après leur admission, quitteraient les écoles avant l'âge réglementaire (15 ans) ou qui n'en suivraient pas les cours régulièrement pourront être rayés des cours de solfège.

Article 3 - Pour faciliter le travail sans nuire à l'instruction, les cours de solfège auront lieu le matin de 10 heures à 12 heures pour les élèves qui travaillent dans l'après-midi, et de 4 heures à 6 heures pour ceux qui travaillent le matin.

Article 4 - Les élèves ne feront partie du corps de musique qu'autant qu'ils auront été jugés aptes par le chef de musique, et leur admission même dans ce cas, sera à la discrétion du Comité.

Article 5 - Les répétitions du corps de musique auront lieu une fois la semaine, de 7 heures à 9 heures du soir.

Article 6 - Au besoin le chef de musique pourra convoquer le corps de musique pour des répétitions extraordinaires, après avoir toutefois référé au Président, qui en donnera ou refusera l'autorisation selon qu'il le jugera convenable.

---

55. *Ibid*., p. 190.
56. André LEBON, *Petite histoire des sociétés de musique…, op. cit*. p. 48.
57. CHM 6812, « Règlement concernant la musique des mineurs », 15 octobre 1857.

Avoir de la Société

Article 7 - Pour parer aux besoins, une caisse sera formée à l'aide d'une cotisation mensuelle et individuelle de cinquante centimes. Cette cotisation sera perçue par le trésorier, le premier mardi du mois et mise à la disposition du comité d'administration qui en déterminera l'emploi.

Article 8 - Une amende de 25 centimes sera infligée à chaque membre qui manquera aux répétitions, s'il ne justifie par une attestation de son porion qu'il en a été empêché par son travail.

Article 9 – Toute sortie sera décidée par le comité d'administration, chaque musicien devra s'y conformer sous peine d'une amende d'un franc.

Instruments

Article 10 – Des instruments appartenant à la Société sont, sur la demande du chef, confiés aux musiciens qui en sont responsables et doivent en cas de départ les remettre en bon état.

Article 11 – Les réparations provenant de négligence, défaut d'entretien, etc… sont à la charge du dépositaire.

Article 12 – Une inspection mensuelle des Instruments sera fait par les soins du chef de musique, qui fera exécuter à la charge de qui de droit, les réparations qu'il jugera convenables.

Article 13 – Tous les cas non prévus par le présent règlement seront décidée sans recours par le comité d'administration,

Article 14 – Le présent règlement sera présenté à Monsieur le Maire avec prière de bien vouloir lui donner son approbation.

En cas d'entorse au règlement, les ouvriers encourent des sanctions allant du blâme à la mise-à-pied voire l'exclusion définitive. On lit, dans l'ouvrage d'Odette Hardy-Hémery consacré à la région de Valenciennes, l'épisode suivant en lien avec la musique des mines : « Le 20 juillet 1898, rapporte le directeur de la troisième division des mines d'Anzin, le nommé Colin Nestor, flûtiste, n'a pas arrêté de jouer l'Internationale dans le train entre Lourches et Denain avec quelques autres musiciens en revenant du festival de Cambrai, malgré les observations du chef porion Lebon : il a crié "A bas les rouffions" en face du porion Hubert… On ne peut quand même pas laisser tout faire ; le mieux est de le mettre à pied huit jours[58]. » La sanction est moins sévère que ce que pouvait laisser présager la lecture du règlement, dont le préambule stipule en effet que : « Toutes

58. Cité dans : Odette HARDY-HÉMERY, *De la croissance à la désindustrialisation : Un Siècle dans le valenciennois*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1984, p. 43.

discussions politiques et religieuses sont interdites, à peine d'expulsion pour le membre qui contreviendrait à cette clause[59]. »

Dans ses premières années d'existence menées à la baguette du chef et ancien militaire Wargé, la « Musique des mineurs de Denain » donne de nombreux concerts dans la région valenciennoise : gala de bienfaisance, fête locale, concours organisés entre les formations musicales de différentes concessions minières. Pas de concerts improvisés, de déambulations sur les routes et les chemins ; la musique des mineurs a ses temps et ses lieux, ses membres choisis, ses règles et son répertoire. Les pièces jouées sont issues d'un répertoire musical écrit et sont travaillées sur partition. Voici par exemple, les quelques pièces jouées lors d'un concert donné par la « Musique des mineurs » de Denain le 17 août 1873 : « 1° Allegro militaire. 2° Ouverture du *Codicile*. (Labit.) 3° L'*Adige*, tyrolienne. (Bosch.) 4° Pot-pourri sur la *Fille du Régiment*. (Donizetti.) 5° Galop. (Courtin.)[60] ». C'est, à n'en pas douter, un programme en forme de grand écart musical qui est proposé ici. On trouve des extraits choisis d'opéra-comique populaires et légers au milieu de pièces aux tonalités martiales bien prononcés.

Enfin, lorsque la « musique des mineurs » se produit en concert, c'est la Compagnie d'Anzin dans son ensemble qui est en représentation. Elle s'affiche dans une mise-en-

59. On retrouve cette discipline dans les sociétés musicales municipales. André Lebon a par exemple donné l'extrait du règlement de la Fanfare Municipale d'Escaudain à la fin du XIX^e^ siècle. « Il prévoit la désignation "d'un sergent et d'un fourrier" destinés à la surveillance. Il établit dix catégories d'amendes dont les moins singulières ne sont pas les deux dernières : "0,20 F à qui jouera de son instrument dans les estaminets sans autorisation" et "1 F à celui qui se comportera mal dans les sorties". Bien entendu le simple retard et la moindre absence sont sanctionnés. » André LEBON, *La Vie quotidienne du mineur en 1900*, *op. cit.*, p. 176-177.

60. *Le Courrier du Nord*, « chronique locale », 17 août 1873, p. 2.

scène d'ordre et d'harmonie. C'est notamment le cas lorsque, en juin 1868, la Compagnie accueille en grande pompe et en musique le préfet du Nord en visite dans le bassin[61].

Deux musiques en opposition

Voilà donnés, en incise de cette étude des cortèges grévistes, les principaux traits de la pratique musicale encadrée par la Compagnie des mines d'Anzin au XIXe siècle.

La musique jouée collectivement, l'éclat des cuivres, la sentence rythmique du tambour, une scansion d'emprunt militaire plus ou moins marquée : c'est ce qui, à l'oreille, pourrait rapprocher les deux formations. Passées ces premières impressions d'écoute fugace ce sont deux pratiques que tout oppose. Car la musique des mines existe pour célébrer le travail, la discipline et la bonne moralité imposée par la Compagnie. C'est une musique qui détermine les règles, distribue les rôles et fixe les places. Les membres de la « Musique des mineurs », des hommes uniquement, sont choisis pour leur talent musical, leur bonne conduite dans le travail, leurs aptitudes au solfège ; chacun a sa spécialité, son instrument de musique, et pas un autre. Lorsqu'ils se retrouvent, chaque instrumentiste joue ses lignes de partition comme c'est écrit, sous la conduite d'un chef militaire qui veille à l'unité du groupe. Dans ces circonstances, il ne faut pas se faire remarquer, sauf éventuellement à briller lors d'un solo instrumental répété à l'avance. Au

---

61. « Les communes d'Anzin, St-Vaast-là-Haut et Hérin offraient mercredi dernier une animation et un aspect tout à fait inaccoutumés.
Cédant aux sollicitations de M. de Marsilly, le nouveau directeur-général de la compagnie des mines d'Anzin, M. le Préfet du Nord, dans sa tournée de conseil de révision, avait bien voulu visiter une partie des installations ouvrières de cette grande compagnie. La garde d'Anzin avait été pour la circonstance décorée avec un luxe et un goût parfaits. Des écussons d'une grande richesse, portant la date de cette heureuse journée, étaient suspendus à des mâts pavoisés et disposés dans un jardin improvisé.
Reçu à sa descente de voiture par M. de Marsilly, accompagné de son secrétaire-général, et après avoir passé sous un arc de triomphe, composé et orné d'objets servant à l'exploitation des mines, M. le Préfet a été l'objet d'une ovation toute spontanée de la part de la population ouvrière.
Après avoir entendu et félicité l'excellente musique des mineurs de Denain, rassemblée dans la cour de la station, M. le Préfet, à la tête d'une suite nombreuse, est monté dans un train spécial dirigé par les principaux employés des Mines et s'est rendu à Hérin, pour y visiter les nouvelles maisons de la Compagnie.
Acclamé à son arrivée par les ouvriers des fosses avoisinantes aux cris de « Vive l'Empereur ! Vive M. le Préfet ! » ce fonctionnaire a pu juger par lui-même du bien-être que M. le Directeur-général cherche à répandre chez ces braves travailleurs, s'inspirant ainsi des exemples de notre glorieux souverain qui personnellement s'occupe avec tant de sollicitude de la question des cités ouvrières.
À son retour d'Hérin M. le Préfet a bien voulu visiter les vastes usines de St-Vaast où il a pu se convaincre de l'activité et de la force vitale de nos industries.
Le soir, un banquet réunissait à la maison de la compagnie, les principales autorités de l'arrondissement. »
L'Écho de la frontière, « nouvelles de la frontière », 6 juin 1868, p. 2.

cours des rassemblements prévus à heures et à lieux fixes, il n'y a pas de place pour l'improvisation, encore moins pour une erreur le jour de la grande représentation. Surtout, il n'y a pas de place pour la politique[62].

« Dans un jeu de miroir permanent, le musical réfléchit, exprime l'espace social qui l'investit à son tour en lui insufflant de nouveaux sens[63] » écrit Alain Darré en introduction d'un ouvrage consacré aux liens entre musique et politique. C'est dire que la musique permet une approche singulière du monde social ; qu'elle porte des clés uniques pour sa compréhension. Sur le fond méticuleusement ordonnancé des pratiques musicales encadrées par la Compagnie des mines, les cortèges grévistes dénotent par leur prise de liberté. La pratique est sans règles : des hommes, des femmes, des enfants, sans permission, ne représentant qu'eux-mêmes. Dans les rassemblements chacun trouve sa voix, son instrument, sa volonté d'existence sonore ; il n'y a pas de chef, à part le groupe tout entier. Les sons peuvent être forts, faibles, harmonieux, stridents, percussifs, en rythme ou non mais ils ne sont jamais faux car l'important n'est pas de jouer juste. L'important est de jouer ensemble, réunis. Les grévistes jouent leur musique comme ils l'entendent. Elle n'est pas écrite, elle peut changer à tout instant selon les envies ou les circonstances. Surtout, la musique des cortèges grévistes n'a pas pour fonction d'éduquer ou de moraliser mais de faire entendre le groupe et porter la lutte collective sur les chemins contestataires. Au fond, ni semblables ni totalement dissemblables, ces deux pratiques musicales sont en tension. Elles se répondent dans la distance et le temps.

Il ne saurait être question, en l'absence de sources émanant d'ouvriers mineurs ayant pris part aux rassemblements grévistes, d'étudier le degré d'intentionnalité avec lequel ces derniers s'engagent corps et voix dans une pratique musicale à la fois si similaire et si opposée aux harmonies dirigées par la Compagnie. Même s'il est assez improbable que des membres de la « musique des mineurs » puissent prendre part aux rassemblements grévistes entendus lors des conflits étudiés[64], on voit combien l'existence même des cortèges grévistes s'apparente, par les voix et les musiques jouées dans la pleine liberté

---

62. En 1878 en effet, lorsqu'il est question que la musique communale de Denain donne, avec l'autorisation du directeur général des mines, un concert au profit des mineurs grévistes, la réponse du sous-directeur Delabez ne se fait pas attendre : « C'est une chose qu'il conviendrait selon moi d'empêcher. » CHM 2421, non numérotée, Delabez au directeur Dumont, 31 juillet 1878.

63. Alain DARRÉ (dir.), « Introduction », *Musique et politique : Les répertoires de l'identité*, Rennes, PUR, 1996, p. 13.

64. Je n'ai en effet identifié aucune correspondance en recoupant les noms des ouvriers mentionnés, interpellés ou condamnés durant les grèves, avec la liste des ouvriers membres de l'harmonie des mines. Bien que le règlement ne mentionne pas explicitement ce point, il est plus que certain qu'un ouvrier membre de l'harmonie musicale pris à faire la grève serait immédiatement renvoyé.

du collectif, à un défi jeté au désir d'ordre et d'harmonie sociale imposé par la Compagnie des mines d'Anzin à ses ouvriers.

3. Le corps, la musique et l'espace

Depuis le début de cette étude, nous suivons de nombreux cortèges dans leurs déplacements aux quatre coins du bassin. Dans les archives citées, les images de cortèges grévistes sont des images dynamiques. Sur les routes, dans les villages, à travers champs, dans les quartiers ouvriers, les ouvriers sont sans arrêt en mouvement. Leurs déplacements, comme nous l'avons vu, ne sont jamais silencieux. Qu'il s'agisse de sons, de bruits, de musiques ou de chants, la marche est toujours accompagnée de différentes pratiques vocales et musicales. C'est ce lien entre le corps, la musique et l'espace du bassin minier que je souhaite étudier dans les pages qui suivent.

Rythmique gréviste

À partir de quelques exemples, je souhaite d'abord mettre en lumière différentes formes d'association du son, du chant et de la marche lors des grèves de mineurs. Michelle Perrot, dans son ouvrage sur les grèves relève l'engagement physique nécessaire à la propagation des grèves minières. « La disposition même de l'espace minier, troué de champs, mêlé de bois, porte à déambuler ; les bandes y jouent le rôle de messager, de courroie de transmission[65]. » Il est juste de tenir en prise serrée l'espace et la marche. Pour les grévistes qui doivent propager la grève à d'autres puits et d'autres localités, le mouvement de la marche est un impératif.

Mais ces marches, comme nous avons commencé à le voir, ne se déploient jamais dans des configurations tout à fait identiques. Au sein des cortèges, en fonction des lieux, des intentions et des circonstances, les hommes, les femmes et les enfants qui les forment entonnent des chants différents, jouent telle ou telle musique, crient une revendication ou une autre. Surtout, dans la plupart des cas, toutes ces pratiques se trouvent réunies. C'est du moins l'interprétation que l'on peut déduire des nombreux récits d'archives qui mentionnent de manière indifférenciée les cris et les chants de la foule.

C'est en mettant côte à côte les différentes situations étudiées jusqu'à présent que l'on peut comprendre que les pratiques des grévistes impliquent dans chaque cas un rapport particulier à l'espace qu'ils occupent.

---

65. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève*, Paris, Mouton, 1974, tome I, p. 375.

En mai 1833, dans le centre-ville d'Anzin, les archives signalent que les grévistes parcourent les rues durant plusieurs heures, criant et chantant, « des couplets dont le refrain était *A bas les Parisiens, vivent les Mathieu d'Anzin !* ». L'usage du pluriel a son importance. Ce sont bien *des* couplets que les ouvriers entonnent dans l'espace restreint du centre-ville. La configuration est similaire en 1872 lorsqu'une trentaine d'ouvriers arpentent les rues de Denain en chantant *La Marseillaise* qu'ils ponctuent des cris de « Cinq francs, à bas le marchandage ». Comme en 1833, il s'agit de mettre en résonance un espace géographique restreint par la marche et l'alternance manifeste des chants et des cris pour que vibrent, de toute la présence des grévistes, les villages parcourus et les oreilles de leurs habitants.

L'extension de puits en puits, dont nous avons vu au chapitre précédent la récurrence, offre un exemple d'une autre configuration entre le corps et la voix. Lorsque les cortèges grévistes circulent dans le bassin minier pour étendre la grève, le pas suit une ligne tracée droite, cherchant toujours à emprunter le chemin le plus court vers la prochaine destination. Si à ces occasions le parcours des grévistes dépend du tracé des routes, des chemins et des rails de la Compagnie, leurs voix quant à elles ne connaissent pas de limite. L'alternance des chants, des musiques, des slogans et des revendications, ponctués par l'éclat de quelques instruments forment un paysage sonore contestataire en transformation permanente. Les lignes de la marche croisent celles de la voix, si bien que jamais deux trajets ne résonne de la même intensité ou du même éclat. À cet effet, nous avons vu qu'il arrive parfois que plusieurs cortèges arpentent simultanément le bassin afin d'accélérer la propagation du conflit. Dans ce cas, les variations redoublent d'autant plus que chaque cortège fait entendre des voix, des chants ou des paroles distincts.

Autres lieux, autres figures sonores : quand les grévistes passent, de nuit, dans les quartiers ouvriers pour réveiller leurs habitants et les engager à la grève, les archives décrivent de nombreux mouvements, des gestes et des voix qui se mêlent sans jamais se répéter. Les grévistes font le porte-à-porte, entrent et sortent des logements, tapent sur les murs, chantent, adressent des mots d'ordre. Il s'agit de saturer l'espace, de mettre au premier plan les sons, les voix et les appels à la grève sans s'interrompre, ni laisser de répit aux habitants.

Mouvements en spirales dans un espace clos du centre-ville, va-et-vient dans les quartiers ouvriers, lignes uniques ou simultanées de fosse en fosse : sous les yeux se dessine une géométrie variable de la contestation ouvrière. C'est une rythmique corporelle, sonore et musicale que les grévistes conjuguent au pluriel des voix rassemblées, selon les lieux, leurs situations et leurs effectifs, et qui donne à la propagation des conflits de mineurs des accents visuels et sonores toujours renouvelés.

Cartographie sonore

Partant de cette rythmique gréviste, mouvante, sonore et musicale, la première intention, la plus rationnelle sans doute, serait d'en retranscrire la structure : dessiner le plus précisément possible les parcours des cortèges, indiquer les bifurcations et les détours, mettre en lumière la fréquence et les lieux au sein desquels les différentes pratiques musicales prennent forme. Là où le texte écrit peine à restituer en termes de dimensions et d'espace la réalité des distances parcourues par ces cortèges, la représentation graphique pourrait peut-être réussir à le montrer, permettant par la même occasion la comparaison des différentes grèves en termes de mouvements et de pratiques.

Pour établir cette représentation des différentes trajectoires grévistes, nous pourrions partir des cartes du territoire minier et y rapporter la trace de l'activité des cortèges. Pour chaque trajet connu nous placerions sur le papier les occurrences relevées dans les archives – les grévistes partis d'ici en direction de…, vus ici…, entendus là… – pour espérer révéler les trajectoires multiples et évolutives des cortèges. Des flèches partants d'une fosse à une autre, des courbes tracées entre différents points du bassin, des lignes répétées dans le centre-ville d'Anzin en 1833, des cercles censés marquer les points et les temps d'arrêt des groupes aux abords des bâtiments ou des puits de mine, des zigzags dans les quartiers ouvriers pour figurer le porte-à-porte. À ses différents tracés censés représenter les déplacements, ajouter des figures, des formes, des symboles et des couleurs permettant de représenter la variation des pratiques sonores, vocales ou musicales. Le rouge pour les cris, le bleu pour les musiques, le vert pour les chants…

Par ce biais, les sons, les voix et les déplacements propres à chaque conflit se donneraient à voir dans toute leur diversité. Nous aurions sous les yeux les carte en deux dimension de l'activité des grévistes, permettant par la suite de comparer les images et donc les manières de faire selon les situations.

La pratique cartographique des phénomènes sonores existe depuis les années 1970 avec les travaux du théoricien et compositeur R. Murray Schafer, pionnier de l'écologie sonore. Dans son ouvrage paru en 1977, Schafer a formulé pour la première fois la notion de « paysage sonore » afin de désigner l'ensemble des phénomènes acoustiques perçus par les individus dans un temps et un lieu déterminés. Persuadé que « l'environnement acoustique […] fournit de nombreuses informations sur le développement et les orientations d'une société[66] », Schafer développa également un appareil conceptuel au croisement de la musicologie et de l'anthropologie afin de restituer les sonorités du

66. R. Murray SCHAFER, *Le Paysage sonore*, Paris, Wildproject, 2010 [1977], p. 28.

monde et analyser leur caractère symbolique[67]. Par la suite, la notion de paysage sonore a bénéficié d'un retentissement considérable au sein des sciences humaines et sociales[68] : historiens, anthropologues, musicologues et urbanistes – entres autres – s'en sont saisis afin d'étudier les environnements acoustiques et les formes qu'emprunte l'activité d'écoute en fonction des époques et des contextes[69].

C'est dans une démarche de consignation et de comparaison historique des environnements sonores que Schafer et ses étudiants réalisèrent leurs premières cartes sonores. Immergés dans des environnements choisis (un parc, un quartier, un bout d'espace), ils écoutèrent, notèrent puis répartirent sur le papier les différents sons entendus. Ces représentations graphiques permettent d'appréhender, en un coup d'oeil, la constitution acoustique d'un lieu précis, de visualiser les différents sons et les nombreux bruits qui le compose, afin d'en apprécier les spécificités acoustiques et les éventuels transformations dans le temps.

Il y a une indéniable capacité de représentation à l'œuvre dans ces croquis cartographiques. L'oeil, d'un simple mouvement, saisit le lieu et ses limites, la forme des phénomènes sonores qui le traversent. La simplification à l'extrême des reliefs et des contours du lieu. La possibilité d'appréhender la diversité des sonorités entendues ainsi que leurs intensités respectives est rendue possible par la un système de signes et de symboles qui recouvrent l'appréhension du monde. Les sons et les bruits entendus par ces

---

67. Pour un tour d'horizon des travaux récents sur la notion, nous renvoyons le lecteur aux articles de David. W. SAMUELS *et al*., « Toward a Sounded Anthropology », *Annual Review of Anthropology*, volume 39, 2010, p. 329-345 et Alexandre VINCENT, « Paysage sonore et sciences sociales : sonorités, sens, histoire », Sibylle EMERIT, Sylvain PERROT, Alexandre VINCENT (dir.), *Le Paysage sonore de l'Antiquité*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2015, p. 9-40.
Sur la notion plus récente de « paysages sensoriels » : Véronique MEHL, Laura PÉAUD (dir.), *Paysages sensoriels : approches pluridisciplinaires*, Rennes, PUR, 2019.

68. Cet intérêt pour le son a notamment contribué dans les années 1990 à l'émergence des *sound studies*, un champ d'études interdisciplinaire situé au croisement des *media studies*, des *cultural studies*, de l'anthropologie et des *science and technology studies*, destiné à analyser les façons dont les individus produisent, transforment, perçoivent et interprètent les phénomènes sonores (musique, paroles, bruits…), avec ou sans médiation technologique. Sur ce point, voir les travaux de Jonathan STERNE, notamment *Une Histoire de la modernité sonore*, Paris, La Découverte, 2015 [2003].

69. Je pense par exemple à la perception et l'appréciation des sonorités campanaires chez Alain Corbin, aux techniques et instruments employés pour perfectionner l'acoustique des salles de concert qu'Emily Thompson étudie dans *The Soundscape of Modernity* ou encore aux évocations sonores dans la poésie médiévale dans le travail Jean-Marie Fritz. Alain CORBIN, *Les Cloches de la terre : paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, Champs histoire, 1994 ; Emily THOMPSON, *The Soundscape of Modernity: Architectural Acoustics and the Culture of Listening in America, 1900-1933*, Cambridge, London, MIT Press, 2002 ; Jean-Marie FRITZ, *La Cloche et la lyre : pour une poétique médiévale du paysage sonore*, Genève, Droz, 2011.

individus lors de leurs parcours sont individualisés, représentés par une forme unique, permettant une vue décomposée de l'espace acoustique réel.

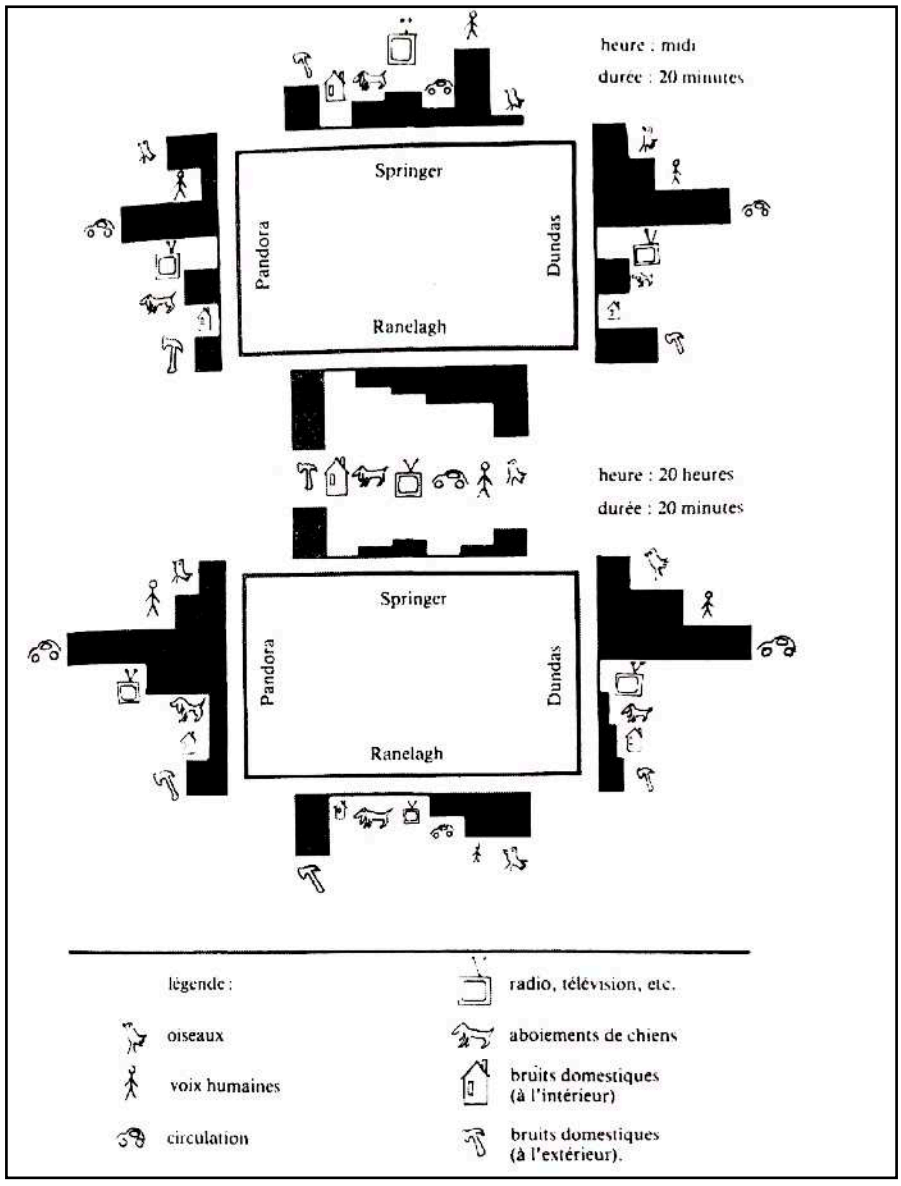

Illustration 5. Exemple de carte sonore, extraite de l'ouvrage Le Paysage sonore de Murray Schafer.

La légende précise : « Autre forme de carte sonore établie à deux moments différents d'une "marche sonore" autour d'un pâté de maisons. À chaque type de son correspond une représentation graphique dont la taille varie suivant l'intensité sonore. Cette carte indique l'activité générale et permet d'établir aisément des comparaisons historiques et géographiques des faits sonores. » R. Murray SCHAFER, *Le Paysage sonore : le monde comme musique*, Marseille, Wildproject, 2010 [1977], p. 379.

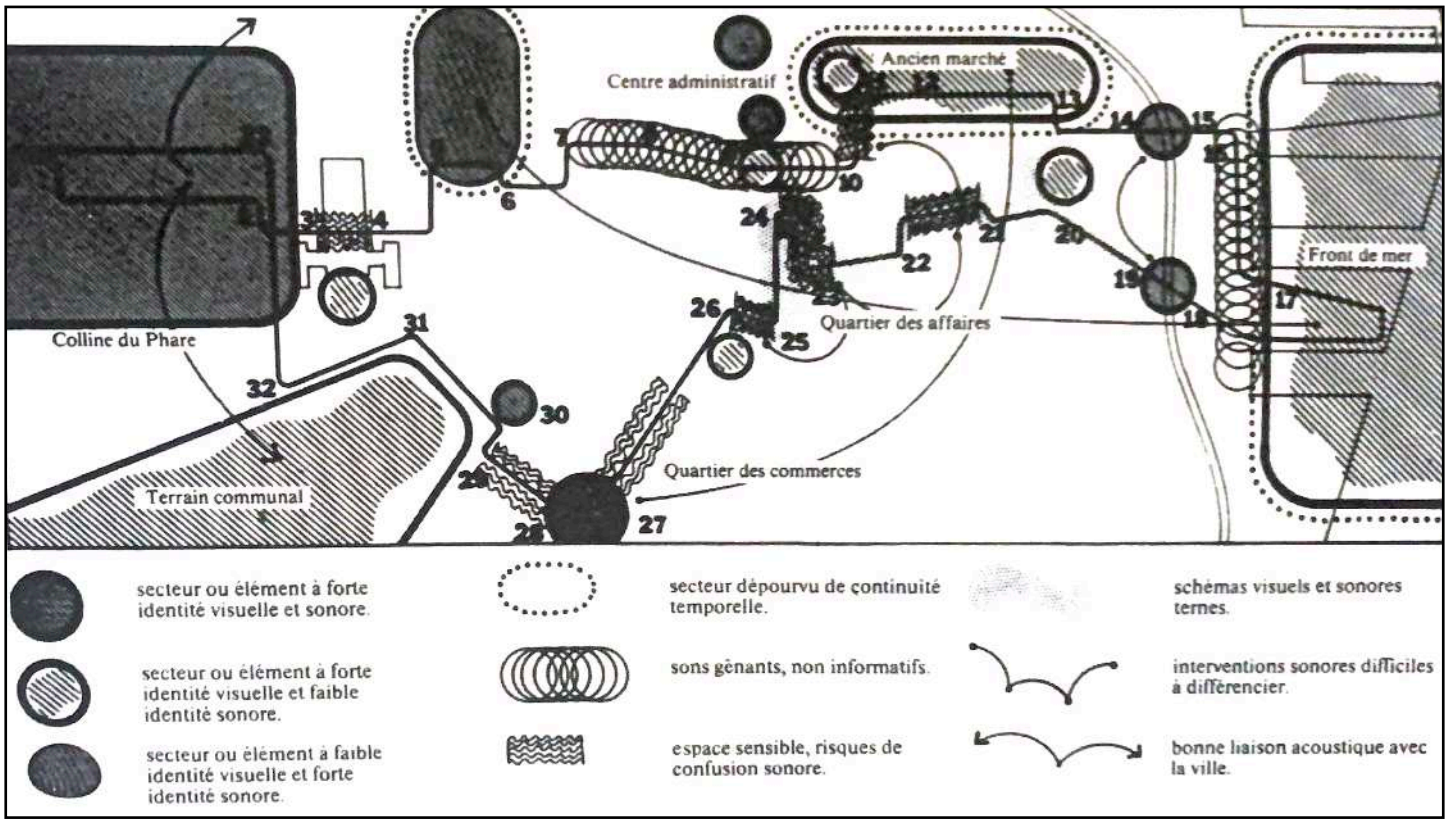

Illustration 6. Exemple de carte sonore, extraite de l'ouvrage Le Paysage sonore de Murray Schafer.

«Autre carte de faits sonores due à Michael Southworth. Elle vise à montrer les similitudes et les contrastes des différents environnements sonores de la ville de Boston. »
R. Murray SCHAFER, *Le Paysage sonore… op. cit.* p. 377.

Toutefois, ce processus de symbolisation des phénomènes sonores n'est pas sans nuire à la réalité représentée. C'est un monde platement inhospitalier que propose d'habiter ces représentations : pas de paroles, pas de mots ni de chants. Rien sur le mouvement, sur le rapport du corps à l'espace, sur la perception humaine des sons et des voix.

« La carte est une métaphore du monde, une représentation dessinée du réel, largement réinterprétée d'ailleurs par la plume tenue en main et l'intention des cartographes, qui proposent ainsi l'image de "leur monde"[70] » écrivent Nephtys Zwer et Philippe Rekacewicz dans un ouvrage récent sur les pratiques cartographiques. Si la carte, en effet, est un outil de représentation et d'objectivation du réel, elle dépend toujours d'un point de vue, d'une intention de représenter certaines choses et pas d'autres. C'est, comme le pointent les auteurs, une « réinterprétation ». Dans le cas des cartes sonores présentées ici, le réel se trouve réinterprété par le biais des mesures d'intensité, par le cloisonnement des sons entendus, par leur figuration, donnant finalement à approcher les phénomènes sonores par le prisme d'une perception neutre et impersonnelle. La vie sonore des lieux et les pratiques qui la composent apparaissent ici comme les figures d'un monde finalement paradoxalement silencieux. Surtout, on peine à distinguer une quelconque activité humaine mis à part la mention de quelques voix.

Ce n'est pas une critique adressée au travail de Schafer en particulier, ni d'ailleurs à la pratique de la cartographie sonore en général[71]. On sait en effet toute la difficulté qu'il y a à représenter les mouvements sonores, les volumes d'espace mis en résonance, sans céder à la codification visuelle des choses (graphique, courbes, schémas). « Dans le sillage d'une trace acoustique jamais ne viendra se couler une forme parfaitement adéquate, car le son manifeste plus, ou moins, que ce qu'une apparence, dans l'ordre du visible, dévoile[72] » note Véronique Campan dans son essai sur l'écoute des sons au cinéma. Toute la question est de savoir comment parvenir à figurer le sonore depuis les subjectivités qui le produisent et celles qui l'écoutent. On trouvait déjà formulée, dans un article de Marshall McLuhan et Edmund Carpenter publié en 1960, cette idée selon laquelle le sonore est un phénomène qui résiste à toute tentative de figuration objective :

> « L'espace acoustique n'a pas de point focal privilégié. C'est une sphère sans frontières fixes, un espace conçu par la chose elle-même, pas un espace contenant

70. Nepthys ZWER, Philippe REKACEWICZ, *Cartographie radicale*, Paris, La Découverte, 2021, p. 94.
71. Pour d'autres travaux de cartographie sonore je renvoie à l'article de Rainier LELOUP, « Les enjeux de la cartographie sonore par rapport à la frontière de la neutralité » *Intersections*, volume 37, numéro 2, p. 59–72.
72. Véronique CAMPAN, *L'Écoute filmique : écho du son en image*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1999, p. 23.

> la chose. Ce n'est pas un espace pictural, enfermé, mais dynamique, toujours en mouvement, créant, moment par moment, ses propres dimensions[73]. »

Comment la carte, tenue à exister dans la dimension d'une page, nécessairement travaillée et retravaillée, mise à l'échelle et légendée, parviendrait-elle à rendre compte des rapports sensibles qui tiennent ensemble le corps et la voix[74] ? Si nous décidions de représenter de manière schématique les déplacements des cortèges grévistes dans l'espace de la mine, qu'aurions-nous véritablement sous les yeux ? Une suite de cheminements abstraits et impersonnels, quelques trajectoires vides de tout vécu. Rien n'apparaîtrait sur la vitesse, sur les variations et le rapport des voix à la marche. Surtout, on ne discernerait rien du rapport dynamique qui lie les ouvriers grévistes d'Anzin à la nature du territoire minier ; de la manière dont le chant, la marche et l'espace parcouru s'entremêlent sans cesse.

Ce qu'il faudrait réussir à restituer et comprendre, c'est précisément le point de tension entre l'espace et la pratique. À travers l'étude de quelques pratiques quotidiennes qui font la trame des vies humaines Michel de Certeau a démontré que l'espace, avec ses particularités, ses possibilités et ses contraintes, n'est pas le simple réceptacle des gestes et des déplacements ; qu'il ne s'efface pas sous le poids de la pratique, tout comme il ne saurait jamais la déterminer entièrement. Son statut est celui d'un protagoniste à part entière, faiseur et défaiseur d'habitudes. C'est-à-dire à la fois prescripteur et produit des actions humaines. Les mouvements de la voix et du corps, les cheminements et les errances, bruyantes ou silencieuses, habitent autant l'espace qu'ils le produisent et le transforment. Pour ces différentes raisons, Michel de Certeau rejette la possibilité même d'une cartographie des pratiques et des manières de faire et d'être au monde :

> « Certes, les procès du cheminer peuvent être reportés sur des cartes urbaines de manière à en transcrire les traces (ici denses, là très légères) et les trajectoires (passant par ici et non par là). Mais ces courbes en pleins ou en déliés renvoient seulement, comme des mots, à l'absence de ce qui a passé. Les relevés de parcours perdent ce qui a été : l'acte même de passer. […] Ne s'en laisse donc appréhender qu'une relique, posée dans le non-temps d'une surface de projection. Visible, elle a pour effet de rendre invisible l'opération qui l'a rendue possible.

---

73. Edmund CARPENTER, Marshall MCLUHAN, « Acoustic space » in *Explorations in Communication*, Boston, Beacon Hill, 1960, p. 67. Original : « Auditory space has no point of favored focus. It's a sphere without fixed boundaries, space made by the thing itself, not space containing the thing. It is not pictorial space, boxed in, but dynamic, always in flux, creating its own dimensions moment by moment. »

74. Sur la question des gestes, du corps et les enjeux de leur représentation par le biais de tracés voir également le chapitre 3 « Connecter, traverser, longer » de l'ouvrage de Tim INGOLD, *Une Brève histoire des lignes*, Bruxelles, Zones sensibles, 2022 [2007].

> Ces fixations constituent des procédures d'oubli. La trace est substituée à la pratique. Elle manifeste la propriété (vorace) qu'a le système géographique de pouvoir métamorphoser l'agir en lisibilité, mais elle y fait oublier une manière d'être au monde[75]. »

Dans notre cas, c'est précisément cela, à savoir « l'acte de passer » ou de « cheminer », « la pratique » qui associe si fréquemment la marche et les chants chez les grévistes d'Anzin qu'il convient de restituer et de comprendre.

Au final, on voit bien à travers ces quelques réflexions, que nous ne pourrions nous contenter de positionner des traces de voix ou de tumultes sur un fond cartographique figé pour espérer saisir la capacité des sons, des voix et des mouvements grévistes à se déployer avec et contre l'espace ; à le traverser et le faire exister au dépend des impératifs du lieu et des intentions sans cesse renouvelés de ses acteurs. La matière vocale, ses transformations, son rapport intime et changeant au corps et au monde qui l'entoure, sa reconfiguration permanente par l'entremise d'une écoute située, bref, la capacité des sons et des voix à s'immiscer dans les différentes couches de l'espace-temps (physique, social, symbolique) jusqu'à en transformer la structure même, voilà ce qu'il faudrait parvenir à restituer.

C'est ce lien d'intimité entre la marche et le chant grévistes que je voudrais tenter d'approfondir sans le détour des cartes. Et si, comme l'écrivait Michel de Certeau « l'histoire commence au ras du sol, avec des pas[76] » alors repartons de là, du geste de marche, puis remontons, pas à pas, vers la voix et le chant, pour tenter de comprendre la relation d'intimité qui les lie.

Les marches grévistes

De la marche, « technique du corps », l'anthropologue Marcel Mauss écrit :

> « *La marche* : habitus du corps debout en marchant, respiration, rythme de la marche, balancement des poings, des coudes, progression le tronc en avant du corps ou par avancement des deux côtés du corps alternativement (nous avons été habitués à avancer tout le corps d'un coup). Pieds en dehors, pieds en dedans. Extension de la jambe[77]. »

---

75. Michel de CERTEAU, *L'Invention du quotidien : 1. arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990 [1980], p. 147-148.
76. *Ibid*., p. 147.
77. Marcel MAUSS, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1991 [1950], p. 380.

Dans la marche, le corps tout entier s'étend et s'exprime, comme l'expression d'une individualité d'apprentissage[78]. On marche comme on parle, de tout son corps, selon les circonstances, son éducation, ses envies, ses possibilités et ses limites ; à tel point, il est vrai, que l'on « reconnaît d'ailleurs souvent un proche autant à son pas qu'à sa voix[79]. » Seul, on est libre de marcher à son propre rythme, selon l'envie ou l'énergie. L'ampleur du mouvement, la vitesse de la foulée, l'attention ou l'indifférence portée à l'environnement du trajet, tout cela nous appartient pour un temps et un bout d'espace parcouru. En revanche, les gestes se compliquent dans le cas des marches collectives, comme le note Frédéric Gros dans son livre sur la philosophie de la marche :

> « Être en compagnie oblige à heurter, empêcher, fausser le pas. Parce qu'il s'agit bien, en marchant, de trouver son rythme fondamental, et de le garder. Le rythme fondamental est celui qui convient à chacun, à ce point qu'il ne se fatigue pas et peut marcher plus de dix heures sans s'épuiser. Mais il est très exact. Alors, quand il s'agit de se caler sur le pas d'un autre, pour accélérer ou ralentir, le corps suit moins bien[80]. »

Accorder les rythmes lorsqu'on marche en groupe n'est pas une tâche aisée. Il faut rester dans la cadence et dans l'orientation des autres pour tenir le collectif. On se force, on se dépasse, on se contraint en modulant l'ampleur de la foulée ou la vitesse de répétition du geste. Si en plus, on discute, il ne faut pas mettre trop de distance avec ses interlocuteurs, les garder toujours à distance de voix et d'écoute. En somme, il convient de trouver le bon rythme, le bon *tempo* pour que vive le groupe.

Les scènes de marche chantées que nous avons examinées jusqu'ici appartiennent à ces gestes collectifs. Chaque cortège décrit dans les archives forme un seul et même groupe, dense et homogène. Ce type de formation, où parfois plusieurs centaines d'ouvriers et d'ouvrières sont ensemble, implique l'union des individus. Sinon il y a des dislocations, des dissensions et le rassemblement perd de sa force. Dans le cadre d'une étude du corps et des gestes, cette pratique de marche collective interroge. Comment les grévistes, à de si nombreuses reprises, sur de si longues distances, tiennent-ils ensemble ? Si le mouvement en groupe est une affaire d'accordement des pas, qui imprime le *tempo* de ces marches contestataires ?

À Anzin, comme dans les campagne du XIX^e^ siècle, l'histoire du pas ouvrier s'écrit au rythme des sabots. Les ouvriers et les ouvrières les portent quotidiennement aux pieds,

---

78. Il existe, écrit Mauss, « une éducation de la marche ».
79. Nicolas TRUONG (dir.), *Philosophie de la marche*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube / Le Monde, 2018, p. 7.
80. Frédéric GROS, *Marcher, une philosophie*, Paris, Carnets Nord, 2008, p. 38.

comme en atteste cette description extraite des « Cahiers de doléances des mineurs français », en 1882 :

> « Le mineur de houille a pour tous vêtements un pantalon de toile blanche ou bleue et un bourgeron de même étoffe. Il se coiffe d'un bonnet de toile recouvert, d'un chapeau de cuir destiné, comme le casque du pompier, à protéger la tête contre les heurts et les coups. Le pantalon/relevé aux chevilles, est serré à la taille par une ceinture de cuir à laquelle s'accrochent la lampe et la gourde. Ses pieds nus sont chaussés de sabots, chaussure à bon marché, mais d'un usage pénible et dangereux surtout aux échelles ; bien peu, et seulement parmi les porions, ont les bottes de cuir qui devraient être la chaussure réglementaire[81]. »

Dans ses carnets de notes sur Anzin, Zola détaille également les gestes et les habitudes des ouvriers lorsqu'ils rejoignent les fosses chaque matin : « Il arrive, va à la baraque, a sa caisse fermée par un cadenas dont il a la clef, y met son paletot s'il en a un, laisse ses sabots[82] ».

Le sabot constitue un chaussage pratique, résistant et peu coûteux. Mais par sa forme, sa rigidité et son poids, le sabot dicte une certaine démarche pour celui ou celle qui le porte. « Le sabot impose une gestuelle, un rythme somatique, un comportement. Il interdit la marche souple et la course rapide. Il pèse. Il empêche le pied de se plier[83] » écrit Alain Corbin. Le sabot enveloppe lourdement le pied. Il entrave le déroulement naturel de la marche et dicte une certaine cadence : le pas est gêné, la marche est ralentie. Puisque, comme l'a montré Marcel Mauss, on marche avec tout son corps, alors en sabot c'est le corps tout entier qui pâtit de cet empêchement.

Nous voilà entrés dans le rythme du corps et les circonstances de la gestualité. Pour revenir aux déplacements de cortèges grévistes dans la plaine minière, ce sont donc des kilomètres, par dizaines, que parcourent les grévistes rassemblés à chaque nouveau conflit, au rythme d'un pas collectif contraint et traînant. Dans ces conditions, on devine l'effort qu'exigent de telles marches. Il faut tenir la distance sans se traîner, car l'objectif des grévistes est avant tout de relier par la marche les différents points du bassin le plus rapidement possible.

Dans ce contexte, quel rôle jouent la récurrence et la variation des chants entonnés par les grévistes d'Anzin lors de leurs nombreux déplacements ?

---

81. *Le Capitaliste*, 13 septembre 1882, extrait des « Cahiers de doléances des mineurs français par Georges Stell», p. 6.
82. Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale*, *op. cit.,* p. 58.
83. Alain CORBIN, *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Paris, Flammarion, 2016 [1998], p. 134.

Illustration 7. « Type de mineur [de la Cie des mines d'Anzin] », vers 1900.

Archives municipales de Valenciennes, 22Z 72 115, Fonds Alexis Mathieu. Legs Jean Vanhove. L'ouvrier représenté pose en tenue de travail avec les outils qu'il utilise quotidiennement dans les souterrains : un pic à deux pointes dans sa main droite, une petite masse dans la main gauche et une hache à la ceinture pour les opérations de boisage.

La voix sur le pas

Sur les routes et les chemins, aux abords des fosses, dans les logements ouvriers ou à proximité des bâtiments administratifs, les grévistes réunis crient, chantent et jouent de la musique. L'explication la plus évidente consiste à dire que ces hommes et ces femmes déploient de tels efforts pour être entendus : des responsables de la Compagnie des mines, des autres ouvriers, des habitants des villes et villages, en somme, de quiconque amené à croiser leur route. Lorsqu'ils choisissent de se réunir collectivement et bruyamment aux abords des bâtiments administratifs, des puits d'extraction et des corons, ces « noyaux » qui concentrent le plus gros de la vie industrielle de la région, les grévistes investissent les lieux où la présence de la Compagnie minière est la plus tangible. Il s'agit, à travers de pratiques vocales et sonores variées, de produire un dispositif d'amplification des voix permettant de porter plus loin l'acte de grève et les différentes revendications sociales, économiques et politiques qui la sous-tendent. Les chants, au premier rang desquels, nous l'avons vu, figure *La Marseillaise,* répondent eux aussi au désir d'audibilité des ouvriers grévistes, où l'important serait d'abord d'être entendus, remarqués, cités avec l'hymne national au bout des lèvres.

Mais tous ces chants, toutes ces musiques ne sauraient être une course verticale à l'intensité. Sinon, comment comprendre les variations de répertoire et d'interprétation ? Pourquoi les grévistes choisissent-ils d'alterner les chants, les nuances et les instruments utilisés pour soutenir les voix ? Une piste d'idée se trouve dans le témoignage d'un journaliste présent lors de la grève de 1878. Le correspondant du journal *La Marseillaise* dépêché à Anzin qui croise la route d'un groupe de grévistes chantant l'hymne national « voilé de tristesse » poursuit ainsi sa description de cet instant musical : « Ils allaient à travers la campagne, au hasard, sans aucun doute, sans but précis, et notre chant patriotique leur servait comme de lien, dans cette promenade désolée[84]. » Tout n'est peut-être qu'effet d'écriture et volonté de faire image. Car on a vu en étudiant plus spécifiquement les parcours des grévistes, que ces derniers n'errent pas sans but précis durant ces jours de grève. À cet instant de la grève, le 18 juillet, la grève a débuté depuis deux jours. Les ouvriers vont de fosse en fosse pour maintenir la grève active, ils se rassemblent au pied des bâtiments pour se faire entendre. Ils insistent, corps et voix, pour conserver l'ampleur du groupe. D'ailleurs, un autre journaliste dépêché pour le quotidien *Pays* décrit les grévistes qui « vont de fosse en fosse pour empêcher les mineurs de travailler : ils suivent les routes en chantant *La Marseillaise*[85]. »

---

84. APP B A 185, pièce 70, extrait du journal *La Marseillaise*, 21 juillet 1878.
85. APP BA 185, pièce 51, extrait du journal *Pays*, 19 juillet 1878.

Ce qui retient l'attention dans la description du premier journaliste, c'est la relation tissée entre la marche, la voix et l'espace que les ouvriers doivent arpenter pour diffuser la grève. C'est cette idée selon laquelle le chant collectif fait le « lien » entre les grévistes réunis et le territoire accidenté qu'ils parcourent ; autrement dit, que les voix et les chants collectifs contribuent à porter l'effort de marche d'un lieu à l'autre du bassin. « Le chemin est long d'Anzin à Denain, et de Denain à la fosse Lambrecht[86] » se plaint l'écrivain Julien Turgan en 1882, lorsqu'il arpente (pas à pieds et encore moins en sabots) les quinze kilomètres qui séparent ces deux localités pour son enquête sur les grandes usines de France. Ce sont ces longueurs et ces volumes que traversent quotidiennement les cortèges grévistes pour étendre leur conflits. Engagés sur d'interminables sentiers, dans un rapport collectif à l'espace de leur lutte, les ouvriers et les ouvrières d'Anzin relient d'un pas lent et d'une voix collective les points d'un espace morcelé. Le chant et la musique agissent ici tel un fil d'Ariane, lien sensible d'infinis trajets.

Dans ce contexte d'une marche collective entraînée et enhardie par le jeu musical et vocal, le choix si fréquent de *La Marseillaise* par les grévistes n'est sans doute pas le fait du hasard ni des seules aspirations politiques. « *La Marseillaise*, lorsqu'elle est chantée, a une force d'entraînement et d'exaltation irremplaçable. Elle agit : elle rassemble, dynamise et donne une énergie que seule la musique, dans certaines conditions, paraît pouvoir dispenser[87] » écrit Anne Boissière dans son étude sur la musique. Et la philosophe d'ajouter : « *La Marseillaise*, pourvu qu'elle soit chantée voire marchée, instaure spontanément un corps collectif[88]. » Cette idée du corps collectif résonne tout particulièrement dans le contexte des grèves ouvrières. À Anzin au cours du siècle il n'y a pas d'évocation de grévistes surpris à chanter l'hymne seul. Dans les cortèges grévistes, c'est toujours à l'unisson que les ouvriers entonnent l'hymne. En cela, *La Marseillaise* contribue à rassembler les individus, à les souder dans un geste collectif, un même mouvement d'appropriation du territoire par le corps et la voix. D'ailleurs, dans l'hymne, c'est un sujet collectif qui s'énonce. « Marchons ! Marchons ! » dit le texte sur un intervalle mélodique montant. Dans les cortèges, si l'un des grévistes arrête de marcher, par fatigue ou par désespoir, alors le chant des autres le porte et dynamise ses pas.

---

86. Julien TURGAN, *Les Grandes usines*, « Anzin », *op. cit.*, p. 23. L'auteur précise les circonstances de sa visite : [J]'allai au bureaux, je retrouvai là M. Dumont, aujourd'hui directeur des travaux du fond, que j'avais déjà vu, il y a quelques années, à la tête des fosses de Denain. Il me proposa de me conduire. Je ne pouvais avoir un compagnon plus agréable ni plus expérimenté. J'acceptai son offre en véritable égoïste. »
87. Anne BOISSIÈRE, *Chanter, narrer, danser : contribution à une philosophie du sentir*, Sampzon, Delatour, 2016, p. 177.
88. *Ibid.*, p. 173-174.

Cette idée selon laquelle il existerait une modalité du vécu spécifique de l'espace lorsque celui-ci est parcouru sur l'air d'une mélodie ou d'un chant n'est pas tout à fait nouvelle. Elle a nourri un passage d'un poème de Virgile. Au neuvième églogue des *Bucoliques*, lorsque deux bergers, Lycidas et Méris, marchent à travers la campagne. La route sous leurs pas semble interminable. Lycidas a la parole :

> « Pourquoi me condamner à ces retards pénibles ?
> Regarde : ce beau fleuve et les vents sont paisibles !
> Tout se tait. C'est ici la moitié du chemin :
> Déjà vers le penchant de ce coteau lointain
> Paraît de Bianor l'antique sépulture.
> Auguste monument ! Vois la fraîche verdure
> Que pour lui nos bergers ravissent aux ormeaux,
> Arrête ici tes pas, dépose tes chevreaux ;
> La ville n'est pas loin ; si tu crains quelque orage,
> Livre moi ce fardeau léger pour mon jeune âge ;
> Et, plus dispos, Méris, chante au moins en marchant :
> Le chemin le plus long s'abrège par le chant [89]. »

« Le chemin le plus long s'abrège par le chant. » Par ce vers, Virgile exprime combien l'espace musicalisé est un espace en réduction, pris dans une conscience attachée aux rythmes et aux lignes de la musique plutôt qu'aux longueurs du trajet. La voix prend le dessus sur la foulée ; le chant aide à tenir la longueur d'un parcours pénible, arraché à un sol inhospitalier. Il faut préciser la nature de la dynamique en question. Le corps ainsi stimulé par le chant et la musique ne s'agite pas davantage, il ne produit pas des gestes plus rapides. La musique n'entraîne pas la course ni l'accélération, elle encourage et soutient le mouvement en se fondant avec la « durée » intérieure de l'individu[90]. En chantant, en jouant de la musique l'impression vécue de la distance se transforme, la marche et le mouvement s'alignent sur un certain vécu intérieur. C'est dire combien la musique peut agir sur le corps au niveau le plus intime : celui de la conscience de l'effort vécu.

---

89. VIRGILE, *Les Bucoliques. Traduites en vers français par Jacques Delille*, Paris, Giguet et Michaud, 1806 [37], p. 517-519 (Églogue IX).

90. La notion de « durée » désigne, dans la philosophie d'Henri Bergson, le temps intérieur, vécu par l'individu en dehors de toute comptabilisation des minutes ou de mesure des gestes. C'est une expérience subjective du temps qui n'est pas quantifiable mais une manifestation de la conscience individuelle. Henri BERGSON, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, Paris, PUR, 2007 [1927].
Sur les liens entre sons, musiques et leur perception à partir de la notion de durée bergsonienne, voir l'essai de Gisèle BRELET, *Le Temps musical : essai d'une esthétique nouvelle de la musique, II, La forme musicale*, Paris, PUR, 1949, p. 423 et sq.

Partant de ces quelques éléments d'analyse, on devine que les chants et les musiques au sein des cortèges des mineurs grévistes ne sauraient être réduits à un simple supplément esthétique de lutte, comme l'ornement négligeable de leurs marches répétées. Le chant et la musique ne sont pas des gestes comme les autres. Bien au contraire, formons l'hypothèse que ces manifestations vocales forment l'élan même de la motricité collective, l'effort nécessaire à toutes les actions collectives, jusqu'à faire de la musique le principe de vie et de volonté des cortèges.

Conclusion

Ce chapitre a voulu mieux comprendre le rôle de la musique et de la voix dans la pratique des cortèges de gréve. Les différentes pratiques relevées dans ce chapitre revêtent des formes et des significations très variées, permettant tour à tour de faire entendre les revendications, de donner corps au collectif, d'alimenter les marches des cortèges en lutte. Si la musique occupe une place particulière dans le répertoire des pratiques vocales et sonores des ouvriers, c'est qu'elle engage les individus réunis d'une façon incomparable. Elle « prend corps[91] » au sens où elle s'en empare, de la tête aux pieds et provoque une expérience sensorielle nouvelle. Dans le cas précis des ouvriers mineurs, cette expérience du corps permise par la musique et la marche tranche de façon radicale avec l'expérience quotidienne du corps au travail.

Dans les souterrains dix heures par jour, six jours sur sept, les ouvriers et les ouvrières des mines travaillent dans des conditions hostiles au corps et au déploiement du geste. Les mouvements sont constamment gênés, limités ; leurs gestes réduits à l'impératif d'efficacité et de rendement. « Chez les mineurs, tout le corps, devenu véritable outil, est engagé dans la réalisation du geste. […] Les faibles hauteurs, les petites ouvertures, obligent à ramper, à travailler sur le dos, les bras le long du corps[92]. » Quant aux hercheurs et aux hercheuses, ces enfants et adolescents préposés au transport du charbon, leur tâche consiste, jour après jour, à « traîner de lourds fardeaux[93] » dans une atmosphère irrespirable. Sous terre, quelle que soit la nature du travail effectué, le corps est prisonnier

---

91. « Pratiquer une musique suppose en effet la mise en place d'un espace relationnel entre les divers acteurs. La création de cet espace singulier et dynamique permet non seulement l'émergence d'une relation entre les différents intervenants, mais elle favorise aussi la création *in situ* de la signature du groupe ou de l'artiste singulier. Cette signature est produite en grande partie par des modalités particulières de recours au corps. » Monique DESROCHES, Sophie STÉVANCE et Serge LACASSE (dir.), *Quand la musique prend corps*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2014, p. 9.
92. Thierry Pillon, *Le Corps à l'ouvrage*, Paris, Stock, 2012, p. 46.
93. *Ibid*, p. 6.

d'un espace bien trop petit pour lui. Impossible de se tenir droit, d'étendre les bras, et encore moins de marcher à un rythme naturel. Le souffle, quant à lui, est coupé ; la respiration écourtée tant par l'effort que par le manque d'oxygène :

> « l'acte même de la respiration pendant le travail des mineurs et des hercheurs est une cause d'affaiblissement des poumons. Le mineur et le chargeur à la taille, ainsi que tous les ouvriers qui se trouvent sur le passage du poussier et des émanations plus ou moins désagréables que la ventilation enlève, ne respirent guère d'une manière complète. Les grandes inspirations si salutaires à l'entretien des voies respiratoires leur sont a peu près inconnues. Indépendamment de cela, les mineurs sont souvent placés dans des positions si pénibles que le thorax est comprimé, tantôt sur le côté, tantôt en avant, et que le mécanisme des côtes est à peu près impossible[94]. »

En surface, l'environnement a beau être différent, les corps de celles et ceux qui y travaillent, chaque jour, souffrent également. Dans les hangars de triage du charbon, c'est le tumulte des machines et la poussière perpétuelle qui entoure les femmes et les enfants chargés de séparer et nettoyer les charbons. Des heures d'affilée, elles se tiennent debout à répéter les mêmes gestes et à manipuler, à la main, des quantités accablantes de minerais. Aussi, à la mine, c'est le corps tout entier qui est marqué, dans ses gestes, dans son souffle, dans sa sensorialité.

C'est sur le fond de ces souffrances quotidiennes que la grève surgit comme la possibilité corporelle de vivre autre chose. Dans ce contexte, les cortèges grévistes arpentant la plaine, chantant la grève pour alimenter les pas de leur lutte, jouant de quelques instruments pour soutenir le mouvement collectif tranchent avec le travail quotidien dans les mines. On pense ici tout naturellement au texte de la philosophe Simone Weil sur les grèves de 1936 et le bouleversement des gestes, des manières d'être et de sentir qu'induit l'arrêt du travail. On lit, dans *Grèves et joie pure* :

> « Il s'agit, après avoir toujours plié, tout subi, tout encaissé en silence pendant des mois et des années, d'oser enfin se redresser. Se tenir debout. Prendre la parole à son tour. Se sentir des hommes, pendant quelques jours. Indépendamment des revendications, cette grève est en elle-même une joie. Une joie pure. Une joie sans mélange. […] Joie de parcourir librement ces ateliers où on était rivé sur sa machine, de former des groupes, de causer, de casser la croûte. Joie d'entendre, au lieu du fracas impitoyable des machines, symbole si frappant de la dure nécessité sous laquelle on pliait, de la musique, des chants et des rires[95]. »

---

94. Hubert BOËNS-BOISSEAU, *Traité pratique des maladies, des accidents et des difformités des houilleurs*, Bruxelles, Tircher, 1862, p. 115.
95. Simone WEIL, *Grèves et joie pure*, Paris, Libertalia, 2016 [1936], p. 37-38.

Le mouvement que décrit la philosophe est celui d'une sensorialité retrouvée. Entré en grève, le corps se redresse, il prend la parole, il écoute et cherche à se faire entendre. Il a ce pouvoir, de mettre à distance la gestualité contrainte et pénible du travail. Celui, aussi, de faire taire le brouhaha autrement des machines et le remplacer par les chants et la musique. Le mouvement sensoriel et physique que décrit la philosophe peut, à certains égards, être rapproché de celui analysé dans le cas des grèves de mineurs. On se gardera en revanche d'avancer l'idée que les musiques et les chants sont, dans le contexte de la grève, une source de « joie » pour les ouvriers et les ouvrières d'Anzin en raison du caractère de misère et de dénuement dans lequel ils vivent et mènent leurs luttes. En juillet 1878 les grévistes d'Anzin sont dans une situation de grande misère, avant et pendant la grève. Pour cet indicateur de la police, la grève de 1878 n'a en effet qu'une seule cause : « La vérité c'est que les ouvriers mineurs meurent de faim et de misère, c'est qu'ils sont fatigués de travailler pour 3 francs par jour[96]. »Durant la grève, un journaliste décrit « des bandes d'enfants presque nus, sans bas, sans chaussures, quelques-uns sans chemise, le corps couvert tant bien que mal d'une blouse déchirée, d'une moitié de pantalon faite de pièces et de morceaux, s'en vont de porte en porte ou accostent timidement les passants pour obtenir de quoi acheter du pain. Quelques-uns sont encore si jeunes, si petits, qu'ils sont obligés de se faire la courte échelle pour atteindre un bouton de sonnette. Nulle part je n'ai vu la misère sous des couleurs plus sombres, plus réellement affligeantes[97]. »

Ce qu'il convient de souligner ici, c'est la dimension corporelle et sensible du chant et de la musique au cours des conflits, ce qu'ils ouvrent comme nouvelles modalités d'être-au-monde. Dans les voix et les souffles des hommes, des femmes et des enfants réunis, résonne quelque chose comme un air de résistance qui passe par le corps et par la voix ; la possibilité, même infime, de provoquer un changement dans l'ordre des choses.

96. APP B A 185, pièce 55, rapport d'Andoche, 19 juillet 1878.
97. APP BA 185, pièce 91, extrait du journal La Marseillaise, 22 juillet 1878.

CHAPITRE 4 : PHÉNOMÉNOLOGIE DE LA RÉPRESSION

Nous avons jusqu'ici dirigé notre attention sur les ouvriers, grévistes et non-grévistes. Les trois premiers chapitres ont permis d'entendre leurs voix, de scruter leurs gestes et leurs déplacements ; de mettre en lumière certaines spécificités de leurs pratiques par rapport au temps et à l'espace de leurs luttes. Il importe de souligner que dans toutes ces situations les ouvriers ne sont jamais les seuls à agir. Dès les premiers instants de grève, les autorités se mobilisent pour la stopper et faire reprendre le travail. Jusqu'à présent dans ce travail, la présence des différentes autorités a été approchée de manière indirecte, au travers des courriers, des rapports, des compte rendus qu'elles produisent pour s'informer de la situation et ne jamais perdre le contact avec les ouvriers grévistes. Or, dès les premiers instants de chaque grève, les autorités sont sur le terrain. Policiers, gendarmes, gardes champêtres, sous-préfet ou préfet : le refus des ouvriers les met en alerte. Ils se renseignent sur les événements, discutent de la meilleure stratégie répressive à adopter pour forcer le retour au travail et interpeller les ouvriers considérés comme les plus actifs, « moteurs » ou « meneurs » du mouvement. Ce chapitre propose d'étudier les modalités de répression des grèves survenues dans le bassin d'Anzin entre 1833 et 1880. À quels moments des conflits les autorités interviennent-elles ? Avec quels moyens ? Sur un plan concret et physique, comment les autorités s'y prennent-elles pour entraver les mouvements des ouvriers grévistes ?

1. Les moyens de l'ordre

Avant d'aborder en détail les stratégies mises en place par les autorités pour traquer, repérer et surveiller les voix grévistes, il faut dire quelques mots des moyens techniques et humains déployés à l'occasion de chaque conflit. On s'intéressera ici à la nature des forces déployées, aux effectifs mobilisés et aux consignes qui prescrivent leurs actions.

Pour les autorités : le défi du lieu

Nous sommes en juillet 1846 : les ouvriers des mines d'Anzin sont en grève, la dernière de cette importance sous la Monarchie de Juillet. Le conflit débute le matin du 7 lorsque des ouvriers de plusieurs fosses d'Anzin (Verger, Saint-Louis et Bleuse-Borne) refusent de descendre à la mine. Ils demandent de meilleurs salaires. Dans la foulée de leur refus, les grévistes de ces fosses se regroupent pour former un cortège de près de cinq

cents personnes : ouvriers, ouvrières et enfants. Ils rejoignent la fosse voisine du Moulin en chantant et en criant leurs revendications. Parvenu sur le carreau de cette fosse, ils s'opposent à la descente des mineurs et tentent de forcer l'entrée du fourneau de la machine d'extraction. Ils parviennent à en briser le châssis avant d'être bloqués par l'intervention des gendarmes. Neuf arrestations sont menées[1]. Les jours suivants, des cortèges grévistes continuent de parcourir le bassin et de propager la grève : des fosses sont occupées, des machines sont arrêtées pour empêcher en divers endroits la poursuite du travail.

Voyant le conflit s'étendre, les autorités cherchent à paralyser la progression des cortèges par un déploiement considérable de troupes. Près de 4 000 hommes (gendarmes, policiers, troupes) sont répartis sur l'ensemble du bassin[2]. Le sous-préfet et le procureur du roi se joignent aux chefs militaires présents sur le terrain. Ensemble ils décident d'établir un centre des opérations en plein milieu du bassin, à Anzin, entre les murs du château de la Compagnie des mines. Tout est fait pour bloquer les grévistes et permettre la reprise de l'activité d'extraction. Mais malgré cet effort offensif important, les ouvriers parviennent à maintenir la grève. Le 10, tandis qu'ils continuent de réclamer à grands cris une augmentation de salaire, les travaux sont interrompus à Denain, Abscon, Fresnes et Vieux-Condé, Hergnies et Vicoigne. Le conflit touche désormais l'ensemble du territoire de la Compagnie. Désormais, ce sont tous les ouvriers, toutes classes confondues, qui réclament l'augmentation de leurs salaires. À Anzin un groupe de 1 000 ouvriers avec drapeau noir tente de forcer l'entrée d'un chantier de mine. Les lanciers repoussent l'assaut[3]. Le groupe gréviste se disperse puis se reforme ailleurs. De son côté, la Compagnie des mines refuse d'augmenter les salaires de ses ouvriers.

Le 11 juillet, le Général de Goldstein rejoint le bassin minier. Venu de Valenciennes, il a avec lui 2 000 hommes d'infanterie et de cavalerie supplémentaires. De quoi, en théorie, faire pencher la balance en faveur des autorités. De Goldstein est un homme

1. AN BB 18 1444 2367, « Coup d'oeil sur la grève des ouvriers mineurs de la Compagnie d'Anzin », 14 juillet 1846.
2. *Ibid*.
3. *L'Écho de la frontière*, 14 juillet 1846, p. 3.

d'expérience, habitué des champs de bataille[4]. Ses premières manœuvres à son arrivée dans le bassin sont des manœuvres de reconnaissance. On apprend en effet par l'archive qu'il prépare son offensive en parcourant chaque parcelle du bassin minier. Pour ce premier contact physique avec le terrain de ses prochains affrontements, il est en compagnie du procureur du Roi et du sous-préfet. Ensemble, ils se rendent dans de nombreux villages et sillonnent les routes qui bordent le bassin.

À l'issu de son expédition, le procureur du Roi écrit au procureur général de Douai pour lui faire part des impressions du général Golstein : « Le général n'avait point idée de ces 70 fosses disséminées sur une étendue de près de cinq myriamètre[5] (depuis Hergnies jusqu'à Abscon) et en parcourant aujourd'hui la moitié seulement de cet espace, avec Monsieur le sous-préfet et avec moi, il a reconnu qu'il ne pourrait rien entreprendre d'énergique contre la masse d'ouvriers qui savent fondre sur eux en quelques instants[6]. »

---

4. La fiche qui lui est consacrée dans la *Biographie des célébrités militaires* donne ses principales prouesses militaires :

> « Né au château de Bréel, département de la Roër, le 17 août 1789, fut reçu à 15 ans à l'École militaire, d'ou il sortit, en 1806, sous-lieutenant au 4e régiment d'infanterie de Berg.
> L'année suivante, il entra dans les chasseurs (cavalerie), se distingua dans les campagnes de la Pologne et d'Allemagne, et fut envoyé en Espagne avec le grade de capitaine.
> En 1811, il attaqua par surprise, avec cent chevaux, 350 hommes de cavalerie espagnole, en tua 70, et ramena soixante prisonniers.
> Le 22 mars de la même année, dans une reconnaissance, il entra de nuit, seul, dans le village de la Guedroza, pour savoir s'il était occupé, se vit entouré par douze hommes et un officier qu'il tua d'un coup de sabre en réponse à sa sommation, et chargeant les soldats en appelant sa petite troupe, il leur fit mettre bas les armes.
> Après s'être distingué encore dans plusieurs affaires, il fut décoré et nommé chef d'escadron.
> M. de Golstein fit, en 1813 et 1814, les campagnes de Saxe et de France, puis se rallia aux Bourbons qu'il n'abandonna pas pendant les Cent-Jours.
> Rentré dans les chasseurs de la Garde royale, il fut créé lieutenant-colonel en 1817, et chevalier de Saint-Louis en 1820. Il fit la campagne de 1823 dans les chasseurs à cheval de la Dordogne et fut décoré de l'ordre de Saint-Ferdinand.
> En 1828, il passa des chasseurs dans les hussards de la Garde royale, fut licencié en 1830, et mis en solde de congé avec le brevet de colonel. En 1831, il fut attaché à l'état-major du maréchal Gérard, pendant la campagne de Belgique.
> Le 5 janvier 1832, il prit le commandement du 13e chasseurs (devenu 7e lanciers) et fut nommé successivement commandeur de la Légion-d'Honneur et officier de Léopold.
> Le 26 avril 1841, il a été promu au grade de général de brigade. »

   Charles MULLIÉ, *Biographie des célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850*, Paris, Poignavant, 1851, p. 9.
5. Le myriamètre est une ancienne unité de mesure équivalent à dix mille mètres.
6. AN BB 18 1444 2367, pièce 1818, procureur du Roi de Valenciennes au procureur général de Douai, 11 juillet 1846.

Visiblement, le général ne savait pas où il mettait les pieds. De l'espace minier et ses particularités, il n'avait aucune connaissance préalable. Lui qui a parcouru la France et de nombreux pays, foulé le sol d'innombrables champs de bataille, découvre à son arrivée sur les terres industrielles du Nord de la France une configuration spatiale entièrement nouvelle. Celle-ci, selon son appréciation, n'est pas propice à une intervention rapide et efficace. L'ampleur du territoire, la dissémination des points à sécuriser, le nombre conséquent des grévistes qui le traversent sans cesse sont autant d'obstacles dressés sur la voie répressive. Surtout, en territoire minier, voilà Golstein, le chasseur aguerri, devenu chassé ; traqué lui et ses hommes par des ouvriers présentés comme particulièrement téméraires et vifs. Le général et ses troupes ont-ils leur place ici ? Sont-ils mobilisés pour mener une guerre aux grévistes ? Et selon quelles lois, règles et objectifs ?

L'arrivée du général dans le bassin d'Anzin n'a pas l'effet escompté. La grève se poursuit les jours qui suivent, elle s'amplifie même[7]. L'épisode en question permet néanmoins de prendre connaissance de la nature et de l'ampleur des contraintes et des forces qui entravent l'action des autorités dans le bassin d'Anzin : l'immensité du terrain et la mobilité des groupes grévistes. En 1837, déjà, un journaliste local avait formulé cette observation à propos du territoire d'Anzin : « Une concession de sept lieues d'étendue est une ligne très difficile à garder et à défendre en cas de rébellion[8] ». Surtout, on trouve quelques années plus tard cette analyse formulée par l'associé régisseur de la Compagnie au préfet du Nord dans laquelle il souligne les difficultés des missions de maintien de l'ordre en cas de grève :

> « Dans un atelier ordinaire fut-il de 200 ouvriers on peut aller au devant de semblables projets, et en définitive on ferme l'atelier si le travail est devenu impossible. Dans les travaux des mines de ma compagnie, où six à sept mille ouvriers sont répartis en plusieurs groupes sur une étendue de plusieurs lieues, on ne peut ni s'en faire entendre ni fermer les ateliers[9]. »

---

7. *L'Écho de la frontière*, 7 juillet 1846, p. 1 : « Ils [les grévistes] sont organisés militairement. Le jour ils battent la campagne en tous sens par groupes plus ou moins forts. La nuit ils montent la garde autour des fosses, opposant ainsi factionnaire à factionnaire, et le matin ils font des rondes pour s'assurer qu'aucun ouvrier ne se rend aux travaux et arrêter ceux qu'ils rencontrent. On va plus loin. La nuit, les ouvriers dont on a pu remarquer l'absence dans les attroupements du jour, sont arrachés, bon gré mal gré, à leur domicile et forcés d'aller avec les autres. Il n'est même plus permis à ceux qui échappaient par là aux difficultés de leur position, de se livrer à des occupations étrangères : non seulement il faut faire grève, mais il faut encore s'ameuter. » « Organisation militaire », « battre la campagne », « garder », « factionnaire » : dans l'extrait, on assiste à un renversement du champ lexical. Les rôles de la bataille semblent inversés. Ici, ce sont les grévistes qui sont décrits sous la forme d'une petite armée.
8. *L'Écho de la frontière*, 15 juillet 1837, p. 1.
9. ADN M 620/12, non numéroté, lettre de l'associé régisseur au préfet du Nord, 19 mars 1850.

Le territoire du bassin d'Anzin, immense, distendu et morcelé, celui que les ouvriers tentent à chaque nouvelle grève de conquérir par la marche et à la puissance des voix collectives, voici ce territoire devenu l'ennemi de l'ordre lui-même, le caillou logé dans la botte des autorités. Dans cette situation, les opérations de maintien de l'ordre ne sauraient être improvisées. À chaque grève, pour franchir l'obstacle de la distance et espérer freiner la progression des grévistes, les autorités répondent par une stratégie visant à occuper massivement le bassin et paralyser les déplacements des grévistes.

Moyens humains et matériels

À chaque grève, pour parvenir à bloquer les cortèges grévistes et limiter la progression des conflits, des hommes de tous les corps d'intervention sont déployés dans le bassin d'Anzin : policiers, gendarmes, agents des mines, autorités préfectorales, municipales et militaires agissent de concert. Leur arrivée sur les lieux se fait selon une configuration précise et invariable.

Les premiers à intervenir sont les agents de la force publique locale : gendarmes, policiers, maires ou gardes champêtres. Par leur affectation dans les villes ou les villages situés à proximité des installations minières, ils sont au plus près des potentiels troubles. Dans certains cas, c'est la Compagnie elle-même qui s'assure que les gendarmes sont installés au plus près de ses fosses. En 1830, ses régisseurs ont fait construire une caserne où loge gratuitement une brigade de gendarmes[10] et dont « la grand'porte [a] vue sur la rue de Villars[11] », soit à quelques dizaines de mètres seulement de la fosse du même nom.

L'intervention de ces premiers agents de l'ordre a généralement lieu lorsqu'une grève s'étend au-delà de son premier espace de déclenchement, c'est-à-dire au moment où les ouvriers qui sont entrés en grève quittent le carreau de fosse et commencent à circuler de fosse en fosse pour propager l'arrêt du travail à d'autres localités. Dans certains cas, l'intervention de quelques agents locaux suffit à stopper la propagation du conflit. Quelques manœuvres de dissuasion ou quelques paroles de persuasion peuvent parfois suffire à dissuader les ouvriers ou leur faire rebrousser chemin si ces derniers ne sont pas nombreux. En décembre 1833, l'intervention du maire d'Anzin suffit par exemple à empêcher l'extension de la grève, comme le souligne un rapport du préfet[12]. C'est également le cas le 6 mai 1879 lorsqu'une tentative de grève est empêchée par

10. Arnaud-Dominique HOUTE, *Gendarmes et gendarmerie dans le département du Nord (1814-1852)*, Paris, Phénix éditions, 2000, p. 151.
11. André JURÉNIL, *Denain et l'Ostrevant depuis 1712*, Denain, édité par l'Amicale Villars, 1936, p. 110.
12. ADN M 626/1, pièce 14, préfet au sous préfet, 18 décembre 1833.

l'intervention des forces de l'ordre[13]. Ce soir-là, plusieurs ouvriers sortent d'un cabaret situé dans la banlieue de Valenciennes et se rendent dans les quartiers ouvriers voisins. À leur tête, un ouvrier du nom de Oster. Ensemble, ils chantent la *Marseillaise*, tapent aux portes et forcent plusieurs habitants à les suivre pour garder les chemins qui mènent aux fosses « et empêcher les ouvriers d'y pénétrer pour prendre leur travail. » Rapidement prévenus des événements en cours, des gendarmes et un garde champêtre se rendent sur place et parviennent à interpeller Oster ainsi que les autres ouvriers qui composent le groupe[14].

En revanche, dans les cas où la grève démarre simultanément dans plusieurs localités, qu'elle se propage rapidement à d'autres fosses ou s'étale dans le temps, la force d'intervention des autorités locales est insuffisante. Ces dernières s'avèrent trop peu nombreuses, trop peu équipées pour faire face à des ouvriers grévistes qui s'organisent par milliers. Surtout, elles n'ont pas pour seule mission la répression des grèves et ne consacrent pas tout leur temps et toute leur énergie à occuper les fosses ou poursuivre les grévistes. Aussi, lorsque les gendarmes, policiers et gardes champêtres présents sur place ne parviennent pas à plus endiguer le conflit, les autorités choisissent d'accroître les moyens humains déjà déployés sur le terrain. Si l'on trouve, à quelques occasions, la mention de gendarmes ou policiers débarqués dans le bassin, ce sont généralement les troupes militaires qui sont appelées en renfort. La présence des soldats dans le bassin minier d'Anzin est attestée durant les conflits de mai 1833, 1837, 1846, 1855, 1864, 1866, 1872, 1878 et 1880. À chaque fois, ce sont des conflits qui durent plusieurs jours ou touchent plusieurs localités.

Le déploiement des troupes sur le terrain des opérations relève d'une décision administrative. C'est aux autorités préfectorales que revient la décision de faire appel aux forces militaires, en fonction de la situation et des moyens militaires disponibles à cet instant. À chaque fois, il faut plusieurs heures, une journée parfois, pour faire transporter les troupes depuis leur lieu de stationnement (Lille ou Douai le plus souvent, Paris quelques fois) jusqu'au bassin d'Anzin. Une fenêtre de flottement dans la temporalité répressive dont savent profiter les grévistes pour se mobiliser, faire cesser le travail et occuper le plus grand nombre de fosses.

Une relative lenteur d'intervention que ne cesseront d'ailleurs de déplorer les responsables de la Compagnie des mines, à l'exemple de ce directeur qui, en 1866, écrit

---

13. AN BB 24 851, dossiers de recours en grâce, avis du Procureur de la République à la demande de grâce de l'ouvrier Émile Oster, 17 mai 1879.
14. À l'occasion des grèves de février/mars 1848, août 1848, avril 1850, et mars 1862, les forces de gendarmerie et de police suffisent à mettre fin aux conflits.

au ministre des Travaux Publics : « La troupe n'intervient que quand la dévastation a commencé ; il est évident qu'elle n'arrive que quand le mal est fait[15] ».

La lutte pour le territoire

Ces premiers détails donnés sur la temporalité de l'approche répressive, il faut souligner que la stratégie suivie par les autorités pour empêcher l'expansion des gréves consiste toujours à déployer le plus grand nombre possible d'hommes de troupe. En mai 1833, le nombre d'hommes de troupe s'élève à 4 000[16] face à 3 000 ouvriers en grève[17]. En 1846 sous le commandement du général Golstein, ils sont 4 000[18] soldats également pour environ 8 000 grévistes[19]. En 1880, 650 soldats sont déployés à Denain face à 2700 grévistes[20]. Sur le terrain, les autorités veillent à maintenir un contact permanent. Les courriers et les télégrammes s'échangent plusieurs fois par jour pour connaître la situation, donner la position d'un cortège gréviste vu ou entendu dans le bassin, adapter les consignes en fonction des derniers événements.

Conscientes de leur incapacité à repousser l'ensemble des mouvements grévistes, les autorités cherchent systématiquement la répartition des forces la plus efficiente. L'objectif consiste à rendre visible les soldats déployés sur l'ensemble du bassin. Les contingents sont divisés en groupes de quelques centaines ou quelques dizaines de soldats, placés sur les points stratégiques du bassin : les fosses à charbon, les chemins qui relient les installations, les villes et les villages, ainsi que les bâtiments administratifs appartenant à la Compagnie. Ce sont les lieux que les grévistes tentent d'occuper pour maintenir l'arrêt du travail et tenter d'amener la participation du plus grand nombre d'ouvriers. Si la carte des mouvements grévistes dessine des lignes, celle des autorités prend d'abord et surtout la forme de points. Ce sont, en l'occurence, des points d'occupation et de blocage de l'espace. L'objectif, en divisant ainsi les effectifs, est d'occuper la plus grande portion de territoire possible tout en sécurisant les lieux d'importance.

En 1837, cinq cent hommes d'infanterie, cinquante chasseurs et cent gardes nationaux sont déployés à proximité des différentes fosses touchées par la grève ou celles susceptibles de le devenir au gré des déplacements des cortèges[21]. En 1872, chaque fosse

15. ADN M 626/6, non numéroté, lettre du directeur général de la Compagnie des mines au ministre des travaux publics, non datée.
16. AN BB 18 1336 9039, pièce 398, procureur général au ministre de l'Intérieur, 25 mai 1833.
17. *Le Courrier du Nord*, 27 juin 1833, p. 3.
18. AN BB 18 1444 2367, « Coup d'oeil sur la grève des ouvriers mineurs de la Compagnie d'Anzin », 14 juillet 1846.
19. *La Quotidienne*, 13 juillet 1846, p. 4.
20. ADN M 626/10, pièce 43, préfet au ministre de l'Intérieur, 24 octobre 1880.
21. AN BB 18 1247 5358, pièce 1039, procureur général au ministre de l'Intérieur, 12 juillet 1837.

de la Compagnie est occupée par 100 hommes de troupes appuyés par un escadron de cavalerie[22]. Sur le terrain, les effectifs déployés sont organisés selon une chaîne de commandement bien rodée. Lors de la grève de juillet 1878, un journaliste du quotidien *La Marseillaise* donne aux lecteurs le détail lieu par lieu de la répartition des hommes de troupe :

> « À Denain, 2 bataillons du 1er de ligne, 1 bataillon du 127e et 2 escadrons du 16e dragons ; À Anzin, 6 Compagnies du 127e de ligne ; À Somain 1 bataillon d'infanterie venu de Douai. Le 14e dragons est échelonné entre Valenciennes et Cambrai. Trois bataillons du 43e de ligne sont à Douai pour intercepter les communications entre le Pas-de-Calais et le Nord. La *France* dit que M. Dufaure a déclaré hier, au conseil des ministres, qu'il ne fallait pas craindre de "montrer des troupes"[23]. »

Ici, c'est Jules Dufaure, alors Président du conseil, qui donne la consigne depuis Paris. « Montrer les troupes » déclare-t-il, comme une démonstration du pouvoir possible. Les soldats, les chevaux, les armes doivent être présents aux quatre coins du bassin pour impressionner et intimider les ouvriers entrés en grève. Qu'on ne s'y trompe pas cependant. Tout, du côté des autorités n'est pas qu'une stratégie des apparences. La présence des gendarmes et des soldats dans le bassin minier doit en effet permettre de traquer, confronter et arrêter les grévistes pour les empêcher de maintenir l'arrêt du travail.

22. ADN M 626/7, pièce 202, le général Cornat Commandant la subdivision du Nord et le Préfet du Nord à M. le Président de la République et à M. le Ministre de la guerre, 29 juillet 1872.
23. APP B A 185, pièce 57, extrait du journal *La Marseillaise*, 20 juillet 1878.

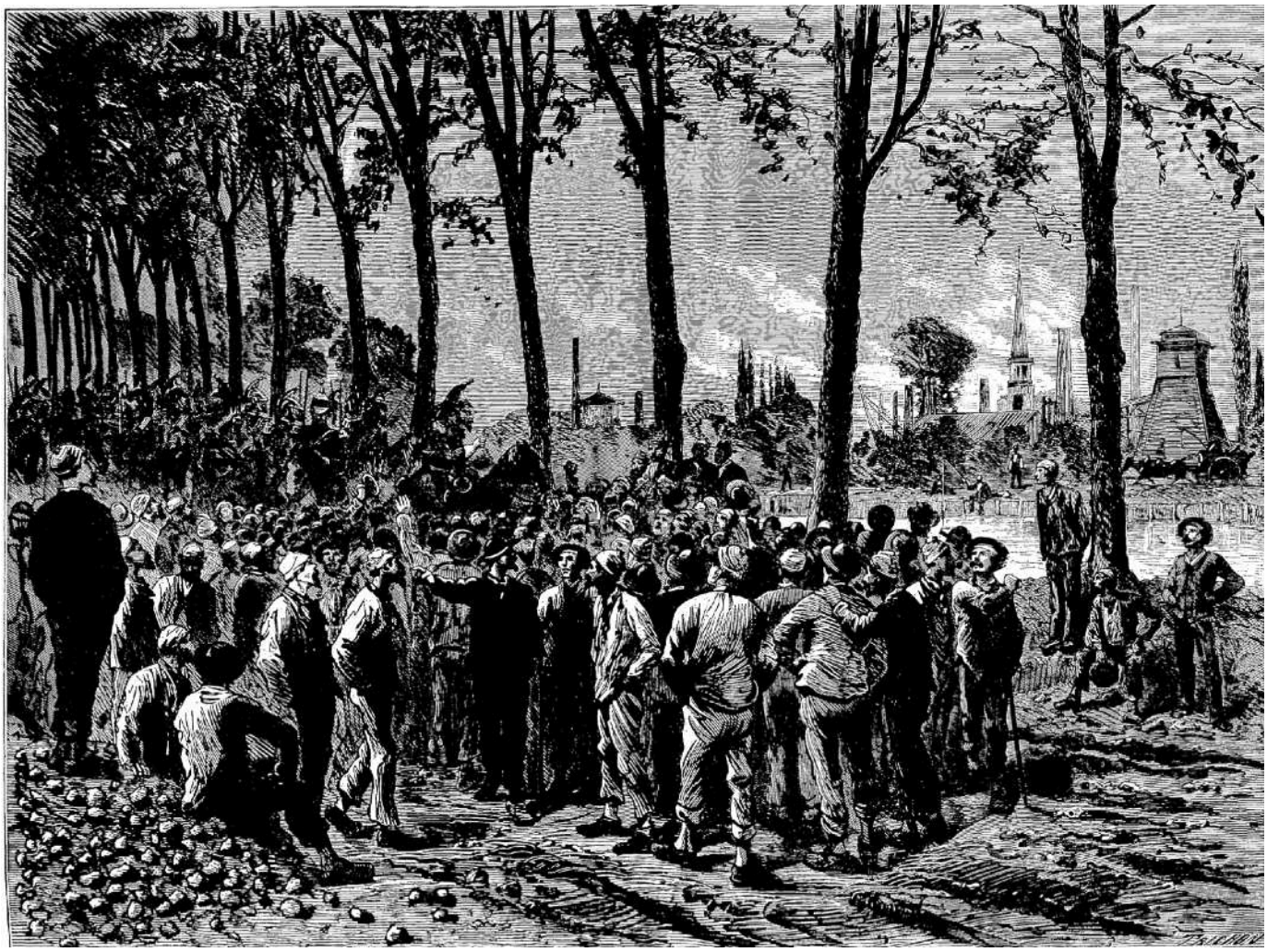

Illustration 8. « La grève d'Anzin. – Détachement de dragons empêchant les grévistes de s'approcher de la fosse du Chaufour, près de Valenciennes. (Vue d'après photographie de M. Delsart, d'Anzin) », août 1878.

Illustration tirée de *L'Univers illustré*, 3 août 1878, p. 488.

2. Traques, confrontations et arrestations

Lors de chaque grève, quelle que soit l'époque, le régime politique ou la législation en vigueur, des traques, des confrontations et des arrestations sont menées par les autorités dans l'objectif de briser la progression des cortèges de grévistes et de forcer la reprise du travail[24]. Dans chaque cas étudié, on remarque que les déplacements des patrouilles mobiles (troupes, gendarmes ou policiers) suivent, de près ou de loin, ceux des cortèges grévistes afin de tenter d'entraver leurs progression par des barrages ou des dispersions.

L'art de la traque

Dès qu'elles sont déployées sur le territoire du bassin pour empêcher la progression des grèves, les autorités cherchent à talonner les groupes de grévistes. Ces derniers sont « poursuivis[25] », « harcelés[26] », « recherchés activement[27] », selon les termes employés par les autorités. En 1878, un officier déclare à un journaliste que « les grévistes sont traqués comme des chiens[28] ». À chaque mouvement gréviste correspond une riposte des autorités. Lors des grèves, quiconque pris à arpenter les routes ou les chemins du bassin minier est activement questionné sur ses déplacements et ses intentions. C'est notamment le cas en 1833. À cette occasion la presse locale précise que : « Tout homme qui a la mine d'un charbonnier est arrêté et interrogé, puis relâché immédiatement, mais il est obligé de retourner sur ses pas, car on veut éviter la jonction des ouvriers des mines de Fresnes, Vieux-Condé et Anzin[29]. » En 1872, le général Cornat, en charge des opérations, donne la consigne suivante pour endiguer le conflit :

> « La tactique suivie dès le premier jour a été celle-ci ; avec l'infanterie, mettre les fosses à l'abri de toute dévastation ; permettre la reprise du travail aux bons ouvriers. Avec la cavalerie rayonner de jour et de nuit dans toutes les directions, disperser les bandes, s'emparer des meneurs et empêcher le retour de toute nouvelle bande[30]. »

---

24. À ce titre, on remarque que la loi du 25 mai 1864 qui abolit le délit de coalition ne diminue pas l'ampleur des forces déployées ni ne modère leurs stratégies de répression des grèves. Tout au plus en modifie-t-elle la justification. À partir de la grève qui a lieu en 1866 dans le bassin d'Anzin, c'est aux motifs d'actes de violence, de rébellion, de voies de fait ou d'atteinte au libre exercice du travail que sont menées les arrestations.
25. ADN M 620/12, non numéroté, rapport du commissaire de police, 9 février 1855.
26. APP B A 185, pièce 72, extrait du journal *La République*, 12 août 1878.
27. ADN M 626/8, pièce 165, capitaine commandant au préfet, 7 mai 1879.
28. APP B A 185, pièce 116, extrait du journal *Républicain*, 24 juillet 1878.
29. *Le Courrier du Nord*, 23 mai 1833, p. 3.
30. ADN M 626/7, pièce 202, le général Cornat Commandant la subdivision du Nord et le préfet du Nord à M. le président de la République et à M. le ministre de la guerre, 29 juillet 1872.

Le plan ici décrit se divise en cinq catégories d'actions : protéger les fosses, accompagner les « bons ouvriers » dans la reprise du travail, disperser les bandes, empêcher qu'elles se reforment et arrêter les meneurs. On trouve cette stratégie appliquée durant de nombreux conflits survenus à Anzin au XIX^e^ siècle, dès lors que les autorités disposent d'un nombre suffisant de soldats pour agir simultanément en divers points du bassin. À ce sujet, il faut également souligner l'avantage stratégique que représente la cavalerie. Elle rend possible des mouvements vastes et rapides à l'échelle de tout le bassin minier – ce qui répond au besoin des autorités de « rayonner » sur de grands secteurs – et permet de prendre de court les cortèges grévistes dans leurs déplacements.

Les archives témoignent de ces traques menées par les gendarmes ou les soldats. On trouve de très nombreux récits qui suivent un déroulé similaire : des cortèges grévistes qui, sitôt mis en fuite par la troupe se reforment plus tard et plus loin selon d'autres projets ou d'autres configurations. Lors de chaque grève, les mouvements grévistes entraînent d'importants mouvements de troupes à l'échelle du bassin. Jour après jour, l'espace de la grève se réorganise selon les objectifs et les moyens de chacun.

Quand le piège se referme sur les groupes de grévistes, la traque mène à la confrontation. Ces dernières sont fréquentes, d'ampleur très variable. Elles peuvent opposer une poignée de grévistes à quelques gendarmes, ou prendre des allures de batailles rangées au cours desquelles plusieurs centaines d'ouvriers font face à la troupe ou à la cavalerie. Il arrive que les ouvriers, à la vue de la force armée, rebroussent chemin ou bifurquent afin d'éviter une collision qu'ils savent sans doute à leur désavantage.

La voix dans les confrontations entre ouvriers et autorités

Dans les premiers instants de confrontations entre autorités et grévistes, avant tout affrontement physique, les joutes sont essentiellement sonores et vocales. Des mots et des sons fusent de toutes parts. Aux ouvriers, l'injure ; aux autorités, la sommation.

Les documents policiers ou judiciaires conservent la trace de quelques altercations verbales entre les ouvriers et les autorités. Si l'on en croit les documents, elles sont relativement rares et correspondent à une poignée d'occurrences trouvées dans les archives. En comparaison, les insultes et les menaces qui visent les non-grévistes sont beaucoup plus fréquentes. Les injures proférées à l'encontre des autorités ne sont en revanche jamais impunies. C'est parce qu'elles sont à l'origine d'arrestations ou de poursuites judiciaires que l'on peut connaître leur nature et les circonstances dans lesquelles elles ont été proférées.

Durant la grève de mai 1833, un certain César Grandanne « âgé de 24 ans, ouvrier mineur […] ne sachant lire ni écrire[31] », est « prévenu d'avoir insulté des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions […] délit prévu par les art. 1, 13 et 19 de la loi du 17 mai 1819[32]. » L'épisode en question est raconté lors du procès qui fait suite à la grève, lors duquel plusieurs ouvriers interpellés sont jugés pour leur participation à la « coalition ». On lit dans les débats judiciaires tels qu'ils sont rapportés par la presse locale que c'est au cours d'un altercation avec les gendarmes que l'ouvrier y est allé de son bon mot contre les officiers. Un gendarme, venu témoigner durant l'audience raconte qu'il « a vu pendant les troubles, le maréchal-des-logis qui lui dit : "Voici un homme qui nous insulte, qui nous traite de *chevaliers de la ficelle*, – eh bien que je lui dis, il faut l'arrêter."[33] » C'est pour avoir employé l'expression « chevaliers de la ficelle » dont la signification n'est pas précisée que Grandanne est poursuivi.

Au cours des débats d'audience, l'avocat des ouvriers poursuivis prend la défense de Grandanne. Ce dernier, affirme-t-il, « prétend n'avoir pas donné de lui-même cette qualification aux gendarmes, mais s'être borné à dire qu'on les appelait ainsi à Paris. » Ainsi, l'expression aurait voyagé, jetée dans la bouche de l'ouvrier par le jeu de l'écoute et de la reprise. Puis l'avocat poursuit :

> « Suivant moi, les gendarmes qui ont arrêté Grandanne se sont montrés trop susceptibles et ils ont eu tort ; car ne sait-on pas que personne n'est plus inquiet de sa réputation qu'une femme galante, ni plus jaloux de sa probité qu'un fripon ? … Suivant moi, dit Maître Regnard, la qualification qu'on inculpe n'est que l'expression énergique et pittoresque du fait le plus saillant d'une profession, et moi, gendarme, je ne me fâcherais pas plus d'être appelé "chevaliers de la ficelle", que, bourreau, d'être qualifié de "COUPEUR DE TÊTE"[34]. »

Les gendarmes concernés apprécieront sans doute les comparaisons fleuries de l'avocat : « femme galante », « fripon », « coupeur de tête », pour dire prostituée, voleur et bourreau. L'avocat des ouvriers considère ainsi que l'expression « chevaliers de la ficelle » dont le sens est inconnu aujourd'hui, ne constitue pas une injure. Selon lui il s'agit tout au plus d'un manière « pittoresque » de grossir le trait, à la façon d'une caricature que par orgueil les agents tiennent pour une injure. Manifestement, la démonstration de l'avocat – qui joue avec la provocation – ne convainc pas les jurés. Car

---

31. ADN 3 U 300/13, Tribunal de Valenciennes, audience du 25 juin 1833.
32. *Le Courrier du Nord*, 27 juin 1833, p. 6.
33. *Le Courrier du Nord*, 22 juin 1833, p. 7.
34. *Ibid*.

Grandanne, le bien instruit des tendances oratoires parisiennes est à l'issue du procès condamné à quinze jours de prison pour sa participation à la grève[35].

Toujours sur la question des injures, des archives signalent qu'en 1837, quelques ouvriers ont injurié le maire d'Anzin. Cette fois encore, les détails de l'événement sont donnés lors du procès des ouvriers qui ont été arrêtés durant la grève. Le 10 juillet 1837, apprenant que des rassemblements d'ouvriers grévistes sont en cours dans sa localité, le maire Joseph Mathieu, accompagné de son adjoint, se porte au-devant des groupes pour tenter de les disperser. « Il se hâta de se présenter aux ouvriers et de les exhorter à retourner à leurs travaux et à ne se livrer à aucun désordre. Il employa, pour y parvenir, la voie de la persuasion et celles des menaces de la force armée[36]. » Mais la tentative de persuasion, manifestement, ne parvient pas à affecter la détermination des grévistes réunis. Quant à la menace de la force armée, elles ne suffit pas à les intimider. Ainsi, « après avoir fait d'inutiles tentatives et avoir essuyé de grossières invectives[37] » et de surcroît, se voyant répondre par un ouvrier présent dans le cortège « que ce jour là, on n'écoutait personne[38] », les deux officiels se retirent.

En 1855, à l'issue de la grève du 9 au 11 février, un ouvrier prénommé « Deveny dit *Marche-Toujours* » est pour sa part condamné par le tribunal correctionnel de Valenciennes « à quinze jours d'emprisonnement pour outrages à M. le préfet et rébellion envers les agents de la force publique[39]. » Le 22 juillet 1872, on lit dans un rapport de police qu'au « cabaret Pougny, les agents Desicq et Ramette ont été menacés et outragés par les individus faisant partie de cette bande[40]. » La « bande » dont il est question est celle qui a parcouru, plus tôt dans la soirée, le centre-ville de Denain en chantant *La Marseillaise* et en arborant « des mouchoirs rouges fixés à des bâtons ». À cette même occasion, la presse locale mentionne que, devant « l'estaminet du *Char d'Or* un agent de police qui voulait dissiper le rassemblement fut insulté et frappé[41]. »

Du côté des autorités, durant les confrontations, l'attitude n'est jamais au silence. On l'a vu avec les mots du maire d'Anzin en 1837. Des exhortations, des menaces et des ordres de dispersion sont énoncés à chaque occasion. Avant toute dispersion par la force,

---

35. ADN 3 U 300/13, Tribunal de Valenciennes, audience du 25 juin 1833.
36. *L'Écho de la frontière*, Compte rendu d'audience au tribunal correctionnel de Valenciennes, 3 août 1837.
37. ADN, M 626/1, pièce 59, sous-préfet au préfet, 10 juillet 1837.
38. *L'écho de la frontière*, Compte rendu d'audience au tribunal correctionnel de Valenciennes, 3 août 1837.
39. *Le Courrier du Nord*, « Tribunal correctionnel de Valenciennes. Audience du 10 mars », 13 mars 1855, p. 2.
40. ADN M 626/7, pièce 109, rapport du commissaire de police de Denain, 10 août 1872.
41. *Ibid*.

les autorités formulent des sommations. Celles-ci sont obligatoires et réglementées, sur la forme comme sur le fond. Seul un magistrat dépositaire de la force publique (maire, préfet ou sous-préfet, commissaire de police) a l'autorité pour les faire[42].

> « Edicté par la loi de 1791, le principe des sommations est réaffirmé en 1831 et en 1848, au lendemain des révolutions, quand les nouveaux régimes nés des barricades expriment leur volonté de rétablir l'ordre, et leur souci de l'appuyer désormais sur un cadre légal. *"Obéissance à la loi. On va faire usage de la force, que les bons citoyens se retirent."* A cet avertissement, trois fois répété, s'ajoute le bruit des roulements de tambours ou des sonneries de clairons[43]. »

L'avertissement est parfois suffisant pour disperser les grévistes ou tout au moins une partie d'entre eux, comme c'est le cas en mai 1833 lorsqu'un groupe de grévistes se scinde en deux au signal d'une charge imminente[44]. En 1837, quelques heures après la tentative de dispersion manquée du maire, celle de son adjoint paraît porter ses fruits, comme le précise cet extrait d'un rapport de la Compagnie des mines sur la grève :

> « Un rassemblement tumultueux composé de 15 à 20 mauvais sujets, grossi par une masse d'enfants de 10 à 15 ans se dirigea vers le Cave où il éteignit le feu du Fourneau et arrêta l'extraction ; à peine était il en dehors de l'enclos qu'au moulin l'on avait remis l'extraction en activité, l'on fit la même chose à la Cave. C'est après cette expédition que le rassemblement renforcé d'une partie d'ouvriers accourus de la grosse fosse revint sur le moulin pour éteindre le feu de nouveau, mais M. l'adjoint Gravis, les gardes, etc… les attendaient, la porte de l'enclos fermée derrière eux, ils arrêtent la foule et furent sur le point d'être culbutés. C'est alors que M. l'adjoint ceignit son écharpe et leur déclara qu'au nom de la loi il leur ordonnait de se retirer : il s'en suivit un moment d'hésitation et peu à peu la foule se retira[45]. »

C'est aussi le cas en 1878 lorsqu'un cortège gréviste est dispersé par simple sommation[46]. Autre exemple en 1855, où cette fois-ci les mots d'avertissement des autorités sont plus renseignés. Alors qu'une colonne de policiers et de gendarmes est

---

42. Odile ROYNETTE-GLAND, « L'armée dans la bataille : maintien de l'ordre et grèves ouvrières dans le Nord de la France (1871-1906) », *Le Mouvement social*, numéro 179, 1997, p. 33-58.
43. Arnaud-Dominique HOUTE, Quentin DELUERMOZ, « Le LBD et le mégaphone », tribune en ligne sur le site internet *Libération*, octobre 2020, consulté le 4 juin 2022.
44. On lit, dans *Le Courrier du Nord*, 21 mai 1833, p. 3, le récit suivant : « Un nouveau rassemblement venait de se former à la fosse *de Longpré*, et le feu de la machine venait encore d'être éteint. M. le commissaire de police de Valenciennes s'y transporta immédiatement à la tête d'un détachement de la garde nationale et de hussards, et fit les sommations voulues par la loi. A ces sommations, une parti des mutins se retira, mais il en resta encore un grand nombre ; alors la garde nationale les dispersa d'un côté, l'arme au bras, tandis que les hussards en faisaient autant de l'autre côté. »
45. CHM, Rapports hebdomadaire des mines d'Anzin, 23 juillet 1837.
46. APP B A 185, pièce 65, extrait du journal *Le Gaulois*, 20 juillet 1878.

formée pour bloquer la route d'un cortège de grévistes, le commissaire de police dit à ces derniers : « "Vous n'avancerez pas, […] je suis là pour vous en empêcher ; vous ne retirerez les feux, ni ici ni ailleurs, moi vivant ; c'est ma consigne. S'il y a parmi vous quelqu'un qui ait servi, c'est à lui que je m'adresse ; il sait ce que c'est qu'une consigne[47]." » Manifestement, la voix et l'avertissement du commissaire ont dissuadé les mineurs, car à cette occasion, l'archive ne signale aucun affrontement entre les forces de l'ordre et les grévistes.

De la confrontation au corps-à-corps

Il convient de préciser que ce type de dispersion par le son ou la voix sont l'exception. Dans de nombreux cas de confrontations, c'est après une charge de gendarmes ou de troupes que les ouvriers finissent généralement par quitter les lieux ou se disperser. Les autorité exécutent leurs offensives au sabre ou à la baïonnette. Des coups de feu sont parfois tirés. Notons toutefois qu'à Anzin n'ont pas eu lieu d'événements aussi tragiques que ceux survenus dans d'autres bassins miniers au cours du siècle. À la Ricamerie en juin 1869, une fusillade fait treize morts parmi les grévistes et la même année, en octobre, quatorze ouvriers sont tués à Aubin par les soldats armés de fusils[48].

Les archives précisent qu'un coup de feu fait une victime en 1872, à Denain, dans une altercation avec la troupe, « c'est un nommé Carlier de Petite-Forêt, au hameau de la Maison Blanche. Cet infortuné était dans un groupe de curieux et ne faisait pas partie de la bande des perturbateurs[49]. » En 1878 un ouvrier mineur cette fois-ci est blessé par balle[50]. Au cours de ce même conflit, le drame est évité de justesse, comme l'atteste cet extrait de presse, lorsque des grévistes, « menacés par les gendarmes, ont ouvert leurs vêtements, mis à nu leurs poitrines et se sont écriés : "Tirez, si vous voulez, la mort ou du pain !"[51]. »

Armées de fusils, de pistolets et de baïonnettes, la confrontation est toujours à l'avantage des forces de l'ordre qui sont formées, équipées et guidées dans les interventions au corps-à-cors. En face, lors des affrontements, les ouvriers n'ont pas leur équivalent d'armes, si ce n'est celles qui leur tombent sous la main en cas de nécessité. « L'arme véritable du mineur est le caillou. Jamais avec ses outils[52] » notait Zola dans ses

---

47. *L'Écho de la frontière*, 13 février 1855, p. 2.
48. Diana COOPER-RICHET, « La Foule en colère », *art. cit.*
49. *L'Écho de la frontière*, 27 juillet 1872, p. 2.
50. Archives de la Préfecture de Police, B A 185, pièce 38, extrait du *Moniteur universel*, 18 juillet 1878.
51. Archives de la Préfecture de Police, B A 185, pièce 59, extrait de *La Marseillaise*, 20 juillet 1878.
52. Henri MAREL, *Germinal : Une documentation intégrale, op. cit.*, p. 72.

carnets d'observation. Et en effet, contre les gendarmes, les troupes et parfois les non-grévistes qu'elles escortent jusqu'aux fosses, les pierres volent. À chaque grève ou presque, des faits similaires se produisent. Comme la voix, la pierre peut atteindre sa cible dans la distance. Si la trajectoire est bonne et la force suffisante, elle peut heurter ou blesser la cible. En 1837, le sous-préfet raconte qu'au cours d'une confrontation entre la troupe et quelques ouvriers grévistes, l'un d'eux a d'abord insulté un officier de ligne, juste avant de lui jeter une pierre[53]. Dans la distance, la voix a dessiné au préalable la trajectoire du lancer, comme l'expression d'une volonté de viser juste.

Il y a toutefois une exception à cet arsenal de fortune. En mai 1833, plusieurs témoins indiquent que les grévistes rassemblés dans le centre-ville d'Anzin « se sont portés en masse, armés d'énormes perches, vers la maison de la direction, où ils ont demandé à grands cris une augmentation de salaire[54]. » Les perches sont de longs morceaux de bois traditionnellement utilisés pour divers travaux d'entretien dans les mines de charbon. Visiblement en mai 1833, elles ne servent pas à porter des coups, mais sont utilisées pour briser quelques meubles, portes et effets personnels appartenant au chef Monnier, dont les grévistes exigent le renvoi[55]. Dans les documents, on trouve parfois la mention d'ouvriers munis de bâtons lors des affrontements avec les forces de l'ordre, notamment en 1833 et 1855. Mais à aucun moment il n'est précisé qu'ils les utilisent contre les troupes ou les gendarmes. En comparaison, les grévistes utilisent les bâtons bien plus souvent, pour taper aux portes des corons ou menacer les non-grévistes.

On pourrait s'interroger sur ce choix matériel limité. Pourquoi si peu d'objets différents utilisés ? Pourquoi aucun outil de travail n'est-il employé par les mineurs pour se défendre ou attaquer ? D'autant que les travaux d'extraction du charbon au XIX^e^ siècle nécessitent une grande diversité d'instruments : marteau, pioche, pelle, hache sont quotidiennement utilisés par les ouvriers pour extraire et transformer le charbon. Rigides, solides, maniables, ces outils constituent d'évidents atouts pour le combat rapproché ou l'attaque à distance. Leur absence dans les gréves a également été remarquée par certains historiens. Diana Cooper-Richet, citant l'observation de Zola sur le choix systématique des cailloux par les grévistes, suggère que les mineurs n'utilisaient jamais leurs outils « par respect pour leur travail[56] ». Autrement dit, pour l'historienne, c'est par considération pour la mine que les ouvriers n'emploient pas leurs outils de travail lors des affrontements avec les forces de l'ordre ou contre les non-grévistes. Cette

53. ADN M626/1, pièce 40, sous-préfet au préfet, 11 juillet 1837.
54. *Journal du commerce*, 20 mai 1833, p. 3.
55. *L'Écho de la frontière*, 22 juin 1833, p. 6.
56. Diana COOPER-RICHET, *Le Peuple de la nuit*, *op. cit.*, p. 327.

explication peine toutefois à convaincre. C'est qu'en réalité, les outils que les mineurs emploient quotidiennement pour abattre le charbon ne leur appartiennent pas. Dans ses carnets d'observation, Zola note par exemple le quotidien des ouvriers mineurs d'Anzin, depuis le moment où ils quittent leurs logements jusqu'aux premiers coups de pioche dans les souterrains. On lit ainsi que le matin, le mineur « arrive, va à la baraque, a sa caisse fermée par un cadenas dont il a la clef, y met son paletot s'il en a un, laisse ses sabots, y prend ses outils, qu'il y a laissés la veille[57]. » Ces outils ne sont donc pas aisément accessibles. Il faudrait que les mineurs les récupèrent avant la grève, ou forcent l'entrée des baraquements pour les récupérer une fois le conflit débuté, ce qui n'arrive jamais au cours des conflits étudiés. Outre cette question de l'accessibilité, il y a surtout le fait que les outils n'appartiennent pas aux ouvriers, mais à la Compagnie, et que cette dernière sanctionne toute perte ou casse par des amendes. Dans son enquête sur les mines d'Anzin, Julien Turgan écrit de l'ouvrier mineurs que :

> « Les outils qu'il a à sa disposition sont : une pelle, une rivelaine, sorte de pioche mince et à long manche munie de pointes aiguisées, le marteau à pointe et le marteau à tête ou masse, le pic, l'aiguille ou coin, la barre à mine, avec la cuiller et le bourroir en bois. Ces outils sont la propriété de la compagnie qui les fournit et les remplace. L'ouvrier n'est responsable que de sa maladresse ou de sa négligence[58]. »

Les mineurs sont donc directement pénalisés en cas de casse, de détérioration ou de perte du moindre outil que la Compagnie lui prête. On comprend ainsi aisément les raisons pour lesquelles les mineurs n'utilisent pas ces outils lors des confrontations : il s'en suivrait pour eux une situation de plus grande misère encore lors de la reprise du travail.

La chasse aux meneurs

Aux abords des cortèges, avant, pendant ou après d'éventuelles échauffourées, policiers, gendarmes, officiels ou agents des mines s'arrêtent, écoutent et observent les grévistes, en suivant cette conviction inébranlable au fil des conflits qu'une voix forte est synonyme de danger. « Les chefs de la coalition ne manqueront pas de se signaler en cette circonstance par leur violence et leurs vociférations et c'est alors qu'ils pourront être arrêtés en grand nombre[59] » déclare ainsi le procureur du roi de Valenciennes au

57. Henri MAREL, *Germinal : Une documentation intégrale, op. cit.*, p. 58.
58. Julien TURGAN, *Les Grandes usines,* volume 15 « Anzin », Paris, Calmann-Levy, 1882, p. 42.
59. AN BB 18 1444 2367 , pièce 1877, procureur du roi de Valenciennes au procureur général de Douai, 16 juillet 1846.

procureur général de Douai à l'occasion de la grève de 1846. À chaque passage de cortège, lors de chaque face-à-face avec la foule, les autorités recourent à différents critères pour établir une échelle des comportements considérés comme des signes ou des risques de désordre : la position dans le groupe gréviste (à l'avant ou en arrière), la place sonore dans l'ensemble vocal (tumultueuse ou en retrait), la nature des paroles proférées (provocation ou apaisement). L'administration de la preuve, ici, est affaire d'observation et d'écoute ; les mots, les murmures ou les ordres entendus transformés en motifs d'arrestation ou pièces à conviction lors d'un procès. Voyons quelques portraits sonores des accusés, avec les traits de corps et de voix qui les distinguent.

Il y a d'abord celles et ceux qui sont remarqués pour leur engagement vocal dans la grève : puissance de stentor, timbres rugueux, éclats perçants de *soprano* : des voix qui percent la distance et le tumulte, que les autorités parviennent à distinguer clairement. C'est ainsi que des ouvriers de la grève de juillet 1837 sont arrêtés et poursuivis en justice au motif qu'ils « gesticulaient et parlaient avec plus ou moins de véhémence[60] » au sein d'un cortège. On ne sait pas ce qu'ils ont dit, si ce n'est qu'ils l'ont dit avec ardeur. En 1846, un mineur, prénommé Philémon Tahon, est lui inculpé au motif qu'il « excitait, par cris, menaces et gestes, Noël et les autres ouvriers à résister aux violences à la force publique[61] ». Suite à l'audience, le tribunal de Valenciennes le juge coupable de « délit de rébellion envers la force publique ». Le 10 juillet 1846, un rassemblement de 400 ouvriers partis de Denain tentent de rejoindre Abscon dans l'intention d'y faire cesser les travaux. Les gendarmes s'interposent. Une confrontation s'ensuit. Parmi ces centaines d'ouvriers, ce sont les « plus exaltés[62] » que les autorités repèrent, arrêtent et condamnent. Situation similaire vingt ans plus tard, lors de la grève de 1866, quand la troupe aborde les ouvriers « les plus exaltés[63] » d'un rassemblement. Dans le même registre d'intensité, on lit dans la presse qu'en 1878 : « un nommé Brifaut » est considéré comme un « dangereux meneur » au motif qu'il « criait […] plus fort que les autres, en tête des bandes[64]. » Étonnamment précise l'archive, il n'est pas mineur, mais « verrier de son état, et son véritable métier est le braconnage ». *A priori* étranger aux intérêts des mineurs, la présence de cet individu à la tête du rassemblement interroge. Est-il là de son plein gré, en témoignage de sa solidarité avec les mineurs, ou bien est-il amené par les grévistes pour jouer les porte-voix ?

---

60. *Le Courrier du Nord*, 5 septembre 1837, p. 1.
61. ADN 3 U 300/17, non numéroté, rapport d'audience du tribunal de Valenciennes, 28 août 1846
62. AN BB 18 1444 2367, pièce 1806, procureur du roi de Valenciennes au procureur général de Douai, 8 juillet 1846.
63. ADN M 626/6, non numéroté, préfet au ministre de l'Intérieur, 26 octobre 1866.
64. APP B A 185, extrait du *Figaro*, 22 juillet 1878.

Aux abords des rassemblements et des cortèges, les autorités se saisissent donc en priorité de celles et ceux qui crient. La logique, au cours du siècle, paraît d'ailleurs poussée à son paroxysme, comme le souligne ce journaliste de *L'Écho de la frontière* en 1837 : « Nous pensons que la rigidité de l'administration a été trop loin dans les arrestations. Vingt-six personnes sont aujourd'hui dans les prisons de Valenciennes : dans ce nombre un tiers au moins n'est coupable que d'être resté sur la voie publique ou d'avoir vociféré quelques mots d'insubordination[65] ». C'est parce qu'ils ont crié, qu'ils ont donné de la voix, que ces douze-là furent arrêtés.

Il y a également les grévistes qui paient le prix d'une langue trop bien pendue. Dans les rassemblements, ceux-là se démarquent par quelques paroles prononcées dans le but de motiver la foule. Pour les autorités, savoir si ce sont des ordres, des consignes ou des menaces que ces ouvriers adressent à leurs camarades peut faire une grande différence dans un dossier d'instruction. Et pour cause : celui qui, par des mots d'encouragement ou d'intimidation, entraîne la foule avec lui peut alors être poursuivi en tant que « chef ou moteur de la coalition », la plus haute accusation dans le cadre d'un passage devant la justice pour participation à la grève[66]. Suite à la grève de 1837, les débats judiciaires cherchent à déterminer qui, des ouvriers présents dans les cortèges, agissait en tant que chef ou « moteur ». On lit, dans la retranscription des audiences par la presse locale, cet extrait, au cours duquel le maire d'Anzin, Joseph Mathieu est interrogé sur ce qu'il a vu et entendu :

> « Adolphe Frère et les Bottiaux lui paraissent avoir été les chefs de ce rassemblement.
> Me Fonclère : Sur quels faits le témoin peut-il motiver l'opinion qu'il émet sur ces trois prévenus ?
> M. Mathieu : C'est qu'ils me paraissaient plus animés et se trouvaient à la tête des autres.
> Me Fonclère : Était-ce en tête ou à la tête ?
> M. Mathieu : Ils étaient au premier rang, et me répondaient avec vivacité. L'un des Bottiaux m'a dit *que ce jour là on n'écoutait personne*.
> Me Fonclère : Le témoin a t-il entendu des paroles d'instigation ou de menace, donner des ordres quelconques ?

65. *Le Courrier du Nord*, 18 juillet 1837, p. 1.
66. L'article 415 du Code pénal de 1810 stipule en effet que : « Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre et d'y rester avant ou après de certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus. Les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans ».

> M. Mathieu répond négativement ; et, dans son opinion, ajoute-t-il, il n'y a eu ni concert ni plan dans la coalition[67]. »

Au cours de l'audience, d'autres témoins signalent « les sieurs Frère, Bottiaux et Lecomte comme les plus exaltés et toujours en tête[68] » des groupes mis sous surveillance. Un surveillant des mines témoigne de ce qu'il a vu aux abords d'un rassemblement : « "J'ai reconnu les deux Bottiaux, Frère et Lecomte qui ont demandé les *trois francs*. Les quatre premiers prévenus étaient les chefs, ils disaient aux ouvriers, il faut demander *trois francs*. Je les considère comme chefs, parce qu'il n'y avait qu'eux qui étaient à la tête et chuchotaient avec leurs camarades à qui il donnaient des ordres[69]. » Ces « meneurs » ne sont coupables d'aucun cris, d'aucune violence. Ils ont chuchoté à leurs camarades de néfastes conseils. Au termes de ces débats contradictoires sur le rôle exact des accusés dans les cortèges, la « cour se retire pour délibérer ; elle rentre en audition une heure après et, considérant les sieurs Frère et Bottiaux comme chefs de coalition, mais en admettant des circonstances atténuantes, elle condamne ces trois prévenus à un an et un jour d'emprisonnement. Lecomte est condamné à trois mois de la même peine[70]. »

Lors de la grève de 1878, plusieurs ouvriers prenant part à un rassemblement sont signalés aux dirigeants de la Compagnie parce qu'ils « ont tenu un langage de nature à exciter leurs camarades à la révolte ou se sont montrés les premiers à la tête des groupes[71]. » Deux années plus tard, les accusations portées à l'encontre d'ouvriers pour des paroles tenues sont nombreuses. On signale notamment un ouvrier qui aurait dit à ces camarades « "il faut marcher etc"[72]. » Au cours de cette même grève, un chef de mine écrit à ses supérieurs le détail des voix et des mots entendus au cœur d'un rassemblement de grévistes :

> « On me rapporte que les nommés Leclercq Victor, Elzéard Alphonse, au milieu d'un groupe de 150 à 200 personnes réunies sur la place de Denain ont tenu les propos suivants : "Leclercq prenant sa casquette à la main dit : M.M. je vais parler à haute et intelligible voix, et je ne crains pas qu'on n'entende. Il y a assez longtemps que nous suçons le bouton à Turenne, où nous sommes conduit par un idiot. Et nous demandons la suppression de la preuve de tous les chef dit Elzéard, nous le demandons et nous le voulons[73]. »

---

67. *Gazette des tribunaux*, déposition de Joseph Mathieu, 4 août 1837, p. 2.
68. *Gazette des tribunaux*, déposition des ouvriers employés aux machines des fosses de Saint-Vaast, 8 avril 1837, p. 2.
69. *Le Courrier du Nord*, 5 septembre 1837, p. 1.
70. *Ibid*., p. 2.
71. CHM 2421, courrier de Lemaire à Dumont, 18 juillet 1878.
72. CHM 2422, liste des ouvriers congédiés, 8 novembre 1880.
73. CHM 2422, courrier de Delabez à Dumont, 28 octobre 1880.

Pour avoir parlé ainsi et critiqué leurs chefs, sans peur d'être entendus, les ouvriers sont renvoyés de la Compagnie.

Enfin, si les autorités sont attentives aux intensités sonores des voix et aux paroles, elles veillent également aux registres et aux tessitures de voix. Au cours des grèves survenues à Anzin, de nombreuses sources insistent sur l'engagement corporel et vocal des femmes. Au fil des rapports, des comptes rendus et des récits de presse, elles sont décrites comme particulièrement bruyantes, donnant de la voix en première ligne des rassemblements, n'hésitant pas, en de fréquentes occasions, à aller jusqu'à l'affrontement physique avec les autorités et les ouvriers non-grévistes. Le lieutenant de gendarmerie témoigne lors de l'audience de 1833 avoir « vu aussi dans les groupes, deux *mégères*, des femmes *énergumènes*, qui retroussaient leurs robes et menaçaient de nous jeter des pierres[74]. »

En 1846, le journal *L'Écho de la frontière* signale qu'un : « rassemblement de quatre à cinq cents ouvriers auxquels se mêlèrent leurs femmes et leurs filles, qui ne paraissaient pas les moins animées, se dirigeait sur la *fosse du Moulin*, en poussant des menaces et des cris.[75] » En 1864, à l'issue de la grève déclenchée à Anzin par quelques ouvriers réclamant de meilleurs salaires, le maire d'Anzin écrit, dans un courrier au sous-préfet : « Il est à remarquer que lorsque les femmes ne se mêlent pas de la grève, ainsi que vous avez pu le remarquer cette fois, Monsieur le Sous Préfet, les troubles sont de peu de durée[76] ». Deux années plus tard, au cours du procès qui fait suite à la grève de 1866, le président d'audience précise qu'au cours d'un rassemblement de grévistes, « les femmes surtout paraissaient exaltées ; que plusieurs d'entre elles suivaient leurs maris et les excitaient[77] ». Au cours de la grève de 1878, elles sont décrites menaçant leurs maris à pleine voix : « Si tu descends, jamais je ne te parlerai[78]. » D'autres femmes sont quant à elles représentées sous les traits de meneuses de guerre, fêtant sans pitié la prétendue mort de leurs adversaires : « il y a quatre jours, le bruit ayant couru qu'un mineur avait été tué pour avoir *trahi*, c'est-à-dire pour avoir été travailler, les femmes dansaient en rond en chantant : "C'est bien fait, c'est bien fait !"[79] ». Lors de cette grève précise le journal *Pays*, « les femmes marchent en tête : ce sont elles qui montrent le plus d'acharnement en faveur de la grève[80]. »

---

74. *Le Courrier du Nord*, 22 juin 1833, p. 5.
75. *L'Écho de la frontière*, 9 juillet 1846, p. 1.
76. ADN M 626/5, pièce 88, maire d'Anzin au sous préfet, 22 septembre 1864.
77. *La Grève des charbonniers d'Anzin en 1866, op. cit.*, p. 14.
78. APP B A 185, extrait du *Paris-journal,* 20 juillet 1878.
79. *Ibid.*
80. APP B A 185, extrait du journal *Pays*, 19 juillet 1878.

Cet engagement des femmes dans les grèves n'est ni propre à Anzin, ni à la période étudiée. Dans son *Histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, l'historienne Michelle Zancarini-Fournel souligne la présence récurrente des femmes dans de nombreuses révoltes et contestations survenues au fil des siècles : « les femmes sont très présentes, elles accourent à la rescousse, se servent de leurs voix, souvent à la tête de la foule, ne serait-ce que parce qu'elles sont les nourricières de la famille et qu'elles encourent des peines moins lourdes que les hommes[81]. » Une corrélation, qui n'a pas échappé à ce journaliste de *La Démocratie pacifique* en 1846. Ce dernier soulignant à propos des femmes présentes dans un groupe de grévistes : « Les femmes, à qui la nécessité de pourvoir aux subsistances de chaque jour a donné un plus profond sentiment des nécessités de la vie, les encourageaient énergiquement à cette résistance[82]. »

Il convient de souligner que les femmes décrites dans les archives ne le sont jamais en tant qu'ouvrières mais en tant qu'épouses de mineurs ou mères de famille alors même, comme nous l'avons vu au premier chapitre, qu'entre 1833 et 1880 de nombreuses femmes sont embauchées dans les mines d'Anzin, d'abord au fond puis à partir des années 1870 en surface, aux travaux de triage du charbon. Ceci aboutit à une forme de paradoxe quant à la représentation des femmes dans les mouvements de grève. D'un côté, on assiste à une forme d'invisibilisation des femmes embauchées dans les mines (jamais un seul document ne mentionne spécifiquement les « ouvrières », les « trieuses » ou les « travailleuses » alors même que ces dernières sont présentes dans l'univers du travail minier) et, de l'autre, il y a une surreprésentation des épouses ou des mères de famille, dont le moindre éclat de voix, le moindre geste, est repris, commenté et vertement condamné dans les documents policiers, judiciaires ou journalistiques. Autrement dit, en étant rendues audibles et visibles uniquement par des actions liées à la sphère domestique, les femmes sont réduites au silence en tant qu'ouvrières.

Les arrestations

Avec les traques, les repérages et les confrontations, viennent les arrestations. Celles-ci sont très fréquentes. Plusieurs dizaines sont menées durant les conflits, plus ou moins arbitraires ; là, aux abords des rassemblements ou sur le carreau de fosse, ici, dans les cabarets ou aux domiciles des ouvriers dans le cadre de grandes perquisitions menées au

81. Michelle ZANCARINI-FOURNEL, *« Les Luttes et les rêves ». Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2016, p. 74.
82. *La Démocratie pacifique*, 15 juillet 1846, p. 3.

son du sifflet[83]. Les archives ne donnent pas systématiquement le décompte des arrestations, encore moins leurs motifs. On peut tout de même en relever quelques-unes : 26 en 1837[84], 15 en 1855[85], 6 en 1862[86], 25 en 1864[87], 50 en 1866[88] et 94 en 1872[89] en soulignant que leur nombre va croissant au cours du siècle, alors même que la grève n'est plus un délit après 1864[90].

Dans la forme, ces arrestations varient de l'assaut méthodique à la confusion générale. À chaque occasion, les grévistes y opposent la plus grande résistance. L'enjeu de la lutte, la liberté d'un camarade, d'un mari ou d'un membre de la famille, est souvent l'occasion de nouvelles rixes entre grévistes et forces de l'ordre. Les voix s'ajoutent aux voix, et les bruits augmentent en intensité. Selon les lieux, les circonstances et l'acharnement des acteurs engagés, tel ou tel camp tire pour lui l'avantage de la situation. Pour les grévistes qui parviendraient à éviter l'arrestation lors d'un rassemblement le répit n'est souvent que de courte durée ; simple décalage de la sanction dans le temps. En mai 1833, aux abords des rassemblements grévistes, les autorités arrachent de la foule un ouvrier nommé Sénécaut et l'entraînent dans la cour de la Maison de la Régie où les grévistes s'étaient réunis pour faire entendre leurs voix. Ces derniers ripostent : les pierres volent, Sénécaut est relâché en hâte par la gendarmerie. La foule se retire, au complet, victorieuse. Après

---

83. « En allant, cette après-midi, d'Anzin à Condé, j'ai également assisté à un spectacle fort curieux, celui d'une perquisition dans un village. A cent mètres devant nous marchait, éclaireurs en tête, une patrouille d'environ quarante dragons, commandée par un lieutenant et guidée par deux gendarmes. Sur cette route de Condé, qui n'est qu'un long boulevard bordé d'arbres et de maisons, les villages se succèdent sans interruption d'Anzin jusqu'au milieu de la Belgique, et des plaques indiquent seules qu'on quitte une commune pour passer sur une autre. Tout à coup, comme la tête de la colonne arrivait à la limite de Bruai, les gendarmes s'arrêtèrent et parlèrent à l'officier. La colonne fit demi-tour à droite et entra dans la rue du Choron… Immédiatement, cinq à six coups de sifflet aigu se firent entendre ; la visite était signalée. Les mineurs étaient avertis de prendre garde à eux. »
APP B A 185, pièce 102, extrait du journal *Le Figaro*, 23 juillet 1878.
84. *Le Courrier du Nord*, 18 juillet 1837, p. 1.
85. *L'Écho de la frontière*, 13 février 1855, p. 2. À cette occasion, la presse signale qu'« une quinzaine d'arrestations ont du être faites ; elles ont porté principalement sur des individus qui par des cris, des menaces ou des actes de rébellion ont pour ainsi dire forcé l'autorité à cette mesure de sévérité. »
86. ADN M 626/4, pièce 11, sous-préfet au préfet, 18 mars 1862.
87. ADN M 626/5, pièce 79, ministre de l'Intérieur au préfet, 27 septembre 1864
88. ADN M 626/6, non numéroté, préfet au ministre de l'Intérieur, 20 octobre 1866.
89. *L'Écho de la frontière*, 27 juillet 1872, p. 2.
90. À l'issue de nombreuses grèves ayant donné lieu à des arrestations, des ouvriers sont poursuivis en justice pour leurs actions. Dans les archives judiciaires, on relève ainsi 19 ouvriers poursuivis en 1833, 30 en 1837, 22 en 1846, 22 en 1855, 29 en 1862, 70 en 1872, 19 en 1880. À chaque cas, la nature des poursuites varie. Parmi les accusations les plus fréquentes on trouve d'abord le délit de coalition, en vigueur avant 1864, qui sanctionne toute tentative ou participation à une grève. À partir de 1864, le délit de coalition n'existe plus, et c'est essentiellement au titre d'entrave à la liberté du travail, d'injures, de tapages ou de violences diverses que les ouvriers sont jugés.

l'exploit de solidarité, le répit est de courte durée pour Sénécaut, accusé d'avoir pris la tête du rassemblement à la maison de la Régie. Le soir-même, les gendarmes viennent l'interpeller chez lui, dans le quartier de la Croix d'Anzin. Cette fois-ci, personne pour les en empêcher. Son frère Philippe, Louis Surbois ainsi que Charles et Joseph Bolle le suivent en prison pour le même motif. Le groupe est emmené à Valenciennes[91].

Et en 1846, la presse locale donne le récit d'une arrestation au cours de laquelle paraît régner la plus grande confusion :

> « Les gendarmes, quoiqu'en très-petit nombre, au milieu d'une masse compacte et assistés seulement des gardes champêtres d'Anzin et d'Herrin, parvinrent à arrêter dans les groupes avec assez de facilité, les sieurs Louis-François Carlier, Joseph Watton et Constant Barné, tous ouvriers-mineurs d'Anzin ; mais quand ils voulurent s'emparer du sieur Augustin Loucheux, également mineur, ils éprouvèrent une résistance opiniâtre. Un groupe de 300 ouvriers, non compris une grande quantité de femmes, entourèrent les gendarmes, hurlèrent, et jetèrent des pierres, dont quelques-une atteignirent l'individu même qu'ils voulaient rendre à la liberté. Vingt fois Loucheux fut pris et repris par les mineurs et par la gendarmerie, enfin les agents de la force publique l'emportèrent, et cet individu fut emmené par elle. Il est vrai de dire, pour être juste, que lui-même engageait la foule, qui ne voulait rien écouter, à le laisser entre les mains de la gendarmerie qui, de toute manière, aurait bien su le trouver et le saisir un peu plus tôt ou un peu plus tard.[92] »

À chaque confrontation, lors de chaque arrestation, on devine, outre la violence des altercations, la cacophonie des voix et des corps. Dans un grand tumulte, ouvriers et forces de l'ordre s'agrippent et se brusquent, le bruit s'ajoute au bruit, les voix se recouvrent. Tumultes et confusions : jamais la dimension sonore n'a semblé si fortement incarner l'intensité du conflit depuis le début de notre étude.

3. Les ouvriers sous surveillance

Il y a dans la panoplie répressive des autorités un ensemble d'actions destinées à traquer, disperser et interpeller les ouvriers grévistes. Il y a également des regards et des écoutes ciblés, à la recherche des individus considérés comme les premiers instigateurs du désordre. Ces écoutes surgissent dans l'urgence du face-à-face avec les cortèges d'ouvriers pour distinguer les rôles de chacun et le degré de culpabilité des individus. Il faut ajouter que dans toutes les grèves survenues aux mines d'Anzin, ces mesures

91. *Le Courrier du Nord*, 20 juin 1833, p. 3.
92. *L'Écho de la frontière*, 9 juillet 1846, p. 1. On note au passage que le journaliste ne compte pas les « femmes » parmi les « ouvriers » rassemblés.

répressives sont complétées par une surveillance active des ouvriers. Les autorités cherchent à chaque instant à savoir où sont les ouvriers, ce qu'ils font et ce qu'ils disent. C'est un état de surveillance qui se veut total. Comment une telle stratégie de surveillance est-elle mise en place ? Dans quels lieux s'exerce-t-elle ? Surtout, qui surveille, observe et écoute les ouvriers en grève, et par quels moyens ?

Les modalités de la surveillance dans le bassin d'Anzin

Dans le cadre de leurs stratégies de surveillance, il faut souligner combien, là aussi, les autorités doivent composer avec un environnement qui leur est défavorable. D'est en ouest, de Condé à Somain, c'est une ligne d'une trentaine de kilomètres ; du nord au sud, de Saint-Amand à Valenciennes, une autre de douze kilomètres, soit plus de deux cents kilomètres carrés d'un terrain accidenté, qu'aucun regard, qu'aucune écoute ne saurait embrasser dans son ensemble. En cela, le bassin minier est un parfait contre-modèle du panoptique, tel que l'a théorisé Michel Foucault à partir des travaux du philosophe Jeremy Bentham, et que l'on trouve par ailleurs appliqué, au cours du siècle, à certains modèles d'usines et d'ateliers[93]. Dans le bassin minier du Nord de la France, au contraire, les tactiques d'évitement paraissent sans fin. Les nombreux chemins, sentiers, sous-bois, creux et reliefs en font un terrain propice aux cachettes.

Les autorités adaptent ainsi constamment leurs modalités de surveillance, en suivant autant les reliefs géographiques du bassin que les parcours des ouvriers. La somme des correspondances et des rapports policiers produits à chaque grève sur ce sujet atteste de l'ampleur des moyens déployés pour assurer cette surveillance, à tel point qu'il est difficile d'en exposer ou d'en résumer l'ensemble des procédures, des artifices et des nuances. Tout au plus peut-on distinguer le nuancier de son application : les modalités

93. « [À] la périphérie un bâtiment en anneau ; au centre, une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau ; le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment ; elles ont deux fenêtres, l'une vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre, donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un écolier. Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant exactement sur la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. Autant de cages, autant de petits théâtres, où chaque acteur est seul, parfaitement individualisé et constamment visible. Le dispositif panoptique aménage des unités spatiales qui permettent de voir sans arrêt et de reconnaître aussitôt. » Partant, précise Foucault : « l'effet majeur du Panoptique [consiste à] induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir ». Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 233-234.

physiques et sensorielles sur lesquelles elles reposent, les consignes qui la guident, les lieux de sa mise en œuvre, l'identité des agents qui en ont la charge.

L'étude classique de Michel Foucault sur les formes modernes de la surveillance a très largement contribué à faire de la surveillance, avant toute autre chose, une affaire de regard. Et c'est aussi ce qu'on retient de la définition lexicale, à l'entrée « surveiller » du *Petit Robert*[94] :

> « 1. Observer avec une attention soutenue, de manière à exercer un contrôle, une vérification. […] 2. Observer attentivement, fixer son attention sur, pour éviter ou prévenir un danger, une action. […] 3. Exercer une surveillance policière ou militaire sur (qqn, qqch), par l'observation, les moyens de défense ou de répression. »

Puis viennent les synonymes qui ponctuent la définition : « contrôler, examiner », « épier », « garder », « veiller », « guetter ». En vertu de quoi, la surveillance apparaît d'abord et surtout comme une surveillance visuelle. C'est la vue qui médiatise la relation entre surveillants et surveillés, qui scrute et enregistre chaque mouvement et envahit la moindre parcelle d'intimité. Il y a bien, dans la surveillance policière d'Anzin, de tels regards dirigés vers les ouvriers, cherchant à scruter la moindre activité. À l'occasion de la grève de 1846, on apprend des ouvriers que « partout ils étaient surveillés par la gendarmerie et par l'autorité qui ne les perdait pas de vue[95]. » Une présence visible et encombrante qui ne « laissa pas de déconcerter les ouvriers[96] » fait savoir ce journaliste.

En 1864, le sous-préfet communique au préfet les détails de sa politique de maintien de l'ordre : « Je dirigeai 60 hommes sur St Vaast, pour occuper les fosses et rejoindre la bande en marche sur Denain, que la gendarmerie d'Anzin n'avait pas perdu de vue[97]. » Ici, les cortèges décrits sont maintenus à bonne distance de regard par les autorités pour ne pas en perdre la trace. Dans ce même registre, en 1872, il est question, dans un échange entre le sous-préfet et le préfet, d'un agent prénommé « L. » dont les services ont manifestement permis de glaner de précieuses informations lors de la grève qui s'achève : « il a vu et bien vu, ce qui est rare chez beaucoup d'agents. Je le recommande à votre toute bienveillance. Je pense qu'il serait utile de le laisser absolument au dehors de toute police locale, même de ne pas le faire connaître aux agents de Paris. C'est un moyen de contrôle[98]. » L'agent en question a observé, guetté, filé, seul et manifestement *incognito*. On comprend l'avantage d'un tel espion. Si pour les ouvriers, il peut être facile de repérer

94. *Le Petit Robert de la langue française*, édition 2019. p. 2477-2478.
95. *L'Écho de la frontière*, 14 juillet 1846, p. 2.
96. *L'Écho de la frontière*, 14 juillet 1846, p. 2.
97. ADN M 626/5, pièce 95, sous-préfet au préfet, 21 septembre 1864.
98. ADN M 626/7, pièce 86, sous-préfet au préfet, 29 juillet 1872.

quelques gendarmes ou policiers en train d'épier, le regard, même insistant, d'un simple promeneur n'élève pas autant de soupçon. En outre, en agissant en dehors de toute police officielle, l'agent en question est libre d'organiser sa mission selon son gré. En 1878 également, différents responsables des mines communiquent par voie de télégraphe. Dans l'une d'elle, en date du 19 juillet au soir, on peut lire : « Il faut s'attendre à quelques surprises cette nuit. Je me trompe peut-être, mais il faut avoir l'oeil ouvert[99]. »

Dans ces exemples donc, c'est la vue qui fixe la source à espionner et glane les renseignements. Mais la vue, comme nous allons le voir dans les pages qui suivent fait parfois défaut ou ne parvient pas à donner une image complète de la réalité. C'est ainsi que, dans la majorité des cas rencontrés, l'espionnage et l'investigation prennent d'abord et surtout la forme d'écoutes. Ce glissement opéré de la surveillance visuelle à la surveillance sonore n'est pas non plus étranger au modèle étudié par Michel Foucault. Comme le précisent Michael Bull et Les Back dans leur ouvrage sur la culture sonore, la prison de Bentham était également conçue pour fonctionner comme un immense dispositif de surveillance acoustique : « La prison de Bentham était aussi une prison d'écoute dans laquelle, grâce à une série de tubes, les détenus pouvaient être entendus à tout moment[100]. » Reliés à la tour centrale du bâtiment, ces tubes devaient permettre aux gardiens d'entendre chaque cellule, et donc, par là, d'enraciner chez chaque détenu le sentiment d'une surveillance sonore continue, et de communiquer des ordres. Dans le bassin minier, pas de tour centrale ni de cellule, mais des espions, mobiles, qui cherchent à capter ce que disent les ouvriers dans les nombreux lieux qu'ils fréquentent.

Les cabarets sur écoute

En cas de grève, les autorités dirigent toujours leurs premiers regards et leurs premières écoutes vers les cabarets de la région, ces lieux à forte densité ouvrière. Ces lieux de rassemblement ou de passage quotidiens, bruissant d'infinies paroles, se prêtent très aisément au regard espion. On a vu au chapitre 2 qu'ils servent, à de très nombreuses reprises de relais pour les ouvriers grévistes, qui s'y rassemblent afin de discuter et de planifier la suite des mouvements. Le bassin d'Anzin compte plusieurs dizaines de ces établissements. En 1864, selon l'avis du sous-préfet de Valenciennes, les cabaretiers

---

99. CHM 2421, « Grève de juillet 1878. Dépêches télégraphiques », 19 juillet 1878.

100. Michael BULL, Les BACK (dir.) *The Auditory culture reader*, New York, Berg, 2003, p. 5. Original : « Bentham's prison was also a listening prison in which, through a series of tubes, the inmates could be heard at all times. »
Sur la dimension acoustique de la prison de Bentham, et la surveillance sonore, voir également l'ouvrage de Peter SZENDY, *Sur écoute : une histoire de l'espionnage*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2006.

« jouent un véritable rôle en cas de grève » et qu'il importe, « de se montrer très sévère à leur égard[101]. » D'où la nécessité pour les agents de l'ordre d'agir d'abord en ces lieux où les rassemblements d'ouvriers, sous l'influence présumée « d'abondantes libations[102] », constitueraient un défi permanent à la paix sociale.

Dans les cabarets, les autorités traquent tout ce qui se dit. C'est-à-dire les « bruits », les « rumeurs » et les « discours » des ouvriers, comme les qualifie l'administration dans ses courriers et ses rapports d'enquête. Des agents déployés sur le terrain ont pour mission de se faire l'écho de l'activité et des propos tenus par les ouvriers. Il y a, pour y parvenir, plusieurs approches possibles. Une simple planque en extérieur, à petite distance d'un cabaret, permet déjà d'en apprendre beaucoup : qui entre, qui sort, à quelle heure et avec qui, d'où viennent-ils, où partent-ils ensuite ? En 1833, il est mentionné durant les débats d'audience qu'un « grand nombre de témoins, parmi lesquels le garde champêtre, ont vu Pierre Sénécot, pendant toute la journée du 17 : il n'était mêlé à aucun groupe ; il a passé une grande partie de la journée, chez le cabaretier Ballet[103]. » En 1855, on signale que des ouvriers suivis par les autorités se répandent dans les cabarets[104]. Situation similaire en 1864 où les autorités surveillent les entrées et sorties des cabarets dans les premières heures de la grève[105].

Les autorités ne se contentent pas de guetter l'activité depuis l'extérieur des cabarets. Des agents, anonymes ou habitués en franchissent les portes, s'installent et écoutent. Ainsi lorsqu'en 1837, les renseignements du terrain font remonter que « les ouvriers mineurs d'Anzin avaient dit dans un cabaret qu'ils se réuniraient aujourd'hui[106] ». En 1855, il est entendu qu'un nommé « Thomassin (Louis) attaché aux travaux de la même concession aurait tenu dans un cabaret des propos qui impliqueraient une tentative [de grève] du même genre[107] », les informations prises sur le terrain permettent d'anticiper l'action gréviste et prévoir la réponse répressive la mieux adaptée. « Les jours qui ont précédé le 22 » écrit ce commissaire de police au préfet en 1872, « j'ai remarqué une grande effervescence parmi les ouvriers. Les mineurs notamment critiquaient les administrateurs de la compagnie d'Anzin. Les sarcasmes n'étaient pas épargnés au

101. ADN M 626/5, pièce 102, sous-préfet au préfet, 22 septembre 1864.
102. *L'Écho de la frontière*, 14 juillet 1846, p. 2.
103. *Le Courrier du Nord*, 22 juin 1833, « Bulletin judiciaire. Tribunal de police correctionnelle de Valenciennes. Affaires des troubles d'Anzin. Audience du 19 juin », p 8.
104. *Le Courrier du Nord*, 13 février 1855, p. 2.
105. ADN M626/5, pièce 100, brigadier de gendarmerie au capitaine, 20 septembre 1864.
106. ADN M 626/1, lettre du lieutenant au commandant de gendarmerie, 10 juillet 1837.
107. ADN M 620/12, non numéroté, commissaire de police de Douai au préfet, 12 février 1855.

Président de la République. Le Dimanche 21 juillet, j'ai ordonné aux agents placés sous mes ordres de surveiller avec une grande attention les établissements publics[108]. »

Les autorités policières ne sont pas les seules à prêter attention aux paroles des ouvriers dans les cabarets. La Compagnie des mines s'arrange également pour savoir ce qui s'y dit et, le cas échéant, sanctionner les ouvriers d'un renvoi ou d'un avertissement. En 1878 par exemple, deux ouvriers sont avertis au motif qu'ils « chantaient dans les cabarets que le lendemain le Directeur irait commander la coupe » et un autre, palefrenier aux mines d'Anzin pour avoir dit « dans les cabarets que les ouvriers de Denain étaient fainéants de ne pas se mettre en grève[109] ».

Dans les faits, le contrôle des cabarets oscille entre deux orientations : la mise sur écoute discrète de ceux qui s'y rassemblent ou, si la menace s'avère trop importante, la fermeture pure et simple des établissements[110]. C'est au préfet que revient la décision, prise selon la situation du conflit, les moyens humains à sa disposition et son zèle répressif. Ces deux leviers de la répression doivent permettre d'empêcher les regroupements de grévistes et nuire à leur capacité d'organisation ; au risque cependant de voir les ouvriers se réunir dans d'autres lieux, moins aisément accessibles[111]. Les établissements sont ainsi contraints de fermer leurs portes deux heures plus tôt en 1864[112] ; les dimanches et lundis, pour, affiement les autorités, éviter « les conseils du vin[113] » en 1872 ; ou, décision radicale encore, de fermer entièrement. Lors de la grève de 1866, le préfet signale dans un courrier adressé au ministre de l'Intérieur : « Dans ma

---

108. ADN M 626/7, pièce 109, rapport du commissaire de police de Denain, 10 août 1872.
109. CHM 2421, liste des ouvriers impliqués dans la grève, non datée (grève de 1878).
110. Si la mise sur écoute des cabarets permet, dans ces quelques cas, de glaner de précieux renseignements sur la situation et les intentions des ouvriers grévistes, il arrive que tombent dans l'oreille d'un espion d'autres paroles apparemment dignes d'intérêt. Le 14 avril 1840, un policier de Denain adresse un courrier à l'associé-régisseur des mines pour lui faire part de ce qu'il a entendu la veille :

> « Me trouvant hier dans un estaminet où se trouvait Bottin, garde chef [de la Compagnie des mines], près de Boisson. Des personnes se félicitaient de l'ordre qui régnait à Denain depuis qu'il y avait une brigade de gendarmerie. Je fus très surpris d'entendre Bottin dire "que si les ouvriers se révoltaient ce ne serait pas 5 marmousets comme ceux là qui les empêcherait." Ces sottises ont été dites vis à vis de plusieurs ouvriers et ce n'est probablement pas la 1er fois. »

Suite à ce courrier, Bottin, est démis de ses fonctions de garde-chef et a obligation de présenter ses excuses auprès du policier et des gendarmes. CHM 5038, agent de police de Denain à Lebret, 14 avril 1840.
111. Sur ce point, voir le chapitre suivant.
112. ADN M 626/5, pièce 95, sous-préfet au préfet, 21 septembre 1864.
113. ADN M 626/7, pièce 381, général de division au préfet du nord, 27 juillet 1872.

tournée à Hérin, deux cabarets m'ont été désignés comme des foyers de désordre où s'étaient fomentés les troubles de mardi et de mercredi. Je les ai fait fermer[114]. » La mesure est répétée et accentuée en 1878. Cette fois-ci, ce sont tous les cabarets « d'Abscon, Escaudin, Denain, Saint-Vaast, Haveluy, Herrin, Anzin et plusieurs autres[115] » qui sont interdits d'ouverture. Encore faut-il que les autorités parviennent à faire entièrement appliquer la consigne. Durant le conflit, le correspondant du *Figaro* fait savoir que : « Par suite d'une omission, les cabarets d'Anzin ne sont pas fermés ; or, la route d'Anzin à Condé est bordée d'un côté par Anzin et de l'autre par Ecorchoir-Valenciennes, de sorte que du côté où la grève existe les cabarets ne sont pas fermés, et du côté où elle n'existe pas ils sont fermés[116]. »

Surveillance aux frontières du bassin

Outre les cabarets, les autorités guettent tout au long du siècle les frontières extérieures du bassin. Entre le bassin minier du Nord et celui de Belgique qui est à l'est, ce sont environ dix kilomètres de frontières physiques : à la fois lien de continuité (géographique, sociale, territoriale – des villages s'étendent du Nord à la Belgique) et espace de concurrence (tout au long du siècle, la Belgique produit plus de charbon que le bassin minier du Nord, à un tarif inférieur) par lequel transitent les individus et les marchandises et, au dire des autorités, d'incessants risques de trouble.

En décembre 1833, par exemple, des agents de gendarmerie avouent dans un courrier au préfet traquer les « démarches » des ouvriers belges qui disent-ils, « excitent » ceux d'Anzin « à se rebeller » : « ces menées sont d'autant plus difficile à découvrir qu'elles ont lieu au fond des fosses et toujours loin des regards des plus petits chefs, mais ils sont surveillés attentivement[117]. » Comment sont-ils surveillés ? Certainement pas par les gendarmes eux-mêmes qui ne descendent pas dans les mines. Dans la pénombre des souterrains miniers, la vue montre ses limites, peinant à reconnaître ses cibles ou à mettre un visage sur l'individu observé. Ce sont les mots, les discours articulés à bas bruit au fond des mines qu'il s'agit de capter. Une activité sonore, invisible et mouvante, dont on devine que seule l'écoute pourrait rendre compte.

En 1837, les autorités policières et judiciaires ont la conviction que des ouvriers belges sont responsables de la grève d'Anzin, sans toutefois parvenir à en apporter la preuve. On lit notamment, dans un courrier du commandant de gendarmerie de Valenciennes au

114. ADN M 626/6, non numéroté, préfet au ministre de l'Intérieur, 28 octobre 1866.
115. APP B A 185, pièce 76, extrait du *Petit journal*, 21 juillet 1878.
116. *Le Figaro*, 20 juillet 1878, p. 1.
117. ADN M 626/1, non numéroté, chef d'escadron de la gendarmerie au préfet, 18 décembre 1833.

préfet : « Il parait certain que ce mouvement insurrectionnel a été fomenté et exécuté par des ouvriers mineurs belges qui se sont sauvés dans leur propre pays lorsqu'ils ont vu la force armée arriver et la non-réussite de leur complot.[118] ». À propos des travailleurs belges, le procureur général écrit au ministre de l'Intérieur, toujours en 1837 : « Dans ce pays voisin de nos départements, l'ouvrier est habituellement turbulent, il n'est point assujetti au livret, il profite de la rivalité qui existe entre de nombreux établissements industriels pour se montrer de plus en plus exigeant[119] ». En 1833 et 1837, les autorités ont également la certitude que les meneurs des grèves d'Anzin ont traversé la frontière pour se réfugier en Belgique, faisant du pays à la fois la source et le repli des « désordres[120] ». Le 28 octobre 1866, le préfet signale au ministre de l'Intérieur : « Quelques belges m'ont été signalés comme des agents provocateurs. Je vais examiner leur situation et voir s'il n'y aura pas lieu de prononcer leur expulsion[121]. » Il n'y a plus, dans la suite des documents, de mention de ces ouvriers. Peut-être le signalement en question n'était-il pas entièrement fondé. En mai 1879, le sous-préfet informe son supérieur qu'un « sujet belge » « Bertiaux (Louis) est passé en France et « explore les

118. ADN M 626/1, pièce 31, commandant de gendarmerie au préfet, 12 juillet 1837.

119. AN BB 18 1247 5358, pièce 1044, procureur général de Douai au ministre de l'Intérieur, 17 juillet 1837.
En France, le livret ouvrier est institué par l'arrêté du 9 frimaire an XII (1er décembre 1803) dans un but d'encadrement et de surveillance de tous les ouvriers employés dans les ateliers ou les usines. « Le livret ouvrier ne peut mieux être comparé qu'à un passeport intérieur dont la présentation est imposée à l'entrée et à la sortie de chaque entreprise. L'idée en est simple : contraindre tout travailleur à se munir d'un document administratif sur lequel seront consignés les emplois successifs occupés par l'intéressé, sous peine d'être "réputé vagabond, arrêté et puni comme tel", en vue de s'assurer, telle est sa vraie raison d'être, qu'il s'est dûment acquitté de ses obligations à l'égard de l'employeur qu'il vient de quitter. » Jacques Le Goff, *Du Silence à la parole. Une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, Rennes, PUR, 2019 [1985], p. 58. Le passage entre guillemet dans la citation de Le Goff est extrait de l'article 3 de l'arrêté. L'article 4 stipule : « Tout manufacturier, entrepreneur et généralement toutes personnes employant des ouvriers, seront tenus, quand ces ouvriers sortiront de chez eux, d'inscrire sur leurs livrets un congé portant acquit de leurs engagements, s'ils les ont remplis. Les congés seront inscrits sans lacune, à la suite les uns des autres ; ils énonceront le jour de la sortie de l'ouvrier. »
Dans ces conditions on comprend comment le livret constitue un instrument de pouvoir entre les mains des employeurs, qui peuvent par exemple choisir de ne pas le retourner à un ouvrier souhaitant partir, ou le rendre barré d'une mention défavorable et ainsi nuire à ses chances d'être embauché ailleurs. Le livret, en plus de consigner toute l'activité de l'ouvrier, contient également une description de son physique, facilitant sa reconnaissance par l'employeur ou les autorités.

120. « Neuf des meneurs sont arrêtés ; on assure que le nommé Sénécaut, qui se surnommait le général, a passé en Belgique. » *Journal des débats politiques et littéraires*, 30 mai 1833, p. 1.
Une information judiciaire fut ouverte et des mandats furent délivrés contre 13 individus signalés comme les fauteurs de ces désordres ; leur maison fut envahie, mais deux d'entr'eux seulement purent être arrêtés, et l'on suppose que les autres se sont réfugiés en Belgique. » AN BB 18 1247 5358, pièce 1039, procureur général au ministre de l'intérieur, 12 juillet 1837.

121. ADN M 626/6, non numéroté, préfet au ministre de l'Intérieur, 28 octobre 1866.

centres industriels ». En réponse le fonctionnaire fait mettre en place une « surveillance particulière à Denain et à Saint-Amand[122]. »

Outre l'influence des ouvriers belges déjà présents à Anzin, les autorités ne cessent jamais de craindre une contagion des désordres, de la Belgique vers la France. Dès qu'une grève se déclare en Belgique, les autorités françaises sont sur le qui-vive : les réunions de l'autre côté de la frontière sont surveillées[123], la presse étrangère est lue avec attention, les « étrangers » au bassin sont pistés, les correspondances de l'administration témoignent de la crainte de troubles imminents. En août 1862, le sous-préfet écrit au préfet :

> « Les renseignements qui me parviennent de la Belgique présentent la grève qui vient de se propager parmi les ouvriers mineurs du Borinage comme ayant un caractère assez grave. Les femmes et les enfants demandent l'aumône sur les routes, tandis que les hommes se répandent dans les champs, arrachent les pommes de terre et fauchent le blé. Les journaux belges de ce jour confirment malheureusement ces fâcheuses nouvelles. J'ai donné des ordres pour qu'une surveillance très active soit exercée à la frontière. Les ouvriers mineurs d'Anzin sont également recommandés à la vigilance de la police[124]. »

Pour les autorités, la tâche de surveillance est d'autant plus difficile que le danger de « l'étranger » surgit de deux directions en même temps. À l'opposé du bassin belge, celui du Pas-de-Calais est également scruté pour son potentiel de désordre social. La formation de ce bassin, prolongement géologique naturel de celui d'Anzin étant plus tardive, c'est surtout à partir des années 1860 qu'apparaît dans le discours des autorités la crainte de troubles en provenance de ce département voisin. Au cours de la grève de 1866, le sous-préfet décide de prescrire une surveillance toute particulière dans les cabarets afin de contrôler « l'arrivée des étrangers dans les auberges afin d'éviter les propagandes d'Anzin et du Pas-de-Calais dans les concessions d'Aniche et de l'Escarpelle[125]. » Lors des grèves de 1872[126] et 1878[127], les autorités renforcent également les modalités de la surveillance à l'ouest du bassin. À l'occasion de cette dernière grève, on lit que « des troupes ont été placées sur tous les points stratégiques permettant d'intercepter les communications entre

---

122. ADN M 626/8, pièce 146, sous-préfet au préfet, 10 mai 1879.
123. En 1879 notamment, le commissaire de police de Valenciennes se rend à Frameries en Belgique pour surveiller un congrès socialiste. Son rapport reprend en détail la liste des orateurs, le contenu des discours, le nombre et l'origine des participants.
ADN M626/9, pièce 117, rapport du commissaire central de Valenciennes, 16 septembre 1879.
124. ADN M626/5, pièce 52, sous-préfet au préfet, 1 août 1862.
125. ADN M 626/6, non numéroté, sous-préfet au préfet, 25 octobre 1866.
126. ADN M 626/7, pièce 165, rapport de gendarmerie au préfet, 26 juillet 1872.
127. APP B A 185, pièce 57, extrait du journal *La Marseillaise*, 20 juillet 1878.

les deux bassins[128]. » L'objectif, en positionnant ainsi les troupes, est à la fois de protéger le bassin des influences extérieures et d'empêcher tout ouvrier d'Anzin de fuir vers d'autres lieux.

Parfois, on ne sait même pas véritablement qui sont les « étrangers » émissaires du désordre. Il suffit d'être extérieur au bassin pour être considéré comme tel et éveiller tous les soupçons. Ainsi en 1851, la presse mentionne « un étranger » qui aurait « distribué des imprimés » dans un cabaret d'Anzin et qu'à cette occasion alors, « des cris anarchiques ont été proférés[129] » suscitant la méfiance et l'inquiétude des agents sur le terrain. Quatre années plus tard, en février, les autorités signalent un certain « Montuel dit *Robeux*, qui était venu, quoique étranger aux intérêts des ouvriers de la compagnie, prendre une part active à leur coupable manifestation[130]. » L'enquête fait savoir que ce dernier n'est plus employé aux mines d'Anzin depuis six mois, suffisant pour que sa présence éveille de nombreux soupçons.

Les agents du renseignement

Cette activité de surveillance déployée simultanément en de multiples points du bassin minier est rendue possible par la coopération de nombreux agents du renseignement : policiers, gendarmes, surveillants des mines, ouvriers non-grévistes ou simples anonymes. Sur le terrain, ils sont les yeux et les oreilles des autorités. Contrairement aux pratiques de maintien de l'ordre mentionnées au début du chapitre, (les traques, les charges, les cavalcades), qui requièrent un apprentissage un la maîtrise de tout un ensemble de gestes et de techniques, chacun peut se faire l'agent du renseignement, pourvu que la vue et l'ouïe soient bonnes. Quelqu'un entend ou voit quelque chose, le répète ; un autre agit selon ce qu'il a appris. Les regards et les écoutes se croisent et se répondent dans une démarche tournée vers l'action.

Pour espérer prendre les suspects sur le fait de leurs paroles coupables, ces agents du renseignement cherchent le plus souvent à masquer leur présence. En 1866, par exemple, le sous-préfet surveille les fosses et les villages du bassin minier, accompagné du Capitaine Faure « en bourgeois[131] ». En 1872, l'agent prénommé « L. » que le sous-préfet couvre d'éloges arpente le terrain *incognito*. En 1878 également, la Compagnie des mines annonce que « deux agents de la police de sûreté viennent d'arriver à Hérin, ils sont

128. APP B A 185, pièce 49, extrait du journal *Débats*, 19 juillet 1878.
129. *L'Assemblée nationale*, 8 septembre 1851, p. 1.
130. *Le Courrier du Nord*, 13 mars 1855, p. 3.
131. ADN M 626/6, non numéroté, sous-préfet au préfet, 27 octobre 1866.

déguisés et habitent Lille[132]. » Lors de cette grève la Compagnie occupe « porions, maitres-mineurs, lampistes et tous les employés du bureau à faire des rondes la nuit dans la ville et les principales communes » où résident les ouvriers mineurs. « Toutes les heures un homme de chaque groupe se détache et vient rendre compte des observations au bureau[133] ». L'objectif, en complément de la surveillance des cabarets et des frontières, doit permettre de contrôler tout ce qui se dit et tout ce qui se fait dans le quotidien des ouvriers. Une présence visible qui agace certains ouvriers, comme celui-ci, « le nommé Moreau Henri, tonnelier à Escaudain, [qui] continue à insulter et à menacer les chefs de la fosse de Roeulx, qui font des rondes dans ce village pour protéger les ouvriers qui sont retournés au travail. Hier à 10h 3/4 du soir il les a traité mouchards et fainéants[134] »

Lorsque la Compagnie souhaite surveiller les villages ou les corons de façon plus discrète, elle peut également compter sur la participation d'agents anonymes prêts à communiquer ce qu'ils ont vu et entendu autour d'eux. Toujours en 1878, on lit dans la correspondance des chefs de mines qu'un ouvrier a informé la direction « des complots qui se tramaient dans les corons[135]. » En 1855, c'est un certain Napoléon Casteaux, conducteur à la Compagnie des mines, dénonce aux autorités l'attitude de quelques ouvriers qu'il a croisés à l'aube sur la route de Denain aux motifs que « leur attitude et leur discours ne lui laissaient aucun doute sur leurs intentions criminelles[136]. » Les ouvriers n'ont sans doute croisé sa route que quelques secondes, le temps d'un regard ou d'une parole captée, et la conviction de Casteaux est faite sur leurs « intentions criminelles ». Une fois rapporté au commissaire de police, son témoignage permet l'identification et l'arrestation des ouvriers incriminés.

Dans les corons, sur les routes, aucun lieu n'est sûr. Des yeux et des oreilles traînent partout. Dans les cabarets aussi, comme évoqué plus haut, les espions sont partout. Habitués ou clients de passage, devant mais aussi derrière le comptoir :

> « Le nommé Mirland Marcifre, âgé de 33 ans, débitant de boissons près de l'établissement des hauts fourneaux, a déposé, comme suit :
> – Hier matin, les ouvriers laveurs de mines sont venus chez moi ; ils ont bu comme d'habitude une chope ou deux et tous sont partis avec neuf heures, je les ai bien entendu parler de leur mécontentement à propos d'une retenue qui leur avait été faite, mais je ne pourrais dire celui d'entr-eux qui s'occupait le plus de la question, ils disaient tous ensemble qu'ils ne travailleraient plus

132. CHM 2421, courrier de Doumant au directeur Dumont, 19 juillet 1878.
133. CHM 2421, Delabez à Dumont, 19 juillet 1878.
134. CHM 2421, sous-directeur Lemaire au directeur Dumont, 30 juillet 1878.
135. CHM 2421, courrier de Doumant au directeur Dumont, 22 juillet 1878.
136. ADN M 620/12, non numéroté, rapport du commissaire de police de Denain, 9 février 1855.

> parce que leur compte n'avait pas été réglé convenablement, qu'on ne leur avait pas donné ce qu'ils avaient gagné[137]. »

Pour qu'ils discutent aussi ouvertement de leurs projets devant le cabaretier, ces ouvriers habitués des lieux, doivent se sentir en confiance, ne pas douter que chaque parole est mémorisée (notée?) pour être rapportée à la police ou à la Compagnie. Durant la grève de 1880, un autre cabaretier glane de précieux renseignements pour les autorité au sein de son établissement. On lit, dans une note du sous-préfet :

> « Renseignement donné par un cabaretier d'Anzin en rapports fréquents avec des mineurs. Les ouvriers mineurs d'Anzin conservent certainement de la rancune contre ceux de Denain qui les ont lâchés en 1878. Cependant si des meneurs venaient et si on avait la certitude qu'une grève se généraliserait vite dans tous les centres houillers les mineurs d'Anzin ne seraient pas fâchés de recommencer[138]. »

Là encore, c'est dans lieu familier, au contact de connaissances que les ouvriers sont mis sur écoute. Ces cabaretiers qui se lignent contre les ouvriers grévistes agissent-ils de leur plein gré ? Ou ont-il été missionnés par les autorités pour partager ce qu'ils savent ? Dans les deux cas, pour les autorités, cela permet d'étendre un peu plus encore le réseau de ses agents qui opèrent officieusement.

« Ayez des espions partout pour être instruit de tout. Ne négligez rien qui doive être su[139] » écrivait le général chinois Sun Tse dans son célèbre traité de stratégie militaire. L'espion est celui qui traverse les lignes et évolue dans le camp ennemi sans se faire remarquer. Il observe, entend et rapporte tout ce qu'il voit. À Anzin au XIX^e^ siècle, les espions aussi sont partout, donnant l'impression que les ouvriers ne sont jamais à l'abris d'oreilles mal intentionnées à leur égard. Depuis le terrain de leur furetage, ces espions renseignent les autorités préfectorales par courrier, voie de télégraphe ou par bouche-à-oreille selon l'urgence et les moyens dont ils disposent. Au fil des heures, des journées, les fragments d'écoute se multiplient : un ouvrier a dit ceci à tel endroit, un groupe d'ouvriers a été vu dans telle direction. Sitôt la surveillance en place sur le terrain, le rythme des échanges s'intensifie, comme en 1866 : « En apprenant hier au soir les agitations qui se produisaient dans les concessions d'Anzin, j'ai prescrit certaines mesures de surveillance aux environs des fosses, qui se compléteront ce soir par des correspondances plus fréquentes entre les brigades de gendarmerie de

---

137. ADN M 620/12, non numéroté, rapport du maréchal-des-logis, 18 mars 1856.
138. ADN M 626/10, pièce 27, note du sous-préfet, non datée (octobre 1880).
139. SUN TSE, *L'Art de la guerre*, traduit par Jean-Jacques Amiot en 1772, Paris, Pocket, 1993 [rédigé au V^e^ siècle avant notre ère], p. 76.

l'arrondissement[140] ». Même quand les voix se taisent et que rien ne se passe persiste l'impression qu'il se passe tout de même quelque chose. En attestent les nombreux courriers et télégraphes portant la simple mention : « Rien de nouveau pour le moment », « Tout est calme». Pour les autorités, cela constitue déjà une information précieuse.

Grâce au nombre et à la grande variété des agents constamment présents sur le terrain, la surveillance des autorités peut opérer à différents niveaux et permettre de poursuivre des objectifs complémentaires. Elle peut se focaliser, ne visant alors qu'un seul ouvrier. Ainsi en est-il en 1833. Un ouvrier, *Alexandre Deramez* est « remarqué comme chef des mutins et surveillé comme tel par M. le Maire de cette commune[141] ». Ou en 1880 lorsque « Vanderoir Joseph, dit le dératé » est placé sous surveillance par la direction des mines suite à son absence au fond des mines. « Je le fais surveiller et je saurai tout ce qu'il a fait d'ici à lundi matin[142] » assure le sous-directeur à l'origine de la procédure. Au contraire, la surveillance peut chercher à englober un lieu tout entier : un quartier, un village, un cabaret, comme en attestent ces consignes données au cours de différentes grèves. En 1846, aux premiers sursauts de la grève, les « agents de police de Valenciennes » ont ordre « d'exercer une surveillance active dans le hameau de Saint-Vaast, qui fait partie de la Banlieue, et qu'habitent de nombreux ouvriers[143] ». L'année suivante, lorsque des ouvriers cessent le travail pour contester contre la mise en place du nouveau calendrier de paiement, le préfet met en place une activité intensive de surveillance des ouvriers dès les premiers sursauts de grève[144]. En 1866, c'est le directeur de la Compagnie d'Aniche, voisine d'Anzin, qui donne au préfet les orientations à suivre, qui prennent même la forme consignes, en matière de surveillance : « Il est très important de surveiller activement Erre, Fenain et Somain, demain pendant la journée, la soirée et la nuit afin que le travail reprenne lundi matin.[145] » En 1879, au lendemain d'une tentative de grève enrayée par l'intervention des autorités, le sous-préfet adresse au préfet le courrier suivant dans lequel il écrit : « C'est grâce à un des agents envoyés aux renseignements par M. Polissé ; qui depuis plusieurs jours fait surveiller tout le territoire d'Anzin que nous avons pu être informés en temps utile de ce qui se passait. Cet agent est le garde champêtre

140. ADN M 626/6, non numéroté, sous-préfet au préfet, 25 octobre 1866.
141. *Le Courrier du Nord*, 20 juin 1833, p.3.
142. CHM 2422, Lemaire à Dumont, 23 octobre 1880.
143. AN BB 18 1444 2367, pièce 1806, procureur du roi de Valenciennes au procureur général de Douai, 8 juillet 1846.
144. « En surplus, la surveillance que j'ai prescrite se continue et des mesures sont prises pour réprimer les désordres qui pourraient se manifester. » ADN M 620/12, non numéroté, préfet au ministre des Travaux Publics, 17 mars 1847.
145. ADN M 626/6, non numéroté, directeur des mines d'Aniche au préfet, 27 octobre 1866.

Poteau[146]. » Pour cet agent des renseignements, combien de kilomètres parcourus, combien d'heures passées à attendre, à écouter, à chercher à surprendre la voix dans le cours de ses oscillations inhabituelles ?

Filatures, planques discrètes, indicateurs officieux ou appointés par la police, regards insistants, grands balayages auditifs : au final, on voit à travers ces quelques éléments pris dans les archives combien les formes de la surveillance à Anzin sont multiples et variées, vouées à capter la moindre parcelle d'existence des ouvriers mineurs en grève. C'est un avis de recherche permanent, une activité perpétuelle ; sans début, sans milieu ni fin, tel un défi jeté à l'espace et au temps pour contrer la contestation ouvrière.

Conclusion

Aucune étude exhaustive n'avait été consacrée aux modalités de la répression des grèves survenues dans le bassin d'Anzin au XIX^e^ siècle. Dans le cadre de notre réflexion sur le corps et la voix des ouvriers en situation de grève, il a semblé important de restituer également les stratégies et les pratiques des autorités policières et patronales au fil des conflits. D'abord parce que les autorités sont les premières et souvent les seules sources disponibles pour restituer les manières dont les ouvriers font grève, et donc qu'à ce titre elles sont omniprésentes dans le cadre de l'étude. Ensuite parce que les actions des autorités sur le terrain influencent considérablement les pratiques des ouvriers grévistes. En ce sens, établir les modalités de la répression a permis, et permettra dans la suite de l'étude, de mieux comprendre en retour comment y répondent les pratiques ouvrières.

Ce chapitre a ainsi permis de mettre en lumière trois aspects de la répression des grèves ouvrières. Chacun possède ses enjeux, ses objectifs et ses propres modalités d'application. À Anzin entre 1833 et 1880, il y a les manœuvres pour suspendre ou empêcher les mouvements des cortèges grévistes ; il y a les tentatives d'identifier, par la voix, les meneurs de foules ; il y a enfin une activité permanente de surveillance pour connaître les intentions et les actions grévistes. Dans la panoplie répressive des autorités, ce n'est pas l'une de ces actions ou une autre, ni l'une puis l'autre, mais les trois, ensemble, réunies, comme trois notes peuvent former un accord « d'harmonie publique[147] ».

---

146. ADN M 626/8, pièce 167, sous-préfet au préfet, 6 mai 1879.

147. « [L]a paix peut être comprise comme l'harmonie publique, les notes bien synchronisées d'une mélodie sociale métaphorique ». Daniel BENDER, Duane J. CORPIS, Daniel J. WALKOWITZ (dir.), « Editor's Introduction. Sound Politics: Critically Listening to the Past », *Radical History Review*, n° 121, 2015, p. 1. Original : « peace can be understood as public harmony, the well-synchronized notes of a metaphorical social melody. »

Avec les traques, les charges et les arrestations, les grèves prennent des allures de batailles. Dès les premiers instants des conflits, les grévistes font face à des déploiements variables de troupes ou de gendarmes, guidés par l'objectif de couper court aux mouvements des cortèges et empêcher la propagation des conflits.

Par ces différentes manifestations sonores et auditives, les autorités occupent de toute leur présence l'espace du bassin minier d'Anzin selon une stratégie inchangée au cours du siècle : bloquer les mouvements des cortèges, briser les ententes entre grévistes, protéger les intérêts de la Compagnie et les ouvriers non grévistes. Et les effets de cette occupation sur le territoire sont bien réels. Les routes, les chemins, les fosses et les villages sont métamorphosés. En mai 1833, c'est une ville d'Anzin en état de siège, baignée d'un sinistre silence que décrivent les observateurs :

> « Dans cette journée du 23, l'aspect d'Anzin, ordinairement si animé, faisait pitié à voir. Ces lieux si riches, si peuplés, étaient déserts. Peu d'habitués se hasardaient hors de leurs demeures ; les chemins étaient parcourus par des patrouilles, des armes en faisceaux garnissaient le devant des maisons ; on eut dit d'une contrée envahie militairement. L'intérieur des usines et établissements houillers semblaient frappés par une baguette de fée. Les portes ouvertes, des paniers à demi remplis, d'autre tout-à-fait pleins, les outils gisants sans être rangés, des brouettes chargées et prêtes à marcher tout annonçait que le travail avait été suspendu au milieu de l'activité par une circonstance majeure et imprévue. On pouvait croire qu'on se promenait dans des fouilles de Pompéi, ou qu'on lisait une page de la Belle au bois dormant[148]. »

Ce n'est pourtant pas la magie qui a figé la ville mais bien l'occupation du territoire par les milliers d'hommes de troupe. Dans le contrecoup de cette même grève, on lit ailleurs que la « fête du village d'Anzin, ordinairement si nombreuse, si bruyante, si fréquentée, s'est ressentie, cette année, du malaise de ses habitants et de l'occupation militaire du pays. Il y avait peu de curieux et fort peu de danseurs[149]. » En 1846, la ville d'Anzin, toujours, « a véritablement l'aspect d'une place de guerre[150] » dit cet fois-ci explicitement cet autre journaliste en raison de l'importante occupation militaire. Cette volonté des autorités d'agir sur l'espace par le biais d'un déploiement militaire et policier conséquent n'est pas propre aux conflits de 1833 et 1846. Sommé par le ministre de l'Intérieur de s'expliquer sur un déploiement de forces militaires que ce dernier juge

148. *Le Courrier du Nord*, « Troubles d'Anzin », 23 mai 1833, p. 1.
149. *Le Courrier du Nord*, « Nouvelles », 28 mai 1833, p. 7.
150. *Le Courrier du Nord*, « Troubles aux mines d'Anzin », 14 juillet 1846, p. 7.

démesuré en regard de la situation et du calme des ouvriers[151], le préfet du Nord de 1866 se justifie dans sa réponse en évoquant une volonté de « mise en scène[152] ». La répression comme une « mise en scène » ; c'est-à-dire comme un art de l'espace et des contraintes qu'il porte, où l'ambition pour les autorités est d'occuper et de façonner l'espace du bassin selon leurs ambitions répressives.

Tout au long des grèves étudiées, nous avons vu que cette modalité répressive était complétée par un ensemble de procédures, plus discrètes à l'oreille que le martèlement des sabots et le fracas des charges de cavalerie. C'est une activité de surveillance intensive des ouvriers, destinée à repérer et anticiper leurs actions immédiates et celles à venir. Aux abords des cortèges, dans les cabarets, sur les chemins des fosses, aux bordures extérieures du bassin, des policiers, gendarmes, indicateurs ou anonymes écoutent et observent dans l'espoir de ne rien rater de ce qui se dit ou se trame parmi les grévistes.

Là aussi, les effets de cette surveillance sur le bassin et le cours des grèves sont tangibles. Car, comme nous allons le voir au chapitre suivant, les ouvriers déploient un ensemble de tactiques destinées à contourner, tromper ou se défaire des traques et des surveillances.

151. « Il n'est point bon, à moins d'un péril imminent, de chercher à exercer une intimidation et de déployer un appareil militaire qui laisserait croire que les ouvriers inspirent des sentiments de crainte à l'autorité. » ADN M626/6, non numéroté, ministre de l'Intérieur du préfet, 27 octobre 1866.

152. ADN M 626/6, non numéroté, préfet au ministre de l'Intérieur, 28 octobre 1866.

CHAPITRE 5 : CAMOUFLAGES ET RÉSISTANCES SONORES

Dès l'amorce des grèves étudiées, les ouvriers et les ouvrières recourrent à une multitude de pratiques pour faire entendre leurs voix et leurs demandes. Ces hommes et ces femmes parlent, crient, chantent. Ils accompagnent leurs voix de musiques et de bruits afin d'occuper le maximum d'espace. De leurs côtés, les autorités et la Compagnie des mines répondent en cherchant à leur imposer le calme et l'ordre par le silence. Pour y parvenir, les autorités traquent les mineurs, établissent des piquets et des barrages, multiplient les contrôles d'identité, surveillent, procèdent à l'arrestation des prétendus meneurs. Que se passe-t-il ensuite ? Comment les grévistes s'y prennent-ils pour poursuivre leurs luttes et maintenir entre eux la communication, indispensable à la coopération ? Alors que les cabarets sont surveillés, les routes bloquées, les meneurs traqués : comment les ouvriers font-ils pour s'entendre quand tout est mis sur écoute ? Dans le troisième acte de la bataille, l'enjeux se concentre autour du territoire que les autorités veulent contrôler et à travers lequel les mineurs cherchent à se frayer un chemin pour rassembler un nombre toujours plus grand de grévistes. Immobilisés par une surveillance accrue de leur moindre fait et geste afin d'empêcher la propagation de leurs grèves, les ouvriers mineurs d'Anzin s'organisent collectivement et dans un rapport pluriel et inventif au corps et à l'espace afin de maintenir la lutte. À la différence des actes précédents, celui-ci se joue à une autre échelle d'intensité et de visibilité. Ce ne sont plus les cris et les chants, les tapages et les éclats de voix prononcés à visage découverts qui mènent la lutte, mais la progression furtive entre des trajectoires dessinées par le pouvoir et les écoutes des espions. Dans le murmure des voix et l'infra-audible contestataire, la grève trouve un nouveau souffle.

1. Camouflages des corps et des voix

Parmi les différentes tactiques adoptées par les ouvriers grévistes pour déjouer les surveillances et les identifications, la première concerne la voix. Certains la camouflent, d'autres la fondent dans la masse. Il y a des voix d'emprunt aussi. Dans la lutte qui les oppose aux autorités et à la Compagnie, c'est une première façon pour les ouvriers de leurrer leur adversaire, tout en maintenant ce lien vocal indispensable à la conduite des grèves.

Voix et identité

Plutarque, dans son ouvrage *Vies des hommes illustres*, raconte l'histoire d'un homme trahi par sa voix. L'action se déroule en décembre 62 avant notre ère. César, portant le titre de grand pontife, avait à cette époque pour épouse Pompeia Sulla. Les époux, selon l'usage, vivaient à la *Regia* de Rome, qui servait de résidence officielle du pontife. Un soir, alors que Pompeia tenait les célébrations rituelles de la *Bona Dea*, survint une « aventure domestique fort désagréable[1] ». Pompeia était alors convoitée d'un jeune patricien du nom de Publius Clodius. Puisque, au cours des célébrations de la *Bona Dea*, aucun homme n'était admis dans la maison, Clodius voulut profiter de cette occasion pour infiltrer la *Regia* et rendre visite à Pompéia. « Clodius, qui n'avait pas encore de barbe, se flatta par cette raison qu'on ne le reconnaîtrait point, et se présenta déguisé en costume de ménétrière. » Travesti ainsi, en musicienne, Clodius arpenta librement les couloirs de la résidence où, précise Plutarque, « on l'eût pris, en effet, pour une femme. » Manifestement la tactique était bonne, le leurre fonctionnait, et l'attention de toutes, trompée. Jusqu'à ce que l'une des musiciennes réunies pour l'occasion demanda à Clodius de chanter avec elle. « Celle-ci, qui croyait parler à une personne de son sexe, l'agaça et voulut jouer avec lui : sur son refus, elle le traîna au milieu de la salle, et lui demanda qui elle était et d'où elle venait. »

Contraint de s'expliquer, Clodius ne put prolonger son imposture plus longtemps. Il prit alors la parole pour justifier de son intention et de sa présence. Il « répondit qu'il attendait Abra (c'était le nom de l'esclave de Pompéia) ». Plutarque ne dit pas si l'homme a tenté de changer sa voix pour tenir l'illusion plus longtemps, de forcer les aiguës pour la travestir en prononçant ces quelques mots. Mais à cet instant, écrit Plutarque, « sa voix le trahit ». En prenant la parole, Claudius a rompu l'illusion et laissé échapper malgré lui sa véritable identité.

On peut lire le récit de Plutarque comme un rappel de la dimension éminemment corporelle et sociale de la voix humaine. Celle-ci est toujours liée à son porteur.« [J]e suis incomparable, ma voix est liée à la masse de ma vie comme n'est la voix de personne[2] » écrit Maurice Merleau-Ponty dans *Le Visible et l'invisible*. Dans la voix, dans ses mouvements, dans ses vibrations, c'est l'être tout entier qui résonne. Le philosophe Malden Dolar, qui a consacré en 2006 un essai à la voix dit d'elle qu'elle est un « missile corporel qui s'est détaché de sa source, qui s'est émancipé d'elle et pourtant, toujours

1. PLUTARQUE, *Vies des hommes illustres*, Paris, Charpentier, 1853 [vers 100], p. 547 et sq.
2. Maurice MERLEAU-PONTY, *Le Visible et l'invisible*, Paris, Gallimard, 1964, 187-188.

corporel[3] ». En ce sens, la voix projette quelque chose de l'individu en dehors de lui tout en lui restant assujettie, comme l'individu est toujours assujetti à elle en retour. Chaque manifestation de la voix porte une certaine signature corporelle, la marque d'identité du crieur, du parleur ou du chanteur. Le grain, la hauteur, la tonalité qui composent chaque manifestation vocale sont comme des empreintes phoniques.

À Anzin au XIX^e^ siècle, il arrive que des voix trahissent leurs porteurs. Lors de l'audience du tribunal de Valenciennes qui fait suite à la grève de mai 1833, un témoin, le lieutenant de gendarmerie Blocaille assure avoir remarqué, dans les « attroupements d'hommes poussant des *hurlements* devant chez M. Jennings » le 18 mai, un certain ouvrier prénommé *Dubois*, car il était « un mutin ». Blocaille assure qu'il reconnaîtrait Dubois parmi les accusés présents sur le banc. À la question de l'avocat de la défense « Le témoin est-il sur d'avoir vu *Dubois* dans un groupe ? » Sa réponse : « J'en suis bien certain ; je l'ai bien remarqué ». Puis le témoin d'ajouter : « c'était *un des péroreurs*. »

Poursuivant sa déposition, le lieutenant de gendarmerie Blocaille ajoute, en parlant de Dubois : « il a une grosse tête. » C'est l'une des rares fois où un détail est donné sur le physique d'un ouvrier accusé de quelque chose. Jusqu'ici, ce sont les gestes, les voix, les attitudes dans les rassemblement qui ont servi aux descriptions. Blocaille, après avoir décrit l'attitude vocal de Dubois complète son témoignage par un trait physique qu'il pense sans doute particulier ou caractéristique de l'ouvrier, sans doute dans le but de rendre l'identification incontestable. À ce moment de l'audience : « M^r^ *le Président* fait lever l'accusé, qui a une très-petite tête. (Hilarité)[4]. »

Dubois, le « péroreur ». On dit généralement d'un péroreur qu'il discourt longuement ou avec emphase, qu'il harangue son auditoire par des mots choisis et des phrases travaillées. Ce n'est pas quelqu'un qui hurle ou qui injure. Pour cela, les autorités ont leurs qualificatifs : « vociférant », « tumultueux », « tapageur ». Dubois, lui, serait coupable d'avoir trop parlé, avec suffisance ; d'avoir, en somme, péché par orgueil. Est-ce alors parce qu'il a trop péroré que, dans l'esprit du lieutenant, Dubois a pris la « grosse tête » ? Dans la foule, Blocaille dit l'avoir remarqué et entendu. L'agent est sûr de lui. Mais peut-être n'a-t-il pas bien vu le visage de l'ouvrier, et que c'est après, en cherchant à recomposer le visage du « péroreur » que l'imagination de Blocaille a comblé les lacunes et recomposé les traits du visage en suivant l'intuition qu'il faut décidément avoir la tête bien grosse pour pérorer autant. À l'issue des audiences, Dubois fait partie des ouvriers

3. Mladen DOLAR, *A Voice and nothing more*, Cambridge, MIT Press, 2006, p. 73. Traduction : « It is a bodily missile which has detached itself from its source, emancipated itself, yet remains corporeal. »
4. *Le Courrier du Nord*, 22 juin 1833, « Affaire des troubles d'Anzin. Suite de l'audience du Mercredi 19 juin », p. 6 pour l'ensemble des passages cités.

qui échappent à la condamnation, sans doute en raison du quiproquo qui empêche son identification[5].

La scène prêterait à sourire si elle n'avait pas pour enjeu la condamnation d'un ouvrier. Elle témoigne cependant de l'engagement que mettent les autorités à écouter les voix ouvrières dans les rassemblements. Elles sont examinées, décomposées, timbre par timbre, mot par mot, à tel point que s'efface parfois le visage du porteur de voix.

Gilles Deleuze et Félix Guattari développent dans *Mille Plateaux* des considérations assez proches de cette idée sur la voix. Ils expliquent ainsi que la voix selon eux, « est très en avance sur le visage, très en avant[6]. » Aux oreilles du lieutenant Blocaille, la voix de l'ouvrier est tellement en avance qu'elle le devance et le cache, allant jusqu'à se substituer à lui et à l'incarner comme un tout, « une grosse tête » qui parle beaucoup.

Au cours des grèves survenues à Anzin entre 1833 et 1880, la voix est au premier plan de nombreux portraits de grévistes. Leur identité entière est façonnée à partir de quelques paroles ou attitudes vocales fichées dans les documents, sous les attributs coupables de « péroreur », « beau parleur[7] », « aime à parler haut[8] » ou autre « orateur[9] ». Ce sont là quelques exemples parmi de nombreux autres. De ces ouvriers, on ne sait rien d'autre, pas de description physique, d'historique, ni même le contenu des paroles prononcées. Seules leurs voix sont mentionnées et le danger qu'elles représenteraient.

Leurre vocal

Cette obstination des autorités et de la Compagnie à mettre sous surveillance, consigner et traquer tous ceux dont elles estiment que les voix présentent un risque au maintien de l'ordre explique sans doute pourquoi, à de nombreuses reprises au cours du siècle, des ouvriers des mines d'Anzin tentent de masquer, déguiser ou altérer leurs voix. Le 10 juillet 1837 une grève est déclenchée dans plusieurs puits d'Anzin, dont nous avons étudié, au premier chapitre, les circonstances. Des ouvriers des fosses Moulin et Saint-Louis refusent de descendre dans les souterrains. Après quoi, des rassemblements de plusieurs centaines d'ouvriers se forment et parcourent le bassin minier afin de mettre à

---

5. ADN 3 U 300/13, Tribunal de Valenciennes, audience du 25 juin 1833.
6. Gilles DELEUZE, Félix GUATTARI, *Capitalisme et schizophrénie : mille plateaux,* Paris, Éditions de Minuit, 1980, p. 371.
7. CHM 2421, Dréville à Dumont, 22juillet 1878 : « Poot Clément : est un de ces ouvriers beaux parleurs qui sont à la tête de la grève. »
8. AN BB 21 617, dossier de recours en grâce S. 55-1739, « État relatif aux condamnations… », 12 mai 1855. À propos de l'ouvrier « Motuelle dit le Daim, Henri Joseph ».
9. CHM 2421, courrier de Doumant à Dumont, 22 juillet 1878. À propos d'un ouvrier, Émile Lequime : « C'est un orateur, un homme dangereux qui mérite d'être incarcéré et traduit ensuite devant les tribunaux. »

l'arrêt le plus grand nombre possible de fosses. C'est à cet instant que l'on peut dater le départ officiel de la grève. Pourtant, quelques jours plus tôt, des ouvriers avaient déjà tenté de provoquer la grève, par d'autres moyens et d'autres voix :

> « C'est le vendredi 8 juillet que la fermentation, résultat de menées antérieures commença à la fosse du Moulin. Les principaux meneurs ne se montrèrent point ce jour là. Un jeune hercheur ordinairement docile mais monté par eux fut leur organe, il déclara au porion que l'on ne descendrait point pout avoir cinquante sous. La majeure partie de la coupe descendit encore au travail, le lendemain samedi la coupe fut complète mais l'on disait "à lundi"[10] ».

C'est manifestement pour ne pas être repérés et tomber dans les filets de l'écoute policière que les premiers ouvriers soucieux de déclarer la gréve font dire leur texte par un autre. Celui qui parle dans la séquence décrite par ce sous-directeur de la Compagnie n'est pas un porte-parole. Il n'est pas un délégué gréviste non plus. Plutôt une voix d'emprunt, un « organe » dit l'archive, simple instrument d'expression, sans doute désigné et employé comme tel malgré sa volonté. Les aspirants grévistes, ces « principaux meneurs » agissant hors-champ, lui ont certainement soufflé son texte, montré l'attitude à adopter ainsi que les destinataires à privilégier pour que la grève se concrétise. Mais ce jour-là, malgré leurs efforts, la grève ne prend pas. Aucun des travailleurs présents sur le carreau à cet instant ne s'intéresse aux incitations du jeune ouvrier. On imagine que c'est sans grande conviction que le texte a pris voix dans sa bouche, lui que le sous-directeur qualifie d'« ordinairement docile ».

La tentative a beau échouer, la tactique mérite d'être mentionnée. C'est une duperie ; un leurre, acoustique et vocal. Le leurre sonore, c'est un « son utilisé comme un signe trompeur rendant improbable l'interprétation d'un événement ou d'un corps émetteur[11]. » Ici c'est la voix du jeune hercheur qui devait être le signe trompeur et masquer les véritables déclencheurs de la grève. Parler au travers d'un autre pour ne pas risquer d'être reconnu ; sa voix et son visage sont comme des masques. Les mineurs ne sont pourtant pas dupes et font la sourde oreille face à celui qui récite un texte auquel, manifestement, il ne croit pas. La voix ne feint pas l'intention, surtout quand il s'agit de susciter la contestation.

---

10. CHM 162W04, rapports hebdomadaires des fosses de la Compagnie des mines d'Anzin, juillet 1837.
11. Pascal BROCCOLICHI, « Lexicon », *in* Revue *Tacet*, « Sonorités de l'utopie », dossier dirigé par Matthieu Saladin, numéro 4, 2016, p. 381.

Masques et faux-semblants

L'art de la ruse vocale, au cours du siècle, ne s'arrête pas à cet échec. Au cours de nombreuses grèves, des grévistes mettent au point d'autres tactiques pour ne pas se faire prendre : permutations vocales dans les cortèges consistant à faire passer les ouvriers du premier rang à l'arrière, astuces pour dissimuler la voix ou induire en erreur d'éventuels espions, silences volontaires. Les tactiques employées ne sont jamais les mêmes. On en trouve une ou deux occurrences au maximum à chaque fois, comme si les grévistes d'Anzin veillaient à ne jamais les reproduire trop souvent et à conserver pour eux l'avantage de la surprise.

Lors de l'audience de juin 1833, l'accusation cherche à identifier les meneurs des cortèges. Chaque témoin est interrogé sur ce qu'il a vu et entendu. Dans l'extrait, c'est le maire d'Anzin qui témoigne :

> « M. Benoist, juge : N'avez-vous pas vu quelques-uns des prévenus qui, étant à la tête des groupes, paraissaient les diriger comme chefs ?
> – Ceux qu'on voyait tantôt à la tête se trouvaient bientôt au centre ou à la queue[12]. »

Preuve que le groupe permet l'échange ; qu'en son sein, les voix peuvent se substituer les unes aux autres et ainsi dissoudre les responsabilités individuelles dans la masse d'un collectif insaisissable. La foule cache le jeu vocal. En elle, les visages et les voix permutent sans cesse pour tenter de brouiller la perception des témoins et des autorités.

En 1848, ce sous-directeur de fosse relève une tactique semblable parmi les grévistes venus dans sa division pour tenter d'éteindre les feux[13] : « Il est à remarquer que lorsqu'ils projettent un coup sur une division ils portent à leur tête des ouvriers d'une autre division afin d'éviter d'être reconnus[14] » note ce chef de mines lors de la grève de mars 1848. Il faut rappeler que dans les fosses où ils travaillent quotidiennement, les ouvriers sont connus : par un nom, une gestuelle. Une voix, surtout, les individualisent aux yeux et aux oreilles des chefs. Plus encore que les traits du visage que la pénombre des souterrains et les salissures de charbon participent à dissimuler. On comprend qu'il est préférable pour ces ouvriers engagés dans la grève, de ne pas donner leur identité trop rapidement. Cela consiste à ne pas crier trop fort, ne pas trahir un accent, un timbre, une

12. *L'Écho de la frontière*, 22 juin 1833, p. 5, « Déposition de M. Joseph Mathieu, Maire d'Anzin ».
13. Cette séquence fait l'objet d'une étude plus détaillée au chapitre suivant.
14. CHM 162W218, « Compagnie des Mines d'Anzin. Divisions de Denain et Abscon. Rapports hebdomadaires, tome VI (1847-1850) », 28 février au 5 mars 1848.

intonation qu'une oreille attentive pourrait reconnaître d'après le fil des échanges qui rythment la « vie verbale au travail[15] ».

En plaçant comme porte-voix du groupe un ouvrier étranger à la division à conquérir, les grévistes avancent, crient et prennent la parole sans donner de leur voix. En ce sens, le groupe, le cortège, la masse, ce n'est pas simplement l'entité collective qui permet de donner une plus grande audibilité aux grévistes – en amplifiant le volume des voix et l'étendue sonore occupée – c'est aussi, en fonction des situations et des besoins, la possibilité de disparaître dans le foisonnement des corps, d'y trouver une autre place (devant, derrière, au centre, sur le côté…). De fondre sa voix et son identité dans le groupe ou laisser le groupe prendre sa voix.

Tout cela concerne les ruses praticables en groupe. En revanche, s'ils avancent seuls ou dans le sillage réduit de quelques complices, les ouvriers doivent recourir à d'autres stratagèmes pour espérer maintenir leur identité et leurs intentions. Comme ce mineur interrogé par quelques chefs de la Compagnie lors de la grève de 1878, et qui, sommé de décliner son identité, s'invente celle d'un autre :

> « Ce matin vers 3h 1/4 nous avons rencontré environ 15 à 20 grévistes, la plupart armés de bâtons qui barraient le chemin du canton Carcaillou à Saint-Vaast. Des troupes ont été envoyées de suite à leur rencontre ; mais ils se sont dispersés et cachés à l'approche des dragons. Un certain nombre d'entr'eux sont alors partis au Pont-Corbeau où M^r^ Pélabon rend compte de leurs menaces dans la note ci-jointe.
> En même temps que la troupe partait j'avais envoyé plusieurs chefs de [fosse] Réussite à la rencontre de ces grévistes. Ces chefs arrivant immédiatement après le passage des dragons virent courir à eux un des grévistes qui fut tout étonné de se trouver au milieu d'eux, là où il pensait probablement retrouver ses camarades. Les chefs l'arrêtèrent et lui demandèrent son nom. Il déclara d'abord se nommer Arthur Duhuin travaillant à la Réussite ».

Pause. Ses interrogateurs l'observent. Ils réfléchissent. Ouvrir dans leur mémoire le catalogue des noms et des visages. Cela dure sans doute un certain temps avant le dénouement : « comme personne ne le reconnaissait il finit par avouer qu'il se nommait Mercier Emile, âgé de 22 ans – mineur à Anzin[16] ». Manifestement, un détail a trahi son identité d'emprunt. A-t-il cherché à donner un vrai nom ? Il y aurait, à la Réussite, un Arthur Duhuin ? Dans ce cas, quelque chose a du sembler louche et les traits du visage, la voix peut-être, l'allure ne pas correspondre au portrait en mémoire. Le faux Arthur pris en

---

15. D'après le titre de l'ouvrage de Josiane BOUTET, *La Vie verbale au travail : des manufactures aux centres d'appels*, *op. cit.*
16. CHM 2421, courrier à Monsieur Dumont, 25 juillet 1878.

flagrant délit d'usurpation d'identité. Ou alors la création est entière et ce Arthur Duhuin n'existe nulle part. Pure invention d'un ouvrier soucieux de tromper son monde. Dans tous les cas, l'histoire finit ainsi pour Émile « Arthur Duhuin » Mercier : « Le garde champêtre Poteau arrivant sur les lieux a procédé à l'arrestation de Mercier et le reconduisit à Valenciennes. »

Masquer son identité, passer pour un autre. S'inventer des activités, des raisons d'être ici ou là ; de dire ceci ou cela. Cet ouvrier durant la grève de 1878 donne une variation du subterfuge. Henri Goffart, 25 ans, habitant le village de Bruai et embauché à la division d'Anzin. Contrairement à des centaines d'ouvriers en grève à cet instant, Goffart n'emploie pas ses journées à crier et chanter dans les cortèges. Ses occupations quotidiennes sont plus discrètes, mais n'implique pourtant pas d'abandonner ou de trahir la lutte. Le courrier des dirigeants de la Compagnie raconte en effet qu'il « fait le marchand de loques depuis 15 jours » et poursuit : « On suppose que c'est pour se mettre en relation avec les ouvriers[17]. » Dans sa tournée des habitations, Henri Goffart n'est pas seul. Florentin Alglave, 29 ans, habitant Bruai l'accompagne. Il faut les imaginer aller de porte en porte dans les quartiers ouvriers sous l'identité improvisée de vendeurs de vêtements ou de tissu pour engager la discussion avec les habitants. Leur ruse a duré une quinzaine de jours avant que les autorités ou la Compagnie ne s'en rende compte et décide de leur remettre leurs livrets. Si l'activité est bien un leurre, alors on imagine que ces semaines passées *incognito*, circulant de maison en maison, de village en village, ont dû leur permettre de s'entendre avec un grand nombre d'ouvriers sur la suite à donner au mouvement de grève, loin des yeux et des oreilles des autorités et des chefs de la mine.

Pour ne pas être reconnus, les grévistes se font passer pour d'autres. Tout est fait, dans ces quelques exemples, pour brouiller les pistes de l'écoute policière et les procédés d'identification des suspects. À cet effet, les meilleurs camouflages sont parfois les plus simples. En 1880, « du côté de Saint-Waast une dizaine de grévistes masqués et armés de bâtons ont insulté des gardes[18]. » Personne ne les reconnaît.

À travers l'étude de quelques épisodes de grève, on voit comment certains ouvriers s'y prennent pour rompre le lien d'intimité qui lie le corps à la voix et la voix à l'identité. C'est une autre forme de « mise-en-scène ». Contrairement à celle défendue par le préfet en 1866, celle-ci ne consiste pas à bloquer les chemins et saturer l'espace. C'est un ensemble de tactiques bien plus discrètes. Ce sont les grévistes, cette fois-ci, qui décident des règles. Ils choisissent leurs tenues et leurs accessoires, déterminent les positions de

17. CHM 2421, « division d'Anzin - proposition de remise de livret », 22 juillet 1878.
18. ADN M 626/10, pièce 108, télégramme du capitaine de gendarmerie au général en chef, 2 novembre 1880.

chacun au sein des rassemblements, adaptent leurs jeux aux circonstances et aux imprévus. Avec les masques de voix et les identités composées chacun s'efface, un à un. Ces premières techniques de camouflage démontrent la volonté des ouvriers de conserver certains avantages tactiques. Et si la ruse est rendue impossible ou inopérante, si les masques tombent aux pieds des porteurs de voix, il reste aux ouvriers d'autres solutions pour cacher leur présence : se fondre dans le décor ou dans la nuit.

2. Discussions secrètes

Sans discussions, difficile de faire advenir la grève. Les discussions entre ouvriers, nous l'avons vu à travers l'examen de plusieurs scènes de grève, sont indissociables du mouvement de lutte. Au seuil des souterrains miniers, dans les cortèges, au cabaret, dans les corons, les ouvriers discutent, critiquent, s'opposent, se contredisent, mais aussi s'accordent, concilient, s'obligent à agir ou se persuadent de l'importance de la lutte en cours ou en attente de déclenchement. Des échanges que patrons et autorités tentent, en chaque occasion, d'empêcher, d'encadrer ou d'espionner. Ces stratégies de surveillance mises en lumière au précédent chapitre (contrôle ou fermeture des cabarets, filatures, investigations…) ne suffisent pas à affaiblir la détermination des grévistes, décidés en toutes circonstances à maintenir entre eux la possibilité du dialogue et de l'interaction.

Les tactiques pour échapper aux espions

Lors de la grève d'octobre 1880, le commissaire de police de Valenciennes s'adresse au préfet pour l'informer des dernières dispositions des ouvriers grévistes. Il écrit :

> « M. Guargualé, Inspecteur spécial de police à la gare de Vieux-Condé, qui a été pendant quelque temps attaché à la police de la ville de Denain, et que je m'étais adjoint dans mon transport sur les lieux de la grève, s'est entretenu assez longuement avec un mineur avec lequel il est depuis longtemps en rapport et voici les renseignements que cet ouvrier lui a donnés sur la situation :
> – "Nous sommes bien décidés, lui a-t-il dit, à continuer la grève tant que la Compagnie n'aura pas fait droit à nos désirs. Nous ne lui avons pas encore fait connaître d'une manière précise nos prétentions parce que l'entente n'a pu encore se faire entre nous à ce sujet. Mais notre intention est de nous réunir pour conférer sur ce point et cette réunion aurait déjà eu lieu sans la présence des troupes, mais nous arriverons quoiqu'il advienne à nous rassembler pour nous entretenir sur la question qui nous intéresse. Il y a des abus à corriger, des

salaires à améliorer, nous sommes tous d'accord là dessus et la Compagnie ne saurait rester sourde à nos justes réclamations"[19]. »

La déclaration rapportée de cet ouvrier est intéressante à plusieurs titres. Elle permet de prendre connaissance des modalités d'organisation des grévistes pour la grève de 1880. Il y a d'abord le fait que l'ouvrier mentionne la nécessité pour les grévistes de se réunir afin de discuter de leurs revendications avant de les transmettre à la Compagnie. Pour rappel, la grève en question a débuté le 21 octobre dans une fosse d'Anzin. Cinq ouvriers avaient d'abord empêché la descente des mineurs. Puis, à cent-quarante, ils avaient quitté le carreau de fosse pour propager le conflit. Le jour même, un rapport de police précisait que les ouvriers ont refusé de travailler tant qu'une augmentation de salaire ne leur sera pas accordée. Le passage ci-dessus, daté du 23, intervient après la déclaration de grève et l'annonce des premières revendications, et semble indiquer que les ouvriers souhaitent désormais s'entretenir avant de transmettre leurs revendications d'augmentation de salaires « précises », donc, on l'imagine, chiffrées, à la Compagnie. Ensuite, le mineur insiste sur le fait que cette « entente » entre les grévistes est rendue impossible par la présence des « troupes ». Confrontés à l'impossibilité pour eux de s'entendre et d'organiser leur lutte, les ouvriers envisagent donc de mettre au point d'autres tactiques, consistant à se regrouper loin des regards et des écoutes.

« Nous arriverons quoiqu'il advienne à nous rassembler » dit cet ouvrier. Les mots tranchent, telle une certitude éprouvée. On en comprend : nous contournerons les blocages, nous déjouerons les dispositifs de surveillance, nous resterons muets en présence d'espions. Plus loin dans sa lettre, le commissaire de police raconte en effet sa tentative pour surprendre les discussions des ouvriers grévistes réunis dans un cabaret : « quelques cabarets présentaient une animation inaccoutumée, j'y ai remarqué beaucoup d'ouvriers discutant entre eux ; ils paraissent fort méfiants à l'égard des étrangers et mon arrivée dans chaque établissement où je venais comme consommateur suffisaient pour mettre fin à toute discussion, à tout entretien. » S'il arrive au cours des grèves que les autorités parviennent à saisir quelques bribes de conversation entre les ouvriers réunis dans les cabarets[20], ceux mentionnés par le commissaire de police ne se laissent pas

19. ADN M 626/10, pièce 34, commissaire de police de Valenciennes au préfet, 23 octobre 1880.
20. C'est le cas en 1837 lorsque les autorités parviennent à découvrir que les ouvriers prévoient de débuter une grève le lendemain matin. ADN M 626/1, lettre du lieutenant au commandant de gendarmerie, 10 juillet 1837.
Ou en 1880, avant la déclaration de grève, lorsqu'un cabaretier rapporte aux autorités que les quelques ouvriers réunis dans son établissement discutent des possibilités d'une nouvelle grève. ADN M 626/10, pièce 27, note du sous-préfet, non datée (octobre 1880).

prendre au piège des oreilles trop curieuses. Dans sa manœuvre de surveillance, l'agent ne réussit pas à arracher la moindre information.

L'épisode est la preuve qu'en ces lieux familiers, la vue d'un visage inconnu ou suspect est de nature à susciter la plus grande méfiance. Le cabaret, que les ouvriers fréquentent régulièrement en période de grève est un lieu de discussion et de préparation. Paroles sur paroles, les voix s'y entremêlent. Mais la foule des clients, assurément, se connaît. Celui d'à côté est un voisin du quartier, un camarade de la mine, un habitué, le fils d'untel, le frère d'un autre. Alors cet inconnu, qui est-il ? C'est forcément l'intrus de la scène. Le mouchard. Dans le doute d'une présence suspecte, les ouvriers se taisent. Silence. « Quand tout le monde peut surveiller tout le monde, la sociabilité diminue, et le silence devient la seule forme de protection.[21] » Les têtes de baissent, les langues se nouent. La parole collective, libérée par l'instant, le lieu, la camaraderie, retourne dans les dédales de la pensée solitaire.

Dans les cabarets, les mineurs « ont l'obsession des mouchards[22] » relevait Zola en 1884 lors de sa visite dans le bassin d'Anzin. L'écrivain a pu observer le mutisme volontaire de certains ouvriers en présence d'étrangers, de supérieurs ou d'espions présumés :

> « (Les hommes ne vont au cabaret que pour se rencontrer, ils s'attendent, causent, vont de cabaret en cabaret pour se retrouver parfois). Des chaises. Le tout très simple et très propre sans mauvaise odeur. – Autre cabaret, près de la fosse St Louis, la femme grande, sèche, noire, ardente en politique, et polie. Entrée de chefs porions ou de mouchards, qui font taire[23]. »

Ainsi, personne ne cherche à changer le sujet des conversations, de continuer à causer comme si de rien n'était. Par le silence, les mineurs signalent à l'importun que sa présence a été repérée et qu'elle les gêne. Le silence, écrit David Le Breton, « se donne parfois comme une forme organisée de résistance, de refus de concéder à l'autre la moindre parole qui viendrait sans le vouloir légitimer son entreprise, banaliser une conduite que l'on entend sanctionner[24]. » Exposés ainsi aux indicateurs, aux mouchards ou aux simples curieux soupçonnés d'intentions hostiles, de nombreux ouvriers, en période de grève, optent pour d'autres solutions afin d'échanger plus secrètement sur leurs projets. Toutes les tactiques paraissent bonnes pour détourner l'attention, semer une

---

21. Richard SENNET, *Les Tyrannies de l'intimité*, Paris, Editions du Seuil, 1979, p. 24.
22. Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale*, *op. cit.*, p. 47-48.
23. *Ibid.*, p. 72.
24. David LE BRETON, *Du silence*, Paris, Métailié, 2015, p. 89.

filature, s'entendre à l'abris des espions ou « fatiguer la surveillance[25] ». Pour faire fuir les éventuels mouchards, il y a des manœuvres radicales. C'est ainsi qu'en 1867, dans la concession de Douai, voisine de celle d'Anzin, cinq ouvriers ont insulté et frappé un garçon d'écurie que ces derniers « soupçonnaient de se mêler à eux pour les espionner[26]. »

Mais le plus souvent au cours du siècle, les ouvriers mettent en place des stratégies plus élaborées et moins brutales pour déjouer les actions de surveillance. En commençant par déserter les cabarets soumis à la surveillance ou aux fermetures partielles. Ce journaliste, lors de la grève de 1878 relève la pratique suivante parmi les grévistes d'Anzin : « On se réunit à certaines heures et à certains endroits pour dérouter la surveillance, l'heure et le lieu changeant chaque fois. On voit les ouvriers passer isolément par deux ou trois[27] ». Quand ils doivent s'organiser différemment, les grévistes peuvent donc choisir d'abandonner les grands rassemblements sonores et chantants au profit de petits groupes mobiles et discrets. L'objectif ici, n'est plus de rallier, par la démonstration des gestes et des voix, différents points du bassin afin d'attirer sur eux les regards et les écoutes, mais au contraire, de les tenir à distance, de passer pour ainsi dire sous les radars afin d'organiser, discrètement, la suite du mouvement.

Il faut noter que pour les ouvriers, les tactiques de cet ordre sont facilitées par leur connaissance de l'espace minier. En face, le défi de surveillance et de filature est d'autant plus ardu pour les autorités qu'elles font face à des ouvriers bien familiers de la région. La plupart d'entre eux étant issus de communautés villageoises alentours[28]. Surtout, l'espace d'Anzin, ces ouvriers et ces ouvrières le vivent, le traversent et l'arpentent au quotidien. Leurs déplacements pour rejoindre chaque jour les fosses à charbon, parfois longs de plusieurs kilomètres pour ceux qui ne résideraient pas à proximité des installations minières, leur confèrent une excellente connaissance des lieux : ses sentiers, ses raccourcis à travers champs, et ses détours dont aucune carte militaire ne saurait révéler l'existence[29].

---

25. *L'Echo de la Frontière*, 21 juillet 1878, « La grève d'Anzin », page 3 : « Ils se contentent de circuler d'une fosse à l'autre. Repoussés de celle-ci par la troupe, ils s'en vont voir celle-là, fatiguant ainsi la surveillance. » Dans la stratégie militaire, le décrochage désigne un « mouvement de repli d'une armée ou d'un détachement pour éviter ou rompre le contact avec l'ennemi. » Source : CNRTL.
26. ADN M 626/5, pièce 15, sous-préfet de douai au préfet, 20 juillet 1867.
27. APP B A 185, pièce 117, extrait du journal *L'Univers*, 24 juillet 1878.
28. Diana COOPER-RICHET, *Le Peuple de la nuit, op. cit.*, p. 29.
29. Par exemple, en 1835, des ouvriers mineurs sont condamnés pour avoir dévasté des champs de betteraves qu'ils traversaient la nuit pour rejoindre les fosses à charbon. *Le Courrier du Nord*, 4 juillet 1835, p. 5.

Ces « pratiques de l'ordinaire[30] » comme on pourrait les appeler en reprenant l'expression de Michel de Certeau, c'est-à-dire, dans le cas des mineurs d'Anzin, leurs connaissances intimes des lieux, des meilleurs détours, des trajets les plus rapides, des lieux cachés ou peu connus, rejaillissent en période de grève comme de véritables atouts stratégiques pour semer les traques et les surveillances.

Réunions dans les forêts

Des nombreux repaires possibles pour les voix en quête de discrétion, un, en particulier, détient la préférence des ouvriers. Ce sont les bois et les forêts qui couvrent le territoire de la Compagnie d'Anzin. On sait, à la lecture des archives, qu'en 1833, 1837, 1872 et en 1878, de nombreux grévistes choisissent de se réunir dans les bois pour se concerter[31]. La manœuvre ayant pour but de garder secrètes les discussions entre grévistes, il est plus que probable que les ouvriers y recourent à l'occasion d'autres conflits, à l'insu des autorités. Les quelques mentions disponibles permettent toutefois d'approcher la configuration particulière de ces lieux, changés en espaces de vie et de discussion par les grévistes.

On lit qu'en mai 1833 des « ouvriers mutinés ayant eu l'expérience que l'on avait fait des arrestations nocturnes, craignant le même sort, couchèrent réunis dans le bois de Raismes[32] » ; ou qu'en 1837, « le nommé Mascot frère dit le Capitaine, le véritable chef de la révolte » était tellement « traqué » par les autorités, qu'il « ne pouvait plus coucher que dans la forêt de St Amand[33]. »

Dans les bois, les réunions sont fréquentes. En 1872, écrit le sous-préfet, « ce qui est certain c'est que tous les ouvriers mineurs sont en grève et qu'ils se réunissent tous les jours dans un bois voisin au nombre de quatre à cinq cents, et qu'ils placent des leurs en observation pour éviter toute surprise[34]. » En 1878, un sous-directeur de la Compagnie des mines écrit dans l'urgence à son supérieur pour lui signaler la présence de plusieurs centaines d'ouvriers grévistes aux abords du bois de Bon Secours, situé à l'est du bassin

---

30. Michel de CERTEAU, *La Prise de parole et autres écrits politiques*, Paris, Seuil, 1994, p. 182.
31. Dans son étude sur les grèves de mineurs, Bruno Mattéi note à propos du conflit de 1878 : « Les grévistes adoptent alors une tactique nouvelle. Pour éviter la répression et maintenir le contact entre eux, ils désertent les corons et vont vivre en groupes dans les bois avoisinants ». Force est de reconnaître que cette tactique est en réalité déjà connue et que les ouvriers y recourent bien avant 1878.
Bruno Mattéi, *Rebelle, Rebelle !… op. cit.*, p. 60.
32. *L'Écho de la frontière*, 21 mai 1833, p. 2.
33. ADN M 626/1, pièce 24, sous-préfet au préfet, 17 juillet 1837.
34. ADN M 626/7, pièce 206, sous-préfet au préfet, 27 juillet 1872.

minier[35]. Les ouvriers ne se contentent pas d'y tenir des réunions. Ils y « bivouaquent et font la cuisine[36] » précise ce journaliste. Durant cette même grève, les grévistes décident de s'étendre en de multiples lieux. On signale en effet de nombreux groupes grévistes à Raismes, situé au nord du bassin : « une bande de 5 à 600 grévistes s'est réunie au carrefour de la vierge, à l'entrée de la forêt de Raismes. On croyait et l'on croit encore que leur but est de prendre cette forêt pour lieu de concentration de toutes leurs bandes. De là, ils espéraient rayonner sur les fosses voisines[37]. »

Seuls maîtres des lieux, les grévistes peuvent organiser l'espace selon leurs envies ou leurs besoins, libres qu'ils sont de leurs actions et de leurs paroles. Dans les bois, les ressources ne manquent pas pour entretenir le camp dans la durée. De jour comme de nuit, ils occupent les lieux et tentent de faire durer la grève. Voici ces ouvriers, fuyants les villages et les territoires d'industries placés sous une surveillance constante changés pour un temps en véritable « peuple de la forêt[38] ». Dans ces espaces immenses et naturels, ils se réunissent, campent, dînent et préparent la propagation de leur mouvement.

À bien y réfléchir, la forêt constitue un refuge et un lieu de vie que tout oppose au cadre du cabaret. Ce terrain immense est toujours accessible, il est ouvert à tous les mineurs, n'implique pas de payer des consommations pour s'y réunir et n'impose aucun règlement préalable aux ouvriers. On imagine cependant que les conditions de vie y sont plus rudes, en fonction des saisons, aucun mur et aucun toit n'y protège du froid, de la pluie et de l'humidité. D'autres atouts en font le lieu de prédilection des ouvriers en lutte : pour les autorités, il est difficile d'en surveiller l'accès car les points d'entrées et de sorties formés par les routes, chemins, champs et sous-bois sont multiples, contrairement à l'unique porte d'un cabaret. Si bien que l'ennemi soucieux de savoir ce qui se trame ne sait jamais où donner de la tête ; où tendre l'oreille. Pour les ouvriers réunis à l'abri des feuillages et des arbres, les tactiques de guet et de vigilance sont aisées. Autour d'eux, chaque craquement de branche, chaque bruissement de feuille peut signaler, au loin, l'arrivée d'un intrus. De quoi interrompre les discussions en cours et faciliter, s'il le faut, la fuite vers d'autres lieux ou d'autres cachettes.

---

35. « Je m'empresse de vous informer que les abords du bois de Bon Secours sont remplis de mineurs, 200 environ, et appartenant presque tous à Vieux-Condé, mais particulièrement au Nord et au Rieu de Condé. » CHM 2421, lettre de Michaux à Dréville, 18 juillet 1878.
36. APP B A 185, pièce 95, extrait du journal *Pays*, 22 juillet 1878.
37. APP B A 185, pièce 114, extrait du journal *Gaulois*, 24 juillet 1878.
38. D'après le titre de l'ouvrage de Sébastien JAHAN et Emmanuel DION, *Le Peuple de la forêt : nomadisme ouvrier et identité dans la France du Centre-Ouest aux temps modernes,* Rennes, PUF, 2003. Les historiens y retracent le parcours de vie de travailleurs nomades, bûcherons, charbonniers ou fendeurs, pour qui la forêt constituait le cadre de vie et la principale source de revenu.

Au cours du siècle étudié, le secret des réunions grévistes dans les bois et les forêts est si bien gardé que l'on sait très peu de choses des échanges et des discussions qu'ils y tiennent. Seulement quelques mots s'en échappent, en 1878, rapportés à la direction des mines par un informateur inconnu. A-t-il réussi à surprendre la vigilance des ouvriers, caché dans la végétation ? Assurément, la scène aurait quelque chose de cocasse. Est-ce un mineur feignant de prendre part à la grève avec l'intention d'en informer les autorités, profitant de la confiance de ses camarades pour obtenir des informations décisives ? Voilà, quoi qu'il en soit, les bribes de discussions qu'il rapporte aux responsables de la Compagnie :

> « ils ont péroré, engageant les ouvriers à ne pas travailler sinon que d'être bien certain d'avoir 5 francs pour 8 heures. En même temps ils ont organisé les groupes qui devaient faire faction sur les routes aboutissant aux fosses dans les nuits du 25 au 26 et du 26 au 27[39]. »

Quelques paroles, deux ou trois consignes ; si peu. L'allure d'un simple murmure. « [L]a forêt, la forêt enténébrée, semble un lieu où le silence se rassemble pour l'attaque[40] » écrit Max Picard dans *Le Monde du silence*. À Anzin, la forêt est assurément un repaire pour les voix des grévistes. Forteresse vocale imprenable, elle est le lieu depuis lequel se préparent les prochaines actions. Et ce que les arbres cachent, la nuit finit de le dissimuler.

La nuit gréviste

Depuis quelques années, la nuit est un champ de recherches à part entière en sciences humaines. Des historiens, des anthropologues, des philosophes se penchent sur son histoire, ses représentations, ses façons d'être vécues, dans le sommeil, la peur, le travail, l'intimité[41]. Dans les plaines minières du nord de la France au XIX^e^ siècle aussi, la nuit a son histoire et ses particularités. Qu'on relise, à ce titre, l'*incipit* de *Germinal* de Zola.

> « Dans la plaine rase, sous la nuit sans étoiles, d'une obscurité et d'une épaisseur d'encre, un homme suivait seul la grand'route de Marchiennes à Montsou, dix kilomètres de pavé, coupant tout droit, à travers les champs de

39. CHM 2421, courrier d'un ouvrier conducteur aux directeurs des mines, 26 juillet 1878.
40. Max PICARD, *Le Monde du silence*, Paris, PUF, 1954, p. 33.
41. Voir sur ce point le champ émergeant des *night studies* et notamment l'ouvrage récent de Luc GWIAZDZINSKI, Marco MAGGIOLI, William STRAW (dir.), *Night studies : regards croisés sur les nouveaux usages de la nuit*, Seyssinet-Pariset, Elya Editions, 2020. Aussi, voir le très bel essai de la philosophe Anne Cauquelin sur la nuit, ouvrage pionnier sur le sujet : Anne CAUQUELIN, *La Ville, la nuit*, Paris, PUR, 1977.

> betteraves. Devant lui, il ne voyait même pas le sol noir, et il n'avait la sensation de l'immense horizon plat que par les souffles du vent de mars, des rafales larges comme sur une mer, glacées d'avoir balayé des lieues de marais et de terres nues. Aucune ombre d'arbre ne tachait le ciel, le pavé se déroulait avec la rectitude d'une jetée, au milieu de l'embrun aveuglant des ténèbres[42]. »

L'extrait peint une vision lugubre du Voreux. Le lecteur, dans les pas d'Etienne, découvre le paysage du bassin minier, plongé dans une épaisse noirceur « d'encre ». La nuit ainsi vécue est immense, palpable. Les ténèbres paraissent infinis. Le lieu décrit par Zola est « hostile et fantastique, sans repères[43] » écrit Colette Becker dans son étude du roman. Le passage a valeur narrative : plonger Etienne dans un milieu inconnu et inhospitalier ; aborder, déjà, le combat de l'homme contre les éléments qui l'entourent.

L'obscurité terrible du Voreux, Zola l'a façonnée depuis ses propres observations dans le bassin des mines d'Anzin. Quelques feuillets de ses notes regroupées sous le titre « L'éclairage » donnent à ressentir ce combat perpétuel des hommes et des femmes de la région contre l'obscurité :

> « Dans la cour trois ou quatre lampes, des feux isolés et tristes. Sur le terri des feux dans des corbeilles de fer montées sur trois longs pieds, qui flambent dans la nuit, pour éclairer et chauffer. En haut de la voie montante (où un cheval monte les berlines) un feu, à côté d'une maison basse pour le charretier où il se retire en attendant (le charretier, plutôt le conducteur). Plus un feu à chaque basculeur, des trois voies du terri. En tout, donc 4. – À l'intérieur, de rares lampes éclairant un escalier, un coin, etc… Le puits éclairé par quatre ou cinq grosses lampes (le tout à pétrole) dont les réflecteurs jettent toute la clarté sur le puits. La salle de la machine est aussi éclairée. – Si la porte de la pièce aux générateurs est ouverte, on aperçoit aussi la vive clarté des foyers. Donc, dans la nuit, la masse sombre des constructions avec ces quelques points éclairés, la respiration lente et forte de la machine d'épuisement, et la fumée noire de la cheminée devinée dans le ciel[44]. »

Les ténèbres, le souffle des machines, et quelques points de feu, brillants comme des yeux. Déjà au seuil des mines d'Anzin, voici l'image terrible de la « bête » que Zola convoquera pour décrire les fosses du Voreux dans son roman : « Aucune aube ne blanchissait dans le ciel mort, les hauts fourneaux seuls flambaient, ainsi que les fours à coke, ensanglantant les ténèbres, sans en éclairer l'inconnu. Et le Voreux, au fond de son trou, avec son tassement de bête méchante, s'écrasait davantage, respirait d'une haleine plus grosse et plus longue, l'air gêné par sa digestion pénible de chair humaine[45]. »

---

42. Émile ZOLA, *Germinal*, *op. cit.*, p. 1.
43. Colette BECKER, *Émile Zola "Germinal"*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, p. 99.
44. Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale*, *op. cit.*, p. 61-62.
45. Emile ZOLA, *Germinal*, *op. cit.*, p. 12.

Mais la nuit n'est pas qu'une inquiétude visuelle. Comme en témoigne le passage de Zola, la peur du lieu est aussi modelée par l'ouïe. Le crépitement des feux et la respiration des machines complètent l'inquiétant paysage sonore. Les sons de l'industrie charbonnières piégés sur le fond d'une nuit opaque donnent une impression effrayante des paysages miniers. D'autres auteurs se sont fait l'écho de l'ambiance inquiétante et oppressante des nuits minières. Dans un texte autobiographique intitulé « Histoire de ma mère et de mon oncle Fernand » publié en 1932, le mineur Constant Malva décrit le bassin de Mons en Belgique, situé à quelques kilomètres d'Anzin, dans les premières années du XXe siècle :

> « Tout est sombre. Il n'y a pas d'éclairage électrique (des becs de gaz, peut-être, mais dans les rues importantes). Je me revois la nuit, avec ma mère ou ma grand-mère, sur un sentier longeant un charbonnage. Tout est sombre ; je ne vois rien ou presque rien, mais j'entends, j'entends les bruits de la mine, des installations de la surface : j'entends les coups de gong commandant la manœuvre du fond ; j'entends la cage surgissant du puits et se posant sur les taquets avec fracas ; j'entends la machine d'extraction qui ahane ; grosses pierres roulant en bonds désordonnés et s'entrechoquant ; j'entends le ruissellement des menus gravats ; j'entends les cris, les chants, les appels des ouvriers, taqueurs et terrineux. Je dis que je ne vois rien. Si, pourtant, je vois sur le terril des feux follets provoqués par la combustion du charbon qui se trouve dans les déchets. Tout cela a couleur de cauchemar[46]. »

Dans le bassin minier d'Anzin, sur les kilomètres de chemins qui relient les fosses, dans les plaines, les champs et les forêts, la majorité des villages et des quartiers, l'obscurité, sitôt le soleil couché, soustrait le monde au regard. C'est un problème au cours du siècle pour de nombreuses municipalités. Aux conseils municipaux de Valenciennes, d'Anzin ou de Vieux-Condé, pour ne citer que ces trois villes du bassin minier, l'éclairage est un sujet d'inquiétude et l'objet de nombreuses plaintes entre le

46. Constant MALVA, *Paroles de mineurs*, Paris, Omnibus, 2007, p. 49.

pouvoir municipal et les habitants. Ces derniers protestant tout au long du siècle contre le manque ou l'insuffisance de lumière dans les rues et aux abords des villes[47].

La nuit est à elle-seule le domaine d'expériences sensorielles nouvelles. Quand disparaît la certitude du jour, la vision s'affaiblie : les distances se réduisent, les teintes s'estompent et les formes se brouillent. « Les choses disparaissent la nuit[48] » disait un poème d'Hugo. Mais la volonté des grévistes d'Anzin, elle, demeure. Au cours de nombreux conflits étudiés, les grévistes profitent de la nuit pour s'organiser et faire avancer la grève. Ces nuits, que les ouvriers écourtent quotidiennement pour entrer sous terre aux bénéfices de la Compagnie, voici qu'ils les passent à conquérir l'espace du bassin au compte d'une lutte contre le travail. Les tactiques et les manœuvres à mettre sur le compte de l'obscurité sont multiples : les groupes se forment à l'abris des regards, les ouvriers se déplacent et avancent *incognito* vers leurs cibles, ils se cachent dans les recoins obscurs.

En mai 1833, dans « la nuit du 21 au 22 les ouvriers eurent des rapports entr'eux ; ils se donnèrent des mots d'ordre[49] » ; et « vers le matin ils se portèrent en masse sur la machine *Longpré* et y éteignirent les feux ». Du temps passé à se rencontrer et discuter pour faire advenir la grève. Et il ne reste aux autorités et à la compagnie qu'à constater, au petit matin, que quelque chose s'est passé. Le 10 juillet 1846, le procureur du Roi de Valenciennes de constater l'avancée, durant la nuit, des plans grévistes : « Les rapports qui nous arrivent de Denain, de Fresnes et de Vieux-Condé, c'est-à-dire des deux extrémités de notre arrondissement, nous apprennent que des ouvriers venus de Saint-Waast et d'Anzin pendant la nuit dernière ont changé la cohue de ces établissements en une très vive agitation[50]. » Durant la nuit, de nouvelles zones de contestation ont été

---

47. On lit par exemple pour Valenciennes : « Depuis longtemps le public se plaint à bon droit de ce que l'administration du gaz, abusant du monopole qui lui a été concédé, ne donne pas à son gaz la *pression nécessaire*, ni surtout le *pouvoir éclairant* qu'il devrait avoir ici, et qu'il a effectivement dans les autres villes. » Archives municipales de Valenciennes, 8 W 1, Registres des délibérations du Conseil municipal de Valenciennes, séance du 28 décembre 1870, p. 58. « Le crédit de trois mille francs devant être employé à développer l'éclairage de la banlieue. » Archives municipales de Valenciennes, 8 W 1, Registres des délibérations du Conseil municipal de Valenciennes, séance du 11 mai 1878, p. 71. Pour Vieux-Condé : « Un certain nombre de conseillers, par esprit d'opposition au maire, ont attaqué son administration à propos de l'éclairage du chemin de halage. » *L'Écho de la frontière*, 16 octobre 1888, p. 3. Puis Anzin : « M. *Dépret-Guisgand* fait observer qu'avec tous les becs allumés, il y a des jours où l'on ne voit pas suffisamment clair. » *Le Courrier du Nord*, « Conseil municipal. Séance du jeudi 18 décembre 1890 », p. 3.

48. Victor HUGO, *Toute la lyre*, poème « Mélancolie », Paris, Charpentier, 1889, p. 180.

49. *Le Courrier du Nord*, 20 juin 1833, « Affaire des troubles d'Anzin. Audience du Mercredi 19 Juin », p. 3.

50. AN BB 18 1444 2367, pièce 1803, procureur du roi de Valenciennes au procureur général de Douai, 10 juillet 1846.

conquises et la grève a été étendue. Les ouvriers se sont organisés, ils ont discuté, ils ont fait progresser leurs pions en divers points du bassin minier sans se faire repérer. En 1850, l'associé régisseur Lebret écrit au préfet que, dans le bassin d'Anzin, « en une seule nuit une grève générale est complètement organisée[51] ».

Lors de la grève de 1864, le sous-préfet écrit au préfet pour justifier sa décision de requérir la troupe dès la première nuit de grève. Dans son courrier, il mentionne les « rassemblements bruyants » parcourant la campagne, allant de fosse en fosse, circulant dans les corons « pour exciter au désordre » et « menacer ». Le sous-préfet assure à son supérieur qu'en « laissant s'accomplir ce projet pendant la nuit, on aurait trouvé au matin la violence organisée sur toute la ligne de Condé à Denain. Les rapports qui me parvenaient à chaque instant ne me laissaient aucun doute[52]. » Ces quelques épisodes, auxquels il faut ajouter les nombreux passages, de nuit, dans les corons étudiés au chapitre 2, laissent à penser que c'est la nuit, à Anzin, que se joue le plus gros de la bataille qui oppose les ouvriers aux autorités.

« Le peuple de la nuit » : c'est ainsi que l'historienne Diana Cooper-Richet a nommé les ouvriers mineurs en référence aux heures passées dans les ténèbres de la terre. En grève, l'expression trouve un autre sens. La nuit est en effet souvent donnée par les grévistes comme point de ralliement pour éteindre les feux des fosses à charbon encore en activité. Éteindre les feux des machines ici, consiste à couper les machines à vapeur qui alimentent les machines d'extraction et d'épuisement des eaux car une fosse sans machine est une fosse à l'arrêt. Tout de même. L'image est là. Couper les feux, étendre toujours plus l'obscurité. Assurément le travail de repérage des fosses doit être facilité par toutes ces sources lumineuses décrites par Zola sur chaque carreau. Ces brasiers que Zola décrit comme des yeux de bête. Ils signalent, au loin, la cible à atteindre.

Terminons sur ce point par dire combien l'obscurité transforme la perception auditive du monde. La nuit en effet, plus silencieuse que le jour, même à Anzin où le râle des machines à vapeur est permanent, donne une toute autre envergure aux phénomènes sonores qui s'y déploient. En plus d'offrir un support à la dissimulation, la nuit amplifie les phénomènes sonores. À l'écoute, les sons et les voix obéissent à de nouvelles perceptions. Véronique Campan écrit que c'est « dans les moments où toute possibilité de voir a disparu que l'expérience d'un déploiement spatial omnidirectionnel est la plus vive[53]. » La nuit, de manière indiscutable, offre le meilleur exemple de ce phénomène d'amplification des bruits. La nuit, les voix invisibles semblent immenses, les sonorités

51. ADN M 620/12, non numérotée, l'associé-régisseur de la Compagnie au préfet, 17 mars 1850.
52. ADN M 626/5, pièce 95, sous-préfet au préfet, 21 septembre 1864.
53. Véronique CAMPAN, *L'Écoute filmique*, *op. cit.* p. 107.

aux sources indiscernables paraissent considérablement plus vives et plus fortes. « Appelés par une voix dans la nuit, nous sentons littéralement l'espace hésiter, dans l'incapacité où nous sommes de situer précisément le degré d'éloignement et la place où se trouve celui qui appelle. Dans notre effort pour localiser l'origine du cri, nous vivons l'espace en train de se faire, pris dans le mouvement d'une spatialisation qui ne s'achèvera qu'avec l'élection de nouveaux repères[54]. » Projetés hors du corps, ils prennent des dimensions et des allures qu'ils n'ont pas.

« Un grand tumulte nous annonça bientôt l'approche des perturbateurs lesquels allèrent d'abord à la fosse Perrier[55] » témoigne ainsi le commissaire central de Denain à l'aurore d'un jour d'hiver 1855 lorsque lui parviennent, dans la distance et la pénombre, les voix d'un cortège gréviste en progression. Le bruit est collectif – il signale la présence dans la distance, de toute sa force. Les « perturbateurs » ne sont pourtant pas si nombreux, quelques dizaines tout au plus précise le rapport. Quelques grévistes, lors de la grève de 1866, paraissent aussi profiter de la nuit pour amplifier leurs chants et leurs musiques. Au troisième jour de grève, des patrouilles de surveillance mises en place par la Compagnie disent avoir « entendu dans les champs, vers 2 heures du matin, entre Abscon et Erre, une troupe chantant *La Marseillaise* avec un clairon. Elles se sont avancées jusqu'à la fosse Périer : tout bruit avait cessé[56]. » Ici, la nuit ne sert plus uniquement à dissimuler les mouvements et les visages des grévistes. Elle accroît aussi le son de leurs voix. Elles résonnent, fortes, en plusieurs lieux à la fois.

Dans le domaine musical, un son, une musique ou une voix que l'on entend sans voir la source est dit acousmatique. Le terme est ancien. Il désignait, à l'antiquité, les disciples de Pythagore, appelés acousmaticiens, qui écoutaient ses leçons cachés derrière un rideau. La concentration sur le sens de l'écoute devait accroître l'attention des disciples et leur permettre de mieux apprendre. Dans son ouvrage consacré à la voix, Mladen Dolar mentionne la technique et ses effets sonores sur la voix. « La technique avait pour but de séparer le corps de l'esprit. Ce n'était pas seulement que les disciples pouvaient mieux suivre le sens sans distractions visuelles, c'était la voix elle-même qui acquérait de l'autorité et un surplus de sens en vertu du fait que sa source était dissimulée ; elle

54. *Ibid*.
55. ADN M 620/12, non numérotée, rapport commissaire central de Denain, 9 février 1855.
56. ADN, M 626/6, pièce non numérotée, lettre de l'ingénieur directeur Vuillemin au préfet, 27 octobre 1866.

semblait devenir omniprésente et omnipotente[57]. » Le couple dissimulation/amplification confère à la voix une puissance qu'elle n'a pas. Dans les rapports de police, la nuit, les grévistes sont entendus, mais rarement dénombrés et encore moins identifiés. Comme une manière de tromper l'attention du monde par de nouveaux moyens, les mineurs utilisent la nuit comme porte-voix naturels de leur lutte. Cachés derrière l'épais rideau d'une obscurité complice, combien sont-ils à chanter et demander le changement ?

3. Communications codées et pratiques d'écoute

Les prudences collectives, les fausses pistes, les silences volontaires, les replis nocturnes… à voix masquées ou amplifiées les mineurs grévistes ajoutent leurres et dissimulations au répertoire déjà varié de leurs pratiques vocales. Audibles lorsqu'ils décident de l'être, visibles de personne ; les mouvements sonores et les intonations de voix se dérobent au regard et construisent un réseau de pratiques sonores et vocales de résistance. À poursuivre encore cette exploration dans les fissures de la voix, on découvre une autre réalité sonore, existant aux limites du langage et par-delà le phénomène de la voix.

Des signaux sonores pour s'organiser

L'épisode en question se déroule lors de la grève de juillet 1846. C'est la nuit du 11 au 12. À ces instants du conflit débuté le 7 du même mois, le bassin d'Anzin est occupé par la troupe, les fosses et les villages sont gardés, les ouvriers sont écoutés et surveillés. Peu de possibilités. Peu de mouvements. Le bourdonnement incessant des communications policières, perceptible dans la masse des correspondances laisse deviner que le moindre tumulte, le moindre cri émanant des grévistes précipite sur eux gendarmes ou soldats, bien décidés à mettre un terme aux communications entre grévistes d'une part ; aux menaces et aux injonctions qu'ils font aux ouvriers réfractaires à la grève d'autre part ; et, des deux parts réunies, à la contestation ouvrière dans son ensemble.

> « Nous nous sommes établis à la Régie de la Compagnie ; et pendant la nuit nous avons divisé les troupes qui se trouvaient à notre disposition en 19 postes dont chacun garde une fosse. […] Trois cent cinquante hommes d'infanterie et

57. Mladen DOLAR, *A Voice and nothing more*, *op. cit.*, p. 61-62. Traduction : « The point of this device was ultimately to separate the spirit from the body. It was not only that the disciples could follow the meaning better with no visual distractions, it was the voice itself which acquired authority and surplus-meaning by virtue of the fact that its source was concealed; it seemed to become omnipresent and omnipotent. »

> deux cents hommes de cavalerie sont réparties dans las communes d'Anzin et de St Vaast. […] Je viens de faire opérer quatre nouvelles arrestations par la gendarmerie[58]. »

Puis plus loin : « la condition des ouvriers d'Anzin est heureuse, le salaire est suffisant, les ouvriers coalisés le reconnaîtront bientôt j'en ai la conviction[59] ». Sur tous les fronts, de l'espace tangible du bassin minier à la légitimité symbolique de leur lutte, les milliers de grévistes engagés dans la grève paraissent vaincus. Bien décidés malgré tout à maintenir leur lutte, certains grévistes s'essayent à d'autres moyens d'organisation. Des moyens qui n'impliquent ni la voix, ni le bruit. Un courrier adressé le 12 juillet au directeur des mines d'Anzin rapporte l'activité gréviste suivante :

> « J'ai l'honneur de vous informer qu'hier entre 10 et 11 heures du soir, environ 200 ouvriers tant de Denain que d'Anzin, sont venus faire lever nos ouvriers paisibles pour leur faire prendre dans l'émeute (sic). Ils avaient, avant d'entrer dans les corons, placé des postes d'environ 50 hommes dans les blés, près de chaque fosse, et le reste faisait patrouille de fosse en fosse. Des sentinelles étaient placés le long du chemin de fer, et pour s'assurer si tout était au poste, on frappait de temps en temps sur les rays, et chaque individu ainsi placé devait répondre en frappant les mêmes coups. Ils ont quitté Abscon en emmenant avec eux trois ou quatre ouvriers d'Abscon ; ils se sont rendus à Escaudain à 4 heures du matin[60]. »

Voilà la scène : sur une distance de plusieurs centaines de mètres, quelques kilomètres sans doute, des détachements d'ouvriers confirment leurs positions, transmettent leurs directives, s'aident à accomplir leur dessein en tapant des messages codés sur des rails de chemin de fer. C'est au croisement de la vocalisation retenue, du geste et de l'environnement que ces mineurs grévistes inventent de nouvelles manières de communiquer et d'organiser leur résistance.

Dans un article consacré à l'organisation spatiale des mines d'Anzin, l'historien Gérard Dumont a montré combien l'expansion territoriale et économique de la Compagnie d'Anzin au XIX^e^ siècle était indissociable de son réseau ferroviaire. Sa mise en service est progressive, décidée en fonction des besoins et de l'emplacement des nouvelles fosses en exploitation. C'est à l'est du bassin, du côté de Denain, que sont établis en 1831 les premiers tronçons de voies ferrées, entre les fosses Turenne et Villars.

---

58. AN BB 18 1444 2367, non numérotée, procureur du roi de Valenciennes au procureur général de Douai, 9 juillet 1846.
59. *Ibid*.
60. AN BB 18 1444 2367, non numérotée, rapport du directeur des mines d'Abscon au directeur général, 12 juillet 1846.

Puis viennent Sain-Vaast, Abscon, Marchiennes, Hergnies les années suivantes. « Le chemin de fer constitue bientôt l'instrument d'une réorganisation spatiale à l'échelle de la Compagnie tout entière[61]. » Il « s'agit de rails de 13 kg posés sur paliers de fonte et dès de pierre[62] », sur lesquels circulent des locomotives, remplies pour l'essentiel de charbon et de marchandises.

Alors en 1846, lorsque quelques grévistes se positionnent le long des rails entre Denain et Abscon dans le but de maintenir le contact en temps réel et coordonner leur grève, ils transforment l'instrument principal et privilégié de l'organisation spatiale de la Compagnie en instrument d'organisation de leur propre lutte contre la Compagnie. Leurs paroles contestataires trouvent ici d'autres supports que la voix pour se propager à travers l'espace minier. Outre la discrétion dont profitent les grévistes pour communiquer, les rails de chemin de fer, en tant que matériau solide, transmettent les sons à une vitesse nettement plus rapide que la voix parlée. Dans l'air, les phénomènes sonores (un bruit, des paroles ou une musique par exemple) circulent à une vitesse moyenne de 340 mètres par seconde. Dans l'acier, c'est à 5 600 mètres par secondes, soit une vitesse de déplacement seize fois plus rapide.

En frappant ainsi le long des rails pour manifester leur présence et attester du bon déroulement des opérations, les grévistes se servent des chemins de fer comme d'immenses conducteurs sonores. De fait, ils occupent, de manière virtuelle et quasiment instantanée, un espace vaste de plusieurs kilomètres. Réseau télégraphique improvisé. Son énergie est infinie, sa latence nulle, son coût inexistant.

On perçoit la tactique ici à l'œuvre : quand la voix est traquée, les communications surveillées – passer sous les détecteurs, se faire discret, à peine audible.

Toc ! Toc! (reprise)

D'autres exemples semblables en intensités et similaires en sonorités émaillent le siècle.

Retour en un lieu déjà visité. Les corons. J'ai décrit au chapitre 3 quelques épisodes de bruit survenus dans les quartiers ouvriers de la Compagnie. Une histoire débutée en 1851, au soir d'un dimanche de printemps. La tentative d'ouvriers déterminés à la sortie du bal, à entamer un mouvement de protestation par quelques turbulences en cascade. Après ça, la pratique a paru entrer dans le répertoire sonore des ouvriers mineurs. Les tumultes

---

61. Gérard DUMONT, « Le charbon et le territoire. La Compagnie des mines d'Anzin et son espace dans la première moitié du XIX^e siècle » *in* Denis VARASCHIN (dir.), *Travailler à la mine, une veine inépuisée*, Arras, Artois presses université, 2003, p. 101.
62. *Ibid*., p. 100.

répétés à divers moments du siècle ; une matière sonore épaisse : vacarmes répétés de voix et de coups. Appels, invectives, menaces et destructions.

L'histoire du geste ne saurait pourtant s'arrêter là, sur ces quelques notes frappées *forte* sur la porte des maisonnettes ouvrières. À l'occasion de la grève de 1880 en effet, des archives mentionnent de nouvelles excursions menées dans les quartiers de mineurs la nuit du 21 octobre. Que l'on se souvienne des circonstances par lesquelles débute le mouvement : le matin du même jour, quelques ouvriers de Denain s'étaient placés devant les échelles pour empêcher la descente de tous les autres, sans violence apparente. À la suite de quoi, cent quarante ouvriers s'étaient engagés dans la grève, quittant ensemble le carreau de fosse. Dans la soirée qui suit ces premiers refus, des grévistes parcourent les corons et tentent d'engager davantage d'ouvriers dans la grève. Une correspondance interne de la compagnie des mines indique que : « Vers minuit 1/2, 4 individus frappaient aux portes des maisons du coron de Denain à Haveluy, en disant : "Demain, il n'y a pas de coupe". » L'auteur du rapport ajoute : « Ils voulaient jeter l'alarme dans les corons[63]. » Manifestement, ce passage renouvelé dans les corons porte ses fruits. Dès le 23 octobre, c'est la grève générale à Denain. Près de 3 000 ouvriers refusent le travail.

Depuis les bords extérieurs de la scène, l'oeil et l'oreille discernent un jeu pour le moins familier. Les acteurs réunis, les accessoires qu'ils tiennent, le décor de leur action, tout s'accorde ; la septième occurence manifestement inchangée d'une conduite de bruits et d'exubérances vocales forcées à l'écoute d'ouvriers endormis pour les engager à la grève. Mais, dans un autre fonds d'archives, au milieu d'une autre liasse de documents, l'action en question trouve un tout autre écho. À la fois moins retentissant et plus complexe dans son ordonnancement. C'est un rapport du préfet qui particularise les faits survenus dans la nuit du 21 au 22 octobre :

> « Cette nuit les grévistes de la fosse Turenne ont parcouru les environs de Denain par petits groupes ; ils étaient armés de bâtons et frappaient suivant l'usage aux portes des mineurs, et leur indiquaient ainsi le commencement de la grève. Il est de tradition dans les houillères qu'un mineur à la porte duquel on a frappé suivant le mode convenu, ne doit pas descendre le lendemain matin à la fosse[64]. »

L'intention est bien identique aux précédents cas : employer les corons pour ce qu'ils offrent de concentration humaine, les parcourir au beau milieu de la nuit pour appeler d'autres ouvriers à faire grève. L'engagement du corps, en revanche, n'est plus du tout le même.

---

63. CHM 2422, courrier à Dumont, 22 octobre 1880.
64. ADN M 626/10, pièce 17, préfet au ministre, 22 octobre 1880.

Le rapport ne mentionne pas de violence ni de cris ; pas d'invasion de domicile ni de menaces. La logique du bruit ici ne repose plus sur l'invasion par quelques-uns de l'espace de vie et d'écoute des autres. Et si les instruments du tumulte sont les mêmes (mentions d'ouvriers « armés de bâtons ») leur façon d'en jouer a grandement changé. Aux concerts percussifs bruyants joués sur des portes, des vitres et tambours devenus instruments de fortune, les grévistes de 1880 préfèrent la discrétion d'un coup d'envoi frappé furtivement à l'attention de ceux qui l'espèrent et l'attendent. Voici joué tout bas ce qui pour l'heure était crié haut et fort sur les toits bas des corons. « Frappé suivant le mode convenu » indique le préfet à son ministre. Ce n'est pas une suite de sons improvisés. C'est un code. Une suite coups convenus, décidée collectivement, par les ouvriers en amont de l'action.

Dans cette configuration, cela signifie que l'appel à la grève implique d'autres modalités d'organisation et d'exécution que celles mises en œuvre dans les cas de visites dans les corons telles que nous les avons étudiées. Non plus simplement la volonté de quelques-uns décident la grève et commandent son signalement bruyant, mais l'entente d'un plus grand nombre d'habitants du coron, alliés potentiels d'une lutte planifiée d'avance. La veille, dans la journée, peut-être au cabaret, dans les souterrains miniers, cachés dans les bois ou bien sur les chemins qui mènent aux corons, ces ouvriers ont décidé la séquence qu'ils joueraient. Ils l'ont répétée et l'ont mémorisée. Le moment venu, tous font appel à leur mémoire. L'oreille, attentive, guette le signal rejoué de l'autre côté de la porte. Libre à chacun d'y répondre ou de l'ignorer ; de prendre part à la grève ou de s'en désolidariser. De toute façon, dans la promiscuité forcée des corons, tous les habitants se connaissent, et les comptes seront certainement rendus aux absents de la lutte une fois le jour levé sur les visages des complices.

La séquence mentionnée sonne donc de manière résolument nouvelle. L'objet d'écoute a changé. Ce ne sont plus, dans les corons, les chants, les tumultes, les coups, les menaces. Ce n'est même plus une voix. C'est un code. Dans son courrier, le préfet parle en 1880 d'une « tradition » parmi les ouvriers, qui consisterait à communiquer « suivant le mode convenu ». A-t-il simplement voulu souligner auprès du ministre la persistance de ruses en vigueur parmi les ouvriers mineurs pour s'organiser et mettre en défaut la vigilance policière ? Ou a-t-il à l'esprit de semblables occurrences survenues lors de précédentes grèves ? Dans ce cas, on ne saurait savoir à quand remonte cette pratique. Ni, d'ailleurs, si certains ouvriers l'ont mise à exécution en complément ou en parallèle de leurs escapades bruyantes ? En cherchant dans les archives et récits de grèves survenues plus tôt dans le siècle, on ne trouve aucune trace d'une telle tradition sonore.

C'est du côté de la littérature, au détour d'un poème du mineur Jules Mousseron qu'on trouve de nouvelles pistes de recherche. Mousseron était lui-même ouvrier à la Compagnie des mines d'Anzin de 1880 à 1926. Tous ces poèmes ou presque traitent de la mine, écrits à partir de sa propre expérience de la mine, celle de ses camarades ou de sa famille. Dans le poème « Souvenir ed' grève », l'oncle de Mousseron, ancien mineur, raconte au poète les tactiques des ouvriers pour débuter et propager la grève[65] :

« El berger, frèr' dé m' grand-mère,
Qu'in appellot "l' sot", naguère,
Parc' qu'il avot trop d'esprit,
M'a conté ç' curieux récit :

– "Les carbonniers sont in grève ;
L' nuit est calme aux invirons ;
Mais bin avant qu'all' s'achève
Les port's randoull'nt dins l' coron.

Ch'est l' patroull' qu'in organisse.
Les mineurs doiv'nt, au signal,
Impêcher les non-grévisses
Dé s' rindre à l' fosse au travail.

In buque à m'volet, in m'nomme,
J' n'ai point l' temps d' boire ém' café,
Et j' min vas avec d'aut's hommes
Vers eun' foss' loin dé m' cité.
Longtemps, longtemps in chémine.
Les voyett's à travers camps.
Les feux des coulé's d'usine
Nous font des ombr's ed' brigands. »

Le mot d'ordre dont il est question, ce « signal », paraît résonner bien discrètement dans les corons endormis. Quelques coups frappés sur les volets (*In buque à m'volet*), son nom prononcé (*in m'nomme*). Comme une invitation personnelle à rejoindre l'action. Rien qui puisse suggérer le désordre et la confusion tumultueuse. Plutôt une forme d'organisation, une préméditation de l'action à venir que précipite un appel sonore convenu à l'avance.

On trouve une anecdote du même registre d'intensité, je citerai ce passage du livre d'André Lebon, lui-même ancien ouvrier dans les mines du Nord. Dans *La Vie*

65. Jules MOUSSERON, « Souvenir ed' grève », *Dans nos mines de charbon : Moeurs et coutumes du Pays Noir (poèmes posthumes)*, Denain, éditeur inconnu, 1946, p. 9.

quotidienne du mineur en 1900, il raconte les grèves de 1902 dans le bassin et l'existence, entre les grévistes, d'un code sonore permettant les communications discrètes et clandestines : « La nuit, femmes et enfants attendaient le retour du père, tous feux éteints pour ne pas attirer l'attention du service d'ordre sur la maison. Le père se faisait ouvrir après avoir frappé un nombre de coups convenu[66]. »

La voix, le geste, l'écoute

Le détournement des rails de chemins de fer à des fins de communication acoustique, l'instauration de codes sonores pour se reconnaître et échanger sur les actions à venir, les signaux transmis furtivement dans les corons pour donner le départ de grève : par ces quelques gestes d'engagement prudent, les échanges entre ouvriers se déploient vers d'autres registres d'intensité. Délaissant l'évidence des voix, la communication gréviste se métamorphose, se précise, se plie et se dérobe à l'écoute ; jouant d'habiles variations autour du silence et ses figures proches. Ces manœuvres sonores se distinguent des autres pratiques de grève évoquées jusqu'ici. Elles en ponctuent le cours d'un exceptionnel de discrétion et convoquent les sens et le corps de manière nouvelle, au croisement de l'infra-audible et de l'indicible.

La prise en considération et l'examen de ces pratiques nécessite d'élargir le champ de l'enquête. Cette activité sonore et vocale infime, partant du « ras du sol », dont j'indiquais en introduction vouloir suivre la trace, nécessite de prendre en considération d'autres aspects des pratiques grévistes. « L'expérience, peut-on affirmer de manière plus générale, est toujours avant tout sensorielle et transmise par le corps et ses organes sensoriels : l'œil, l'oreille, le nez, la bouche et la main[67] » écrit Jan-Friedrich Missfelder dans un article sur l'anthropologie historique. Il en est ainsi de l'expérience des voix ; toujours transmises et rejouées par une certaine attention auditive. L'écoute et le sonore vont de pair, formant les deux versants d'une pièce sensible. De ces quelques remarques, il ressort qu'une anthropologie des voix ne peut faire l'impasse sur une anthropologie de l'écoute. Savoir comment les individus s'écoutent apparaît tout aussi important que de savoir comment ils s'adressent la parole.

Depuis le début de l'étude, en effet, nous tendons l'oreille aux ouvriers : leurs paroles, leurs chants, leurs musiques. En ce sens, l'histoire sonore des gréves minières est bien, avant tout, une histoire des voix. Mais comme la voix qui donne corps aux paroles, l'entente entre ouvriers est indissociable de l'acte de grève. Dans les événements étudiés

66. André LEBON, *La Vie quotidienne du mineur en 1900, op.cit.*, p. 52.
67. Jan-Friedrich MISSFELDER, « Quand l'histoire passe par le corps. Sens, signification et sensorialité au service d'une anthropologie historique », *Trivium*, numéro 27, 2017, p. 3.

jusqu'ici, les ouvriers s'écoutent, s'entendent et se concertent. Si bien que cette histoire des voix est tout aussi bien une histoire d'écoutes conjuguées au pluriel. Sur le carreau de fosse, dans les cabarets ou dans les corons, sommés de s'expliquer par un supérieur, encerclés par la troupe, confrontés à la présence d'un potentiel mouchard : partout les grévistes rencontrés tendent l'oreille aux mots complices ou ennemis, aux paroles de persuasion, d'encouragement ou de contrainte qui émanent de leurs rangs. Les lieux qu'ils fréquentent, les intentions qu'ils poursuivent et les manœuvres dont ils usent pour propager la grève impliquent alors, systématiquement, des modalités d'entente spécifiques.

Les communications codées, les gestes du corps pour s'entendre, les quelques percussions pour signaler, tout cela n'est rendu possible que par un ensemble de compétences et de techniques d'écoute bien spécifiques. Celles qui consistent à s'entendre mutuellement dans la portée d'un geste ; à surveiller ses arrières et ceux des complices réunis dans un environnement sonore fait de mille bruits ; à mettre en place un code sonore, le mémoriser, le rejouer et, le moment venu, l'interpréter comme un signal de départ. Celles qui consistent, en somme, à déjouer les contraintes du temps et du lieu pour tenir le fil parfois ténu de l'échange.

J'aimerais montrer ici que ces quelques conduites sensibles, ces moments d'une concentration auditive particulière, percent à la surface d'une histoire de la sensorialité ouvrière, celle des ouvriers mineurs, à la fois plus vaste et plus ancienne. Pour le comprendre, il faut étirer l'espace-temps de l'enquête ; se détacher un temps des circonstances de grève pour descendre dans les galeries de mine du XIXe siècle avec les ouvriers ; les observer, les écouter, dans leurs habitudes, leurs gestes et leur technicité. En commençant par donner à entendre, le plus finement possible, les environnements sonores de la mine. Mais l'entendre, d'abord, non pas en tant qu'ouvrier, coutumier des lieux et de son acoustique, mais en tant que simple visiteur, plongé pour la première fois dans ce dédale obscure et tonitruant.

L'environnement sonore d'une mine de charbon au XIXe siècle

J'ai eu l'occasion de mentionner à quelques reprises dans cette thèse les séjours et les enquêtes menées dans les mines de charbon par plusieurs auteurs et journalistes au cours du XIXe siècle : leurs descriptions des environnements et des infrastructures, l'animation inouïe de ces paysages recomposés, les impressions laissées par cet assemblage d'industrie et de nature. Or, les visites qu'ils entreprennent en terrain minier ne s'arrêtent pas à la surface des installations.

Point d'orgue de l'expédition, la descente dans les puits de mine est l'occasion pour ces auteurs d'arpenter les souterrains et d'observer les ouvriers mineurs au travail. Accompagnés d'un guide, ils commencent par rejoindre les galeries de taille par des cages en acier qui plongent sous terre à la vitesse de cent mètres par minute. Cette descente à un rythme inhumain dans les profondeurs de la terre se fait dans « un bruit de ferraille[68] ». Lorsqu'elle visite en 1890 les mines de Saint-Étienne, la journaliste Caroline Rémy, écrivant sous le pseudonyme Séverine, décrit sa « descente aux enfers[69] » : « Du noir, et du noir, et du noir, troué vaguement par le lumignon de la lampe que chacun de nous tient à la main. Un vacarme effroyable nous assourdit, une pluie glaciale nous inonde les épaules. Elle est affreuse, cette descente, qui dure six éternelles minutes[70] ». Une fois en bas, étourdis par cette chute rapide qui provoque une surdité temporaire, dans une obscurité presque totale et une chaleur étouffante, la perception est bouleversée, le corps maltraité par un environnement extrêmement inhospitalier. « On s'enfonce dans une galerie. La nuit s'y fait, les lampes qu'on porte éclairent fort peu[71] » écrit Zola lors de sa descente dans les mines d'Anzin en 1884. Séverine, elle, dit devoir arpenter « un chemin de taupe où l'on perd l'haleine, la vue, l'ouïe, tant il vous entre de poussière noire et subtile dans les poumons, dans les yeux, dans les oreilles… C'est atrocement douloureux[72] ».

Dans l'obscurité des mines, chaque son, chaque bruit, chaque parole, détaché de sa source visuelle se perd dans un « obscur labyrinthe[73] » fait de galeries et de recoins creusés dans la roche. Tout parvient aux tympans de ces visiteurs d'un jour à la fois amplifié et éloigné par l'effet d'écho, compliquant la localisation des sons. Lors de sa descente aux mines d'Anzin, Zola éprouve ce phénomène : « On entend brusquement un roulement lointain, c'est un train de berlines qui arrive. […] Le bruit se rapproche, on aperçoit vaguement le cheval blanc qui traîne[74]. » Annoncé par le son dans des couloirs où résonnent constamment de sombres échos, il faut avoir la source devant les yeux pour pouvoir l'identifier pleinement.

Des impressions sensibles que Zola a amplement développées dans *Germinal* à travers l'expérience d'écoute de son héros, Étienne, lorsque celui-ci plonge pour la première fois dans les souterrains

---

68. Michel GEORGES, Alfred RENOUARD, *Histoire d'un centre ouvrier. Les concessions d'Anzin*, Paris, Guillaumin, 1891, p. 11.
69. *Le Gaulois*, 2 août 1890, p. 1.
70. *Ibid*., p. 2.
71. Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale, op. cit*., p. 52.
72. *Ibid*.
73. Louis SIMONIN, *La Vie souterraine, op. cit*., p. 140.
74. Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale, op. cit*., p. 52.

> « Les ouvriers se séparaient, se perdaient par groupes, au fond de ces trous noirs. Une quinzaine venaient de s'engager dans celui de gauche ; et Etienne marchait le dernier, derrière Maheu, que précédaient Catherine, Zacharie et Levaque. C'était une belle galerie de roulage, à travers banc, et d'un roc si solide, qu'elle avait eu besoin seulement d'être muraillée en partie. Un par un, ils allaient, ils allaient toujours, sans une parole, avec les petites flammes des lampes. Le jeune homme butait à chaque pas, s'embarrassait les pieds dans les rails. Depuis un instant, un bruit sourd l'inquiétait, le bruit lointain d'un orage dont la violence semblait croître et venir des entrailles de la terre. Etait-ce le tonnerre d'un éboulement, écrasant sur leurs têtes la masse énorme qui les séparait du jour ? Une clarté perça la nuit, il sentit trembler le roc ; et, lorsqu'il se fut rangé le long du mur, comme les camarades, il vil passer contre sa face un gros cheval blanc, attelé à un train de berlines. Sur la première, tenant les guides, Bébert était assis ; tandis que Jeanlin, les poings appuyés au bord de la dernière, courait pieds nus[75]. »

À travers ces quelques extraits, on voit que la mine ne donne pas seulement à entendre des sonorités nouvelles, mais qu'elle redistribue l'ordre tout entier des perceptions humaines. Sous terre en effet, l'audition opère selon d'autres normes, autant physiques que physiologiques. Aux oreilles de nombreux visiteurs et explorateurs d'un jour, les sons, intensifiés par l'acoustique des galeries, résonnent d'un sentiment d'étrangeté, presque surnaturel. Pour Jules Vallès, le ruissellement de l'eau le long des parois s'élève en « bruits d'orage sous les voûtes basses[76] » ; tandis qu'aux oreilles de Zola, l'aération continue des galeries sonne de manière intense et effrayante, comme « une véritable tempête[77] » dit-il. Abel Quentin, en visite dans une mine belge, dit entendre autour de lui « un bruit sourd et étrange », et l'écoulement de l'eau dont la sonorité lui apparaît « assez étrange en cet endroit[78]. » Aussi, terminons par relever combien, dans les allées labyrinthiques des souterrains miniers, le bruit, la distance et le manque cruel de visibilité affectent considérablement les possibilités de communiquer. Zola encore, note ainsi que les voix du fond s'entendent de manière constamment « étouffées[79] ».

Voilà, chez ces quelques auteurs, différentes impressions laissées par la visite des souterrains miniers. C'est, en somme, un environnement riche de sonorités, de bruits et d'impressions qui frappe l'oreille ; un monde inouï pour celles et ceux qui n'en sont pas

---

75. Émile ZOLA, *Germinal*, *op. cit.*, p. 31
76. *Le Figaro*, 17 novembre 1866.
77. Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale, op. cit.*, p. 53
78. Abel QUENTIN, *Descente dans une mine de charbon en Belgique*, Nantes, Imprimerie du commerce, 1891, p. 13.
79. Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale, op. cit.*, p. 54.

familiers. Un monde que les mineurs doivent connaître et décrypter en permanence pour espérer survivre aux dangers de la mine.

Dans les mines de charbon : perceptions ouvrières

Dans les mines du Nord de la France et d'ailleurs, le travail d'extraction du charbon s'effectue selon une organisation précise et constante tout au long du XIX^e^ siècle. Bowetteurs, boiseurs, piqueurs, meneurs de chevaux, hercheurs, raccommodeurs travaillent ensemble ou en alternance pour extraire ou permettre d'extraire le charbon. Sous terre dix heures par jour, tous doivent composer avec un environnement hostile et imprévisible. Fuite de grisou, effondrement, inondation, écrasement, chute et accidents les menacent en permanence. Ces dangers, inhérents au métier de mineur, sont exacerbés par des conditions de travail difficiles imposées par les compagnies et un système de rémunération au rendement qui encourage la prise de risque au détriment de la sécurité. Le mineur au travail doit, par conséquent, être continuellement sur le qui-vive, attentif à l'intégrité structurelle de la mine et aux actions des ouvriers qui l'entourent.

Dans son étude sur les mineurs de Carmaux, Rolande Trempé décrit cet état d'alerte sensoriel permanent : « Autour d'eux tout est menace. Ils doivent être sensibles au moindre bruit, aux odeurs mêmes ; être capables de déceler d'un coup d'œil le jeu anormal d'un boisage, l'aspect inhabituel de la flamme de leur lampe, la résonance inaccoutumée du pic. L'insolite au fond est toujours un danger en puissance, un signal que seule une vigilance jamais relâchée permet de percevoir et une longue habitude d'interpréter[80]. »

Je prolongerai ces remarques en insistant sur l'importance de l'ouïe dans la perception et la détection des dangers miniers. Car la vue, dans l'obscurité des mines que les lampes de l'époque peinent à compenser, s'avère souvent d'un faible secours. Les mineurs recourent avant tout à leur sens de l'ouïe afin de détecter les dangers invisibles de la mine, en premier lieu celui du grisou, ennemi imprévisible, responsable des catastrophes les plus marquantes de l'histoire minière notamment à Courrières en 1906, où une explosion fit 1 099 victimes[81]. Ce gaz asphyxiant composé de méthane est emprisonné dans les couches de houille et s'en échappe lorsque le haveur attaque les parois avec son pic. Si sa concentration dans l'air est située entre 5% et 15% le grisou devient fortement explosif, si

---

80. Rolande TREMPÉ, Les *Mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Éditions ouvrières, 1971, p. 113.
81. Denis VARASCHIN, Ludovic LALOUX (dir.), *10 mars 1906, Courrières, aux risques de l'histoire*, Vincennes, GRHEN, 2006 ; Marie-France CONUS, Diana COOPER-RICHET, Sébastien CORDEAU (*et al.*), *10 mars 1906, Compagne de Courrières. Enquête sur la plus grande catastrophe minière d'Europe*, Lewarde, Centre historique minier, 2006.

elle dépasse 30%, il est asphyxiant. Inodore et pratiquement invisible – seule la flamme de la lampe bleuit et faiblit en sa présence, signe qu'il est déjà présent dans l'air –, il a la particularité de jaillir des parois en émettant un son caractéristique, que les mineurs nomment « le chant du grisou ». S'il parvient à l'entendre et à l'identifier dès sa sortie des parois, le mineur peut agir rapidement et espérer empêcher un drame. L'opération requiert d'autant plus de concentration et d'expérience que la nature et l'intensité du son émis et sa corrélation avec le degré de danger auguré restent, au cours du XIXe siècle, objet de débats parmi les ingénieurs des mines :

> « Des personnes instruites veulent que plus le grisou mène de bruit, plus il est dangereux ; parce que, disent-elles, c'est en se dégageant qu'il occasionne ce bruit, et plus ce bruit est fort, plus la quantité de gaz qui se dégage est grande ; donc il est d'après cela plus dangereux. D'autres personnes, et ce sont celles qui le voient le plus souvent, prétendent que ce n'est pas quand le grisou fait beaucoup de tapage ressemblant tantôt à une averse de pluie, tantôt au bruit des ailes d'une ruche entière d'abeilles en insurrection, tantôt au bouillonnement de l'eau, tantôt enfin à un petit bruit plaintif assez ressemblant au coassement des grenouilles, etc., etc., qu'il y a le plus de danger ; que c'est au contraire quand on ne l'entend plus qu'il devient davantage à craindre, parce qu'alors s'il arrive une explosion, elle est plus forte[82]. »

Le grisou a ses sonorités, ses rythmes et ses accents que les ouvriers doivent s'efforcer de distinguer parmi l'ensemble des sons du travail à la mine.

Le gaz n'est pas l'unique danger pour lequel le mineur doit tendre l'oreille. Dans la mesure où un coup de pic peut libérer l'eau présente dans les parois et inonder les galeries, il lui faut constamment être attentif aux sonorités de son pic lorsqu'il heurte les parois, et adapter ou stopper son prochain geste s'il perçoit le moindre changement. L'interprétation des signaux de dangers est d'autant plus difficile que la mine résonne à chaque instant de nombreux bruits. En outre, chaque ouvrier du fond guette l'état des boisages placés au-dessus de sa tête et dont dépend la très relative sûreté des galeries. Là encore, en raison de l'obscurité et de l'exiguïté des souterrains, c'est l'ouïe qui sert de sens d'alerte. Les bois utilisés « particulièrement l'aune, le tremble, et surtout le saule, présentent cet avantage que, lorsqu'ils sont sur le point de se briser, ils font entendre un craquement précurseur qui avertit l'ouvrier, et lui permet de se mettre à l'abri de l'éboulement[83] ».

---

82. A. FRANÇOIS, « Le grisou aux mines d'Anzin. 1810-1892 », *Annales des mines*, neuvième série, tome 2, Paris, Dunod, 1892, p. 236.
83. Julien H. de la GOUPILLIÈRE, Cours d'exploitation des mines. Tome 1, Paris, Dunod, 1928, p. 795.

L'oreille, écrit Bachelard, est « le sens de la nuit, et surtout le sens de la plus sensible des nuits : la nuit souterraine, nuit enclose, nuit de la profondeur, nuit de la mort[84]. » Que Bachelard écrive ceci dans un ouvrage traitant des profondeurs de la terre et ses représentations dans la poésie n'est pas un hasard. Sa remarque décrit aussi bien la plongée dans l'obscurité des travailleurs de la mine. Ce sont leurs oreilles qui préviennent les risques du terrain, qui annoncent les accidents et en certains cas, permettent d'éviter la mort. Pour les ouvriers travaillant dans les souterrains au XIX^e^ siècle, entendre rapidement et distinctement ces signaux d'alarme est d'autant plus difficile que la mine est constamment sous l'assaut du bruit : le mouvement des travailleurs, les coups de pics dans la roche, l'effondrement des blocs de houille, le roulement des berlines, le transport et la manipulation du bois auxquels s'ajoutent le bourdonnement des ventilateurs, le ruissellement de l'eau et le bruit des nombreux animaux et insectes présents dans les galeries[85]. La mine est donc, pour les ouvriers qui y travaillent, un espace de danger dont il faut connaître et maîtriser les signaux ; environnement porteur de nombreuses sonorités, donc de sens multiples.

Cette polyphonie et cette polysémie sonore requièrent de leur part une vigilance auditive permanente, doublée d'une faculté de discrimination permettant de déterminer, dans la somme des sons entendus, ceux qui relèvent d'une information signifiante ou inhabituelle. Véritable savoir-faire ouvrier que l'on retrouve sous des formes variables dans d'autres activités industrielles ou artisanales, cette formation de l'oreille est l'aboutissement d'années passées à travailler dans cet environnement sonore singulier, au contact de mineurs expérimentés. « Lieu de rejet, repoussoir pour les sens saturés d'impressions agressives, bruit, chaleur, odeurs, le lieu de travail est aussi celui du développement de nouvelles compétences[86] » note Thierry Pillon dans un article sur le corps ouvrier. Dans le cas de la mine, survivre dans le milieu hostile et imprévisible que sont les souterrains exige des ouvriers une attention auditive constante. Chaque son, chaque bruit entendu doit être décrypté et évalué afin de déterminer le potentiel danger qu'il annonce.

Ce perfectionnement de l'écoute, à l'image de l'oreille musicienne, est affaire d'expérience et d'entraînement. « Pour bien comprendre les bruits de la mine, il faut être un vrai mineur, il faut avoir commencé à treize ans. Mais même un vrai mineur se laisse

---

84. Gaston BACHELARD, *La Terre et les rêveries du repos*, *op. cit.*, p. 194.
85. Diana COOPER-RICHET, « Le bestiaire des mines de charbon », *The conversation* [en ligne], juillet 2018, https://theconversation.com/le-bestiaire-des-mines-de-charbon-99400 [consulté le 30 août 2020].
86. Thierry PILLON « Le travail au prisme du corps. L'exemple des ouvriers », *Tumultes*, volume 43, numéro 2, 2014, p. 97.

prendre » reconnaît Louis Lengrand, ancien mineur dans les mines du Nord[87]. Dans cet univers du fond majoritairement masculin[88], où la force physique et l'endurance sont présentées comme seules compétences nécessaires à l'exercice du métier de mineur – « Le travail à la mine ne réclame pas une qualification préalable mais une aptitude à l'effort physique » écrivait Denis Woronoff[89] dans son *Histoire de l'industrie en France* –, on perçoit pourtant à quel point la sensibilité, le discernement et la connaissance, bref, l'intelligence individuelle et collective, sont nécessaires à l'ouvrier mineur pour travailler et survivre à la mine.

L'écoute et le sonore à l'épreuve des catastrophes

L'hyper-vigilance sensorielle des ouvriers ne saurait suffire à empêcher les catastrophes. Elles sont nombreuses au cours du siècle. En France, entre 1872 et 1881, Louis Simonin recense en moyenne 222 mineurs tués chaque année dans les mines et plus de 1 300 gravement blessés[90]. « De tous les métiers, c'est celui du mineur qui a à lutter contre la plus grande somme de dangers naturels, sans parler de ceux qu'y apportent les machines et installations mécaniques, aussi bien que dans la plupart des autres industries. Si l'on considère en même temps le développement prodigieux qu'a pris l'exploitation de la houille dans la seconde moitié de notre siècle, on ne doit pas s'étonner outre mesure du grand nombre de victimes, morts et blessés, veuves et orphelins, que fait un travail aussi dangereux qu'indispensable au progrès industriel[91] » relevait en 1891 cet ingénieur des mines.

La mine écrase, noie, asphyxie, broie, brûle, mutile et esquinte les corps ouvriers plus précocement que toute autre industrie au cours du siècle[92]. Tout au long du siècle, la presse et la littérature spécialisée se font les échos de ces catastrophes meurtrières. On ne compte plus les récits, plus ou moins détaillés, plus ou moins sordides, de morts,

---

87. Louis LENGRAND, Maria CRAIPEAU, *Louis Lengrand : Mineur du Nord*, Paris, Seuil, 1974, p. 108.
88. La loi du 19 mai 1874 interdit les travaux souterrains aux enfants de moins de douze ans et aux femmes. Lorsque ces dernières sont employées par la compagnie, c'est le plus souvent « au jour », où elles trient et chargent le charbon.
89. Denis WORONOFF, *Histoire de l'industrie en France : du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, Points, 1998, p. 286.
90. Louis SIMONIN, « Les accidents de mines en France, en Angleterre, en Belgique, etc. », *Journal de la société statistique de Paris*, tome 25, 1884, p. 172-176.
91. Charles de SINNER, « Les accidents dans les mines », *Bulletin de la société vaudoise des ingénieurs et des architectes*, numéros 3-4, 1891, p. 261.
92 Roger VAIRON, « La mortalité accidentelle dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais », *Revue du Nord*, tome 38, numéro 151, 1956, p. 15-52 ; Rolande TREMPÉ, « Travail à la mine et vieillissement des mineurs au XIX^e siècle », *Le Mouvement social,* numéro 124, 1983, p. 131-152.

d'accidentés et de disparus[93]. Ce n'est pas l'orientation que prendra ici notre propos. C'est du côté des récits de sauvetage que l'on trouvera matière à poursuivre l'étude des relations entre l'écoute et le sonore.

Repartons de Simonin. Dans un chapitre consacré aux nombreux dangers de la mine, l'auteur raconte un accident survenu en 1831 dans une mine de la Loire. Les mineurs creusaient la roche lorsqu'ils ont rompu une paroi derrière laquelle se trouvait enfermée une grande quantité d'eau. Très vite, les souterrains ont été inondés. Pour éviter la noyade, les ouvriers durent se sont réfugiés dans une galerie montante. Mais la galerie était sans issue et les ouvriers se sont retrouvés saufs, mais prisonniers des souterrains. La mission de sauvetage dépêchée pour leur porter secours a d'abord cherché à localiser les ouvriers par des moyens tout à fait singulier : « Des coups de pic frappés contre le roc en manière d'appel restèrent d'abord sans réponse ; puis on entendit comme une faible réplique à ces coups répétés. On sait que les roches transmettent fort bien les sons sur une très grande étendue, et les Indiens de l'Amérique ne l'ignorent pas, qui, l'oreille appuyée contre la terre, entendent le cavalier venir de si loin. "Allons, enfants, courage, eux que la galerie s'avance !" Bientôt les sons se transmettent plus distincts ; il n'est plus besoin de frapper du pic pour s'appeler. On entend même le bruit de la voix[94]. »

Ce sont ces quelques coups frappés sur les parois couplés à un sens aigu de l'écoute qui ont permis de sauver les mineurs coincés sous terre. Claude Féréol, l'un des rescapés, en détaille ainsi les circonstances au procureur du Roi :

> « "D. – Essayiez-vous de frapper dans l'espoir de vous faire entendre, et quand avez-vous commencé ?"
> "R. – Un instant après que nos lampes furent éteintes, nous plantâmes un coin à la cime de la galerie. Nous l'enfoncions les uns ou les autres de demi-heure en demi-heure. Du reste, nous continuions toujours nos prières à peu près d'heure en heure, quelquefois à genoux, quelquefois couchés, quelquefois droits."
> […]
> "D. – Quand avez-vous entendu frapper, et que faisiez-vous à ce moment ?"
> "R. – Depuis deux heures nous avions cessé de frapper nous-mêmes, lorsque tout à coup, étant couchés les uns contre les autres, nous entendîmes plusieurs coups. Aussitôt nous nous levâmes tous à la fois pour répondre de suite. Nous étions dans un extrême contentement. Peu de temps après nous entendions

93. À Anzin, le grisou provoque de nombreuses explosions au cours du XIX^e^ siècle. Nous avons relevé 26 accidents mortels entre 1823 et 1874. (Sources : quotidiens *Petites affiches de Valenciennes*, *Le Courrier du Nord*, *L'Écho de la frontière*).

94. Louis SIMONIN, *La Vie souterraine*, *op. cit.*, p. 212.

> aussi qu'on faisait jouer la mine dont le coup faisait trembler le sol de la galerie, ce qui redoublait encore notre joie[95]." »

Cette technique de sauvetage par écholocalisation fut également employée après d'autres catastrophes au cours du siècle. Par exemple aux mines de Lalle, en 1861, lorsque, le 11 octobre, cent-dix mineurs se sont retrouvés coincés sous terre après l'inondation d'une partie des galeries causée par une pluie torrentielle. La mission de sauvetage mise sur pied n'a pas tout de suite réussi à localiser les ouvriers piégés. « Le samedi, dans l'après-midi, les frères Pagès, dont le plus jeune était âgé de dix-huit ans, entrèrent dans une ancienne galerie dite Saint-Barbe, pour écouter s'ils n'entendraient aucun bruit, aucun appel venant de l'intérieur. Le jeune Pagès avait aidé deux ans auparavant à relever le plan des travaux, et il pensait que les mineurs travaillant dans la couche Sainte-Barbe avaient pu se mettre à l'abri. Il frappa, écouta longtemps sur les parois de la galerie, et finit par distinguer le bruit à peine perceptible de coups qui répondaient aux siens[96]. »

Aux mines d'Hartley en Angleterre, plusieurs centaines de mineurs sont ensevelis après un accident survenu en 1862. Dès le premier jour, la mission de sauvetage parvient à accéder aux galeries effondrées après avoir dégagé l'orifice du puits, sans toutefois savoir si des mineurs ont survécu. Au deuxième jour, des bruits provenant des souterrains sont entendus : « On entend des coups sourds frappés sur un conduit métallique par les prisonniers[97] » dit le rapport des opérations de sauvetage. Deux jours après, « on croit entendre encore les mineurs ». Cette fois en revanche, les sauveteurs ne parviennent pas à sauver les ouvriers coincés sous les décombres.

On pourrait multiplier ainsi les récits de catastrophe, souvent meurtrières, et de sauvetages, parfois réussis. Moins que le nombre, ce qui compte ici, c'est de noter l'existence et la récurrence de cette pratique. Zola d'ailleurs, consacre un passage de *Germinal* à une mission de sauvetage lors de l'accident des mines. Et là aussi, ce qui

---

95. *Relation de l'événement du Bois-Monzil*, par M. SMITH, procureur du roi, Saint-Étienne, 1831, cité dans Bernard PLESSY, Louis CHALLET, *La Vie quotidienne des mineurs au temps de Germinal*, *op. cit.*, p. 176-177.

96. Jean-Antoine-Alphonse PARRAN, « Note sur les travaux de sauvetage exécutés aux mineurs de Lalle (Gard) à la suite de la catastrophe du 11 octobre 1861 », *Annales des mines*, sixième série, tome IV, Paris, Dunod, 1863, p. 171.

97. « Bulletin : accident de Hartley », *Annales des mines*, sixième série, tome III, Paris, Dunod, 1863, p. 442.

sauve les mineurs coincés, ce sont ces quelques coups qu'ils frappent sur les parois de charbon[98].

Sensorialités croisées

Les séquences percussives mentionnées plus haut ne sont d'ailleurs pas une spécificité du siècle ou des catastrophes. Un autre exemple de communication acoustique, moins dramatique, est donné par Xavier Charpin, mineur dans la Loire dans les années 1930-1940, qui a tenu un journal de son quotidien au fond des mines. Il décrit comment, dans les souterrains, les ouvriers avaient mis en place un moyen de dialoguer secrètement pour annoncer l'arrivée des ingénieurs dans les galeries : « Le bleu, c'est l'ingénieur, les ingénieurs en général. C'est leur sobriquet, car ces messieurs en visite de puits portent toujours les vêtements et le calot bleus fraîchement lavés. Leur venue est annoncée par tam-tam, trois coups frappés sur la colonne d'air, puis répétés de piqueur à manœuvre : bleu-bleu-bleu[99]. » Trois coups. C'est un code. Il signale une autre solidarité parmi les travailleurs de la mine, celle qui les unit contre la hiérarchie et l'encadrement.

Dans son livre *La Culture ouvrière*, le philosophe et sociologue Michel Verret écrit : « Il se crée tous les jours à l'usine, dans l'inaudible et le lointain, là où la voix ne porte plus ou ne s'entendrait pas, des réseaux de communication gestuelle où le corps devient lui-même pour autrui un agent-objet de lecture codée. Codages partiels, ponctuels, transitoires, à l'échelle de l'équipe, du chantier. Où passe par postures et attitudes, mime et expression ce que la voix ne saurait dire[100] ». Dans les mines de charbon, quand la voix

---

98. « En bas. Négrel tapa lui-même trois coups, largement espacés ; puis il appliqua son oreille contre le charbon, en recommandant aux ouvriers le plus grand silence. Pas un bruit ne lui arriva, il hocha la tête : évidemment le pauvre garçon avait rêvé. Furieux, Zacharie tapa à son tour ; et lui entendait de nouveau, ses yeux brillaient, un tremblement de joie agitait ses membres. Alors, les autres ouvriers recommencèrent l'expérience, les uns après les autres : tous s'animaient, percevaient très bien la lointaine réponse. Ce fut un étonnement pour l'ingénieur, il colla encore son oreille, il finit par saisir un bruit d'une légèreté aérienne, un roulement rythmé à peine distinct, la cadence connue du rappel des mineurs, qu'ils battent contre la houille, dans le danger. La houille transmet les sons avec une limpidité de cristal, très loin. Un porion qui se trouvait là, n'estimait pas à moins de cinquante mètres le bloc dont l'épaisseur les séparait des camarades. Mais il semblait qu'on pût déjà leur tendre la main, une allégresse éclatait. »
Emile ZOLA, *Germinal*, *op. cit.*, p. 461.

99. Xavier CHARPIN, *L'Adieu différé*, Saint-Étienne, Le Hénaff éditeur, 1981, p. 42.

100. Michel VERRET, *La Culture ouvrière*, Paris, l'Harmattan, 1996, p. 24.
On pourrait également citer, sur ce point, les travaux du sociologue Thierry Pillon qui a consacré plusieurs études à la question du corps ouvrier au travail. Dans un article publié en 2012 Pillon écrit que : « Par les adaptations sensorielles qu'il impose, le lieu de travail s'inscrit dans les corps et dessine des styles de conduite dont les effets se font sentir bien au-delà du travail. » Thierry PILLON, « Le travail au prisme du corps. L'exemple des ouvriers », *Tumultes*, volume 43, numéro 2, 2014, p. 98

ne sait pas dire ou ne peut pas dire, le corps et ses gestes prennent le relais communicatif. Ces percussions, ces séquences codées et les pratiques d'hyper-focalisation auditives qui les accompagnent constituent, à bien des égards, des fragments sonores et sensibles d'une culture ouvrière propres aux mineurs de charbons.

Nous partions de quelques pratiques de communications codées et de moments d'une concentration auditive intense déployés par les ouvriers grévistes dans les corons en grève et sur les rails de chemin de fer. Réécoutons l'ensemble, superposons les séquences sur une même ligne temporelle. Ici des mineurs travaillant au fond des mines écoutent leur environnement, s'écoutent et inventent de nouvelles manières de communiquer sans engager leur voix ; là des ouvriers grévistes échangent sur leurs positions, sur leurs intentions, sans donner de la voix. Échanges percussifs et codés au fond des mines ; échanges percussifs et codés durant les grèves. La reprise du geste par ces ouvriers grévistes n'est sans doute que fortuite. Cela dit, il y a bien quelque chose de tangible, de concret, qui lie entre elles ces pratiques. Il s'agit de la manière dont elles forcent une adaptation sonore et auditive à un ensemble de contraintes extérieures qui pèsent sur le corps et sa sensorialité. Au fond des mines de charbon, durant le travail, ce sont les dangers, les bruits variés amplifiés par les ténèbres du fond ; c'est l'impossibilité qu'il y a de se voir, de se parler et de s'entendre distinctement. En surface, pendant la grève, c'est la nécessité de s'organiser et de communiquer sans se compromettre ; c'est se faire entendre discrètement dans la nuit sans risquer un bruit qui pourrait si facilement trahir celui qui parle. Dans les deux cas, le corps apprend à composer avec un milieu hostile ou inhospitalier pour maintenir son existence. La voix en retrait, la vue dérobée, l'ouïe se focalise, le corps cherche d'autres moyens de se faire entendre.

Conclusion

De concert avec la nuit, des ombres se meuvent dans la forêt, des individus masqués ou indiscernables arpentent les rues et les chemins, les échanges se passent des voix. Une économie de mots, une intensité sonore atténuée, des signaux discrets ou cachés permettent de contourner la surveillance, de resquiller l'écoute policière, en passant à travers les lignes du quadrillage des autorités. Ces gestes et ces pratiques dessinent ainsi de nouvelles trajectoires de lutte en s'appuyant sur une modalité singulière consistant à ne plus se faire voir, ni entendre.

Sur l'échiquier immense qui oppose grévistes et autorités, les pratiques vocales furtives et discrètes des mineurs répondent aux stratégies de maintien de l'ordre déployées par les différents acteurs de la répression. À chaque coup joué, les adversaires

en présence réévaluent leur stratégie, planifient leurs prochains mouvements ou saisissent des opportunités d'improvisation. Lorsque les autorités traquent les meneurs de voix, ces derniers en empruntent d'autres. Quand les cabarets et les estaminets sont fermés et surveillés, les réunions sont organisées dans les bois. Pour chaque jour où les cortèges chantants sont empêchés par d'importants déploiement de troupes, les groupes grévistes avancent la nuit et s'organisent en codant leurs appels et leurs communications. Ainsi, quand la voix disparaît, que reste-t-il ? La solide volonté des grévistes de s'entendre.

Ces temps de silence et de discrétion que mettent en scène les ouvriers d'Anzin manifestent bien plus que la simple absence de bruit. C'est, placé à la surface du texte, l'entrée dans un monde sonore et vocal déployé sous la ligne de l'écoute. « [T]oute absence n'est que l'envers d'une présence, tout silence une modalité de l'être sonore[101] » écrit Merleau-Ponty. Dans le contexte de grève, la voix et le langage occupent une place prépondérante. Nous avons vu, jusqu'à présent, qu'il y a des mots pour entrer en grève, des chants pour avancer en groupe, des menaces ou des injures pour forcer le plus grand nombre à l'insoumission, des attitudes de bruits ou des provocations pour défier les autorités. Désormais, le silence, l'infra-audible, l'infini bruissement de la vie gréviste entrent dans le répertoire d'action des ouvriers. Mutisme et invisibilité imposés à soi-même pour ne rien trahir du projet en cours. Là, le silence est une force, une forme de résistance guidée par cette volonté, dans toutes les circonstances relevées, de passer sous la ligne de l'écoute. Au terme de ce chapitre, se dessine la certitude qu'il n'est possible de restituer qu'une maigre part de ces pratiques vocales discrètes et rusées et des nombreuses variations qui en renouvellent les formes. C'est une résistance volontairement minuscule, faite de codes sonores et de silences, voué à exister « dans le dos du pouvoir[102] ».

---

101. Maurice MERLEAU-PONTY, *Phénoménologie de la perception,* Paris, Gallimard, 1945, p. 418.

102. Gilles CHANTRAINE, Olivier RUCHET, « Dans le dos du pouvoir. Entretien avec James C. Scott », *Vacarme*, numéro 42, 2008, p. 4-12. L'anthropologue américain James C. Scott a consacré un nombre important de ses travaux à la question de la domination et aux tactiques mises en place par certaines populations pour les contourner. Dans son ouvrage *Weapons of the weak. Everyday forms of peasant resistance*, publié en 1985, il montre, à partir d'une étude de terrain menée dans un village de Malaisie, l'étendue des formes de résistance mises en place par les familles de paysans pour contourner l'autorité des élites sans jamais entrer dans des confrontations directes. Cette résistance se traduit par des pratiques contestataires discrètes : sabotages, chapardages, mensonges, subterfuges et autres ruses. Tout cela forme ce que Scott nomme un « texte caché », voué à exister à l'insu ou « dans le dos » du pouvoir. Les travaux de Scott ont depuis fait l'objet de nombreuses discussions, notamment en anthropologie, en sociologie et en philosophie.
James C. SCOTT, *Weapons of the weak. Everyday forms of peasant resistance*, Yale University Press, New Haven and London, 1985. Sur ce point, voir également l'article de : Lilian MATHIEU et Cécile PÉCHU, « Résistance », dans Olivier FILLIEULE, Lilian MATHIEU, Cécile PÉCHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020, p. 508-516.

CHAPITRE 6 : LES FORMES DE LA NÉGOCIATION

Toutes les grèves déclenchées par les ouvriers d'Anzin entre 1833 et 1880 débutent par des paroles adressées à leurs supérieurs : le refus du travail, des plaintes quant aux conditions de travail, des demandes d'augmentation des salaires. Que ces paroles soient criées, chantées, ou exprimées lors d'un échange en face-à-face, elles ont en commun de mettre en rapport des groupes d'ouvriers réunis par une volonté d'entrer dans un processus de discussion. Ainsi, lorsque, sur les carreaux de fosse ou aux abords des bâtiments officiels, les mineurs d'Anzin se réunissent pour énoncer leur refus de travailler et faire connaître leurs revendications, ils ouvrent, par leurs mots, leurs gestes et leurs attitudes, une fenêtre de dialogue avec les responsables de la Compagnie qui les emploie. En ce sens, on peut dire que l'entrée en grève ne constitue pas uniquement une « rupture dans le flux du consentement[1] » selon l'expression forgée par Alvin Gouldner pour qualifier l'acte de grève, mais elle est aussi une entrée en relation des partis opposés, une ouverture, selon une configuration nouvelle de la parole et de l'échange. Cette entrée en relation est particulièrement manifeste dans le cadre des discussions et des négociations menées entre les ouvriers et les autorités (patronales ou policières). Ce sont des moments où les différents partis discutent, argumentent et tentent de faire valoir leurs intérêts. Quelles sont les circonstances et les modalités de ces discussions ? Sont-elles à l'initiative des mineurs ? Comment ces échanges reconfigurent-ils les rapports de force entre les mineurs et les autorités ? À quoi aboutissent ces négociations ? Comment ces temps d'échanges s'articulent-ils aux actions des grévistes ? Ce chapitre propose d'étudier les manières dont les grévistes, les autorités et la Compagnie des mines d'Anzin entrent en négociation au cours des gréves. Pour ce faire, il s'agira de distinguer trois modalités de discussion entre les mineurs et les autorités. Chacune de ces formes de négociation engage la voix, l'écoute et le corps selon des modalités différentes dont il s'agira d'interroger les spécificités. Nous étudierons tout d'abord le cas des rassemblements d'ouvriers, ensuite celui des porte-paroles grévistes, et enfin le rôle et l'importance des écrits grévistes dans les modalités d'échanges.

---

1. Alvin GOULDNER, *Wildcat strike*, New York, Harper & Row, 1954, p. 66. Original : « By defining a strike as a "refusal to obey", we deliberately focus on matters of specific sociological interest, the breakdown in the flow of consent ; we address ourselves to the disruption of a social system, particularly in its authority relations. »

1. Les foules discutantes

La première forme de négociation à l'étude concerne les rapports directes entre des groupes d'ouvriers grévistes et les autorités, policières ou patronales. C'est la forme de discussion la plus spontanée, la plus fréquente également. Celle qui ouvre de très nombreuses grèves lorsque, sur le carreau de fosse, des ouvriers rassemblés font part de leur refus de travailler aux surveillants des mines et déclinent leurs revendications.

La discussion par les foules

Nous avons étudié au chapitre 1 les modalités d'entrée en grève des ouvriers et des ouvrières en mai 1833. Ils et elles débutent en défilant en cortèges le 16 mai dans le centre-ville d'Anzin. Le lendemain, un cortège se forme à nouveau devant l'agence des mines si bien que l'agent général, Mark Jennings, sort du bâtiment pour discuter avec les ouvriers. Les échanges qui s'en suivent prennent la forme d'une discussion lors de laquelle les ouvriers et les ouvrières réunis font part de leurs revendications. Ces derniers réclament une augmentation de salaire ainsi que le renvoi de trois surveillants de mine jugés injustes et trop autoritaires. À un moment de l'échange, un ouvrier de la foule prend la parole pour demander à Jennings d'ouvrir la grille qui les sépare, ce qu'il fait. Après un certain temps, le maire et le curé d'Anzin arrivent devant l'agence des mines et prennent part à la discussion. La foule consent finalement à quitter les lieux, mais pas avant d'obtenir de Jennings la promesse qu'il transmettra leurs revendications aux régisseurs de la Compagnie demeurant à Paris.

Cette scène se révèle d'une grande importance pour illustrer les modalités de négociation collective des mineurs d'Anzin. Après les cris et les chants qui permettent d'interpeller Jennings, les ouvriers dialoguent, s'apostrophent, prennent le temps de la réflexion et prennent des décisions collectives. Dans son témoignage, Jennings mentionne qu'il discute avec l'ensemble des ouvriers rassemblés : « la foule », « ils », sans distinguer un individus en particulier. Ce qui permet de comprendre que les hommes, les femmes et les enfants réunis forment pour lui un seul et même interlocuteur. Apparaissant comme unis et groupés pour défendre leurs revendications, les ouvriers rassemblés n'empêchent pourtant jamais que des voix singulières s'expriment à l'intérieur du groupe, comme c'est le cas lorsqu'un ouvrier demande à Jennings d'ouvrir les grilles qui les séparent.

L'échange, tel qu'il est retranscrit dans les archives est d'autant plus important qu'il donne à lire les lignes entrecroisées du dialogue : les questions, les exclamations et les

arguments des différents participants qui sont extrêmement rares dans les archives liées aux grèves d'Anzin. Sur la période concernée par cette étude, les paroles rapportées des ouvriers font le plus souvent figure d'exception dans les rapports, les courriers et les comptes rendus. C'était notamment le cas lorsque pour l'étude des différents départs de grève déclarés à l'entrée des souterrains, nous avons composé avec quelques brèves mentions afin de restituer les discussions engagées par les ouvriers avec leurs supérieurs.

Trois événements se démarquent cependant dans la masse des documents et permettent de restituer à l'aide d'archives plus fournies, comme pour l'entrée en grève de 1833, le déroulement des discussions et des négociations entreprises par des ouvriers rassemblés en nombre. Ces trois moments ont lieu durant les grèves de 1846, 1848 et 1878 dans des circonstances assez similaires. Comme en mai 1833, les voix ouvrières prennent la forme d'une parole collective qui s'exprime dans le temps long des échanges avec les autorités. L'objectif, dans les pages qui suivent, est de dégager les spécificités des négociations menées par des foules grévistes. Il s'agira de savoir comment des ensembles de grévistes parviennent à entrer en dialogue avec des représentants des autorités ; par quels moyens ils composent avec la multiplicité des voix qui s'expriment et des intérêts qu'ils défendent ; de déterminer enfin quel type de rapport ces voix collectives permettent d'engager dans le cadre des négociations avec les autorités patronales. Ces différents points permettront, par la suite, de distinguer ces discussions et ces négociations de celles menées par l'entremise des délégués.

1846 : accords synchrones

La première discussion entre foules grévistes et autorités patronales que je propose d'étudier est issue de la grève de 1846. C'est un journaliste de l'*Écho de la frontière* qui écrit :

> « Tout avait été tranquille à Anzin dans la journée, mais le soir, un groupe d'ouvriers s'opposa à ce que l'on alluma les feux de la machine de la Vedette, qui ne sert qu'à l'épuisement des eaux. Un détachement de cavalerie et d'infanterie y fût envoyé pour renforcer le poste de cette fosse. En même temps un autre attroupement se portait à la fosse du Temple pour en faire autant. Le sous-directeur intervint et il obtint qu'on laisserait fonctionner la machine d'épuisement. Ces ouvriers envoyèrent des émissaires pour laisser marcher également la machine de la Vedette. Cette concession des séditieux venait d'être annoncée à cette dernière fosse, lorsque le détachement dont nous venons de parler s'y présenta : elle y fut accueillie par ces mots : *Nous voulons bien encore pour aujourd'hui*[2]. »

2. *L'Écho de la frontière*, « Troubles d'Anzin », 16 juillet 1846, p. 1.

Redéployons la discussion dans son contexte. Elle se déroule, le 12 juillet 1846, au cinquième jour d'un conflit désormais généralisé à l'ensemble des fosses de la Compagnie. D'un côté, les grévistes divisés en petits groupes que la presse décrit comme « organisés militairement[3] », qui tentent jour et nuit d'empêcher l'extraction du charbon dans les différentes fosses du bassin. De l'autre, la force publique : des milliers d'hommes de troupes et de gendarmes placés sous la direction du général Goldstein qui déploient en dernier effort contre la « masse d'ouvriers » tous les moyens humains et matériels possibles pour faire cesser le conflit et forcer la reprise du travail. Les grévistes en 1846 suivent une stratégie éprouvée consistant à éteindre les feux servant à alimenter les machines d'épuisement des eaux afin d'empêcher toute activité dans les souterrains miniers. Ce soir-là, deux groupes grévistes agissent de concert pour éteindre les feux aux fosses Vedette et Dutemple.

Lorsque le premier groupe arrive à la fosse Dutemple, une discussion s'engage entre les grévistes et le sous-directeur de la Compagnie des mines. Bien que le contenu de l'échange ne soit pas mentionné dans le document, on comprend qu'il s'agit d'une négociation. Les ouvriers désirent mettre les machines d'extraction à l'arrêt pour empêcher toute activité dans les souterrains. Le sous-directeur s'y oppose. Sur le carreau de fosse, tout autour ou à distance, un détachement d'infanterie et de cavalerie est prêt à intervenir. Pour rappel, en 1846, la grève est formellement interdite. La loi suffirait amplement pour ordonner l'arrestation des ouvriers réunis. Mais les soldats ne bougent pas. Ils ne tentent pas d'interpeller les ouvriers, ni de les disperser. Sans doute parce qu'à cet instant, les grévistes, engagés collectivement dans une discussion avec le sous-directeur, ne représentent à leurs yeux aucun danger.

À l'issue de l'échange, les ouvriers rassemblés à Dutemple acceptent de laisser les feux allumés et donc l'extraction des eaux en fonctionnement. On imagine que cette concession des ouvriers est d'abord l'effet dissuasif de la présence militaire importante à proximité de la fosse. L'archive ne dit pas cependant si les grévistes obtiennent du sous-directeur une contrepartie à l'abandon de leur projet. Les ouvriers conviennent d'envoyer des « émissaires » à la fosse de la Vedette afin d'annoncer aux grévistes qui s'y trouvent l'issue de la discussion. Fait intéressant : à la fosse Vedette, la « concession des séditieux » est annoncée avant l'arrivée des émissaires, ce qui suggère que les autorités (quelques hommes de troupe ou gendarmes à cheval) ont parcouru le kilomètre et demi qui sépare les deux fosses avant l'arrivée des « émissaires » grévistes. Lorsque les

3. *Ibid*.

émissaires arrivent pour donner la nouvelle, les ouvriers rassemblés à la fosse Vedette acceptent de suivre les termes des négociations menées par d'autres grévistes.

Ce qui frappe dans cette négociation, c'est le fait qu'elle implique des groupes de grévistes en des lieux éloignés géographiquement. Et pourtant, ces ouvriers cherchent à faire converger leurs actions en divers endroits du bassin minier. Suite à la discussion d'un des deux groupes avec le sous-directeur, des « émissaires » sont chargés de transmettre au deuxième groupe les termes de la négociation. En faisant ainsi, les mineurs maintiennent le contact malgré la distance, ils s'écoutent et se conforment aux décisions importantes. Ainsi, on voit à travers cet exemple que les grévistes cherchent à s'accorder sur leurs revendications, qu'ils réfléchissent aux modalités d'action et de propagation des conflits à l'échelle du bassin, notamment par l'intermédiaire d'ouvriers choisis pour porter en divers lieux du groupe la décision des groupes. Cette forme de coopération, semblable à celles que nous avons étudiées au chapitre 2, nécessite une mise en relation permanente des ouvriers grévistes. Ici, ce sont les émissaires qui incarnent leur volonté de réagir rapidement et de façon éventuellement simultanée et commune aux événements. Or en l'occurence, les dernières lignes de l'archive laissent penser que l'entente gréviste menace de s'effriter. Lorsque les ouvriers de la fosse Vedette accueillent les émissaires de Dutemple en leur répondant qu'ils consentent « *encore pour aujourd'hui* » à la consigne de laisser fonctionner les feux de l'extraction, cela sous-entend qu'il pourrait en être autrement le lendemain. Effectivement, le compromis ne tient pas plus longtemps. Dès le matin suivant, les actions coordonnées des grévistes se multiplient en divers points du bassin pour mettre les fosses à l'arrêt et bloquer l'activité des mines en éteignant les feux des machines.

1848 : la portée du « nous »

La cohésion des ouvriers grévistes est au cœur de la négociation suivante. Celle-ci est issue de la grève de février-mars 1848. Dans un long rapport adressé au directeur des mines d'Anzin, le sous-directeur des mines de Denain raconte avoir tenté, à l'aide d'autres chefs, de leurs fils et de « quelques ouvriers de bonne volonté », de remettre en fonctionnement les machines d'extraction dans quelques fosses de sa division, ce qu'ils parviennent à faire. Le sous-directeur se rend ensuite au bureau de la Direction dans l'objectif de reproduire l'opération dans d'autres fosses lorsqu'il entend une « grande clameur s'élev[er] dans la campagne entre les fosses Renard et Casimir. » Cette clameur est celle d'un « rassemblement d'au moins 400 hommes » écrit-il. Dans le rassemblement, « il y avait des ouvriers étrangers ayant à leur tête le nommé Sturbois dit Bauvé coiffé d'un bonnet rouge. » Le sous-directeur poursuit son récit :

> « Je les haranguais mais c'était prêcher au milieu du désert. Sachant que les personnes qui étaient au fond à Napoléon seraient exposés à leur mauvais traitement, j'y allais à la course. Après avoir fait arrêter la machine et fermer les portes, nous nous mîmes mon fils et moi à la porte de la baraque pour empêcher cette bande d'insubordonnés d'entrer, disant qu'ils nous auraient en morceau avant d'y pénétrer –cette démonstration énergique les fit retirer. »

À compter de cet instant, le groupe des ouvriers se divise. Certains se rendent à la fosse Villars, voisine de celle-ci, où ils tentent d'éteindre les machines d'épuisement des eaux. D'autres, stationnent aux abords de la fosse Napoléon. Comme en 1846, l'action des ouvriers décrite ici est synchrone. Ces derniers coopèrent pour paralyser le travail des mines sur plusieurs points. La tâche leur est facilitée par le fait qu'en 1848, aucune troupe n'est déployée dans le bassin pour les en empêcher. Le sous-directeur rapporte la suite de la scène :

> « Je n'abandonnais pas le poste de Napoléon pour protéger les ouvriers qui y étaient au fond. Je dis aux émeutiers qui gardaient les alentours de la fosse pourquoi vous acharner contre ces gens là ils n'ont fait que m'obéir. Si vous voulez maltraiter quelqu'un me voilà – Il répondirent nous ne leur voulons pas de mal – et bien en ce cas retirez-vous – non, nous voulons les voir remonter – En ce cas promettez moi de leur faire aucun mal – nous le promettons.
> En effet ils remontèrent vers 11 heures et passèrent au milieu d'eux silencieux comme des condamnés[4]. »

Les grévistes, venus pour faire cesser les travaux, entrent en discussion avec le sous-directeur de la fosse. Sauf qu'ici, les termes de l'échange sont connus. Car il s'agit bien d'entrer dans un processus d'échange, de conclure un accord. Les grévistes obtiennent collectivement la mise à l'arrêt de la fosse en promettant qu'aucune violence ne sera exercée à l'encontre des ouvriers qui poursuivent le travail une fois remontés des souterrains. Sauf qu'ici, l'accord n'engage que les grévistes présents au moment de l'échange. Car, lit-on, lorsque les non-grévistes remontés du fond « rentrèrent à leur domicile d'autres émeutiers qui n'avaient pas promis de les respecter les ont horriblement battus[5]. »

Cette scène permet d'éclairer une autre particularité des discussions menées par certains groupes grévistes. S'il y a bien un « nous » qui s'exprime au moment de la discussion avec le sous-directeur, c'est-à-dire un sujet pluriel de la négociation, ce n'est

---

4. CHM 162W218, « Compagnie des Mines d'Anzin. Divisions de Denain et Abscon. Rapports hebdomadaires, tome VI (1847-1850) », 28 février au 5 mars 1848.
5. *Ibid*.

pas un « nous » qui désigne l'ensemble des ouvriers grévistes mais ceux qui sont réunis dans dans le cadre restreint de la discussion. Cela veut dire que, dans ce cas de figure, le groupe n'endosse pas le rôle de porte-parole, de représentant ou d'émissaire des ouvriers grévistes dans leur ensemble, mais parle pour lui-même et par lui-même. Cela implique, on l'imagine, qu'au même moment, en d'autres points de la grève, dans différents rassemblements des ouvriers s'expriment, agissent et négocient sans jamais prétendre incarner *la* voix unique de la contestation. Contrairement à la grève de 1846 lors de laquelle les grévistes rassemblés en différents groupes montraient, une volonté d'agir de concert et en accord les uns avec les autres, le groupe gréviste en 1848 semble plus disparate et plus dispersé sur le terrain. Faudrait-il y voir la présence, au sein des grévistes, de différentes positions plus ou moins favorables à la conciliation avec la Direction des mines ? N'est-ce pas aussi l'expression d'intérêts spécifiques difficilement conciliables dans des demandes communes ? Ou à la difficulté concrète dans des délais très courts de communiquer pour s'accorder sur des actions communes ?

Les voix multiples de la négociation

Voyons pour terminer la dernière discussion présentée de manière détaillée dans les archives. Celle-ci a lieu en 1878, au premier jour de grève. Une fois encore, elle met en relation des grévistes et un sous-directeur de la Compagnie. Dans un rapport des faits survenus durant la grève, ce dernier détaille les circonstances de sa rencontre avec un groupe de grévistes le 16 juillet et l'échange qui a suivi :

> « Vers 10 heures 1/2 j'arrive à la fosse de Rœulx, en même temps qu'un groupe de grévistes, (environ 200) appartenant aux communes d'Escaudain, Erre et Fenain, il y en avait peu d'Abscon. Pendant une heure environ je cherche à les rappeler au devoir, je les engage à retourner chez eux : les réclamations faites par les ouvriers grévistes sont discutées ; on me demande 5 francs par journée de 8 heures, plus de marchandages, on me dit que les marqueurs d'heures négligent d'insérer exactement le nombre d'heures de travail, on n'en veut plus ; que les marchandages ne sont pas adjugés, lorsqu'une différence de 0,10 ou de 0,05 existe entre le prix de l'ouvrier et celui du Directeur, etc. Des explications sont données sur ces diverses réclamations, mais elles n'obtiennent aucun résultats : les esprits se chagrinent, on me demande à faire remonter les ouvriers, ou qu'on va éteindre les feux. Je cherche à leur faire comprendre que la liberté du travail doit être respectée, qu'ils s'exposent à des punitions très sévères, en voulant empêcher leurs camarades de travailler, etc ; après 3/4 d'heure de discussion, un mouvement se produit dans les divers groupes, une grande partie des grévistes grimpent sur le remblais, pour prendre la grande passerelle qui conduit au clichage, j'y arrive avant eux par un chemin opposé, et aidé des employés et chefs de la fosse, je les arrête à 40 mètres du puits ; nouvelle discussion s'engage mais

> beaucoup plus animée, on commence à crier plus fort, on demande de nouveau que les ouvriers remontent, ou qu'on éteindra les feux, etc ; les cris redoublent, on nous pressent, et je donne ordre au porion de clichage Villas de descendre pour faire remonter les 60 à 70 ouvriers et hercheurs qui étaient descendus le matin, et cela pour éviter des accidents qui pourraient être d'une certaine gravité, si toutefois les grévistes arrivaient soit dans le clichage, soit dans le bâtiment des générateurs[6]. »

Comme en 1846 et en 1848, l'échange se déroule sur le carreau d'une fosse. La disposition de ces lieux n'est certainement pas étrangère à la teneur et aux déroulés de ces discussions. Plusieurs centaines d'ouvriers peuvent tenir sur un carreau de fosse et trouver une place lors d'un échange avec un interlocuteur. En l'occurence, ils sont, selon le sous-directeur, deux cents réunis ce jour-là sur le carreau de la fosse de Rœulx. Surtout, on voit que lors de ces trois grèves, l'espace du carreau de fosse, dans la poursuite des déclarations de gréve étudiées aux premiers chapitres, continue d'être un lieu investi comme un espace de discussions et de négociations.

Les ouvriers parvenus sur le carreau de fosse exposent leurs revendications : un salaire de cinq francs par journée de huit heures, la fin des marchandages, un meilleur comptage des heures et des travaux. C'est le fond du problème qui ouvre l'échange, comme en 1833 devant l'agence des mines. Le sous-directeur répond aux demandes des ouvriers. Il tente des explications, sans préciser lesquelles dans son rapport. On devine qu'il s'agit de convaincre de l'impossibilité de répondre à ces demandes. L'échange dure dans le temps, « une heure environ » précise l'archive à « rappeler au devoir » les ouvriers et discuter de leurs revendications. Les ouvriers paraissent l'écouter, mais les explications, de l'aveu même du sous-directeur, « n'obtiennent aucun résultat ». Après quoi, certains ouvriers décident de contourner leur interlocuteur pour tenter de mettre à l'arrêt la fosse. S'en suit quelques mouvements coordonnés entre les différents ouvriers et le sous-directeur avant un retour à la discussion. Mais cette fois-ci, note le sous-directeur, les ouvriers sont beaucoup plus animés. Le sujet de la discussion se déplace. Il n'est plus question du fond des revendications mais de la volonté formulée par les grévistes de mettre la fosse à l'arrêt afin d'étendre la grève. Leurs cris se font « plus forts », puis ils « redoublent ». Les voix de ces 200 ouvriers rassemblés acculent le sous-directeur à mesure que le volume général de l'échange s'accroît considérablement. Les ouvriers réunis utilisent leurs voix comme moyen d'action et de pression.

---

6. CHM 2421, « Grève de juillet 1878 – Journal relatant les faits les plus saillants qui se sont produits pendant les journées du 16 juillet au 31 inclus », journée du 16 juillet 1878.

Dans les derniers moments de la discussion que l'on imagine saturée par des cris et des demandes adressées au sous-directeur, celui-ci consent à faire remonter les ouvriers en poste dans les souterrains. On lit, dans les dernières lignes du rapport :

> « Les grévistes étaient impatients de ne voir aucun ouvrier arriver au jour, on leur fit comprendre qu'il fallait du temps pour courir prévenir les ouvriers aux tailles, et qu'ils arriveraient certainement au jour dans quelque temps. Les groupes devenant à chaque instant plus difficile à contenir, aucun ouvrier cependant ne menaçait les chefs, mais on se bousculait déjà sur la passerelle à 15 ou 20 mètres de nous, lorsque la gendarmerie de Denain fît son apparition dans le carreau de fosse. Les gendarmes invitent les grévistes à se disperser, et comme ils rencontrent un peu de résistance, ils mettent le révolver au poing et c'est alors seulement que s'opère un mouvement de recul. Les grévistes se retirent lentement en suivant le chemin de fer de la fosse aux corons des Six Mariannes, et le carreau de la fosse devient libre. »

En tout, plusieurs heures s'écoulent entre le début de la discussion et le départ des grévistes, des heures à parler, questionner, justifier, crier. On devine d'ailleurs que sans l'intervention des gendarmes et la menace de la force armée, les ouvriers rassemblés n'auraient pas quitté le lieu de la négociation avant de s'assurer de la remonté des ouvriers.

La restitution et l'étude de ces quelques événements permettent d'analyser la manière dont les ouvriers engagent et mènent ces discussions collectives. Dans tous les cas étudiés (en 1833, 1846, 1848 et 1878), les ouvriers sont présents en nombre important : quelques dizaines à plusieurs centaines, rassemblés devant l'agence des mines ou sur les différents carreaux de fosse. Ces lieux, toujours en extérieur, donnent aux ouvriers l'espace nécessaire pour qu'ils puissent se grouper, s'entendre et discuter avec leurs interlocuteurs sans se gêner. Une fois encore, on voit comment, par le biais d'une défonctionnalisation, certains lieux sont transformés par les ouvriers en espaces de discussion et de négociation. Durant ces rassemblements, les échanges permettent aux grévistes de s'exprimer avec une grande liberté. À chaque moment de ces discussions peut intervenir la voix que l'on n'attendait pas, la remarque qui déstabilise ou le mot qui pousse à agir. Chacun des individus rassemblés peut s'exprimer, affirmer ses revendications, poser une question, lancer un cri ou exiger une réponse d'un interlocuteur et cela sans représentation ni hiérarchie dans la parole. Pour preuve, les auteurs des récits mentionnés ne précisent jamais la présence d'orateurs ou de porte-paroles qui seraient désignés pour relayer la voix du groupe.

« La structure acoustique du dialogue et de la conversation reflète les relations des personnes impliquées[7] » écrit Barry Truax dans son ouvrage sur la communication acoustique. Autrement dit, en observant et en écoutant qui s'exprime, qui écoute, qui se tait, il est possible de déterminer le type de relations qui unit les différents interlocuteurs. Dans un article paru en 1974 dans *Explorations in the ethnography of speaking*, l'ethnologue Karl Reisman a proposé le concept de « conversation contrapuntique[8] » pour désigner un type d'échange au cours duquel les voix de plusieurs participants se mêlent, s'enchaînent, entrent et sortent de la discussion sans pour autant que l'ensemble ne soit rompu ou suspendu. La « conversation contrapuntique » est un type d'échange dynamique. Comme dans une pièce musicale basée sur la technique du contrepoint, plusieurs lignes vocales peuvent s'entrecroiser tout en progressant dans la même direction. Il me semble que c'est ce type de discussion qui est à l'œuvre dans les quelques exemples mis en lumière précédemment. Les lignes du dialogue s'entrecroisent, chacun fait entrer sa voix, ses mots, ses répliques au sein d'un échange qui, justement, est rendu possible et progresse grâce à la multiplicité des voix.

2. Les délégués contre les foules

À plusieurs reprises au cours des grèves étudiées, les autorités policières ou les responsables de la Compagnie refusent de dialoguer avec des foules grévistes, préférant les échanges avec des porte-paroles désignés sur le tas. Les conditions de ces discussions menées par l'entremise de quelques-uns, mobilisent les voix et les écoutes selon des configurations nouvelles. Quelles sont ces nouvelles conditions de négociations et à qui profitent-elles ? Aux ouvriers ou aux autorités ?

Premières délégations

Dans sa synthèse sur les grèves ouvrières de la fin du XIX^e^ siècle, Michelle Perrot passe en revue les « formes d'organisation temporaire » en vigueur chez les grévistes. Elle écrit que, la « plus simple [de ces formes d'organisation], la plus élémentaire réside dans la désignation de délégués. Les patrons y répugnent ; ils redoutent de favoriser l'emprise de meneurs, "facteurs de désordre et véritables ennemis de l'ouvrier", et d'entrer dans

7. Barry Truax, *Acoustic Communication*, Westport, Ablex Publishing, 2001, p. 42. Original : « The acoustic structure of dialogue and conversation reflects the relationships of the people involved. »
8. Karl REISMAN, « Contrapuntal Conversations in an Antiguan Village », *in* Richard BAUMAN, Joel SHERZER (dir.), *Explorations in the ethnography of speaking*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 [1974], p. 110-124.

l'engrenage redouté du pouvoir représentatif. À tout prendre, ils préfèrent encore discuter avec la masse de leurs ouvriers[9] ». Si les patrons, dans le cas des grèves étudiées par Perrot dans son ouvrage, font généralement preuve de méfiance à l'égard des délégués ouvriers, il en va tout autrement dans le cas des grèves de mineurs d'Anzin entre 1833 et 1880. Ici, à l'inverse, ce sont les autorités et la Compagnie, dans la très grande majorité des cas, qui favorisent parmi les grévistes la désignation de délégués.

C'est le cas lors des conflits de 1833, 1846, 1848, 1866, 1878 et 1880. Pour débuter, je propose d'examiner les conditions dans lesquelles, lors de ces conflits, les ouvriers sont amenés à choisir parmi eux des représentants en vue d'un dialogue avec les autorités ou la Compagnie.

L'histoire des délégués grévistes d'Anzin débute en mai 1833, au dixième jour du conflit[10]. On lit dans *L'Écho de la frontière* que le 26 mai, « six ouvriers délégués par leurs camarades » ont rencontré le préfet « pour lui faire connaître leurs griefs[11]. » L'initiative de l'échange revient manifestement au fonctionnaire, arrivé la veille sur le terrain des opérations. L'archive précise en effet que ce dernier « a harangué un groupe d'ouvriers qu'il a rencontré sur son passage » et que « six ouvriers délégués par leur camarade, pour lui faire connaître leurs griefs, lui ont ensuite été présentés. » Le contenu de la discussion n'est pas rapporté dans les journaux. Quant à ses effets sur la suite de la grève, nous les détaillerons au chapitre suivant.

En 1846, c'est au deuxième jour de grève qu'une députation gréviste entre en discussion avec la Compagnie. Une fois encore, c'est la presse locale qui donne les circonstances de la rencontre. On lit dans *Le Courrier du Nord* que dans la matinée du 7 juillet :

> « [une] bande d'ouvriers, venant de St.-Vaast-là-Haut, est entrée dans l'enclos de la fosse du Verger, où elle a été bientôt rejointe par MM. Mathieu, maire d'Anzin, et Lebret, agent-général de la compagnie. L'attitude de ces braves gens, en présence de l'autorité locale qui n'avait voulu se faire suivre d'aucune force armée, a été calme et respectueuse ; aussi M. Lebret a-t-il pu facilement se faire entendre d'eux, et les engager à lui envoyer au siège de l'administration une députation avec laquelle il s'entendrait pour le règlement des contestations[12]. »

---

9. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève*, *op. cit.*, tome II, p. 426.
10. Avant, il y a bien cette « députation » d'ouvriers chargés par Jennings de lui apporter la « pétition » contenant les revendications grévistes, mais rien n'indique dans les documents qu'à cet instant, une quelconque discussion s'engage. *Le Courrier du Nord*, 22 juin 1833, déposition de Mark Jennings, p. 5.
11. *L'Écho de la frontière*, « Nouvelles de la frontière », 28 mai 1833, p. 1.
12. *Le Courrier du Nord*, « Troubles aux mines d'Anzin », 9 juillet 1846, p. 2.

Un article paru dans un autre journal permet de suivre la suite des événements en décrivant comment les ouvriers, répondant à la demande de l'associé régisseur Lebret :

> « choisirent quelques-uns d'entre eux pour exposer leurs griefs ; ils n'avaient voulu d'abord que se plaindre des machines qui leur étaient imposées, mais ils profitèrent de l'occasion pour demander que le prix de la journée fût porté à 3 fr[13]. »

Ce qu'il faut noter dans l'extrait c'est le rôle joué par la délégation ouvrière. Cette dernière, d'abord mandatée par les ouvriers grévistes pour présenter les revendications au directeur, formulent dans le cours de l'échange de nouvelles revendications. Pour rappel, la grève a débuté la veille dans plusieurs fosses d'Anzin à l'initiative des ouvriers hercheurs, ces derniers se plaignant de l'introduction de berlines plus grandes pour le transport des charbons. Ils réclament alors que les « choses » soient « remises sur *l'ancien pied*[14] ». Ce n'est qu'une fois le mouvement étendu à d'autres fosses et à d'autres classes d'ouvriers que la liste des revendications s'allonge, manifestement sous l'impulsion des ouvriers abatteurs de charbon qui réclament de meilleures rémunérations. Il apparaît donc que c'est la délégation gréviste qui, la première, formule la demande d'augmentation de salaire auprès du directeur. Par la suite les documents ne mentionnent plus de délégués ou de porte-paroles grévistes dans les échanges.

Deux années après la grève de 1846, c'est la Compagnie, une fois encore, qui sollicite auprès des grévistes la désignation de délégués. Quelques jours après être entrés en grève à la fin du mois de février 1848 pour obtenir de meilleurs salaires, la fin de l'utilisation des chevaux aux fond des mines pour le transport des wagons de charbons ainsi que le retour à l'ancien calendrier de paiement, les ouvriers se voient proposer une transaction par la Compagnie des mines et les autorités locales. Dans le contexte de la Deuxième République nouvellement décrétée, l'administration municipale provisoire de Valenciennes en accord avec la Compagnie des mines propose aux ouvriers d'Anzin d'envoyer trois délégués à Paris pour faire entendre leurs voix à l'assemblée du Luxembourg chargée de réfléchir à la nouvelle organisation du travail ouvrier. En échange, les ouvriers doivent cesser leur grève et reprendre le travail en renonçant à leur programme de revendications. Les mineurs n'y consentent pas et décident de maintenir leur lutte à l'échelle locale[15]. Pour tenter de débloquer la situation, des envoyés spéciaux du gouvernement provisoire sont envoyés dans le bassin afin d'opérer comme médiateurs

13. *La Démocratie pacifique*, « Crise industrielle », 15 juillet 1846, p. 3.
14. *L'Écho de la frontière*, « Nouvelles de la frontière, 9 juillet 1846, p. 1.
15. *Le Courrier du Nord*, 4 mars 1848, p. 1.

entre les ouvriers et la Compagnie. À cette occasion, plusieurs entrevues sont organisées entre les envoyés spéciaux, les autorités locales, la Compagnie et les « mandataires des ouvriers[16] ». Au cours de l'une de ces entrevues le 9 mars, les délégués ouvriers acceptent de reprendre le travail en échange d'une augmentation de 20 centimes[17]. Le soir-même, la Compagnie fait afficher plusieurs proclamations dans le bassin afin d'annoncer aux ouvriers l'issue des négociations. Or, comme l'indique un rapport de la Compagnie, ces proclamations « furent accueillies de différentes manières. Les uns se préparaient à travailler d'autres les menaçaient s'ils allaient travailler, disant qu'il fallait des nouvelles d'Anzin[18] ». L'archive témoigne de la volonté des ouvriers de se concerter et d'agir de façon collective à l'échelle du bassin. Le lendemain matin, les ouvriers d'Anzin reprennent le travail tandis qu'à Denain, quelques affrontements ont lieu entre des grévistes et des ouvriers prêts à reprendre le travail. Le soir, la grève est terminée sur l'ensemble du bassin.

Ce qu'il convient d'observer ici, c'est qu'en 1848, pour la première fois, une délégation de grévistes intervient de façon centrale dans une sortie de conflit.

Les délégués de 1866

Les conditions de désignation des ouvriers délégués lors de la grève suivante rappelle, à de nombreux égards, les circonstances de 1833 et 1846. Car là encore, ce sont les autorités qui la réclame. La grève de 1866 débute le mardi 23 octobre, vers quatre heures du matin, lorsque plusieurs centaines d'ouvriers des fosses d'Anzin cessent le travail et demandent de meilleurs salaires. La « plupart étaient resté dans leur domicile, 200 environ circulaient par groupes paisiblement et ne se livraient à aucune démonstration.[19] » À sept heures et demie, espérant contenir la grève, la direction de la Compagnie des mines annonce aux mineurs l'augmentation de 25 centimes déjà décidée la veille du mouvement. Cette décision porte la journée-type d'un mineur à trois francs, à condition qu'il extraie la quantité de charbon prévue. À cette annonce plusieurs centaines de mineurs acceptent de retourner au travail. D'autres demandent quatre francs par journée et parcourent différents points du bassin en chantant et en criant, passant notamment dans les corons pour inciter et contraindre les ouvriers récalcitrants à maintenir la grève.

16. ADN J 316/2, délibération de la Régie de la Compagnie des Mines d'Anzin, assemblée d'avril 1848.
17. *Ibid*.
18. CHM 162W218, rapports hebdomadaires des fosses de la Compagnie des mines d'Anzin, 1 au 10 mars 1848.
19. ADN M 626/6, non numérotée, courrier du sous-préfet au ministre de l'Intérieur, 23 octobre 1866.

Le lendemain, vers huit heures du matin, les ouvriers de Denain (fosses Renard et Lebret) présents dans les fosses depuis quatre heures, rejoignent la grève[20]. Ils remontent en grand nombre et éteignent les feux des machines. Comme ceux d'Anzin la veille, ils demandent de meilleures conditions de travail et ajoutent comme exigences supplémentaires : l'autorisation de remonter au jour aussitôt la tâche finie afin de ne plus attendre inutilement à l'accrochage ; la suppression du marchandage et une journée dont le prix serait fixée à quatre francs et égale pour tous les mineurs ; la suppression des étiquettes placées sur les wagons de charbon servant à indiquer l'équipe responsable de l'abattage ; la suppression de la surveillance et des contrôles ; enfin, la création d'une société coopérative sur le modèle de celle qui est en vigueur parmi les ouvriers des fosses de Saint-Waast. En somme, c'est une réorganisation complète du travail et des salaires que veulent ces ouvriers.

Apprenant la nouvelle des rassemblements, le sous-préfet, reparti à Anzin durant la nuit, se rend à Denain avec la troupe et fait occuper les fosses militairement. Dix-neuf arrestations sont menées. Les grévistes de Denain se divisent en petits groupes et se dirigent ensuite vers Anzin, arborant un drapeau noir en tête du cortège. Ils sont stoppés en chemin par le maire du village accompagné du commissaire de police et de quelques soldats qui les dissuadent de poursuivre leur route. Ils regagnent donc Denain où, pendant toute la soirée, ils défilent dans les rues de la ville en chantant et en criant[21].

Ces faits saillants conduisent au jeudi 25 octobre. Ce jour-là, des cortèges d'ouvriers circulent de fosse en fosse pour tenter d'empêcher le travail mais leurs tentatives sont systématiquement empêchées par les troupes déployées à chaque fosse. Le préfet, rendu sur place, aborde un groupe de grévistes à proximité de Denain. Il n'est pas seul quand il le fait. À ses côtés : le Général de Golstein, 80 chasseurs à pied et près de 50 cavaliers. Le convoi, assurément, doit être impressionnant à voir et à entendre. On se souvient que c'est ce même préfet qui, une fois la grève terminée, avait justifié ses choix de répression par des mobilisations massives en évoquant une volonté de « mise en scène ».

Dans un courrier adressé au ministre de l'Intérieur, où il détaille sa rencontre avec les grévistes, le préfet écrit[22] : « je me suis porté au devant de cette colonne d'ouvriers que nous avons rencontrée dans le chemin de Denain à Bellevue. Elle se composait d'environ

---

20. « Les ouvriers mineurs de Denain, commencèrent leur travail ce matin comme d'habitude, mais bientôt ceux de la fosse Renard qui se trouvaient sous l'influence de la démonstration faite par leurs camarades, remontèrent au jour, se mirent à leur tour en grève et allèrent retirer les feux dans les autres fosses. Dix-neuf arrestations ont été opérées tant à Hérin que dans les hameaux sus désignés et la grève continue. »
ADN M 626/6, non numérotée, capitaine de gendarmerie au préfet, 25 octobre 1866.
21. ADN M 626/6, non numérotée, préfet au ministre de l'Intérieur, 26 octobre 1866.
22. ADN M 626/6, non numérotée, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 25 octobre 1866.

200 individus dont les 3/4 n'avaient pas 15 ans. » Il n'y a vraisemblablement pas de cri, ni de tumulte, encore moins de violence lors de la confrontation. En tout cas, le préfet n'y fait pas allusion. Le préfet demande aux ouvriers les raisons de cet attroupement. Quelque-uns prennent la parole. Ils sont au premier rang et d'après les mots du préfets, ce sont « ceux qui paraissaient conduire les autres » qui lui répondent. Il souhaitent discuter avec les représentants de la Compagnie des mines, « s'entendre » avec eux dit l'archive, « pour leur salaire qui était insuffisant vu la cherté des subsistances et qu'ils étaient réduits à ne manger que du pain… »

L'événement décrit par le préfet rappelle l'entrée en grève de mai 1833, lorsque, dans les toutes premières heures du conflit, des grévistes ont arpenté les rues d'Anzin. À proximité des édifices importants, ils ont interpellé les principaux responsables de la mine cherchant à se faire entendre d'eux. Ils ont crié et chanté. Puis le lendemain encore, ils ont insisté pour qu'on les écoute et Jennings leur a accordé une entrevue. Sauf qu'en 1866, le préfet s'oppose à l'entrevue que les ouvriers réclament. Il répond à l'ouvrier qui demande une entrevue avec la direction des mines :

> « On ne se réunit pas en aussi grand nombre pour discuter une question de salaire ; que quelques-uns d'entre vous aillent trouver la Compagnie, j'y consens, quant aux autres je les invite à se disperser immédiatement. Vous ne pouvez pas vous réunir en aussi grand nombre sans autorisation ; demandez-la et le gouvernement de l'Empereur qui a fait tant pour les ouvriers, qui tient la balance égale entre eux et les patrons, qui veut le bien et le bonheur de tous, vous autorisera à vous réunir pour discuter vos intérêts… Les ouvriers ont applaudi et se sont retirés. »

Ce refus s'appuie sur la législation en vigueur à cette période. Depuis 1864, la loi permet en effet aux ouvriers de discuter librement avec le patronat des questions de salaire et d'organisation du travail. En revanche, ce n'est qu'avec la loi du 6 juin 1868 sur le droit de réunion publique que des rassemblements peuvent se tenir sans autorisation préalable. Durant ces quatre années qui séparent la loi sur le délit de coalition et celle sur le droit de réunion, les ouvriers ne peuvent plus être poursuivis pour délit de coalition, mais les réunions non autorisées, elles, demeurent interdites. Dans les rues de Denain en 1866, le préfet s'appuie sur la loi pour empêcher les ouvriers d'entrer, collectivement, en réunion avec les représentants de la Compagnie. Seuls quelques délégués y sont autorisés, ce qu'ils font. Nous verrons un peu plus loin les circonstances de leur échange avec la direction des mines.

En 1878 : délégations de femmes

Plus tard dans le siècle, la Compagnie continue d'encourager la désignation de délégués ouvriers afin de discuter des revendications. C'est le cas en 1878. On lit dans un extrait du journal *L'Union* : « Le conseil d'administration des mines d'Anzin a tenu une réunion à laquelle assistait M. le duc d'Audiffret-Pasquier [l'un des principaux actionnaires de la Compagnie]. Il a été décidé qu'on demanderait aux mineurs de charger les délégués de faire connaître les plaintes et de formuler un programme d'entente. Les neuf délégués ouvriers, désignés par leurs camarades, ont formulé leurs demandes, dont nous avons donné hier le résumé, mais on sait que, sauf la suppression du chômage le lundi, les demandes n'ont pas été accueillies[23]. »

La grève de 1878 voit également l'entrée en scène d'une députation de femmes de mineurs. Le fait semble assez rare au cours de l'histoire pour être mentionné. C'est la première fois, pour Anzin, que le fait est mentionné. Là encore, c'est la Compagnie des mines qui en est à l'initiative[24]. Le matin du 17 juillet en effet, deux cents femmes se rassemblent sur le chemin d'Abscon. Elles viennent des villages alentours, Erre et Fenain, situés à plusieurs kilomètres de là. Elles veulent s'entretenir avec le sous-directeur des mines. Prévenu de leur arrivée, le sous-directeur les interpelle, à quelques centaines de mètres de son bureau. Ils leur demandent de désigner parmi elles des porte-paroles : « une députation de 6 femmes seulement viendra à mon bureau expliquer le but de cette démonstration » leur dit-il. Ce qu'elles acceptent. Lors de l'entrevue les femmes déléguées « demandent 5 francs par jour et 8 heures de travail. Des salaires plus élevés, de façon à pouvoir nourrir la famille. » Manifestement, leurs demandes concernent uniquement l'augmentation des salaires. Les autres revendications que portent les ouvriers, relatives à l'organisation du travail dans les mines, n'y figurent pas. C'est le signe, sans doute, que les femmes de mineurs, chargées de l'économie du foyer, se préoccupent avant tout de la question financière et que ce sont sur les salaires qu'elles choisissent de centrer l'enjeu des négociations. Ces demandes formulées, la réponse du sous-directeur est immédiate. Elle vise à rejeter la responsabilité des faibles salaires sur les maris : « Il est prouvé à l'aide des carnets, que les maris ne remettent pas à la famille les salaires gagnés, et qu'une partie du salaire est détournée par eux, pour les frais de cabaret : on constate des différences qui varient de 5 à 12 francs entre les salaires gagnés et ceux que l'ouvrier remet à sa femmes. » Sur ces quelques remarques, les femmes repartent « plus ou moins satisfaites » dit le sous-directeur. Plus tard dans la journée, on

23. APP B A 185, extrait du journal *L'Union*, 22 juillet 1878.
24. CHM 2421, Journal relatant les faits les plus saillants qui se sont produits pendant les journées du 16 juillet au 31 inclus », journée du 17 juillet 1878.

apprend qu'un autre groupe, composé de « 70 femmes » tentent de se rendre au bureau du sous-directeur. Cette fois-ci, elles sont originaires du village d'Abscon. C'est un autre groupe que le précédent. Elles sont bloquées sur leur parcours par le maître-garde des mines qui les disperse.

Le lendemain, l'affaire n'est pas terminée. Ce sont cent-cinquante femmes, issues cette fois-ci du village d'Escaudain qui se rendent à Abscon. Elles aussi souhaitent s'entretenir avec le sous-directeur. Une fois encore, elles sont arrêtées en chemin. Une députation de six femmes rejoint le bureau du sous-directeur, cette fois-ci semble-t-il, de leur propre chef. « Elles demandent des salaires plus élevés, la suppression des marchandages, etc » dit l'archive. On note que la suppression des marchandages et tout ce que la mention « etc » désigne en terme de revendications ne figuraient pas dans les demandes des précédentes députations. Autrement dit, la liste des revendications semble avoir été amendée afin de correspondre à celle des ouvriers grévistes. L'entretien se poursuit, le sous-directeur écrit : « Après explication de 20 minutes, elles retournent en me promettant d'engager leurs maris à reprendre le travail. » On devine, même si ce n'est pas précisé, que ce sont les mêmes explications que le sous-directeur leur a donné, à savoir celles des maris coupables de garder pour eux une partie de l'argent. On ne sait pas ce qui se dit ensuite dans les corons, lorsque les femmes retrouvent leurs maris. Les engagent-elles à reprendre le travail comme elles l'ont promis au sous-directeur ? Si c'est le cas, on peut penser que ces derniers ne les écoutent pas. Car la grève dure encore plusieurs jours. En revanche, c'est la dernière fois au cours de la grève qu'une délégation de femmes est mentionnée dans les documents. À l'évidence, ces dernières ont abandonné l'idée de faire valoir leurs droits et leurs voix auprès du sous-directeur.

Ces entrevue ont beau ne pas aboutir, elles éclairent un aspect encore méconnu de l'engagement des femmes au cours des conflits. Dans son étude sur les grèves, Michelle Perrot décrit dans le détail l'attitude des femmes de grévistes au cours de nombreux conflits dans les mines : souvent en tête des cortèges, elles organisent les secours, conspuent les non-grévistes, défient les troupes, mendient pour subvenir aux besoins de leurs enfants[25]. On peut désormais ajouter que les femmes cherchent également à ouvrir, par elles-mêmes, une voie de dialogue avec la direction.

Les conditions de discussion de la délégation

Je voudrais désormais mettre en lumière les principaux aspects qui distinguent les discussions par l'intermédiaire de délégués de celles qui impliquent des foules grévistes.

---

25. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève, op. cit.*, tome II, p. 506 et sq.

Dans tous les cas de délégation relevés ici (1846, 1866 et 1878) la première intention des ouvriers ou des ouvrières est d'entrer en discussion, collectivement, avec des membres de la Compagnie ou des autorités. C'est-à-dire que ces différents groupes tentent, dans toutes ces occasions, d'amorcer un échange sur le modèle de ce que nous avons pu observer dans la première partie de ce chapitre. Face au refus de leurs interlocuteurs de les écouter dans de telles circonstances, elles demandent aux ouvriers de désigner leurs délégués. Autrement dit, ces demandes formulées par les autorités et les dirigeants de la Compagnie auprès des ouvriers constituent une première façon d'imposer les conditions de la négociation avec les grévistes. Avant même que le fond puisse être discuté, l'exigence est portée sur les modalités formelles de la discussion. Or ces dernières conditionnent, dans une large mesure, l'issue des échanges. Sur la question de la forme justement, on peut en effet dire que le recours aux délégués lors des processus de négociations entre ouvriers et autorités implique un triple changement : de rythme, de lieu et de voix. Car ces discussions par la foule s'inscrivent dans le mouvement global, structurel des grèves de mineurs. Ce sont des hommes, des femmes, des enfants, qui circulent de lieu en lieu, qui crient et chantent leurs revendications. Parvenus en un certain lieu, une rencontre, souhaitée ou improvisée, se tient avec un dirigeant de la Compagnie ou un représentant de l'autorité. Chacun, dans la foule, peut prendre part à l'échange, s'exprimer en son nom ou au nom du groupe, agir et réagir aux réponses apportées par le ou les interlocuteurs. C'est une discussion collective. Une fois l'échange terminé, le mouvement reprend immédiatement son cours. Selon ce qui s'est dit, les ouvriers partent pour d'autres lieux ou d'autres objectifs, sans jamais rompre le cours de leur action.

Ce qui est récurrent dans le cas des demandes de délégation formulées dans les exemples étudiés, c'est qu'elles impliquent presque systématiquement un changement de lieu pour mener la discussion. Sur ce point, les autorités ou les dirigeants de la Compagnie choisissent systématiquement le terrain des discussions. Ce n'est plus le carreau de fosse, les abords d'un bâtiment, une route ou un chemin, mais c'est un bureau. Celui de la direction de la Compagnie, en l'occurence, dès lors que c'est avec ses représentants que les ouvriers discutent. Le terrain, assurément, n'est pas neutre. Il donne l'avantage aux autorités ou aux dirigeants qui sont en quelque sorte chez eux. Le déplacement en question contribue également à maintenir les foules à distance du processus de discussion.

Enfin, la délégation implique un changement de voix. Celles-ci ne sont plus collectives, unies, massives, mais réduites à celles de quelques-uns. À ce propos, il faut souligner que dans les cas étudiés, la désignation des délégués se fait quelques minutes à

peine avant l'entrevue. Même si ce sont, manifestement, les ouvriers eux-mêmes qui choisissent leurs délégués, on peut imaginer que cela ne leur laisse que peu de marge de manœuvre dans la mesure où le processus n'est pas préparé à l'avance. Une situation que les ouvriers désignés ou auto-désignés pour représenter la foule n'anticipent pas, ce qui ne les place sans doute pas dans les meilleures dispositions pour engager les négociations.

1866 : Fragments du texte émissaire

Jusqu'ici on a surtout travaillé les contours du sujet. On sait quand et comment les délégations grévistes entrent en scène, mais très peu de choses sur la nature de leurs échanges avec les représentants ou les autorités. À part quelques bribes retranscrites dans les documents, notamment dans le cas de la délégation des femmes de 1878 qui énoncent les revendications, le contenu des discussions entre porte-paroles et autorités ou dirigeants de la Compagnie demeurent bien silencieux.

On dispose toutefois pour la grève de 1866, de documents rapportant précisément les échanges entre la délégation gréviste et le directeur des mines. C'est le 25 octobre, pour rappel, que le préfet aborde un groupe de jeunes grévistes bien décidés à négocier avec le directeur de la Compagnie et les invite à désigner quelques délégués. Que se passe-t-il ensuite ? Changement de décor. Non plus les chemins menant aux fosses que les ouvriers connaissent, parcourent et conquièrent par le corps et la voix durant la grève, mais le bureau du directeur général de la Compagnie. Voici l'échange, rapporté par ce dernier :

> « J'ai reçu jeudi soir à Denain 4 ouvriers d'une bande de 200 hommes qui se dirigeait sur une de nos fosses pour y arrêter l'extraction et au devant de laquelle M le Secrétaire général faisant fonction de Préfet, s'était porté. Sur ses observations, la bande s'est retirée et a délégué 4 mineurs qui sont venu me parler. […]
> Je les ai tout d'abord engagés à désigner l'un d'eux pour porter la parole afin d'éviter toute confusion et leur ai dit de me parler en toute confiance, de me dire tout ce qu'ils avaient à dire et de s'exprimer sans crainte.
> Celui qui portait la parole a formulé ainsi ses demandes :
>
> 1° Augmentation de salaire de 1f25 au lieu de 25c, c'est à dire journée à 4f au lieu de 3f
>
> 2° Autorisation de remonter au jour, aussitôt la tâche finie parce que le mineur attendant à l'accrochage était exposé à se refroidir et à gagner des maladies.
>
> 3° Suppression des étiquettes que l'on place sur les wagons pour reconnaître à l'arrivée au jour le point de la mine d'où ils proviennent, des abus très préjudiciables aux ouvriers se produisant entre eux.
>
> Quand cet ouvrier a eu fini, je lui ai demandé s'il avait quelque chose à ajouter, insistant pour qu'il le dise. Sur sa réponse négative, je me suis adressé

successivement à ses camarades qui m'ont fait la même réponse négative, qu'ils n'avaient rien de plus à dire.
Je ne m'en suis pas tenu là cependant, et je leur ai posé successivement à tous les quatre les questions suivantes que je rapporte textuellement avec les réponses.
Mes amis, il faut pendant que nous sommes ensemble qu'il n'y ait rien d'oublié par vous, et pour cela je vais vous faire quelques questions auxquelles vous répondrez en toute franchise.
Avez-vous à vous plaindre en quelque chose de la Compagnie, de son administration ?
Tous les quatre me répondirent successivement. Non, Général (Les ouvriers ont l'habitude, par abréviation, d'appeler Général leur Directeur Général).
Avez-vous à vous plaindre de votre directeur des travaux ? Parlez avec confiance.
Tous quatre successivement : Non, Général
Avez-vous à vous plaindre de vos chefs porions, maîtres mineurs ? Sont-ils durs, injustes avec vous ? Parlez, ne craignez rien !
Tous quatre successivement : Non, Général.
Avez-vous à vous plaindre de ce que les secours de médecin ou autres vous aient fait défaut en cas de maladie ? Manquez vous de charbon pour votre chauffage ? Vous a t-on refusé les secours en argent qui étaient demandé ? Dans l'épidémie cholérique, vous a-t-on laissé manquer de quelque chose ?
Tous les quatre répondirent en même temps comme un seul homme : Non Général, la Compagnie est bonne pour nous, elle a été vraiment bonne pendant l'épidémie, nous aurions tort de ne pas le reconnaître.
Eh bien ! leur ai-je dit, puisque vous n'avez pas d'autres demandes à faire que celles que vous avez formulées, je vais les répéter pour qu'il n'y ait pas de malentendu, vous me reprendrez si je ne dis pas bien. Vous formulez trois demandes et rien de plus. Les voici :
1° Augmentation de 25 sous par jour au lieu de 5 sous que vous accordait la Compagnie.
2° Permission de remonter à toutes heures aussitôt la tâche finie.
3° Suppression des étiquettes.
Ai-je bien compris ? Est-ce ce que vous me demandez et tout ce que vous demandez ?
– Oui, Général[26]. »

Il y aurait sans nul doute une analyse conversationnelle de type goffmanienne à mener ici. « Positions », « enchâssements », « répliques et réponses », « alternance de codes », « insinuations » ; autant de rituels de langage, de « façons de parler », que le sociologue américain a contribué à mettre en exergue, révélant ainsi, par l'étude intéractionniste de la parole, les manières plurielles et contextuelles par lesquelles nous subissons autant que nous produisons le monde social. Car en quelques minutes d'échanges seulement, les

26. ADN M 626/10, directeur général de la Compagnie au ministre des Travaux Publics, 25 octobre 1880.

stratégies mises en place par le directeur pour déstabiliser ses interlocuteurs sont nombreuses et variées.

Les ouvriers désignés pour porter la voix de leurs camarades sont au nombre de quatre. Mais ils n'ont pas l'avantage numérique. Le directeur de la compagnie a le renfort du secrétaire général, du chef des travaux du fond et d'un sous-directeur. Des responsables miniers que les ouvriers n'ont pas l'habitude de croiser au quotidien. On peut même supposer que c'est la première fois que ces ouvriers se trouvent en ces lieux face aux directeurs et aux chefs de la mine. Le préfet, dans son rapport, précise en effet que les grévistes formant le rassemblement qu'il a harangué et dont sont issus les porte-paroles étaient « très jeunes pour la plupart et d'apparence malheureuse[27] ». Alors, en ce lieu qu'ils ne connaissent pas – l'ouvrier, dans son travail, n'a jamais l'occasion de fréquenter les bureaux de la Compagnie – face à des dirigeants en temps normal inapprochables, les « positions » des uns et des autres semblent distribuées avant même de franchir la porte. Et l'on voit mal, malgré ce que Goffman lui-même écrit (que les « positions » lors d'une interaction peuvent être changées), comment la situation pourrait tourner à l'avantage des quatre ouvriers[28].

Dès le début, c'est le directeur conduit l'échange. Il pose les questions et distribue les droits et injonctions à la parole (« Je les ai tout d'abord engagés à désigner l'un d'eux pour porter la parole » ; « Parlez ! »). Ici, pas de contrepoint vocal, pas de dialogues entrecroisés, pas d'interruption. Chaque ouvrier présent dans le bureau du directeur prend la parole quand ce dernier la lui donne et pas avant. Une fois entendues les principales revendications portées par les ouvriers, le directeur n'y répond aucunement. Il déplace l'échange sur le terrain qu'il a choisi. Celui-ci consiste à faire admettre à la délégation que la Compagnie est « juste » avec les ouvriers, qu'elle les écoute et les comprend. À compter de cet instant, les réponses des ouvriers s'abrègent. Ils n'argumentent pas, puisqu'ils n'y sont pas autorisés, mais se restreignent à un refrain aux tonalités martiales : « Non, Général », « Non, Général », « Non, Général », « Oui Général ».

S'en suit un long monologue du directeur général dans lequel il renverse de manière systématique chacune des revendications grévistes, jugées impossibles à satisfaire, trop chères ou déraisonnables. « J'ai ajouté que j'étais plein de bienveillance et de sollicitude

---

27. ADN M 626/6, non numérotée, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 25 octobre 1866.

28. La « position », chez Goffman se caractérise lors d'un échange entre individus par l'attitude, la posture, les paroles ainsi que les façons de s'y adapter. Goffman écrit que « Un changement de position implique donc un changement dans l'attitude que nous prenons à l'égard de nous-mêmes et des autres présents, telle qu'elle s'exprime dans la manière dont nous traitons la production ou la réception d'une énonciation. »
Erving GOFFMAN, *Façons de parler*, Paris, Minuit1987 [1981], p. 137-138.

pour eux » ajoute le directeur. Ensuite, il écrit : « Je leur ai exprimé la peine que nous éprouvions de leur conduite, moins pour le tort qu'ils faisaient à la Compagnie, que pour celui qu'ils faisaient à leurs familles. »

À considérer que l'échange rapporté est conforme à la discussion originale, on ne peut pas dire que les délégués présents au nom de leurs camarades ont fait preuve d'acharnement pour défendre leurs revendications. Les délégués de grève, note Perrot dans son étude, sont le plus souvent « choisis pour leur ardeur, leur bagou[29] ». Des qualités oratoires dont on pourrait dire qu'elles ne brillent pas particulièrement dans l'échange tel qu'il est retranscrit.

La délégation s'apprête à sortir du bureau sans obtenir gain de cause. Le directeur s'adresse une dernière fois aux ouvriers : « J'ai terminé […] en les engageant à rapporter mes paroles exactement à leurs camarades, à user de leur influence près d'eux pour qu'ils ne troublent plus l'ordre et reprennent leur travail. Malheureusement, comme l'a dit l'un d'eux en se retirant, ceux-ci étaient sourds à tout conseil. » Par leurs derniers mots, les délégués grévistes se détachent du reste des mineurs ; reprenant à leur compte le refrain maintes fois répété par les autorités et la Compagnie sur la surdité supposée des ouvriers grévistes. On connaît la définition que donnait Pierre Bourdieu du porte-parole :

> « Groupe fait homme, il personnifie une personne fictive, qu'il arrache à l'état de simple agrégat d'individus séparés, lui permettant d'agir et de parler, à travers lui, "comme un seul homme". En contre-partie, il reçoit le droit de parler et d'agir au nom du groupe, de "se prendre pour" le groupe qu'il incarne, de s'identifier à la fonction à laquelle il "se donne corps et âme", donnant ainsi un corps biologique à un corps constitué[30]. »

Comme le fait remarquer Claude Gautier depuis les travaux de Bourdieu, la représentation implique un transfert du sujet qui s'énonce : « La représentation, pour être opérante, suppose que le porte-parole, qui fait le groupe qui le désigne, confonde dans l'usage de sa puissance d'expression deux instances d'énonciation : celle du "je" qui s'exprime en tant qu'individu mandaté, celle du "nous" qui donne à sa parole toute la puissance de la représentation[31]. » Or, dans la bouche des délégués, les sujets sont déplacés. Non plus le « je » et le « nous », mais le « nous » et le « ils », transfert par lequel peut s'effectuer la disqualification des ouvriers grévistes (« ils sont sourds »).

---

29. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève, op. cit.*, tome II, p. 427.
30. Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p. 101.
31. Claude GAUTIER, « La représentation chez Pierre Bourdieu : de la délégation comme décision à la délégation comme dépossession – hypothèses de lecture », *Cités*, volume 51, numéro 3, 2012, p. 70.

Quels sont ces conseils que les ouvriers refusent d'entendre ? Celui de cesser la grève ? De ne pas se montrer trop exigeant ? Par qui ces conseils sont-ils donnés ? Au fond, ces représentants qui ont la parole finissent par ne représenter qu'eux-mêmes contre les autres. Lorsqu'il mentionne dans son ouvrage cette discussion entre les délégués et le directeur, Bruno Mattéi fait l'hypothèse que les délégués en question constitueraient l'« aile modérée » du groupe gréviste. Outre la remarque formulée par ces derniers sur la surdité de leurs camarades (que l'auteur, au passage, attribue à tort une rencontre avec le maire d'Anzin) Mattéi relève le fait que les demandes avancées par la délégation ne recouvrent pas l'ensemble des revendications ouvrières formulées depuis le début de la grève. La demande de suppression du système de marchandage n'étant effectivement pas mentionnée durant l'entretien[32].

Suivons l'action jusqu'au bout pour voir la réception que les nombreux grévistes, maintenus à l'écart de la discussion, font aux porte-paroles. C'est une lettre du préfet au ministre qui donne le récit suivant :

> « Dans cet intervalle [la discussion entre le directeur et les délégués], les quelques ouvriers descendus le matin étant remontés avaient été poursuivis et brutalement maltraités par des agitateurs. Quatre de ces derniers, reconnus comme coupables de ces violences ont été arrêtés et conduits à la gare du chemin de fer pour être dirigés sur Valenciennes. La foule s'amassa en même temps devant la gare en appelant les délégués qui étaient en conférence avec le Directeur Général de la Compagnie. A la sortie de ces derniers, les cris devinrent de plus en plus violents… M. le procureur général reconnut la nécessité de faire dissiper l'attroupement […]. Deux soldats ont reçu des pierres, mais sans blessure sérieuse. Pendant le nuit des patrouilles circulaient dans toute la ville[33]. »

Sitôt les délégués sortis du bureau de la Compagnie, la scène prend une tournure plus tumultueuse, voire violente. Est-ce que les délégués, en détaillant aux ouvriers l'issue de la discussion avec le directeur, ont suscité chez eux un élan de colère ? Réagissent-ils au refus de la Compagnie de céder à leurs demandes ? Ou à la possible invitation des délégués à reprendre le travail sans rien demander de plus ?

À l'évidence, c'est la Compagnie, qui sort victorieuse de l'échange tant sur le fond des revendications que sur la forme de la négociation. Deux jours plus tard en effet, la grève

---

32. Bruno MATTÉI, *Rebelle, rebelle !…*, *op. cit.*, p. 39.
Pour rappel, dans les premières heures de la grève, la Compagnie avait accordé une augmentation de 20cts, suite à quoi un grand nombre d'ouvriers semblaient vouloir reprendre le travail. C'est alors que des groupes d'ouvriers se sont opposés à cette reprise, jugeant insuffisantes les augmentations accordées par la Compagnie.

33. ADN M 626/6, non numéroté, préfet au ministre de l'Intérieur, 26 octobre 1866.

se termine. Les ouvriers reprennent le travail sans obtenir davantage que l'augmentation de 20 centimes décidée par la Compagnie avant même le déclenchement de la grève.

Les délégués grévistes de 1880

Dans les cas étudiés jusqu'ici, la désignation parmi les ouvriers grévistes de porte-paroles semble ainsi jouer en faveur des intérêts patronaux ou policiers. C'est une manière de tenir les foules à l'écart et d'agir sur un nombre restreint d'interlocuteurs. Suivant ces remarques, on pourrait se demander s'il arrive qu'au cours des grèves étudiées, les grévistes trouvent un avantage stratégique à la désignation de délégués. Cela semble être le cas lors de la dernière grève de la période, en octobre 1880.

Cette grève débute le 21 octobre à la fosse Turenne de Denain, lorsque quelques ouvriers se placent devant les échelles « en disant que l'on ne descendrait pas ». Peu après, ils sont plus d'une centaine à quitter le carreau et étendre le conflit à d'autres fosses de Denain. Les premières demandes formulées oralement concernent une augmentation de salaire[34].

Le 23 octobre 1880, les grévistes demandent au préfet l'organisation d'une entrevue collective afin de lui exposer leurs revendications. « Les grévistes, écrit le fonctionnaire, avaient annoncé l'intention de se réunir en bande sur la place de Denain pour m'apporter l'exposé de leurs griefs ; je leur fis dire que je ne tolérerai pas cette manifestation, mais que j'étais disposé à recevoir leurs délégués ». S'il refuse de recevoir le groupe de mineurs, il affirme se tenir à disposition de leurs éventuels délégués. Manifestement cette réponse du fonctionnaire ne satisfait pas les grévistes qui ne donnent pas suite à la demande du préfet et n'envoient aucune délégation. Le préfet, dans un courrier adressé au ministre de l'Agriculture écrit à ce sujet : « j'attendis vainement toute la matinée. Ils se contentèrent d'écrire au Maire une lettre résumant leurs réclamations[35]. » Le lendemain, les grévistes formulent une nouvelle demande de rencontre auprès du préfet et acceptent cette fois-ci de déléguer sept d'entre eux pour échanger avec lui.

Le fonctionnaire précise qu'ils ont été « choisis parmi les meilleurs ouvriers[36] », sans que l'on sache qui ils sont ni ce que le qualificatif recouvre. Leurs revendications sont retranscrites dans les échanges du préfet avec le ministre de l'agriculture :

> « Au nom des 2 600 mineurs dont nous sommes les délégués, nous demandons :

34. ADN M 626/10, pièce 9, commissaire de Blanc-Misson à préfet, 21 octobre 1880.
35. ADN M 626/10, pièce 43, préfet au ministre de l'Agriculture, 24 octobre 1880.
36. *Ibid*.

> 1° La transformation du travail à la tâche en travail à la journée à raison de 60 centimes l'heure avec un maximum de 8h au lieu de 9h ;
> 2° La gratuité du traitement du médecin et des médicaments pour tous les ouvriers, leurs veuves et les orphelins ;
> 3° un règlement nouveau des pensions accordées aux anciens ouvriers ;
> 4° la suppression des primes accordées aux porions et directeurs de fosses en raison inverse du prix de revient de la houille ;
> 5° la restitution immédiate de tous les livrets rendus depuis le commencement de la grève aux prétendus organisateurs de cette grève ».

Ils ajoutent :

> « Jamais nous n'avons été en meilleure situation pour obtenir quelque chose. En 1878 les affaires allaient mal et la compagnie avait intérêt à la prolongation de la grève, aujourd'hui elle ne peut pas suffire à ses commandes ; il n'y a pas un seul morceau de charbon sur le carreau des mines, tout est expédié au fur et à mesure de l'extraction ; on a besoin de nous, on gagne de l'argent et il est tout naturel que nous profitions de ce moment pour améliorer notre situation. »

Ce ne sont pas moins de 2 600 mineurs que ces délégués entendent représenter, soit l'ensemble des ouvriers employés au fond dans la division de Denain. À cet instant du conflit, la grève est quasiment générale[37]. En commençant leur déclaration par ce chiffre, les délégués cherchent à affirmer leur pleine et entière légitimité aux yeux du préfet. À travers eux, ce sont tous les mineurs de Denain qui parlent, ce qui les place en position de force pour engager la négociation et décliner leurs revendications. Les délégués savent que la situation économique leur est favorable puisque la Compagnie est sur la réserve de charbon qui ne tardera pas à manquer si la grève se poursuit, ce qui leur permet de réclamer une réorganisation complète du travail.

Dans la suite de l'entrevue, le préfet rejette les demandes des mineurs en s'appuyant sur un ensemble d'éléments fournis par la Compagnie (des chiffres, des salaires, des dates) dont il défend les intérêts. Le préfet se fait ainsi lui-même le porte-parole de la Compagnie. Cette connivence d'un préfet avec le patronat est une situation fréquente à la fin du siècle. Comme le souligne Michelle Perrot : « nombreux sont encore ceux qui, par affinité sociale, ou élective, se comportent comme les alliées, les doubles des patrons ; ils s'alignent sur leurs positions, reproduisent sans nuance leurs explications[38]. » Le respect des conditions exigées par le préfet, la préparation de la délégation et l'argumentation des délégués, n'ont eu aucune influence sur l'issue de l'entretien et l'aboutissement des revendications. La grève dure dix jours de plus, sans nouvelle entrevue entre grévistes et

37. ADN M626/5, pièce 174, rapport du capitaine de gendarmerie de Denain, 23 octobre 1880.
38. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève*, *op. cit.*, tome II, p. 708-709.

autorités. Les ouvriers de Denain reprennent le travail le 9 novembre sans obtenir satisfaction de leurs demandes.

Lors de la grève de 1880, la délégation ouvrière tente donc d'imposer le rythme et la nature des échanges avec les autorités. Ils choisissent eux-mêmes les délégués, préparent l'entrevue et argumentent au nom des 2 600 mineurs en grève qu'ils disent représenter. À travers ces quelques éléments, on voit comment s'écrit à Anzin, entre 1833 et 1880, une histoire des délégués grévistes. Celles-ci débute dans des circonstances imposées par les autorités, se poursuit dans la temporalité des grèves et manifeste, à partir de 1880, la volonté de certains ouvriers d'en écrire eux-mêmes les lignes.

3. La voix transposée : écrits de grève

Les délégués grévistes sont des intermédiaires. Placés entre les rassemblements de grévistes et les autorités patronales ou policières, ils écartent pour un temps les foules dans le processus de discussion. À Anzin, au cours du siècle, on trouve dans les archives d'autres formes de médiation : il s'agit de l'écrit. Objet sensible d'un autre rapport au corps et aux mots, il engage les échanges selon de nouvelles configurations, pris dans le temps incompressible de la lecture, de l'écriture et de la formulation d'une réponse. Quelle est la fréquence de son utilisation dans les discussions entre autorités et ouvriers. Quelles sont ses formes, ses effets et, le cas échant, ses évolutions ?

1833 et 1846 : premiers écrits sans réponse

Entre 1833 et 1880, des grévistes utilisent différentes formes d'écrits pour entrer en négociation ou poursuivre un échange avec la Compagnie. Chaque situation est particulière : variation sur le format, le style et l'intention.

La première mention d'un écrit émanant des grévistes concerne la grève de mai 1833. Au cours de la discussion qui oppose les ouvriers grévistes avec l'agent général Mark Jennings le 17 mai, ce dernier engage les ouvriers « à [lui] présenter une pétition écrite » contenant l'ensemble de leurs revendications afin, précise-t-il, qu'il les transmette aux régisseurs des mines d'Anzin[39]. Il ajoute dans son témoignage : « ils me comprirent et se séparèrent en criant : *vive l'Agent-Général*. Plus tard ils apportèrent cette pétition. » Manifestement, les grévistes s'attellent à l'écriture du document dès la fin de

39. *Le Courrier du Nord*, 22 juin 1833, « Bulletin judiciaire – Tribunal de police correctionnelle de Valenciennes – Affaire des troubles d'Anzin – Séance du 19 juin », déposition de Mark Jennings, p. 5.

l'entrevue.Le document ne figure pas dans les archives. On ne sait donc pas ce qu'il contient et quelles sont les demandes des ouvriers. À considérer qu'à cet instant, cette pétition reflète fidèlement les revendications transmises oralement, alors elle doit comporter les demandes d'augmentation du salaire et de renvoi des trois surveillants.

Par qui et dans quelles conditions cette pétition a-t-elle été rédigée ? Est-ce un des ouvriers grévistes qui en est l'auteur ? Ou alors les mineurs ont-ils sollicité un « écrivain public[40] » dont Michelle Perrot relève à de nombreuses reprises le rôle dans son étude sur les grèves ? Toute la question ici, est de savoir qui des ouvriers grévistes d'Anzin maîtrise suffisamment l'écrit pour rédiger une telle pétition. Les données sur l'état de l'instruction dans le bassin d'Anzin sont absentes pour les années 1830, mais l'on dispose de chiffres pour les décennies suivantes. À la question posée en 1873 dans le cadre de la grande enquête nationale sur les conditions du travail en France : « insécable Quel est parmi les ouvriers l'état de l'instruction ? », la réponse du sous-préfet de Valenciennes est la suivante : « L'instruction [des ouvriers] est presque nulle[41]. » Dans les années 1870 note Gérard Noiriel, « encore, 67 % de la population houillère du Nord-Pas-de-Calais est illettrée[42]. » Un pourcentage sans doute plus élevé encore dans les années 1830. Autrement dit, il est fort probable qu'en 1833, les ouvriers font écrire leur pétition par quelqu'un d'autre. Peut-être qu'un habitant d'Anzin ou de Valenciennes a accepté de les

---

40. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève…, op.cit.*, tome I, p. 256 note que dans les années 1870 : « On a recours encore à l'écrivain public : en 1875, à Paris, les charretiers lui font rédiger leurs prétentions. La même année, les couverturiers de Cours, voulant écrire à Mac-Mahon, se confient à "l'expert en écriture" ; les tisserands de Roanne vont trouver un ex-rédacteur du *Courrier de Roanne*. Dans les petites localités industrielles, ce rôle de scribe est joué par les boutiquiers : cordonniers, cabaretiers, coiffeurs, épiciers…, qui, grâce à leur instruction, jouissent d'un grand prestige. »

41. ADN M 605/4, enquête sur les conditions du travail en France, sous- préfecture de Valenciennes, 14 octobre 1872.
Sur ce point, voir également les remarques de Louis Reybaud sur le bassin d'Anzin : « Qui présumerait qu'après un quart de siècle de ce régime et des subventions annuelles qui s'élèvent à 38,000 fr., il se trouve encore 860 illettrés en dehors des 2,706 élèves fréquentant les 29 écoles communales ou libres qu'Anzin soutient de ses libéralités. Et encore, sur les élèves inscrits, à peine en 1866 en comptait-on 10 sur 100 qui pussent faire la preuve de quelques notions sérieuses. La plupart savaient à peine lire et écrire, sauf à l'oublier après quelques années de désuétude. » Louis REYBAUD, *Le Fer et la houille*, Paris, Michel Lévy frères, 1874, p. 191.

42. Gérard NOIRIEL, *Les Ouvriers dans la société française : XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 2002 [1986], p. 42.

aider par sympathie envers leur mouvement de grève ou contre une somme d'argent[43] ? On peut facilement imaginer que cette affaire, pour les mineurs, n'est pas anodine. Car il s'agit en effet d'exprimer distinctement et précisément les revendications du groupe qui, selon Jennings, seront examinées par les régisseurs de Paris. En ce sens, la pétition constitue le premier support des négociations menées à distance entre les ouvriers entrés en grève et les régisseurs, seuls en position d'accepter leurs demandes. Jennings précise d'ailleurs aux ouvriers que « si les régisseurs y consentaient ils ne tarderaient pas à faire connaître leur réponse[44] ».

Manifestement, la réponse de Paris se fait attendre. On apprend dans les documents que les ouvriers remettent à Jennings une seconde pétition quelques jours plus tard, dans laquelle ils réitèrent leurs demandes. Jennings précise en effet que :

> « tous les jours suivants [après le 17], il chercha constamment à leur faire prendre patience, les priant de ne pas du moins empêcher les machines de marcher ; qu'il leur renouvela souvent ses exhortations dont il vit même quelques fois les heureux effets. Une fois, Louis Ledain venant m'apporter une pétition qu'on leur avait conseillé de me remettre, me déclara qu'à dater de ce moment, il remettait à ma disposition les machines d'épuisement que l'on avait empêché de fonctionner jusque-là ; disant qu'ils avaient réfléchi sur ce que je leur avais dit[45]. »

Les ouvriers insistent et réitèrent leurs demandes. Cette fois-ci, ce n'est pas Jennings qui est à l'initiative de la pétition transmise par les grévistes. Quelqu'un d'autre leur a conseillé de réitérer leur requête aux régisseurs, qui à cet instant n'ont pas donné leur réponse à la première pétition. Ces derniers, visiblement, jouent la montre. Après tout, ils ont bien moins à perdre dans ce conflit que les ouvriers mineurs, qui chaque jour s'appauvrissent davantage, s'exposent à la répression des troupes et risquent le découragement et les sanctions. Il émerge ici un aspect fondamental de la relation par l'écrit. Contrairement aux échanges en face à face qui se déploient dans un rapport d'immédiateté, où un silence trainant peut être sanctionné d'une invitation ou d'une injonction à répondre, les correspondances écrites impliquent différentes étapes dont la

---

43. Lors du procès qui fait suite à la grève, un ouvrier du nom de Deramez est accusé d'avoir arraché une proclamation du préfet. Son avocat, Maître Regnard prend sa défense en disant : « Je m'étonnais seulement qu'un mineur illettré eut pu comprendre cette proclamation, moi qui savais que plus d'un habitant de Valenciennes s'était cotisé avec son voisin pour expliquer l'œuvre administrative, comme naguère les bons Hambourgeois se cotisaient pour comprendre les bons mot de Rivarol. »
Le Courrier du Nord, 27 juin 1833, « Affaire des troubles d'Anzin – suite de l'audience du samedi 22 juin », p. 6.
44. *L'Écho de la frontière*, « Troubles d'Anzin », 18 mai 1833, p. 1.
45. *L'Écho de la frontière*, « Tribunal correctionnel de Valenciennes. Affaire des troubles d'Anzin », déposition de Mark Jennings, 22 juin 1833, p.1.

durée est laissée au choix des correspondants. En mai 1833, plusieurs pétitions passent de mains en mains : des grévistes à Jennings, puis de Jennings aux régisseurs. Des jours passent, sans qu'aucune réponse ne soit apportée aux mineurs. Jusqu'à la fin du conflit le 26 lorsque les grévistes reprennent le travail sans avoir obtenu leurs demandes, il n'est plus fait mention de la pétition ouvrière, ni d'une quelconque réponse des régisseurs. Jennings n'avait pas menti, lui qui avait prévenu les ouvriers en recevant la première pétition que « si les régisseurs y consentaient ils ne tarderaient pas à faire connaître leur réponse. »

Après la grève de mai 1833, on trouve dans les archives une trace d'écriture du côté des grévistes, en 1837. Dans l'une des nombreuses proclamations qu'il adresse aux mineurs durant le conflit[46], alors grève pour obtenir de meilleurs salaires, le préfet écrit : « sachez que je ne recevrai aucune pétition, je n'accorderai aucune audience qu'après que les choses auront repris leur cours ordinaire[47] ». On ne sait pas si la remarque répond à une demande explicite des grévistes de le rencontrer ou de lui adresser des revendications par écrit. Dans tous les cas les archives et les correspondances du préfet n'en gardent aucune trace. L'essentiel ici, est que le préfet évoque la possibilité d'ouvrir une fenêtre de discussion avec les ouvriers selon ses termes et ses volontés. Cherche-t-il à agir en intermédiaire entre les ouvriers et la Compagnie ? Dans tous les cas, son premier message à l'attention des ouvriers est clair : si les mineurs souhaitent lui faire part de leurs demandes ou de leur situation, ils doivent immédiatement cesser la grève et reprendre le « cours ordinaire » des choses.

En 1846 des grévistes transmettent également leurs revendications aux dirigeants de la Compagnie sous une forme écrite. J'ai donné plus haut les circonstances d'un échange tenu entre quelques ouvriers grévistes et l'agent-général Lebret. Le 7 juillet, au second jour de grève, ces derniers se rencontrent sur la fosse du Verger. Après une discussion, les ouvriers consentent à envoyer une députation au « siège de l'administration » pour s'entendre avec Lebret. Ces quelques lignes tirées de *L'Écho de la frontière* du 14 juillet 1846 nous apprennent que les délégués en question sont en possession d'une « demande écrite » contenant les revendications des ouvriers entrés en grève la veille. L'article détaille : « La demande écrite de cette augmentation, portant à 3 fr. la journée de travail du mineur fut remise à M. Lebret pendant cette conférence[48]. » Là encore, l'archive ne précise pas si ce sont les ouvriers qui ont pris l'initiative de cette demande écrite, ni qui

46. Nous aurons l'occasion, dans le prochain chapitre, d'étudier en détail la nature et les usages des proclamations par la Compagnie et les autorités policières.
47. *Le Courrier du Nord*, « Nouvelles », 18 juillet 1837, p. 1.
48. *L'Écho de la frontière*, 14 juillet 1846, p. 2.

l'a rédigée. Est-ce Lebret, comme Jennings en 1833 qui demande aux ouvriers une version écrite de leurs demandes ? Ou ces derniers agissent-ils spontanément ? Ce qu'il faut souligner pour cette grève, c'est que, pour la première fois lors des conflits étudiés, les deux niveaux de représentation (les délégations et l'écrit) se trouvent réunis dans une même séquence de discussion avec la Compagnie. Cela dit, Lebret n'est pas plus sensible à l'écrit qu'à la parole puisque sa réponse à la fin de l'entrevue consiste à dire que « cette demande ne pourrait être entendue qu'après la reprise des travaux ». Comme le préfet en 1837, il conditionne la prise en considération des demandes ouvrières (les « entendre », pas les accepter) à la reprise du travail.

1878 : l'écrit pour contourner la grève

Jusqu'ici, sous ces formes retrouvées, l'écrit possède une forme et une fonction bien spécifiques. En 1833 et 1846, les pétitions ouvrières interviennent une fois la grève déclarée, pour fixer sur le papier des revendications déjà formulées par la voix, et permettre aux responsables de la Compagnie, proches ou éloignés du bassin, d'en prendre connaissance. L'écriture apparaît alors davantage comme un moyen de redoubler la voix et les revendications formulées oralement, et moins comme le support privilégié de leur expression. À la question de savoir si les écrits grévistes en 1833 et 1846 amènent une diminution, en nombre ou en intensité, des rassemblements grévistes, des chants ou des confrontations, la réponse est non. Autrement dit, et s'agissant des exemples relevés, l'écrit n'est pas un outil de pacification. Il est, dirait-on, un prolongement de la grève et une reformulation du conflit en cours par d'autres moyens et selon une nouvelle temporalité.

Une occurence, toutefois, fait exception. Il s'agit d'une lettre, adressée en 1878 par des ouvriers d'une fosse de Denain au directeur de la Compagnie des mines. Je la reproduit ici dans son intégralité, car il s'agit d'un document singulier dans lequel la parole ouvrière n'est pas directement retranscrite par les autorités, la Compagnie ou la presse, mais, cas de figure exceptionnel, par des mineurs eux-même. Cela semble d'autant plus important de la prendre en considération qu'elle n'a, à ce jour, jamais été mentionnée ni prise en compte dans les travaux sur les grèves de mineurs.

« Denain, le 27 juillet 1878

A Monsieur de Marsilly, Agent Général des mines de la Compagnie des mines d'Anzin

Monsieur l'Agent Général,

> Depuis deux ans notre salaire est diminué de moitié. Après avoir souffert avec patience pendant ce laps de temps, nous prenons la respectueuse liberté de venir, ne pouvant vivre plus longtemps dans cette triste position, vous exposer nos besoins. L'ouvrier mineur, connaissant sa profession et utilisant ses facultés ne peut, sans nuire à sa santé, travailler chaque jour plus de huit à neuf heures et encore lui faut-il, pour ne point user prématurément ses forces dans ce pénible labeur, qu'il lui soit alloué une rétribution suffisante pour qu'il puisse se nourrir d'aliments sains et fortifiants.
>
> Les quinzaines que nous recevons depuis un certains temps étant trop minime pour couvrir les dépenses de la moindre famille nous demandons qu'il nous soit accordé de travailler tous les jours non fériés et que la journée de l'ouvrier faisant son devoir pendant huit ou au plus neuf heures ne varie selon l'appréciation des chefs que de 4.75f à 5f et que celle des hommes à corvées soir exhaussée de 50 centimes.
>
> Les marchandages ne pouvant nuire qu'aux ouvriers trop aventureux ou aux incapables, nous ne demandons pas leurs suppression. De même, le marquage d'heures, les étiquettes et les amendes étant utiles ou pour le travailleur ou pour le maintien de l'ordre et de la régularité des travaux, nous trouvons juste qu'ils soient maintenus.
>
> Notre demande ainsi formulée sans bruit, veuillez, Monsieur l'Agent-Général, avoir la bonté d'écrire votre réponse sur la présente requête et croire au profond respect des signataires vos dévoués serviteurs[49]. »

Puis vient, dans la même écriture soignée, une liste de quarante-six noms, tous ouvriers mineurs aux fosses de Denain. Ces noms, comme le lieu, ont leur importance. Car Denain, lors du conflit qui touche le bassin minier du 16 au 30 juillet 1878, n'est pas en grève. En effet, la grève débute sur le carreau d'une fosse d'Anzin sans s'étendre à d'autres localités lorsque des ouvriers demandent au porion une augmentation de salaire et coupent, suite à son refus, les cordes des cages avant de se regrouper cortège.

Dès le 17, des ouvriers tentent pourtant de propager le conflit aux fosses de Denain. Mais sur la route qui mène d'Anzin à Denain, ils ont face à eux des troupes en nombre important. Les journaux font état de deux bataillons d'infanterie du 1er de ligne et un bataillon du 127e ainsi que deux escadrons de cavalerie du 16e régiment de dragons, soit plusieurs centaines d'hommes stationnés dans le seul but d'empêcher que des ouvriers relient par la marche les deux localités[50]. C'est à l'occasion de ce conflit, on s'en souvient, que le Président du conseil Jules Dufaure donne la consigne à ses ministres de « montrer des troupes », ce qui a pour résultat d'empêcher, physiquement, toute jonction entre Anzin et Denain.

---

49. CHM 2421, lettre de revendication de mineurs de Denain adressée à l'agent général de la Compagnie, 27 juillet 1878.
50. APP B A 185, pièce 57, extrait du journal *La Marseillaise*, 20 juillet 1878.

Le contexte qui entoure l'envoi de cette pétition au directeur de la Compagnie mérite d'être éclairé. On lit en effet dans une lettre du sous-directeur de la fosse Turenne adressé au directeur que le 26 juillet, 200 ouvriers de cette fosse se sont présentés le matin et ont refusé de travailler en déclarant être « dans l'impossibilité de vivre ». Le sous-directeur précise qu'il a fallu deux heures de discussion pour que ces ouvriers consentent finalement à descendre dans les souterrains. Ces derniers, au moment de travailler, indiquent au sous-directeur qu'ils « se disposent à adresser une pétition à Monsieur le directeur Général ou à se rendre à 10 ou 20 auprès de lui pour faire leurs réclamations[51] ».

Le 27 juillet 1878, les ouvriers de Denain ne sont donc pas en grève, mais ont failli l'être. Quarante-six d'entre eux adressent un courrier de demandes au directeur des mines dans lequel ils réclament la fin du chômage les lundis et dénoncent des salaires trop bas, qui ne leur permettent plus de pourvoir aux besoins de leurs familles. Jusqu'ici, leurs demandes coïncident avec celles des grévistes d'Anzin. Mais dans la suite du courrier, les ouvriers de Denain déclarent ne pas vouloir la fin du système de rémunération par marchandage, qui figure parmi les revendications des grévistes d'Anzin. « Les marchandages ne pouvant nuire qu'aux ouvriers trop aventureux ou aux incapables, nous ne demandons pas leurs suppression. » On retrouve là un argument avancé par la Compagnie elle-même lors d'autres grèves pour justifier le maintien de ce mode de rémunération, notamment au moment de la grève de 1866 au cours de laquelle certains ouvriers demandent leur suppression. Dans un courrier adressé au ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, l'ingénieur en chef de la Compagnie écrit que « la suppression du marchandage ne peut être demandée que par des ouvriers ineptes ou paresseux, jaloux de voir des camarades actifs et intelligents gagner plus qu'eux et avoir de meilleurs travaux[52]. »

Ce n'est d'ailleurs pas le seul passage du courrier dans lequel les ouvriers de Denain prennent leurs distances avec des revendications formulées par d'autres grévistes lors de précédents conflits. Le « marquage d'heures, les étiquettes et les amendes » doivent être maintenus car, disent-ils, tout cela participe au « maintien de l'ordre » dans les mines. Autrement dit, ce n'est pas une refonte du système de travail, ni une diminution de la surveillance et des amendes qu'infligent la Compagnie aux ouvriers que réclament ces ouvriers. Ce qu'ils demandent, c'est une rémunération suffisante pour le « pénible labeur » auquel ils se livrent, en « dévoués serviteurs » de la Compagnie. Dans

51. CHM 2421, courrier du sous-directeur Delabez au directeur général, 26 juillet 1878.
52. ADN M 626/5, non numéroté, rapport de l'ingénieur en chef des mines au ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, 12 septembre 1866.

l'ensemble, cette demande « formulée sans bruit » comme le soulignent les ouvriers eux-mêmes, est marquée par la volonté de ne créer aucun désordre.

Sur le fond comme sur la forme, cette lettre de demandes est pour le moins étonnante. Par la nature des revendications, les arguments avancés pour les défendre, le style du propos. Tout est écrit dans un français très soutenu, dans une syntaxe sophistiquée comprenant des phrases longues, des incises, l'emploi de gérondifs. Surtout, une grande part du propos paraît guidé par une volonté d'objectivation de la condition « de l'ouvrier mineur » transformé en sujet à la troisième personne de la demande. Un regard et une voix extérieurs semblent posés sur lui, le décrivent, lui et sa situation, comme en attestent les formulations (« nuire à *sa* santé », « user prématurément *ses* forces », « *se* nourrir d'aliments sains et fortifiants ») que l'on dirait extraites d'un manuel d'hygiènisme. Tout est extrêmement solennel et poli, marqué de déférences, jusqu'à la dernière phrase dans laquelle les ouvriers demandent au directeur qu'il ait « la bonté » de répondre par écrit à la requête des ouvriers.

Par conséquent, on peut légitimement se demander qui a rédigé ce courrier ; qui a cherché les mots, travaillé l'équilibre des formules, juste assez pour demander mais pas trop pour ne pas créer de vagues. S'agit-il des ouvriers de Turenne eux-mêmes ? Dans ce cas, pourquoi ne sont-ils « que » quarante-six à signer la pétition alors qu'ils étaient deux cents la veille à refuser de travailler ? Pour rappel, les ouvriers mineurs du bassin sont plus de 60% à ne pas savoir écrire à cette époque, et la lettre en question, dans son ensemble, trahit une bonne maîtrise de la langue. Les ouvriers ont-ils trouvé eux-mêmes le temps et les ressources pour l'écrire ? Ont-ils fait appel à un « écrivain public » ?

Une autre hypothèse est possible. Si l'on regarde la situation particulière de Denain à ce moment, on voit en effet que le Comité républicain exerce une influence importante sur les ouvriers mineurs. La présence des républicains à Denain remonte à la création en 1848 d'un « Comité républicain » parmi lequel figurent déjà des ouvriers mineurs[53]. Or, en 1878, dès l'entrée en grève des ouvriers d'Anzin, les républicains demandent aux ouvriers de Denain de ne pas se suivre le mouvement. Des proclamations sont apposées partout en ville, dont celle-ci, reprise par le quotidien *Pays* en date du 20 juillet 1878 :

> OUVRIERS MINEURS,
>
> En présence des désordres occasionnés dans les environs par des grévistes étrangers, le *Comité républicain de Denain* vous recommande le plus grand calme et la plus grande prudence.

53. André JURÉNIL, *Denain et l'ostrevant… op. cit.*, p. 119. L'auteur relève la présence d'ouvriers mineurs parmi les 788 noms qui figurent dans le registre d'adhésion du comité en 1848.

La République, vous le savez tous, puise sa force dans le respect et dans la stricte observation de la loi.
Il faut donc que vous prouviez que vous êtes de *vrais républicains*, de vrais *amis de l'ordre*, en n'écoutant pas les mauvais conseils qui pourraient vous parvenir du dehors.
Pour le comité républicain,

J. Deschanvres[54] »

Puis une seconde, qui émane de l'homme politique Alfred Girard :

« A messieurs les ouvriers mineurs de Denain,

Je vous remercie avec effusion d'avoir écouté les conseils de votre comité républicain. Je vous remercie de garder cette attitude digne et calme, qui vous honore, et qui rend tous les républicains de l'arrondissement si fiers de vous. Pour moi, que vous avez toujours entouré de si éclatantes sympathies, la reconnaissance m'enchaîne à vous par le lien d'une éternelle amitié. C'est donc comme un ami dévoué pour toujours, que je vous félicite et que je vous demande de persévérer dans votre sagesse. Il y va des intérêts les plus chers de l'ouvrier. Il y va de l'intérêt de la République, qui (on vous l'a di bien dit) *puise sa force dans le respect de l'ordre et dans la stricte observation de la loi*. Le moindre trouble, en ce moment, serait une source de souffrance pour le travailleur, et ferait le jeu des ennemis de la liberté. Vous l'avez bien compris. Je vous connais et je compte sur vous. Dimanche, fidèle à notre vieille habitude, je retournerai vous remercier encore, j'irai vous serrer les mains.

Alfred Girard[55] »

Le dimanche en question (21 juillet) est le jour des élections législatives auxquelles se présente Girard contre le candidat conservateur Léon Renard. À cette occasion, il remporte le plus grand nombre de voix, notamment à Denain, et parvient à se faire élire à la Chambre des députés sous les couleurs de l'Union républicaine[56]. Le lendemain de son élection, Girard rencontre le directeur des mines d'Anzin. L'entrevue est détaillée dans un article du *Moniteur Universel* : « M. Girard, le nouveau député de Valenciennes, est allé assurer M. de Marsilly, directeur de la compagnie, de son concours et lui dire qu'il ferait tout son possible pour empêcher les mineurs de Denain de participer à la grève. » Cinq

54. APP B A 185, pièce 62, extrait du journal *Pays*, 20 juillet 1878.
55. APP B A 185, pièce 68, « Proclamation d'Alfred Girard », extrait du *National*, 21 juillet 1878.
56. « On remarquera que M. Renard a obtenu la majorité dans les localités où la grève a pris naissance, comme Abson, Haveluy et Fresnes, et que M. Girard l'a obtenue au contraire, à Vieux-Condé, où elle n'a éclaté que depuis trois jours au plus, et à Denain, où le travail n'a pas cessé un jour. »
APP B A 185, pièce 126, extrait du journal *Petit Parisien*, 25 juillet 1878.

jours plus tard, le courrier de demandes étudié plus haut parvient au directeur des mines[57]. Dans ce contexte, l'influence et le rôle du Comité républicain sur la situation des ouvriers de Denain est incontestable. Mattéi, qui consacre plusieurs pages de son ouvrage à cette grève et au rôle du Comité note qu'en 1878, « les denaisiens ont préféré écouter les sirènes des républicains qui leur avaient demandé de ne pas se mettre en grève[58]. »

Cela dit, la tentative de grève des ouvriers de Turenne le 26 juillet invite à nuancer quelque peu cette idée. Malgré l'engagement de Girard auprès du directeur, malgré les nombreux appels lancés aux ouvriers pour ne pas cesser le travail, la grève a bien failli gagner la division de Denain. Faut-il en conclure que l'influence des républicains sur les ouvriers n'est, à cet instant, pas aussi forte que le laisse entendre Mattéi ? Faut-il interpréter la tentative de grève des ouvriers de Turenne comme un avertissement, une tentative de donner plus de poids au courrier qui suit ? Le Comité républicain, en apprenant la détermination des ouvriers de Turenne à entrer en grève, a-t-il proposé de les aider dans la rédaction de leur pétition ? Les ouvriers ont-ils sollicité eux-mêmes le Comité ? Ont-ils écrit le courrier sans aucune aide extérieure ?

Là encore, il est impossible d'y répondre. Cependant, l'important n'est peut-être pas tant de savoir qui a écrit cette pétition que de souligner ce qu'elle implique en terme de modification des rapports entre grévistes, non grévistes et autorités patronales. Car pour la première fois dans l'histoire des conflits étudiés, des ouvriers non grévistes s'unissent et se concertent pour négocier avec la Compagnie dans le cadre d'une grève en cours. Dans ce contexte, l'écrit n'est plus un redoublement de la voix comme dans les exemples précédents où il intervenait une fois la grève débutée comme support de négociation entre grévistes et autorités, mais un moyen de contourner l'entrée en grève pour ouvrir une autre voie de discussion.

Bien qu'elle n'ait pas les effets escomptés, nous allons voir que cette pétition des non grévistes de Denain en 1878 inaugure pour les ouvriers de cette localité une manière

---

57. Il importe ici de mentionner la réponse du directeur au courrier des ouvriers de Denain. Elle est en date du 27 juillet également, soit le même jour que le courrier des ouvriers. C'est une lettre de trois pages qu'il n'est pas utile de citer dans la mesure où le directeur repousse l'ensemble des demandes des ouvriers. Le chômage des lundis, tout comme l'impossibilité d'augmenter les salaires sont justifiés par la conjoncture économique et la concurrence des charbons étrangers. Si l'on en croit les archives, l'échange entre les deux partis s'arrête avec la réponse du directeur. Les documents ne précisent pas comment les ouvriers signataires de la pétition réagissent. Ce qui est certain c'est qu'il n'y a pas, à Denain, de mouvement de grève. D'ailleurs, à cet instant, celle-ci est sur le déclin. En effet, le lendemain, 28 juillet, les ouvriers d'Anzin reprennent le travail sans obtenir la moindre de leurs demandes.

58. Bruno MATTÉI, *Rebelle, rebelle !…, op. cit,* p. 62.

nouvelle de mener leurs luttes, en donnant aux écrits une place centrale dans les processus de discussion et de négociation avec les autorités.

De la pétition aux affiches : les écrits grévistes en 1880

Lors de la grève de 1880, les ouvriers grévistes de Denain recourent en effet à l'écrit dans des formes et des proportions nouvelles.

Les ouvriers de Denain, entrés en grève le 21 octobre 1880, adressent deux jours plus tard un premier courrier au maire de la ville afin de lui exposer leurs revendications. Voilà ce qui figure sur le document conservé dans les archives de police :

> « Monsieur le Maire,
> Nous soussignés :
> Ouvriers mineurs de Denain,
> En présence de la grève qui existe, prenons la respectueuse liberté de venir vous exposer nos griefs.
> Les salaires actuels sont insuffisants.
> Pour élever honnêtement nos enfants nous demandons :
> 1°. 0f60 (soixante centimes) par heure de travail avec un minimum de huit heures et un maximum de neuf heures.
> 2°. Que le traitement du médecin et les frais de médicaments nous soient accordés gratuitement, ainsi qu'aux veuves et orphelins des ouvriers mineurs
> Nous demandons également :
> 3°. Que la Compagnie nous accorde une pension de cinq centimes par jour et pour chaque année de travail à partir de l'âge de quinze ans.
> La retraite ne pourra excéder deux francs.
> Nous demandons enfin que la Compagnie ne puisse supprimer
> la pension que au cas où il serait prouvé judiciairement que l'ouvrier ait compromis son entente.
> Veuillez Monsieur Le Maire être notre contrepartie auprès de qui de droit et recevoir nos salutations dévouées[59]. »

Neuf noms signent le courrier, tous ouvriers aux fosse de Denain : « Lequine Emmanuel, Nongaillard Joseph, Deserere Henry, Lequine A, Chatteau Benoit, Meriaux Louis, Duhout Joseph, Douai Henri, Dulat Jean-Baptiste ».

Il est à noter qu'aucun de ces noms ne figure sur le courrier transmis deux années plus tôt par des ouvriers de cette même fosse. Comme en 1878 en revanche, la forme de la lettre, comme le fond, sont soignés. Les formules de politesse encadrent le texte. Les revendications sont présentées numérotées, chiffrées. Ce qui frappe surtout, c'est la nature du papier. Une feuille double, filigranée. D'un côté un visage coiffé d'un bandeau où

59. ADN M 626/10, pièce 28, courrier des grévistes de Denain au maire, 23 octobre 1880.

figure le mot de « Concorde » et de l'autre les mots « République française ». C'est un papier officiel, dont on devine, dans ce contexte, qu'il appartient au comité républicain de la ville de Denain. Cette fois-ci, il n'est plus permis de douter de son implication.

À la fin du courrier, les grévistes demandent explicitement au maire d'être leur « contrepartie auprès de qui de droit », c'est-à-dire, on l'imagine, d'agir en tant que médiateur entre les ouvriers et la Compagnie. La présence, dans la marge du document d'éléments apparaissant sous le titre « Réponses de la Compagnie » semblent indiquer que le maire a, en effet, transmis le courrier directement ou au moins les demandes des ouvriers au directeur de la Compagnie, qui a détaillé ses raisons de ne pas y répondre favorablement.

Le lendemain, on s'en souvient, le préfet accepte de recevoir des délégués grévistes pour entendre leurs demandes. Celles-ci sont au nombre de cinq, soit deux de plus que celles qui figurent dans le courrier envoyé au maire (la suppression des primes accordées aux surveillants et la restitution des livrets aux grévistes renvoyés n'y figurent pas).

Si l'on poursuit la chronologie de la grève, on apprend dans un rapport du commissaire de police de Denain que les grévistes de Denain adressent un nouveau courrier dans lequel figurent leurs « prétentions[60] », cette fois-ci au directeur de la Compagnie lui-même. On remarque, à travers ces quelques mentions, que les premiers jours de la grève sont déjà riches d'écritures. Les grévistes multiplient les courriers au maire, au préfet ainsi qu'au directeur de la Compagnie afin de transmettre leurs demandes. Dans les trois cas, ce sont les ouvriers qui sont à l'initiative des demandes écrites.

Outre cette quantité importante de lettres qui permet aux ouvriers de mener la négociation avec la Compagnie par le biais de différents intermédiaires, les premiers jours de grève sont également l'occasion pour les grévistes d'introduire un nouveau format d'écriture pour faire connaître leurs revendications. Le 24 octobre, à l'issue de l'entrevue avec le préfet, on lit dans le courrier qu'il adresse au ministre de l'Intérieur que les mineurs ont fait « afficher ce soir leurs réclamations dans les rues de Denain[61]. Cette fois-ci, les revendications des grévistes n'apparaissent plus uniquement dans les courriers adressés nominativement à tel ou tel représentants des autorités. Elles sont données à voir et à lire à quiconque traverse les rues de la ville de Denain. S'agit-il d'ailleurs d'une affiche ou de plusieurs affiches ? Est-elle destinée aux autorités ou aux ouvriers ? Quelles revendications contient-elle ? Les trois demandes du courrier au maire ou les cinq formulées oralement au préfet ? Cette affiche ne figurant pas dans les documents conservés aux archives, il n'est pas possible de répondre à ces questions.

---

60. ADN M 626/10, pièce 46, commissaire de police de Denain au préfet, 24 octobre 1880.
61. ADN M 626/10, pièce 43, préfet au ministre de l'Agriculture, 24 octobre 1880.

Les archives donnent en revanche à lire trois placards imprimés que les grévistes font afficher durant la grève et qui permettent de mettre en lumière les changements dans les modalités de lutte des ouvriers.

Le premier, en date du 1er novembre 1880 est adressé aux « Frères et amis charbonniers ». On lit :

> « Ne signons rien !
> Merci mille fois au Comité du Progrès Républicain de Denain.
> Merci aussi à vous tous, ouvriers et commerçants de Denain.
> Nos souffrances sont grandes, mais nous ne faillirons pas à notre devoir.
> Les ouvriers de toute la France ont les yeux sur nous.
> Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse, St-Etienne, Lille et d'autres villes vont venir apporter des secours.
> Du Courage !
> Le droit triomphe toujours[62]. »

Le placard donne ensuite à lire une liste de quarante-quatre noms. Le même jour, les grévistes font afficher un second placard, signé de quarante-cinq noms, pour la plupart différents de ceux qui figurent sur le premier :

> « Amis et frères de la Compagnie des mines d'Anzin
> Des journaux paraissant hostiles à notre cause disent que nous reprendrons le travail mardi prochain. Voici la copie de la lettre que nous adressons au journal "le Petit Nord."
>
> Monsieur le Rédacteur,
> Auriez-vous changé de ligne de conduite ? Ne seriez-vous plus un journal sérieux ? Depuis que la grève sévit à Denain : ou votre correspondant vous induit en erreur ou il se moque de vous ; attendu que pas un de vos articles concernant la grève, n'a le moindre caractère de véracité.
> En lisant ces articles on croirait lire dans un livre de cuisine. On voit revivre Brillat-Savarin & on se sent immédiatement la gorge prise, tellement l'Epice en est fort.
> On ne respire que poivre & SEL.
> De là provient l'éternuement général. – Dans l'intérêt de notre santé, nous ne lirons plus ce journal[63]. »

La troisième affiche est quant à elle datée du 3 novembre. Cette fois-ci, une seule signature en bas du texte : « Pour la délégation : BASLY Emile ». On lit :

---

62. ADN M 626/10, non numéroté, affiche des ouvriers grévistes de Denain, 1 novembre 1880.
63. ADN M626/10, non numéroté, affiche des ouvriers grévistes de Denain, 1 novembre 1880.

> République Française
> AVIS
> La Délégation des mineurs porte à la connaissance des habitants qu'une RÉUNION PUBLIQUE aura lieu CE SOIR A 8 HEURES dans la SALLE DU PETIT-CHATEAU pour rendre compte de sa mission auprès du Directeur général[64]. »

Les trois placards, sortis de l'imprimerie et lithographie Palandre située à Denain alternent entre encouragements aux grévistes, remerciements aux différents soutiens, réponses publiques aux détracteurs, avis de réunion. Ils témoignent à la fois de la volonté des ouvriers de communiquer leurs intentions, de faire circuler les informations, de maîtriser ce qui se dit sur eux pour ne pas laisser circuler de fausses rumeurs ou risquer de voir les grévistes se décourager à l'annonce prochaine de la reprise. Dans le cas du premier placard, Denain apparaît au centre de la carte des contestations ouvrières. « Les ouvriers de toute la France a les yeux sur nous ». Bien qu'ils ne parviennent pas à étendre leur grève aux autres localités du bassin, celle-ci est présentée comme un enjeu national. Les mineurs de Denain ne luttent plus uniquement pour eux, mais pour tous les ouvriers de France, mineurs ou non. Dans ce même placard d'encouragement à poursuivre la grève, les ouvriers multiplient les remerciements à leurs soutiens et, se faisant, montrent qu'ils ne sont pas isolés. On se souvient qu'en 1846, des ouvriers ont défilé de Valenciennes à Saint-Vaast en chantant les louanges d'un épicier de la ville, Legrand, qui venait de leur distribuer du pain. Ici, les remerciements qu'adressent les ouvriers aux « commerçants de Denain » ne passent plus par la voix et le chant mais par l'écrit, qui en multiplie les destinataires possibles.

« La nouveauté de la grève de 1880 est que, pour la première fois, les mineurs se posent publiquement comme acteur collectif face à l'adversaire[65] » écrit Bruno Mattéi en soulignant l'importance de ces trois affiches lors du conflit. La remarque de l'auteur laisse entendre qu'avant 1880 les mineurs grévistes ne s'affirment jamais en tant qu'acteur collectif. De toute évidence, ces affiches sont le signe d'une transformation dans les procédés de lutte et de coordination du mouvement de grève. Les grévistes réunis en délégation sont en lien avec d'autres ouvriers, ils donnent à voir l'étendue de leur soutien, ils organisent de nombreuses entrevues avec les autorités et le directeur de la Compagnie.

Cela dit, la remarque de Mattéi n'est à mon sens pas entièrement juste, et cela pour deux raisons. D'abord car, lorsqu'ils défilent par centaines ou par milliers dans le bassin pour exprimer leurs revendications, qu'ils coordonnent leurs actions et coopèrent pour

64. ADN M626/10, non numérotée, affiche des ouvriers grévistes de Denain, 3 novembre.
65. Bruno MATTÉI, *Rebelle, rebelle !, op. cit.*, p. 63.

maintenir la grève, qu'ils s'adressent collectivement aux autorités en s'exprimant par un « nous » de circonstances, les ouvriers se posent déjà, publiquement, comme « acteur collectif face à l'adversaire ». Ensuite, en 1880, les modalités de lutte suivies par la délégation ne sont pas celles de tous les ouvriers grévistes. En parallèle des entrevues avec la direction ou les autorités, des pétitions, et des affiches, des centaines d'ouvriers défilent, chantent, circulent dans les corons et tentent d'éteindre les feux des machines. Autrement dit, en 1880, la lutte est menée sur différents fronts, par différents moyens qui ne s'annulent pas les uns les autres. Par conséquent, il me semble plus juste de dire que la nouveauté de cette grève repose sur le fait que la délégation gréviste tente de s'affirmer, pour la première fois, comme *le* principal acteur collectif face à l'adversaire. Une tentative que l'écrit, sous formes d'affiches et de pétitions multiples, incarne et concrétise. Le singulier, ici, paraît d'autant plus important à souligner que le dernier placard affiché par les grévistes est signé d'un seul nom, Basly Émile, qui annonce aux ouvriers grévistes vouloir rendre compte de « sa mission auprès du Directeur général », ce qui laisse penser que, pour la première fois au cours des différentes grèves étudiées, un gréviste s'est entretenu en tête-à-tête avec le représentant de la Compagnie au nom de l'ensemble des ouvriers grévistes.

Au final, ces quelques analyses permettent de comprendre comment le geste d'écriture se forme et se structure au fil des grèves des mineurs d'Anzin, ainsi que les intentions diverses qu'il porte : de 1833 à 1878 c'est la Compagnie qui réclame aux ouvriers de mettre par écrit leurs revendications ; en 1878 l'écrit est un moyen choisi par plusieurs ouvriers des mines de Denain pour engager une voie de négociation avec la Compagnie des mines qui n'implique pas l'arrêt du travail ; en 1880 les écrits, qui prennent à la fois la forme de pétitions et d'affiches permettent aux ouvriers de multiplier les voies de la négociation avec les autorités, de communiquer avec les ouvriers et leurs soutiens, de faire voir au grand jour, enfin, les modalités nouvelles d'organisation (réunions publiques, comptes rendus d'entretien avec les autorités patronales).

Conclusion

« Dans toute société, chaque fois que surgit la possibilité matérielle d'une interaction verbale, on voit entrer en jeu un système de pratiques, de conventions et de règles de procédure qui sert à orienter et à organiser le flux des messages émis. On s'accorde sur le lieu et le moment de la conversation, sur les thèmes d'ouverture et sur l'identité des

interlocuteurs admis[66]. » Erving Goffman invite ici à prêter attention à la dimension corporelle des échanges, guidé par l'idée que la matérialité et les procédures d'interaction donnent de précieuses indications sur les relations sociales des différents locuteurs et les positions que chacun occupe et tente d'incarner au cours de l'échange. Abordées depuis la perspective du corps et de la voix, les modalités de discussion entre ouvriers et autorités étudiées dans ce chapitre impliquent des gestes, des voix, des paroles, des attitudes et des manières de s'écouter différentes, variables selon les contextes. Avec l'évolution, au fil des conflits, des formes de discussion, de nouveaux rôles émergent au sein des conduites de grève : l'émissaire, le porte-parole, l'auteur de courriers ou de pétitions ; des espaces déjà parcourus se créent ou se structurent différemment ; des zones de rassemblement sont choisies pour discuter en nombre, les portes des bureaux de la direction sont franchies sur invitation à discuter ; les murs se couvrent d'affiches qui donnent à voir et à lire une seule et même voix gréviste. Sur un plan purement matériel, on peut dire que la négociation et ses différentes modalités entraînent une réorganisation des gestes, des voix et de l'espace de lutte. Des grands colloques en extérieur aux huit-clos ou s'enferment les délégations, les lieux de rencontre et de parole se multiplient et sont adaptés selon les volontés de chacun.

Goffman, dans cet extrait, invite également à considérer l'interaction verbale comme une forme rituelle, structurée par des codes, des manières d'être et de se rencontrer. À partir des quelques moments d'échanges mis en lumière dans ce chapitre, on peut affirmer qu'à Anzin entre 1833 et 1880, ce sont les autorités, patronales et policières qui imposent les modalités des échanges avec les grévistes. Des conditions sont posées pour que les grévistes puissent s'exprimer, le caractère d'improvisation des négociations est réduit, tandis des frontières sont tracées entre ce qui est possible de dire et ce qui ne l'est pas. Les modalités d'échanges imposées par les autorités visent à privilégier un certain type de discours et écarter les foules grévistes des processus de négociation par la désignation de porte-paroles, la demande de pétitions écrites, le contrôle et le choix des lieux de discussion (bureau de la direction, bâtiments officiels). Sur la forme donc, ces conditions de négociation sont à l'avantage des autorités ou de la Compagnie.

On voit donc que l'entrée en jeu des délégués et le recours à différentes formes d'écriture s'inscrivent tous deux dans le prolongement des affrontements entre les ouvriers et les autorités. Ces échanges participent, à une autre échelle que les traques et le corps-à-corps, à la construction du rapport de force. Dans ce processus, les autorités, qui se gardent toujours le dernier mot, ne cherchent plus uniquement à écouter et surveiller les voix, mais à les sélectionner et leur donner, ou non, la possibilité de s'exprimer.

---

66. Erving GOFFMAN, *Les Rites d'interaction*, Paris Minuit, 1974, p. 32-33.

CHAPITRE 7 : RETOUR AU SILENCE ?

Depuis le début de cette thèse, nous prêtons une oreille attentive aux ouvriers et aux ouvrières d'Anzin, nous observons leurs attitudes, leurs actions et leurs mouvements. Des mots de refus prononcés sur le carreau de fosse jusqu'aux cris et aux marches chantées, en passant par les moments de tumultes ciblés et les configurations variables de la discussion, les grèves étudiées se déploient dans un ensemble de pratiques corporelles et vocales. Il importe désormais de savoir comment ces événements s'achèvent. Comment ces dix-sept grèves finissent-elles ? Quelles actions des mineurs, de la Compagnie et des autorités mettent un terme aux contestations ? Comment appréhender ces fins de grève depuis la perspective du corps et de la voix ? Que deviennent dans les dernières heures du conflit les paroles et les chants de la grève ? Les conséquences de cette résistance collective aux autorités se mesurent-elles uniquement à la satisfaction ou non des demandes des mineurs ? La reprise du travail est-elle ainsi toujours synonyme d'un retour à la normale ?

1. Fins des grèves

Il convient dans un premier temps d'observer les conséquences des grèves menées par les ouvriers d'Anzin entre 1833 et 1880. Les mineurs grévistes obtiennent-ils satisfaction ? Leurs revendications sont-elles entendues ou rejetées par la Compagnie ?

Bilan

En considérant le critère de satisfaction des demandes grévistes, sur les dix-sept grèves menées au cours du siècle par les ouvriers d'Anzin, neuf grèves se soldent par un échec (aucune revendication n'est satisfaite), deux réussissent entièrement (toutes les revendications sont satisfaites), quatre impliquent des compromis (obtention d'une partie des demandes ou en deçà). Dans deux cas, la grève de 1843 des ouvriers rattachés aux ateliers et celle de 1850 déclenchée par quelques ouvriers qui souhaitent une meilleure répartition des tâches, l'issue n'est pas connue. Le tableau suivant donne le détail des grèves, les revendications des ouvriers et la nature du dénouement (n'y figurent pas les deux tentatives de 1851 et 1879 qui n'aboutissent pas à un déclenchement de grève.)

Dates	Revendications	Issue	Observation
1833 (10 jours) 16 au 26 mai	- Augmentation des salaires - Renvoi de 3 surveillants	Les revendications ne sont pas satisfaites	Salaires augmentés après la grève
1833 (5 jours) 13 au 17 déc.	Contre l'augmentation de la tâche de transport des ouvriers hercheurs	Réussite immédiate	
1837 (*8 jours)* 10 au 17 juillet	Augmentation des salaires	Les revendications ne sont pas satisfaites	
1843 (*2 jours*) 2 au 4 novembre	Contre les nouveaux horaires en vigueur dans les ateliers de la Compagnie	Non précisée	
1846 (10 jours) 7 au16 juillet	- Hercheurs se plaignent des berlines - Augmentation des salaire	Les revendications ne sont pas satisfaites	Salaires augmentés après la grève
1847 (3 jours) 19 au 21 octobre	Contre le nouveau calendrier de paiement des salaires, retardé de 6 jours	Satisfaction partielle	Application progressive du calendrier
1848 (11 jours) 28 fév. au 9 mars	- Augmentation de salaire - Retrait des chevaux employés au fond - Retour de l'ancien calendrier de paiement	Satisfaction partielle	- Retrait des chevaux accordé - Augmentation de salaire en deçà des demandes
1848 (1 jour) lun. 21 août	- Augmentation de salaire - Meilleure distribution des tâches	Les revendications ne sont pas satisfaites	
1850 (1 jour) mer. 3 avril	Les ouvriers se plaignent de la mauvaise répartition des tâches	Non précisée	
1855 (3 jours) 9 au 11 février	Demande d'augmentation des salaires	Les revendications ne sont pas satisfaites	Salaires augmentés après la grève
1862 (6 jours) 13 au 18 mars	Insuffisance des salaires Demandent les mêmes conditions que les ouvriers d'Anzin	Les revendications ne sont pas satisfaites	
1863 (*1 jour)* jeu. 27 août	Les ouvriers protestent pour obtenir d'autres horaires de travail	Réussite immédiate	
1864 (2 jours) 20 et 21 sept.	Contre l'insuffisance des salaires	Les revendications ne sont pas satisfaites	

Dates	Revendications	Issue	Observation
1866 (5 jours) 23 au 30 octobre	- Augmentation des salaires - Fin du marchandage - Suppression des étiquettes sur les berlines	Satisfaction partielle	Augmentation de 25 cts au début de la grève
1872 (7 jour) 22-29 juillet	- Augmentation des salaires - Fin du marchandage	Satisfaction partielle	Augmentation de 25 cts au début de la grève
1878 *13 jours* 16 au 28 juillet	- Augmentation des salaires (5 francs pour 8h de travail) - Fin du marchandage	Les revendications ne sont pas satisfaites	
1880 (21 jours) 21 octobre 11 novembre	- Passage du travail à la tâche en travail à la journée - Gratuité des soins - Nouveau règlement des pensions - Suppression des primes accordées aux porions et directeurs de fosses	Les revendications ne sont pas satisfaites	

Analyse des résultats

Si l'on observe en détail la nature des grèves qui aboutissent à un succès immédiat et entier pour les ouvriers, celles de décembre 1833 et août 1863, on voit que ce sont des grèves courtes et localisées, déclenchées par quelques ouvriers qui protestent contre des conditions de travail en vigueur dans un puits de mine précis.

Dans le premier cas, la grève débute fosse du Verger à Anzin le vendredi 13 décembre 1833 lorsque des ouvriers hercheurs protestent contre une décision prise par la Compagnie d'accroître leur tâche de transport du charbon sans contrepartie de salaire. Le 14, ces ouvriers tentent, sans y parvenir, de propager le conflit à la fosse voisine de Saint-Joseph. Ce même jour, le maire d'Anzin, alerté de la situation par la Compagnie, convoque les ouvriers grévistes à l'hôtel de ville. On lit, dans un courrier du préfet en date du 18 décembre que : « M. le maire d'Anzin s'est borné à faire venir les principaux meneurs pour leur donner connaissance des peines auxquelles ils s'exposaient, pour les engager à reprendre et faire reprendre les travaux interrompus, ce qu'ils ont promis[1]. » Ce même jour, le directeur des fosses d'Anzin fait savoir aux ouvriers qu'il n'appliquera pas la mesure d'augmentation de la tâche. Le lundi 16, au moment de la descente du matin, tous les ouvriers hercheurs reprennent le travail.

Le second conflit résolu promptement à l'avantage des ouvriers est celui qui débute le jeudi 27 août 1863 à la fosse Bleuse-Borne d'Anzin lorsque quelques ouvriers refusent de

1. ADN M 626/1, pièce 14, préfet au sous-préfet, 18 décembre 1833.

travailler au motif que, depuis quatre mois, les horaires de descente des équipes n'ont pas été changés. Informée dans les heures qui suivent le début du conflit, la direction des mines donne immédiatement raison aux ouvriers. Le lendemain, le travail reprend et trois surveillants sont démis de leurs fonctions pour n'avoir pas alerté plus rapidement la direction des réclamations formulées en amont de la grève des ouvriers[2].

Le mouvement global de ces deux grèves est aisé à représenter et à comprendre. On peut le résumer comme ceci : les ouvriers déclarent une grève – ils formulent une plainte ou une demande – la Compagnie accepte leur demande – les ouvriers consentent à reprendre le travail – la grève est terminée. Surtout, ce que l'on note en décembre 1833 et août 1863, c'est que les ouvriers entrent en grève collectivement, au même moment, et reprennent le travail ensemble également.

Hormis ces deux exceptions, pour le reste des grèves, les mineurs n'obtiennent pas satisfaction, ou alors seulement partiellement. Dans son étude sur les grèves, Michelle Perrot propose de comptabiliser ensemble les succès et les transactions, c'est-à-dire les grèves pour lesquelles les ouvriers n'obtiennent qu'une partie de leurs revendications, car dit-elle « il semble légitime de comparer *succès* + *transactions* aux seuls échecs : on demande plus qu'on espère obtenir et une transaction représente malgré tout la conquête d'un avantage[3]. » Sur le plan économique, il semble en effet logique de rapprocher succès et transaction dans la mesure où les deux constituent une avancée pour les ouvriers. D'autant, on l'a vu, que lors de certaines grèves tous les ouvriers ne formulent pas les mêmes demandes.

C'est le cas par exemple en 1866 lorsque les ouvriers entrent en grève pour obtenir de meilleurs salaires. Le jour même, la Compagnie leur annonce qu'elle a décidé, la veille, une augmentation de tous les salaires des ouvriers. À l'annonce de la nouvelle, une partie des ouvriers grévistes consent à reprendre le travail. D'autres, en revanche, étendent leurs demandes, et réclament également la fin de la rémunération au marchandage. Pour maintenir la grève, ils circulent alors de fosse en fosse pour éteindre les feux des machines et traversent dans les corons pour engager les ouvriers à la poursuite du travail. Au bout d'une semaine de grève en revanche, tous les ouvriers reprennent le travail sans obtenir davantage que l'augmentation initiale. À cela, on peut ajouter l'exemple de la grève de 1872 que les ouvriers déclenchent pour obtenir de meilleurs salaires. À cette occasion, certains grévistes demandent la fin du marchandage. Là aussi, après une semaine de grève, la Compagnie consent à augmenter les salaires mais refuse de supprimer la rémunération au marchandage.

---

2. ADN M 626/5, pièce 56, sous-préfet au préfet, 29 août 1863.
3. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève…, op. cit.*, tome II, p. 646.

Dans cette configuration, on obtient les résultats suivants :

> Succès (2) + Transactions (4) = 6
> Échecs = 9
> Soit un taux de 60% d'échec[4]

On voit donc qu'entre 1833 et 1880, les grèves menées par les ouvriers d'Anzin se soldent majoritairement par des échecs. S'il semble juste, sur le plan des revendications, de regrouper les succès et les transactions, on peut également choisir de rapprocher les transactions et les échecs dans la mesure où ces deux formes de dénouements impliquent que les ouvriers grévistes reprennent le travail sans avoir obtenu ou en ayant obtenu une partie seulement de leurs revendications. Si l'on additionne les transactions et les échecs, on voit ainsi qu'à quinze reprises dans la période étudiée, les ouvriers mettent fin à leurs grèves sans obtenir tout ce qu'ils demandent.

Il semble important de chercher à savoir comment se terminent ces conflits. Comment des centaines, souvent des milliers d'ouvriers en grève depuis plusieurs jours ou plusieurs semaines reprennent-ils le travail, après leur mobilisation, sans avoir obtenu la pleine satisfaction de leurs demandes ? Dans ces situations, les plus nombreuses au cours du siècle, comment se décide l'arrêt de la grève ? À quel instant ? La décision s'impose-t-elle aux grévistes ou doivent-ils la prendre par eux-mêmes ? Sont-ils alors unanimes ? Peut-on repérer, depuis l'étude des archives, un moment de bascule dans les conflits qui amène ou contraint le retour au travail ? Au fond, lors de ces différents conflits, qui a le dernier mot ? Quelles sont les dernières manœuvres et les dernières voix à résonner ?

La fin de la grève de mai 1833

La grève de mai 1833 constitue un premier cas exemplaire pour étudier les circonstances dans lesquelles les mineurs d'Anzin finissent leurs grèves, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, les archives permettent de reconstituer assez finement les derniers moments du conflit et les circonstances qui mènent à la reprise du travail. Ensuite parce que les historiens Jean-Pierre Aguet et Philippe Guignet, qui ont tous deux consacré une partie de leurs travaux à cette grève, proposent des explications différentes quant aux raisons qui ont contribué à mettre fin au conflit et forcé les ouvriers à reprendre le travail sans avoir obtenu l'augmentation de salaire qu'ils demandaient.

---

4. Les résultats sont proches de ceux relevés par Perrot pour les grèves de mineurs (toutes régions) survenues entre 1871 et 1890. L'historienne relève un taux d'échec de 54,1%.
Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève… op. cit.*, tome I, p. 376.

Pour rappel, la grève débute le 16 mai 1833, dans le mouvement d'une rumeur générale et l'amplitude des chants collectifs. Les ouvriers et ouvrières rassemblés dans le centre-ville d'Anzin protestent contre le prétendu renvoi par la Compagnie du sous-directeur Charles-François Mathieu. Ils demandent également une augmentation de salaire et le renvoi de plusieurs surveillants. Dès les premiers jours de conflit, les autorités déploient d'importants effectifs de gendarmes et de troupes. Durant sept jours, les forces en opposition s'affrontent pour le contrôle des fosses à charbon. Le 22, les grévistes parviennent à mettre Denain, Fresnes, Abscon et Vieux-Condé à l'arrêt. Le jeudi 23 mai, les autorités durcissent le ton. De nouveaux renforts humains et matériels sont déployés sur le terrain. Au total, près de 4 000 hommes sont présents dans le bassin minier face aux ouvriers. Le 24 mai, l'occupation militaire est totale et la région d'Anzin, selon les journalistes présents sur place, a des allures de place morte.

À cet instant du conflit, la situation est la suivante : tous les ouvriers de la Compagnie d'Anzin sont en grève ; plusieurs milliers d'hommes de troupes sont stationnés sur les chemins, dans les villages et aux abords des puits de mines ; ces derniers bloquent les accès aux fosses ; les feux des machines d'extraction sont rallumés progressivement sans que les grévistes ne parviennent à les éteindre de nouveau. Un extrait de presse décrit ainsi la situation :

> « Grâce aux mesures énergiques et promptes adoptées avec un parfait accord par les autorités civiles et militaires, l'effervescence des ouvriers se calme ; ils voient avec inquiétude les suites fâcheuses de s'être laissé entraîner par des suggestions malveillantes, et paraissent disposés à se rendre aux conseils de la raison qui leur viennent de toutes parts. Les rapports du 24 annoncent que presque toutes les machines fonctionnent sans obstacle et sans danger, et que tous les ouvriers, qui se détachent en foule des mutins incorrigibles, reviennent et retrouvent travail et protection ; que ceux employés dans les établissements de Fresnes, Vieux-Condé, Denain et Abscon ont repris leurs travaux, et que la première activité ne tardera pas à renaître. Tout fait présager que cette coalition d'ouvriers, pour augmentation de salaire, tire à sa fin[5]. »

C'est ce moment, incontestablement à l'avantage des autorités, que choisit le préfet pour rejoindre Anzin. Dès son arrivée, il s'adresse aux ouvriers grévistes. On lit dans un extrait de presse que « M. le préfet s'est rendu hier sur les lieux ; à son arrivée à Anzin, sa voiture a été entourée par des groupes d'ouvriers, auxquels il a adressé les exhortations les plus propres à leur faire connaître leurs torts et à reprendre leurs travaux ; il lui ont témoigné beaucoup de confiance, et il est probable que beaucoup seront retournés aujourd'hui à leurs occupations accoutumées. MM. les maires de Valenciennes et d'Anzin

5. *Journal des débats politiques et littéraires*, 27 mai 1833, p. 2.

ont fait afficher hier soir, que demain 25, tous les ateliers seront ouverts, et engagent les ouvriers à s'y rendre. » Un autre journal donne le détail suivant : « M. le préfet qui est arrivé hier en notre commune, a harangué un groupe d'ouvriers qu'il a rencontré sur son passage. Six ouvriers délégués par leur camarade, pour lui faire connaître leurs griefs, lui ont ensuite été présentés. La bienveillance avec laquelle il a reçu cette députation, le langage ferme et persuasif qu'il a tenu ont produit le plus heureux effet sur le moral des ouvriers et contribué puissamment à les faire rentrer dans le devoir[6]. »

On ne sait pas si les deux journaux détaillent le même événement ou s'il s'agit de différentes entrevues. On peut penser que les événements sont différents puisque le premier extrait insiste sur la présence de plusieurs « groupes ouvriers », là où le second mentionne un seul groupe d'ouvriers dont est issue une délégation. Dans les deux cas en revanche, on lit que le préfet s'adresse à plusieurs ouvriers grévistes. Les récits en question ne précisent pas le contenu des prises de parole du préfet. Les deux journalistes insistent cependant sur le fait que les mots du préfet ont eu une forte influence sur les ouvriers. Dans le premier cas, on lit que ces derniers « lui ont témoigné beaucoup de confiance » ; dans le second, que l'intervention du préfet a contribué à faire « rentrer [les ouvriers] dans le devoir », c'est-à-dire, on l'imagine, à cesser leur grève.

Et en effet, à la suite des prises de parole du préfet, la reprise du travail est très rapide. Dès le lendemain, vendredi 25, des ouvriers se présentent à l'entrée de plusieurs fosses pour travailler. Le jour suivant, ils sont plus nombreux encore à descendre dans les fosses, sous la surveillance des soldats de troupes maintenus sur l'ensemble du bassin. Finalement, lundi 27 mai plus aucun ouvrier n'est en grève. Le conflit est terminé, aucune des revendications des grévistes n'est satisfaite.

Mai 1833 et les causes de la reprise

Dans leurs analyses respectives du conflit, les historiens Jean-Pierre Aguet et Philippe Guignet propose des interprétations différentes quant aux raisons qui poussent les ouvriers de mai 1833 à reprendre le travail sans avoir obtenu satisfaction. Jean-Pierre Aguet écrit : « Le 27 mai, la reprise fut générale. La grève était terminée et se soldait par un échec. La résistance des ouvriers avait été très rapidement épuisée et la présence massive de troupes finit par empêcher toute action[7]. » Pour l'auteur, c'est d'abord et surtout la présence des troupes en nombre important sur l'ensemble du territoire de la Compagnie qui triomphe des ouvriers grévistes. Ces derniers, empêchés et immobilisés

6. *L'Écho de la frontière*, « Nouvelles de la frontière », 28 mai 1833, p. 1.
7. Jean-Pierre AGUET, *Les Grèves sous la Monarchie de Juillet (1830-1847)*, *op. cit.*, p. 60.

par les contingents militaires, n'auraient finalement plus d'autre choix que de reprendre le travail.

Cette interprétation ne convainc pas Philippe Guignet qui, dans son étude exhaustive de la grève de 1833, écrit : « J.-P. Aguet semble suggérer que la "présence massive des troupes" empêchant toute action suffit à rendre compte de ce renoncement à la lutte. Telle n'est pas notre analyse ; c'est au préfet qu'à notre sens, revint la possibilité d'avoir mis fin au conflit : il rencontra, en effet, six ouvriers délégués par leurs camarades, leur fournit tous les apaisements nécessaires, laissant même entendre que leurs revendications seraient prises en considération, une fois le travail repris[8]. » Pour Guignet, c'est l'intervention du préfet dans les derniers jours du conflit qui contribue à mettre fin au conflit, davantage que les manœuvres des troupes. L'historien mentionne la version de *L'Écho de la frontière* qui fait état d'une entrevue entre une délégation de grévistes et le préfet. Qu'a pu dire, alors, le préfet pour provoquer une reprise du travail si rapide parmi les grévistes ?

Pour appuyer son hypothèse, Guignet mentionne des sources auxquelles Aguet, qui s'appuie uniquement sur les sources nationales, n'a pas eu accès. Il s'agit de la presse locale. Guignet cite ainsi dans son étude un extrait du journal local *L'Écho de la frontière* daté du 11 juin, soit plusieurs jours après la reprise du travail. On y lit :

> « Si nous sommes bien informés, la mésintelligence de la compagnie et des ouvriers d'Anzin n'est pas terminée. Cette affaire est bien finie pour ce qui regarde la mutinerie ; mais quant à la bonne harmonie des maîtres et des serviteurs elle est loin de régner. […] Le bruit le plus répandu dans ce moment est que si après la prochaine quinzaine, le sort des mineurs n'est pas amélioré *comme on le leur a implicitement promis pour le cas où ils se remettraient au travail*, ils chercheront fortune ailleurs ; le tout sans collision, menaces, ni coalition, mais chacun de leur côté et pour le mieux de leurs intérêts[9]. »

L'article évoque une promesse implicite formulée à l'attention des ouvriers mineurs d'Anzin selon laquelle leur sort serait amélioré une fois le travail repris. Pour Philippe Guignet, cette promesse émane du préfet lui-même. Ce dernier aurait assuré aux ouvriers une augmentation de salaire à la condition qu'ils reprennent le travail. Manifestement, ce sont ces mots, ou plutôt la parole donnée par le préfet, dont aucun document n'a conservé la trace, qui a convaincu les ouvriers à cesser leur grève. Toutefois dans son article, Guignet n'explique pas comment l'allocution du préfet à quelques groupes d'ouvriers

8. Philippe GUIGNET, « L'Émeute des quatre sous… », *art. cit.*, p. 350.
9. *L'Echo de la Frontière*, « Nouvelles de la frontière », 11 juin 1833, p. 1. Je souligne

permet, en deux jours seulement, le retour au travail de plusieurs milliers d'ouvriers répartis sur l'ensemble du territoire.

Deux hypothèses donc. La première insiste sur le rôle décisif des forces militaires déployées sur l'ensemble du bassin : le blocage des routes, l'occupation des fosses, l'arrestation de nombreux ouvriers empêchant, physiquement, les ouvriers de maintenir la grève et les contraignent à reprendre le travail. La seconde met en lumière le rôle des autorités et de la discussion dans le processus de fin de grève. Des ouvriers grévistes rencontrent le préfet, l'écoutent, et finalement acceptent de reprendre le travail. On voit que ces deux hypothèses écrivent des scénarios de fin de grève différents. Chaque version implique un ensemble d'intentions, d'actions, de réflexions et de jeux d'influences bien distincts. Elles placent aussi le comportement des ouvriers au sein d'un ensemble de questions liées à leur perception de la situation, leur capacité à maintenir l'action collective et le degré de confiance qu'ils accordent aux autorités.

Il faut souligner que les deux hypothèses ne sont en aucun cas exclusives. La paralysie du bassin par les troupes et la prise de parole du préfet étant concomitantes, elles ont sans doute joué, dans des proportions variables, sur la capacité et la motivation des ouvriers à tenir le conflit plus longtemps. On peut même supposer que dans son allocution aux grévistes, le préfet mentionne l'état de siège qui est en cours dans le bassin et utilise cet argument pour persuader les ouvriers qu'ils ne sont plus en capacité de lutter.

En l'absence de sources historiques nouvelles ou différentes que celles utilisées par les historiens, il n'est pas possible d'affirmer ou d'infirmer l'hypothèse de Guignet sur les propos tenus par le préfet au moment de sa prise de parole. On sait seulement que, dans la presse, il est fait mention de son « langage ferme et persuasif » face aux ouvriers. Si rien n'indique que le préfet est à l'origine de la promesse adressée aux ouvriers, son influence dans la fin du conflit semble indéniable. Car au moment de son allocution aux grévistes, le bassin est paralysé par les troupes depuis plusieurs jours sans que les ouvriers n'amorcent, à cet instant, un quelconque retour au travail. C'est dans les heures qui suivent la prise de parole du fonctionnaire que tout s'accélère.

La presse, on s'en souvient, insiste également sur les proclamations des maires d'Anzin et de Valenciennes, qui engagent les ouvriers à reprendre le travail. À l'évidence en mai 1833, les voix des autorités et leurs exhortations se sont conjuguées pour faire plier la volonté des ouvriers grévistes. Entre le blocage du bassin par la troupe, les proclamations et la prise de parole du préfet, il se joue une certaine dynamique répressive mêlant des éléments de nature disparate qui, mis ensemble, contribuent à mettre fin à la grève.

Cette configuration de fin de grève est-elle récurrente dans la période étudiée ? Les autorités prennent-elles la parole lors de chaque fin de conflit soldé par un échec ou une transaction ? Ce sont ces questions auxquelles je propose d'apporter des réponses dans les pages qui suivent. Pour tenter d'y voir plus clair et de comprendre le rôle et la fréquence des prises de parole des autorités dans les derniers moments de grève, il faut se concentrer sur les derniers instants des grèves qui suivent le conflit de mai 1833.

2. « La voix de la raison »

Si l'on observe attentivement les derniers jours des grèves qui se soldent par un échec ou une transaction, on s'aperçoit que ce sont des moments de très forte intensité vocale. Dans de nombreux cas, le bassin minier est saturé de mots et de voix : des appels, des conseils, des menaces, des ordres, formulés à l'oral ou à l'écrit par les autorités policières et patronales à l'attention des ouvriers. Chaque prise de parole a pour but de forcer la reprise du travail. Comment ces prises de parole sont-elles engagées ? Qui s'exprime ? Quels sont les arguments avancés pour faire cesser les grèves ? Peut-on dire que les voix des autorités, en certains cas, suffisent à mettre un terme au conflit ?

Le travail de voix des autorités

En mai 1833, 1837, 1846, 1847, août 1848, 1855, 1862, 1864 1866, 1872 1878, dans les derniers moments des grèves, les autorités multiplient les adresses aux ouvriers, par la voix, l'écrit ou les deux supports conjugués.

À chaque fois, ce sont des prises de parole d'officiels, devant des foules ouvrières plus ou moins importantes. Des préfets, sous-préfets, procureurs du roi, maires et responsables des mines d'Anzin se relaient ou s'unissent pour inciter les ouvriers à reprendre le travail. Chacun met en jeu sa voix, son influence et son discours pour faire cesser les conflits. Leurs interventions se multiplient pour rappeler aux ouvriers les peines qu'ils encourent à poursuivre la grève, souligner la stérilité de leur lutte et encourager le retour immédiat au travail. Autant de « paroles paternelles[10] », de « conseils paternels[11] », de « sages conseils[12] », ou « de sages exhortations[13] », délivrés aux ouvriers par les différents interprètes que les archives, administratives ou journalistiques, décrivent comme tout aussi vertueux.

---

10. *L'Écho de la frontière*, « Troubles d'Anzin », 15 juillet 1837, p. 1.
11. *L'Écho de la frontière*, « Troubles d'Anzin », 16 juillet 1846, p. 1.
12. ADN M 626/2 pièce 52, préfet au ministre de l'Intérieur, 22 octobre 1847.
13. ADN M 620/12, non numérotée, préfet au ministre de l'Intérieur, 23 août 1848.

À la lecture des archives, on comprend que c'est un véritable travail de persuasion que les autorités mettent en place à l'échelle du bassin minier tout entier, avec son organisation, ses acteurs et ses arguments constamment renouvelés. Les proclamations ne sont jamais annoncées à l'avance aux ouvriers, exception faite du préfet de mai 1833 qui écrit aux ouvriers en grève : « Sous peu de temps j'irai vous visiter[14] ». Les proclamations ont beau ne pas être annoncées à l'avance, elles ne semblent pas improvisées pour autant. Ces prises de parole sont anticipées et travaillées en amont pour produire le maximum d'effet sur les ouvriers. Sur ce point, les derniers moments des grèves de 1837 et 1846 révèlent les stratégies mises en place par les autorités pour parvenir à leurs fins. C'est, à ces occasions, une véritable division du travail qui s'établie entre les différents interlocuteurs. Ils sont plusieurs, lors de ces conflits, à arpenter simultanément le bassin pour convaincre et forcer les ouvriers à cesser la grève.

La grève de juillet 1837, débutée le 10 juillet par des ouvriers d'Anzin qui réclament une augmentation de salaire dure jusqu'au 17 juillet. Comme en mai 1833, les ouvriers parviennent à étendre la grève à l'ensemble des localités du bassin. Toutes les catégories d'ouvriers cessent le travail. L'intervention rapide des troupes, dès le premier jour de grève, n'enlève rien à la détermination des grévistes. Durant deux jours, du 11 au 13 juillet, des groupes grévistes s'organisent pour contourner les piquets de soldats et maintenir les feux éteints dans la plupart des fosses du bassin. Progressivement, le mouvement se déplace vers Denain et Abscon, où les ouvriers concentrent leurs efforts. À Anzin et Saint-Vaast, quelques travaux sont repris à partir du 12 juillet grâce aux nombreuses manœuvres des troupes.

La situation, au 14 juillet est celle-ci : les grévistes contrôlent Denain et Abscon, le travail reprend lentement à Anzin et Saint-Vaast. Tandis que, depuis Paris, le ministre de la Guerre engage le procureur général à faire preuve de la plus grande fermeté pour mettre un terme définitif à la grève, le préfet, le sous-préfet et le procureur du roi, accompagné par l'associé-régisseur gérant la Compagnie des mines. Ensemble, ils abordent de nombreux groupes grévistes, sur les routes et aux abords des fosses à charbon. Surtout, ils visitent les quartiers d'ouvriers « des cantons mutinés[15] ». Les trois pouvoirs, policier, judiciaire et patronal, unissent leurs voix pour convaincre les ouvriers à la reprise du travail. « Nous nous sommes attachés à visiter un très grand nombre d'habitations de mineurs pour faire apercevoir à ces ouvriers et à leurs familles le sort qui attendait ceux qui concourraient à prolonger le désordre » écrit le Procureur général en

14. *Le Courrier du Nord*, retranscription de la proclamation du préfet, 23 mai 1833, p. 3.
15. *L'Écho de la frontière*, « Troubles d'Anzin », 13 juillet 1837, p. 1.

1837[16]. L'intervention est un succès pour les autorités. Tous les ouvriers reprennent le travail sur tout le bassin sans obtenir satisfaction de leurs demandes.

La grève de juillet 1846 témoigne d'une stratégie similaire. Pour rappel, durant les premiers jours du conflit débuté le 7 juillet, les ouvriers ont collaboré pour étendre l'arrêt du travail et déjouer les stratégies de surveillance et les traques : en couchant dans les bois, en communiquant grâce aux rails de chemins de fer, en se dispersant à la vue des autorités. Cette phase dure du 7 au 12 juillet environ. Après cette date, les troupes dirigées par le général Golstein cessent de poursuivre systématiquement les grévistes. Les soldats sont déployés pour protéger toutes les fosses du bassin, ce qui permet à la Compagnie de rallumer progressivement les feux des machines. Le 14 juillet, les allocutions se multiplient dans le bassin. Le préfet parle directement aux ouvriers pour les engager à reprendre leurs travaux. Le contexte et la nature de son discours sont détaillés dans la presse locale :

> « *Journée du 14* : Les feux ont été mis sans difficulté à quelques machines d'épuisement, mais un attroupement voulait s'opposer à ce qu'on allumât les fourneaux de la machine du Temple. Un détachement de dragons l'a forcé à s'éloigner. M. le lieutenant-général Négrier, commandant la 16e division militaire, sont arrivés de Lille, par le chemin de fer, dans la matinée, et sont partis immédiatement pour Denain avec les autres autorités. M. le préfet a adressé aux mineurs des conseils paternels, les engageant à reprendre leurs travaux et leur déclarant avec bienveillance mais avec fermeté, qu'il était de toute impossibilité d'écouter leurs demandes tant qu'ils n'auraient pas repris leurs travaux. Et M. le baron Maurice Duval ajoute : *Quant à moi, j'aurais dans ma poche la concession que vous demandez, que je ne vous le ferais pas connaître tant que vous serez en révolte*[17].

De leur côté, les associés régisseurs font également afficher une proclamation dans laquelle ils demandent aux ouvriers de reprendre le travail, condition *sine qua non* pour qu'ils examinent leurs demandes.

Le 16 juillet, la grève se poursuit. Elle tourne cependant à l'avantage des autorités qui, grâce à un déploiement important de troupes, parviennent à bloquer les routes du bassin et occuper les fosses. Le général Golstein, ne parvenant pas à stopper directement les ouvriers, (on se souvient qu'il avait avoué ne pouvoir « rien entreprendre d'énergique contre la masse d'ouvriers qui savent fondre sur eux en quelques instants[18] ») déploie une stratégie de paralysie du territoire, contraignant les ouvriers à se replier sur leurs

16. AN BB 18 1247 5358, pièce 1044, procureur général au ministre de l'Intérieur, 17 juillet 1837.
17. *L'Écho de la frontière*, « Troubles d'Anzin », 16 juillet 1846, p. 1.
18. AN BB 18 1444 2367, pièce 1818, procureur du Roi de Valenciennes au procureur général de Douai, 11 juillet 1846.

positions. Progressivement, les fosses sont remises en fonctionnement et la Compagnie prépare la reprise du travail. Ce même jour, les prises de parole se multiplient à l'échelle du bassin, sur les routes, dans les villages, jusque « dans les maisons même des mineurs[19] » précise un journaliste local. En ces divers lieux, le préfet et le sous-préfet, accompagnés par deux ingénieurs des mines alternent entre « paroles sévères », « conseils » et « avertissements » à l'adresse des ouvriers. Ils interpellent également les ouvriers sur « les dangers, pour eux et pour leurs familles, d'un plus long chômage[20]. »

À cette occasion, on lit dans la presse que l'ancien agent général des mines, Mark Jennings se rend dans le bassin d'Anzin et met sa voix à contribution. Un article du *Courrier du Nord* précise en effet que : « L'ancien directeur, M. Jennings, pour lequel les ouvriers ont conservé un vif attachement, profitait aussi de son côté de son influence pour en ramener un grand nombre à la raison. Cette marche toute paternelle et pacifique a complètement réussi. Dans la journée d'hier, l'état des esprits paraissait totalement changé. » On ne sait pas ce que traduit, dans les faits, « ce vif attachement » que le journal prête aux ouvriers à l'égard de Jennings. Mais visiblement, les mots et l'influence de Jennings, couplés, aux « paroles sévères » et autres « avertissements » dispensés par les autorités ont fait leur effet sur les ouvriers. On apprend en effet que le jour même de ces différentes interventions, plusieurs centaines d'ouvriers se pressent à la maison de la direction des mines pour demander à travailler. Le lendemain, l'extraction du charbon reprend également à Denain, Anzin et Saint-Vaast sous la protection des troupes. Visiblement rassurés par la tournure des choses, le préfet et le général de Golstein quittent le bassin, en laissant derrière eux plusieurs centaines de soldats répartis aux abords des fosses. Le 18 juillet, la grève est finie sans que les ouvriers n'obtiennent l'augmentation de salaire demandée.

Les formes de la parole

Intéressons-nous, pour débuter, aux conditions physiques et matérielles de ces prises de parole. « Le ton et mouvement de la voix a quelque expression et signification de mon sens, c'est à moi à le conduire pour me représenter. Il y a voix pour instruire, voix pour flatter, ou pour tancer. Je veux que ma voix, non seulement arrive à lui, mais à l'aventure qu'elle le frappe et qu'elle le perce[21] », écrit Montaigne dans ses *Essais*. L'auteur souligne ici combien la voix est un matériau sensible et modulable. Le conseil, le compliment ou la réprimande n'impliquent ni les mêmes mots, ni la même voix. Celui qui parle peut la

19. *Le Courrier du Nord*, « Sur les troubles d'Anzin », 18 juillet 1846, p. 1.
20. *Ibid*.
21. MONTAIGNE, *Essais III*, Paris, Gallimard, 1965 [1580], p. 381.

travailler et l'arranger selon ses intention ou ce qu'il souhaite mettre en avant comme image de lui. S'il s'agit de faire passer un message d'autorité, un conseil ou un compliment, les mots choisis sont différents, tandis que la voix prend des qualités différentes, plus ou moins sèche ou plus ou moins douce. En ce sens, on peut dire que la voix incarne, tout comme elle rend possible, les relations et les représentations sociales.

Déjà dans les exemples de 1833, 1837 et 1846, on peut approcher l'étendue des registres de voix et de discours mobilisés par les différents locuteurs. Les archives mentionnent des « paroles sévères », des « conseils », des « avertissements », des « paroles paternelles », des « conseils paternels », ou encore un « langage ferme et persuasif » formulés à l'attention des ouvriers par divers représentants des autorités ou de la Compagnie. De quoi intimider les ouvriers les plus récalcitrants, rassurer les plus inquiets et convaincre les indécis.

En 1833 quand le préfet tient un « langage ferme » aux ouvriers grévistes, quand les autorités judiciaires notifient les ouvriers du « sort qui attendait ceux qui concourraient à prolonger le désordre » en 1837 ou qu'en 1846, le préfet et le sous-préfet tiennent des « paroles sévères » et distribuent des « avertissements » aux grévistes, on imagine qu'il s'agit ici de menaces de poursuites : arrestations, condamnations, peines d'emprisonnement censées déclencher la peur des ouvriers.

En 1864, c'est également en suscitant la crainte que le sous-préfet obtient des ouvriers qu'ils cessent leurs grèves. C'est du moins ce que laisse entendre le fonctionnaire dans un courrier au préfet. Au lendemain d'un conflit débuté le 20 septembre contre l'insuffisance des salaires, le sous-préfet parcourt le bassin en grève et multiplie les adresses aux ouvriers. Dans cette tâche, il est accompagné du secrétaire général de la Compagnie, d'un capitaine de gendarmerie, d'un commissaire de police et du procureur Impérial de Valenciennes. Après avoir traversé les logements ouvriers et les villages, il écrit dans son courrier au préfet : « nous avons abordé les rassemblements qui stationnaient devant les fosses pour intimider les ouvriers paisibles ; ils se sont dissipés, et à 5 heures 1/2, nous assistions à la descente à la fosse Saint-Louis et à la Bleuse-Borne[22]. »

Si les autorités et les responsables de la Compagnie des mines veillent à unir leurs voix, c'est que chacun entre dans la bataille avec ses arguments, ses menaces et son pouvoir, et que ces derniers gagnent à être cumulés pour garantir le succès escompté. Chacun a ses arguments et ses moyens de pression : aux autorités préfectorales les menaces d'arrestations, aux pouvoirs judiciaires les menaces de poursuites, aux dirigeants de la Compagnie les arguments économiques et les menaces de renvois.

---

22. ADN M 626/5, pièce 95, sous-préfet au préfet, 21 septembre 1864.

Sur ce point il faut toutefois noter une certaine plasticité des discours. Certains circulent d'un interlocuteur à l'autre, créant des situations où les pouvoirs s'entremêlent. Si l'on ne pas de trace dans les documents d'un directeur des mines ou d'un ingénieur mentionné en train de menacer les ouvriers d'arrestations ou de condamnations, il arrive qu'un membre de l'autorité publique cherche lui-même à rassurer les ouvriers sur les effets d'une décision prise par la Compagnie des mines et, dans certains cas, qu'il prenne la défense des intérêts patronaux face aux ouvriers.

En octobre 1847, lorsque les ouvriers entrent en grève pour protester contre les nouveaux calendriers de paiement imposés par la Compagnie, c'est le sous-préfet qui convainc les ouvriers à reprendre le travail. On lit, dans un courrier du préfet que les « sages conseils [du sous-préfet] n'ont pas peu contribué à rassurer les ouvriers sur les conséquences des nouvelles mesures adoptées par la Compagnie d'Anzin et qui ont reçu leur approbation sans difficulté[23]. » Manifestement, les justifications et les explications données précédemment par la Compagnie n'ont pas su les convaincre. Les mots du sous-préfet, en revanche, ont eu suffisamment d'effet pour que les ouvriers cessent leur grève.

En 1862 les ouvriers entrés en grève au motif que l'organisation du travail imposée par la Compagnie accroît leur tâche sans augmentation de salaire, mettent fin à leur contestation suite à l'intervention des autorités. Au quatrième jour de la grève, alors que la Compagnie refuse de satisfaire les demandes des ouvriers, ces derniers engagent une discussion avec un sous-directeur de la Compagnie :

> « Le 17 mars (lundi), à 5 heures du matin, un grand nombre de charbonniers de la fosse Bonaparte se trouvaient réunis sur le carreau de la fosse. Ils adressèrent leurs réclamations au sous directeur M. Dermoncourt, demandant que les prix fussent portés au même taux que lors de la coalition de 1834, et que le charbon leur fut délivré comme aux ouvriers d'Anzin. Le sieur Dermoncourt répliqua qu'on examinerait avec soin les réclamations faites, puis, il engagea les ouvriers à descendre dans les galeries. Ces derniers ne voulurent pas y consentir et se retirèrent en disant : "Les paroles sont des femelles et les écrits sont des mâles. Affichez votre règlement et nous verrons."[24] »

Verba volant scripta manent dit l'expression latine ; « les paroles s'envolent, les écrits restent ». Ces ouvriers refusent de reprendre le travail tant que la Compagnie ne leur fournira pas la garantie écrite que leurs demandes seront satisfaites.

Le lendemain pourtant, on lit, dans un courrier du sous-préfet au préfet que la grève est terminée. Le sous-préfet précise à son supérieur : « Les mesures à la fois fermes et

23. ADN M 626/2, pièce 52, préfet au ministre de l'Intérieur, 22 octobre 1847.
24. ADN M 626/4, pièce 14, courrier du sous-préfet au préfet, 18 mars 1862.

conciliantes que nous avons prises, Monsieur le Procureur Impérial et moi, paraissent avoir mis fin à la grève des ouvriers mineurs : le travail a repris dans toutes les fosses. Tout est rentré dans l'ordre[25]. » La veille en effet, le sous-préfet a fait placarder une proclamation dans toutes les localités touchées par la grève[26]. Les archives ne précisent pas la nature des arguments avancés par les autorités pour que les ouvriers consentent à reprendre le travail, mais un passage extrait du courrier que transmet le sous-préfet au préfet une fois la grève terminée laisse penser que les autorités ont assuré aux ouvriers que leur situation serait améliorée une fois le travail repris. On lit en effet : « Tout est rentré dans l'ordre. Nous devons nous entendre maintenant avec l'associé-régisseur de la compagnie et intervenir en faveur des honnêtes ouvriers afin d'améliorer si cela est possible, leur pénible situation, digne à tous égards du plus grand intérêt[27]. » De toute évidence, le sous-préfet a su trouver les mots pour engager les ouvriers à reprendre leur travail sans qu'à cet instant ils n'aient obtenu de la Compagnie une quelconque garantie d'engagement.

Quant au préfet en poste lors de la grève de 1855, ce dernier n'hésite pas à argumenter ouvertement en faveur de la Compagnie et des « avantages » qu'elle octroie aux ouvriers pour expliquer à ces derniers que leurs demandes ne sont pas justifiées. Le matin du 9 février, quatre-vingt ouvriers, parmi lesquels une grande majorité de jeunes hercheurs, refusent de descendre dans les souterrains tant que la Compagnie n'augmentera pas leur salaire « devenu, disaient-ils, insuffisant par suite de la cherté des vivres. » Dès le lendemain, on lit dans la presse que le préfet escorté par « un détachement de 200 hommes du 92e de ligne » se rend à Anzin. Ce dernier :

> « réunit autour de lui le plus grand nombre possible d'ouvriers […] et leur déclara que, puisqu'ils croyaient ne plus devoir travailler aux prix établis, ils étaient parfaitement libres de le faire et d'aller chercher du travail ailleurs, la Compagnie d'Anzin ne pouvant augmenter un salaire qui, joint aux avantages dont les mineurs jouissent, tels que le chauffage, le logement, les secours en cas de maladie, les pensions, etc., leur constitue une position bien supérieure à celle de presque tous les autres corps d'état. »

Lors de son intervention, le préfet ne s'en tient pas à cet argumentaire directement puisé dans le discours patronal. On lit en effet qu'à « la suite de cette déclaration du premier fonctionnaire du département, un certain nombre de livrets furent délivrés, et tous les ouvriers furent invités à retirer les leurs et à se constituer comme n'appartenant plus à

25. ADN M 626/4, pièce 6, sous-préfet au préfet, 19 mars 1862.
26. ADN M 626/4, pièce 7, commissaire de police de Condé au sous-préfet, 19 mars 1862.
27. ADN M 626/4, pièce 6, sous-préfet au préfet, 19 mars 1862.

la Compagnie d'Anzin. M. le préfet avait ainsi indirectement fait un appel à la raison et aux véritables intérêts des ouvriers. Cet appel fut promptement entendu ; et dès hier, presque tout le monde était descendu, et le travail avait activement repris dans les fosses de Saint-Vaast-là-Haut[28]. » Dans la mesure où l'allocution du préfet est suivie de plusieurs remises de livrets, synonymes, pour ces jeunes ouvriers, de renvois immédiats, c'est bien moins un « appel à la raison » comme l'affirme l'article qu'un acte de répression et d'intimidation auquel se livre ici le fonctionnaire.

Les lieux des prises de parole

Tout comme l'identité des locuteurs, les arguments et les registres de voix qu'ils mobilisent pour parvenir à leurs fins, les lieux des différentes prises de parole ne sont jamais laissés au hasard. Savoir où se montrer, quand et à qui est déjà une part importante de l'effet produit. Si le lieu est bien choisi, ce sont potentiellement plusieurs dizaines ou centaines d'ouvriers qui entrent dans le périmètre de l'écoute.

Pour parvenir à entrer en contact avec le plus grand nombre d'ouvriers possibles, les autorités multiplient les prises de parole en extérieur. Des kilomètres sont parcourus, à pied, à cheval ou en voiture pour relier le plus rapidement et le plus efficacement possible les différents points du bassin. En mai 1833, le préfet s'exprime dans le centre-ville d'Anzin, en 1846 les autorités parcourent tous les villages de la concession, en 1864 le sous-préfet aborde les rassemblements de grévistes qui stationnent près des fosses à charbon.

Dans ces quelques exemples, les allocutions des autorités résonnent dans les villes ou les villages, aux abords des fosses, sur les routes ou les chemins. Dans ces espaces extérieurs, les paroles disséminées peuvent retentir et atteindre un grand nombre d'oreilles, tandis que les ouvriers intéressés, curieux ou invités à s'approcher sont en mesure de se grouper sans se gêner. Ainsi en 1855 on lit que le préfet « réunit autour de lui le plus grand nombre possible d'ouvriers » pour faire son allocution.

En complément de ces prises de parole dans les lieux de passage ou de regroupement, les autorités se déplacent à de nombreuses reprises dans les quartiers ouvriers. Dès la grève de 1837, soit quelques années après la construction des premiers corons et donc, avant que des jeunes ouvriers sortis d'un bal décident en 1851 d'investir bruyamment les lieux pour chercher à emporter les habitants dans leur projet de « rebelle », les corons sont parcourus par les responsables de la mine et par les autorités pour inciter les ouvriers à reprendre leurs travaux. Outre les grèves de 1837 et 1846 dont j'ai donné plus haut le

28. *Le Courrier du Nord*, « Chronique locale », 13 février 1855, p. 2.

détail, celles de 1864[29], 1872[30] et 1878[31] sont rythmées par les passages des autorités dans les habitations ouvrières.

En 1872, dans les premières heures de conflit, des ouvriers entrés en grève à Denain visitent les corons de la localité. Ils passent dans les quartiers dans la nuit du 22 au 23 et tentent, par le bruit et le porte-à-porte, d'amener plus d'ouvriers à cesser le travail. Le 23, le sous-préfet se montre à son tour dans les quartiers ouvriers pour les dissuader de rejoindre la grève. Il écrit, dans un courrier au préfet :

> « J'arrive de Denain. Le calme reprend, la grande majorité des mineurs est descendue dans les fosses : quelques meneurs ont cherché cette nuit à soulever les corons. Ils n'ont réussi qu'en partie, ils ont empêché les mineurs des villages voisins, de se rendre au travail, mais, j'espère que cette tentative de grève n'aura pas de suite. Je retourne à Denain dans deux heures et j'y concentre quatre brigades de gendarmerie a cheval. Toutes les mesures sont prises, et si cette force n'était pas suffisante, la garnison de Valenciennes est prête. J'ai visité les corons et les fosses et partout j'ai donné des conseils qui ont été généralement bien accueillis, j'ai menacé en même temps d'une répression énergique de tout désordre[32]. »

Le coron, qui résonne sans doute encore des tumultes de la nuit, vibre d'autres mots et d'autres intentions. Le sous-préfet distribue pour sa part des « conseils » et des « menaces » pour tenter de défaire les effets de la tentative menée pendant la nuit par les grévistes. Les mots du fonctionnaire couplés aux déploiements massifs des troupes et des gendarmes permettent durant quelques jours de contenir la grève. Mais le 25, d'autres ouvriers de Denain entrent à leur tour en grève. À cette occasion, ils défilent dans les rues du centre-ville en chantant *La Marseillaise* et en arborant des drapeaux faits à partir de mouchoirs de poche. Le 29, le sous-préfet écrit au préfet : « J'insiste pour qu'un avis affiché dans les communes soit adressé aux mineurs pour les rassurer et les engager à reprendre le travail[33]. » Dès le lendemain, la grève est terminée[34].

On comprend comment le dispositif des corons, qui regroupe dans des espaces relativement restreints plusieurs centaines de travailleurs de la Compagnie, peut constituer un atout dans la stratégie des autorités, dès lors que celles-ci cherchent à entrer en contact avec le plus d'ouvriers possible (gréviste ou non-gréviste).

---

29. ADN M 626/5, pièce 93, maire d'Anzin au préfet, 21 septembre 1864.
30. ADN M 626/7, pièce 367, télégramme du sous préfet au préfet, 23 juillet 1872.
31. CHM 2421, visites dans les corons des 3 arbres par le directeur, deux vérificateurs et le maître garde – réponses des ouvriers, 25 juillet 1878.
32. ADN M 626/7, pièce 367, télégramme du sous-préfet au préfet, 23 juillet 1872.
33. ADN M 626/7, pièce 292, télégramme du sous-préfet au préfet, 29 juillet 1872
34. *Le Courrier du Nord*, « Chronique locale », 31 juillet 1872, p. 2.

Lors de ces visites, le plan d'action est méthodique, car les voix doivent résonner dans chaque logement. Pour se faire, chaque habitation ouvrière est visitée, une par une. Pour les autorités, le porte-à-porte est le meilleur moyen de s'adresser au plus grand nombre d'ouvriers dans un rapport quasi individuel. Dans la mesure où les maisons n'abritent que des ouvriers de la Compagnie, ce n'est jamais un ou une inconnue qui ouvre la porte. Les visites permettent de cibler et d'adapter la façon de s'adresser à chaque mineur en fonction de sa situation.

Et dans le cas où l'ouvrier de la maison est absent, c'est aux femmes que s'adressent les autorités. En 1864, le maire d'Anzin accompagné par un brigadier de Police, visite de nombreux logement d'ouvriers. Il écrit au préfet que : « Leurs femmes, tout en se plaignant du salaire peu élevé, m'ont bien annoncé que demain matin les mineurs descendraient au fond, si on les commande[35]. » Le même jour, le sous-préfet, qui intimide des groupes d'ouvriers aux abords des fosses, parvient en effet à forcer la reprise du travail.

Les corons lors de la grève de 1878

Le rôle des corons dans les processus de fin de grève est particulièrement évident dans le cas de la grève de 1878. Pour rappel, la grève débutée le 16 juillet reste limitée à la division d'Anzin, malgré les tentatives pour étendre le conflit à Denain où le comité républicain multiplie les appels aux ouvriers pour qu'ils poursuivent le travail. Le 22, la grève s'étend malgré tout puisque les ouvriers attachés aux fosses de Vieux-Condé à l'est du bassin déclenchent la grève. À partir du 24, la Compagnie multiplie les messages aux ouvriers pour les prévenir qu'elle ne satisfera aucune de leurs demandes, notamment par le biais de lettres qu'elle transmet aux ouvriers en grève :

> « Les lettres de Monsieur le directeur Général ont été portées hier dans toutes les localités de la 2e division. Généralement les ouvriers se sont abstenus de tout commentaire. Quelques uns seulement ont répondu : "ha c'est ça ! pour des nouvelles semblables on pouvait bien se dispenser de nous les donner". À la Sentinelle, un certain nombre d'ouvriers se sont groupés le soir, après la distribution des lettres et se sont écriés : "Nous n'irons pas ; nous n'irons pas" (voulant dire, nous n'irons pas travailler), puis se sont dispersés pour aller coucher au loin[36]. »

Les ouvriers décrits lisent les courriers. Certains se taisent, d'autres les discutent. Non contents des propositions formulées par le directeur des mines, certains mineurs décident

35. ADN M 626/5, pièce 93, maire d'Anzin au préfet, 21 septembre 1864.
36. CHM 2421, non numéroté, lettre d'un sous-directeur à Dumont, 24 juillet 1878.

d'y répondre à leur façon : « les mineurs ont répondu à la circulaire de la compagnie en lacérant les exemplaires qu'ils ont reçus ; ils en ont collé un exemplaire sur la porte de la direction avec des ingrédients à peine dignes de Cambronne[37]. » La lettre, lacérée, souillée et placardée sur la porte des bureaux de la direction est une protestation silencieuse, qui n'engage pas la voix. Le geste signe la volonté des ouvriers de maintenir le conflit et leurs demandes.

Le 27, la direction de la Compagnie change de stratégie. Elle abandonne l'écrit et entame une série de visites dans les logements ouvriers qu'elle administre afin d'entrer en contact avec les ouvriers en grève. La première est conduite par le directeur de la Compagnie lui-même, accompagné dans sa tâche par deux vérificateurs et le maître garde. Ensemble, ils visitent chaque maison des corons afin d'interroger les ouvriers sur leurs intentions pour la suite du conflit. Chaque réponse donnée par les ouvriers est consignée dans un document titré : « Visites dans les corons des 3 arbres par le directeur, deux vérificateurs et le maître garde – réponses des ouvriers ». Aux habitants du coron, la question posée par le directeur est celle-ci : « Irez-vous travailler demain ? ». Voici leurs réponses :

> « *Maillard Adolphe fils de Jean-Baptiste*. – Combien par jour ? Le règlement ne signifie rien.
> *Dagrin François*. – Je ne peux pas aller travailler seul.
> *Wattelet Adolphe*. – Je ne peux pas vivre avec 23 francs. J'irai avec les autres.
> *Allard Pierre*. – J'irai travailler aujourd'hui.
> *Boonne Auguste*. – C'est bien ! Je n'irai pas.
> *Morival Léon*. – Si les autres n'y vont pas, je n'irai pas non plus.
> *Dacot Ernest*. – Tout de suite. Je suis à vos ordres.
> *Décout Alexandre*. – Aujourd'hui avec ce que l'on gagne ? Sans augmentation je ne reviendrai pas au travail.
> *Avril Jules*. – Travailler et ne pas gagner pour vivre. Si les autres vont travailler j'irais.
> *Maillard Adolphe*. – J'irai travailler.
> *Demarcq Pierre-Joseph*. – Je veux bien, mais je crains. Je n'oserais pas aller travailler.
> *Moriaux Jean-Baptiste* et *Dousse Jean-Baptiste*. – J'irai.
> *Ventrepotte Joseph* et *Léon*. – Nous sommes prêts.
> *Berlant François*. – Je vais y aller avec mon fils.
> *Defossez Auguste*. – Absent de chez lui.
> *Paul Joseph* et *Jean-Baptiste*. – Si les autres y vont, nous irons.
> *Demarcq Louis*. – Si les autres n'y vont pas, je n'irai pas.
> *Pellet Augustin* et *Pollet Denis*. – Nous n'irons pas sans les autres.
> *Dépret Adolphe*. – Au travail ! Quand les autres travailleront, je travaillerai.

37. *La Patrie*, « Les grèves », 28 juillet 1878, p. 1.

Pellet Hyacinthe et *Faniart Clément*. – Je n'irai pas à la fosse sans les autres.
Crunelle Joseph. – Bien ! Je m'en vais.
Draux Joseph. – Je ne demande pas mieux. J'irai.
Colin Joseph. – (ses fils) Ils iront travailler comme les autres.
Michel Jules. – Si les autres ne veulent pas aller travailler, je n'y vais pas.
Wattecamp Jean-Baptiste. – Aujourd'hui non ! C'est impossible. On ne gagne pas assez.
Ventrepotte Frédéric. – Je veux bien aller travailler si les autres y vont.
Daubigné (fils) Charles - absent. – Si les autres y vont, nous irons, autrement nous n'irons pas.
Florimond Ravez et *Surmont Victor*. – Si les autres travaillent, je suis prêt, autrement, non.
Beaurieux Firmin (fils). – Nous irons.
Strady Lambert. – Ne réclame rien, il gagne ses journées – Ne veut aller travailler sans le consentement de ses camarades.
Moral Henri. – Je veux bien comme les autres. Je vais y aller.
Demarcq Edouard. – Sans augmentation, il n'y a pas d'avance d'aller travailler[38]. »

Vu les centaines de logements qu'administre la Compagnie sur ce territoire, on devine qu'il s'agit là d'une infime partie des réponses obtenues durant la tournée. Mais il y ici suffisamment de diversité dans les réponses : des accords, des désaccords et des conditions posées pour la reprise du travail. « J'irai », « je n'irai pas », « j'irai à condition que ». Les réponses des ouvriers rapportées ici sont courtes, mais elles vont à l'essentiel de l'intention projetée. Manifestement, le directeur n'a pas cherché à convaincre les ouvriers ni à contredire leurs paroles. Ce n'est pas un dialogue ni une discussion. C'est un sondage.

À ce titre, on voit dans les réponses données qu'il y a des « non » fermes et assumés, énoncés sans crainte, à la face du directeur et de plusieurs chefs. « Sans augmentation je ne reviendrai pas au travail » dit cet ouvrier. « Aujourd'hui non ! » Le point d'exclamation ajouté par celui qui consigne la réponse retranscrit une certaine gestualité ou tout au moins une intonation. Sans doute qu'à cet instant, la voix de l'ouvrier s'est faite plus forte et que les mots ont marqué son refus. Ce qui frappe également dans ces réponses, c'est combien la décision de chacun est conditionnée à celle du collectif. « Si les autres y vont, nous irons » dit par exemple cet ouvrier. Ou celui-ci, qui « ne veut aller travailler sans le consentement de ses camarades. » Un autre qui constate : « Travailler et ne pas gagner pour vivre », tout en consentant à reprendre le travail si les autres le font.

38. CHM 2421, « visites dans les corons des 3 arbres par le directeur, deux vérificateurs et le maître garde – réponses des ouvriers », 25 juillet 1878.

Pourtant, l'effet produit sur les ouvriers par la visite du directeur n'est certainement pas celui escompté. La présence de plusieurs chefs, leurs questions et la liste des noms qu'ils établissent ne suffisent pas à convaincre les grévistes de reprendre travail. C'est même tout le contraire qui se produit. Le soir même en effet, le courrier d'un sous-directeur informe :

> « Mauvaise nouvelle ce soir comme le prouvent mes dépêches que je vous confirme. Je n'hésite pas à vous faire transmettre par exprès militaires les deux bruits suivants : Voici comment on interprète la visite de M. le Directeur Général : Il existe une tradition parmi les ouvriers qui veut que quand une grève se déclare dans une compagnie, cette compagnie perd ses concessions si le travail n'est pas repris après 9 jours écoulés. Nous sommes au 10e jour, aussi les ouvriers en s'abordant disent-ils : "Je te l'avais bien dit, c'était bien comme çà, puisque Marségny (lisez M. de Marsilly) est venu ce matin pour nous faire travailler. Et puis tu vois bien qu'on a besoin de nous ; ne relâchons rien[39]." »

En se déplaçant lui-même dans les corons et en montrant, au dixième jour de grève, une telle détermination à la reprise du travail, le directeur dont les ouvriers écorchent (volontairement ou non) le nom, trahirait selon eux son inquiétude de voir la Compagnie dépossédée de ses concessions par l'État.

Cependant, les tentatives de la direction des mines pour inciter un retour au travail depuis les quartiers ouvriers ne s'arrête pas là. Le lendemain, 26 juillet, plusieurs chefs de la Compagnie retournent dans les corons. Cette fois-ci, ils tentent leur chance dans la division d'Abscon, à l'opposé du bassin, où la grève est également massivement suivie. Mais contrairement à la visite de la veille, ce n'est plus un simple pointage des réponses. C'est un dialogue, une tentative de persuasion. « Des conversations s'engagent avec les ouvriers, mais je trouve toujours un peu de résistance pour la reprise du travail[40] » écrit le sous-directeur de la division d'Abscon. On ne sait pas exactement quels sont les mots du directeur, mais l'on devine qu'ils visent à convaincre les ouvriers à reprendre le travail. Visiblement, ils ne produisent pas leur effet sur les ouvriers car la grève dure le reste de la journée. Le lendemain, la Compagnie change à nouveau de stratégie. On lit en effet que le lendemain 27 juillet, vers quatre heures du matin, « les ouvriers de plusieurs corons sont réveillés et invités de se rendre immédiatement au travail[41] ». On peut penser qu'il s'agit moins d'une invitation que d'un ordre. D'ailleurs certains ouvriers ne veulent pas. « On rencontre un peu de résistance chez quelques-uns » écrit le sous-directeur.

---

39. CHM 2421, non numéroté, Lemaire à Dumont, 25 juillet 1878.
40. CHM 2421, Journal relatant les faits les plus saillants qui se sont produits pendant les journées du 16 juillet au 31 inclus », journée du 26 juillet 1878.
41. *Ibid*., journée du 27 juillet 1878.

Le sous-directeur, cette fois-ci, ne se contente pas de relever les réponses : « Je les préviens qu'ils vont recevoir leur livret ». Quand ? Dans un avenir plus ou moins proche ? Non, là, immédiatement sur le pas de la porte. Dans le même instant, on lit en effet que « le Maître-garde arrive pour leur remettre cette pièce ». Ce n'est plus une menace hypothétique. C'est un acte : licenciement immédiat. Alors, précise le sous-directeur, « les ouvriers sont partis pour se rendre au travail. » Pour que le maître garde présent dans la scène puisse, en quelques instants, dégainer les livrets des ouvriers récalcitrants, c'est qu'il les avait déjà préparés, classés par noms et par quartiers peut-être.

Les jours qui suivent, le travail reprend partout dans la division d'Abscon et, le 30, la grève est entièrement terminée dans le bassin. Dans ce contexte, le choix de la Compagnie d'agir d'abord et surtout sur les ouvriers logeant avec leurs familles dans les corons est stratégique. Les corons loués « à titre de bail verbal, au mois[42] » dépendent en effet de l'emploi de l'ouvrier. C'est le règlement de la Compagnie que tout ouvrier ayant reçu son livret doit, lui et sa famille, quitter le logement en quelques jours. Les ouvriers qui ont à charge une famille subissent alors pleinement la contrainte de ce chantage auquel ils ne peuvent pas s'opposer.

Placards et proclamations : quand l'écrit redouble la voix

On voit à travers ces exemples que, dans les derniers instants de grèves, les voix des autorités cherchent à résonner partout où elles le peuvent. Ceci dit, les prises de parole des autorités ont beau se suivre ou se compléter en divers lieux du bassin minier, elles ont pourtant leurs limites. Au bout de quelques heures, au terme de quelques kilomètres parcourus, on imagine que les voix de tous ces locuteurs s'essoufflent, que l'énergie parfois, fait défaut. En outre, il n'est jamais matériellement possible pour les autorités d'engager la discussion avec tous les ouvriers. Dans la plupart des fins de grève étudiées, ils sont encore des centaines, parfois des milliers, dispersés sur le territoire d'Anzin.

Pour que la tension de l'ordre ne se relâche jamais, il faut un support capable de tenir le discours dans le temps et le diffuser dans l'espace. Pour cela, les autorités recourent à l'écrit dans tous les cas étudiés. Lors de chaque nouveau conflit, placards et proclamations sont les relais écrits de la voix. Des mots d'exhortation, d'encouragement ou d'injonction sont reproduits et affichés *ad libitum* partout où cela est matériellement possible. Si l'on trouve bien, dans les premiers jours de grève, la mention de placards affichés sur les murs du bassin, le nombre de ces derniers augmente considérablement à mesure que durent les grèves. Les jours passent, les allocutions se répètent, les textes

42. CHM 2421, avis d'expulsion d'un ouvrier habitant les corons, 23 août 1878.

suivent, imprimés par dizaines et, dans les derniers jours des conflits, les textes inondent finalement l'ensemble du bassin.

En 1833, un journaliste de la *Gazette de France* observe avec circonspection cet engouement des autorités pour l'écriture : « il pleut ici des proclamations. Chacun fait la sienne. M. le préfet du Nord vient d'en faire parvenir une qui n'est encore que la quatrième et qui annonce aux ouvriers qu'*il viendra les voir quand sa santé le lui permettra*. Cette promesse n'a pas paru toucher infiniment les ouvriers[43]. » À cette occasion, les maires d'Anzin et de Valenciennes et les régisseurs de la Compagnie des mines, depuis Paris, font également afficher des proclamations.

Même quantité d'écrits pour la grève de 1846. On lit en effet dans un rapport du juge d'instruction que :

> « Le préfet a fait, dans la journée du 15, quelques allocutions aux groupes d'ouvriers mineurs pour les engager à retourner à leur travaux, leur faisant connaître que la compagnie ne pourrait s'occuper utilement de leurs réclamations, quelles quelles fussent, qu'après la reprise générale des travaux. Le comité gérant de la compagnie leur a tenu le même langage ; le 16, ces allocutions ont été reproduites dans des placards qui furent apposés à profusion sur toutes les fosses, aux carrefours et autour des lieux de fréquentation habituelle des mineurs et même dans les feuilles de la localité[44]. »

À l'occasion de cette grève, un échange entre le procureur du roi de Douai et le procureur général précise : « M. le préfet attend l'effet de sa proclamation, et lorsque les ouvriers de bonne volonté se présenteront en assez grand nombre pour reprendre les travaux à plusieurs fosses en même temps, on fera un essai de mise en activité des machines d'extraction[45]. » Le préfet n'a pas longtemps à attendre puisque dès le lendemain, des ouvriers se présentent à la direction des mines et demandent à reprendre le travail.

Si l'on met côté à côté les dizaines de proclamations produites au cours des grèves étudiées par les autorités préfectorales, les maires ou la Compagnie des mines, on s'aperçoit que la forme du texte est inchangée : une page de texte, jamais plus, imprimé en caractères noirs. La tonalité des écrits varie selon les auteurs et la situation : amicale, paternelle ou menaçante. Il est très fréquent que les auteurs de ces proclamations s'expriment par le biais du « je », comme pour entourer le message d'un sentiment de proximité ou d'intimité que l'écrit, par la distance physique qu'il place entre destinateurs

---

43. *Gazette de France*, 24 mai 1833, p. 3.
44. AN BB 18 1444 2367, rapport du juge d'instruction, non datée (juillet 1846).
45. AN BB 18 1444 2367, pièce 1877, procureur du roi de Douai et le procureur général, 16 juillet 1846.

et destinataires, ne permet pas ou dans de moindres proportions. Certains auteurs des proclamations font intervenir les sentiments et la douleur. En 1833, le maire de Valenciennes écrit : « Epargnez à vos magistrats la douleur de voir la puissance de la loi s'appesantir sur vous dans toute sa rigueur ». Ou le préfet en 1846 qui ouvre sa proclamation aux ouvriers en faisant part de sa « douleur[46] ».

Comme pour les prises de parole, ce sont les lieux les plus fréquentés par les ouvriers qui sont choisis pour l'affichage des placards, « à profusion » : sur les murs des bâtiments publics, des carreaux de fosse ou des habitations minières. L'espace en est saturé. D'autant que la temporalité du texte écrit n'est pas la même que celle des voix. « Le texte est une arme contre le temps, l'oubli, et contre les roueries de la parole, qui, si facilement, se reprend, s'altère, se renie[47] » écrit Barthes. Grâce à l'écrit, la parole des autorités peut aller partout et ne craindre aucun silence. De jour comme de nuit, les mots affichés par les autorités ou la Compagnie rappellent aux ouvriers ce qu'ils doivent faire et les peines qu'ils encourent à poursuivre leurs grèves.

Le plus souvent, le texte des autorités reprend sous forme écrite le contenu d'une allocution. En mai 1833, l'agent-général Jennings fait afficher une proclamation dans laquelle il reprend l'ensemble des arguments qu'il a donnés aux ouvriers lors d'une précédente allocution : « suivez les conseils que je vous ai déjà donnés de vive voix, ils sont purs de tout intérêt personnel[48]. » En 1846, les associés-régisseurs déclarent, dans leur proclamation aux mineurs grévistes : « Nous l'avons dit à un grand nombre d'entre vous, nous voulons que tous le sachent : Tant que vous n'aurez pas repris vos travaux, il ne nous sera pas possible de vous entendre[49]. » À cette occasion, le courrier du procureur du roi de Douai mentionne que les allocutions du préfet ont été reproduites le lendemain « dans des placards ». Ainsi, dans ces exemples, l'écrit redouble la voix parlée dont il constitue un prolongement.

---

46. « Ouvriers Mineurs : J'ai appris avec douleur que des hommes à qui j'ai donné personnellement des preuves d'intérêt et de mes soins pour que justice leur fut rendue telle que je la dois ainsi qu'aux autres citoyens, ont méconnu leur devoirs et se sont égarés au point de croire que des rassemblements tumultueux, des excès punissables, des dégâts plus nuisibles à eux-mêmes qu'à ceux qui les emploient, détermineraient des concessions qui se ne sont dues qu'au droit et non à la violence. » *Le Courrier du Nord*, « Nouvelles », 18 juillet 1837, p. 1.
47. Roland BARTHES, « Théorie du texte », *Encyclopédie Universalis,* [en ligne].
48. *L'Écho de la frontière*, proclamation de l'agent général des mines Mark Jennings, 21 mai 1833, p. 2.
49. AN BB 18 1444 2367, non numérotée, proclamation des associés-régisseurs de la Compagnie d'Anzin, 15 juillet 1846.

Les arguments mobilisés par les autorités pour forcer le retour au travail

Dès lors que les textes sont publiés dans la presse, ou que certaines proclamations figurent directement dans les archives, on peut s'intéresser à leur contenu. Sachant que les écrits reproduisent le plus souvent les prises de parole des autorités, elles permettent d'approcher l'étendue des arguments mobilisés pour précipiter le retour au travail.

Dans les proclamations des autorités, un rappel de la loi est très fréquent. En mai 1833, on lit par exemple dans la proclamation du maire de Valenciennes aux ouvriers, reprise dans la presse : « Lisez les articles suivants du Code pénal : puissent-ils vous inspirer des réflexions salutaires. *Suivent les articles 415 et 440 du Code pénal*[50]. » En 1837, le préfet fait afficher une proclamation dans laquelle sont exposées en détail les peines auxquelles s'exposent les ouvriers qui poursuivent la grève :

> « Vu la loi du 10 Avril 1831 contre les attroupements ;
> Vu les articles 415 et 416 du Code pénal ;
>
> *Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :*
> Art. 1er. Il est enjoint à tout rassemblement d'ouvriers mineurs et autres de se dissoudre aussitôt après la publication du présent arrêté.
> Art. 2. Il sera procédé ainsi que le veut la loi du 10 avril 1831, à l'égard de ceux qui méconnaîtraient nos injonctions.
> Ils seront saisie, arrêtés et traduits en justice pour se voir jugés et punis suivant la rigueur des lois.
> Art. 3. Il sera mis à la disposition de l'autorité locale telle force armée qu'il sera nécessaire pour agir sur sa réquisition.
> Art. 4. Seront réimprimés à la suite du présent arrêté les articles 415 et 416 du code pénal, et les art. 2, 3, 4 et 11 de la loi du 10 avril 1831, afin que chacun ayant sous les yeux son devoir tracé et les peines qui l'attendent, s'il s'en écarte, rentre dans l'ordre.
> Art. 5. MM. les sous-préfets, maires, adjoints, commissaires de police, la gendarmerie et tout autre force publique, de ce requis, tiendront la main, chacun en ce qui la concerne, à l'exécution du présent arrêté, qui sera lu, publié et affiché partout où besoin sera.[51] »

La présentation des articles sous forme de liste, la multiplication des termes « loi », « exécution », « peines », « ordre », contribuent au caractère martial du propos. En outre, on lit, là aussi, que l'arrêté, en plus d'être « publié et affiché partout où besoin sera », « sera lu » également par tous les dépositaires de la force publique. Sur la forme comme sur le fond, la proclamation vise à rappeler aux ouvriers qu'ils ne peuvent échapper à la loi et à ses sanctions.

---

50. *Le Courrier du Nord*, proclamation du maire de Valenciennes, 21 mai 1833, p. 3.
51. *L'Écho de la frontière*, proclamation du préfet, 15 juillet 1837, p. 1.

Dans le cas de la grève de 1880, c'est cette fois-ci « une petite affiche rappelant les dispositions du Code pénal relatives aux attroupements, aux manœuvres contre la liberté du travail et à la rébellion contre les agents de l'autorité[52] » qui est placardé en divers endroits du bassin minier. Cet étalage de codes et d'articles de loi a pour objectif d'intimider les ouvriers en leur faisant craindre d'importantes sanctions. Dans sa proclamation de mai 1833, le maire de Valenciennes écrit, à la suite des textes de loi qu'il cite : « Eh bien ! mes Amis, si vous étiez frappés de ces peines terribles, que deviendraient vos femmes, vos enfants, vous-mêmes !!! Réfléchissez, écoutez le conseil d'un véritable ami qui ne vous parle que dans votre propre intérêt[53]. » Comme pour rappeler aux ouvriers qu'ils ne paieront jamais seuls le lourd tribu des sanctions judiciaires, le maire mentionne le sort de leurs familles s'ils venaient à être frappés de ces « peines terribles ». Même registre sous la plume du Préfet en 1837 qui adresse ses mots aux grévistes dans une proclamation publiée dans les villages et les centres d'exploitation des houillères: « Songez à vos femmes, à vos enfants ; vivez en bons citoyens, en honnêtes gens[54] ». En 1855 également, les femmes sont investies d'un pouvoir de médiation et de raison dans la proclamation du sous-préfet : « écoutez les sages conseils que vous donnent vos épouses et vos mères et que je vous engage moi-même à suivre[55]. »

Dans son étude sur les mineurs de Carmaux à la même époque, Rolande Trempé écrit des mineurs que : « La lutte collective contre les forces de l'ordre ne leur fait pas peur, car c'est un combat d'homme à homme, même s'il est inégal, mené avec des moyens connus, selon des méthodes aisément identifiables. Au contraire, l'inconnu sourd de l'appareil judiciaire. L'ignorance des textes législatifs, l'inintelligibilité de la plupart d'entre eux, l'humiliation de l'arrestation, la perspective de l'internement… suscitent l'inquiétude et la crainte[56]. » À Anzin, on devine que la multiplication des allocutions, l'affichage en de nombreux points des textes de loi ainsi que la présence fréquente dans le bassin des représentants de la justice contribuent à rapprocher l'appareil judiciaire et rendre les sanctions inévitables.

À la lecture des proclamations écrites, il est frappant de constater la répétition d'une rhétorique infantilisante, qui vise à déposséder les ouvriers de toute capacité à penser et à agir par eux-mêmes. Maires, préfets, dirigeants de la Compagnie souscrivent tout au long des grèves étudiées, à l'idée que la grève émane toujours d'éléments perturbateurs

52. ADN M 626/10, pièce 43, préfet au ministre de l'Agriculture, 24 octobre 1880.
53. *Le Courrier du Nord*, proclamation du maire de Valenciennes, 21 mai 1833, p. 3.
54. *L'Écho de la frontière*, proclamation du préfet, 18 juillet 1837, p. 1.
55. *Le Courrier du Nord*, proclamation du sous-préfet, p. 2.
56. Rolande TREMPÉ, *Les Mineurs de Carmaux…, op. cit.*, p. 664.

extérieurs aux ouvriers et étrangers à leurs véritables intérêts. Les grévistes sont présentés comme des ouvriers « honnêtes », « paisibles » ou « modérés » pris dans un conflit contre leur volonté.

« Mes amis » débute ainsi le maire de Valenciennes dans l'une de ses nombreuses proclamations en mai 1833, « de perfides insinuations sont parvenues à vous arracher à vos utiles travaux[57]. » La proclamation de l'agent-général Jennings durant la même grève débute par les mêmes mots :

> Mes amis,
> Je vois, d'après les bruits qui circulent parmi vous, que ceux dont vous suivez les conseils, vous trompent : on vous dit qu'à la dernière assemblée des Régisseurs, il a été question de diminuer le prix de votre travail ; cela est faux complètement, je vous l'atteste sur l'honneur, il n'a jamais été question de diminuer le taux de vos salaires.[58] »

« Croyez-moi, on vous a trompé, on vous rend criminels » peut-on lire dans la suite du propos. Dans son article sur la grève de 1833, Philippe Guignet souligne l'omniprésence dans les proclamations des autorités d'un argumentaire visant à séparer les mauvais meneurs des bons et honnêtes ouvriers : « A chaque instant, s'exerce une volonté de division ouvrière, en séparant du bon troupeau, les brebis galeuses, infâmes "meneurs" sans foi ni loi, mus par les instincts les plus bas, en tout cas francs "ennemis" se servant des "charbonniers sérieux, comme d'un instrument sans se soucier du danger auquel ils les exposent"[59]. » Cette rhétorique n'est pas propre à la grève de 1833. On la trouve en effet lors de nombreux conflits qui suivent.

Ainsi, en 1837, le préfet s'adresse aux ouvriers par ces mots : « Informé que des ouvriers mineurs égarés par des suggestions perfides, dont les auteurs déjà signalés à la justice appartiennent en partie à des exploitations étrangères[60]… ». Pour la même grève, on lira les premières lignes de la proclamation affichée par les régisseurs des mines d'Anzin :

> « Ouvriers des mines d'Anzin,
> Quelques mutins, sortis de vos rangs, vous engagent à cesser vos travaux et à demander une augmentation de salaire, ils emploient la violence et vous

57. *Le Courrier du Nord*, proclamation écrite du maire de Valenciennes, 21 mai 1833, p. 3.
58. *L'Écho de la frontière*, proclamation de l'agent général des mines Mark Jennings, 21 mai 1833, p. 2.
59. Philippe Guignet, « L'émeute des quatre sous… » *art. cit.*, p. 354. Les passages entre guillemets dans la citation sont extraits de la proclamation du maire de Valenciennes aux ouvriers d'Anzin.
60. *L'Écho de la frontière*, proclamation écrite du préfet, 15 juillet 1837, p. 1.

> menacent ; rassurez-vous, les dispositions sont prises pour les punir et vous protéger[61]. »

Toujours en 1837, le ministre de l'Intérieur donne depuis Paris son analyse de la situation, laquelle vise à ôter aux ouvriers toute capacité de raisonnement par eux-même et de légitimité : « Quand les classes inférieures de la société se livrent à quelques désordres, c'est toujours l'effet de leur ignorance ou de perfides suggestions[62] ». L'ouvrier gréviste est ici présenté comme étant soit ignorant, soit manipulé, jamais comme un individu capable de raisonner par lui-même et de protester pour la défense de ses intérêts. L'analyse de la situation par les autorités est la même en 1850 lorsque le préfet écrit au ministre de l'Intérieur que la grève qui vient de se déclarer dans les mines est la conséquence de quelques « meneurs, [qui] sous prétexte de question de salaire, cherchaient à exciter les mauvaises passions[63] ».

En 1866, dans une proclamation adressée aux grévistes, le préfet écrit : « Des hommes se disant ouvriers, mais qui ne sont pas dignes d'être vos camarades, vous ont donné de mauvais conseils et poussés dans une voie compromettante pour vos véritables intérêts[64]. » Dernier exemple, en 1878 : cette fois-ci c'est le comité républicain de Vieux-Condé qui utilise la formule dans une proclamation adressée aux mineurs de la ville, alors qu'à cet instant les ouvriers des fosses d'Anzin sont en grève et tentent de propager l'arrêt de travail :

> « Aux ouvriers mineurs :
>
> N'écoutez pas les mauvais conseils ; Vous n'avez qu'à perdre en suspendant votre travail ;
> Restez calmes et modérés ; montrez que vous êtes de bons républicains, c'est-à-dire des hommes d'ordre.
>
> Le Président du comité républicain du canton de Condé
> Jules Fongnies[65] »

À la lecture des placards et des correspondances, on ne sait jamais véritablement qui sont ces meneurs venus du dehors ni quelles raisons les poussent à instrumentaliser les ouvriers. S'agit-il d'une lutte politique ? D'une bataille économique dirigée contre les intérêts de la Compagnie ? Dans les textes, les autorités insistent sur la capacité des dits

---

61. *L'Écho de la frontière*, proclamation des régisseurs des mines d'Anzin, 13 juillet 1837, p. 1.
62. ADN M626/1, pièce 41, ministre de l'Intérieur au préfet, 11 juillet 1837.
63. ADN M 620/12, non numérotée, préfet au ministre de l'Intérieur, 4 avril 1850.
64. *Le Courrier du Nord*, proclamation du préfet, 28 octobre 1866, p. 2.
65. CHM 2421, courrier du sous-directeur de la division de Vieux-Condé au directeur de la Compagnie des mines d'Anzin, 19 juillet 1878.

meneurs à fomenter le désordre et agir sur les consciences des ouvriers sans jamais préciser la nature exacte du danger qu'ils représentent.

Égarée par le discours de quelques meneurs, la raison ouvrière devrait être reconquise par les « conseils » et la « voix » des autorités. Les termes sont fréquemment employés dans les proclamations. Le maire de Valenciennes termine sa proclamation en 1833 par ces mots : « Réfléchissez, écoutez le conseil d'un véritable ami qui ne vous parle que dans votre propre intérêt. Oui, j'en suis certain, vous vous montrerez sensibles à des raisons aussi puissantes ; vous reprendrez paisiblement vos travaux, et, par là, vous donnerez une preuve éclatante de votre amour pour l'ordre et votre soumission aux Lois[66]. » Durant cette même grève, l'agent-général Jennings exhorte les ouvriers de l'écouter : « revenez à l'ordre et suivez les conseils que je vous ai déjà donnés de vive voix, ils sont purs de tout intérêt personnel[67]. » Même registre et mêmes conseils du côté du maire d'Anzin : « je vous en conjure au nom de vos intérêts les plus chers, écoutez mes conseils : vous savez que je vous aime trop pour vous tromper jamais.[68] » En 1866 le préfet écrit aux mineurs grévistes : « Répudiez les funestes influences ; écoutez les conseils d'un de vos plus vieux amis[69] ! »

Ici, les autorités ou représentants de la Compagnie se placent comme les fidèles conseillers des ouvriers. Ces derniers sont souvent présentés comme des « enfants », incapables de penser et d'agir par eux-mêmes. En 1837 lors du procès des grévistes, le procureur signale dans son réquisitoire « la turbulence et l'ingratitude des ouvriers d'Anzin[70] ». Tous ces discours nient la capacité des ouvriers à penser et à agir par eux-mêmes. Sous les atours de conseils paternels délivrés par des édiles soucieuses de remettre les ouvriers sur le chemin de la raison, ces paroles sont motivées par l'idée que la grève n'est rien d'autre qu'un « désordre » ou une « faute[71] ».

---

66. *Le Courrier du Nord*, proclamation écrite du maire de Valenciennes, 21 mai 1833, p. 3.
67. *L'Écho de la frontière*, proclamation de l'agent général des mines, 21 mai 1833, 2.
68 *Le Courrier du Nord*, 23 mai 1833, proclamation du maire d'Anzin, p. 3.
69. *Le Courrier du Nord*, proclamation du préfet, 28 octobre 1866, p. 2.
70. *Gazette des tribunaux*, « Tribunal correctionnel de Valenciennes, coalition des ouvriers des mines d'Anzin », réquisitoire du procureur, 4 août 1837.
71. « Malgré les avis paternels que je vous ai donnés, loin de retourner à vos travaux, vous avez commis de nouveaux désordres. Nous avons pu croire qu'une première faute serait effacée par un prompt repentir : il n'en a pas été ainsi, vous avez aggravé votre faute. »*L'Écho de la frontière*, proclamation du maire de Valenciennes, 23 mai 1833, p. 2.
« Depuis 1833, la tâche de l'ouvrier est diminuée et le salaire augmenté d'un tiers il est hors de doute que les mineurs sont largement rétribués. La dernière coalition n'est plus une première faute, c'est la récidive d'un désordre, la sympathie générale vous abandonne !».
Gazette des tribunaux, « Tribunal correctionnel de Valenciennes, coalition des ouvriers des mines d'Anzin », proclamation du président du tribunal de Valenciennes, 4 août 1837.

Ce qui frappe au fond c'est que, dans les discours des autorités, les ouvriers grévistes sont à la fois présentés comme les victimes (de « mauvais conseils », de « suggestions perfides »…) et comme les premiers coupables des « désordres ». En même temps qu'elles insistent dans leurs discours et dans leurs proclamations sur l'incapacité des ouvriers à penser par eux-mêmes, les autorités martèlent aux ouvriers qu'il est de leur responsabilité de « rentrer dans le devoir », pour leurs familles, pour la Compagnie, pour l'industrie du bassin[72], pour la politique toute entière du pays. En mars 1848 dans une proclamation adressée aux grévistes par la commission municipale provisoire de Valenciennes, les événements survenus à Paris quelques jours plus tôt sont instrumentalisés pour engager les ouvriers d'Anzin à la reprise du travail : « Prenez exemple sur vos héroïques frères de la capitale qui, après avoir, au prix de leur sang généreux, renversé un gouvernement devenu odieux à la nation, sont retournés à leurs travaux ; donnant ainsi l'exemple de leur confiance en la parole de ceux qui ont inauguré le règne de la Liberté en s'occupant du sort de ces travailleurs[73]. »

Autre régime politique, autre demande d'allégeance. En 1866 le préfet en appelle au sentiment de fidélité et de dévouement des ouvriers pour l'Empereur :

> Rappelez-vous ce qui s'est passé il y a quinze ans, lorsque j'avais l'honneur d'administrer l'arrondissement de Valenciennes, alors comme aujourd'hui on voulait vous égarer. Vous avez répondu aux excitations par le calme et le dédain ; vous êtes restés fidèles au drapeau de Celui qui, depuis son avénement à l'Empire, vous a prodigué les témoignages les plus éclatants de son affectueuse sollicitude. Il me tarde de vous revoir tels que vous étiez en 1851 et de pouvoir encore dire de vous : "Il peut arriver qu'ils manifestent des exigences qu'on a parfois le regret d'être dans l'impossibilité d'accueillir ; mais ils ont le cœur vaillant, ce sont de braves ouvriers ! Ils sont, en un mot, les dignes enfants de l'arrondissement de Valenciennes, cette terre classique du dévouement, de l'intelligence et du patriotisme ![74]" »

---

72. « Le transport du charbon par les canaux est empêché. Les fabriques métallurgiques sont compromises dans leurs alimentation. Ces industries souffrent par vous » écrit le préfet aux mineurs en 1846. *L'Écho de la frontière*, proclamation du préfet, 16 juillet 1846, p. 2.
73. *Le Courrier du Nord*, 4 mars 1848, p. 1.
74. *Le Courrier du Nord*, « chronique locale », proclamation du préfet du 26 octobre, 28 octobre 1866, p. 2.
    Ajoutons que le ministre de l'Intérieur, déjà critique à l'égard de la politique de maintien de l'ordre appliquée par le préfet durant la grève, visant à déployer des effectifs importants de troupes à des fins de « mise-en-scène », ne semble guère apprécier davantage la référence du préfet à l'Empereur : « j'aurais préféré que vous ne fassiez pas en cette circonstance appel au dévouement des ouvriers pour l'Empereur. Ce conflit est purement domestique et il importe de ne pas donner à la presse l'occasion de lui imprimer un caractère politique. »
    ADN M 626/6, non numérotée, lettre du ministre de l'Intérieur au ministre, 26 octobre 1866.

En 1878, le comité républicain, on l'a vu au chapitre précédent, engage les ouvriers de Denain à ne pas entrer en grève et à agir de façon responsable, en conformité avec les principes de la « République[75] ».

On voit à travers quelques exemples que les prises de parole et les proclamations écrites des autorités mobilisent une large gamme réthorique. Pour parvenir à changer le cours de la grève et « faire impulsion sur l'esprit de ces hommes égarés[76] » selon les mots du procureur du Roi en 1846, les auteurs des proclamations manient les références et les arguments en fonction des circonstances. Des menaces, des exhortations, des conseils donnés en « ami », des fragments de textes de loi, des appels à écouter la « voix de la raison[77] », des références aux événements politiques, des motifs économiques, des menaces de renvois, des valeurs morales ou politiques à respecter…, dans chaque cas, les mots sont calculés, travaillés et assemblés pour faire mouche, qu'il s'agisse de faire douter les ouvriers du bien-fondé de leurs demandes, de les culpabiliser, de les intimider, de leur rappeler leurs engagements de père, de mari ou de citoyen en faisant peser sur leurs seules épaules la responsabilité de leur éventuel renvoi. Dans son ouvrage sur la figure de l'orateur à travers l'histoire, Patrice Soler rapproche la rhétorique d'une stratégie militaire destinée à faire plier l'adversaire sur le terrain des arguments :

> « On ne "construit" pas un discours, comme nous le disons d'après un modèle architectural implicite, on dispose les arguments comme des pièces d'une armée en mouvement. Choix des armes, positions, lignes, choc, contre-attaque et percée, le modèle guerrier animait les conseils d'Aristote : "Il faut donc préparer dans l'esprit de l'auditeur le terrain au discours à venir, ce qui se produira si l'on fait table rase du discours déjà entendu : c'est donc seulement après en avoir combattu tous les arguments, ou les plus importants, ou ceux qui ont laissé la meilleure impression, ou ceux qui sont les plus faciles à réfuter, qu'on provoquera l'adhésion à ses propres arguments"[78]. »

---

75. Il faut donc que vous prouviez que vous êtes de *vrais républicains*, de vrais *amis de l'ordre*, en n'écoutant pas les mauvais conseils qui pourraient vous parvenir du dehors. »
APP B A 185, pièce 61, proclamation de J. Deschanvres pour le comité républicain reprise dans le journal *Pays*, 20 juillet 1878.
« Il y va de l'intérêt de la République, qui (on vous l'a di bien dit) *puise sa force dans le respect de l'ordre et dans la stricte observation de la loi*. Le moindre trouble, en ce moment, serait une source de souffrance pour le travailleur, et ferait le jeu des ennemis de la liberté. »
APP B A 185, pièce 68, lettre du député républicain Alfred Girard aux ouvriers de Denain reprise dans le journal *Le National*, 21 juillet 1878.
76. AN BB 18 1444 2367, pièce 1818, procureur du roi de Valenciennes au procureur général de Douai, 11 juillet 1846.
77. L'expression revient fréquemment dans les documents, sous la plume des autorités ou des journalistes.
78. Patrick SOLER (dir.), « Prélude », *L'invention de l'Orateur…, op. cit.*, p. 48.

Cette idée de l'argumentation comme une organisation élaborée à la manière d'une stratégie militaire, où l'objectif premier consiste à vaincre l'adversaire semble ici particulièrement adaptée. À travers ces exemples, on voit combien les discours des autorités tout au long du siècle sont travaillé écrites sont des constructions argumentaires élaborées. Passent en elles des injonctions, des rappels à la loi, des tentatives , des appels à la responsabilité, pour tour à tour inquiéter les ouvriers, les rassurer, et les éduquer[79].

3. Retour au silence ?

Toutes les prises de parole des autorités présentées supposent la présence des ouvriers. Ils sont les auditeurs de ces allocutions, les lecteurs de ces proclamations, masqués au premier abord par la voix des autorités qui occupe tout le champ sonore. Dans ce dernier mouvement de l'enquête, pas de surprises. Nous savons déjà que toutes les séquences mentionnées mènent à la reprise du travail. Ce qu'il s'agit de restituer, ce sont leurs attitudes au cours de ces prises de parole. Quand les autorités parlent, que font les ouvriers ? Répondent-ils ? Cherchent-ils encore à défendre leurs revendications ? Comment se déroulent le retour au travail ? La fin de la grève marque-t-elle toujours la fin de la contestation ?

« Écouter » et « comprendre »

En mai 1833, lorsque le préfet harangue les ouvriers depuis sa voiture, on lit dans le *Journal des débats politiques et littéraires* que ces derniers « lui ont témoigné beaucoup de confiance ». De son côté, le journal *L'Écho de la frontière* qui mentionne le même échange affirme que les paroles du préfet « ont produit le plus heureux effet sur le moral des ouvriers et contribué puissamment à les faire rentrer dans le devoir.[80] » Les deux extraits insistent sur les conséquences des paroles du préfet sur les ouvriers qui reprennent le travail. L'attitude de ces derniers se résume à la « confiance » qu'ils accordent au préfet et à un « heureux effet sur le moral » de son discours.

On trouve dans les archives, pour la grève de 1846, de plus amples détails sur l'attitude des ouvriers rassemblés pour écouter le préfet lorsque celui-ci les engage, dans les derniers moments de la grève, à reprendre le travail. On lit dans un courrier du

79. « Du mal que cet événement devait produire, votre intervention a fait ressortir un grand bien en apprenant à la classe ouvrière qu'elle ne peut prétendre à dicter des lois et en rassurant la société sur les entreprises de la force contre le droit. » ADN M 626/1, pièce 18, associé régisseur des mines d'Anzin au préfet, 21 juillet 1837.

80. *L'Écho de la frontière*, 28 mai 1833, p. 1.

procureur du roi, qui est aux côtés du préfet lors de sa prise de parole, que le « langage paternel et ferme tout à la fois que leur a tenu M. le Préfet, a paru faire impression sur ceux des plus influents qui s'étaient approchés de ce magistrat, et sur la foule qui l'écoutait avec attention[81] ». Là, les ouvriers sont décrits en train d'écouter « avec attention », tandis que le procureur précise que quelques ouvriers se sont approchés du préfet. L'ont-ils fait spontanément ou ont-ils été invités à le faire ? Qui sont, d'ailleurs, ces ouvriers « influents » et quelles attitudes les distinguent des autres ouvriers rassemblés ? Peut-être sont-ils les premiers à s'être arrêtés, appelant au passage leurs camarades à les rejoindre.

La réponse des grévistes après cette allocution ne se fait pas attendre. On lit dans la suite du courrier que « les ouvriers ont promis en se retirant qu'ils ne se livreraient plus désormais à aucun acte de violence. » Et en effet, le jour même, les ouvriers cessent toutes leurs manœuvres pour maintenir la grève. « Les ouvriers paraissent s'apaiser ; ils commencent à reconnaître qu'ils n'ont rien de mieux à faire que de suivre les sages conseils de M. le préfet[82] » note ce journaliste de *L'Écho de la frontière*. Dans un article du *Courrier du Nord*, l'allocution du préfet est également présentée comme victorieuse. On lit en effet que lors de sa prise de parole : « Ces braves gens ont paru l'écouter avec attention, et tout porte à croire qu'ils ne sont pas éloignés de se rendre enfin à la voix de la raison et de leurs intérêts[83]. » En effet, en deux jours, la grève est terminée dans le bassin. Toujours pour cette même grève dont les autorités et les journalistes ont décrit dans le détail les configurations des prises de parole ainsi que leurs effets sur les ouvriers, on lit dans un article du 18 juillet que : « En présence de ces conseils, si fortement appuyés par la perspective d'une misère prochaine, les femmes surtout avaient enfin compris leur véritable rôle, celui que leur dictait l'intérêt de leur ménage et de leurs enfants[84]. » Comme les ouvriers décrits avant, celles-ci dit l'archive, « ont compris ». Cette fois-ci, pas uniquement la nécessité de cesser la grève mais « leur véritable rôle » de femmes et de mères. Les « conseils » distribués par les autorités et la Compagnie sont ici un prétexte pour réassigner les places et les rôles de chacun dans l'industrie du charbon, l'article soulignant que le « véritable rôle » de la femme est de veiller aux ménages et aux enfants.

Si l'on poursuit dans les documents la recherche de mentions permettant d'approcher les attitudes ou d'entendre les paroles des ouvriers durant les derniers instants de grève,

---

81. AN BB 18 1444 2367, non numérotée, procureur du Roi de Valenciennes au ministre de l'Intérieur, 14 juillet 1846.
82. *L'Écho de la frontière*, 16 juillet 1846, p. 1.
83. *Le Courrier du Nord*, 16 juillet 1846, « Troubles aux mines d'Anzin », p. 3.
84. *Le Courrier du Nord,* 18 juillet. 1846. D. J

on trouve, deux années plus tard, en août 1848, quelques éléments dans un courrier transmis au ministre de l'Intérieur par le préfet. Ce dernier informe son supérieur de la fin imminente de la grève déclenchée deux jours plus tôt par des ouvriers de Denain contre l'insuffisance des tâches qui leur sont distribuées. Dans sa lettre, il indique : « De sages exhortations leur ont été adressées, et j'ai tout lieu de croire qu'elles ont été entendues[85]. » À cet instant le travail n'a pas encore repris dans le bassin d'Anzin. Cela n'empêche pourtant pas le préfet de croire et d'affirmer au ministre qu'il le sera très prochainement. Là aussi, on peut se demander comment l'échange se déroule entre les ouvriers et les autorités, et surtout comment le préfet peut croire qu'elles ont « été entendues ». Quels sont gestes, les attitudes ou les paroles émanant des ouvriers qui peuvent donner au préfet l'assurance que les ouvriers ont entendu les exhortations ? Est-ce qu'ils hochent la tête pour marquer l'approbation ? Expriment-ils par quelques paroles leur compréhension de la situation ? Là encore, on voit que les documents n'intègrent jamais la perspective des ouvriers, mais uniquement ce que les autorités projettent sur eux comme intention ou comme état d'esprit.

Pour finir, on trouve de semblables descriptions pour la grève de 1866, notamment dans *L'Écho de la frontière* du 30 octobre qui écrit : « D'après les dernières nouvelles que nous recevons, les ouvriers mineurs, comprenant mieux leurs intérêts, s'abstiennent maintenant de toute manifestation fâcheuse et la tranquillité règne partout[86]. »

Les ouvriers face aux proclamations

Face aux autorités, les ouvriers sont décrits écoutant et comprenant les paroles qui leurs sont adressées. Certains, comme en 1846 promettent. Qu'en est-il face aux proclamations qui recouvrent les murs des villes et des villages ? Quelles réactions suscitent-elles chez les ouvriers?

J'ai donné plus haut le détail des proclamations écrites et affichées par les autorités. Sur le fond, nous avons vu que celles-ci reposent sur une combinaison d'arguments, d'exhortations, de messages divers, assemblés selon les circonstances et la tonalité que les autorités souhaitent donner à leur propos. Mais il ne faut pas oublier que ces affiches agissent également sur le plan formel, concrètement, dans l'espace physique de la grève. Dès lors que ces dernières sont reproduites « à profusion » et placardées par dizaines sur les murs des habitations, elles rendent la présence des autorités visible en permanence. Mais ces écritures ne fonctionnent pas seules. Car l'écrit, comme la voix, est une adresse. Les deux nécessitent une relation de co-présence. Celui qui parle et celui qui écoute ;

85. ADN M 620/12, non numéroté, préfet au ministre de l'Intérieur, 23 août 1848.
86. *L'Écho de la frontière*, 30 octobre 1866, « Nouvelles de Denain », p. 2.

celui qui écrit et celui qui lit. « Lisez les articles suivants du Code pénal : puissent-ils vous inspirer des réflexions salutaires » écrit dans sa proclamation aux ouvriers le maire de Valenciennes en 1833. On peut alors se poser cette question : comment les ouvriers lisent-ils ces proclamations ? Comment réagissent-ils aux discours affichés ?

« L'écrit exposé arrête le regard, produit un rassemblement, fait foule[87] » note Philippe Artières dans son ouvrage sur l'émergence en France d'une « police de l'écriture », chargée à partir du XIXe siècle d'enquêter sur les affiches, les tags et les placards dont la présence, sur les murs des espaces publiques s'accroît considérablement durant cette période. L'historien invite à prendre en compte la physicalité de l'acte de lire ou de déchiffrer : face à l'écrit, le regard s'arrête. On pourrait dire que si l'écrit fait foule, c'est qu'il n'arrête pas seulement le regard, mais le corps tout entier. Pour lire et comprendre les écrits placardés dans l'espace public, il est nécessaire de s'en approcher, de s'immobiliser. Cela est d'autant plus vrai quand il s'agit de lire la profusion de mots qui remplissent les affiches de quelques dizaines de centimètres de côté.

À Anzin, devant les affiches fraîchement apposées par les autorités ou les dirigeants de la Compagnie, des ouvriers s'assemblent et les lisent. Notamment en 1878 où l'on peut lire dans un journal couvrant les événements de grève que : « Des groupes se forment devant les placards affichés par la police et se dispersent bientôt pour laisser défiler une patrouille de cavalerie[88] ». Ici, la présence des autorités cerne les mineurs : elle s'étend sur les murs, parcourt les rues, s'annonce et s'éloigne en laissant entendre le bruit des soldats dans la distance.

Au fond, l'écrit porte avec lui un paradoxe. D'un côté, il démultiplie la parole, lui permettant d'exister là où la voix humaine ne peut résonner. En cela il agrandit la puissance discursive du locuteur. Mais de l'autre côté, l'écrit requiert, pour être compris, des compétences bien spécifiques de la part des destinataires visés. Sachant le taux d'illettrisme dans le bassin à cette époque, tous les ouvriers ne possèdent pas les compétences pour lire de façon individuelle les affiches. D'autant plus, on l'a vu, que les proclamations sont rédigées en français et non dans le patois du pays, requérant, en plus de la compétence de lecture, celle de la traduction. En conséquence, pour beaucoup d'ouvriers, la lecture intérieure, personnelle, est impossible. Dans ces moments de lecture collective on peut se demander : qui lit et comment ? Sur quel ton ? Comment résonnent

87. Philippe ARTIÈRES, *La Police de l'écriture*, Paris, La Découverte, 2013, p. 91.
88. APP B A 185, pièce 90, extrait du journal *L'Ordre*, 22 juillet 1878.

les mots des autorités dans la bouche des mineurs ? Aucun indice, dans les archives, ne peut donner à comprendre la configuration de ces temps de lecture[89].

Ce que l'on sait en revanche, c'est que que tout au long des grèves étudiées, les autorités tentent de mesurer l'effet par leurs proclamations sur les ouvriers. En 1862 par exemple, le préfet fait afficher un placard pour engager les ouvriers à reprendre le travail. Ces derniers, qui réclamaient la veille que le directeur de leur fosse prennent des engagements par écrit sont visiblement satisfaits de ce qu'ils ont sous les yeux. C'est en tout cas ce qu'indique cet extrait du courrier qu'adresse le commissaire de police au sous-

---

89. On trouve dans *Germinal* une scène lors de laquelle Zola décrit les ouvriers mineurs de Montsous lisant une affiche de la Compagnie. Dans les faits, c'est un acte relativement banal. Mais il revêt une importance dans la trame du récit. La scène intervient dans le premier tiers du récit. Les ouvriers n'ont pas encore déclenché leur grève, mais les tensions augmentent entre les ouvriers et la Compagnie. Cette dernière qui décide d'une nouvelle organisation du travail, choisit de le faire savoir au mineur par voie d'écritures. Une petite affiche est apposée sur les murs d'un bâtiment du carreau de fosse, « la caisse », où les mineurs se rendent chaque jour pour rejoindre les souterrains. On lit :

> « La caisse était une petite pièce rectangulaire, séparée en deux par un grillage.
> Sur les bancs, le long des murs, cinq ou six mineurs attendaient ; tandis que le caissier, aidé d'un commis, en payait un autre, debout devant le guichet, sa casquette à la main. Au-dessus du banc de gauche, une affiche jaune se trouvait collée, toute fraîche dans le gris enfumé des plâtres : et c'était là que, depuis le malin, défilaient continuellement des hommes. Ils entraient par deux ou par trois, restaient, plantés, puis s'en allaient, sans un mot, avec une secousse des épaules, comme si on leur eût cassé l'échine.
> Il y avait justement deux charbonniers devant l'affiche, un jeune à tête carrée de brute, un vieux très maigre, la face hébétée par l'âge. Ni l'un ni l'autre ne savait lire, le jeune épelait en remuant les lèvres, le vieux, se contentait de regarder stupidement. Beaucoup entraient ainsi, pour voir, sans comprendre.
> – Lis-nous donc ça, dit, à son compagnon Maheu, qui n'était pas fort non plus sur la lecture.
> Alors, Etienne se mit à lire l'affiche. […]
> – Si vous lisiez moins haut, là-bas : cria le caissier. On ne s'entend plus.
> Etienne acheva sa lecture, sans tenir compte de l'observation. Sa voix tremblait, et quand il eut fini, tous continuèrent à regarder fixement l'affiche. »

Etienne lit. Les autres l'écoutent avec attention. Ils lui font confiance pour interpréter ce qui est écrit. D'ailleurs, Etienne ne se contente pas de lire, d'une voix lisse et monotone. Il met les formes : l'intensité, la vitesse, le ton l'emportent au fil des mots, sa voix en vient à trembler. Par là, il laisse transparaître son émotion. Lui aussi, à cet instant du roman, est mineur. Il se trouve donc directement concerné par les nouvelles mesures édictées par la compagnie. La lecture par Etienne est un moment décisif du récit. C'est à compter de cet instant que le désir de révolte s'élève parmi les ouvriers, comme s'est élevée la voix d'Etienne lors de la lecture du texte. Les lignes suivantes du roman sont les paroles du personnage de Maheu : « Nom de Dieu de nom de Dieu ! répéta Maheu en relevant la tête. Nous sommes des jeans-foutre, si nous acceptons ça ! » En effet, les mineurs de Montsous n'acceptent pas les nouvelles conditions. Leur grève débute peu après. Émile ZOLA, *Germinal*, Paris, La librairie illustrée, 1886, p. 172.

préfet pour l'informer des derniers événements : « J'ai l'honneur de vous informer que votre proclamation placardée hier sur divers points de la commune de Fresnes, notamment au hameau du Trieu, où se trouve la masse des ouvriers mineurs a produit le meilleur effet. Elle fut très bien goûtée et bien comprise[90]. » « Goûté, » ici, est à prendre sans le sens « d'apprécier », c'est-à-dire, on l'imagine, que les ouvriers trouvent satisfaction dans les mots du sous-préfet. Le commissaire poursuit son rapport et ajoute : « Au même instant les ouvriers mineurs avec marques d'approbation s'empressèrent de dire nous irons travailler demain matin. » En 1880, lorsque le préfet fait afficher un placard contenant des rappels à la loi, ce dernier précise dans son courrier au ministre de l'Intérieur que « ce placard accompagné de la manifestation militaire de la nuit fit dans la ville [de Denain] assez d'impression pour couper court aux tentatives de désordre[91]. »

Pour garantir que le texte produise la plus forte impression sur les ouvriers, certaines proclamations sont directement lues aux ouvriers. Dans ce contexte, la voix des autorités passe dans le texte et lui donne corps, l'incarne, pour produire sur les grévistes « un effet encore plus grand[92] ».

Le retour au travail sous surveillance

On voit ainsi qu'en toutes circonstances, dans les échanges en face à face ou lorsque les ouvriers lisent les proclamations, les autorités scrutent et mesurent les effets de leurs mots sur les ouvriers. Lorsqu'ils retournent au travail, après plusieurs jours ou plusieurs semaines de grève, les ouvriers sont aussi l'objet de toutes les attentions. Sur les carreaux des fosses ou dans les souterrains, policiers, gendarmes, autorités préfectorales ou agents des mines observent les attitudes des ouvriers, cherchent à sonder les esprits afin de traquer le moindre signe de désordre ou de mécontentement. Voici quelques exemples qui témoignent des différentes formes que revêt cette surveillance au travail.

---

90. ADN M 626/4, pièce 7, commissaire de police de Vieux-Condé au sous-préfet, 19 mars 1862.
91. ADN M 626/10, pièce 43, préfet au ministre de l'Agriculture, 24 octobre 1880.
92. En août 1848, pour s'assurer de l'effet produit par les proclamations écrites sur les ouvriers, le directeur général de la Compagnie demande aux autorités qu'elles fassent lire les placards en divers endroits du bassin, où se réunissent les ouvriers : « Ne jugeriez vous pas à propos, Messieurs, de faire lire cette proclamation sur tous les points d'agglomération de la population, devant les groupes de maison et dans les carreaux de fosses où un certain nombre d'ouvriers se réunissent dans les baraques. Ainsi faite par un magistrat cette proclamation aurait un effet plus grand encore ».
ADN 7 Z 84, courrier du directeur général des travaux de la Compagnie d'Anzin, 2 mars 1848.

En mai 1833, c'est entourés de soldats de troupe que les ouvriers reprennent le travail après dix jours de grève[93]. Pendant huit jours, chaque descente et chaque remontée se fait sous l'oeil des forces armées dont la présence doit dissuader les ouvriers de la moindre protestation.

En 1846, ce sont les autorités judiciaires qui s'assurent que le retour au travail des ouvriers se déroule dans l'ordre. Le 18 juillet, soit deux jours après la reprise, le procureur du roi de Valenciennes communique au ministre de l'Intérieur les informations suivantes : « Aujourd'hui samedi, tous les ouvriers attachés par leur service ordinaire à chaque fosse, étaient à leur poste de grand matin, et rivalisaient de zèle dans tous les établissements houillers de mon arrondissement[94]. » C'est à la fois l'ampleur des effectifs ouvriers, leur état d'esprit et leur engagement au travail que scrute ici le procureur et cela, dans l'ensemble des fosses de la Compagnie.

En 1862, au moment de la reprise du travail dans l'arrondissement de Fresnes, le commissaire de police se rend à l'entrée des souterrains et observe la descente des ouvriers. Il consigne dans un courrier au sous-préfet ce qu'il a vu : « Le matin je me suis transporté à la fosse Bonnepart où j'ai en effet remarqué un contentement général, tous les ouvriers mineurs de la coupe étaient ou descendu dans le fond ou attendaient leur tour sans aucun murmure[95]. » Lorsque les ouvriers grévistes de 1866 reprennent le travail, ils le font sous le regard du sous-préfet. Ce dernier informe le préfet des bonnes dispositions des ouvriers et de l'avancement des travaux dans les souterrains : « la situation est excellente sur tous les points de la concession d'Anzin. Hier, à Denain, l'extraction était en pleine activité[96]. »

En 1878 également, les surveillants de la Compagnie veillent au bon déroulement de la reprise. À cette occasion on lit par exemple que « les ouvriers des fosses Hérin et Haveluy sont descendus ce matin en bon ordre et avec calme[97]. » En 1880, le capitaine de gendarmerie écrit au préfet qu'au moment de la reprise du travail dans les fosses de Denain « tout est calme et au complet[98] ». On voit que dans tous les cas présentés ici, les ouvriers sont décrits comme très calmes, « zélés », dégageant un « contentement

---

93. *Le Courrier du Nord*, « Nouvelles », 28 mai 1833, p. 7 : « Les troubles d'Anzin sont définitivement apaisés ; la plus grande partie des ouvriers mineurs sont retournés au travail, et le reste doit y rentrer demain. Néanmoins, les forces militaires que l'autorité avait dirigées sur ce point ne paraissent pas devoir quitter immédiatement nos environs ; on croit qu'elles y séjourneront encore une huitaine de jours.
94. AN BB 18 1444 2367, procureur du roi au ministre de l'Intérieur, 18 juillet 1846.
95. ADN M 626/4, pièce 7, commissaire de police au sous-préfet, 19 mars 1862.
96. ADN M 626/6, non numéroté, sous-préfet au préfet, 31 octobre 1866.
97. CHM 2421, Doumant au directeur Dumont, 29 juillet 1878.
98. ADN M 626/10, pièce 183, capitaine de gendarmerie au préfet, 11 novembre 1880.

général ». Les autorités s'attachent autant à scruter les intentions des ouvriers que leur engagement dans le travail. De bons rendements, ici, sont synonymes d'ordre et de paix.

La seule occurrence relevée dans les archives d'un retour au travail trop mouvementé au goût des autorités concerne la grève de 1837. Dans les derniers jours du conflits, souvenons-nous que les autorités (le préfet, le sous-préfet et le procureur du roi, accompagné par l'associé-régisseur gérant la Compagnie des mines) ont multiplié les prises de parole dans tout le bassin, jusque dans les logements ouvriers pour intimider les grévistes et les menacer de poursuites judiciaires. Ces derniers consentent finalement à reprendre le travail sans avoir obtenu ce qu'ils demandent. Au troisième jour de la reprise, on lit dans un courrier du procureur du roi au ministre de l'Intérieur : « D'après les rapports qui me parviennent on peut regarder les troubles d'Anzin comme terminés. Les travaux ont été repris partout. Cependant on ne dissimule pas que la généralité des ouvriers montre de l'humeur, d'un mauvais vouloir bien prononcé. Je donne donc aujourd'hui de nouvelles instructions à mon substitut pour que la répression des désordres qui ont été commis vienne le plut tôt possible intimider les récalcitrants[99]. » Par des procès rapides et des condamnations exemplaires, le procureur espère marquer les esprits et écraser de façon définitive toute contestation dans les mines.

Quelques jours plus tard, le tribunal correctionnel de Valenciennes condamne une dizaines d'ouvriers interpellés pendant la grève à des peines allant de quelques jours à plusieurs mois de prison pour leur participation à la coalition, en écartant toutefois l'accusation de chef ou moteur, pour laquelle certains ouvriers risquaient des peines de deux à cinq ans[100]. « Ce jugement ne me paraît pas satisfaire à la vindicte publique[101] » écrit le procureur du roi dans un courrier au ministre de l'Intérieur dans la foulée du jugement. Sur sa demande, le premier jugement est réformé le 31 août et deux des ouvriers innocentés de l'accusation de chef ou moteur de coalition sont finalement jugés coupables. Leurs peines sont aggravées, passant de trois mois de prison à un an[102]. Les documents ne disent pas si les peines infligées à ces ouvriers suffisent à « intimider les récalcitrants » comme le souhaitait le procureur. Mais dans les semaines qui suivent le jugement, aucun document ne mentionne de signes de mécontentement parmi les mineurs.

---

99. AN BB 18 1247 5358, pièce 1047, procureur du roi au ministre de l'Intérieur, 21 juillet 1837.
100. *La Gazette des tribunaux*, « coalition des ouvriers des mines d'Anzin », 4 août 1837, p. 2.
101. AN BB 18 1247 5358, pièce 1048, procureur du roi au ministre de l'Intérieur, 1 août 1837.
102. ADN 3 U 300/15, rapport d'audience du tribunal de Valenciennes du 31 juillet 1837, réformé par appel du 31 août 1837.

Une parole gréviste absente

Ce qui est frappant quand on lit les rapports de l'administration ou les comptes rendus journalistiques de ces derniers instants de grève, c'est que les ouvriers n'y ont presque jamais la parole. À deux exceptions près : ceux de 1862 qui après avoir lu la proclamation des autorités déclarent leur intention de reprendre le travail dès le lendemain ; et quelques ouvriers des corons qui protestent en 1878 lorsque des chefs de la Compagnie les réveillent et les forcent à se rendre aux fosses, mais que la menace immédiate de remise de livret intime au silence. Sinon, toutes les prises de parole des autorités semblent se tenir devant des auditoires muets.

Ils « ont entendu », ils « reconnaissent », ils « témoignent de la confiance », ils « comprennent », le placard a « fait impression », « des groupes se forment devant les placards affichés», ce sont ces mentions et celles-là uniquement qui témoignent de la présence des ouvriers dans ces séquences et suggèrent leurs attitudes. Mais ces ouvriers sont-ils vraiment silencieux ? N'élèvent-ils plus la voix pour défendre leurs intérêts et les raisons de la grève ? Ces documents semblent occulter toute expression d'une parole contradictoire chez les ouvriers. Ils paraissent figés dans des postures d'écoute et d'acquiescement face à l'autorité dont ils ont pourtant déjoué l'ascendant durant la grève. Ce portrait des mineurs caricature la hiérarchie établie entre ceux qui parlent et ceux obéissent[103].

On se souvient de la description que donnait Michelle Perrot des ouvriers mineurs entrés en grève : « groupés autour du puits, muets, figés, ils refusent de descendre[104]. » Si nous avons vu au première chapitre qu'une telle description ne pouvait s'appliquer dans le cas des départs de grèves des mineurs d'Anzin tant, sur les différents carreaux de fosses entre 1833 et 1880, les voix, les mouvements, les paroles sont nombreuses et variées, celle-ci décrit mieux l'attitude des ouvriers que donnent à voir les archives alors que leurs grèves se terminent : disséminés aux quatre coins du bassin, muets, figés, souvent abattus par la misère et la faim, les grévistes acceptent de reprendre le travail.

Depuis le début de notre étude, des silences se mêlent aux sons et aux voix des grévistes ; des gestes sont masqués ou camouflés. C'est ainsi qu'au premier chapitre, nous sommes parvenus à restituer les départs de grèves des ouvriers d'Anzin. Les premières mentions relevées dans les archives, rappelons-le, ne disaient presque rien de la réalité de

---

103. « "Obéir" dérive du terme latin *oboedire*, qui signifie "prêter l'oreille à", autant qu'"être soumis à". L'étymologie souligne alors qu'il y a dans le fait d'obéir, *oboedire*, non seulement l'acte d'ouïr, *audire*, mais celui d'aller "devant" , qu'indique le préfixe *ob*. D'où la définition première que Lacan donne de l'obéissance : "Obéir [...] c'est aller au-devant, dans une audition."»
David BERNARD, « L'obéissance », *Essaim*, volume 39, numéro 2, 2017, p. 13.

104. Michelle PERROT, *Les Ouvriers en grève…*, *op. cit.*, tome II, p. 418.

ces séquences de refus conflits : « peu de bruits », « pas de menaces », « aucune démonstration », « sans mot dire, sans réclamation, voies de fait, ni violences d'aucune sortes », « sans se livrer à aucun acte répréhensible », « peu de bruits » « parfaitement calmes et silencieux ». Un monde en négatif s'offrait ainsi au regard et à l'oreille. Pour tenter de restituer l'épaisseur des pratiques et des gestes, il a fallu travailler la matière des documents, les lire « lentement », les « écouter », les superposer les uns aux autres pour faire apparaître les particularités du corps et de la voix. Pas-à-pas, nous avons recomposé les lieux, restitué les pratiques, fait entendre des paroles, restitué les voix et les sonorités qui résonnent « en creux[105] », rétabli les dynamiques de ces différents refus de travailler. Et si des interrogations et des vides subsistent sur la nature exacte des mots ou le déroulé de certaines actions par exemple, ils ne nous ont pas empêché de former une image détaillée de ces départs de grève.

À d'autres moments dans l'étude, il est arrivé que nous perdions la trace des mineurs grévistes pour les retrouver ailleurs ou plus tard, dans des attitudes ou des circonstances différentes. Nous en avons quitté certains sur le carreau de fosse alors qu'ils s'adressaient à leurs supérieurs, pour les retrouver plus tard, chantant sur les chemins qui relient les fosses du bassin. D'autres sont entrés dans un bois sans que l'on sache exactement par où, ni comment. À leur sortie, ils ont de nouvelles perspectives pour la grève. Malgré ces lacunes, nous avons tenté de restituer ou d'approcher les mouvements, les gestes et les mots des ouvriers, en suivant la conviction qu'il se passait quelque chose d'important.

Or, pour la première fois, les silences des archives présentées dans ce chapitre demeurent insondables. Même en croisant les récits, en superposant les scènes, nous ne parvenons pas, dans le cas des fins de grève, à dépasser l'image rendue des ouvriers grévistes : figés, muets, attentifs et réceptifs aux « appels à la raison ». Aucun indice, aucune ébauche de geste, aucune parole ne permet d'entailler ce portrait lisse et de rendre

---

105. J'emprunte ce terme à Michel Chion qui l'emploie dans le domaine de l'analyse filmique. « Un *son en creux*, dans une séquence audio-visuelle, est un son que l'image suggère mais que l'on n'entend pas, tandis que d'autres sons associés à la scène sont audibles, ce qui contribue à faire plus "sous-entendre" (en tant qu'absents) les précédents. » Dans un film, le son en creux résonne chez le spectateur, dans une forme d'écoute intérieure, qui complète alors la scène par ce qu'il connaît et sa subjectivité. Michel CHION, *Le Son*, Paris, Nathan, 1998, p. 232.
Dans cette étude nous avons été confronté à des documents dans lesquels les sons ou les voix sont précisément mentionnés (par exemple : les grévistes ont chanté *La Marseillaise* en tel endroit et à tel ce moment, ils ont déclaré ceci ou cela à leurs supérieurs…). D'autres fois en revanche, il a fallu chercher les sons suggérés par le texte mais non mentionnés. C'est le cas par exemple quand les ouvriers prononcent leur refus de travailler et qu'autour d'eux, sur le carreau de fosse, d'autres individus circulent et parlent, des bruits traversent l'espace, la mine s'entend… Ces sons et ces voix ne sont pas mentionnés de manière explicite, mais suggérés par le contexte du document.

leur densité aux corps et aux voix des ouvriers[106]. « Le monde muet ne peut être vécu que comme un monde à qui il manque quelque chose[107] » écrit le philosophe Mikel Dufrenne dans un essai sur la perception. Habitué à entendre quelque chose, même le plus infime bruissement, l'individu plongé au cœur d'un silence soudain et inexpliqué ne peut que ressentir une absence. Dans la situation qui nous occupe, c'est bien d'un manque dont il s'agit. Ces silences qui envahissent les dernières pages des archives forment une lacune qu'occupaient jusqu'alors le corps et la voix des ouvriers.

Conclusion

Ce chapitre a permis de mettre en lumière les circonstances dans lesquelles les ouvriers mineurs d'Anzin cessent leurs grèves et reprennent le travail. Jusqu'aux derniers instants des conflits étudiés, les ouvriers grévistes sont au centre de l'attention des autorités patronales et policières. Ces dernières multiplient les allocutions et inondent de leurs voix et de leurs messages l'espace du bassin minier pour inciter et contraindre les ouvriers à reprendre le travail. Sur ce point, il faut souligner le rôle joué par les autorités publiques. Ce sont elles, par l'entremise des sous-préfets, préfets ou procureurs qui se présentent le plus fréquemment devant les grévistes ou s'adressent à eux par voie d'affiches afin de les engager à reprendre le travail sans condition. Leurs arguments, on l'a vu, sont de différentes natures : économiques, politiques, moraux, judiciaires, énoncés sous la forme d'injonctions, de menaces, ou de conseils donnés en « ami ». Dans de nombreux cas, ces représentants de l'ordre s'associent aux dirigeants ou chefs de la Compagnie des mines pour intervenir auprès des ouvriers, qu'il s'agisse de préfets ou de sous-préfets qui, comme en 1855 ou 1862, argumentent en faveur de la Compagnie et défendent, chiffres à l'appui, l'impossibilité de satisfaire les demandes ouvrières ; ou, comme c'est le cas en 1837 ou 1846, que préfet, sous-préfet, procureur et responsables de la Compagnie arpentent ensemble le bassin et joignent leurs efforts pour intimider les ouvriers et les forcer à reprendre le travail.

---

106. « Qui a le goût de l'archive cherche à arracher du sens supplémentaire aux lambeaux de phrases retrouvées ; l'émotion est un instrument de plus pour ciseler la pierre, celle du passé, celle du silence » écrit Arlette Farge dans le *Goût de l'archive*. Il arrive que face aux sources, l'émotion ne suffise plus à arracher les morceaux de sens du passé ; que l'instrument peine à travailler la matière sonore du temps. Arlette FARGE, *Le Goût de l'archive…, op. cit.*, p. 43.
107. Mikel DUFRENNE, *L'Œil et l'oreille*, Paris, Place, 2020 [1987], p. 85.

Lorsque les grèves s'achèvent et que les autorités policières estiment que le « calme » est revenu, elles quittent le bassin minier. La fréquence de leurs correspondances diminue et les informations se font plus sommaires. C'est le silence dans les documents administratifs, jusqu'aux prochains signes de « désordre ». Si les différentes séquences restituées et étudiées dans ce chapitre marquent la fin des grèves menées par les ouvriers d'Anzin entre 1833 et 1880, elles ne marquent pas la fin de leurs luttes.

Dans le cadre d'un mémoire de maîtrise mené en 1991 sous la direction de l'historienne Odette Hardy-Hémery, Yves Mittenaere s'est attaché à scruter le quotidien dans les mines de charbon de la division de Fresnes et Vieux-Condé, appartenant à la Compagnie d'Anzin, entre 1835 et 1865 depuis l'étude des rapports hebdomadaires établis par les sous-directeurs de chaque fosse. Dans son mémoire, Mittenaere s'intéresse surtout aux conditions techniques de l'exploitation du charbon : il passe en revue l'organisation du travail, le personnel, les outils, les techniques d'extraction du minerais… Le dernier chapitre de son étude intitulé « scènes de désordre, microconflits au fond de la mine » restitue en revanche quelques-uns des conflits et des désaccords qui opposent les ouvriers à leur maîtrise dans le cadre du travail quotidien. Ces « scènes de désordre, écrit Mittenaere, reflètent le mal de vivre des ouvriers mineurs de la 4e division, la non-acceptation des conditions de travail de plus en plus pénibles, les rapports pas toujours cordiaux entre les ouvriers et la maîtrise, voire entre les mineurs eux-mêmes. Elles peuvent être envisagées comme les signes avant-coureurs de grandes grèves, de l'explosion de la révolte longtemps contenue[108]. » Mittenaere en relève une trentaine, qu'il répartit en fonction de leurs natures : « Cause technique », « Établissement du salaire », « Travail à la tâche – travail au marchandage », « Refus de travailler sans cause apparente », « Amendes et renvois », « Hercheurs : des "mécontents", des "turbulents" », « Conflits entre les mineurs. » Ce que laisse approcher l'étude de Mittenaere, c'est la persistance, entre les lignes des grèves, d'une certaine activité contestataire parmi les ouvriers mineurs. Celle-ci, autant collective qu'individuelle, porte presque toujours sur les conditions de travail et se traduit par des plaintes formulées auprès des supérieurs ou des interruptions très courtes du travail.

---

108. Yves MITTENAERE, *La Vie quotidienne des mineurs du fond et des mines de Fresnes-Vieux Condé*, mémoire de maîtrise en histoire sous la direction de Yves-Marie Hilaire, Lille 3, 1991, p. 152. Notons au passage que l'on retrouve, ici également, l'image de la grève chez les mineurs comme une « explosion de révolte ».

Dans le prolongement des travaux de Mittenaere et dans la perspective d'une publication à venir, j'ai entamé la consultation des milliers de rapports hebdomadaires de la Compagnie d'Anzin se rapportant aux deux plus grandes divisions du territoire, celles d'Anzin et de Denain entre 1832 et 1880. L'objectif est d'élargir les premiers résultats de Mittenaere et proposer une étude systématique des conflits dans le cadre du travail quotidien à la mine. À ce stade de mes recherches, j'ai relevé une centaine de conflits et autres formes de contestation dans les rapports hebdomadaires, dont les deux tiers environ ont été consultés[109]. J'ai comptabilisé comme tel toutes les mentions de refus de travailler d'un ou de plusieurs ouvriers, d'absences injustifiées au travail, de plaintes émanant des ouvriers sur tel ou tel aspect du travail, d'abandons de marché et de toutes les marques d'insubordination ou de filouterie tels que les injures à un supérieur, les freinages collectifs des cadences de travail, les vols ou les subterfuges divers et variés pour travailler moins ou fausser le calcul des salaires[110]. L'important ici, est de souligner que certaines de ces contestations se manifestent dans les jours qui précédent une grève ou qui suivent la reprise du travail.

« Pareille à la boîte de Pandore, la grève ouvre un propos contestataire que la reprise du travail ne peut refermer[111] » écrit l'historien Xavier Vigna dans son étude sur l'insubordination ouvrière dans les années 1960 et 1970. L'étude élargie de ce « propos contestataire » dans le cadre du travail quotidien dans les mines d'Anzin au XIX^e^ siècle devrait ainsi permettre la restitution et l'analyse d'aspects encore largement méconnus de la vie des ouvriers mineurs, en contribuant notamment à mettre en lumière les lieux, les moments et les fondements de la contestation ouvrière qui précèdent, suivent et croisent les grèves étudiées dans cette thèse.

« Le silence n'est pas la fin[112]. »

---

109. Ces documents sont conservés au Centre Historique Minier de Lewarde.
110. J'ai ainsi relevé : 32 plaintes des ouvriers sur leurs conditions de travail, 17 mentions d'absentéisme collectif, 16 refus de travailler ou d'obtempérer, 10 départs spontanés d'ouvriers pour d'autres emplois, 9 actes d'insubordination (injures envers les surveillants, indiscipline), 8 abandons de marchés et 4 occurrences de freinage, de fraude et de vol.
111. Xavier VIGNA, *L'Insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, PUR, 2007, p. 326.
112. Henri LEFEBVRE, *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1981 [1974], p. 137.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse a cherché à étudier cinquante années de grèves ouvrières survenues dans les mines du Nord au XIX^e^ siècle depuis une perspective et une échelle encore inexplorées : celles du corps et de la voix. Plus particulièrement, l'objectif était de savoir dans quelles circonstances et suivant quelles pratiques historiquement situées les ouvriers et les ouvrières de la Compagnie des mines d'Anzin ont utilisé leurs corps et leurs voix afin de mener leurs luttes. Pour y parvenir, nous sommes revenus aux sources de l'histoire des grèves : les procès-verbaux, les correspondances des autorités policières et administratives, les rapports de la Compagnie des mines d'Anzin, les jugements des tribunaux ainsi que les comptes rendus journalistiques. À partir de mentions, de fragments et d'indices dispersés dans ces différents documents, nous avons cherché à recomposer une vue, sinon complète – comment pourrait-elle l'être ? – tout au moins riche et détaillée des contestations ouvrières survenues aux mines d'Anzin entre 1833 et 1880. Le rapprochement et le recoupement de ces sources, qui n'avaient à ce jour jamais été étudiées ensemble, a permis de mettre en lumière la diversité des pratiques par lesquelles les grévistes d'Anzin ont déclenché, propagé et tenté de maintenir leurs conflits.

Nous partions en introduction d'un constat relatif au traitement par l'histoire sociale des grèves de mineurs survenues en France au XIX^e^ siècle avant l'avénement des syndicats ouvriers. Celles-ci étaient présentées dans de nombreux travaux comme des « révoltes » et des « émeutes » « désorganisées », « éclatantes » et « explosives », « sauvages » et « archaïques », « violentes » et « terriblement bruyantes ». Les mineurs quant à eux, ont été dépeints sous les traits d'individus bruyants, brutaux, grossiers, colériques, violents et prompts à entrer en grève à la moindre « étincelle ». Notre étude a permis de nuancer ces descriptions et ces images, voire dans certains cas de les réfuter.

Par le biais des restitutions et des descriptions détaillées, la thèse a en effet montré que les pratiques et les attitudes des mineurs grévistes ne sont pas les mêmes d'une situation à une autre, d'un groupe à un autre, d'un ouvrier à un autre. La réalité des grèves minières survenues à Anzin entre 1833 et 1880 a ainsi été approchée dans le mouvement des gestes, dans la dynamique des corps, dans l'amplitude des voix qui résonnent de manière collective et individuelle. Quand des ouvriers et des ouvrières des mines d'Anzin déclarent leur refus de travailler à l'entrée des souterrains, se réunissent sur le carreau de fosse, dans les cabarets ou dans les bois pour discuter et préparer leurs actions, forment des cortèges chantants et relient les puits de mine pour faire cesser le travail, se

rassemblent au pied des bâtiments administratifs pour interpeller les dirigeants de la mine et chercher à entrer en négociation, arpentent les corons la nuit, poussent d'autres ouvriers à faire la grève, coopèrent pour échapper à la surveillance et à la répression des autorités, rédigent des pétitions et des lettres de revendications, ces hommes, ces femmes et ces enfants n'agissent pas de façon « bruyante », « désorganisée », « violente », ou « impulsive ». La réalité des pratiques de grève des ouvriers d'Anzin ne saurait ainsi être restituée et comprise depuis des catégories de pensée figées qui tendent à essentialiser les actions des mineurs en leur attribuant des dispositions naturelles et des traits de caractère communs[1]. C'est ce paradigme que cette thèse a voulu dépasser.

Une approche historiciste des corps et des voix requiert de prendre en compte la tension permanente qui lie les individus à leurs situations et leurs conditions d'existence ainsi qu'à l'espace dans lequel ils vivent. Comme l'écrit Christophe Granger : « À l'historien […] il revient de décrire ce qui, précisément, pouvait bien faire du corps un enjeu particulier de la situation, de l'univers social ou du processus particulier d'où il

---

1. À ce titre, il convient ici dire un mot de la colère, dont nous avons vu dans l'introduction qu'elle constituait, pour de nombreux historiens et historiennes, le fondement des contestations de mineurs, en agissant comme catalyseur de la lutte au niveau collectif, en synchronisant les attitudes et les voix.

   Nous avons surtout cherché, dans cette thèse, à restituer et mettre en lumière les causes matérielles et économiques qui sous-tendent les contestations des ouvriers, décrire leurs gestes, leurs paroles et leurs attitudes, et non à tenter de déterminer la nature et le rôle des émotions qui pousseraient ces ouvriers et ces ouvrières à lutter collectivement.

   Néanmoins, on peut réfuter l'idée selon laquelle l'intensité de l'émotion serait en relation avec la propension des ouvriers à agir plus ou moins bruyamment. Lorsqu'ils entrent en grève par quelques mots de refus à l'entrée des souterrains, qu'ils ne manifestent, si l'on en croit les documents, aucune forme de violence ou d'emportement, les ouvriers ne sont-ils pas en colère ? *A contrario*, la présence de bruits, de tumultes, de menaces est-elle nécessairement le signe qu'une colère collective guide l'action ? De toute évidence, il y a eu au cours du siècle à Anzin autant de colères silencieuses que de tumultes sans emportement émotionnel.

   Sur ce point il convient de souligner que la sociologie des mouvements sociaux tente depuis plusieurs années de mieux comprendre les liens, complexes et changeants, qui unissent la voix, le corps et l'état émotionnel de celui ou celle qui s'exprime dans un contexte de mobilisation. « [L]a personne qui crie […] est manifestement agitée émotionnellement, mais quelle est l'émotion exprimée et quelle est la source de l'émotion ? » demande dans un article de 2001 la sociologue Anne Kane. Plus récemment, Sandrine Lefranc et Isabelle Sommier ont pointé la limite d'une appréhension mécaniste et simplifiante des rapports entre émotions et phénomènes vocaux : « les émotions ne sont pas réductibles aux bruits des foules et aux mouvements des corps, elles sont presque nécessairement mises en mots. »

   Anne KANE, « Finding Emotion in Social Movement Processes: Irish Land Movement Metaphors and Narratives », *in* Jeff GOODWIN, James M. JASPER, Francesca POLLETTA (dir.), *Passionate Politics. Emotions and Social Movements*, Chicago, The University of Chicago Press, 2001, p. 253. Sandrine LEFRANC, Isabelle SOMMIER, « Conclusion : Les émotions et la sociologie des mouvements sociaux », *in* Christophe TRAÏNI, *Émotions… Mobilisation !*, Paris, Presses de Science Po, 2009, p. 281.

l'extirpe pour les besoins de sa démonstration[2] ». Nous avons ainsi cherché dans ce travail à mettre en lumière ce qui, précisément, a fait du corps et de la voix des enjeux majeurs des grèves que les ouvriers d'Anzin ont mené entre 1833 et 1880, depuis leurs déclenchements jusqu'à leurs dénouements.

La première et véritable surprise de cette restitution est sans aucun doute qu'à quinze reprises dans la période étudiée, les ouvriers mineurs d'Anzin proclament leurs refus au seuil des souterrains miniers, calmement, sans tumulte ni fracas. L'image donnée par les archives est celle d'ouvriers calmes et déterminés à ne pas céder de leurs revendications, loin de la grève « explosive » ou « éclatante » comme l'a dépeinte l'histoire sociale. Ces entrées en grève, dont nous avons cherché à restituer le plus finement possible la trame, se déploient en effet dans un ensemble de gestes, de paroles, de pratiques et de moments d'écoute tournés vers la négociation avec les chefs ou les responsable de la Compagnie des mines et la discussion entre les ouvriers.

« Il n'existe nulle voix collective par essence, mais des voix dispersées, disparates qui construisent l'identité collective par la subjectivation[3] » écrivent les historiens Nicolas Berjoan et Jacques Guilhaumou en ouverture d'un ouvrage collectif sur la résistance. Pour les ouvriers d'Anzin, tout l'enjeu des grèves qu'ils mènent au cours du siècle est de parvenir à lutte et à résister ensemble ; d'unir les voix pour qu'elles donnent corps au collectif et témoignent de sa force face à la Compagnie et aux autorités. Cela implique des grévistes qu'ils parviennent à s'entendre sur leurs demandes, à convaincre les autres ouvriers malgré des intérêts parfois divergents et des conditions de travail et de rémunération différentes. À ce titre, le carreau de fosse, le cabaret, les corons et la forêt apparaissent, au cours de la période étudiée, comme les principaux lieux où s'expriment les alliances et les dissensions ouvrières. Dans ces différents lieux, des ouvriers prennent la parole, discrètement ou tumultueusement, d'autres protestent ou gardent leurs voix pour eux. Selon les convictions et les possibilités de chacun, les ouvriers s'écoutent, s'ignorent, ou entrent en confrontation. Chaque ouvrier a quelque chose à exprimer ou à faire valoir, tout haut ou tout bas.

Au fil des chapitres, nous nous sommes également attachés dans ce travail à restituer la dimension éminemment corporelle des grèves minières, en insistant sur la configuration physique des différents lieux du bassin, sur la nature des routes ou des chemins que les ouvriers empruntent, sur les distances qu'ils parcourent chaque jour de grève pour maintenir l'arrêt du travail. Lorsque les grévistes occupent les carreaux des fosses, qu'ils

---

2. Christophe GRANGER, « Le Passé est un immense corps »…, *art. cit.*, p. 13,
3. Nicolas BERJOAN, (dir.), *Résister corps et âme : Individus et groupes sociaux face aux logiques du pouvoir*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2017, p. 9.

forment des cortèges pour relier par la marche les différents puits de mine, qu'ils s'assemblent aux abords des bureaux de la Compagnie ou des bâtiments administratifs pour crier et chanter ensemble leurs revendications, ou qu'ils passent de nuit dans les corons pour réveiller les ouvriers et propager la grève, ils inscrivent en effet leurs luttes au sein de l'espace minier. Par tous ces aspects mis en lumière dans la thèse et transversaux à plusieurs chapitres, le territoire de la Compagnie minière apparaît comme un enjeu central des lutte engagées entre les mineurs grévistes et les autorités. Que l'espace puisse être un enjeu de pouvoir déterminant dans le cadre de grèves, de révoltes ou de contestations, n'est pas propre aux grèves de mineurs survenues au XIX^e^ siècle. Depuis plusieurs années, des recherches menées en sociologie, en géographie ou en histoire s'attachent à questionner et analyser le rôle de l'espace dans des situations de contestation, au regard notamment de la capacité des lieux (l'usine, la ville, la place publique…) d'orienter, de faciliter ou d'empêcher physiquement tel ou tel type de rassemblement ou d'action[4].

À Anzin entre 1833 et 1880, les situations singulières des ouvriers et les volontés parfois contraires qui les animent ne sont pas les seuls obstacles à la constitution d'un collectif gréviste. Dès les premières heures de grève, la Compagnie et les autorités s'efforcent d'empêcher la propagation des grèves par les ouvriers en barrant les routes, en occupant militairement les fosses à charbon, en dispersant systématiquement les cortèges, en fermant les espaces de réunion où se regroupent les grévistes. Ces actions répressives visant à agir directement, physiquement sur les ouvriers en leur ôtant toute possibilité de mouvement et d'entente, sont complétées lors de chaque conflit par la mise en place d'une politiques de surveillance destinée à capter les paroles et les gestes des grévistes. Les ouvriers et les ouvrières doivent en outre faire face à un ensemble de stratégies de contrôle et de tentatives de désunion de leurs alliances émanant des autorités et la Compagnie : renvois avec ou sans avertissement, sanctions individuelles ou collectives, obligation de désigner des porte-paroles au détriment de la force du groupe, réthorique visant à séparer les « bons » ouvriers des « mauvais » meneurs. Ces modalités répressives peuvent à tout moment mettre en échec les solidarités et les intérêts communs, autant d'acquis fragiles patiemment construits par les grévistes.

---

4. Pour un aperçu des travaux récents sur la question voir l'introduction de l'ouvrage de Hélène COMBES, David GARIBAY, Camille GOIRAND, *Les Lieux de la colère : occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Paris, Karthaia, 2016.
Sur les rapports entre espace et lutte depuis une perspective matérialiste, nous renvoyons à l'ouvrage pionnier d'Henri LEFEBVRE, *La Production de l'espace*, Paris Anthropos, 1981 [1974].
Sur le rôle de l'espace et de l'architecture dans les révoltes et révolutions depuis une perspective historique et philosophique : Ludger SCHWARTE, *Philosophie de l'architecture*, Paris, Zones, 2019 [2009].

Notre étude a mis en lumière et analysé le rôle joué par la voix, le sonore, le silence dans le cadre de la lutte qui s'instaure entre les autorités et les grévistes pour la conquête et l'occupation du territoire minier. Face aux autorités qui disposent de contingents de gendarmes, de policiers ou de troupes, de chevaux, de locomotives, de voitures, et qui peuvent surveiller les déplacements, traquer les ouvriers, établir des barrages et opérer des arrestations, les ouvriers grévistes, eux, n'ont que leur corps, leur voix et leur sensorialité pour protester et résister. En descendant au niveau le plus infime, au « ras du sol », nous sommes parvenus à restituer un ensemble de pratiques et de gestes employés par les ouvriers grévistes pour passer sous les lignes de l'écoute policière et maintenir la lutte : les déplacements dans la nuit, les communications acoustiques discrètes, les réunions clandestines dans les bois, les leurres sonores et vocaux.

Au final, cette a permis de montrer que la pratique de la grève chez les mineurs en contexte pré-syndical ne survient pas soudainement par des cris et du bruit à la façon d'une explosion ; qu'elle n'est pas brusque, soudaine ou désorganisée ; qu'au cours du siècle, ces ouvriers et ces ouvrières trouvent dans la voix parlée, discrète et modérée, la puissance nécessaire à l'expression de leur refus. De l'infra-audible des pratiques contestataires aux cortèges défilant dans la plaine en chantant *La Marseillaise*, jusqu'aux tapages organisés dans les corons ouvriers, la thèse met en lumière combien les pratiques gestuelles, sonores et vocales des ouvriers mineurs s'établissent sur une gamme étendue de dynamiques et de variations[5].

Dans ce contexte, les paroles, les bruits, les chants, les silences et les musiques apparaissent bel et bien comme des éléments centraux des modalités de lutte et de

---

5. Outre la restitution des pratiques qui marquent les étapes de déclenchement, de maintien et de propagation des grèves aux mines d'Anzin, j'ai également tenu dans ce travail à donner de l'importance à des gestes, des paroles, des voix ou des attitudes, collectives ou individuelles, qui révèlent « le fugitif, le négligé, l'oublié, le peu visible » (Arlette FARGE, « Le Temps logé en la photographie. À partir de Barthes et Kracauer », *Intermédialités*, numéro 7, 2006, p. 205.)
C'est, par exemple, une femme qui refuse de donner à manger à son mari ouvrier car il ne fait pas grève ; ce sont des ouvriers qui utilisent un jeune hercheur comme voix d'emprunt pour tenter de déclencher une grève sans se faire voir ; ce sont des grévistes qui s'organisent pour « fatiguer la surveillance » des autorités ; ce sont des hommes, des femmes et des enfants affamés qui chantent les louanges d'un boulanger de Valenciennes qui les nourrit durant la grève ; ce sont quelques ouvriers qui escaladent des barrières appartenant à la Compagnie pour propager la grève à d'autres fosses ; des grévistes qui revêtent des peaux de moutons pour se cacher dans les champs et surprendre les non grévistes ; c'est une lettre signée de quelques ouvriers non grévistes pour tenter d'obtenir de meilleurs salaires ; ce sont des ouvriers qui lacèrent, souillent et placardent sur la porte des bureaux de la direction un courrier dans lequel le directeur dit refuser leurs revendications ; ce sont des femmes qui cherchent à s'entretenir par elles-mêmes avec la direction de la Compagnie ; ce sont des non grévistes qui murmurent aux autorités « nous voulons travailler »…
Mis bout à bout, ces fragments de voix et de pratiques témoignent du fait que chaque grève est constituée d'une pluralité d'expériences, de manières d'être, de faire et de dire le conflit.

résistance des mineurs grévistes. Ces pratiques mobilisent le corps et la voix dans un rapport sensible et raisonné au temps et à l'espace. Elles empruntent des trajectoires de diffusion, de contournement, d'espacement et de fuite propres à la fois aux acteurs impliqués, aux modes de revendication choisis et aux lieux au sein desquels ces pratiques prennent forme. Les pratiques de lutte et de résistance des grévistes mobilisent et traduisent à la fois leur volonté et leur capacité à agir collectivement et coopérer pour renverser, même provisoirement, le rapport de force qui les oppose aux autorités et aux patrons et ainsi espérer faire aboutir leurs revendications.

Étudiée par le prisme du corps et la voix, les grèves des ouvriers mineurs survenues dans le Nord de la France au cours du XIX^e^ siècle prennent ainsi une autre épaisseur sensible. Un bouleversement se produit, qui affecte la consistance même des événements. Des sons, des rythmes, des paroles, des bruits, des musiques, des gestes et des silences se donnent à entendre dans la résonance et la modulation d'existences singulières.

Il y a bien quelque chose de grand à saisir lorsque l'on prend la peine de tendre l'oreille à l'histoire des grèves de mineurs.

SOURCES

I. SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales

Série BB : Ministère de la Justice

Sous-série BB18. Correspondance générale de la Division criminelle

- BB 18 1220 9979 : Coalition d'ouvriers aux mines d'Anzin, pour obtenir une augmentation de salaires, décembre 1833.
- BB 18 1336 9039 : Coalition des mineurs d'Anzin, mai 1833.
- BB 18 1247 5358 : Coalition des ouvriers des mines d'Anzin pour obtenir une augmentation de salaire ; désordres qui s'en sont suivis, juillet – septembre 1837.
- BB 18 1444 2367 : Coalition des ouvriers des mines d'Anzin, juillet 1846.

Sous-série BB21 Grâces accordées et réhabilitations

- BB 21 617 : Ministère de la Justice. Grâces accordées (an XI-1858). Dossier S. 55-1739 – Grève des ouvriers mineurs d'Anzin (Nord), en février 1855.

Sous-série BB24. Grâces demandées et accordées ou refusées (depuis 1856)

- BB 24 851 Dossier 9202 Grève des mineurs d'Anzin (Nord) et des mineurs d'Aniche. Août 1878 – mars 1879.

Archives départementales du Nord

Série M : Administration générale et économie

- M 605/4 : Travail dans l'industrie – Condition des ouvriers – Enquête parlementaire sur les conditions de travail, s.d.
- M 620/12 : Travail dans l'industrie – Coalition : Grèves, embauchages, correspondances, 1846-1856.
- M 626/1 : Travail dans l'industrie, Grèves - Mines, Troubles à Anzin, 1833-1837.
- M 626/2 : Travail dans l'industrie, Grèves - Mines, Troubles à Anzin, 1843-1847.

- M 626/4 : Travail dans l'industrie, Grèves - Mines, Mines d'Anzin, 1862.
- M 626/5 : Travail dans l'industrie, Grèves des mineurs : correspondances, 1862-1880.
- M 626/6 : Travail dans l'industrie, Grèves - Mines, Mineurs de Denain, 1866.
- M 626/7 Travail dans l'industrie, Grèves - Mines, Mineurs de Denain, 1872.
- M 626/10 Travail dans l'industrie, Grèves - Mines, Mineurs de Denain, 1880.
- M 626/12 Travail dans l'industrie, Grèves des mineurs du département, 1883-1884.

Série U : Justice

Sous-série 3U 300 Jugements correctionnels (Valenciennes)
- 3 U 300 13 : 1832-1833.
- 3 U 300 15 : 1836-1839.
- 3 U 300 17 : 1844-1848.
- 3 U 300 40 : 1878.
- 3 U 300 42 : 1880.

Série J : Archives privées

- J 316/1 - 2 : Copie des délibérations de la Régie de la Compagnie des mines d'Anzin (avril 1794 - février 1873)

Archives de la préfecture de police de Paris

Série B : Cabinet du préfet de police (1869-1970)

Sous-série BA. Affaires générales
- BA 185 2-34 : Grèves de mineurs dans le département du Nord 1872.
- BA 185 35-169 : Grève de mineurs à Anzin, Nord, 1878.
- BA 185 170-179 : Grève de mineurs à Denain, 1880.

Archives du Centre historique minier de Lewarde

- 6812 8W1383 : Compagnie des mines d'Anzin. - Recensement général des maisons de toute espèce appartenant à la Compagnie sur les divisions d'Anzin, Saint-Waast, Hérin, Haveluy, Denain, Abscon, Fresnes, Thiers et Vieux Condé (1874-1878, 1880, 1884).
  CHM. 162W : rapports hebdomadaires des fosses de la Compagnie des mines d'Anzin.
- 13W56 : Feuille hebdomadaire adressée au contrôleur des mines d'Anzin, 1810-1818 ; Correspondance de M. Renard, 1808-1836.
- 2798, « Plans des carreaux de fosse, rivages, stations de chemins de fer, habitations et propriétés environnantes de la Compagnie des Mines d'Anzin, 1847 ».
- ARCH2421 : Compagnie des mines d'Anzin. - Grève de 1878 : lettres, renseignements sur les principaux meneurs de la grève, dépêches télégraphiques, journal relatant les faits les plus saillants qui se sont produits pendant les journées du 16 au 31 juillet, état des ouvriers condamnés et congédiés, demandes de réadmissions (1878).
- ARCH2422 : Compagnie des mines d'Anzin. - Grève de 1880 (1879-1880) : affiches, avis, listes, coupures de presse, état des ouvriers congédiés, relevé des salaires du 2e semestre 1879-1880, rapports journaliers (21 octobre - 13 novembre 1880).
- 6155 (8W1383) Compagnie des mines d'Anzin. - Recensement général des maisons de toute espèce appartenant à la Compagnie sur les divisions d'Anzin, Saint-Waast, Hérin, Haveluy, Denain, Abscon, Fresnes, Thiers et Vieux Condé (1874-1878, 1880, 1884).

Archives municipales de Valenciennes

- 8 W 1, Registres des délibérations du Conseil municipal de Valenciennes.

II. Sources imprimées

Presse (Consultation ponctuelle)

Journal des débats politiques et littéraires
L'Assemblée nationale
Le Capitaliste
Le Courrier du Nord
La Démocratie pacifique
L'Écho de la frontière
Le Figaro

La France

Le Gaulois

La Gazette de France

La Gazette des tribunaux

Le Journal du commerce

La Patrie

La Quotidienne

Le Temps

L'Univers illustré

Petites affiches de Valenciennes

Autres sources imprimées

ARDOUIN-DUMAZET Victor-Eugène, *Voyage en France. Région du Nord*, Paris, Berger-Levrault, 1899.

BOËNS-BOISSEAU Hubert, *Traité pratique des maladies, des accidents et des difformités des houilleurs*, Bruxelles, Tircher, 1862.

CLÉMENT Jean-Baptiste, *La Chanson populaire*, Paris, Bibliothèque ouvrière socialiste, 1900.

GOUPILLIÈRE Julien H. de la, Cours d'exploitation des mines. Tome 1, Paris, Dunod, 1928.

La Grève des charbonniers d'Anzin en 1866, Paris, Picard, 1866.

MICHEL Georges, Alfred. RENOUARD, *Histoire d'un centre ouvrier (les concessions d'Anzin)*, Paris, Guillaumin, 1891.

MULLIÉ Charles, *Biographie des célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850*, Paris, Poignavant, 1851.

PARRAN Jean-Antoine-Alphonse, « Note sur les travaux de sauvetage exécutés aux mineurs de Lalle (Gard) à la suite de la catastrophe du 11 octobre 1861 », *Annales des mines*, sixième série, tome IV, Paris, Dunod, 1863.

SIMONIN Louis, *La Vie souterraine*, Paris, Hachette, deuxième édition, 1867.

SIMONIN Louis, « Les accidents de mines en France, en Angleterre, en Belgique, etc. », *Journal de la société statistique de Paris*, tome 25, 1884.

SINNER Charles de, « Les accidents dans les mines », *Bulletin de la société vaudoise des ingénieurs et des architectes*, numéros 3-4, 1891.

TURGAN Julien, *Les Grandes usines*, « Anzin », Tome 15, Calmann Lévy, Paris, 1882.

VUILLEMIN Émile, *Les Mines de houille d'Aniche : exemple des progrès réalisés dans les houillères du Nord de la France pendant un siècle*, Paris, Dunod, 1878.

ZOLA Émile, « Mes notes sur Anzin », *in* Henri MAREL, *Germinal : une documentation intégrale*, Glasgow, Glasgow University, 1989.

BIBLIOGRAPHIE

AGUET Jean-Pierre, « Les Grèves de mineurs en France sous la monarchie de Juillet (1830-1848) », *Revue suisse d'histoire*, 4 (3), 1954.

ANDRIEU Bernard, Fabien COUTAREL (dir.), « Corps au travail », *Corps,* numéro 6, 2009.

ARNAL Thierry, Corine MAITTE, Thierry PILLON, Didier TERRIER (dir.), *Le Corps au travail : performance, discipline, fatigue*, Palermo, New digital frontiers, 2021.

ARTIÈRES Philippe, *La Police de l'écriture*, Paris, La Découverte, 2013.

BACHELARD Gaston, *La Terre et les rêveries de la volonté*, Paris, Corti, 1947.

BACHELARD Gaston, *La Terre et les rêveries du repos*, Paris, Corti, 1948.

BARTHES Roland, *L'Obvie et l'obtus*, Paris, Seuil, 1982.

BAUDELLE Guy, *Le Système spatial de la mine : l'exemple du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calai*s, thèse en géographie, Université Panthéon-Sorbonne.

BECKER Colette, *Émile Zola "Germinal"*, Paris, Presses universitaires de France, 1984.

BENDER Daniel, Duane J. CORPIS, Daniel J. WALKOWITZ (dir.), « Editor's Introduction. Sound Politics: Critically Listening to the Past », *Radical History Review*, numéro 121, 2015.

BERGSON Henri, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, Paris, PUR, 2007 [1927].

BERJOAN Nicolas, (dir.), *Résister corps et âme : Individus et groupes sociaux face aux logiques du pouvoir*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2017.

BERNARD David, « L'obéissance », *Essaim*, volume 39, numéro 2, 2017.

BOISSIÈRE Anne, *Chanter, narrer, danser : contribution à une philosophie du sentir*, Sampzon, Delatour, 2016.

BOIVIN Marcel, *Le Mouvement ouvrier dans la région de Rouen 1851-1876*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 1989.

BOUILLON Didier, André GUILLERME, Martine DUMONT-MILLE (dir.), *Gestes techniques, techniques du geste : approches pluridisciplinaires*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017.

BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.

BOUTET Josiane, *La Vie verbale au travail : des manufactures aux centres d'appels*, Toulouse, Octarès, 2008.

BRELET Gisèle, *Le Temps musical : essai d'une esthétique nouvelle de la musique, II, La forme musicale*, Paris, PUR, 1949.

BROCCOLICHI Pascal, « Lexicon », *in* Revue *Tacet*, « Sonorités de l'utopie », dossier dirigé par Matthieu Saladin, numéro 4, 2016.

BRUNO Anne-Sophie, Éric GEERKENS, Nicolas HATZFELD, Catherine OMNÈS (dir.), *La Santé au travail, entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, PUR, 2011.

BRUYELLE Pierre, *L'Organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais*, thèse de géographie, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 1981.

BULL Michael, Les BACK (dir.) *The Auditory culture reader*, New York, Berg, 2003.

BUTLER Judith, *Le Pouvoir des mots*, Paris, Amsterdam, 2017 [1997].

CAIRE Guy, *La Grève ouvrière*, Paris, Les éditions ouvrières, 1978.

CAMBON Jérôme, *Les Trompettes de la République : Harmonies et fanfares en Anjou sous la Troisième République*, Rennes, PUR, 2011.

CAMPAN Véronique, *L'Écoute filmique : écho du son en image*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1999.

CAMUS Albert, *L'Homme révolté*, Paris, Gallimard, 1951.

CANETTI Elias, *Masse et puissance*, Paris, Gallimard, 1966 [1960].

CANUT Cécile, *Langue*, Paris, Anamosa, 2021.

CARPENTER Edmund, Marshall MCLUHAN, « Acoustic space », in *Explorations in Communication*, Boston, Beacon Hill, 1960.

CAUQUELIN Anne, *La Ville, la nuit*, Paris, PUR, 1977.

CAZALS Rémy, « La voix et le geste dans une grève de la Belle Époque », *in* Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON, Mathias BERNARD (dir.), *La Voix et le geste : une approche culturelle de la violence socio-politique*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2005.

CÉARD Jean, *L'Univers obscur du corps : représentation et gouvernement des corps à la Renaissance*, Paris, Belles Lettres, 2021.

CHANTRAINE Gilles, Olivier RUCHET, « Dans le dos du pouvoir. Entretien avec James C. Scott », *Vacarme*, numéro 42, 2008.

CHARPIN Xavier, *L'Adieu différé*, Saint-Étienne, Le Hénaff éditeur, 1981.

CHION Michel, *Le Son*, Paris, Nathan, 1998.

Hélène COMBES, David GARIBAY, Camille GOIRAND, *Les Lieux de la colère : occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Paris, Karthaia, 2016.

CONUS Marie-France, Diana COOPER-RICHET, Sébastien CORDEAU (*et al.*), *10 mars 1906, Compagne de Courrières. Enquête sur la plus grande catastrophe minière d'Europe*, Lewarde, Centre historique minier, 2006.

COOPER-RICHET Diana, « La Foule en colère : les mineurs et la grève au XIX^e^ siècle », *Revue d'histoire du XIX^e^ siècle,* numéro 17, 1998/2.

COOPER-RICHET Diana, *Le Peuple de la nuit. Mines et mineurs en France, XIX^e^-XX^e^ siècle*, Paris, Perrin, 2011 [2002].

COOPER-RICHET Diana « Les Hommes du charbon face aux grands chocs de la deuxième moitié du XX^e^ siècle : le témoignage de leurs écrits », dans Sylvie APRILE, Matthieu De OLIVEIRA, Béatrice TOUCHELAY, Karl-Michael HOIN (dir.), *Les Houillères entre l'État, le marché et la société. Les territoires de la résilience XVIII^e^-XXI^e^ siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2015.

Cooper-Richet Diana, « Le bestiaire des mines de charbon », *The conversation* [en ligne], juillet 2018, https://theconversation.com/le-bestiaire-des-mines-de-charbon-99400 [consulté le 30 août 2020].

CORBIN Alain, *Les Cloches de la terre : paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e^ siècle*, Paris, Champs histoire, 1994.

CORBIN Alain, *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Paris, Flammarion, 2016 [1998].

CORBIN Alain, Jean-Jacques COURTINE, Georges VIGARELLO, *Histoire du corps. Tome 2. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2011.

COSSART Paula, « Un peuple sage ou indiscipliné ? La construction par *Le Temps* d'un cadre interprétatif de la participation aux réunions politiques des années 1860 à 1910 », *Revue d'histoire du XIXe siècle* numéros 26/27, 2003.

COUTURIER Jean-Louis, « Céleustique. L'origine des sonneries de trompette de la Cavalerie », *Revue historique des armées* [En ligne], numéro 274, 2014.

DARRÉ Alain (dir.), « Introduction », *Musique et politique : Les répertoires de l'identité*, Rennes, PUR, 1996.

DAUBY Jean, « Fêtes et divertissements populaires à l'époque de Jules Mousseron », dans *Le Pays noir vu par Émile Zola et Jules Mousseron*, Lille, Centre régional de documentation pédagogique, 1979.

DE CERTEAU Michel, *L'Invention du quotidien : 1. arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990 [1980].

DE CERTEAU Michel, *La Prise de parole et autres écrits politiques*, Paris, Seuil, 1994.

DUFRENNE Mikel, *L'Œil et l'oreille*, Paris, Place, 2020 [1987].

DELEUZE Gilles, Félix GUATTARI, *Capitalisme et schizophrénie : mille plateaux,* Paris, Éditions de Minuit, 1980.

DEMANGEAT Daniel, *Étude de grèves de mineurs dans le Denaisis de 1870 a 1914*, mémoire de recherche en histoire, Université Paris-Est Créteil Val de Marne, 1990.

DENYS Catherine, Philippe MINARD, « Jean Nicolas, La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789) », Recension, *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, numéro 50-1, 2003.

DESBOIS Evelyne, Yves JEANNEAU, Bruno MATTÉI, *La Foi des charbonniers. Les mineurs dans la bataille du charbon, 1945-1947*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1986.

DESROCHES Monique, Sophie STÉVANCE et Serge LACASSE (dir.), *Quand la musique prend corps*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2014.

DOLAR Mladen, *A Voice and nothing more*, Cambridge, MIT Press, 2006.

DUCHET Claude, « Le Trou des bouches noires. Paroles, société, révolution dans *Germinal* », *Littérature*, numéro 24, 1976.

DUMONT Gérard, « Le charbon et le territoire. La Compagnie des mines d'Anzin et son espace dans la première moitié du xixe siècle », *in* Denis VARASCHIN (dir.), *Travailler à la mine, une veine inépuisée*, Arras, Artois Presses Université, 2003.

DURKHEIM Émile, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 1990 [1912].

EWALD François, *L'État providence*, Paris, Grasset, 1986.

FARGE Arlette, *Le Goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989.

FARGE Arlette, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 1992.

FARGE Arlette, « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, numéro 38, 2002.

FARGE Arlette, *Essai pour une histoire des voix au dix-huitième siècle*, Montrouge, Bayard, 2009.

FARGE Arlette, *Vies oubliées. Au coeur du XVIIIe siècle*, Paris, La Découverte, 2019.

FILLIEULE Olivier, Danielle TARTAKOWSKY, *La Manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

FLEM Lydia, « Bouche bavarde et oreille curieuse », *Le Genre humain*, numéro 5, 1982/3.

FORTIN André, « Les Conflits sociaux dans les houillères du Pas-de-Calais sous le Second Empire », *Revue du Nord*, tome 43, numéro 172, 1961.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

FRITZ Jean-Marie, *La Cloche et la lyre : pour une poétique médiévale du paysage sonore*, Genève, Droz, 2011.

FUREIX Emmanuel, *Le Siècle des possibles*, Paris, PUF, 2014.

FUREIX Emmanuel, « Le charivari politique : un rite de surveillance civique dans les années 1830 », *in* Adeline BEAUREPAIRE-HERNANDEZ, Jérémy GUEDJ (dir.), *L'Entre-deux électoral : Une autre histoire de la représentation politique en France (XIXe-XXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

GAUTIER Claude, « La représentation chez Pierre Bourdieu : de la délégation comme décision à la délégation comme dépossession – hypothèses de lecture », *Cités*, volume 51, numéro 3, 2012.

GEIGER Reed G., *The Anzin coal company 1800-1833 : big business in the early stages of the French industrial revolution*, Newark, University of Delaware Press, 1971.

GÉRÔME Noëlle, « Chronique sonore de l'occupation musicale d'un territoire : deux mois de grève aux usines Dassault de la région bordelaise (décembre 1966-février 1967) », *Ethnologie française*, tome 29, numéro 1, 1999.

GILLET Marcel, « Aspects de la crise de 1846-1851 dans le bassin houiller du Nord », *Revue du Nord*, tome 38, numéro 149, janvier-mars 1956.

GILLET Marcel, *Les Charbonnages du Nord de la France au XIXe siècle*, Paris, Mouton, 1973.

GIRAUD Frédérique, « Quand Zola mène l'enquête : le terrain comme caution scientifique », *Ethnologie française*, tome 43, numéro 1, 2013.

GOFFMAN Erving, *Les Rites d'interaction*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1974

GOFFMAN Erving, *Façons de parler*, Paris, Minuit, 1987 [1981].

GOODMAN Steve, *Sonic Warfare. Sound, Affect, and the Ecology of Fear*, The mit Press, Cambridge, 2010.

GOULDNER Alvin, *Wildcat strike*, New York, Harper & Row, 1954.

GRANGER Christophe, « Le Passé est un immense corps », *in* Christophe Granger (dir.), *Histoire par corps, posture, charisme*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2012.

GROS Frédéric, *Marcher, une philosophie*, Paris, Carnets Nord, 2008.

GUIGNARD Laurence, Pascal RAGGI, Étienne THÉVENIN (dir.), *Corps et machines à l'âge industriel*, Rennes, PUR, 2011.

GUIGNET Philippe, « L'Émeute des quatre sous, ou les voies de la protestation sociale à Anzin (mai 1833) », *Revue du Nord*, tome 55, numéro 219, 1973.

GUIGNET Philippe, « La genèse des petites villes du bassin minier du Valenciennois au XVIIIe siècle. Contribution à l'étude des effets démographiques du développement des charbonnages », *Revue du Nord*, tome 70, numéro 279, Octobre-décembre 1988.

GUMPLOWICZ Philippe, *Les Travaux d'Orphée : 150 ans de vie musicale amateur en France : harmonies, chorales, fanfares*, Paris, Aubier, 1987.

GWIAZDZINSKI Luc, Marco MAGGIOLI, William STRAW (dir.), *Night studies : regards croisés sur les nouveaux usages de la nuit*, Seyssinet-Pariset, Elya Editions, 2020.

HABLOT Laurent, Laurent VISSIÈRE (dir.), *Les Paysages sonores du Moyen Âge à la Renaissance*, Rennes, PUR, 2015

HARDY-HÉMERY Odette, *De la croissance à la désindustrialisation : Un Siècle dans le valenciennois*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1984.

HÉCART Gabriel, *Dictionnaire Rouchi-Français*, 3e édition, Valenciennes, Lemaitre, 1834.

HERMANT Héloïse, Vincent CHALLET (dir.), « Des Mots et des gestes. Le corps et la voix dans l'univers de la révolte (XIVe-XVIIIe siècle), *Histoire, économie & société*, volume 38, numéro 1, 2019.

HERSCH Jeanne, *L'Étonnement philosophique*, Paris, Galliard, 1993 [1981].

HOUTE Arnaud-Dominique, *Gendarmes et gendarmerie dans le département du Nord (1814-1852)*, Paris, Phénix éditions, 2000.

HOUTE Arnaud-Dominique, Quentin DELUERMOZ, « Le LBD et le mégaphone », tribune en ligne sur le site internet *Libération*, octobre 2020.

HUGO Victor, *Toute la lyre*, poème « Mélancolie », Paris, Charpentier, 1889.

INGOLD Tim, *Une Brève histoire des lignes*, Bruxelles, Zones sensibles, 2022 [2007].

JAHAN Sébastien et Emmanuel DION, *Le Peuple de la forêt : nomadisme ouvrier et identité dans la France du Centre-Ouest aux temps modernes,* Rennes, PUF, 2003.

JURÉNIL André, *Denain et l'Ostrevant depuis 1712*, Denain, édité par l'Amicale Villars, 1928.

KANE Anne, « Finding Emotion in Social Movement Processes: Irish Land Movement Metaphors and Narratives », *in* Jeff GOODWIN, James M. JASPER, Francesca POLLETTA (dir.), *Passionate Politics. Emotions and Social Movements*, Chicago, The University of Chicago Press, 2001.

LE BRETON David, *Éclats de voix : une anthropologie des voix*, Paris, Métailié, 2011.

LE BRETON David, *Du silence*, Paris, Métailié, 2015.

LEFRANC Sandrine, Isabelle SOMMIER, « Conclusion : Les émotions et la sociologie des mouvements sociaux », *in* Christophe TRAÏNI, *Émotions… Mobilisation !*, Paris, Presses de Science Po, 2009.

LE GOFF Jacques, Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Le Charivari*, Paris, Mouton, 1977.

LE GOFF Jacques, *Du Silence à la parole* : *une histoire du droit du travail des années 1830 à nos jours*, Rennes, PUR, 2019 [2004].

LE MANER Yves, « Pratique de la grève chez les mineurs du Pas-de-Calais (1889-1914) », *Liber amicorum : études historiques offertes à Pierre Bougard,* Arras, Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, 1987.

LE TIRANT Dominique, « Habits de mineurs, deux aspects du vêtement de travail dans le milieu des femmes des mines », *S'Habiller pour travailler*, actes du colloque université de la mode, Lyon, Éditions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2011.

LEBON André, *La Vie quotidienne du mineur en 1900*, Escaudain, Association des amis du musée d'Escaudain, 1976.

LEFEBVRE Henri, *La Production de l'espace*, Paris Anthropos, 1981 [1974]

LEIPP Émile, *Acoustique et musique*, Paris, Masson, 1980 [1971].

LELOUP Rainier, « Les enjeux de la cartographie sonore par rapport à la frontière de la neutralité » *Intersections*, volume 37, numéro 2.

LENGRAND Louis, Maria CRAIPEAU, *Louis Lengrand : Mineur du Nord*, Paris, Seuil, 1974.

LEROI-GOURHAN André, *Le Geste et la parole : II – la mémoire et les rythmes*, Paris, Albin Michel, 1965.

LETT Didier, Nicolas OFFENSTADT (dir.), *Haro ! Noël ! Oyé ! : Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2003.

LOREAU Max, *Le Cri : éclat et phases*, Paris, Gallimard, 1973.

MALVA Constant, *Paroles de mineurs*, Paris, Omnibus, 2007.

MAREL Henri, *Germinal. Une documentation intégrale*, Glasgow, Glasgow University, 1989.

MATHIEU Lilian et Cécile PÉCHU, « Résistance », dans Olivier FILLIEULE, Lilian MATHIEU, Cécile PÉCHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux. 2e édition mise à jour et augmentée*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020,

MATTÉI BRUNO, *Rebelle, rebelle ! Révoltes et mythes du mineur, 1830-1946*, Seyssel, Champ Vallon, 1987.

MAUSS Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1991 [1950].

MEHL Véronique, Laura PÉAUD (dir.), *Paysages sensoriels : approches pluridisciplinaires*, Rennes, PUR, 2019.

MERLEAU-PONTY Maurice, *Phénoménologie de la perception,* Paris, Gallimard, 1945.

MERLEAU-PONTY Maurice, *Le Visible et l'invisible*, Paris, Gallimard, 1964.

MICHEL Joël, « Syndicalisme minier et Politique dans le Nord-Pas-de-Calais », *Le Mouvement social*, n° 87, avril-juin 1974.

MICHEL Joël, « L'échec de la grève générale des mineurs européens avant 1914 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 29, numéro 2, 1982.

MICHEL Joël, *La Mine, dévoreuse d'hommes*, Paris, Gallimard, 1993.

MINOT Jean-Marie, « Le travail des femmes à la mine », *Fresque INA Mineurs du monde*, ressource disponible *via* https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00384/le-travail-des-femmes-a-la-mine.html [consulté le 12 janvier 2023].

MISSFELDER Jan-Friedrich, « Quand l'histoire passe par le corps. Sens, signification et sensorialité au service d'une anthropologie historique », *Trivium*, numéro 27, 2017.

MITTENAERE Yves, *La Vie quotidienne des mineurs du fond et des mines de Fresnes-Vieux Condé*, mémoire de maîtrise en histoire sous la direction de Yves-Marie Hilaire, Lille 3, 1991.

MITTERAND Henri, « Zola à Anzin : les mineurs de Germinal », *Travailler*, numéro 7, 2002.

MOREL Émile, *Les Gueules noires*, Garches, Éditions À Propos, 2020 [1907].

MONTAIGNE, *Essais III*, Paris, Gallimard, 1965 [1580].

MOUSSERON Jules, « Souvenir ed' grève », *Dans nos mines de charbon : Moeurs et coutumes du Pays Noir (poèmes posthumes)*, Denain, éditeur inconnu, 1946.

MOUYS Jean-Claude, *Histoire d'Anzin*, Anzin, auteur-éditeur, 1984.

MURARD Lion, Patrick ZYLBERMAN, *Le Petit travailleur infatigable ou le prolétaire régénéré : Villes-usines, habitat et intimités au XIXe siècle*, Fontenay-sous-Bois, Recherches, 1976.

NANCY Jean-Luc, *À L'écoute*, Paris, Galilée, 2002.

NICOLAS Jean, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Gallimard, 2008.

NOIRIEL Gérard, *Les Ouvriers dans la société française : XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 2002 [1986].

OFFENSTADT Nicolas, « Comment entendre les voix du passé. Quelques remarques », *Hypothèses*, volume 22, numéro 1, 2019.

OGIEN Albert, « Embarras », dans Gloria ORIGGI (dir.), *Passions sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, « Hors collection », 2019.

PAGÈS Alain, « La Danse de la foule », *Revue d'histoire du XIXe siècle,* numéro 17, 1998/2.

PASSERON Jean-Claude, Jacques REVEL (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.

PEIGNOT Gabriel, *Histoire morale, civile, politique et littéraire du charivari*, Paris, Delaunay, 1833.

PERROT Michelle, « Le militant face à la grève dans la mine et la métallurgie au XIXe siècle », *Le Mouvement social*, numéro 99, 1977.

PERROT Michelle, *Les Ouvriers en grève*, Paris, Mouton, 1974.

PETREY Sandy, « The Revolutionary Setting of *Germinal* », *The French Review*, volume 43, numéro 1, 1969.

PICARD Max, *Le Monde du silence*, Paris, PUF, 1954.

PIERRARD Pierre, *La Vie quotidienne dans le Nord au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1976.

PILLON Thierry, *Le Corps à l'ouvrage*, Paris, Stock, 2012.

PILLON Thierry « Le travail au prisme du corps. L'exemple des ouvriers », *Tumultes*, volume 43, numéro 2, 2014.

PLESSY Bernard, Louis CHALLET, *La Vie quotidienne des mineurs au temps de Germinal*, Paris, Hachette, 1984.

PLUTARQUE, *Vies des hommes illustres*, Paris, Charpentier, 1853 [vers 100].

PRIOUX Virginie, « La voie/voix du silence dans les *incipit* de *Germinal* d'Émile Zola et de Claude Berri », *Loxias*, numéro 33, 2011.

QUIÈVRE Adrien, « Entendre le travail à la mine aux XIXe et XXe siècles », *Revue du Nord*, numéro 435, 2020.

RAINHORN Judith (dir.), *Santé et travail à la mine*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014.

REISMAN Karl, « Contrapuntal Conversations in an Antiguan Village », *in* Richard BAUMAN, Joel SHERZER (dir.), *Explorations in the ethnography of speaking*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 [1974].

REVEL Jacques, « L'histoire au ras du sol », préface à l'ouvrage de micro-histoire de Giovanni LEVI, *Le Pouvoir au village : histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989 [1985].

REVEL Jacques, « Micro-histoire », Claude GAUVARD, Jean-François SIRINELLI, *Dictionnaire de l'historien*, Paris, PUF, 2015.

RICŒUR Paul, *Cinq études herméneutiques*, Genève, Labor et Fides, 2013

RIOT-SARCEY Michèle, *Le Réel de l'utopie. Essai sur le politique au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

ROYNETTE-GLAND Odile, « L'armée dans la bataille : maintien de l'ordre et grèves ouvrières dans le Nord de la France (1871-1906) », *Le Mouvement social*, numéro 179, 1997.

SAMUELS David. W. *et al*., « Toward a Sounded Anthropology », *Annual Review of Anthropology*, volume 39, 2010.

SCHAFER R. Murray, *Le Paysage sonore*, Paris, Wildproject, 2010 [1977].

SCHWARTE Ludger, *Philosophie de l'architecture*, Paris, Zones, 2019 [2009].

SCOTT James C., *Weapons of the weak. Everyday forms of peasant resistance*, Yale University Press, New Haven and London, 1985.

SENNET Richard, *Les Tyrannies de l'intimité*, Paris, Editions du Seuil, 1979.

SERRES Michel, *Le Parasite*, Paris, Grasset, 1980.

SERRES Michel, *Les Cinq sens*, Paris, 2014 [1985].

SEWELL William H., « Space in contentious politics », *in* Doug MCADAM, Sidney TARROW, Charles TILLY (dir.), *Silence and voice in contentious politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

SIMIAND François, *Le Salaire des ouvriers des mines de charbon en France. Contribution à la théorie économique du salaire*, Paris, Édouard Cornély et Cie, 1907.

SIROT Stéphane, *La Grève en France*, Paris, Odile Jacob, 2002.

SOCIÉTÉ DES HISTORIENS MÉDIÉVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC, (dir.), *La Voix au Moyen Âge : Le Congrès de la SHMESP (Francfort, 2019)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020.

SOLER Patrick (dir.), « Prélude », *L'invention de l'Orateur. Cicéron Quintilien, Saint Augustin. Textes choisis, traduits du latin et présentés par Patrice Soler*, Paris, Gallimard, 2021.

STERNE Jonathan, *Une Histoire de la modernité sonore*, Paris, La Découverte, 2015 [2003].

SUN TSE, *L'Art de la guerre*, traduit par Jean-Jacques Amiot en 1772, Paris, Pocket, 1993 [rédigé au Ve siècle avant notre ère].

SZENDY Peter, *Sur écoute : une histoire de l'espionnage*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2006.

THOMPSON Edward P., « "Rough Music" : le charivari anglais », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, numéro 27, 1972.

THOMPSON Edward P., *Les Usages de la coutume. Traditions et résistances populaires en Angleterre (XVIIe-XIXe siècle)*, Paris, EHESS/Gallimard/Seuil, 2015.

THOMPSON Emily, *The Soundscape of Modernity: Architectural Acoustics and the Culture of Listening in America, 1900-1933*, Cambridge, London, MIT Press, 2002.

TILLY Charles, « Charivaris, repertoires and urban politics », *in* John M. MERRIMAN (dir.), *French Cities in Nineteenth Century*, New York, Holmes & Meier Publishers, 1981.

TILLY Charles, *La France conteste*, Paris, Fayard, 1986.

TILLY Louise, « Coping with company paternalism », *Theory and Society*, volume 14, numéro 4, 1985.

TREMPÉ Rolande, « Travail à la mine et vieillissement des mineurs au XIXe siècle », *Le Mouvement social,* numéro 124, 1983.

TREMPÉ Rolande, *Les Mineurs de Carmaux, 1848–1914*, Paris, Éditions ouvrières, 1971.

TRUAX Barry, *Acoustic Communication*, 2e éd, New Jersey, Ablex Publishing Corporation, 1984.

TRUONG Nicolas (dir.), *Philosophie de la marche*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube / Le Monde, 2018.

TURPIN Béatrice, « Bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais : Parler de la mine et parlers régionaux », *Quoquidi : rencontres patoisantes*, Lewarde, Centre historique minier de Lewarde, 1999.

VAIRON Roger, « La mortalité accidentelle dans les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais », *Revue du Nord*, tome 38, numéro 151, 1956.

VERRET Michel, *La Culture ouvrière*, Paris, l'Harmattan, 1996.

VINCENT Alexandre, « Paysage sonore et sciences sociales : sonorités, sens, histoire », Sibylle EMERIT, Sylvain PERROT, Alexandre VINCENT (dir.), *Le Paysage sonore de l'Antiquité*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2015.

VIRGILE, *Les Bucoliques. Traduites en vers français par Jacques Delille*, Paris, Giguet et Michaud, 1806.

VIGNA Xavier, *L'Insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, PUR, 2007.

VOLCLER Juliette, *Le Son comme arme. Les usages policiers et militaires du son*, Paris, La Découverte, 2011.

VULIC Milan, « Le Débit de boissons, le cabaret, le bistrot, dans le bassin houiller du Nord/Pas-de-Calais, témoins de la sociabilité populaire », *Revue du Nord*, tome 70, numéro 279, Octobre-décembre 1988.

WEIL Simone, *Grèves et joie pure*, Paris, Libertalia, 2016 [1936].

WORONOFF Denis, *Histoire de l'industrie en France : du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, Points, 1998.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *« Les Luttes et les rêves ». Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2016.

ZEMON DAVIS Natalie, *Society and Culture in Early Modern France*, Stanford, Stanford California Press, 1977.

ZÉVAÈS Alexandre, « L'Émeute des Quatre Sous à Anzin en 1833 », *in La Révolution de 1848 et les révolutions du XIX^e siècle*, numéro 163, décembre 1937.

ZOLA Émile, *Germinal*, Paris, La Librairie illustrée, 1885.

ZWER Nepthys, Philippe REKACEWICZ, *Cartographie radicale*, Paris, La Découverte, 2021.

ANNEXES

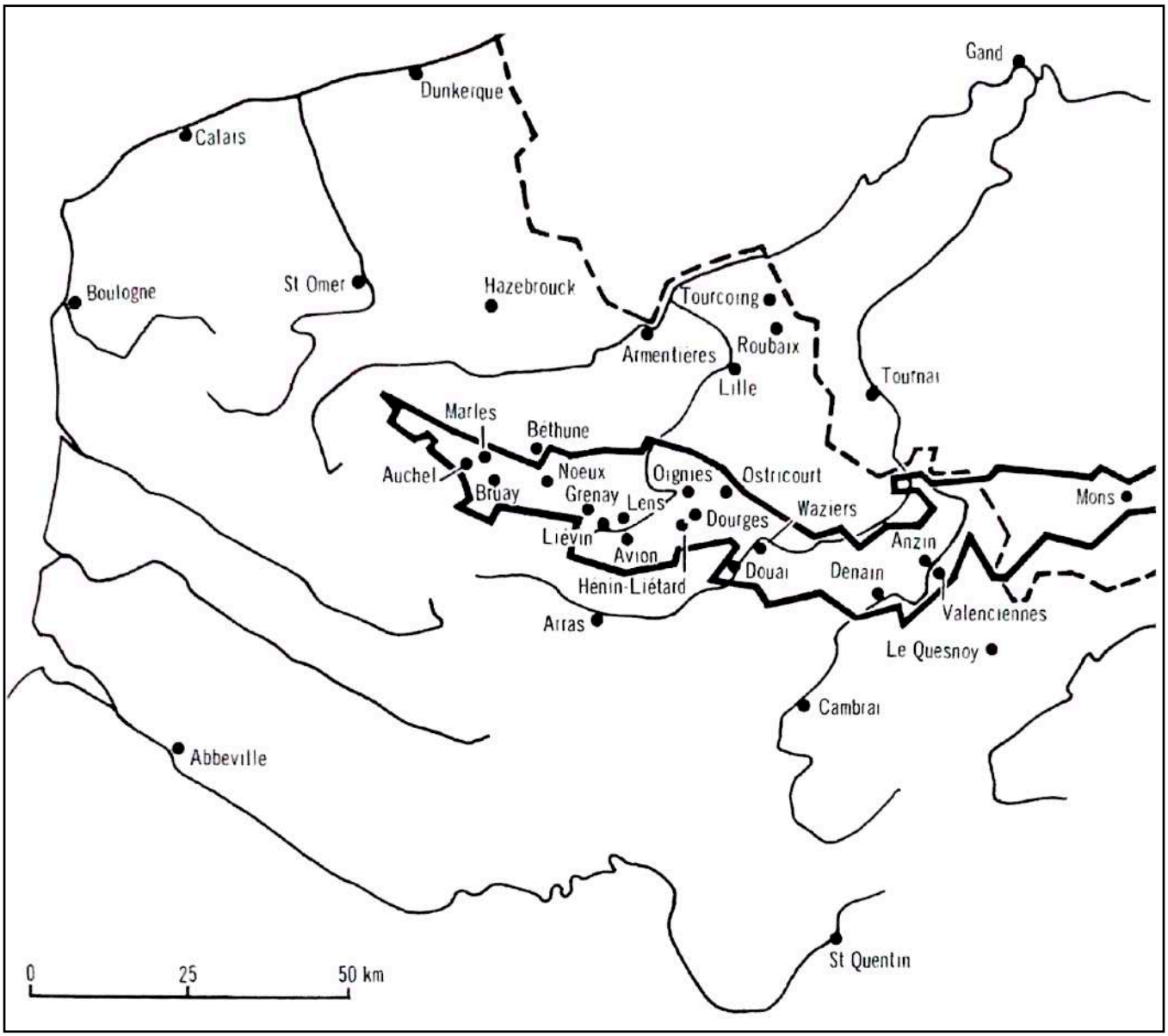

Carte du bassin houiller du Nord.

Extraite de Marcel GILLET, *Les Charbonnages du Nord de la France au XIX^e siècle*, Paris, Mouton, 1973, p. 395.

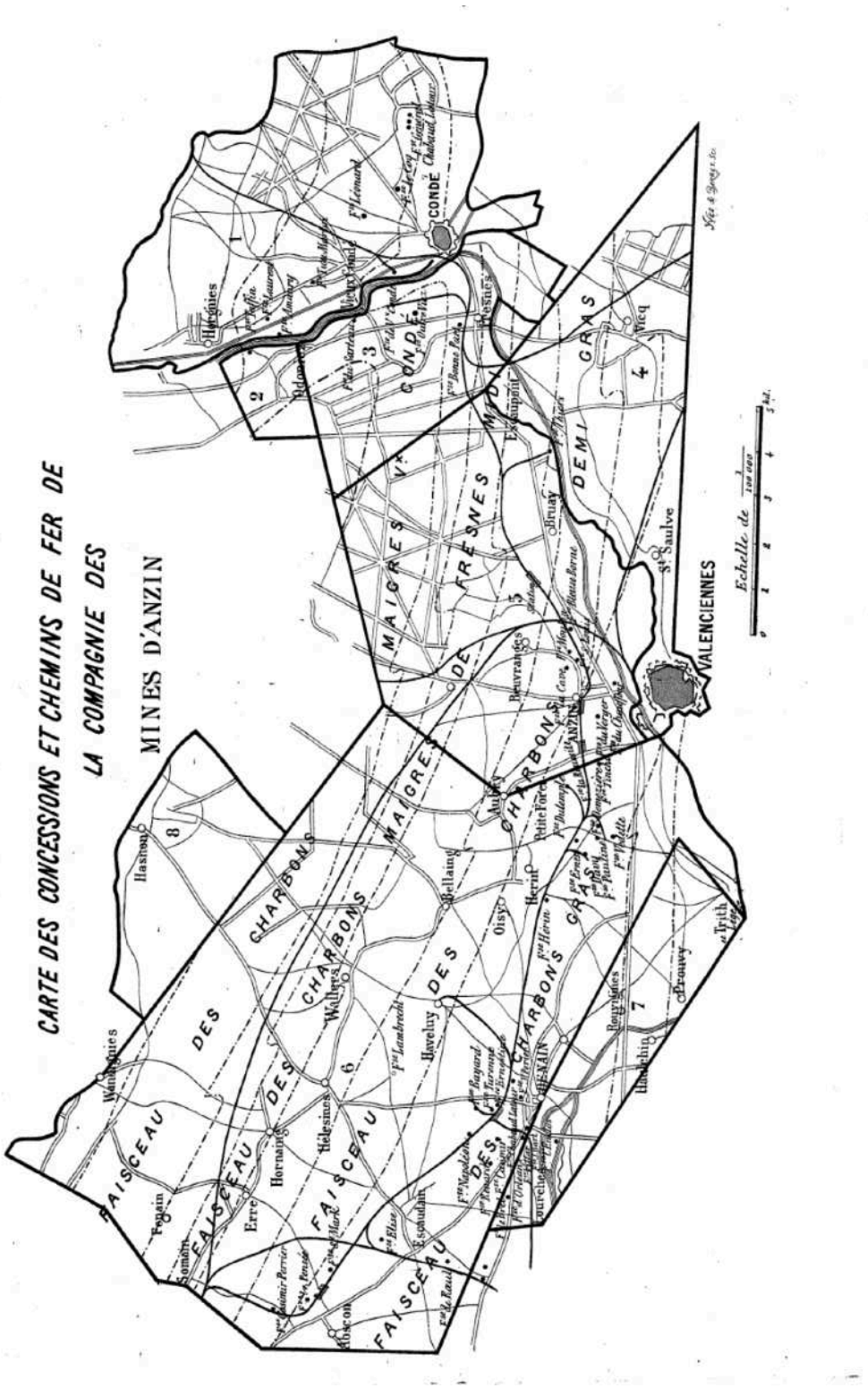

Carte des concessions de chemins de fer de la Compagnie d'Anzin en 1882.

Extrait de Julian TURGAN, *Les Grandes usines*, « Anzin », Tome 15, Calmann Lévy, Paris, 1882.

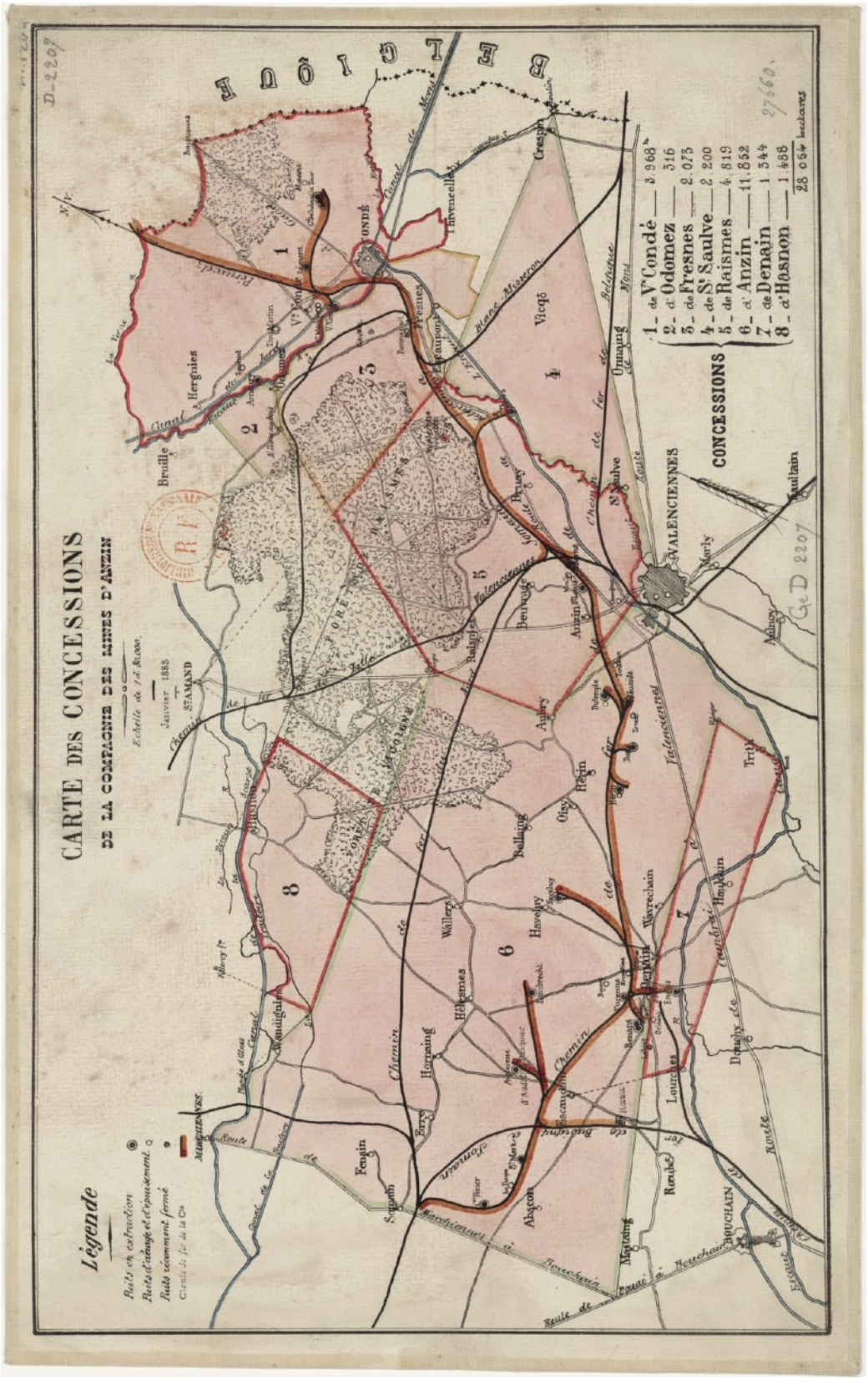

Carte des concessions de la Compagnie des mines d'Anzin en 1883.

Source : Bibliothèque Nationale de France, FRBNF40720137

Tableau récapitulatif des grèves des mineurs d'Anzin

Date	Lieux	Nombre de grévistes	Demandes	Issue
1833 *(10 jours)* 16 au 26 mai	- Départ dans le centre-ville d'Anzin - Propagation aux fosses d'Anzin ; puis Fresnes, Vieux-Condé, Abscon et Denain	- Les sources parlent de « foule » ou de « masses » au départ de la grève, quelques dizaines, peut-être une centaine de personnes (hommes, femmes et enfants) réunies dans le centre-ville - Au pic du conflit, 3 000 ouvriers sont en grève	- Contre le renvoi présumé du directeur Charles Mathieu apprécié des ouvriers - Augmentation des salaires - Renvoi de surveillants jugés trop autoritaires par les ouvriers	- Les grévistes n'obtiennent pas satisfaction. - La Compagnie augmente les salaires quelques mois après la grève
1833 *(5 jours)* 13 au 17 décembre	- Départ fosse du Verger à Anzin - La grève s'étend aux fosses de l'Écluse et Saint-Joseph à Anzin	Quelques dizaines d'ouvriers hercheurs	Contre l'augmentation de la tâche de transport	La tâche n'est pas augmentée
1837 *(8 jours)* 10 au 17 juillet	- La grève débute dans plusieurs fosses d'Anzin - Denain, Abscon et Fresnes entrent en grève dans les jours qui suivent	- Au départ 500 à 600 ouvriers des fosses d'Anzin - Plusieurs milliers ensuite	Augmentation de salaire	Les salaires ne sont pas augmentés
1843 (*2 jours*) 2 au 4 novembre	Ateliers d'Anzin	200 ouvriers mécaniciens, ajusteurs et forgerons	Contre l'augmentation de la durée de la journée de travail sans augmentation de salaire	Non précisée
1846 *(10 jours)* 7 au16 juillet	Les fosses d'Anzin sont les premières en grève : Tinchon, Verger Saint-Louis et Moulin. Les jours suivants toutes les localités du bassin entrent en grève	La grève est débutée par une centaines de hercheurs puis se propage à l'ensemble des catégories d'ouvriers soit 8 000 travailleurs	D'abord, les ouvriers hercheurs de quelques fosses d'Anzin protestent contre l'accroissement de leur charge de travail sans augmentation de salaire, puis augmentation de salaire (journée des mineurs portée à 3 francs)	Une augmentation de salaire est accordée qq après la fin de la grève.

Date	Lieux	Nombre de grévistes	Demandes	Issue
1847 *(3 jours)* 19 au 21 octobre	Plusieurs fosses d'Anzin	Non-précisé ; l'archive mentionne le mécontentement « des ouvriers »	Contre le nouveau calendrier de paiement des quinzaines, retardé de 6 jours	L'application du nouveau calendrier sera mise en place de manière progressive
1848 *(11 jours)* 28 fév. au 9 mars	- Départ fosse La Cave située à Anzin - Par la suite, Denain entre en grève	Non précisé. On sait que la grève est déclenchée par les ouvriers d'une fosse, sans doute quelques dizaines. La grève n'était jamais généralisée à tout le bassin, sans doute plusieurs centaines au plus fort du conflit	- Différentes revendications sont avancées : augmentation de salaire ; retrait des chevaux ; rétablissement du calendrier de paiement	- Retrait des chevaux accordé - Augmentation de salaire en deçà des demandes
1848 *(1 jour)* lun. 21 août	Fosses d'Orléans, Casimir et Jean Bart situées à Denain	Plusieurs dizaines	Iinégalités dans la distribution des tâches	Aucune revendication n'est satisfaite
1850 *(1 jour)* mer. 3 avril	Fosse Saint-Louis à Anzin	C'est la coupe de hercheurs d'une fosse qui refuse de descendre ; quelques dizaines tout au plus	Les ouvriers se plaignent de la mauvaise répartition des tâches	Non précisée
1855 *(3 jours)* 9 au 11 février	Départ d'Anzin, puis propagation de la grève vers Denain	Cent cinquante ouvriers environ donnent le départ de grève Au plus haut du conflit : 1 100 grévistes sur 6 000 ouvriers employés	Demande d'augmentation des salaires	Aucune revendication n'est satisfaite
1862 *(6 jours)* 13 au 18 mars	Le 14 : Vieux-Condé, aux fosses Trou Martin et Avaleresse Le 15 : la grève débute à Fresnes, fosse Bonaparte	Quelques centaines	Insuffisance des salaires	Aucune revendication n'est satisfaite

Date	Lieux	Nombre de grévistes	Demandes	Issue
1863 *(1 jour)* jeu. 27 août	Fosse Bleuse-Borne, commune d'Anzin	Cinquante ouvriers mineurs environ	Les ouvriers protestent pour obtenir d'autres horaires de travail	La compagnie a fait droit à leur réclamation
1864 *(2 jours)* 20 et 21 septembre	La grève débute à la fosse Bleuse-Borne, commune d'Anzin ; puis s'étend aux fosses Saint-Louis et Chaufour Tentatives faites d'étendre la grève à Denain et Condé	Plusieurs centaines d'ouvriers	Contre l'insuffisance des salaires	Aucune revendication n'est satisfaite
1866 *(5 jours)* 23 au 30 octobre	Dans la nuit du 22 au 23 les mineurs des fosses d'Hérin, Davy, la Réussite, Tinchon et Dutemple, formant la division de Saint-Vaast refusent de travailler Le conflit se propage ensuite vers Denain, Hérin et Anzin	Ils sont 650 ouvriers à cesser le travail	D'abord, une augmentation de salaire est réclamée Puis les ouvriers de Denain ajoutent plusieurs revendications : la suppression du marchandage, la suppression des étiquettes sur les berlines et la suppression de toute surveillance et de toute contrôle	Juste avant la grève, la compagnie avait pris l'initiative d'une augmentation de 25 centimes Aucune autre demande n'est satisfaite
1872 *(7 jour)* 22-29 juillet	- Premiers sursauts de grève à Denain où le soir du 22 des ouvriers manifestent dans les rues - Le 24, un « commencement d'agitation » se fait sentir parmi les mineurs d'Anzin - Des ouvriers d'Abscon entrent en grève le 25 - Le 27 à Anzin, quelques ouvriers refusent de descendre fosse Thiers	Plusieurs centaines répartis sur le bassin	Augmentation des salaires et fin du marchandage	Augmentation des salaires de tous les ouvriers du fond

Date	Lieux	Nombre de grévistes	Demandes	Issue
1878 *(13 jours)* 16 au 28 juillet	- Le 13, des mineurs de la fosse de la Bleuse-Borne d'Anzin remontent avant l'heure en signe de protestation - Le 16, des ouvriers d'une autre fosse d'Anzin cessent le travail	Plusieurs milliers	Augmentation des salaires (5 francs pour 8h de travail) ; abolition du chômage des lundis ; meilleure organisation du travail	Aucune revendication n'est satisfaite
1880 *(21 jours)* 21 octobre 11 novembre	- Commencement fosse Turenne à Denain - Le conflit s'étend ensuite rapidement à toutes les fosses de la localité, notamment L'enclos et Renard dans la soirée - Malgré les tentatives, la grève ne s'étend pas hors de Denain	- Ils sont cinq d'abord à refuser fosse Turenne ; puis rapidement plusieurs centaines - En deux jours, les 2 600 ouvriers de la concession de Denain suivent le mouvement	- Transformation du travail à la tâche en travail à la journée à raison de 60 centimes l'heure pour 8h de travail lieu de 9 - Gratuité du traitement du médecin et des médicaments pour tous les ouvriers, leurs veuves et les orphelins. - Nouveau règlement des pensions accordées aux anciens ouvriers - Suppression des primes accordées aux porions et directeurs de fosses en raison inverse du prix de revient de la houille - Restitution des livrets rendus aux prétendus organisateurs de la grève	Aucune revendication n'est satisfaite